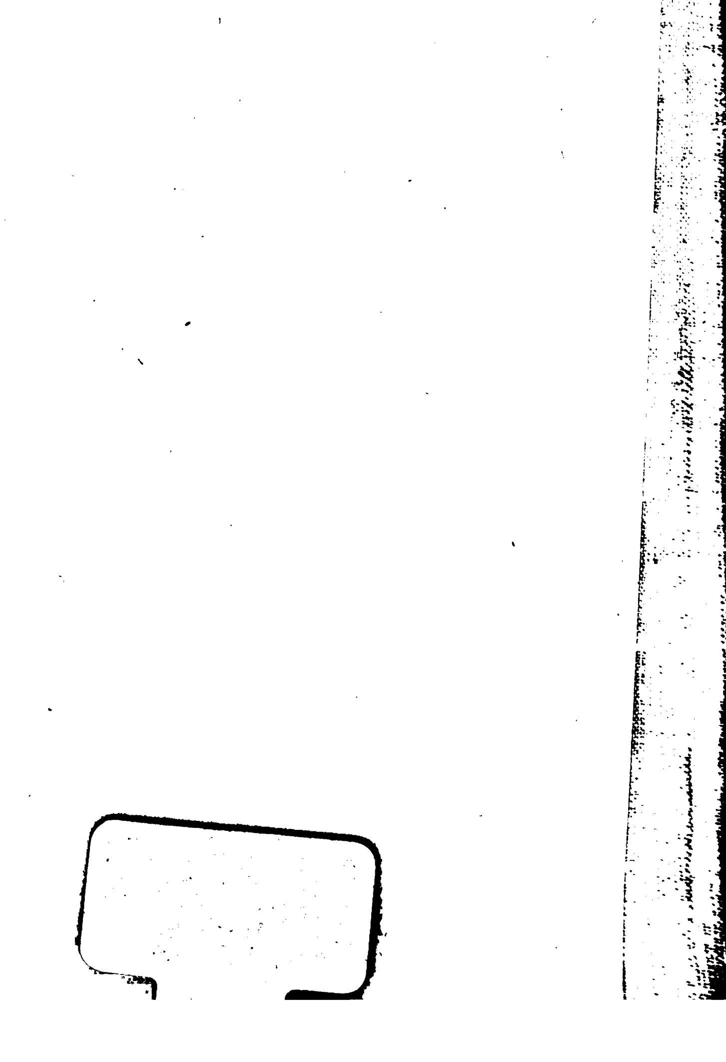
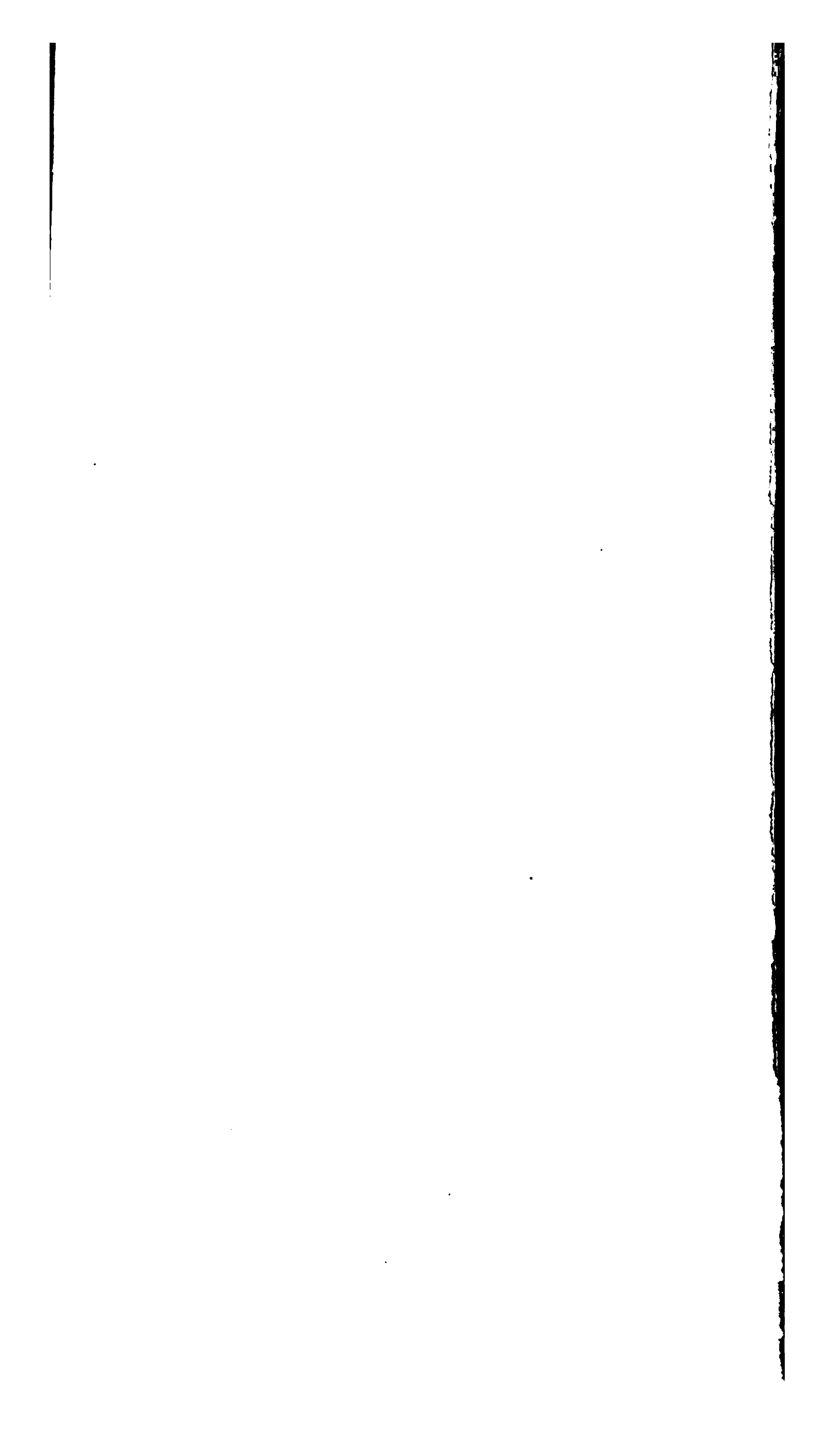
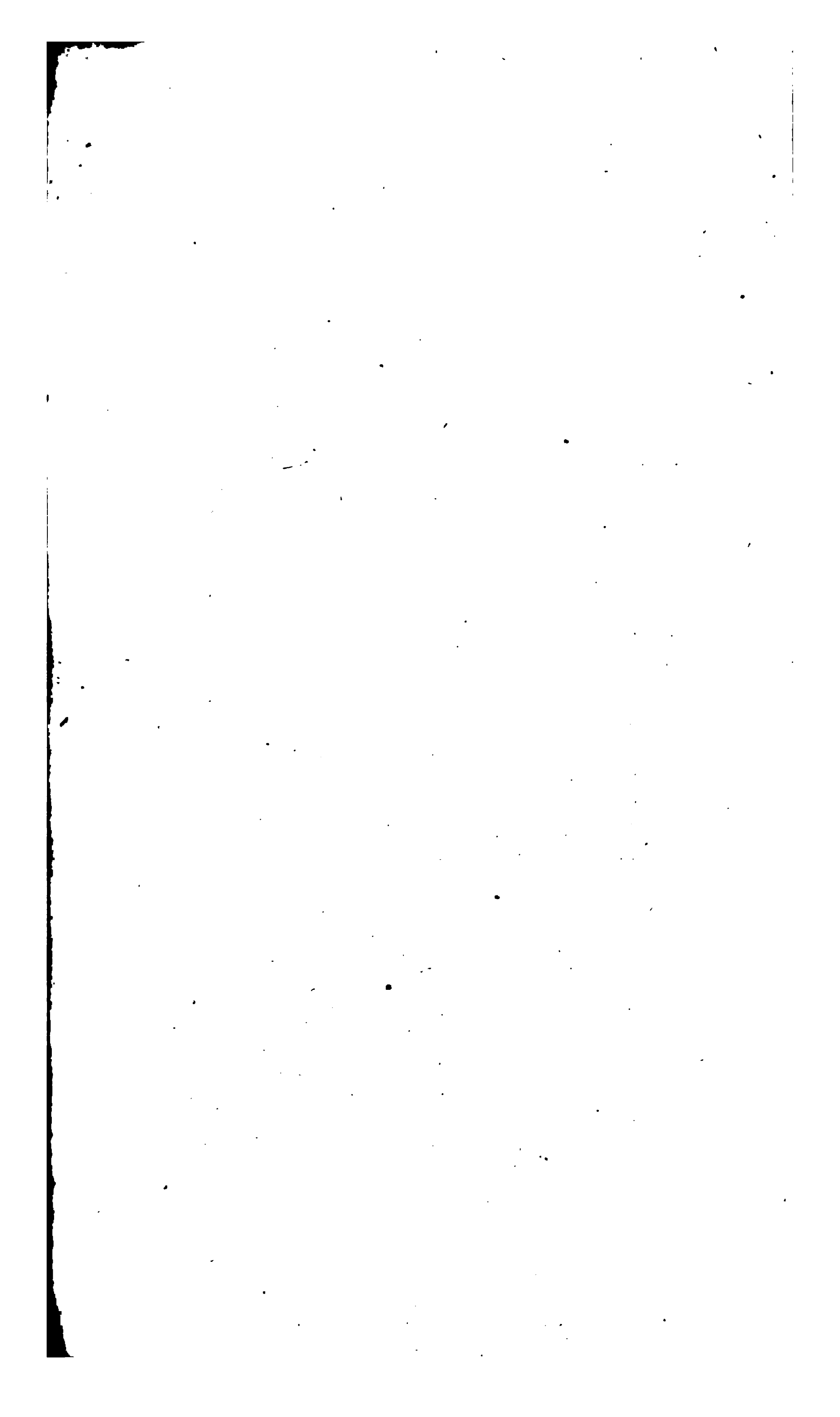


[illegible]











Monument expiatoire érigé à Jeanne d'Arc par la ville de Rouen au lieu où elle a subi son supplice.

J. A. M. Lemoine Del. Adr. Godefroy sculp.

# HISTOIRE
## DU DUCHÉ
# DE NORMANDIE,

PAR J.-J.-C. GOUBE,

ANCIEN AVOCAT EN PARLEMENT, ANCIEN CONSEILLER DU ROI, SON RECEVEUR GÉNÉRAL A ROUEN, ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE PARIS;

AVEC CARTES ET GRAVURES.

Citer de grands exploits, c'est assez les orner.
P. CORNEILLE.

TOME DEUXIÈME.





ROUEN,
Chez MÉGARD, Libraire, rue Martainville, N°. 128;
ET A PARIS,
Chez THOMINE, Libraire, Quai des Augustins, N°. 39.

1815.

# HISTOIRE

## DU

# DUCHÉ DE NORMANDIE.

## CONSIDÉRATIONS

### SUR LES MOEURS, LES LOIS, LES USAGES ET LE GOUVERNEMENT DU DUCHÉ DE NORMANDIE, DEPUIS L'INVASION DES NORMANDS JUSQU'A LA FIN DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Depuis le commencement du cinquième siècle, les pirateries exercées sur la Neustrie par les normands, désolèrent cette province, qui fut continuellement le théâtre de la guerre. Ces incursions autorisèrent chaque seigneur à mettre ses terres à l'abri; ils fortifièrent leurs châteaux. Les gouverneurs des provinces usurpant l'hérédité de leurs comtés, dont jusques-là ils n'avaient joui qu'à vie sous le titre de bénéfice militaire, devinrent autant de souverains, attentant continuellement à l'autorité royale, qui, sous Charles-le-Chauve, devint presque nulle, et s'altéra tellement sous ses suc-

cesseurs, qu'ils ne transmirent à leurs héritiers qu'une autorité expirante, et de vains égards qu'on rendait à leur dignité, afin de les abuser sur leur puissance.

Charles-le-Chauve s'abaissa vis-à-vis des grands, dans l'espoir de les ramener à la subordination. Il n'était plus temps, les comtes s'étaient fait des créatures en dispensant à leurs amis les bénéfices royaux; leurs intérêts n'étaient pas liés à ceux du monarque. Les assemblées de la nation n'étaient remplies que des hommes qui avaient à se plaindre de leurs vexations. Les comtes devinrent autant de tyrans dans leurs comtés; les lois romaines, saliques ou ripuaires, furent bientôt oubliées: on n'en reconnut d'autres que celles de son seigneur. Les peuples, courbés sous la servitude, forcés de se conformer aux caprices de leurs maîtres, n'avaient aucun droit public ni civil. Sous l'égide de ces despotes, d'autres tyrans subalternes s'étaient arrogé les mêmes droits dans le cercle étroit de leurs territoires. Le gouvernement féodal, déjà loin de sa superbe origine, n'avait point encore porté ses attentats aussi loin; il n'avait pas insulté et avili l'espèce humaine au point où l'ont réduit ces usurpateurs de l'autorité; c'est alors que commença la servitude, presqu'inconnue auparavant: un orgueil hautain et stérile remplaça la vertu purement belliqueuse. Le gouvernement féodal se dénatura dans toutes ses parties. Les français qui avaient commencé par être tous égaux, au lieu d'une subordination judicieuse, connurent ces distinctions

humiliantes qui avilissent la plus grande portion des citoyens, sans attribuer plus de vertus à ceux qui ont mis la vanité à la place de la grandeur. C'est à cette époque que la féodalité devint réellement odieuse; mais avant, elle était magnanime; elle nourrissait le peuple, le défendait, et ne l'opprimait pas du poids des richesses et de celui de l'orgueil.

Telle était la situation de la France, lorsque la population surabondante du Danemarck et de la Norwèche, ennuyée des frimats du Nord, chercha des climats plus doux. Ces hommes, endurcis à la fatigue, braves dans les combats, peu fidèles aux traités, les éludant avec autant d'adresse qu'un peuple poli, envahirent la partie maritime du royaume de Neustrie, n'apportant de leur âpre contrée que leur intrépidité, des balistes, des béliers, toutes les machines de guerre indispensables à leurs projets hostiles, et n'ayant d'ailleurs d'autre science que l'art destructeur des combats.

Charles III, surnommé le Simple, dans l'intention d'arrêter les brigandages qui désolaient son royaume, céda à Rollon la Neustrie avec la Bretagne, sous la condition que ce fameux chef des normands se ferait chrétien. Ce prince trouva les peuples de son nouveau domaine absorbés sous le poids de l'infortune, où les guerres les avaient réduits. Les villes étaient sans industrie, sans commerce; les campagnes dévastées, sans culture; et leurs malheureux habitans, errans, et cherchant à qui protégerait leur misère.

Will. Gémétic, Hist. Norm., lib. 2, cap. 17.

Rollon, en politique adroit, maintint la forme de gouvernement qui était établi dans ses nouveaux états. L'esprit guerrier était la base de toutes les coutumes; aussi voyait-on dans le même individu la violence, la débauche, réunies à la dévotion la plus extrême, selon ce qu'il avait à craindre ou à espérer. L'état incertain et périlleux des combats donnait un poids de plus à la superstition; le pardon des injures et la pitié étaient inconnus aux chrétiens de ces temps-là, mais ils avaient une grande foi aux reliques. Ils les recherchaient avec fureur; on se les enlevait par adresse ou par force. Le vol de quelques corps saints devenait un exploit éclatant, dont on citait long-temps et avec intérêt les auteurs. Un fief devenait recommandable, s'il était enrichi de cette manière d'une relique un peu accréditée; on se détournait de trente lieues pour la visiter. L'affluence des pélerins apportait l'or et l'argent dans les terres voisines du bienheureux; et plusieurs villes ont dû leurs temples, leur accroissement et leur opulence, à des ossemens vénérés que l'on baisait, en se frappant la poitrine, et en versant des larmes de joie et de componction.

Les seigneurs imposaient à leurs paysans des lois bisarres, ridicules et indécentes; ils se jouaient de la beauté timide, et se faisaient un trophée des gémissemens et des plaintes de la pudeur.

La jurisprudence ne portait pas plus que le reste l'empreinte de la sagesse et de la raison. Il était reçu

comme un article de foi, que les clercs ne pouvaient être jugés par les laïcs ; que les moines ne devaient avoir que le pontife romain pour juge, et n'être soumis à aucune puissance du monde. Comme le clergé avait seul quelque teinture grossière des lettres, toutes les affaires ressortissaient de son tribunal. Les causes civiles rentraient dans son ressort, parce que toutes les actions des hommes étant soumises au jugement absolu de la religion, aucune ne devait lui être indifférente, encore moins étrangère. Ainsi les mariages, les actes publics, devaient être pesés et examinés en présence de la jurisprudence canonique, puisque la conscience du chrétien y était nécessairement intéressée. Quiconque, dans son testament, n'avait pas fait un legs pieux, n'obtenait pas la sépulture, et les ecclésiastiques étaient devenus les juges suprêmes de toutes les conventions humaines.

Les dispenses naissaient de ce premier droit. Tel avait fait un serment, mais était-il valide ? Il l'ignorait ; il ne savait s'il avait dû le faire ou non ; en conséquence, on examinait pour lui s'il avait dû promettre et s'il devait tenir.

La source la plus inépuisable des procès était le mariage ; ils décidaient sur les divorces ; jamais siècle n'en offrit un si grand nombre. Des affinités spirituelles plaçaient tout-à-coup l'inceste au milieu des liens qu'on croyait éternels et sacrés.

Jamais la stupide ignorance ne s'est assise d'un front

plus intrépide au milieu des faibles humains; on croyait voir arriver la fin du monde, les moindres présages l'annonçaient; le firmament indiquait les arrêts, avant-coureurs de la colère céleste. Cette terreur universelle était tellement répandue, qu'on livrait aux moines la plus grande étendue de son territoire pour posséder la même portion dans le ciel. Ceux qui recevaient l'échange étaient peut-être d'aussi bonne foi que ceux qui donnaient. La tradition, la mémoire, étaient les seules dépositaires des sciences et des arts. L'homme qui savait lire était considéré comme un phénomène; malgré cela, l'orgueil de la grandeur s'avisait de le regarder avec une espèce de dérision.

Rollon, que tous ces abus frappèrent, voulut introduire l'ordre et la police dans ses états. Il commença, après son baptême, par faire publier sûreté et garantie personnelle et réelle pour tous ceux qui viendraient habiter ses domaines. Bientôt la Normandie se peupla, elle se poliça, ses temples furent rebâtis, ses villes se fortifièrent.

Il réunit ensuite, en assemblée générale, les seigneurs, les hommes sages et expérimentés, pour fixer à-la-fois les limites du duché, et faire des lois qui devaient le régir. Déjà la province conquise par les normands avait été divisée entre les compagnons de Rollon, *divisit funiculo*. Chaque copartageant était devenu propriétaire et maître absolu des terres qui lui échurent, et qu'on nomma *Franc-Aleu d'origine*. Cette

Dudo.

division n'empêcha pas Rollon, après le traité d'Epte, de rendre aux originaires de la Neustrie les biens dont ils étaient en possession; il leur conserva leurs priviléges et tous les droits qui y étaient attachés, se déclarant le protecteur et le défenseur des propriétés de tous.

Will. Gémétie. Neus. Pia, p. 12.

On convint dans l'assemblée générale de fixer la constitution du nouvel état, la nature, l'étendue, les limites du gouvernement de Rollon; alors aussi, on adopta un corps de lois pour régir, tant les chefs que les membres de l'association. Ces lois reçurent des normands assemblés la sanction convenable, parce qu'il n'entrait pas dans l'idée de ces peuples du Nord qu'*on pût être gouverné, sans son aveu, par la volonté absolue d'un autre.*

En 913, Rollon établit l'échiquier; les séances de ce tribunal suprême se tenaient aux lieux et aux époques qu'il plaisait au duc d'indiquer, tantôt à Rouen, à Caen, à Bayeux et à Falaise. Il institua également un grand sénéchal pour corriger les sentences des vicomtes et des baillis, visiter les provinces, et juger provisoirement les causes en attendant la première époque des séances de l'échiquier.

Ce pouvoir judiciaire était le résultat du vœu de la première assemblée générale, dans laquelle on imposa au souverain l'*obligation de garder les lois du pays, de gouverner le peuple par la verge de justice, le garantir, le défendre, et le mener par les droits et cou-*

*tumes du pays sans les enfreindre.* On y assujettit les sujets envers leur duc, et on y arrêta : Qu'*ils seraient tenus d'être loyaux envers lui, de l'aider de leur propre corps contre toute personne qui puisse vivre ou mourir; ils étaient également tenus de lui donner conseil.*

Pour établir l'ordre, la discipline et la gradation des pouvoirs, le duché de Normandie fut partagé en comtés. On vit des comtes du Bessin, d'Harcourt, du Contentin, d'Hiesmes, d'Evreux, de Briosne, de Conches, de Beaumont, du Pont-Audemer, d'Eu, de Mortain, de l'Aigle, de Longueville, de Bayeux, d'Avranches, de Mortemer, de Breteuil, d'Ivry, d'Orbec, etc., etc.

Ces comtés étaient divisés en centeniers, ceux-ci en dixainiers; les délinquans étaient cités au tribunal de ces derniers, et par appel à la cour supérieure du comté, présidée par le comte. Cette cour tenait deux fois l'an, après Pâques et après la Saint-Michel. *Le cri de haro* forçait de comparaître devant le juge sans autre formalité; cette voie simple, autant qu'expéditive, évitait toutes rixes antérieures au procès.

Dans la distribution des pouvoirs et des dignités, Rollon joignit au Bessin l'office de grand maréchal; à l'Aleu de Campigny, celui de maréchal de Bayeux; à la terre de Varanguebec, l'office de connétable; à celle de Gouy, près Rouen, celui de pannetier; à l'Aleu de Tancarville, celui de grand chambellan : ces offices étaient territoriaux et héréditaires.

La cour du comte s'appellait l'*assise des nobles;* les

jurisdictions des vicomtes se nommaient *la seconde assise ;* elles ne connaissaient que des contestations entre roturiers. Ces assises étaient ambulatoires ; elles allaient recevoir les plaintes des justiciables, afin de leur éviter des dépenses, ce qui est diamétralement opposé à nos temps modernes.

Ainsi nous voyons une assemblée générale des états du duché pour l'établissement des droits réciproques du souverain et de ses sujets, des tribunaux supérieurs et inférieurs pour la justice distributive.

Nous voyons les ducs eux-mêmes faire dépendre l'hérédité de leur duché de la volonté générale des états. Rollon les assembla en 916, pour, de leur consentement, faire recevoir son fils Guillaume Ier., surnommé Longue-Epée, héritier du duché. En 942, Guillaume, pendant le cours d'une maladie de six mois, convoqua également les états pour leur présenter son fils Richard Ier., qu'ils reconnurent duc de Normandie. Deux ans après, Guillaume ayant été lâchement assassiné par Bause, fils du comte de Cambrai, dans une île de la Somme, les états du duché s'assemblèrent de nouveau pour nommer des tuteurs au jeune Richard, qui n'était à cette époque âgé que de dix ans. En 996, le même Richard Ier., après un règne de cinquante-quatre ans, convoqua les états du duché, pour que, sur leur avis, son fils Richard II lui succédât. En 1034, Guillaume-le-Bâtard, surnommé le Conquérant, fut agréé des états pour succéder à son père Robert-le-Libéral. En 1042,

les états-généraux se tinrent à Caen ; ils y arrêtèrent : Qu'*à l'avenir les seigneurs et les autres allodiaires ne pourraient entreprendre aucune guerre particulière, depuis le premier jour de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie, durant le Carême, ni dans l'intervalle des Rogations jusqu'à la Pentecôte.*

En 1061, les mêmes états furent encore tenus à Caen, afin de réprimer la licence des abbés et autres prélats, et aussi pour régler l'heure à laquelle on devait se retirer le soir au sein de sa famille, et prévenir, par cette utile police, les brigandages nocturnes qui se commettaient.

En l'année 1066, Guillaume-le-Bâtard assembla ses états à Lillebonne, pour y délibérer sur le dessein qu'il avait de conquérir le royaume d'Angleterre. A cette assemblée se trouvèrent non-seulement les grands de l'état, les comtes, les barons, mais encore les notables du tiers-état, distingués par leur prudence et leur sagacité.

Les états de 1080, tenus encore à Lillebonne, avaient pour objet de conserver aux ecclésiastiques les priviléges de leurs églises.

En 1094, les états décidèrent qu'Anselme, abbé du Bec, serait parjure, si, au mépris de la foi jurée à son légitime souverain, il préférait observer son serment au pape Urbain.

Ces assemblées instituées à l'époque de la création du duché de Normandie, eurent lieu jusqu'à la conquête

de Philippe-Auguste, et furent pendant trois siècles investies du pouvoir législatif.

Il est essentiel cependant de remarquer que les lois n'étaient observées qu'autant que les vassaux, qui étaient des demi-souverains, n'étaient pas en rebellion contre le souverain lui-même, ou en guerre contre leurs voisins, aux dépens desquels ils cherchaient continuellement à s'agrandir. Ces guerres, aussi funestes aux vainqueurs qu'aux vaincus, ne se calmaient que par l'impuissance ou des uns ou des autres; ils renouvellaient leurs prétentions, quand, de la population de leurs sujets et de leurs vassaux subalternes, ils pouvaient tirer une armée suffisante pour dévaster, envahir ou entreprendre sur les domaines d'autrui. Des traités se concluaient; les avantages qui en résultaient au profit des plus heureux, n'étaient que précaires; tous cependant se croyaient obligés de suivre leur souverain à la guerre, sous peine de perdre leur fief. C'est ainsi qu'ils s'habituèrent à la subordination féodale, et que le suzerain, qui possédait des fiefs dans les seigneuries de ses vassaux, en acquittait les charges; aussi voyait-on souvent un comte ou un baron prêter serment de fidélité à son vassal après avoir reçu le sien.

Les grands vassaux de Normandie balançaient le pouvoir des ducs; mais la valeur et les ressources multipliées de ceux-ci leur en imposaient et rendait leur ambition ou impuissante ou tellement restreinte, qu'ils

furent toujours contraints de se plier à la subordination.

Les peuples gémissaient sous le joug de ces tyrans subalternes, toujours enclins à acquérir de la gloire par les combats, et profitant de toutes les circonstances pour se soustraire à l'autorité légitime, et en imposer une arbitraire à leurs sujets.

Les barons avaient une cour composée à l'instar de celle du souverain; ils étaient entourés de leurs grands-officiers et de leurs courtisans; ils avaient un sénéchal, un connétable, un maréchal, un chancelier, un vicomte ou justicier. Ils donnaient des fiefs, des vavassories dans leurs terres, à charge de services militaires et civils; ils s'attachaient, par ces moyens, des créatures avec lesquelles ils se faisaient redouter.

Ce droit de guerre, que chaque seigneur s'arrogeait, semblait devoir anéantir réciproquement leur puissance; mais leurs incursions étaient bornées. Chaque ville, chaque bourgade, chaque village, était un fort qui les arrêtait; conséquemment, des siéges qu'il fallait entreprendre, des combats qu'il fallait soutenir; or, n'ayant pas le droit de retenir leurs vassaux assez long-temps pour former des entreprises importantes, leurs guerres se réduisaient à n'être qu'une sorte de piraterie, qui ne pouvait produire aucun de ces événemens décisifs, qui changent subitement la destinée des états.

Quand Philippe-Auguste s'empara du duché de

Normandie, les villes étaient peuplées; elles avaient des maires, des échevins choisis dans la bourgeoisie. Ces officiers étaient chargés de la police, du maintien des priviléges et immunités, ainsi que de la régie du patrimoine de leur cité; les vicomtes et les baillis rendaient la justice en première instance aux roturiers, l'échiquier jugeait les appels et recevait les comptes du domaine ducal.

Cette cour se composait du duc qui avait le droit de la présider, mais qui s'y rendait rarement, sauf dans les grandes circonstances; des grands officiers du duché, du sénéchal, du connétable (1), du grand trésorier, du chancelier de Normandie, etc., qui avaient voix délibérative, avec le clergé et les barons qui y siégeaient en vertu de leur droit originaire.

La cour du duc était distincte de l'échiquier, et se tenait par-tout où ce prince se trouvait. On y jugeait les différends que les cas fortuits y portaient; alors, le duc s'assumait plusieurs seigneurs de sa cour, et leurs jugemens s'exécutaient *hic et nunc*.

Le commerce était depuis long-temps une profession honorée autant que lucrative. Les communications faciles avec l'Angleterre entretenaient la navigation; les exportations se faisaient avec d'autant plus d'avantages, que les retours apportaient les richesses d'un sol étranger. La Flandre qui, depuis l'an 960, s'était em-

---

(1) Ou comte de l'Etable (*Comes stabuli.*)

parée de tout le commerce du Nord et du Midi, avait des manufactures de draps, où ses industrieux habitans employaient non-seulement les laines de leur pays, mais même celles d'Angleterre : les lins et les chanvres de leur crû fournissaient de belles toiles. L'alliance des comtes de Flandre et des ducs de Normandie favorisèrent d'abord les échanges; la navigation réciproque des deux peuples introduisit bientôt dans les états des ducs normands la même industrie. Ces deux peuples enlevèrent à l'Italie son commerce et ses fabriques; celle-ci trouva à s'en dédommager, sans crainte de rivalité, dans la culture du mûrier et la récolte des soies, qu'elle entreprit avec succès vers l'an 1130; le commerce du Levant et d'Egypte entretint sa navigation.

La situation de Rouen, dont la Seine baigne les murs à une distance égale de Paris et de la mer, la mettait à portée de fournir non-seulement aux besoins de la capitale, mais encore à tous les pays qu'arrosent la Seine, l'Oise, l'Eure et la Marne; il était et devait être l'entrepôt de toute la partie septentrionale de la France.

Aussi les négocians de cette ville eurent-ils dans la capitulation un article qui les concernait directement. Il ne faut d'ailleurs, pour être convaincu de l'importance du commerce qui se faisait à cette époque, que jeter les yeux sur les lettres-patentes données par le roi en 1207, à Passy-sur-Eure, trois ans après la prise de

possession de la Normandie; elles sont conçues en ces termes :

» Philippe, par la grace de Dieu, roi de France, à » tous ceux qui ces présentes lettres, etc., etc., etc.

» Nous avons accordé et donné à nos bien-aimés » et fidels sujets les bourgeois de Rouen, toutes leurs » coutumes et libertés.

» Nous leur avons donné quittance, et les tenons » quittes de tout ce qui nous pourrait appartenir, à » cause de leurs marchandises par toute la terre, que » le feu roi Henri, duc de Normandie, a tenue et » possédée, excepté dans le comté d'Evreux, le Vexin » normand, à Passy et dans les terres de Hugues de » Gournai, sans y comprendre ce qui regarde la » France depuis le Pont-de-l'Arche.

» Les bourgeois seront obligés de nous payer la » modiation de tout le vin qui sera apporté dans leur » ville, excepté celui de leur dépense, qu'ils ne pour» ront toutefois aucunement vendre sans payer icelle.

» Nous leur avons accordé droit de communauté, » bourgeoisie, banlieue et justice dans les bornes que » le roi Richard leur avait plantées, sans toutefois » préjudicier aux droits des seigneurs qui possèdent » quelques terres dans l'enclos d'icelles.

» Nous leur avons donné droit de justice ou de pleds » pour ce qui est des héritages et meubles, et des ac» cords faits à Rouen et dans la banlieue, sans préju» dicier les cours des seigneurs qui possèdent terres en

» icelles, lesquels seigneurs pourront tenir leurs pleds
» dans la ville, jusqu'à la reconnaissance, laquelle se
» fera en la communauté, et rendront compte des
» choses qui se feront entr'eux, sauf à nous le pleds
» de l'épée.

» Si quelqu'un obligé pour emprunts faits à Rouen,
» vient dans la ville, le maire sitôt qu'il sera descendu
» de cheval, pourra arrêter pour la dette son cheval
» et tout son équipage, pourvu qu'il n'y soit point en-
» voyé par nous, ou qu'il n'aille point à la guerre.

» Que si l'obligé reconnaît sa dette en la commu-
» nauté ou justice des marchands, on lui fera droit dès
» le jour même; que s'il la dénie, la cause sera ren-
» voyée devant notre bailli de Rouen, et ledit bailli
» prendra caution et assurance qu'il comparaîtra à
» jour, et viendra recevoir justice de lui.

» Que si l'obligé ou celui qui a passé quelqu'accord
» à Rouen, et demeure dans les lieux de notre jus-
» tice et sous notre autorité, nous le contraindrons
» d'aller en ladite ville de Rouen pour y être con-
» damné, et recevoir justice de notre bailli.

» Nul des bourgeois de Rouen ne pourra être ap-
» pelé, ni par un larron qui aura confessé son larcin,
» ni par un qui sera convaincu de crimes, ou pris dans
» le délit, ou qui sera faussaire, ou bien qui n'aura
» point de droit, et toutefois ils seront obligés de ré-
» pondre comme tous les autres Normands aux disposi-
» tions des hommes loyaux, et témoins irréprochables. »

» Nous ne pouvons contraindre lesdits bourgeois de
» Rouen à garder nos prisonniers, ni en la prison,
» ni autre part, sinon tant seulement jusqu'à temps
» qu'ils les aient livrés à notre bailli après les avoir
» pris.

» De plus, nous ne pourrons contraindre personne
» à être garde de la monnaie, de la vicomté, ou de
» quelqu'autre charge qui nous appartienne.

» Nous ne pourrons aussi les obliger ou contrain-
» dre à nous payer taille ordinaire, sinon qu'ils l'ac-
» cordent de bonne volonté.

» Nul des bourgeois de Rouen ne doit prendre des
» mereaux de la vicomté, pour les montrer aux gardes-
» portes ou barrières, et si autrement il ne le veut
» croire, il lui jurera qu'il ne doit point de coutume,
» et ne lui donnera rien s'il ne veut.

» Le vin que nous prendrons aux tavernes de
» Rouen, pour notre bouche, ou celles de notre train,
» sera payé à même prix qu'on le vendra aux autres,
» et celui qui ne sera point pris à la taverne, sera ap-
» précié par quatre loyaux hommes de la ville, à leur
» bonne foi et serment, suivant quoi il sera payé.

» De plus, lesdits bourgeois allant dans nos do-
» maines avec leurs marchandises de toutes sortes,
» auront pouvoir de les vendre paisiblement et sans
» trouble, soit en gros, soit en détail, ainsi qu'ils
» aviseront bon; item, les pourront charger et dé-
» charger, porter et rapporter par-tout où ils désire-

» ront, réservé les terres que nous avons ci-devant
» exemptées.

» Nul marchand ne pourra, avec sa marchandise,
» passer Rouen par la Seine, soit en montant ou dé-
» vallant, si ce n'est du consentement desdits bour-
» geois.

» Nul, s'il n'est habitant de Rouen, ne pourra dé-
» charger du vin dans son cellier, ou dans sa maison
» à Rouen, pour le revendre.

» Nous leur avons davantage accordé et donné le
» panage et pâturage de leurs porcs et bêtes pour leur
» usage seulement, dans toutes les forêts de notre do-
» maine de Normandie, réservé le temps que nous les
» défendrons aux autres voisins, sans y comprendre
» toutefois les terres dont nous avons parlé ci-devant.

» Les navires et serviteurs auront pouvoir de remon-
» ter et avaller par la Seine, avec leurs biens meu-
» bles et argent, où bon leur semblera, et s'il leur est
» de besoin, de lever des ponts et des perches, voir
» les refaire, ils le pourront, sans demander permis-
» sion à personne, réservé dans les terres ci-devant
» spécifiées.

» Nul de tous les navires de Normandie, s'il n'est
» de Rouen, ne pourra faire voile en Irlande, ex-
» cepté un qui pourra, tous les ans, partir de Cher-
» bourg.

» Tous les navires qui viendront d'Irlande, depuis
» qu'ils auront passé le Cap de Genes, seront obligés

» de venir à Rouen, et payeront au roi un timbre de
» peaux de martre, ou bien dix livres, après qu'ils
» auront juré n'en avoir trouvé à acheter au port où
» ils auront chargé, et ne l'avoir fait pour nous pri-
» ver de nos droits et coutumes.

» Le vicomte de Rouen avait de chacun navire
» vingt sols, et le chambellan de Tancarville un ou
» seize sols.

» Nul étranger ne pourra acheter des marchandises
» apportées à Rouen, de delà la mer, pour les re-
» vendre, sinon par le moyen et entremise des bour-
» geois de Rouen; que s'il le fait, sa marchandise sera
» forfaite et confisquée, moitié pour nous, et moitié
» pour lesdits bourgeois.

» On ne pourra charger à Rouen aucunes marchan-
» dises pour monter par la Seine en France, sans la
» sûreté des bourgeois de Rouen; autrement, elles
» seront forfaites et confisquées, moitié pour nous,
» et l'autre moitié pour lesdits bourgeois, sans toute-
» fois préjudicier aux coutumes dont les villes de notre
» suggestion ont usé à l'endroit des rouennais, et les-
» dits rouennais à l'endroit d'elles, du temps de Henri
» et Richard, rois d'Angleterre et ducs de Nor-
» mandie.

» Nous voulons aussi que pas un d'iceux soit
» poursuivi d'usure, et qu'après sa mort on ne donne
» aucune taxe ou récompense sur lui ou ses héri-
» tiers.

» Nous ne pourrons contraindre aucuns des bour-
» geois de Rouen à marier ses enfans, si ce n'est de
» sa bonne volonté.

» Nul de tous ceux qui demeurent dans l'enclos des
» murailles de Rouen ne sera obligé de payer le
» fouage.

» Nous avons aussi accordé et accordons auxdits
» bourgeois de Rouen pouvoir de tenir dans leurs
» villes et banlieues pleds de tous leurs procès et
» différends, pourvu qu'il n'y ait point de morts ou
» de mutilations, ou que la cause ne dépende point
» du pleds de l'épée, et que les pleds ne soient point
» suivis de gage de combats, sauf toutefois, comme
» nous avons dit, le droit des seigneurs qui ont terres
» dans ladite ville et banlieue.

» Si quelqu'un du bailliage ou jurisdiction du Maine
» est en notre prison, ou dans un monastère, ou bien
» s'est retiré pour quelque crime, nous voulons et en-
» tendons que le maire retienne ses biens en sa garde
» et en sa main, dont notre bailli aura un mémoire,
» et ledit maire un autre, qu'ils garderont jusques en
» définitif du procès, et s'il est condamné, lesdits
» biens, meubles, nous demeureront acquis.

» Le maire aura toutes les assignations des hommes
» de sa jurisdiction (*Baillivia suæ*), et leur fera droit,
» et personne ne pourra mettre la main sur eux, sans
» lui ou son sergent, s'il n'est du pleds de l'épée; et
» pour cet effet, ledit maire est obligé de donner

» main-forte à notre bailli, afin qu'il puisse faire justice dans sa jurisdiction ou bailliage.

» Afin que tout ce que dessus soit perpétuellement observé, nous le confirmons en tout, sauf toujours notre droit, et celui de nos églises ».

Fait à Passy, l'an de grace mil deux cent sept.

D'après les dispositions de ces lettres-patentes, on voit clairement que le commerce extérieur et intérieur était florissant sous les ducs de Normandie, et que Rouen était le centre des objets d'importation; ce qui suppose, pour le maintien de la balance, que ses négocians avaient, tant par les produits de l'agriculture que de l'industrie des fabriques, de quoi satisfaire aux exportations.

Ces lettres-patentes du conquérant des états de Jean-sans-Terre, ne sont que confirmatives des priviléges et des droits accordés par les ducs de Normandie à la capitale de leur duché; comme aussi les confiscations, les forfaitures, les droits d'entrée sur les marchandises n'y sont que renouvellés. La jurisdiction du bailli, celle du maire, sont tellement peu distinguées dans cet acte authentique, qu'il est évident que les démarcations de chacune de ces jurisdictions étaient prévues par des réglemens antérieurs à Philippe-Auguste.

Les droits de panage et de pâturage qu'accorde ce prince aux habitans de Rouen, dans son domaine de Normandie, ne sont encore qu'une confirmation des droits antérieurs, attendu que la ville de Rouen était

entourée de forêts au midi, au couchant et au nord; qu'une grande partie d'entr'elles, et sur-tout celles au nord, ont été essartées, et que ce qui en reste a été aliéné par les rois de France à l'abbaye de Saint-Ouen.

La première chose qui occupe les princes qui envahissent ou qui font la conquête d'un pays, c'est de calculer les avantages qui leur en reviendront, et par un système de la politique des temps dont nous parlons, tous les efforts du roi de France tendaient à affaiblir les grands vassaux, afin d'accroître son autorité. Philippe, qui même avant sa conquête, avait, en 1195, acheté de Richard de Vernon, la châtellenie de ce nom et la seigneurie de Longueville, et en 1200, le comté d'Evreux d'Amaury, comte de Glocester, voulut connaître les domaines qui appartenaient aux ducs de Normandie; il s'en trouva fort peu, parce que les principales terres étaient aux grands barons qui les avaient en pleine propriété, et qui avaient sur leurs vassaux les mêmes droits que les ducs exerçaient sur eux-mêmes.

Philippe ne pouvait se faire un domaine particulier dans le duché, qu'en suivant son plan d'acquérir, pour affaiblir les grands vassaux et accroître par-là son autorité.

Il avait, comme nous venons de le dire, acquis le comté d'Evreux, mais il fallait avoir la vicomté; il l'échangea avec Robert de Meulan en 1214. Il lui

donna en compensation Quittebonne, Croinville et Fourcherolles.

Vers le même temps, il acheta la terre et la seigneurie d'Orbec, de Guillaume-le-Maréchal, comte de Pembrok (1).

D'Amicie de Montfort, il acquit Breteuil et toutes les possessions qu'avait en Normandie le comte de Leycester.

Il échangea, avec l'abbaye de Jumiéges, la ville du Pont-de-l'Arche.

Le comté de Mortain lui échût de la succession de Mahaut, comtesse de Boulogne, sa mère.

Le duché d'Alençon, avec ses dépendances, lui fut donné en 1220 par Henri, vicomte de Châtellerault; par Hela, sœur de Robert, comte d'Alençon, et par Robert Mallet (2). Tels furent les domaines du roi en Normandie à l'époque dont nous parlons.

---

(1) Guillaume-le-Maréchal, comte de Pembrok, était grand maréchal d'Angleterre; il fut honoré du titre de protecteur du roi et du royaume, ou tuteur du premier et régent de l'autre. C'était un seigneur habile, vaillant, sage et épousant toujours le parti le plus légitime, dit l'Histoire d'Angleterre; cependant on lui a reproché d'avoir coopéré avec l'archevêque de Cantorbéry à placer la couronne sur la tête de Jean-Sans-Terre, au préjudice de l'infortuné Artur; mais avec plus de justice, il la conserva sur celle de Henri III, fils de Jean.

(2) L'acte de donation du duché d'Alençon est conçu en ces termes:

« Ego Hemericus vice comes castri eraudi, et Hela, soror Ro-

Les successeurs de Philippe suivirent le même système.

Louis IX acheta la châtellenie de Pontorson, d'Henri d'Avangrar, en 1233.

Le chevalier Robert de Praere lui céda, en 1236, la vicomté d'Avranches.

Il eut également le comté de Beaumont-le-Roger en 1255, par la vente que lui en fit Raoul de Meulan.

Philippe-le-Hardi échangea, en 1281, avec Renaut, comte de Gueldres, ses propriétés d'Harfleur, de Montivilliers et de Fécamp, tant en domaines, fiefs, qu'autres revenus.

Tous ces échanges, ces acquisitions, sont justifiés par les actes déposés au trésor des chartes ; c'est d'après ces chartes que MM. Dupuy, Chopin et

---

» berti, quondam comitis de Alencon, et Robinus mallet, notum
» facimus universis tam presentibus quam futuris, quod dedimus
» et concedimus Domino nostro Philippo illustri Francorum regi
» et ejus hæredibus in perpetuum, Alenceium et Alencenensium
» cum eorum pertinentiis tam infeodo et domanio quam in ne-
» moribus et aquis et rebus aliis universis et forestam quæ di-
» citur *Escoves*, et Haiam de Ferreria, et *forestam de Chau-*
» *mont*, et forestam de Rupe Eloydis, usque ad sarthon et scien-
» dum quod quatuor parochiæ quæ sunt ultrà sartham et dicun-
» tur *Helloy*, sunt de justitia et dominio de Alencio. Dominus
» autem rex faciet dirui *forteritiam de esse* et *forteritiam de*
» *Rupe mabirit* ad voluntatem suam. In cujus rei memoriam et
» confirmationem perpetuam præsentem paginam sigillorum nos-
» trorum nunimine fecimus Roborari. Actum apud nogentum
» eremberti 1220 mense januario. «

Greard ont fourni l'état des acquisitions faites par les rois de France.

Philippe-Auguste, ainsi que ses successeurs, eurent donc besoin de ménager la noblesse et le clergé, afin de les déterminer à ces aliénations. D'ailleurs, il devait nécessairement entrer dans la politique de ces nouveaux conquérans de s'attacher tous ceux qui pouvaient former des obstacles ou nuire à leur paisible jouissance. Aussi s'engagèrent-ils à conserver les coutumes et les lois qui constituaient leur gouvernement, leur religion, leurs droits, leurs biens, leur manière d'être, parce qu'au fond tout cela était étranger à leurs intérêts particuliers. Ils ne combattirent contre les souverains, leurs contemporains, que pour les chasser de leurs états et les posséder à leur place, et non pour détruire les peuples, ni les chasser, parce que sans eux il n'y aurait ni état ni souverains.

La Normandie, sauf les domaines acquis par le roi, continua à se régir par ses coutumes et ses usages : les mêmes redevances des barons et des nobles envers les anciens ducs, eurent lieu envers le roi. Ils devaient un service militaire de quarante jours à leurs frais, et non plus ; les hommes libres ou allodiaires ne devaient de service qu'autant que tous les habitans étaient forcés de prendre les armes pour la défense commune. Philippe ne pouvait rien exiger de plus, sans courir le risque de se voir ravir sa conquête par les armes des barons, qui se seraient infailliblement réunis contre

lui, parce qu'il ne faut pas perdre de vue que Philippe fit moins la conquête de la Normandie que celle-ci ne se donna à lui, dont elle préféra la domination à celle de Jean-sans-Terre, qui s'était aliéné tous les esprits par ses crimes et son incapacité.

D'ailleurs, Philippe n'avait pas rangé sous son obéissance la Normandie toute entière ; des garnisons anglaises occupaient plusieurs forteresses. Sous le règne de Louis IX, les anglais y avaient encore plusieurs places : ce monarque assiégea en 1229 trois châteaux, dont ils étaient encore en possession.

La réunion à la couronne de France du duché de Normandie étant moins le résultat du succès des armes de Philippe, que celui d'un arrêt inoui, on devait s'attendre qu'il y aurait de la part des souverains de l'Angleterre de vives réclamations. Les premières furent stipulées dans le traité de la Tamise, conclu entre Louis, fils de Philippe, et Henri III, fils de Jean-sans-Terre, où on convint de donner à Louis quatorze mille marcs d'argent, dont il avait grand besoin pour retourner en France. Louis céda à Henri la possession de la couronne d'Angleterre, et tous les droits qu'il pouvait y avoir, promit de sortir du royaume et d'évacuer toutes les places où il avait encore des troupes. Il s'engagea ensuite *à porter le roi, son père, à la restitution de la Normandie et des autres provinces que les rois d'Angleterre avaient possédées en France. Il ajouta que, s'il ne pouvait obtenir de Phi-*

*lippe cette restitution, il promettait la faire lui-même aussitôt qu'il serait parvenu à la royauté.* On dit que cet article du traité fut secret : il serait à désirer, pour la gloire de ce prince, qu'il l'eût été de manière à ce que personne n'en eut jamais eu connaissance.

En l'année 1219, le parlement d'Angleterre décida qu'on presserait la restitution des provinces d'outremer. Quatre ans après, en 1223, Philippe étant encore sur le trône, il reçut des ambassadeurs d'Henri III, chargés de faire la réclamation des héritages de ses aïeux. Il fit à ces ambassadeurs la réponse suivante :

« Que ces provinces avaient été confisquées par le » jugement des pairs, pour les crimes du roi Jean, conqui- » ses de plus par les armes de France, et réunies à cette » couronne à qui elles appartenaient par ce double » droit, et qu'il ne pouvait ni ne voulait les dé- » membrer. »

On s'était attendu en Angleterre à la réponse du roi de France; aussi, pour obtenir cette restitution par la force des armes, avait-on fait tous les préparatifs nécessaires. En même-temps que les ambassadeurs s'embarquaient pour la France, Guillaume, comte de Salisbury et Savari de Mauléon, les deux meilleurs généraux d'Angleterre, passèrent en Guienne ; le défaut de troupes et d'argent les mit hors d'état de rien entreprendre. Philippe se contenta d'observer les mouvemens des anglais et garda ses conquêtes ; mais ce monarque mourut le 14 juillet de la même année, à l'âge de cin-

An. 1223.

quante-neuf ans, après avoir été spectateur tranquille des horreurs commises contre les Albigeois (1), qu'il avait suscitées lui-même pour accroître son autorité et anéantir la puissance du comte de Toulouse.

---

(1) Innocent III tourna les armes des croisés contre les Chrétiens sectaires que recelaient les provinces méridionales de la France : ces hérétiques furent appellés Albigeois, parce qu'ils demeuraient la plupart à Albi et aux environs, sous la protection du comte de Toulouse. On leur envoya des missionnaires qui ne convertirent personne ; on substitua, en 1210, l'épée à la prédication. Simon de Montfort (*), dont le nom seul réveille l'effroi, fut le ministre sanguinaire du pontife ; au siége de Béziers, il fit passer au fil de l'épée trente mille habitans. Sur le point de donner l'assaut, ses soldats lui observèrent que, maîtres de la ville, ils ne pourraient distinguer les catholiques d'avec les hérétiques ; Monfort, après s'être recueilli, répondit : *Tuez, tuez-les tous ; Dieu connaîtra bien ceux qui sont à lui.*

(*) Si l'Histoire doit un tribut d'éloges à la vertu, il lui appartient aussi de signaler à la postérité les monstres qui ont déshonoré leur siècle. Ce Simon de Montfort, surnommé *le Machabée,* était seigneur de Montfort, près Paris : il obtint pour récompense de l'assassinat des trente mille habitans de Béziers, du pape Innocent III et du quatrième concile de Latran, en 1215, l'investiture du comté de Toulouse, dont il fit hommage à Philippe-Auguste ; il reçut aussi la peine de ses crimes au siége de Toulouse, où il fut tué d'un coup de pierre lancée par une femme, le 25 juin 1218.

## INFLUENCE DU RÈGNE DE LOUIS VIII.

Le fils de Philippe-Auguste lui succéda; comme c'était avec lui que le traité relatif à la restitution de la Normandie avait été conclu; qu'en cela il se trouvait plus obligé que son père Henri III, qui, en sa qualité de duc de Normandie, devait assister au sacre du roi, il envoya de nouveaux ambassadeurs pour le sommer de sa parole. Ses ambassadeurs furent reçus avec beaucoup de hauteur et de fierté; Louis traita de ridicule la demande en restitution, et ajouta que son intention était de conquérir le surplus des propriétés qu'avaient encore en France les Anglais; c'était dire *je veux posséder, mes sermens sont nuls.*

Mézerai.

Une réponse aussi menaçante fut prise en Angleterre pour une déclaration de guerre : on ne songea de part et d'autre qu'à la faire avec vigueur. La France, dont les préparatifs étaient faits de longue main, se trouva plutôt prête. Louis prit Niort, Saint-Jean-d'Angély et la Rochelle, sur les Anglais; mais bientôt le prince Richard, frère d'Henri, et le comte de Salisbury, son oncle, réparèrent l'honneur des armes anglaises par la prise de Poitiers et de plusieurs autres places. On se préparait à de plus grands efforts, lorsque le pape voulant, par un sentiment d'humanité, détruire

An. 1224.

An. 1225. les Albigeois avec les troupes du roi de France, interposa tous ses soins et ses sollicitations auprès de l'un et de l'autre monarque, afin de les déterminer à signer une trève qu'il leur fit conclure.

Il était, sans doute, plus important aux intérêts du roi de France de prendre les armes contre les rivaux de son sceptre que contre ses sujets; mais n'écoutant qu'un zèle aveugle, il préféra déployer son courage contre ces infortunés Albigeois, à la prière du pape Honoré III, qui avait adopté les mêmes maximes de son prédécesseur, et qui, pour parvenir à son but d'extermination, avait permis à Louis de lever, sur le clergé de France, une taxe extraordinaire. Ce monarque, qui aimait l'argent autant que son père, voyant des avantages pécuniaires qu'il estimait considérables, laissa en paix les Anglais pour marcher contre le jeune Amauri, comte de Montfort, qui avait contre lui le pape et la France, et n'avait pour alliés que les habitans d'Avignon, révoltés des cruautés exercées contre leurs frères, et qui les défendirent avec le courage qu'inspire le désespoir.

An. 1226.

Louis, instrument soudoyé de la vengeance de Rome, mit le siége devant Avignon; il y fut arrêté plus de trois mois; enfin, il s'en empara le 12 septembre 1226, après avoir perdu plus de la moitié de ses troupes et ses plus vaillans officiers. Un auteur contemporain assure que Thibault, comte de Champagne, ennuyé de la longueur du siége, alla trouver le roi et lui demanda son congé, parce qu'il l'avait servi quarante jours, et

Matthieu Pâris.

qu'il n'était pas obligé à le servir plus long-temps. Louis le refusa, en le menaçant, s'il ne restait, de ravager ses terres. Le comte, épris des charmes de Blanche, et ne pouvant vaincre sa passion, empoisonna le roi, qui mourut le 8 octobre suivant.

Voici comment s'exprime Matthieu Pâris : *Hinc comes, ut fama refert, procuravit regi venenum propinari, ab amorem reginæ ejus, quam carnaliter illicite adamavit, undè libidinis impulsu stimulatus, moras nectere non valebat ulterius.*

Cette expédition contre les Albigeois et contre le fils du comte de Toulouse était injuste; elle avait pour base une cupidité honteuse; ce prince n'avait pas de caractère à lui. Il eut acquis de la gloire à achever les conquêtes ébauchées par son père; car, comme nous l'avons déjà dit, la Normandie n'était pas encore toute entière sous sa domination; les Anglais y tenaient encore plusieurs places; et si Henri III n'eut pas été un prince faible, s'il eût eu les qualités de Richard son oncle, il eût fait repentir Louis VIII d'avoir préféré égorger ses sujets à l'instigation du pape, plutôt que de s'assurer les états qu'avait pris Philippe sur les princes normands.

Quoique le règne de ce souverain n'eut duré que trois ans, la Normandie fut, pendant tout ce temps, incertaine de sa destinée; elle croyait à l'exécution de la parole donnée par Louis lors du traité de la Tamise, et elle redoutait, sur son refus, de voir son territoire envahi par les Anglais, offensés du manque de foi du

monarque français ; mais la cour de Rome détourna les coups de Louis pour les appliquer à son gré, et la faiblesse d'Henri préserva les normands d'une guerre où nécessairement ils eussent pris part les uns pour la France, et le plus grand nombre pour la cause des princes de leur nation.

## INFLUENCE DES RÈGNES DE LOUIS IX ET DE PHILIPPE-LE-HARDI.

La mort de Louis VIII et la minorité de son fils occupèrent tellement la reine Blanche, à-la-fois tutrice et régente, qu'elle fut obligée, pendant toute son administration, d'employer les moyens qui étaient en elle pour soumettre les barons et les princes ligués. Les principaux étaient Pierre de Dreux, comte de Bretagne, surnommé *Mauclerc*, et Hugues de Lusignan, comte de la Marche. Ils commencèrent par faire fortifier le château de Beuvron, en Normandie, et celui de Bellesme dans le Perche; mais Blanche, qui avait toutes les qualités pour bien gouverner un état, avait pour ministre et pour conseil le cardinal Romain, légat du pape. Elle voulut d'abord réduire Thibault, comte de Champagne, s'avança ensuite au-delà de la Loire contre les deux autres chefs; elle les fit citer au parlement, et les contraignit à venir demander pardon à Louis.

An. 1227, 1228.

Tandis que la reine mère, avec autant de prudence que d'adresse, dans les circonstances difficiles où elle se trouvait, conciliait les grands vassaux du royaume, Henri III se reposait sur son ministre (1) des soins du

(1) Robert Dubourg.

gouvernement. La ligue normande, affectionnée à la famille de ses anciens ducs, réitérait, auprès du roi d'Angleterre, ses instances pour faire une descente en France; l'archevêque de Bordeaux était le chef de l'ambassade du duché de Guienne; celle de Normandie était composée des principaux seigneurs du duché. Le cardinal Romain, attentif à toutes les démarches des mécontens, sut adroitement les rendre vaines. Le ministre anglais n'était pas insensible à l'appât d'une forte somme; il eût dédaigné une offre mince : on lui compta trois mille marcs d'argent pour qu'il empêchât son maître de faire une descente en France; la descente n'eut pas lieu.

An. 1229.

Tout cependant semblait promettre à Henri que cette expédition aurait d'heureux succès. La Guienne et la Normandie soupiraient après la douceur du gouvernement de ses anciens maîtres; chacun s'empressait à fournir des hommes et de l'argent pour que ces domaines restassent dans les mains des princes normands. Le grand justicier persuada à Henri que la saison n'était pas propre à l'embarquement des troupes; à la vérité, on était dans l'hiver; mais le trajet n'étant pas assez long, la descente se serait faite avec d'autant plus de facilité dans les ports de Normandie, qu'on s'y préparait à les recevoir, et ils n'y auraient trouvé nul obstacle à leur débarquement.

Cette faute ne fut pas imputée au ministre anglais comme le résultat de son incapacité; on l'accusa de

s'être laissé gagner par la régente, et d'avoir pris de l'argent de la France pour trahir sa patrie et son roi.

Le duc de Bretagne qui, plus que les députés de Guienne et de Normandie, pressait Henri de faire son expédition, réussit enfin à faire perdre au ministre son crédit sur l'empire du monarque. Toute la nation anglaise voulant y contribuer de leurs biens et de leurs personnes, le roi la désirant lui-même, il fallut que le grand justicier s'y prêtât. On accourut de toutes les provinces s'enrôler pour cette guerre, dont le but était de recouvrer toutes les provinces que Jean-sans-Terre avait lâchement perdues.

La belle saison avait été employée à réunir et à équiper l'armée; tout se trouva prêt le 30 septembre; depuis long-temps on n'avait vu de si belles troupes: cavalerie, infanterie, tout était d'une tenue qui ravissait la noblesse qui la commandait, et le roi lui-même qui était à la tête. Lorsqu'on fut arrivé à Portsmouth, la revue du départ étant faite, on fut fort étonné que les vaisseaux, pour embarquer cette armée, étaient à peine suffisans pour le tiers de l'armement. Le grand justicier avait su par-là arrêter la fougue du monarque et le zèle des troupes. Henri, furieux, fondit sur son ministre l'épée à la main; on se mit à la traverse; le ministre reprit son crédit sur le monarque, et l'expédition échoua encore une fois. Mais Henri, lors de sa réconciliation avec lui, exigea qu'il mît tous ses soins aux préparatifs de l'expédition.

An. 1230.

On y travailla, en effet, avec plus de diligence que l'année précédente. Le roi monta sur sa flotte avec ses belles troupes et sa brave noblesse : le débarquement se fit à Nantes, où le duc de Bretagne l'attendait avec impatience; tout lui était favorable. Les troubles de France n'étaient pas bien appaisés; la Normandie ne demandait que sa présence pour arborer ses étendards. Painel, l'un des principaux seigneurs normands, vint l'assurer de son zèle pour son service, menant avec lui son frère et soixante gentilshommes des plus braves du duché: il le sollicitait de s'y montrer, et lui garantissait, sur sa tête, un soulèvement général en sa faveur, dès qu'on verrait paraître ses drapeaux.

Les remontrances de Painel furent vaines. Henri, que son ministre avait assoupi dans les plaisirs au lieu de le conduire de victoires en victoires, quand le chemin en était si bien tracé, quand ses peuples le désiraient, et quand enfin on n'attendait que le signal pour se ranger sous ses enseignes, ce ministre, fidèle à l'argent de la France, laissa amollir le prince et l'armée dans la débauche, de sorte qu'affaiblie par l'oisiveté et les excès, on ne pensa plus qu'à retourner en Angleterre, sans gloire comme sans succès.

Le blâme tomba sur le favori; mais sa perfidie attiédit le courage des Bretons et des Normands, qui jugèrent qu'il n'y avait plus à compter sur l'Angleterre; ils virent bien qu'il ne leur restait de ressource que dans leur propre courage ou dans leur soumission.

La majorité des rois de France ne commençait alors qu'à l'âge de vingt-un ans au plutôt. Louis les avait; mais Blanche n'était pas encore lasse de porter le fardeau de la régence; elle n'abandonna l'autorité que le plus tard qu'elle pût; elle en retint toujours une portion, et ne cessa de prendre en tout temps le titre de régente. An. 1235.

Cependant Henri III, roi d'Angleterre, redemandait hautement la Normandie et les autres provinces que le père de Louis IX avait promis de restituer. Le fils se trouvait fort embarrassé; la mémoire de son père lui était chère. Son conseil prétendait qu'il n'était pas temps d'accomplir cette promesse, les Anglais ayant manqué à la leur; les scrupules l'emportèrent sur toutes les considérations politiques. Il offrit à Henri le Poitou en entier, la meilleure partie de la Normandie, sous l'expresse condition qu'il se contenterait de ces provinces en échange de ses prétentions. Heureusement pour la France qu'Henri fut assez aveugle, ou assez confiant dans ses forces, pour refuser des offres aussi imprudentes; il ne répara pas cette faute par sa valeur; Louis, au contraire, eut honte de la cession qu'il avait proposée: il se décida à tout garder et à chasser les Anglais.

Le comte de la Marche avait levé l'étendard de la révolte en 1240. Henri III, ayant ensuite épousé sa querelle pour forcer Louis à la restitution entière des états confisqués par Philippe-Auguste, on vit bientôt

les bords de la Charente couverts de combattans. La bataille se donna; le pont de Taillebourg fut attaqué. Le roi de France, voyant l'ardeur du soldat se ralentir, mit l'épée à la main, s'avança à la tête des combattans, emporta le pont, où il soutint seul, avec une poignée de monde, le choc de l'armée ennemie. Les prodiges de valeur qu'il fit, donnèrent le temps à ses troupes de se ranger en bataille : il défit les Anglais et les poursuivit jusqu'aux portes de Saintes où il les tailla en pièces. Le comte de la Marche se soumit au roi, qui lui pardonna sa félonie. La guerre finit par une trève qui ramena Louis à Paris et Henri en Angleterre.

An. 1142

Après cette importante victoire, Louis aurait dû profiter des avantages qu'il avait obtenus pour reconquérir la Guienne; mais les seigneurs français redoutant moins les armes anglaises que la trop grande prospérité du roi de France, rappellèrent leurs troupes, alléguant qu'elles avaient satisfait au service pour le temps convenu; ce qui prouve qu'il n'entrait ni dans leur projet, ni dans leur politique, de faire tous les frais d'une guerre dont le fruit ne servirait qu'à accroître la puissance du monarque.

Peu de temps après cette expédition, Louis étant tombé dangereusement malade, fit le vœu, s'il en échappait, d'aller en Palestine avec une armée assez forte pour exterminer les infidèles.

Il arriva dans cette croisade ce qui n'était pas arrivé dans toutes les autres; c'est que tout le monde s'opposa

au vœu du roi; sa femme et ses frères, s'unirent pour l'en détourner. L'évêque de Paris, prélat célèbre par ses vertus, lui représenta qu'il ne pouvait accomplir ce vœu sans exposer ses états à être envahis, et ses peuples à être ruinés. Il ne se rendit ni aux raisons des hommes sages, ni aux prières de sa famille; il mit à l'exécution de ce projet une constance, une adresse, au moyen desquelles il détermina et subjugua ceux mêmes qui avaient marqué le plus d'opposition à cette entreprise.

An. 1247.

Le départ du roi de France pour la terre sainte se préparant, toute l'Europe en était instruite. Les Anglais envoyèrent encore une ambassade à ce pieux monarque, pour obtenir la restitution de la Normandie : ils lui observèrent qu'il était de son honneur d'acquitter la parole de Louis VIII. Le roi, ébranlé par son respect pour la mémoire de son père, était prêt de satisfaire à la réclamation des ambassadeurs; mais son conseil s'y opposa de nouveau, alléguant au comte Richard, qui était le chef de l'ambassade, la possession quadragénaire qui était l'ancienne loi normande (1). Les ambassadeurs retournèrent encore en Angleterre, sans avoir obtenu de réponse satisfaisante.

Quelques seigneurs de la cour de Louis s'expliquaient d'une manière libre sur Henri, roi d'Angleterre. « Henri

---

(1) Matthieu Pâris dit : *Quod Dominus rex Francorum in diutinâ et pacificâ extiterat possessione, videlicet per circiter quadraginta annos*. P. 494.

» est mon frère (leur dit Louis); c'est un grand roi. Si,
» dans ma cour, son nom ne le met pas à couvert des lan-
» gues satiriques, je deviens coupable de le souffrir; il est
» à plaindre d'écouter de mauvais conseils. Après tout,
» sa piété et ses aumônes le rendent estimable, et ne
» sauraient manquer d'avoir leur récompense. »

Henri III ne désespérait pas néanmoins de recouvrer ses états d'outremer, et sur-tout le duché de Normandie, patrimoine de ses ancêtres; presque tous les seigneurs de ce duché étaient possesseurs de grands biens dans le royaume d'Angleterre, et beaucoup de seigneurs anglais étaient propriétaires en Normandie. Les rapports mutuels des uns et des autres donnaient au roi d'Angleterre toutes les facilités pour attirer dans son parti les hommes les plus puissans, qui tous considéraient depuis long-temps la cour de Londres comme le centre commun de leur réunion. Henri se trompa dans ses conjectures; les Normands s'attachèrent à la France; il employa en vain tous les stratagêmes de la politique pour les séduire. Les hommes sages sentirent qu'il était préférable à la tranquillité de la Normandie qu'elle fût sous la protection de la France, plutôt que sous celle d'une puissance toujours enviée par les rois de France, par cela seul que ce beau domaine avait été démembré de la couronne par la faiblesse d'un de leurs prédécesseurs; que d'ailleurs cette province, par sa situation, offrait à-la-fois une garantie aux monarques français contre les incursions des Anglais, des ressources infinies dans

le grand nombre de ses ports de mer, par son commerce, ses fabriques et sa population : ils sentirent encore que la réunion de la Normandie à la France éloignerait les guerres continuelles dont elle avait été le théâtre depuis trois cents ans. Quand il n'y aurait eu que le motif d'écarter ce terrible fléau de leurs foyers, il était assez puissant pour faire rejeter toutes les tentatives de Henri. Ce dernier s'en vengea par le seul moyen qui restait en son pouvoir : il confisqua les seigneuries et tous les domaines que les Normands possédaient en Angleterre ; il les distribua à ceux de ses sujets qu'il affectionnait.

Depuis la bataille de Taillebourg et la trève qui s'ensuivit entre Louis et Henri, il n'y avait pas eu de traité de paix conclu, malgré le penchant des deux couronnes ; d'une part, les croisades de Louis, sa prison de l'autre, les troubles de l'Angleterre, résultats des exactions de son roi : ces revers, également funestes aux deux monarques, avaient prolongé la suspension d'armes. Leurs insinuations pacifiques les portaient à une réconciliation parfaite ; elle eut lieu en 1260. Henri céda au roi de France ses droits sur la Normandie, l'Anjou, le Poitou, le Maine et une partie de l'Aquitaine, ne se réservant que celle qui est au-delà de la Garonne, en tirant vers les Pyrénées, avec les provinces de la Saintonge, du Quercy et du Limousin, situées en-deçà entre cette rivière et la Charente. Cette cession ne coûta à la France que trois cents mille livres

monnaie d'Anjou (1). Les démonstrations d'amitié que fit Louis au roi d'Angleterre, et les promesses de le secourir contre les confédérés anglais, contribuèrent beaucoup à la conclusion de ce traité.

Quels que soient les faibles avantages que reçut momentanément Henri pour céder ses prétentions sur la Normandie, il est inexcusable d'avoir vendu, pour peu d'argent, le plus bel héritage de ses ancêtres, qui, avec leurs autres domaines, rendaient les rois d'Angleterre presqu'aussi puissans en France que les rois de France eux-mêmes; aussi le traité déplut-il à-la-fois aux deux nations autant qu'il plaisait aux deux monarques : aux Français, parce qu'il étendait la puissance du souverain, et portait atteinte aux grands vassaux en circonscrivant leur autorité, et en les isolant, pour ainsi dire : aux anglais, parce que ce démembrement était la preuve d'une faiblesse dont ils avaient honte : il excita contre Henri une foule de mécontens, à la tête desquels était le prince Édouard son fils; mais son dépit ne fut pas long; il écouta bientôt les sentimens de la nature et ses propres intérêts.

Le comte de Leycester, qui, du chef de sa femme, sœur du roi d'Angleterre, avait des droits sur la Nor-

(1) Stow prétend que la cession de la Normandie n'a coûté à la France que trois mille livres sterlings, payables chaque année à Henri et à ses successeurs; d'autres Auteurs prétendent qu'elle a coûté trois cent mille écus.

mandie, protesta seul contre ce traité (1). Il reprocha à Henri de n'avoir pas accepté les offres de Louis; les scrupules de ce dernier l'emportant sur les considérations politiques, il proposa de rendre le Poitou en entier et la meilleure partie de la Normandie, si le roi d'Angleterre voulait se contenter de ces provinces en échange de ses prétentions. Henri refusa, en effet, les offres du roi de France, préférant courir le hasard des combats; il fut vaincu, et, douze ans après, céda, à prix d'argent, le beau domaine dont il ne put retenir la plus belle portion, qui l'eût aidé à reconquérir le reste.

Louis, dont la puissance avait reçu des atteintes pendant sa minorité, à cause des circonstances difficiles où s'était trouvée la reine Blanche, sa mère, menacée par la ligue des grands vassaux, relativement à la régence dont elle s'était emparée sur l'attestation de trois ou quatre prélats, qui avaient été présens au lit de mort de Louis VIII, chercha à se venger de l'indocilité de ces seigneurs. Il rendit, dans une assemblée générale, un édit portant défense d'épouser des filles étrangères sans la permission du souverain; il voulait, par cette mesure, empêcher les étrangers d'hériter des terres de

(1) Le comte de Leycester avait été chassé de France pour sa querelle avec la reine Blanche. Il était fils de ce fameux Simon de Montfort, général sous Philippe-Auguste, si connu par les sanglantes guerres qu'il fit au comte de Toulouse et aux Albigeois. Sa mère était sœur et héritière de Robert de Beaumont, comte de Leycester.

France ; mais l'unique but qu'il se proposait réellement, était d'interdire aux grands des alliances avec d'autres princes, dont ils se faisaient un appui redoutable au trône.

Par un secondé dit rédigé dans les mêmes vues, il arrêta que ceux qui avaient des fiefs en France et en Angleterre, choisiraient celui des deux rois auquel ils en voudraient rendre hommage; que dorénavant ils ne pourraient plus les conserver en même-temps. Cette nouvelle loi, bien conçue, força les vassaux à opter, et conséquemment à perdre l'une ou l'autre partie de leurs biens. Ils murmurèrent beaucoup, et sentirent toutes les suites d'une pareille mesure; mais ils avaient tant reçu, et tout récemment, qu'ils pouvaient restituer une portion de ce qu'ils avaient obtenu des circonstances. Louis dédommagea ceux qui s'attachèrent à lui, en leur donnant les terres de ceux qui s'étaient déclarés pour le roi d'Angleterre.

Cette politique, souverainement habile, avait été provoquée par celle qu'avait lui-même adoptée le roi d'Angleterre, en confisquant les seigneuries et les domaines que possédaient les normands dans son royaume ; elle apporta aussi bien des changemens dans les familles de Normandie, dont un grand nombre se fixa en Angleterre.

Le commerce prit un nouvel essor sous le règne de ce monarque. Comme les croisades exigèrent qu'on fournît aux besoins innombrables des croisés, l'Orient

attira bientôt l'émulation des négocians ; ils rapportèrent en échange les soies et les denrées précieuses de ces contrées, les fruits de la Grèce et les parfums de l'Arabie.

Les croisades rendirent un service non moins important ; elles remirent en circulation une infinité de domaines que les princes et les seigneurs, jaloux de se distinguer, vendirent pour avoir des équipages digne d'eux. Les serfs achetèrent leur liberté, et, dès-lors, ils furent admis dans la bourgeoisie; ils purent entrer dans l'ordre du clergé séculier et régulier. Les villes rachetèrent de même leurs redevances annuelles ; un ordre, absolument nouveau, parut dans l'état. Les corps municipaux devinrent les protecteurs des cités et des citoyens, les baillis et les sénéchaux formèrent la police : cet ordre recommandable établissait la sûreté publique.

Louis IX eut la satisfaction, avant sa seconde croisade, de voir la France heureuse. Le peuple payait peu d'impôts, et les payait gaiement, parce qu'il en voyait l'usage : une paix profonde régnait dans les provinces.

La Normandie partageait le sort de toute la France ; elle était paisible, elle le fut également après la mort de Louis, qui arriva le vingt-cinq août 1270 (1). Philippe-le-Hardi ayant été un prince tranquille, il concourut à affermir la paix dans le royaume ; elle lui

An. 1270.

(1) Il fut canonisé l'an 1297, par le pape Boniface VIII.

semblait plus douce par le contraste des calamités passées. Le caractère de Philippe était parfaitement opposé à son surnom; on lui reprocha d'aimer l'argent : cependant il fut attentif à ne point charger les peuples d'impôts ; ceux qu'il levait étaient répartis avec tant de douceur et d'égalité, que personne n'en murmura.

Sous le règne heureux du fils de Saint-Louis, il s'opéra naturellement un changement dans l'ordre judiciaire. Les cités, rachetées de la servitude à l'exemple des particuliers, demandèrent à avoir le siége de leur jurisdiction dans leur sein ; avant, la justice était ambulatoire, et on était contraint d'aller la chercher aux lieux où il plaisait à l'assemblée des barons de la fixer. Les affaires s'étant singulièrement multipliées par l'affranchissement des serfs et par les nouveaux débats qui en résultaient, il fallut indispensablement un temple immobile à la justice.

Les légistes furent invités à s'asseoir au milieu des gens d'épée et des prélats; ils n'avaient pas dans ces assemblées voix délibérative, mais ils dictaient les avis et les jugemens d'une cour peu versée dans les contestations nouvelles. Ces légistes donnèrent naissance à la robe, et formèrent un ordre nouveau dans l'état, qui, comme les autres, eut sa marche, son esprit et son agrandissement.

Les barons n'appréciant pas combien il leur importait de conserver leur justice, et d'en être les propres ministres, se dégoûtèrent des fonctions qui exigeaient

beaucoup d'études, d'application et d'assiduité ; ils désertèrent les siéges où ils étaient assis, et considérèrent l'administration de la justice comme un emploi indigne de leur courage. Les légistes, doués de lumières et honorés pour leur probité, montèrent à leur place, et se trouvèrent les maîtres du temple abandonné : ils héritèrent des droits les plus beaux et les plus honorables. Les rois firent corps avec eux ; ils étendirent l'autorité royale, et diminuèrent d'autant celle des seigneurs. Ce fut après cette révolution dans l'ordre judiciaire, qu'on vit les rois parler et agir en législateurs.

## INFLUENCE DU RÈGNE DE PHILIPPE-LE-BEL.

Le règne de Philippe-le-Bel fut moins heureux que le précédent, d'abord par les désordres infinis qui résultèrent de l'altération des espèces monnayées, ce qui acheva la ruine des seigneurs, déjà épuisés par les dépenses des croisades. Cette royale infidélité porta également au commerce des atteintes dont il se ressentit long-temps. Ensuite, par la guerre qui se renouvella entre la France et l'Angleterre, au sujet d'une rixe survenue à Bayonne entre un matelot anglais et un matelot normand; ce dernier fut tué. Ce fut pour venger sa mort (au moins tel fut le prétexte qui donna lieu aux incursions maritimes, et cela sans plaintes ni déclarations), qu'ils attaquèrent, insultèrent, brûlèrent les vaisseaux anglais. Philippe était évidemment l'agresseur : les anglais usèrent bientôt de représailles. Le commerce de la Normandie fut la victime de cette injuste agression; ses vaisseaux voguaient tranquillement sur la foi des traités : les anglais s'en emparèrent et en coulèrent bas un grand nombre. On fit des représentations à Philippe, qui n'indemnisa personne. Il avait d'autres vues que celles de venger la mort d'un matelot et le commerce de la Normandie; il voulait s'em-

An. 1285.

parer de la Guienne, dont Edouard Ier. était cependant venu rendre hommage au roi de France. Il fit ajourner Edouard à la cour des pairs (1); ce souverain, occupé des affaires de son royaume, fit partir son frère pour l'excuser et répondre en son nom. Philippe exigea que le roi comparût en personne, convaincu qu'il n'obéirait pas à un tel décret. La réponse hautaine que fit Edouard ne servit qu'à hâter la confiscation de la Guienne. L'arrêt prononcé, l'armée, sous les ordres du connétable de Nêle, entra dans cette province, et la soumit presqu'entièrement. Ce ne fut que par l'entremise du roi de Sicile et du comte de Savoie, qu'une trève fut signée le quinze octobre 1297; elle fut cimentée du mariage de Marguerite, sœur de Philippe, avec le roi d'Angleterre, et de sa fille Isabelle, avec Edouard, fils de ce prince; cette dernière eut pour dot la Guienne, sous la réserve de la foi et hommage à la couronne de France, ainsi que cette province avait été tenue par ses prédécesseurs.

Philippe-le-Bel eut des démêlés sérieux avec Boniface VIII (2). Tous deux aussi hautains, aussi fermes

(1) Cet ajournement fut fait par les évêques de Beauvais et de Noyon.

(2) L'emprisonnement de l'évêque de Pamiers, nonce du pape, fut considéré par ce pontife comme un attentat à son autorité; il adressa à Philippe la bulle *Consulta filii*, où il s'érige en juge souverain entre ce prince et ses sujets. Philippe envoya à Rome Pierre Flotte, savant jurisconsulte, afin de terminer cette affaire. Le pape, choqué de la présence de ce ministre, qui éclairait

dans leur opinion et aussi ambitieux, ne voulurent se rien céder; le pontife ordonnait en maître absolu. Philippe, plus modéré, sut en imposer au pape, qui mourut de dépit des outrages qu'il avait reçus de ce souverain.

Philippe-le-Bel, en 1302, ayant ordonné qu'il y aurait deux parlemens à Paris, déclara qu'il y aurait aussi deux échiquiers à Rouen, tous les ans, aux termes de Pâques et de Saint-Michel (1). En 1309, ce roi vint lui-même présider l'échiquier; il fut fait sous cette présidence plusieurs ordonnances sur les eaux et forêts, de l'avis et de l'opinion de l'assemblée. Ces ordonnances concernaient particulièrement les domaines du duché, et furent intitulées telles. Les registres, ainsi que tous les actes des anciens échiquiers du temps des ducs de Normandie, ayant été enlevés par les anglais, soit lors de la conquête de Philippe-Auguste, soit en 1416 et 1417, il ne resta rien des premiers temps de cette cour suprême.

L'inconcevable procès des Templiers est une tache indélébile à la mémoire de Philippe-le-Bel et à celle de

---

toutes ses démarches, lui dit un jour publiquement : « Sachez que » j'ai la puissance temporelle sur le roi et sur le royaume, aussi » bien que la spirituelle. » Saint Père, lui dit l'ambassadeur, votre glaive n'est qu'en parole ; celui du roi mon maître est réel.

(1) *Quod duo parlementa Parisiis, et duo scacaria Rothomagi, dies que trecentes bis tenebuntur in anno propter commodum subjectorum et expeditionem causarum.*

Clément V. Il n'y eut jamais d'accusations plus bisarres, plus contradictoires, plus révoltantes en tout sens : leur procès est un modèle d'iniquité, à l'usage des plus impitoyables et des plus absurdes tyrans. En un seul jour, le grand-maître et tous les Templiers qui se trouvèrent à Paris et dans les provinces du royaume, furent arrêtés ; on se saisit de leurs biens, Philippe s'empara du temple.

Le grand-maître, le visiteur de France, et les commandeurs d'Aquitaine et de Normandie, après avoir été condamnés par sentence rendue dans le parvis de Notre-Dame à Paris, le grand-maître et le commandeur de Normandie rétractèrent leur confession : Philippe-le-Bel se donna le plaisir de les faire brûler à petit feu. Ce dernier trait peint le monarque ; c'est à la postérité à lui décerner le tribut de blâme ou d'éloge qui lui est dû, ainsi qu'à Bertrand de Goth, mort sur le trône pontifical en 1314, complice de Philippe.

An. 1309.

## INFLUENCE DES SUCCESSEURS DE PHILIPPE-LE-BEL, JUSQU'AU RÈGNE DE JEAN II.

An. 1314.

Louis X, surnommé Hutin, fils aîné de Philippe, lui succéda; il ne fit que paraître sur le trône : son règne ne fut signalé que par le supplice d'Enguerrand-de-Marigny, surintendant des finances (1). La culpabilité de ce ministre fut toujours un problême; son procès est plutôt une justification qu'une condamnation méritée. Cependant le ministre de Philippe-le-Bel n'avait pu être qu'un homme dur et avare. Les exactions dont toute la France se plaignait, il les avait autorisées; c'est à lui que le ressentiment général s'adressait; et, ce qu'il y a de très-surprenant, c'est que malgré les sommes immenses levées sous le feu roi, il ne se trouva pas dans le trésor de quoi satisfaire aux frais du sacre de son successeur. La fortune du surintendant insultait à la pénurie du trésor royal; cette fortune surpassait les richesses légitimes qui doivent appartenir à un serviteur désintéressé et fidèle.

Malheureusement pour Enguerrand, il répondit, lors de son interrogatoire, *que de tant de deniers qu'on*

(1) Ce ministre de Philippe-le-Bel était issu d'une noble et très-ancienne famille de Normandie.

*avait levés sur le peuple, le comte de Valois, oncle du roi, en avait pris la plus grande partie*, et que le reste avait servi à payer les charges du royaume.

Enguerrand s'avouait donc coupable d'avoir laissé l'oncle du roi puiser à son gré dans les coffres de l'état; il était au moins le fauteur de ce crime, car ce dépôt sacré lui étant confié, il devait le garder avec une fermeté incorruptible. L'acharnement que mit le comte de Valois à poursuivre l'infortuné Enguerrand, prouve que le vol dont l'accusait ce ministre avait été commis. Pour s'en venger, il accusa à son tour le ministre d'avoir conseillé l'altération des monnaies, des concussions sur le peuple, de la dégradation des forêts royales, et d'avoir reçu de l'argent des flamands auxquels le roi faisait la guerre.

Sur ces accusations, Enguerrand fût pendu aux fourches patibulaires de Montfaucon, qu'il avait fait élever. Son procès ne lui fut pas fait dans les règles, et cela parce qu'il fut mis à mort par le complice de ses malversations, qui ne voulait pas qu'il fut entendu dans la crainte d'être chargé de nouveau.

An. 1315.

Le repentir tardif du comte de Valois, après la mort d'Enguerrand, ne prouve pas son innocence, mais le reproche que se faisait celui qui était son complice.

La justification d'Enguerrand ne le justifie pas plus que le comte de Valois (1).

(1) Enguerrand-de-Marigny fût réhabilité; ses biens furent rendus

Louis eut, comme Philippe-le-Bel, la soif de l'or; il offrit aux habitans des campagnes des lettres d'affranchissement, à condition qu'ils les paieraient. Les malheureux cultivateurs, effrayés du prix qu'on voulait vendre ces lettres, s'écrièrent qu'ils n'avaient pas le moyen de devenir libres; que la servitude leur était moins rigoureuse que cette liberté pénible qui allait les dépouiller de leur héritage. Louis Hutin leur répondit: qu'ils étaient nés *Francs*, et qu'ils devaient prendre de ces lettres au prix qu'on y mettait. Comme il n'était plus en leur pouvoir de n'être pas libres, ils les achetèrent en les arrosant de larmes : il eût été plus généreux, dans le royaume des *Francs*, de les affranchir gratuitement; alors, ils auraient béni la main qui les aurait dérobés à l'esclavage, sans les dévouer à la misère.

La Normandie devait à Louis Hutin la fameuse charte normande. Les peuples épuisés dans toute la France, par les vexations du règne de Philippe-le-Bel, voyant que les subsides continuaient sous celui de Louis, menacèrent de secouer le joug. Les seigneurs et les prélats du duché s'assemblèrent avec le tiers-état. Louis entendit leurs plaintes, fit cesser les extorsions, et confirma les droits et les priviléges de la province par la charte appellée *Charte aux Normands*, de l'an 1315, promettant de n'y porter nulle atteinte.

---

à sa famille, et son corps fut enterré à Ecouis, bourg du Vexin Normand, avec titre de baronnie.

Nous avons reçu, y est-il dit, les griefs et complaintes des prélats, des ecclésiastiques, des barons, des chevaliers et autres nobles, et du peuple de notre duché de Normandie, contenant que, depuis Saint-Louis notre bisaïeul, de grands griefs avaient eu lieu à iceux, et nouvelles tailles et subventions, et diverses impositions contre la coutume du pays et contre les droits et franchises d'icelui. *Gravem querimoniam, prælatorum, ecclesiasticarum personarum, baronum, militum, aliorum nobilium et subditorum ac popularium ducatûs nostri Normaniæ recepimus, continentem quod à tempore beati Ludovici proavi nostri multa eis fuerunt illatas gravamina et etiam novitates talliæ, subventiones et impositiones diversæ, contrà solitam consuetudinem patriæ jura et libertates ejusdem.*

Cette charte confirme celle qu'il avait donnée en 1314, laquelle ne contenait que quatorze articles : celle-ci, qui est du 15 juillet 1315, contient vingt articles. Elle fut successivement confirmée par Philippe de Valois en 1339, par Charles VI en 1380, par Charles VII en 1485, par Louis XI en 1461, par Charles VIII en 1485; et enfin par Henri III en 1579.

La plupart des articles de cette charte ont été abolis. Le seul auquel on n'ait pas dérogé, est celui qui porte : *Que la possession quadragénaire vaut titre, sinon en matière de patronage, ce qui a été confirmé par l'article* 521 *de la coutume.*

Néanmoins, l'autorité de cette charte était telle que,

lorsqu'il s'agissait de faire quelque réglement qui intéressait la province de Normandie, on ne manquait jamais d'y employer la clause suivante : *Nonobstant clameur de haro, charte normande.*

Recueil des Arrêts de M. Frol, partie 1re., ch. 8.

Malgré la charte de Louis Hutin, et la confirmation des rois qui lui ont succédé, la province de Normandie a toujours été surchargée d'impôts plus que toutes les autres du royaume.

Philippe V, dit le Long, monta sur le trône où ne s'assit point l'enfant posthume de la reine, à qui on donna le nom de Jean Ier. Dans sa pompe funèbre, il ne doit pas moins être compris au nombre des rois de France, quoiqu'il n'ait vécu que huit jours (1).

An. 1316.

Philippe-le-Long, suivant le désastreux exemple de son aïeul, altéra de nouveau les monnaies et porta un préjudice notable au commerce : il fit également un trafic honteux de la liberté civile, qu'il vendit cher aux serfs de ses domaines. Il déclara celui des rois inaliénable; il voulut établir dans le royaume un même poids, une même mesure, une même monnaie. Ce projet, dont l'utilité a de tout temps été généralement sentie, n'était pas praticable dans un siècle où il n'y avait aucune union dans

(1) La veuve de Louis Hutin était Clémence de Hongrie, mariée en 1315; sa première femme était Marguerite, fille de Robert, duc de Bourgogne, et d'Agnès, fille de Saint-Louis, mariée en 1303. Louis la fit enfermer, à cause de son impudicité, au Château-Gaillard, près Andely, puis étrangler avant son second mariage avec Clémence.

les différentes parties du royaume, et où toutes les coutumes étaient en opposition les unes avec les autres; d'ailleurs, une loi inflexible, en fait de commerce, est toujours une loi dangereuse. Il faut nécessairement composer avec les institutions établies depuis longtemps, parce qu'il y a toujours quelques biens qui s'y trouvent cachés; et il y a des changemens qui dépendent moins de celui qui fait les lois, que des temps et des circonstances.

Philippe mourut au bout de cinq ans de règne, sans postérité masculine.

Charles IV, dit le Bel, qui s'était élevé avec force contre la loi salique, changea d'opinion quand cette même loi le fit succéder à son frère; et, ce qu'il y a de singulier, c'est que lui-même n'avait que des filles. Les six années du règne de Charles s'écoulèrent trop rapidement pour le bonheur de ses sujets. Il rendit la paix à la France et la fit respecter de ses voisins; sa probité ne faisait aucune grâce au vice, quelque puissant qu'il fût : sa femme fut le premier exemple de sa justice (1). Il leva des deniers sur les biens des ecclésiastiques de son royaume, afin de soulager ses peuples, disant qu'il était juste qu'un corps excessivement riche

An. 1321.

(1) Blanche de Bourgogne, fille puînée d'Othon IV, mariée en 1307, fut répudiée pour sa mauvaise conduite; elle fut enfermée au Château-Gaillard d'Andely avec sa belle-sœur Marguerite. Elle s'échappa de sa prison, et se fit religieuse à Maubuisson, moins pour y faire pénitence que pour mettre sa vie en sûreté.

rendît une partie des donations immenses qui lui avaient été faites par l'aveuglement des peuples. Charles honora la nation française dont il était le chef; et l'esprit plein de ses antiques libertés, lorsqu'il sentit sa fin approcher, il fit appeler les grands et leur déclara la grossesse de la reine (1), en y ajoutant que, si elle accouchait d'un fils, il ne doutait point qu'ils ne le reconnussent pour roi; mais que si elle n'avait qu'une fille, ce serait aux grands barons de France à adjuger la couronne.

An. 1328.

Ce fut sous le règne de Charles-le-Bel que la maison de Bourbon présenta requête pour obtenir l'érection de la baronnie de Bourbon en duché-pairie. Les lettres du roi exhortent la maison de Bourbon *à maintenir, par ses services, la dignité de la couronne.*

A la mort de Charles-le-Bel, il y eut encore un interrègne et une question fort importante à résoudre; ainsi que le monarque mourant l'avait déclaré aux grands, la reine était enceinte. Edouard III, roi d'Angleterre, disputait la régence à Philippe de Valois; le roi d'Angleterre fondait ses prétentions sur ce qu'il était fils aîné de la sœur du dernier monarque, tandis que Philippe était fils aîné de l'oncle paternel des trois derniers rois. Édouard avait en sa faveur la proximité du degré; Philippe invoquait la loi salique; son concurrent prétendait que si cette loi excluait les femmes

(1) Jeanne, fille de Louis, comte d'Evreux, mariée en 1325.

de la couronne, à cause de la faiblesse de leur sexe, et de la nécessité d'avoir un roi à la tête d'une nation guerrière, cette même loi n'excluait point les fils des princesses, et que le neveu l'emportait nécessairement sur le cousin germain; qu'enfin, le plus proche parent mâle était le plus habile à succéder.

L'aversion invincible des Français pour la domination anglaise, fit donner la régence à Philippe, malgré les raisons concluantes d'Édouard, et l'impossibilité de découvrir le sens de la vieille et obscure loi salique. La reine veuve accoucha d'une fille; Philippe fut proclamé roi. Le premier acte de sa souveraineté fut de faire le procès à Pierre Remy, administrateur du fisc sous son prédécesseur; il fut convaincu de péculat et condamné à être pendu, ce qui fut exécuté et généralement applaudi.

Philippe donna à Jean, son fils, le duché de Normandie; quoique jeune encore, il l'envoya à Rouen, pour l'y faire connaître en cette qualité des seigneurs normands. Il est essentiel de remarquer que, depuis la conquête de Philippe Auguste, les rois de France ont toujours possédé cette province comme un duché réuni à la couronne.

An. 1330.

Le comte de Flandres ayant fait des levées d'argent sur ses peuples, afin de pouvoir satisfaire aux traités particuliers signés avec le roi de France, les flamands, épuisés par ces vexations, se soulevèrent pour le maintien de leur liberté, dont ils étaient excessivement jaloux. Philippe se rendit avec son armée dans les Pays-

Annales de France. Froissard.

Bas, pour aider le comte de Flandres à faire rentrer les révoltés dans le devoir; il y réussit avec beaucoup de peine, et ce ne fut que pour un temps. Philippe les traita avec une cruauté bien faite pour répandre parmi ces peuples cet esprit de vengeance qui éclata dix années après avec une fureur implacable.

Philippe, vainqueur à la bataille de Cassel, soumit toute la Flandre; il dit au comte Louis : « Beau cousin, » je suis venu sur la prière que vous m'avez faite; peut- » être avez-vous donné occasion à toutes ces révoltes » par la négligence à rendre la justice à vos peuples..... » Je vous rends vos états soumis et pacifiés, et vous » tiens quitte de tout, malgré les grandes dépenses qu'il » m'a fallu faire pour cette expédition; gardez-vous » de me faire revenir pour un pareil sujet, car j'aurais » alors plus d'égard à mes intérêts qu'aux vôtres. »

Philippe, enflé du succès de ses armes, connut la vanité et non le noble orgueil : il mit la vengeance à la place de la gloire; il résolut d'humilier Édouard, son rival et son compétiteur. Il le somma, d'une manière hautaine, de venir en personne lui rendre hommage de la Guienne et du comté de Ponthieu; c'était abuser de son droit et faire parade d'une vaine cérémonie.

Froissard. Tyrrel.

Édouard balança quelque temps sa démarche, prit l'avis du parlement qui était alors assemblé à Westminster, et vint en France en qualité de duc de Guienne, avec toute la suite d'un puissant monarque. Ses discours se ressen-

tirent de sa fierté; il créa la forme de son hommage, se retrancha dans des termes généraux. Cet acte forcé fit concevoir à l'anglais une haine immortelle contre Philippe qui l'avait traité avec tant de hauteur; il protesta qu'il demanderait justice aux états-généraux pour les domaines que le roi de France lui retenait depuis la dernière guerre faite en Guienne par Charles de Valois; qu'il souffrait impatiemment de ce qu'on lui retenait une partie du duché pour lequel il venait expressément rendre hommage.

Édouard était prudent; il dissimula son ressentiment et ses desseins, attendant l'occasion d'humilier à son tour le roi de France: il envoya l'évêque de Lincoln au comte de Hainault, son beau-père, qui aida à faire entrer dans la ligue l'archevêque de Cologne, les ducs de Gueldres et de Brabant, et le marquis de Juliers. L'empereur Louis de Bavière entra dans cette confédération, et cimenta son alliance avec Édouard, en lui conférant le vicariat de l'empire.

Le roi d'Angleterre tâcha d'attirer les flamands dans son parti; il y réussit. Un brasseur de bière, nommé *Jacques Artevelle*, devint pour lui un allié plus puissant que l'empereur Louis de Bavière, et que les cinq autres princes qui étaient entrés dans la ligue. Artevelle était un de ces hommes qu'aurait dédaigné l'orgueil des rois vulgaires, mais que le génie d'Édouard sut distinguer dans la foule et qu'il employa. Entreprenant, politique, brave, vigilant, Artevelle avait acquis sur les flamands ce

pouvoir que donnent le courage, le patriotisme, l'éloquence et les succès. Toutes les villes lui obéissaient; il était l'arbitre de la paix et de la guerre dans son pays, que le souverain légitime avait abandonné en se retirant à la cour de France.

Le traité d'Édouard avec ce célèbre Flamand fut conclu à Gand par les ambassadeurs anglais, en l'an 1339. Édouard y fut reconnu roi de France par un subterfuge d'Artevelle; les flamands, retenus par les sermens qu'ils avaient faits, et par le paiement de deux millions qu'ils devaient compter à la chambre apostolique, s'ils prenaient les armes contre le roi de France, Artevelle dit aux députés d'Angleterre : « Qu'Édouard use de ses » droits; qu'il prenne le titre de roi de France, et nous » le servirons en cette qualité, aux conditions que vous » nous proposez de nous remettre Lille, Douay et Or» chies, qu'il fallait avant conquérir sur Philippe (1).

An. 1339.

(1) Edouard mit son manifeste en vers du temps; les voici :

Rex suum regnorum binâ ratione duorum;
Anglorum in regno, sum rex ego jure paterno
Matris jure quidem, Francorum nuncupor idem;
Hinc est armorum variatio facta meorum.

On a traduit ces vers ainsi :

Je suis roi par double raison:
Roi d'Angleterre en ma maison,
Roi de France par Isabelle;
Pourquoi de France j'écartelle.

Philippe de Valois avait tenté auparavant les moyens de faire entrer les Flamands dans son parti; mais il les avait tellement maltraités dans la dernière guerre, qu'ils lui répondirent *que la haîne d'Angleterre leur était plus nécessaire que l'amitié de la France.* En effet, ils conclurent, peu de temps après, avec Édouard, le traité d'alliance dont nous venons de parler.

Philippe-le-Bel, par des motifs personnels, avait donné à Mathilde le comté d'Artois, après la mort du père et de l'aïeul de Robert, trop jeune alors pour sentir le tort qu'on lui faisait; mais sous le règne de Philippe de Valois, dont il avait épousé la sœur, il s'en plaignit et demanda justice au parlement; il y plaida sa cause contre Mathilde sa tante, et la perdit. Philippe pouvait facilement le dédommager ou le satisfaire d'un autre côté, et étouffer ainsi les étincelles d'une querelle dangereuse; il n'en fit rien.

Il paraît évident qu'on avait produit au procès de faux actes contre Robert; qu'on avait même plutôt consulté une coutume obscure que le droit naturel, et qu'on avait écarté les plus justes réclamations. Robert voulant prendre sa revanche, s'arma également de faux actes, trop communs dans ces temps-là : ce pernicieux moyen ne lui réussit pas. Une femme que ce prince aimait (1), avait pour lui plaire fabriqué ces

---

(1) Elle se nommait Jeanne de Divion, native de Béthune, en Artois.

fausses pièces, en y ajoutant l'application des sceaux, ce qui était le comble de l'imprudence. La conviction de cette extravagante témérité était facile : la femme fut condamnée à être brûlée vive, supplice affreux et disproportionné au délit.

Robert d'Artois, aigri par le malheur autant qu'indigné du trépas de cette femme, s'emporta contre Philippe avec tant de véhémence et de fureur, que le roi le fit citer à la cour des pairs. C'est à cette occasion que Philippe fit émanciper Jean, son fils aîné, duc de Normandie, et le fit pair, afin que la cour des pairs fût complette pour instruire le procès de Robert. Celui-ci qui craignait avec raison de se soumettre une seconde fois à une cour qui lui avait déjà été défavorable, passa à Londres, après avoir séjourné quelque temps en Flandre.

Les services récens qu'il avait rendus à son souverain, en appuyant ses prétentions au trône des français, et si mal reconnus par ce dernier, lui firent dire hautement que s'il avait mis la couronne sur la tête de Philippe, il saurait la lui ôter.

Cette menace inconsidérée ne fut pas cependant entièrement vaine; Robert, par ses conseils, alluma la guerre la plus opiniâtre et la plus sanglante que la France eût soutenue jusqu'alors; elle ravagea le royaume pendant cent vingt ans. Il eût été aisé à Philippe de l'éviter en montrant moins d'ostentation, d'un côté, et en témoignant de l'autre plus de reconnaissance.

Aux menaces succédèrent les épigrammes et les vers; à ceux-ci, les négociations infructueuses, et enfin les combats.

Quoique le territoire des normands ne parut pas devoir être encore le théâtre de la guerre, dont les résultats devaient nécessairement nuire à leurs spéculations maritimes, empêcher la libre circulation des mers, et paralyser leurs fabriques, ils envoyèrent des députés à Philippe. Geoffroi d'Harcourt, l'un d'eux, fut chargé de lui offrir *quatre mille hommes d'armes, et quarante mille fantassins, tous normands, en demandant que leur duc Jean prit le commandement de cette armée.* Le roi accepta cette généreuse proposition des quatre mille hommes d'armes, et réduisit à vingt mille fantassins les quarante mille qui lui étaient offerts. Ces troupes devaient être entretenues aux frais du duché *pendant quatre mois;* le roi ajouta : *Que si on faisait la conquête de l'Angleterre, ce royaume appartiendrait à la Normandie, et ne serait qu'une arrière fief de la couronne de France; enfin, que les héritages particuliers et toutes les richesses qui tomberaient entre les mains des vainqueurs, appartiendraient aux églises, nobles, et bonnes villes de Normandie.*

Cette jactance déplacée n'est pas vraisemblable dans la bouche d'un souverain. Qu'il eut promis des récompenses, même les dépouilles des vaincus, cela se peut; mais rendre un royaume d'Angleterre vassal d'une de ses provinces, avant d'en avoir fait la con-

quête, avant même d'avoir préservé son territoire de l'invasion des ennemis, c'eut été une imprudence caractérisée.

Le sujet de la députation des normands envers le roi, est un acte de dévouement très-louable; cependant les généreux efforts qu'ils offrirent au monarque, contredisent les vives et touchantes représentations que Roger, archevêque de Rouen, les évêques d'Avranches et de Bayeux, lui firent l'année précédente pour obtenir la diminution des impôts devenus excessifs, et que le prince promit de ne plus lever à l'avenir sans le consentement des états du duché. Quoi qu'il en soit, l'armée normande se mit en marche sous les ordres du duc de Normandie; elle fut suivie de celle de Philippe, à laquelle s'étaient réunis les rois de Castille, de Bohême et d'Écosse, le comte de Flandre, le duc de Lorraine, le comte de Bar, et plusieurs autres petits souverains. Le duc de Normandie s'était jeté dans Cambrai avec l'élite de ses normands.

Edouard, averti de la marche des français, vint à leur rencontre; il les eut bientôt découvert : les deux armées se trouvèrent en présence à Viron-Fosse, village du Cambresis. Le roi d'Angleterre envoya ses héraults défier Philippe; celui-ci accepta le défi : on convint du jour qui devait décider de la destinée des deux princes et des deux royaumes.

Ce jour fatal, les deux rois se préparaient à combattre, lorsque Philippe reçut une lettre de Robert,

roi de Naples, qui le prévint qu'ayant étudié les astres, il y avait vu qu'il ne fallait pas qu'il hasardât une bataille contre Edouard, à qui les astres promettaient la victoire. Le secours de l'astrologie judiciaire était bien peu nécessaire pour se convaincre qu'il était imprudent à Philippe de livrer le sort de ses états à une bataille, parce qu'en la perdant, il pouvait perdre son royaume où était le théâtre de la guerre; au lieu qu'Edouard ne risquait simplement que le sort de la bataille : c'est aussi ce que le conseil de Philippe lui représenta.

Le jour étant venu pour combattre, les généraux surent si bien le consumer par la lenteur de leurs ordres, que l'armée ne se trouva prête à en venir aux mains que vers le soir; on ne jugea pas à propos d'engager une bataille pendant la nuit. On remit la partie *au lendemain*. Ce n'était qu'un prétexte pour ménager la retraite : Philippe en comprit l'importance, et sans se soucier des reproches d'Edouard, il reprit, avec son armée, la route de Paris. Le roi d'Angleterre ramena la sienne dans le Brabant, la saison étant trop avancée *pour rien* entreprendre.

An. 1340.

Edouard passa son quartier d'hiver à Anvers, où tous les princes confédérés se réunirent, et firent toutes les dispositions de la prochaine campagne. Le roi d'Angleterre y fit rédiger un manifeste qu'il adressa aux pairs, à la noblesse, au clergé et au tiers-état du royaume de Philippe; il y exposait son droit à la cou-

ronne de France; il leur notifiait la justice de ses prétentions, et les sommait de le reconnaître pour leur légitime souverain, en abandonnant Philippe de Valois qu'il traitait d'usurpateur. Ce manifeste fut expédié le 5 février 1340. Edouard passa ensuite en Angleterre pour la tenue du parlement; il n'en revint que vers la mi-juin : mais ayant été prévenu que la flotte française croisait à la hauteur de l'Ecluse (1), il ne s'embarqua qu'avec une armée navale suffisante pour faire tête à la flotte française.

Il la rencontra en effet à la hauteur de l'Ecluse, forte de trois cents vaisseaux, et commandée par les amiraux Kervel et Bahuchet. Il fit sur-le-champ les dispositions nécessaires pour ranger sa flotte en bataille; manœuvra avec tant d'habileté, qu'il gagna le vent, de manière que les français avaient le soleil dans les yeux : on jeta les grapins, les vaisseaux s'accrochèrent, et on se battit comme en terre ferme. Le carnage fut affreux. Edouard reçut un coup de flèche à la cuisse; Kervel, l'un des amiraux français, fut tué en combattant en héros. Il y avait neuf heures que le combat durait, et la victoire semblait pencher du côté des français; dans ce moment, une escadre flamande parût, et fit gagner la bataille aux anglais. Edouard déshonora son triomphe par une lâche cruauté. Il fit pendre l'amiral Bahuchet au grand mât de son vais-

(1) Port de mer du comté de Flandres, à trois lieues et demie de Bruges.

seau. Les historiens les plus modérés font monter la perte des vaincus à vingt mille hommes. Quatre-vingt-dix vaisseaux furent pris et coulés à fond. Ce combat mémorable par le sang qui y fut versé, consterna la marine de Philippe. La perte de cette bataille porta un coup funeste au commerce de Normandie, dont tous les navires étaient en mer, et ne pouvaient plus être protégés contre les courses des anglais sur les côtes de la Manche ; aussi furent-ils presque tous pris, et conduits dans les ports d'Angleterre où ils furent confisqués, ainsi que les marchandises dont ils étaient chargés.

Après la victoire navale qu'Edouard avait remportée, il opéra sa descente sur les côtes de Flandre, et vint se présenter devant Tournay, dont il projetait la conquête depuis long-temps. Son armée était composée de cent vingt mille hommes, anglais, allemands, brabançons, hennuyers (1) et flamands. Fier de ce nombre de guerriers, Edouard se flattait de ne pas trouver d'obstacles à ses projets ; mais Godemar-du-Fay, gouverneur de la ville, s'était préparé à une vigoureuse défense, assuré de la bonne volonté des habitans et de la garnison, secondée par l'élite de la chevalerie française, qui s'était jetée dans la place au moment où on avait appris qu'elle était menacée d'être investie.

---

(1) Habitans du Hainaut.

La résistance des assiégés donna le temps à Philippe de venir seconder le courage de ses braves sujets; il vint camper avec son armée entre Lille et Douai, afin de pouvoir serrer l'ennemi et le harceler sans cesse. Dès les premières attaques, Edouard apperçut toute la témérité de son entreprise; il voyait combien il était inutile de s'épuiser en vains efforts aux pieds des murailles de cette ville.

Dans cet intervalle, Robert d'Artois, à la tête d'une armée de cinquante mille hommes, fut rencontré dans la plaine de Saint-Omer par celle du roi de France, qui le défit et lui tua quatre mille hommes; peu s'en fallut que le comte d'Artois ne fut fait prisonnier; il se réfugia dans le camp d'Edouard, fuyant les français et les flamands qui l'accusaient de trahison.

La campagne se termina par la victoire de Saint-Omer; le roi d'Angleterre, fatigué de voir couler le sang de tant de milliers d'hommes pour sa querelle, envoya pour l'épargner un cartel à Philippe de Valois, sans autre titre. Philippe lui répondit: « On a apporté » à notre camp une lettre adressée à *Philippe de Va-* » *lois*, en laquelle lettre était contenue plusieurs re- » quêtes que vous faites audit *Philippe de Valois*. » Comme elle n'est pas pour nous, nous n'y répondons » point; mais nous nous servons de l'occasion de votre » hérault pour vous dire que vous êtes notre homme » lige; qu'en nous attaquant et en soulevant les villes » de Flandre contre leur comte et contre nous, leur

» souverain et le vôtre, vous faites acte de rebellion,
» de parjure et de félonie, et qu'avec l'aide de Dieu
» nous espérons de vous soumettre et de vous pu-
» nir. »

Donné sous les camps, près le prieuré de Saint-André, le trentième jour de juillet, l'an de grâce 1340.

Cette réponse de Philippe au défi du roi d'Angleterre, était une défaite pour éluder le combat, fondée sur ce qu'un souverain n'est tenu d'accepter le défi de son vassal (1).

La démarche d'Edouard n'ayant pas réussi, il se trouvait dans une situation très-difficile, exposé à perdre sa réputation et ses troupes, qui dépérissaient tous les jours. L'une et l'autre étaient toujours en présence; celle du roi de France craignant que Tournay ne fut emporté de vive force, celle du roi d'Angleterre prête à manquer de vivres : enfin, on négocia un accommodement; les médiateurs n'osant se flatter d'amener deux rivaux, autant aigris, à une paix solide, se contentèrent de proposer une trève. Jeanne de Valois, douairière de Hainaut, sœur de Philippe et belle-mère d'Edouard, qui, après la mort de son mari, s'était retirée dans l'abbaye de Fontenelle (2), en sortit, et vint entre les deux

---

(1) Un poëte a dit avec plus de raison sur notre théâtre, *que le sceptre de France et d'Angleterre ne pouvaient se peser dans la même balance.*

(2) Abbaye de Bernardines, située sur la rive droite de l'Escaut, à une demi-lieue de Valenciennes.

camps engager les deux souverains à une suspension d'armes qu'elle obtint. On nomma ensuite des plénipotentiaires, qui conclurent une trève le 25 de septembre 1340 : cette trève ne devait durer que deux mois ; elle fut prolongée pendant deux ans, par l'entremise des légats du pape.

Depuis 1229, le duché de Bretagne avait joui d'une paix profonde; son duc, Pierre, s'était réconcilié avec la régence de France. En 1341, la mort de Jean III rendit de nouveau cette province le théâtre de la guerre. Jean, ne laissant pas de postérité, avait reconnu pour héritière Jeanne, sa nièce, qu'il avait mariée à Charles de Blois, à condition qu'il prendrait le nom, le cri et les armes de Bretagne.

An. 1341.

Cette succession fut contestée par Jean, comte de Montfort, oncle de Jeanne, et frère de Jean III et de Guy-de-Penthièvre, tous trois fils d'Artus II, de la maison de Dreux. En consultant le droit d'hérédité, il est certainement en faveur de Jean de Montfort, tant par la proximité du dégré que par la dignité du sexe ; néanmoins, on rendit un arrêt aussi injuste que celui rendu quelques années auparavant en faveur de Mathilde, au détriment de Robert d'Artois. Le comte de Montfort, jugeant que Philippe de Valois soutiendrait le mari de Jeanne, se réfugia en Angleterre, ainsi qu'avait fait Robert d'Artois, et rechercha aussi comme lui la protection d'Edouard contre l'inique procédure des pairs de France, qui avaient reçu

Charles de Blois à l'hommage, en déboutant le comte de Montfort de sa requête et de sa prétention.

On courut encore une fois aux armes ; la Bretagne vit la guerre allumée dans son sein. Nantes, où s'était enfermé le comte de Montfort, fut obligée de se rendre ; le malheureux comte fut arrêté et conduit prisonnier dans la grosse tour du Louvre. Marguerite de Flandre, son épouse, princesse d'un courage héroïque et d'une habileté étonnante dans le conseil, releva, par sa valeur, le parti abattu ; elle se retira dans Brest, envoya son fils âgé seulement de quatre ans en Angleterre : elle sauva Hennebond par une sortie sagement et vaillamment combinée.

La suite n'offrit que des trèves interrompues par des trahisons, des assassinats prémédités, des seigneurs bretons égorgés, après avoir été invités, sous les apparences de la cordialité, aux fêtes d'un tournoi. Ces atrocités ne disposèrent pas Edouard à la paix, qu'il cherchait et qu'il aurait voulu conclure. Il accusa Philippe publiquement ; il le traita d'homme perfide et faux, violant ses promesses ; mais il devenait juge dans sa propre cause, en le nommant usurpateur d'un royaume qu'il prétendait lui appartenir. Sur quoi fondait-il cet appel, lorsque la volonté nationale s'était manifestement déclarée contre lui ?

Le roi d'Angleterre, malgré la modération de son caractère, faisait serment de traverser la France, la torche et le fer à la main, pour punir Philippe ; il lui

reprochait la mort de son fidèle ami, de Robert d'Artois, mort de ses blessures en défendant la ville de Vannes. Cette mort ne pouvait être imputée à Philippe. Le comte d'Artois avait péri les armes à la main; mais la douleur du sensible Edouard n'en était pas moins aveugle; il savait d'ailleurs qu'on n'avait fait périr Olivier de Clisson (1) et dix ou douze autres seigneurs bretons sur l'échafaud que parce qu'ils avaient eu des correspondances avec lui. Pour être parfaitement exact, il faut convenir que Philippe leur fit trancher la tête sur un soupçon bien léger de leur intelligence avec l'Angleterre.

An. 1345.

Sur la fin de septembre 1345, le comte d'Erby débarqua en Guienne avec les troupes anglaises, afin d'aider Montfort, évadé de la tour du Louvre, à reconquérir la Bretagne. Les succès rapides du général anglais firent bientôt rentrer toute la Guienne sous la domination des anciens souverains. Le comte Delaillé, qui commandait dans cette province pour le roi de

(1) La veuve de Clisson donna en cette occasion des marques d'un courage bien rare. Cette héroïne commença par éloigner son fils, qui n'avait que douze ans; elle l'envoya à Londres, et lorsqu'elle n'eut plus rien à craindre pour lui, elle vendit ses pierreries, arma trois vaisseaux, et courut la mer vengeant la mort de son mari sur tous les Français qu'elle rencontrait. Elle fit des descentes en Normandie, força des châteaux et mit le feu à plusieurs villages. On la vit, tenant l'épée d'une main et le flambeau de l'autre, presser le carnage et fixer ses regards sur toutes les horreurs de la guerre.

France, s'étant jeté dans Bergerac pour disputer le passage de la Dordogne aux anglais, eut beaucoup de peine à se sauver lorsque cette ville fut prise d'assaut. Quarante-six places ouvrirent leurs portes au vainqueur ; après cette conquête, le comte d'Erby ramena ses troupes à Bordeaux.

Les français espérant prendre leur revanche, vinrent assiéger la forteresse d'Auberoche. Le comte d'Erby accourut avec un petit corps de mille hommes d'élite, attaqua Delaillé qui en avait dix mille dans les lignes ; le battit, et le fit prisonnier avec douze autres seigneurs français.

Le comte de Montfort fut moins heureux. Après avoir été contraint de lever le siége de Quimper, il s'empara de Dinan : sa mort arriva peu de jours après, et termina ses malheurs. Il laissa à sa femme l'exécution de ses projets, et son fils, qui n'était encore qu'un enfant, éprouva tour-à-tour les vicissitudes de la fortune ; mais sa valeur et sa fermeté le firent triompher de ses ennemis, et de la haine de toute la France.

An. 1346.

Jean, duc de Normandie, passa en Guienne au commencement de cette année, avec une armée de cent mille hommes. Le comte d'Erby eut de la peine à se soutenir contre des forces aussi considérables ; néanmoins il fit tête par tout, se flattant que bientôt Edouard viendrait à son secours. Le monarque anglais s'embarqua en effet avec le projet d'aborder dans les ports de la Guienne ; mais les vents contraires et sa bonne

fortune le conduisirent en Normandie : il y attendait que le vent changeât, afin de remettre à la voile pour le lieu de sa destination. Geoffroi d'Harcourt (1), seigneur normand, exilé de la cour de France, fit entendre à Edouard que sa descente en Normandie serait incomparablement plus facile qu'en Guienne et d'un succès plus certain, parce qu'arrivant sans y être attendu, il ne trouverait aucun obstacle à son débarquement; qu'il n'en trouverait pas davantage dans sa marche, aussitôt qu'il aurait mis pied à terre; que toutes les villes de la province, mal fortifiées, dépourvues de vivres et de munitions de guerre, lui ouvriraient leurs portes. L'avis de Geoffroi d'Harcourt parut d'autant plus judicieux, qu'on savait que Philippe avait porté toute son attention sur la Guienne, où il était instruit qu'Edouard avait le projet de descendre.

La flotte anglaise jeta l'ancre dans la rade de la Hogue (2); elle était composée de deux cents voiles. La descente se fit le 12 juillet 1346. Edouard divisa son armée en trois corps; le premier à la gauche, côtoyait la mer; le second, à la droite, s'avançait dans les terres. L'un était commandé par Geoffroi d'Harcourt, l'autre par le comte de Warwick, tous deux

(1) C'était un cadet de la maison d'Harcourt, baron de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

(2) Aujourd'hui la Hougue, port de la Basse-Normandie, dont la rade est une des meilleures de la Manche.

sous les ordres du comte d'Arundel : Edouard commandait le corps du milieu.

La flotte remit à la voile, après le débarquement de l'armée ; elle croisa dans le canal de la Manche, où elle donna chasse aux vaisseaux français, et par ses prises, alarma de nouveau le commerce de la province de Normandie.

L'armée du monarque anglais marcha de conquêtes en conquêtes. Carentan fut la première ville qui subit la loi du vainqueur : elle fut emportée d'assaut, et éprouva le sort le plus cruel de la part d'Edouard, qui voulait se venger du sang répandu pour sa querelle, comme si les habitans de cette ville en eussent été les fauteurs. Quand donc les souverains cesseront-ils d'être injustes dans leurs conquêtes? La prise de Saint-Lo suivit de près celle de Carentan ; elle fut livrée au pillage. Caen eut le même sort ; le connétable d'Eu et le comte de Tancarville s'y étaient réfugiés avec de bonnes troupes ; ils auraient pu arrêter la marche d'Edouard, mais les bourgeois de cette ville ne voulurent pas consentir qu'on brûlât leurs faubourgs pour se renfermer dans la ville ; ils obligèrent même ces deux généraux à sortir de leurs murailles, pour livrer la bataille à Edouard, allégant qu'ils se joindraient aux troupes. Cette témérité fut punie ; les bourgeois, au premier choc de la cavalerie anglaise, prirent la fuite ; les uns furent tués, les autres foulés aux pieds des chevaux : les deux généraux furent faits prisonniers, et les

vainqueurs entrèrent pêle-mêle dans la ville avec les fuyards. Ils y trouvèrent de grandes richesses qu'Edouard abandonna aux soldats, afin de leur inspirer une nouvelle ardeur. Il s'empara ensuite de Falaise, de Lisieux, d'Honfleur et de toutes les places de la rive gauche de la Seine, prenant la route entre les évêchés d'Evreux et de Lisieux, le long de la Seine, laissant ce fleuve entre lui et Rouen, où Philippe s'était rendu pour mettre un terme aux succès de son ennemi, et comptant bien qu'il viendrait assiéger cette capitale; mais Edouard continua sa route vers l'Isle-de-France, et vint camper à Poissi, d'où il envoya défier Philippe, à qui il offrit le combat sous les murailles du Louvre.

Il attendit inutilement la réponse du roi de France pendant cinq jours. Ne voyant paraître personne, il traversa la Seine et l'Oise, entra dans le Beauvoisis, pénétra dans la Picardie pour gagner son comté de Ponthieu, après avoir laissé partout des traces du sang qu'il répandait, ou de ses incendies. Philippe le poursuivait, et voulait le joindre avant qu'il passât la Somme; mais le monarque français ne fut pas assez diligent. Le seul endroit par où l'armée anglaise pouvait passer, était le gué de Blanquetaque; douze mille hommes commandés par Gondemar-du-Fay, gentilhomme normand, défendaient ce poste important. Les généraux d'Edouard voulurent le détourner de hasarder ce passage. Le roi poussa de suite son

cheval à l'eau ; cette hardie résolution épouvanta les français, qui songèrent moins à défendre le passage qui leur était confié qu'à fuir. La Somme passée, il continua sa marche, entra enfin dans le Ponthieu qui lui appartenait au droit de sa mère, à qui ce comté avait été donné en dot. Il assit son camp sur une élévation qui domine le village de Crécy, à trois lieues au-dessus d'Abbeville. Une épaisse forêt couvrait sa gauche et la queue de son camp, cela formait avec les retranchemens qu'il fit faire sur sa droite une espèce de croissant. Sa gendarmerie en occupait le centre ; son infanterie et ses arbalêtriers étaient en avant sur les aîles.

L'armée française, bien supérieure en nombre à celle d'Édouard, était forte de plus de cent mille combattans. Plusieurs chevaliers que le monarque français avait chargés de reconnaître la disposition des ennemis, étant revenus, n'osèrent lui faire le récit de leur belle ordonnance ; enfin l'un d'eux, appellé *le Moine de Bascle*, pressé par le prince, lui tint ce langage : « Je parlerai, » sire, puisqu'il vous plaît, sous correction de mes » compagnons : nous avons chevauché et avons vu le » maintien de vos ennemis ; sachez qu'ils sont arrêtés » en trois batailles et vous attendent. Si conseille de ma » partie, sauf tous dits le meilleur conseil que vous » fassiez tous vos gens arrêter icy sur les champs, et loger » pour cette journée ; car ainçois que les derniers soient » venus jusqu'icy et vos batailles soient ordonnées, il

» sera tard, si serons vos gens lassés et sans arroy, et
» trouverez vos ennemis frais et pourvus. Si pouvez le
» lendemain au matin ordonner vos batailles, et par
» plus grand loisir aviser vos ennemis par quel côté on
» les pourraît combattre, car soyez sûr qu'ils vous at-
» tendront. »

Le roi goûta ce sage conseil, et fit crier à l'avant-garde : « Arrêtez, bannières, au nom de Dieu et de
» Saint-Denis ! » Quelques corps obéirent; mais ceux qui marchaient sous les ordres du duc d'Alençon ne voulurent rien entendre; ils s'avancèrent, se précipitèrent en aveugles. Bientôt les autres les suivirent; on méprisa les ordres réitérés du prince; en un instant toute l'armée se trouva en présence des Anglais; Philippe lui-même imita ses soldats et partagea leur témérité.

Le 26 août 1346, à trois heures après midi, cette bataille, à jamais mémorable, commença. La première ligne des Français était composée de douze mille archers génois. Pendant une grosse pluie qui était survenue avant le combat, ils avaient négligé de couvrir les cordes de leurs arbalêtes, qui, étant mouillées, devinrent inutiles. « Meurtris et déconfits par les flèches
» que les archers anglais leur tiraient si vivement, que
» ce semble neige, ils lâchèrent le pied et se renver-
» sèrent sur la seconde ligne; il fallait s'ouvrir, pour les
» laisser passer; mais il n'était pas aisé de faire les mou-
» vemens nécessaires sur un terrain très-étroit, et où
» tous ces seigneurs, comtes, ducs et barons français,

» ne venaient mie ensemble, mais en confusion l'un
» devant et l'autre derrière. L'impétueux comte d'A-
» lençon voulut leur passer sur le ventre; mais il dé-
» rangea sa ligne, et fut tué pendant qu'il s'efforçait
» de la rétablir. Philippe, croyant qu'il y avait de la tra-
» hison de la part des Génois, s'écria : *Or, tôt, tuez cette*
» *ribaudaille qui nous empêche la voie sans raison.* Six
» pièces de canon qu'Édouard avait fait placer sur une
» colline, commencèrent alors à tirer. Ces foudres, qui
» servaient pour la première fois, et dont on ignorait
» encore l'usage en France, inspirèrent tant d'épou-
» vante aux troupes françaises, qu'elles furent la
» principale cause de la victoire que les Anglais rem-
» portèrent. »

Jean, roi de Bohême, âgé de quatre-vingt ans et aveugle, ayant fait attacher la bride de son cheval à celle des chevaux de deux de ses chevaliers, se fit conduire dans la mêlée, où, « combattant Moult vigoureuse-
» ment, il fut tué avec ces chevaliers. » On trouva le lendemain leurs corps auprès de celui de leur roi, et leurs chevaux attachés ensemble.

Pendant la chaleur de l'action, le comte de Warwick et Geoffroi d'Harcourt envoyèrent un chevalier à Édouard, posté sur une éminence d'où il découvrait le fort et le faible des deux armées, pour lui apprendre que les Français pressaient vivement le prince de Galles, et qu'il avait besoin de secours. « Mon fils, dit le mo-
» narque, est-il mort ou à terre, ou blessé qu'il ne

» puisse aider? » Le chevalier ayant répondu que non:
« Or çà, retournez, répliqua le roi, devers lui et de-
» vers ceux qui vous ont envoyé, et leur dites, de
» par móy, qu'ils ne m'envoyent quérir d'aujour-
» d'hui par aventure qui leur advienne, tant que
» mon fils sera en vie, et leur dites que je leur mande
» qu'ils laissent gagner à l'enfant ses éperons. Je veux,
» si Dieu l'a ordonné, que la journée soit sienne, et que
» l'honneur lui en demeure et à ceux à qui je l'ai donné
» en garde. » Les deux généraux rougirent de leur frayeur, redoublèrent leurs efforts et achevèrent leur triomphe. Cette sanglante défaite coûta trente mille hommes à la France, plusieurs princes, douze cents chevaliers et quatre-vingt bannières. Philippe, suivi d'un petit nombre de braves, se retira vers le château de Broye : il arriva au milieu de la nuit et frappa rudement à la porte. « Qui va là, demanda le châtelain?
» Ouvrez, répondit le triste monarque, c'est la fortune
» de la France; fortune qui abandonnait ses étendards pour suivre constamment ceux d'Édouard. Ce prince eut la gloire d'une victoire complète, due à la sagesse et à la rapidité de son coup-d'œil. Cependant, elle aurait pu appartenir à Philippe, s'il n'avait pas résisté aux conseils de ses généraux, qui étaient d'avis qu'on pourrait vaincre les Anglais sans rien hasarder. Il n'y avait, en effet, qu'à les affamer; en les resserrant dans leur camp, ils étaient obligés de se rendre à discrétion; mais le roi de France se crut plus habile que ses généraux;

et voulant tout ordonner par lui-même, il fit de ces fautes que la valeur la plus extraordinaire ne saurait réparer; il perdit, par son entêtement déplacé, l'honneur d'une des plus importantes batailles dont l'Histoire fasse mention. Ce monarque eut un cheval tué sous lui et reçut deux blessures; et, quoique vaincu, il s'obstinait à ne vouloir point faire retraite; il allait être pris par les Anglais, si le comte de Hainault n'eut saisi à propos la bride de son cheval et ne l'eut entraîné malgré lui hors du champ de bataille. Outre le duc d'Alençon et le roi de Bohême, les comtes de Flandres, les ducs de Lorraine et de Bourbon, le dauphin de Viennois, restèrent sur la place.

C'est avec raison qu'on a blâmé Philippe d'avoir engagé une bataille aussi précipitamment, avec des troupes harrassées par une marche forcée, que l'ardeur du soleil avait rendue très-fatigante, tandis qu'on lui avait conseillé de les laisser reposer jusqu'au lendemain.

Le prince de Galles, fils d'Edouard, commandait l'avant-garde à la journée de Crécy. Après la bataille, il embrassa tendrement son fils. *Vous avez vaincu,* lui dit-il, *je reconnais mon sang; vous êtes mon fils, jouissez de toute la gloire d'un si beau triomphe.*

Les suites de la bataille furent plus funestes à la France que la bataille elle-même. Edouard assiégea Calais; il prit tellement bien ses mesures, que Philippe ne pût venir secourir cette place : on avait fait sortir de la ville toutes les bouches inutiles. Ces mal-

heureux, au nombre de dix-sept cents, errans sur des plaines dévastées par la guerre, étaient venus se réfugier au camp des assiégeans. Edouard leur fit donner à dîner et deux schelings à chacun; il pourvut à leur sûreté et à leur retraite. Cette action généreuse du monarque anglais, jointe à sa fermeté et à sa prudence, en a fait un héros accompli.

L'armée de Philippe semblait n'être venue devant Calais que pour être témoin de sa prise : cette conquête était d'une telle importance, qu'Edouard se vanta d'avoir, en la possédant, les clefs de la France. Quant au dévoûment d'Eustache de Saint-Pierre et de quelques autres bourgeois, c'est une fable; les Anglais sont demeurés possesseurs de cette place importante jusqu'en 1558.

An. 1347.

Tant de prospérités n'aveuglèrent point Edouard, et n'empêchèrent pas qu'il ne consentît à une trève avec la France, quoique ses armes ne fussent pas moins heureuses qu'en Bretagne, en Guienne et en Ecosse.

Cependant, il faut remarquer qu'un puissant motif détermina la cessation des calamités qui affligèrent les provinces de l'ouest de la France. Un fléau, plus terrible que la guerre, menaça l'espèce humaine; une peste générale, et dont l'Histoire la plus reculée ne fournit point d'exemples, ravagea en dix-huit mois toutes les parties de l'univers connu; elle commença en 1346, au Cathay, au nord de la Chine. Après avoir désolé l'Asie et l'Afrique, elle dépeupla l'Europe, pénétr

jusqu'aux extrémités du Pôle ; en revenant sur ses pas, elle enleva, dans les endroits qu'elle parcourut, les deux tiers des habitans : elle fit à Paris un ravage effroyable, ainsi que dans toute la Normandie. Ce fléau avait été précédé par d'affreux tremblemens de terre qui engloutirent des villes.

An. 1350.

C'est au milieu de la trève conclue avec l'Angleterre que Philippe mourut haï du peuple et méprisé des grands, à cause de son caractère vain, opiniâtre et borné : il ne sut jamais connaître, même après ses désastres, l'ennemi qu'il avait en tête. Il crut, dans sa présomption orgueilleuse, pouvoir commander aux circonstances ; et quoique né inquiet, défiant, soupçonneux, il ne compta jamais sur l'incertitude des événemens, les croyant subordonnés à son courage qu'il prenait pour du génie ; il perdit l'attachement de ceux qui lui étaient le plus dévoués, parce qu'il n'avait aucune sensibilité ; il força à l'ingratitude, n'offrant jamais qu'un front dur et sévère : il n'aima aucune science, aucun art, et fut au-dessous même des lumières de son siècle.

Edouard appelait plaisamment Philippe l'auteur de la loi salique, parce qu'il se rendit maître de tout le sel qui se faisait dans le royaume, et qu'il le vendit ensuite ce qu'il voulut.

L'année avant sa mort, Philippe acquit d'Humbert II la principauté du Dauphiné : cette acquisition ne lui coûta qu'une grosse pension et quarante mille écus comptant. Le vendeur revêtit Charles de France, pe-

tit-fils de Philippe de Valois, de cette principauté, en lui remettant l'ancienne épée du Dauphiné, la bannière de Saint-Georges, avec le sceptre et un anneau. Humbert II était un prince faible d'esprit et de corps, dégoûté du monde pour avoir causé la mort de son fils unique qu'il avait laissé tomber du haut d'une fenêtre. Il se fit jacobin, et livra cette belle province à la charge que l'aîné des enfans de France porterait toujours à l'avenir les armes et le titre de dauphin. Il voulut ainsi immortaliser sa douleur, et faire revivre le nom du fils qu'il avait perdu. Depuis la cession d'Humbert, il y eut vingt-quatre dauphins du sang des rois de France.

Si le règne de Philippe de Valois fut rempli de calamités, si les Français furent les victimes de son impéritie, l'opprobre du règne suivant fit bientôt oublier les reproches faits à ce monarque.

## INFLUENCE DU RÈGNE DE JEAN II.

JEAN II, duc de Normandie, parvint à la couronne à l'âge de quarante ans. C'est ordinairement celui de la modération et de l'expérience; mais il n'en fut ni plus habile, ni moins violent dans ses projets, ni moins rebelle à prendre conseil : aucune sagesse dans sa conduite, aucune prévoyance, aucun discernement. Il était brave dans les combats; il savait mépriser la vie: c'est à quoi se réduit son éloge.

Il commença son règne par un assassinat. Il fit, sans aucune forme de justice, décapiter en sa présence le connétable Raoul de Brienne, comte d'Eu, parce qu'il le soupçonnait d'intelligence avec les Anglais : il donna froidement ses dépouilles aux lâches favoris, complices de sa cruauté. Charles de la Cerda eut l'épée de connétable, et Jean d'Artois eut le comté d'Eu. Cet horrible abus du pouvoir fit murmurer toute la France; il indigna les grands seigneurs: ils virent qu'il devenait indispensable de se réunir pour se prémunir contre une autorité despotique et sanguinaire.

An. 1351.

La mort du comte d'Eu fut l'origine de tous les soulèvemens particuliers qui agitèrent le royaume, tant il est dangereux aux souverains de donner l'exemple de l'injustice et de la perfidie. Jean aurait dû être instruit

par les fautes politiques de son père; cependant, par un aveuglement incompréhensible, il en fit de plus considérables.

Les grands, déjà trop aigris par la perte de leurs priviléges, cherchèrent un appui dans un chef en état de les seconder; ils le trouvèrent dans Charles Ier., roi de Navarre et comte d'Evreux. Ce prince, dit Mezerai, *avait toutes les bonnes qualités qu'un mauvais caractère rend pernicieuses*, l'esprit, l'éloquence, l'adresse, la hardiesse et la libéralité. Il était fils aîné de Philippe, comte d'Evreux, et de Jeanne, reine de Navarre, fille unique de Louis le Hutin.

An. 1352.

Il était difficile de choisir un homme plus dangereux, plus fait pour braver Jean et le surpasser en audace et en méchanceté: le caractère de ce prince n'est point encore assez désigné par le surnom odieux qu'on lui donna. Cruel par goût comme les autres par nécessité, il n'avait pour ainsi dire du génie que pour créer des crimes nouveaux.

An. 1353.

Il demanda justice au roi de l'indigne favori qui, par un crime, avait hérité de la charge de connétable et du comté d'Angoulême; il prévoyait qu'il ne l'obtiendrait pas; et, sur ce refus, il fit assassiner dans son lit ce premier officier de la couronne (1). Il écri-

Froissard, c. 151, v. 1. Annales de France.

(1) Charles fit investir le château de l'Aigle par cent cavaliers, qu'il y conduisit la nuit pour cette abominable exécution. Ce connétable était Charles d'Espagne de la Cerda, allié et favori du roi.

vit ensuite à tous les grands seigneurs et aux villes du royaume, qu'il en avait usé ainsi pour le bien public, les priant d'être toujours unis à lui, afin de contraindre le roi à gouverner suivant la loi et l'équité.

Charles de Navarre n'agissait ni seul ni au hasard; la noblesse le voyait avec une joie secrète déployer l'étendard de la révolte et se charger de ce rôle violent et dangereux; elle favorisait ses plaintes audacieuses, sans excuser ses crimes. Ce terrible adversaire avait su gagner et attacher à son parti jusqu'à l'héritier présomptif du trône, jusqu'au Dauphin, qui depuis fut le roi Charles V. Jean regagna aisément son fils, dont le cœur n'était pas fermé à la vertu; il se servit de la liaison intime qui existait entre les deux princes, pour faire donner son ennemi dans un piége où celui-ci tomba, tout rusé qu'il était.

An. 1354.

Jean avait, en montant sur le trône, réuni à sa couronne le duché de Normandie qu'il tenait en apanage sous le règne de Philippe son père. Il le donna, trois ans après, à son fils Charles, dauphin de Viennois, qui joignit à son titre celui de duc de Normandie. Il vint prendre possession de son duché à Rouen, où il fit son entrée solemnelle; tous les seigneurs du duché furent invités à cette cérémonie. Le roi de Navarre, comte d'Evreux, un des principaux seigneurs de la Normandie et beau-frère du dauphin, fut un des premiers invités à la fête qui eut lieu le 5 avril.

An. 1356.

Le nouveau duc fit préparer au château un dîner

splendide, auquel il invita le roi de Navarre et les seigneurs de son parti. Il eut soin d'instruire Jean du jour et de l'heure fixée pour cette réunion, ainsi qu'ils en étaient probablement convenus. Jean se rendit secrètement à Rouen, avec une escorte de cent hommes bien armés. Au moment où on se mettait à table, il s'introduisit avec son escorte dans la salle du festin, où il fit arrêter tous ceux qui lui portaient ombrage; de ce nombre étaient le roi de Navarre son gendre, Jean et Guillaume d'Harcourt, neveux de Geoffroi d'Harcourt, qui commandait une des divisions de l'armée d'Édouard, lors de la descente du roi d'Angleterre à la Hougue ainsi qu'à la bataille de Crécy; Despréaux, de Claire, Fricamp, Jean Mallet de Graville, Tournebu et Maubue, Olivier Doublet, et Jean Devaubatu; il les fit tous emprisonner séparément, et leur envoya sur-le-champ chacun un prêtre pour les préparer à la mort.

Après ces dispositions, Jean se mit très-tranquillement à dîner avec Charles son fils et quelques personnes de sa suite. A l'issue de son repas, avec le même sang-froid et sans aucune forme de procédure, il ordonna qu'on conduisît Jean d'Harcourt, Mallet de Graville, Maubue et Olivier Doublet sur une colline (1) dont la pente était en face du château; il leur fit

(1) Cette colline était ce qu'on nommait alors, et qu'on a toujours nommé depuis *le Champ du Pardon*.

couper la tête en sa présence, leurs corps exposés aux fourches patibulaires et leurs têtes au haut de piques. Le roi de Navarre, le plus et vraisemblablement le seul coupable, fut le lendemain conduit au Château-Gaillard, de là, à la tour du Louvre; les autres furent enfermés au Châtelet.

L'indigne Jean, par une perfidie, se donna le barbare plaisir de faire assassiner quatre des amis de son gendre, et de rassasier ses yeux cruels de leur supplice. Cette abominable action décida la révolte qui, timide ou circonspecte, marchait dans l'ombre; elle ne manqua pas de rallumer la guerre entre la France et l'Angleterre.

La trève entre ces deux puissances s'était prolongée depuis l'année 1349; elle prouvait la modération d'Edouard, qui, vainqueur à Crécy, possesseur de Calais et victorieux par-tout, pouvait profiter de ses inappréciables avantages pour faire valoir les droits qu'il croyait avoir sur le trône des Français; cependant malgré qu'il fut las des outrages de la France, il souhaitait sincèrement la paix. Il envoya même le comte de Derby, celui d'Arundel et les évêques de Londres et de Norwick auprès du pape, qui s'était chargé de l'office de médiateur. Les conditions qu'il proposait étaient de renoncer à ses prétentions sur la France, pourvu que Jean renonçât aux siennes sur l'ancien duché de Guienne et sur toutes les provinces de son ressort, telles qu'Eléonore les avait portées à Henri II; lui cé-

der l'hommage que ce duché devait à la couronne de France, et lui restituer tous les domaines que le malheureux roi Jean-sans-Terre avait fait perdre à celle d'Angleterre.

Les négociations étaient telles, lorsque la criminelle exécution des amis du roi de Navarre provoqua l'indignation d'Édouard. A cette époque Geoffroi d'Harcourt, oncle de l'infortuné Jean d'Harcourt, qui s'était réconcilié avec Philippe de Valois, quitta une seconde fois le parti de la France, et retourna en Angleterre offrir son épée à Edouard, pour venger leurs communes injures. Le frère du roi de Navarre, tous les amis de sa maison, les parens des gentilshommes normands qu'on avait exécutés, tous ceux enfin qui redoutaient la hache du despotisme, se mirent en campagne ; ils invoquèrent les secours de la Normandie, appellèrent le roi d'Angleterre, lui livrèrent quelques places, afin de l'obliger à rompre la trève signée avec le roi de France.

La faction des mécontens triomphait, le soulèvement des esprits était général, la Normandie sur-tout était révoltée des scènes tragiques dont Jean avait souillé son territoire : la bataille de Poitiers dut bientôt apprendre au monarque que sa conduite inconsidérée et son impétuosité féroce avait avili et dégradé son pouvoir et son caractère.

Edouard couvrit la mer de ses vaisseaux : deux armées parurent en même temps, l'une en Guienne,

commandée par le prince de Galles ; l'autre en Picardie, par le roi son père, qui dévasta l'Artois, espérant que les français venant secourir cette province, il pourrait leur livrer bataille et les vaincre. Le prince de Galles, après avoir pillé le Querci, l'Auvergne, le Limousin et le Berri, attaqua Bourges, brûla les faubourgs d'Issoudun et prit la petite ville de Vierzon, où il laissa reposer ses troupes pendant trois jours. S'approchant ainsi des rives de la Loire, il se préparait à faire les mêmes dégâts dans les beaux pays que ce fleuve fertilise.

Jean, instruit de toutes ces irruptions, était resté paisible spectateur, espérant vraisemblablement que le prince de Galles échouerait dans quelques-unes de ses entreprises, ou que, pénétrant si avant dans le royaume, il pourrait l'envelopper de tous côtés et le contraindre à se rendre à discrétion. Ce fut dans cet espoir qu'il partit de Paris pour passer la revue de son armée à Chartres ; elle était composée de soixante mille hommes, et avait à sa tête son roi et ses quatre fils. Cette armée passa la Loire, marchant sur trois colonnes, dans l'intention de couper la retraite aux Anglais et de leur donner bataille, Jean ne pouvant présumer que la victoire pût lui échapper : le prince de Galles le craignit lui-même. Prévenu néanmoins par ses coureurs de la marche de l'armée française, il quitta le chemin de la Touraine et se retira dans le Poitou. Il changea de lieu, mais non pas de

Froissard, c. 160.

position; l'armée française l'atteignit le 19 de septembre, à deux lieues de Poitiers. La seule ressource qui restait au prince Anglais était de profiter du terrain; il put se retrancher avantageusement dans un lieu nommé Maupertuis, entrecoupé de haies et embarrassé de vignes et d'échalas, qui garantissaient les siens des courses de la cavalerie. Il rangea ses troupes avec un sang-froid imperturbable.

Le cardinal de Périgord (1), légat du pape, employa tous ses soins et son éloquence, afin d'empêcher qu'on n'en vint aux mains, passant alternativement d'une armée à l'autre; le prince de Galles, qui n'avait que huit mille hommes à opposer à une armée de soixante mille, craignant que sa perte ne fut inévitable, offrit de payer tout le dommage qu'il avait fait dans sa marche, de rendre tous les prisonniers et de ne porter les armes, ni lui ni les siens, contre la France, pendant sept ans. Mais rien ne put fléchir le roi Jean; il rejeta avec un orgueil présomptueux les offres pacifiques du prince de Galles, de ce prince qui, dix ans auparavant, s'était acquis tant de gloire à la bataille de Crécy: il exigea enfin que le prince Anglais se rendit à discrétion avec cent de ses chevaliers.

Jean encouragea son armée, en lui montrant les Anglais: » Vous les voyez, leur dit-il, ceux que vous » menaciez à Chartres et à Orléans; c'est ici, braves

(1) De l'illustre maison de Tallerand.

» Français, qu'il faut exécuter vos menaces; vengez-
» vous de leurs hostilités, et ne souffrez pas qu'aucun
» ne vous échappe. »

Le prince de Galles, plus modeste, dit aux siens :
» Vaillans soldats, ce n'est pas le grand nombre
» qui assure la victoire, mais Dieu la donne à qui il
» veut. S'il nous la fait remporter, nous acquerrons
» une gloire immortelle; si, au contraire, il veut que
» nous périssions, j'ai un père et trois frères, et vous
» avez des parens et des amis pour défendre la patrie
» et pour venger notre mort. «

Jean, impatient de combattre, négligea de tenir conseil pour régler l'ordre de la bataille; il donna le signal du combat, son armée fondit avec impétuosité sur les Anglais, mais avec un si mauvais ordre et tant de précipitation, que l'armée anglaise rangée par pelotons, attendant de pied ferme les assaillans, ne portait aucun coup qui ne renversât ou l'homme ou le cheval, et souvent tous deux en même temps.

Ce premier échec décida du sort de la bataille. Les assaillans accablés par les traits de l'ennemi, reculèrent en désordre, se culbutèrent les uns sur les autres, et se précipitèrent sur les vingt mille hommes que commandait le dauphin : ils y répandirent avec eux la terreur et l'effroi. Six cents Anglais les poursuivirent; ce grand corps d'armée prit la fuite à la vue de cette poignée de soldats : le duc d'Orléans les suivit même avant d'être attaqué. Il ne resta plus dans la plaine que

la division qui combattait sous les auspices du monarque.

Le prince de Galles, qui du haut d'une colline observait le mouvement des deux armées, apperçut la déroute des deux tiers des Français. « Allons, seigneur, » lui dit Chandos qui ne le quittait point; allons, la » victoire est à vous : adressons-nous à la division que » commande le roi, ce doit être notre unique but; » et lui montrant de loin le roi de France, qui se faisait remarquer par sa cotte d'armes parsemée de fleurs de lis d'or, et plus encore par son air martial : « Je sais » fort bien, ajouta-t-il, que par vaillance, il ne finira » pas. Ainsi, moyennant l'aide de Dieu et de Saint-» Georges, il demeurera en notre pouvoir.... » Allons, Jean, reprit le prince, « vous ne me verrez d'aujour-» d'hui retourner en arrière. » Il dit, se mit à la tête des siens, déboucha le défilé, et tomba avec l'impétuosité d'un torrent sur les Français rangés autour du monarque : ce fut-là seulement qu'il est permis de dire qu'on se battit. A l'aspect de l'ennemi, Jean sentit redoubler son courage; jamais il ne se montra ni si grand, ni si digne de commander à des hommes généreux. Si la cinquième partie des Français qui l'accompagnaient eût témoigné la même valeur, il eut contraint la fortune à se déclarer pour lui. Il donna ses ordres avec tranquillité, rangea sa troupe avec sagesse, et présenta un front immobile au choc des ennemis. La rencontre de ces deux corps fut terrible; aucun des deux partis

ne pût s'attribuer le prix de la bravoure dans cette sanglante mêlée. On combattit avec un acharnement égal; on se disputait pied à pied un terrain ensanglanté, jonché de cadavres mutilés et de malheureux expirans. Toute la noblesse française se pressait en foule autour de son souverain, pour lui former un rempart invincible. Leur nombre était égal à celui des ennemis: leur courage était peut-être plus redoutable; mais ils avaient le désavantage d'être à pied contre une gendarmerie bien montée; et c'est ce qui procura la victoire aux anglais. Attaqués de tous côtés, foulés aux pieds des chevaux, les héros de la France faisaient des prodiges de valeur; ils donnaient, ils recevaient la mort avec la même intrépidité: le roi les animait par sa présence, et plus encore par son exemple. Philippe, son jeune fils, âgé alors de treize ans, combattait avec une ardeur plus qu'héroïque auprès de son père; il s'opposait aux coups qu'on portait au monarque; il lui faisait un rempart de son corps: il fut blessé en donnant ces grands exemples de piété filiale. Déjà tous les chefs étaient tombés couverts de blessures; la bannière de France était étendue par terre entre les bras de Charni, qui n'avait pas voulu la quitter même en expirant: les Français s'éclaircissaient à vue d'œil. Le roi, environné de corps morts, une hache à la main, paraissait seul supérieur à sa défaite; il effrayait tous ceux qui osaient l'approcher: chaque coup qu'il portait était un coup mortel. En vain, lui criait-on de toutes parts: « Rendez-vous, sire! rendez-vous! » il ne

répondait que par de nouveaux efforts toujours plus terribles. Enfin, épuisé d'un combat si opiniâtre et si violent, ayant reçu deux blessures dans le visage, un chevalier français, banni de sa patrie pour un meurtre qu'il avait commis dans une guerre particulière, s'approcha de lui, et le pressa de rendre les armes. Eh! à qui me rendrai-je, dit le roi, à qui? « Où est mon cousin le » prince de Galles?..... Il n'est pas ici, répondit le che» valier; mais rendez-vous à moi, et je vous mènerai » devers lui...... Qui êtes-vous?...... Sire, je suis Denis » de Morbec, chevalier d'Artois; je sers le roi d'Angle» terre, parce que je ne puis être au royaume de France, » pour tant que j'ay forfait tout le mien. » Alors le monarque tira le gantelet de sa main droite, et le remit à Denis, en lui disant : « Je me rends à vous. »

Le malheureux Jean, tenant son jeune fils par la main, fut bientôt entouré d'une soldatesque qui voulut en être le maître. On se l'arrachait, on se le disputait; au milieu de ces rudes débats, le monarque courut risque de la vie. Si ce prince avait péri glorieusement sur le champ de bataille, l'état eût été moins malheureux; car il tomba dans l'anarchie la plus déplorable, par la captivité d'un homme dont l'impéritie était bien constatée.

Le jeune vainqueur usa modestement de la victoire; il eut la vertu d'Alexandre sans en avoir le faste : il eut soin des blessés avec toute l'humanité qui depuis a distingué les siècles les plus civilisés. Il consola son pri-

sonnier, loua sa valeur, et le traita avec tous les égards et le respect qu'on doit à l'infortune.

Dans cette journée, si fatale à la France, la perte n'excéda pas le nombre de six mille hommes; mais ces six mille guerriers étaient l'élite de la nation. Il y eut peu de grandes maisons dans le royaume qui n'eussent à regretter la mort de quelques parens ou alliés. On a compté huit cents gentilshommes de marque parmi les morts, entr'autres le duc de Bourbon, Gautier de Brienne, duc d'Athènes, connétable; le maréchal de Nesle, de Charni, qui portait l'oriflamme; de Bar, Chauveau, évêque de Châlons, de la Rochefoucault, Jean de Sancerre, de Laval, de Rochechouart; de Chauvigny de l'Isle, et cinquante autres seigneurs du premier rang (1). Dix-sept comtes et plus de huit cents barons et chevaliers, couverts de blessures pour la plupart, furent faits prisonniers. Les soldats arrêtés étaient en si grand nombre, que chaque gendarme anglais en avait cinq ou six. Cette victoire enrichit tous les guerriers du prince de Galles.

La petite armée anglaise, diminuée de plus de mille hommes, épuisée de fatigue, surchargée de butin, conduisit le roi de France à Bordeaux. La postérité sera toujours étonnée que les troupes françaises, échappées à la bataille de Poitiers, encore trois fois supérieures en nombre aux vainqueurs, ne se fussent pas ralliées pour

Froissard, c. 169, v. 1.

(1) Les noms de tous les seigneurs tués à la bataille de Poitiers, sont mentionnés sur les registres des religieux jacobins et cordeliers de Poitiers, où ils furent enterrés.

les combattre, leur couper les chemins, et reprendre leur roi : il est inconcevable que les villes même laissassent passer leur souverain captif, sans faire de tentatives pour le ravir aux anglais. On ne peut expliquer cette inertie que par l'indifférence que Jean avait eu le talent d'inspirer à la nation française, et que la bravoure des anglais en imposait réellement aux vaincus.

Le prince de Galles garda son prisonnier à Bordeaux tout l'hiver, et même une partie du printemps de cette année : il fut ensuite mené à Londres, où on lui fit une entrée magnifique, monté sur un cheval blanc, marque de la souveraineté. Il tenait la droite, tandis que son vainqueur, sur une petite haquenée noire, semblait lui servir de cortége ; mais plus ces honneurs étaient grands, plus l'infortuné monarque devait être humilié.

An. 1357.

La France était dans un si grand trouble, que si les anglais avaient poussé vivement leurs conquêtes, elle aurait été en danger de passer sous leur domination. Le roi de Navarre, échappé de la tour du Louvre, remplissait le royaume de factions. Le dauphin, duc de Normandie, venait d'être reconnu lieutenant-général du royaume : il avait assemblé les états-généraux à Paris. Charles-le-Mauvais se faisait un appui de cette assemblée pour soulever la France contre le Dauphiné ; ses partisans, enhardis par l'ascendant de son caractère, osaient tout entreprendre. On vit le roi de Navarre assembler le peuple, le haranguer avec force et véhémence, se plaindre de la dureté de sa prison, des

Froissard. Paul Æmil. Annal. de France.

injustices qu'il prétendait avoir éprouvées; il peignit, sous des traits odieux, le dauphin et ses ministres. Son auditoire, composé de plus de vingt mille âmes, fut ému par son éloquence persuasive. A Rouen, il fit faire un service funèbre aux quatre seigneurs qui avaient été décapités par les ordres et en présence de Jean. Elevé sur un échafaud, il fit leur apologie en présence du peuple; et, quand il vint à parler de cette tyrannique exécution, il fit frémir la multitude : il entraîna tous les esprits et les disposa à la vengeance. C'était la première fois que l'éloquence politique déployait son pouvoir au milieu du peuple et plaidait à son tribunal. Heureusement pour la France, les rares talens de Charles de Navarre étaient souillés par la perversité de ses talens sanguinaires (1).

Le continuateur de Nangis.

Au milieu de ces désordres, Philippe, frère du roi de Navarre, et Geoffroi d'Harcourt, à la tête de huit cents hommes, tant Anglais que Normands, ravagèrent la Normandie. Le dauphin envoya contre eux trois cents lanciers et cinq cents cavaliers, sous la conduite de quatre capitaines. Ils les rencontrèrent près de Saint-Sauveur-le-Vicomte, dont était seigneur Geoffroi

(1) Charles-le-Mauvais fut lui-même chercher au gibet les corps de ces quatre victimes du pouvoir despotique du souverain, et les fit inhumer en pompe dans l'église cathédrale : ils furent enterrés dans la chapelle des Innocens. On prétend même que le roi de Navarre nomma ainsi cette chapelle, pour éterniser l'innocence de ces quatre gentilshommes.

d'Harcourt. Le combat s'engagea ; les troupes du dauphin les taillèrent en pièces. Le comte d'Harcourt, aussi vaillant que général habile, se défendit avec un courage digne d'une meilleure cause ; ayant terrassé tous ceux qui tentaient de l'approcher, il succomba percé de plusieurs coups d'épée.

Philippe de Navarre ayant trouvé son salut dans la fuite, se jeta avec Carnole, capitaine anglais, dans le château d'Evreux, dont Guillaume de Graville, un des seigneurs de Normandie, venait de se saisir en assassinant le châtelain : ils y mirent une bonne garnison, et, assurés de cette retraite, ils ravagèrent toute la contrée voisine.

Le dauphin assembla trois fois les états-généraux ; mais il eut si peu d'ascendant sur ces assemblées, qu'on y fit le procès aux ministres du roi son père. A la vérité, ils l'avaient mérité par leurs vexations publiques et leurs violences particulières.

Il parvint, enfin, à être déclaré régent ; mais ce ne fut qu'à des conditions qu'il ne ferait rien d'important sans l'avis de six personnes que l'assemblée se réservait le droit de lui donner pour conseil : le malheur des règnes précédens semblait exiger ces précautions. La fermeté et la sagesse du dauphin n'étaient pas encore connues ; sa conduite antérieure devait nécessairement faire inspirer de la défiance ; il avait trahi le roi de Navarre dans le château de Rouen, sous le voile de l'amitié ; il avait fui et abandonné son père à la bataille de Poitiers,

tandis que son jeune frère Philippe lui fournissait l'exemple de la valeur et de la piété filiale. Il fit une autre faute non moins capitale, en altérant les espèces monnoyées; sans doute les circonstances l'y forcèrent. Ce moyen honteux fournissait aux factieux subalternes un prétexte pour rejeter sur le dauphin tous les désordres, et annoncer la subversion du royaume, si on n'y remédiait.

D'après l'impulsion du roi de Navarre, ces furieux, animés par le Coq, évêque de Laon, et Marcel, prévôt des marchands, coururent jusqu'au palais du dauphin, massacrèrent, au pied de son lit, le maréchal de Normandie et celui de Champagne (1). Leur sang rejaillit sur la tête du prince; il témoigna quelque frayeur : le prévôt des marchands le rassura en lui disant qu'on n'en voulait pas à sa personne. Il lui jeta son chaperon rouge et bleu; c'était la livrée triomphante de la ligue. On n'échappait à la vengeance du peuple qu'en la portant : il prit celui du régent, qui était de drap noir brodé en or, qu'il eut la témérité de porter toute la journée.

An. 1358.

Paul Æmil. Annal. de France. Froissard, c. 179.

Charles de Navarre, qui était dans son comté d'Evreux, revint à Paris après cette horrible scène; il y vint avec une escorte capable d'en imposer. Il fit publier à son de trompe qu'encore une fois il voulait haranguer le peuple; il indiqua la place où se faisaient les combats en champ clos. Le peuple s'y porta en foule. Il

(1) Robert de Clermont et Jean de Conflans.

osa y avancer, dans sa harangue, qu'il avait plus de droits à la couronne que le roi qui la portait, et qu'Edouard qui y prétendait : il enchanta les parisiens par la noblesse et les grâces de son débit.

Le dauphin voulut, vingt-quatre heures après, haranguer le peuple aux halles, mais il n'eut aucun succès. Il ne sut parler ni gagner l'affection de la multitude ; il n'avait ni les dons naturels du roi de Navarre, ni son assurance, ni son organe, et la comparaison qu'on en fit l'exposa aux huées.

On le força à réhabiliter la mémoire des quatre seigneurs qu'on avait décolés à Rouen, en présence et par ordre de son père. Réduit à dissimuler, le dauphin accorda et promit tout ce qu'on voulut ; mais il s'assurait en secret des secours de la noblesse, toujours prompte à signer des traités particuliers avec les rois ou leurs représentans ; parce qu'elle y trouvait son avantage, et qu'elle regagnait ce qu'elle avait perdu.

Le dauphin crut prudent d'éviter le mauvais parti qu'aurait pu lui faire la faction de Navarre. Il quitta Paris, parcourut quelques provinces voisines de l'Isle-de-France, et tint les états-généraux à Compiègne. Il en obtint des troupes et de l'argent : bientôt il eut à ses ordres trente mille hommes et trois milles lances ; son parti grossissait tous les jours, de faible et timide qu'il était.

Marcel, le chef des séditieux, ayant été tué par Simon-Maillard, sa trahison fut mise dans tout son jour, et

le peuple se rendit à l'évidence ; il reçut des impressions directement opposées avec le même enthousiasme qui le déterminait auparavant à se prononcer pour le roi de Navarre, qui, à son tour, fut forcé de quitter Paris ; il offrit lui-même la paix au dauphin. Ce changement subit de la part d'un homme aussi profondément dangereux, aussi prompt à rompre sa foi qu'à prodiguer le parjure, devenait suspect.

Le dauphin, qui connaissait toute la scélératesse de son beau-frère, avait de fortes raisons pour se défier de lui ; mais il avait besoin d'une trève ou d'une paix simulée : il fut obligé de tout accepter, parce qu'il craignait qu'Edouard n'envahit toute la France. Il combla de bienfaits le perfide roi de Navarre, qui, pour lui en témoigner sa gratitude, lui donna un repas splendide à Rouen où il le fit empoisonner. Ce jeune prince serait mort sans les secours très-prompts qu'on lui administra, et sans la cautérisation qu'on lui fit au bras. Son médecin lui prédit que sa vie ne se terminerait qu'alors que la plaie se dessécherait.

An. 1359.

Edouard, au milieu des troubles qui agitaient la France, observa religieusement la foi promise, et ne voulut pas profiter des facilités que lui offraient les dissensions civiles ; mais Jean s'ennuyait de sa captivité : le dauphin joignait ses instances aux siennes pour obtenir sa liberté. Le roi d'Angleterre voulut la leur faire payer ; il crut que la France aux abois accepterait ses propositions, quelques dures qu'elles fussent ; il demanda

Le contin. de Nangis. Dutillet.

en toute souveraineté la Normandie, l'Anjou, le Maine, le Poitou, la Xaintonge, la Guienne, la Touraine, le pays d'Aunis, le Périgord, le Limousin, le Ponthieu, le Boulonnais, et quatre millions d'écus d'or. Jean avait agréé ces propositions ; mais les états-généraux et le dauphin lui-même refusèrent de ratifier de si lâche promesses. Les états-généraux indignés, les rejetèrent d'une voix unanime, comme injurieuses à la nation française.

Edouard, irrité de ce qu'on ne souscrivait pas en France le honteux traité que Jean n'avait pas rougi de signer à Londres, partit d'Angleterre avec ses quatre fils ; toute sa noblesse s'embarqua à Douvres, et arriva le 31 octobre 1359 à Calais, avec cent mille hommes. La saison étant trop avancée, il se contenta de ravager plusieurs provinces. Il s'approcha de Paris ; le régent s'y était renfermé pour ne pas hasarder la destinée de la France dans une bataille. La sage prudence du dauphin, et la patience qu'il opposa au caractère impétueux d'Edouard, lui réussit mieux que la fortune toujours incertaine d'un combat.

Edouard continuait ses ravages dans la Beauce, lorsqu'un orage effroyable et une grêle d'une grosseur prodigieuse, qui écrâsait les hommes et les chevaux, imprima une telle terreur que le monarque anglais fit le vœu que s'il échappait à ce danger, il consentirait à la paix. La tempête s'étant calmée, il manda les plénipotentiaires de France au village de Bretigny, à

An. 1360.

une lieue de Chartres ; ils s'y rendirent le 1er. mai. La fatale paix qui y fut signée valut à la France plus qu'une victoire, si toutefois on considère à quelles dures et humiliantes conditions elle avait été d'abord offerte. Le traité fut fait au nom du régent et du prince de Galles. Le manuscrit qu'on en garde en Angleterre commence de cette manière :

Brady.

*Edouard, fils aîné du roi de France et d'Angleterre, prince de Galles, duc de Cornouailles, et comte de Chester, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut : Nous faisons savoir que tous les différends entre notre seigneur et père le roi de France et d'Angleterre, d'une part ; et nos chers cousins le roi de France et son fils aîné, régent du royaume, d'autre part, ont été terminés par le présent traité de paix, conclu à Bretigny, le 8 mai, etc., etc.*

Ce traité était rédigé en quarante articles. Par les onze premiers, la France cédait à l'Angleterre le Poitou, la Xaintonge, l'Angoumois, l'Agénois, le Périgord, le Limousin, le Rouergue, le Quercy, la ville de la Rochelle et toute la Guienne ; les comtés de Ponthieu et de Guines, la ville de Boulogne et celle de Calais, avec tout son territoire.

Dutillet.

Par le douzième article, Edouard et le prince de Galles renonçaient à la couronne de France en général ; et, en particulier, pour toujours, au duché de Normandie, à la Touraine, à l'Anjou, au Maine, etc., etc.

On stipula dans les autres les intérêts des deux compétiteurs du duché de Bretagne, le rétablissement de Philippe de Navarre, frère du roi Charles-le-Mauvais, dans tous ses biens, terres et dignités. On n'oublia pas les biens que Geoffroi d'Harcourt possédait en Normandie, et qu'en mourant il avait laissés au roi d'Angleterre : on convint que ce dernier se contenterait des revenus d'une année seulement.

Par les articles qui faisaient la clôture du traité, on arrêta que le pape et les cardinaux le confirmeraient; que les pairs de France donneraient, chacun en particulier, un écrit signé d'eux et scellé de leurs sceaux, par lequel ils promettraient et jureraient de le faire exécuter, autant qu'il serait en leur pouvoir, et qu'on donnerait de part et d'autre une amnistie générale.

Le régent de France jura le traité le 10 mai à Paris, en la présence de six chevaliers que le roi d'Angleterre y envoya pour être témoins; et le prince de Galles le jura le 16 du même mois, à Louviers, en Normandie. Aussitôt le traité signé, on publia une trêve, et toutes les hostilités cessèrent de part et d'autre (1).

---

(1) Peu avant le traité de Bretigny, un aventurier anglais, nommé *Felleton*, voulant se rendre recommandable par un grand exploit, s'avisa, pendant une nuit obscure, de vouloir escalader le château de Pontorson, en Basse-Normandie. Bertrand Duguesclin, qui y commandait, était absent. L'officier anglais s'était ménagé une intelligence secrète avec deux chambrières de la dame Duguesclin, qui demeurait alors dans la place avec Julienne Duguesclin, religieuse, sœur de son mari. Felleton s'approche; tout le monde

Édouard repassa la mer, et porta lui-même la nouvelle de la conclusion du traité de Bretigny à son prisonnier, en lui annonçant qu'il était libre, et qu'il pouvait partir pour retourner en France : ce monarque, après quatre ans de prison, arriva le 8 juillet à Calais, où le régent vint le recevoir.

Ann. 1361, 1362.

Jean signala son retour en France en donnant des apanages à ses enfans; il réunit à la couronne le duché de Normandie, les comtés de Champagne et de Toulouse. Le rachat de sa liberté avait coûté tant de sacrifices, qu'il crut devoir faire cette réunion pour les intérêts de la couronne.

La France, à cette époque, offrait le spectacle du dénuement le plus complet : les campagnes sans culture, les villes sans commerce, les trois millions d'écus d'or enlevés par l'Angleterre, les impôts doublés, la soldatesque habituée au pillage, désolant toutes

---

Hist. des Batailles.

était plongé dans un profond sommeil; il donne aux perfides suivantes le signal convenu. Déjà il avait dressé quinze échelles contre les murs de la tour, lorsque la dame Duguesclin, réveillée par le bruit, s'écria qu'on attaquait la place. Julienne Duguesclin, qui couchait avec elle, se jeta hors du lit, et cette intrépide religieuse, si digne du sang qui coulait dans ses veines, prit la première armure qu'elle trouva, monta sur le haut de la tour, renversa les échelles au haut desquelles les anglais n'étaient pas encore parvenus, et cria *alarme*, afin d'appeller la garnison à la défense du château. Felleton se voyant découvert prit le parti de la retraite; mais malheureusement pour lui il rencontra Duguesclin, qui le fit prisonnier. On apprit de lui la trahison des deux chambrières; elles furent noyées dans la rivière qui baigne le château.

les provinces....... : tel est le tableau que la France présentait alors. Au milieu de ces désordres, et au lieu de profiter de ses disgraces et de s'étudier à réparer les malheurs que sa prison avait attirés sur son royaume, Jean s'entêta d'une croisade à la prière de Pierre de Lusignan, roi de Chypre. Cette incroyable démence, que ne purent guérir les représentations les plus fortes, le porta même à faire le voyage d'Angleterre, dans l'intention d'engager Edouard à se joindre à lui pour l'exécution de ce projet. Quelques Historiens prétendent qu'ayant conçu pendant sa captivité une violente passion pour la comtesse de Salisbury, la croisade n'était qu'un prétexte; d'autres veulent que ce fut pour remplacer le duc d'Anjou, qui était en ôtage en Angleterre, et qui en sortit furtivement pour revenir en France; mais comme le roi pouvait l'y renvoyer de gré ou de force, et réparer cette imprudence, sans en commettre une plus considérable; ces motifs présumés sont absurdes et controuvés.

Froissard. Le contin. de Nangis. P. Æmil. Dutillet.

An. 1364.

Jean ne fut pas long-temps à Londres; il y tomba malade au commencement du mois de mars, et mourut dans l'hôtel de Savoie le 8 avril suivant. Edouard lui fit faire de magnifiques funérailles, prit soin de faire embaumer son corps, qui fut conduit en France par le comte d'Eu, prince du sang, et autres seigneurs qui l'avaient suivi en Angleterre : il fut déposé à l'abbaye de Saint-Antoine à Paris, et ensuite porté à Saint-Denis, le 27 mai, par les conseillers du parlement.

## INFLUENCE DU RÈGNE DE CHARLES V, DIT LE SAGE.

CHARLES V, dont la prudente conduite avait sauvé la France pendant sa régence, monta sur le trône encore agité par les intrigues du roi de Navarre, qui formait des prétentions sur le duché de Bourgogne, sur la Champagne et sur la Brie. Edouard fournissait à ce mauvais prince des troupes et des généraux, dont il se servit pour ravager le Vexin normand, ayant le projet de s'approcher de Paris. Le 17 mai, trois jours avant le sacre de Charles V, la querelle du roi de Navarre fut décidée. Le roi de France avait envoyé une armée en Normandie contre les navarrois réunis aux anglais : elle était commandée par Boucicault, maréchal de France, et par le célèbre Bertrand Duguesclin. Ce dernier voulant attirer l'ennemi au combat, et lui faire quitter un poste avantageux qu'il occupait, feignit de prendre la fuite. Les anglais, se croyant certains de la victoire, quittèrent leur position, malgré les représentations d'un vieux capitaine anglais, qui leur disait : *N'avoir jamais ouï-dire que Duguesclin eut daigné décamper, et que c'était une ruse.* Les français revenant sur leurs pas, Duguesclin leur fit cette courte harangue : *Amis, souvenez-vous, pour Dieu,*

Froissard.

*que nous avons un nouveau roi de France; que sa couronne soit aujourd'hui étrennée par vous; quant à moi, j'espère donner au roi le général anglais pour étrennes.* La bataille se donna à Cocherel, entre Evreux et Vernon, sur la rive droite de la rivière d'Eure, au sud de la paroisse de Rouvray: elle dura depuis une heure de l'après-midi jusqu'au soir. L'événement répondit à l'attente du brave Duguesclin. Le captal de Buch (1), général de l'armée navarroise, fut vaincu et fait prisonnier; les français, vainqueurs pour la première fois depuis les malheureuses journées de Crécy et de Poitiers, commencèrent à reprendre dans les combats leur ancien ascendant.

Froissard. Annal. de France.

Cet échec força le roi de Navarre à souscrire aux conditions qui lui furent imposées; il renonça à toutes ses prétentions: on ne lui laissa que le comté d'Evreux, qui était son patrimoine, et même on en détacha Mantes et Meulan. On lui donna, pour s'en dédommager, Montpellier avec ses dépendances. Ce traité n'eut lieu qu'en 1365.

Charles V reçut la nouvelle de cette victoire au moment où il entrait dans la cathédrale de Rheims pour la cérémonie de son sacre; il considéra cette importante nouvelle comme un présage favorable des desti-

(1) On appellait *captal*, en langue gasconne, le chef, capital ou prince; *Buck* est une seigneurie sur la côte de Bayonne, qui a appartenu depuis à la maison d'Epernon, du chef de la duchesse de Candale.

Froissard, cap. 222.

nées de la France sous son règne. Au retour de son sacre à Paris, où il ne resta que deux jours, il fit trancher la tête à Pierre de Sacquenville, normand, du nombre des prisonniers faits à la journée de Cocherel, parce qu'étant né son sujet, il avait été pris les armes à la main contre son souverain. Mallet, seigneur de Grasville, en Normandie, qui était dans le même cas, eût subi le même sort si son fils, qui avait entre ses mains Brémort de Laval, son prisonnier, n'eût envoyé déclarer au roi que le traitement qu'on ferait à son père, il le ferait à Brémort de Laval : l'échange fut aussitôt consommé, Mallet de Grasville fut rendu à son fils. Jean Jouel, autre prisonnier, fut transporté à Vernon, où il mourut de ses blessures.

Le roi vint ensuite à Rouen, où sa présence acheva de dissiper les troubles qui agitaient encore la Normandie. Il donna, dans cette capitale du duché, des marques de son estime au brave Dugueselin, en l'élevant à la dignité de maréchal de la province (1); il ajouta à cette récompense le comté de Longueville (2). Sa Majesté reçut en échange de cette belle

(1) Les grandes provinces avaient leur maréchal particulier, qui commandait les troupes de leur province seulement. Ces maréchaux étaient, en temps de guerre, subordonnés aux maréchaux de France, et ceux-ci au connétable.

(2) La terre de Longueville donnée par Charles V à Bertrand Dugueselin, en 1364, a été ensuite vendue par Olivier Dugueselin, frère du précédent, à Charles VI, en 1391. Charles VII en fit don au fameux Jean d'Orléans, duc de Dunois, fils naturel

propriété, le captal de Buch, général des navarrois, que Duguesclin avait fait prisonnier à Cocherel.

Charles fit quelque séjour en Normandie, qu'il aimait beaucoup, et dont il avait été duc; il reprit ensuite la route de Paris, laissant à Duguesclin le soin de veiller sur cette grande province. Ce général, sachant que le Cotentin était rempli de brigands, qui, sous les enseignes anglaises et celles des navarrois, ravageaient le pays d'une manière horrible, assembla ses troupes; une partie de la noblesse française voulut suivre ses étendards; savoir: le comte d'Auxerre, et son frère le Bègue de Villaine, l'archi-prêtre de Bayeux, Alain de Beaumont, Olivier et Alain de Mauny, Eustache de la Houssaye, Roger d'Avy et beaucoup d'autres. Duguesclin les conduisit d'abord à Longueville, afin d'en soumettre le château, occupé par un parti de navarrois qui en refusaient l'entrée. Après cette expédition, il passa dans le Cotentin, où les ennemis instruits de son

---

de Louis de France, duc d'Orléans, et tige de la maison de Longueville. Louis XII érigea, en 1505, Longueville en duché; il fut réuni à la couronne en 1707, à la mort de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours. Ce duché est situé à trois lieues sud-ouest de la ville de Dieppe, au pays de Caux, sur la petite rivière de Scie. Il y avait un hôpital dès 1177; il a été réuni à l'hôpital de Dieppe en 1694.

Les seigneurs de Longueville avaient à Paris un bel hôtel, bâti sous le règne de François Ier., par Villeroi, grand prieur de Malte, et acquis de la reine Marguerite, sœur d'Henri III, par la duchesse de Longueville.

arrivée, se cantonnèrent. Il confia le commandement de son avant-garde à Guillaume Bouestel, qui rencontra une troupe d'anglais; il leur tua cent quarante lanciers, et força le reste à se sauver dans Valognes, place sans autre défense que son château (1), bâti sur un roc environné d'un fossé large et profond, flanqué de tours, dont une servait de donjon et avait eu jusqu'alors la renommée d'être imprenable. Les anglais, en se réfugiant à la hâte dans la place, criaient : *Que le diable les suivait, ne faisant de quartier à aucun anglais.* Bouestel, voulant poursuivre sa victoire, arriva devant la ville un quart-d'heure après les fuyards; il l'investit, et le lendemain Duguesclin vint avec toutes ses forces. Il fit sommer le gouverneur de se rendre, en le menaçant, s'il avait la témérité de résister, de le faire pendre. Celui-ci répondit : *Qu'il ne se souciait ni du roi de France ni des assiégeans, qu'il était en état de soutenir un siége, et qu'il le soutiendrait.* Cette jactance ne fut pas de longue durée; dès qu'il s'apperçut qu'on se disposait à l'assaut, il abandonna la ville et se retira dans le château avec tous les siens. Les habitans, délaissés par leurs défenseurs, prévinrent les malheurs du siége, en se soumettant au roi, au nom duquel Duguesclin reçut leur foi.

Le lendemain on se disposa à l'attaque du château; les français s'y portèrent avec toute la valeur possible.

(1) Cette forteresse fut bâtie du temps de Clovis.

Cette forteresse étant d'une défense extraordinaire, ils furent repoussés : on fut contraint de recourir à d'autres moyens. On tenta de miner le roc sur lequel le château se trouvait bâti; on le trouva tellement dur, qu'on fut contraint d'y renoncer : on envoya chercher les pierriers de Saint-Lo (1). Les assiégés, que ces dispositions effrayèrent, ne jugeant point leurs tours en état de résister, se réfugièrent dans le donjon. Duguesclin, déjà maître des premiers ouvrages, fit sommer de nouveau le gouverneur, qui persista dans la résolution de se défendre. On fit usage des pierriers, sans qu'on pût venir à bout de faire la brèche la plus légère aux murailles, dont les pierres étaient tellement bien liées, qu'après toutes les tentatives, elles se trouvaient aussi saines, aussi entières qu'auparavant. Les assiégeans qui, du haut de leur donjon, appercevaient l'inutilité des pierriers, en firent une dérision insolente. A chaque décharge on sonnait une cloche, et un soldat paraissait aux créneaux avec une serviette avec laquelle il essuyait la place qui avait été frappée, disant aux assiégeans, avec le sourire du mépris : *Vous avez grand tort de noircir nos belles pierres*. Duguesclin fut vivement offensé de cette plaisanterie déplacée, d'autant plus qu'il avait été proposé

(1) C'était une espèce de canon avec lequel on jetait des pierres dans les retranchemens ou autres ouvrages. Ces pierriers ne sont plus en usage ; on a refondu tous ceux qui étaient dans les arsenaux.

dans le conseil de guerre de lever le siége, et que lui seul avait refusé d'y consentir.

Il fit faire une troisième sommation au gouverneur, en lui notifiant que s'il ne se rendait, il n'y aurait pour lui aucune composition. Il fit répondre que si on voulait lui donner trente mille livres, argent de France, il sortirait dès le soir même. Duguesclin lui fit dire qu'il n'avait point d'argent à lui donner, qu'il aurait son château, dût-il y rester un an, et y appeler toutes les forces du royaume; que, par grace, il lui accordait trois jours pour prendre son parti; passé cette époque, qu'il n'entendrait à aucune composition.

Cette ferme résolution ébranla le gouverneur et son conseil de guerre; il se décida à rendre la place, et en sortit lui et les siens avec armes et bagages. Les conditions s'exécutèrent honorablement de part et d'autre; mais lorsque les soldats français les virent sortir de la forteresse, ils les insultèrent par des huées et des cris. Cette indécence offensa tellement huit gentilshommes anglais, qu'ils rentrèrent dans la place, levèrent les ponts, fermèrent les portes, et jurèrent que jamais les français n'y entreraient qu'ils ne fussent morts. Cet incident, excessivement fâcheux, parvenu à Duguesclin, le mortifia cruellement. Il monta sur-le-champ à cheval, afin de réparer la sottise qu'on avait faite; il fit le tour du fort, appela ces gentilshommes, leur observa qu'ils avaient tort de se fâcher de si peu de chose, et encore plus de violer, par cette con-

duite, la foi des traités; qu'ils devaient savoir que les officiers n'avaient pris aucune part à cette offense; qu'ils avaient désapprouvé l'insolence de leurs soldats, et qu'il les engageait à la mépriser également. Il ajouta encore que leur procédé le forcerait à en venir avec eux aux rigueurs autorisées par les lois de la guerre; qu'il leur conseillait donc de ne pas s'opiniâtrer dans la résolution qu'ils avaient prise; que leur résistance serait inutile, et ne pouvait avoir d'autre résultat que leur perte.

Ils répondirent que l'affront qu'ils avaient essuyé retombait autant sur la nation anglaise que sur eux-mêmes; qu'ils ne survivraient pas à leur déshonneur; que la mort ne les effrayait pas; qu'ils périraient les armes à la main; qu'ils auraient au moins la satisfaction de laver leur insulte dans le sang de quelques-uns de ceux qui la leur avaient faite. Duguesclin, désolé de la fermeté de ces gentilshommes autant que du motif qui y avait donné lieu, admira leur bravoure: il cherchait, en guerrier généreux, le moyen de les garantir du péril où ils s'exposaient. Cependant, cet exemple était trop dangereux pour rester impuni; il ordonna un assaut général avec autant d'appareil que si la cour eut été pleine de troupes.

Les huit assiégés, sans trouble et sans effroi, se préparèrent à la défense comme si la partie eût été parfaitement égale. Ils virent planter les échelles sans émotion, et les Français y monter les boucliers sur leurs têtes:

ils appercevaient, en effet, que les échelles étaient trop courtes pour qu'on pût parvenir à la hauteur de leur tour. Ne craignant pas d'être surpris par l'escalade, ils s'occupèrent à réunir des pièces de bois et des pierres qu'ils laissèrent tomber sur les assiégeans, dont ils tuèrent un grand nombre.

Etant forcés de renoncer aux échelles, les Français délibérèrent sur les moyens qu'on pourrait employer, lorsqu'on découvrit une porte de fer qui donnait sur le fossé; cette ressource fut bientôt saisie: on enfonça cette porte quoiqu'elle fut de fer. Les gentilshommes se barricadèrent, fermèrent toutes les portes, ensorte qu'il fallut combattre pied à pied. Enfin, on les poussa jusques dans le donjon, où les soldats entrèrent en foule, et d'où ils précipitèrent ces huit braves dans le fossé. Leur chûte les mit en pièces; leurs têtes furent mises sur huit lances au haut de la tour, afin de servir d'exemple. Duguesclin les plaignit; il aurait voulu pouvoir les sauver.

La prise de la ville et du château de Valognes, telle intéressante qu'elle fût, il restait à détruire les autres asyles où se réfugiaient les anglais, beaucoup de normands et de navarrois, qui, parcourant les campagnes, levaient des contributions jusques aux portes de Caen, et répandaient l'alarme dans tout le pays. Le château de Douvres sur-tout étant très-fort, Duguesclin ne voulait pas le laisser au pouvoir des ennemis. Malgré le désir qu'il avait, ainsi que tous les Bretons qui ser-

vaient sous ses ordres, d'aller rejoindre le comte de Blois qui voulait faire lever le siége d'Auray, formé par le comte de Montfort, un incident leva bientôt les obstacles qui s'opposaient au vœu de Duguesclin et de ses Bretons. Tandis qu'ils faisaient le siége de Valognes, Olivier de Mauny et quelques compagnies de l'armée de Duguesclin assiégeaient Carentan qu'ils prirent d'assaut. Ils amenèrent avec eux le gouverneur Pierre le Doux, gentilhomme normand, qu'Olivier de Mauny présenta à Duguesclin. Ce général demanda à le Doux s'il ne pourrait lui fournir les moyens de soumettre promptement Douvres et le pont d'Yvé, qu'il assiégeait en même temps. Le Doux répondit : Faites investir ces deux forteresses, et faites crier par vos troupes : *Notre-Dame Guesclin !* ce cri fera l'effet de dix mille hommes, et les ennemis seront effrayés. Vous me faites bien de l'honneur, lui dit Duguesclin ; je n'ai pas la vanité d'ajouter foi à un pareil prodige ; cependant, je vais suivre votre avis.

Il commença par le pont d'Yvé, qu'il fit assaillir de toutes parts et qu'il prit d'emblée, mais Douvres n'offrit pas une conquête aussi facile : Hue de Carvaley commandait cette forteresse. Une forte garnison, composée d'anglais, de navarrois et de normands (ces derniers nés sujets du roi de France), soutinrent l'assaut si vigoureusement, que les assaillans furent repoussés. Duguesclin fit miner les murailles et les fossés ; ce travail se fit si promptement et avec tant de précaution,

que les assiégés ne s'en apperçurent que par hasard. L'alarme se répandit aussitôt dans la place; on prêta l'oreille, on suivit le bruit; et ayant trouvé l'endroit, on fit contre-miner. Les travailleurs de Duguesclin s'en apperçurent aussitôt et l'en avertirent. Il prit sur-le-champ son parti; il fit donner un assaut général pour occuper les assiégés, pendant que lui septième se coula dans la mine; il se fit suivre de deux cents hommes et de dix travailleurs. Il parvint en silence à l'endroit qu'on contre-minait, fit ouvrir de son côté et s'élança sur l'ennemi en criant : *Notre-Dame Guesclin !* ce cri leur donna une telle frayeur qu'ils se jetèrent à ses genoux et lui demandèrent la vie. La place fut prise par le moyen indiqué par le Doux. Hue de Carvaley, avec tous les anglais, furent mis à rançon; les normands qui s'y trouvèrent eurent la tête tranchée.

Duguesclin se proposait ensuite d'aller à Saint-Sauveur-le-Vicomte qu'occupaient les navarrois; mais l'armée avait ordre d'aller en Bretagne pour secourir Charles de Blois. On ajourna l'attaque de Saint-Sauveur, et Duguesclin quitta la Normandie pour se rendre en Bretagne, afin de soutenir les prétentions de Charles de Blois contre le jeune comte de Montfort, dit Jean V. La bataille d'Auray décida du sort de la Bretagne. Charles de Blois y fut tué, après des exploits inouis. Duguesclin y fut fait prisonnier par Jean de Chandos, le plus fameux capitaine d'Angleterre.

Le traité de Guérande, entre le comte de Montfort

An. 1365. Dutillet. Argentré. Froissard.

et la veuve de Charles de Blois, donna la paix à la Bretagne. Depuis 1341, cette province était le théâtre de la guerre, pendant laquelle deux princesses donnèrent des preuves d'un grand courage (la comtesse de Montfort et Jeanne la Boiteuse), pendant la prison et après la mort de leurs maris.

Duguesclin avait rendu des services signalés à son roi, mais le corps militaire qu'on n'avait pas encore eu l'art d'enchaîner sitôt qu'il était en paix, dévorait les citoyens. On était alors dans l'usage de licencier les troupes quand la campagne était finie; elles se partageaient en différentes bandes, et les soldats continuaient leur métier, en pillant ceux qu'ils avaient défendus. Ils ne voulaient plus retourner à la culture des terres après avoir porté les armes; ils s'attachaient à leur commandant, qui, n'ayant plus de salaire, se mettait à leur tête. Ces bandes furent connues sous le nom de *Grandes Compagnies*. Elles se composaient d'anglais, de gascons, de bretons, de picards, de bourguignons, de normands et de beaucoup d'autres; elles avaient fait une ligue plus dangereuse que toutes celles de l'ennemi: la France était menacée d'un désastre plus affreux que celui qui naît des guerres civiles.

Annales de France. Histoire de B. Duguescl. An. 1366, 1367.

Charles sentait la nécessité d'employer ailleurs le courage de ces soldats indisciplinés. Il chargea Duguesclin, après la guerre de Bretagne, de secourir en Castille le bâtard dom Henri, que sa naissance avait éloigné du trône. *Les Grandes Compagnies* se rendi-

rent en Castille avec cet intrépide chef, et la France respira un moment par la sage politique de son roi.

Le moment était arrivé d'effacer la honte du traité de Bretigny. Les peuples de la Guienne, que le prince de Galles avait grévés d'impôts, passèrent des murmures à la rebellion. Charles fomentait ces mouvemens; il reçut leur appel, fit, en qualité de suzerain, citer le duc de Guienne à la cour des pairs; en citant le fils, il déclara la guerre au père : c'était la politique et non l'orgueil qui était son guide.

Edouard n'était plus ce jeune guerrier actif, fier et ardent; c'était un autre roi dans la même personne. Avec l'âge, il était devenu efféminé et voluptueux; son fils plus jeune portait avec lui une indisposition qui le rendait moins redoutable. Les armes françaises eurent en Guienne les succès les plus rapides; tout allait être conquis, lorsque le général anglais, par une marche adroite et savante, fondit à l'improviste et menaça la capitale du royaume; les anglais défièrent le roi au combat : on entendait du Louvre les fanfares de leurs trompettes, leurs bravades insolentes. Charles ne fut ému ni par la vanité, ni par la première fougue du ressentiment; calme, il ne fit point de sortie, parce qu'elle eût été imprudente. Il opposa Duguesclin au général anglais. Celui-ci, forcé par l'invincible connétable, se détermina à la retraite, et Paris, qui était dans la crainte, reconnut bientôt que son roi possédait la véritable bravoure. Duguesclin continua ses exploits, chassa les

An. 1368.

anglais, déjà maîtres du Berri, de la Touraine et de l'Anjou.

An. 1369 et 1370.

Edouard, peu habitué à l'inconstance de la fortune, envoya de nouvelles troupes en France, en 1370, sous les ordres du duc de Lancastre, son troisième fils. Philippe, frère du roi Charles V, marcha à leur rencontre entre Ardres et Guines, où les Anglais lui offrirent le combat. Philippe se retira et licencia son armée, le roi lui ayant donné l'ordre positif de n'en pas venir aux mains avec l'ennemi, voulant temporiser et ne rien hasarder.

Les anglais ne trouvant pas d'opposition à leurs projets, passèrent la Somme, entrèrent en Normandie, s'approchèrent des rives de la Seine, pillèrent tout le pays de Caux jusqu'à Harfleur, d'où ils revinrent faire les mêmes ravages dans le Ponthieu. Hugues de Châtillon, maître des arbalètriers que Charles y avait envoyés pour en prendre possession, voulut arrêter leurs courses, mais il fut battu et fait prisonnier.

An. 1371. Froissard. Polydor, Virgile.

Pendant ces irruptions, le prince de Galles vint, en 1371, flétrir ses lauriers au siége de Limoges, par des cruautés effroyables. Ce fut là son dernier exploit; son mal augmenta tellement, que les médecins n'y trouvant point de remèdes, lui conseillèrent de retourner en Angleterre pour y respirer l'air natal. Il laissà le commandement au duc de Lancastre; la fortune et la gloire le suivirent dans sa patrie : son frère n'avait ni son expérience, ni son mérite. Toutes ces circonstances

favorisèrent le roi de France, et le récompensèrent de ses travaux sagement médités.

Dom Henri de Castille, fidèle allié du roi de France, attaqua les flottes anglaises avec succès. Edouard, dont la main avait éprouvé des échecs coup sur coup, ne pût envoyer des secours prompts dans toutes les provinces qui en avaient besoin : les généraux français trouvèrent peu de résistance. Le génie tranquille de Charles lassa ses ennemis et les ruina; il évita les batailles; il n'eut que des camps volans qui harcelèrent en tous sens les armées ennemies : elles se fondirent insensiblement sans pouvoir livrer de combats ni faire de siége.

Charles ne fut pas aveuglé par sa prospérité. N'abusant pas de sa victoire, il accepta les trèves qui lui furent offertes. Le prince de Galles avait fini sa carrière à quarante-cinq ans; Edouard, son père, termina la sienne onze mois après. Ces deux héros d'Angleterre étant disparus, elle perdit sa force et sa prépondérance. La trève étant expirée, Charles ne voulut plus de paix, parce que le moment de conquérir était arrivé; ses projets avaient acquis une maturité qui lui en assurait le succès en-deçà comme au-delà des mers. Il épouvanta les Anglais dans leurs possessions; il leur ôta cinq provinces par la supériorité de son coup-d'œil et de sa conduite : il manqua néanmoins l'occasion de se rendre maître de la Bretagne, pour avoir laissé trop entrevoir son dessein. Les fiers Bretons se liguèrent contre lui,

Ann. 1376, 377.

parce qu'ils crurent que le roi de France en voulait à leur liberté dont ils étaient jaloux. Ce revers le mortifia beaucoup; il avait résolu de porter toutes ses forces dans cette province, lorsque la mort, pour lui conserver toute sa gloire et ses vertus, le prévint, le 16 septembre de cette année, à l'âge de quarante-sept ans. Charles mourut du poison que la main perfide du roi de Navarre lui avait administré. Ce trait historique paraît démontré jusqu'à l'évidence. Si Charles vécut vingt-deux années avec ce venin dans ses veines, c'est que le médecin arabe que lui avait envoyé l'empereur en sut tempérer l'activité par une issue salutaire; c'est que la nature, dont les ressources ne sont pas toutes connues, trompe souvent la cruauté des méchans. Ce n'est pas flétrir Charles-le-Mauvais en le chargeant de ce crime; il était capable de tous les forfaits : celui-ci d'ailleurs pouvait lui devenir très-utile.

An. 1380.

Froissard. Paul Æmil. Annales de de France.

Deux mois avant sa mort, ce vertueux monarque avait eu le malheur de perdre son brave connétable, Bertrand Duguesclin (1); il pleura ce héros avec toute la

(1) Il mourut de maladie au siége de Châteauneuf-Randon, dans le Vêlai, à l'âge de soixante-six ans, le 13 juillet 1380. Les assiégés avaient promis de se rendre si, au 12 juillet, ils n'étaient secourus. Duguesclin étant mort le jour que la place devait être rendue, le gouverneur s'acquitta de la parole qu'il avait donnée à ce grand capitaine; il sortit avec les officiers de la garnison et vint mettre les clefs de la ville sur le cercueil de Duguesclin avec la soumission d'usage. La tristesse et les regrets étaient peints sur son visage et sur ceux des officiers qui l'accompagnaient.

France, et sa juste reconnaissance honora sa mémoire en le faisant inhumer à Saint-Denis, auprès du tombeau qu'il s'était préparé pour lui-même, et dans lequel reposait déjà la reine Jeanne de Bourbon. Les capitaines qui avaient appris à vaincre sous ce grand homme, refusèrent l'épée de connétable, comme n'étant pas dignes de la porter; il fallut faire violence à Olivier de Clisson, son émule de gloire, pour l'accepter.

Charles V, surnommé le Sage, porta dans un corps débile, une ame active et forte; sa constitution faible ne déroba rien à la continuité de ses travaux. On trouva dans ses trésors des richesses immenses pour ce temps là; il les avait acquises par la voie onéreuse des subsides. Il reconnut sa faute en expirant et en demandant pardon à ses peuples: ce dernier trait est un de ceux qui fait le plus d'honneur à sa mémoire. En scrutant la vie de ce monarque, la censure la plus austère ne trouvera en lui qu'un de ces hommes rares qui, au défaut de l'admiration, captive le respect. Il disait souvent: Je ne trouve les rois heureux qu'en ce qu'ils ont le pouvoir de faire du bien, sentiment profond et vrai.

Son corps fut porté à Saint-Denis; son cœur, d'après ses ordres, fut envoyé à l'église cathédrale de Rouen, à cause qu'il avait été duc de Normandie, qu'il affectionnait cette province et sur-tout les Rouennais, dont dix mille s'étaient armés volontairement pour le ven-

ger des atrocités du roi de Navarre, à qui ils faisaient la guerre (1), lorsque le célèbre Duguesclin vint les seconder au siége de Roulleboise, quelque temps avant la célèbre bataille de Cocherel.

Le seul archevêque de Rouen lui occasionna de la peine; Charles V lui avait demandé un canonicat de sa cathédrale pour un sujet qu'il affectionnait, Philippe d'Alençon le refusa. Le roi fit saisir le temporel du prélat. Celui-ci, qui ne pardonnait rien, mit le royaume en interdit, et se retira à Rouen, où il chercha en vain à soulever les grands contre ce sage souverain.

Charles V fixa la majorité de nos rois à treize ans et un jour. Il a été le fondateur de la bibliothèque royale : vingt volumes formaient celle du roi Jean son père. Charles laissa près de neuf cents volumes. Pour se convaincre combien cette collection était importante, il est essentiel de remarquer que l'art typographique n'a pris naissance que vers l'an 1440.

---

(1) Ces dix mille Rouennais s'étaient donné pour chef *Jacques Lelieur*.

## INFLUENCE DU RÈGNE DE CHARLES VI ET DE CHARLES VII.

Charles VI monta sur le trône de son père, n'ayant encore que douze ans et neuf mois. La régence du royaume fut déférée par le parlement et les grands de l'état au duc d'Anjou, et l'éducation du roi aux ducs de Bourgogne et de Bourbon. L'épée de connétable, si glorieusement portée par Duguesclin, fut confiée, d'après le vœu de Charles V, à Olivier de Clisson, qui avait long-temps partagé la gloire du connétable son prédécesseur.

Le duc d'Anjou commença sa régence par se saisir des meubles, des pierreries et de tout l'argent comptant dont il avait besoin pour aller s'établir à Naples où la reine Jeanne l'appellait: c'était un brigand qui allait rejoindre une femme meurtrière, et s'associer à ses forfaits. L'enlèvement du trésor royal ne suffisait pas à sa cupidité; il apprit des officiers de la garde que le feu roi avait déposé un trésor dans le château de Melun; il s'y rendit, interrogea un des chambellans, confidens de Charles V, nommé Savoisi; celui-ci éluda les demandes et les menaces. Le duc d'Anjou fit entrer le bourreau pour l'étrangler, si à l'instant il ne déclarait où était le lieu du dépôt; la crainte de la mort

l'emporta sur la fidélité : le trésor fut enlevé, et le duc se l'appropria.

Ce vol fut le signal du pillage ; les autres princes, oncles du roi, ne se montrèrent pas plus délicats. Rien ne se décida dans le conseil de régence, tout s'y opposait à l'accomplissement des ordres les plus nécessaires. Le duc d'Anjou ayant pris tout l'argent, et à front découvert, il ne restait rien pour l'entretien de la maison du roi, ni pour le paiement des troupes. Il fallut avoir recours aux impôts abolis, en imaginer de nouveaux, au moment où les peuples attendaient avec impatience l'abolition des subsides ordonnés par le feu roi au lit de mort.

An. 1381.

Annales de France.

Froissard, ch. 84.

Ce ne fut qu'un cri dans tout le royaume, qu'on ne paierait plus rien ; le peuple de Paris se porta à tous les excès. Il brûla jusqu'à trois fois les bureaux des fermes, massacra les commis, et pilla les maisons des Juifs, qui, à cette époque, se chargeaient du recouvrement des finances.

Toutes les villes de la Normandie, accoutumées à un gouvernement modéré, long-temps fatiguées par les guerres, leur commerce ruiné, épuisées par les altérations successives des monnaies, par les exactions des grandes compagnies qui désolèrent long-temps les campagnes et les cités, se révoltèrent dès qu'elles virent l'établissement des nouveaux impôts. Les désordres furent moins sanglans à Rouen que par-tout ailleurs ; cependant le tumulte y fut considérable. Le peuple se

réunit sur un des marchés et fit l'élection d'un roi. Son choix tomba sur un honnête citadin, fort éloigné de s'attendre à l'honneur qu'on lui déférait; il eût beau s'en défendre, on le promena en triomphe dans la ville, on le fit asseoir sous un dais. Il reçut ensuite, sur un amphithéâtre, l'hommage des habitans, et on lui fit promettre que de son règne il ne mettrait aucun nouvel impôt. Il promit tout ce qu'on voulut; mais infiniment plus sage et plus prudent que ceux qui l'avaient couronné, il se sauva pour ne reparaître que long-temps après cette scène ridicule.

La révolte ne se borna pas à élire un roi; on pilla les maisons des officiers publics, celles des bourgeois les plus opulens, et, entr'autres, plusieurs monastères, celui de Saint-Ouen qui avait dans la ville plusieurs beaux priviléges: on ravit les titres de ces religieux, qu'on lacéra et brûla dans la cour même de leur abbaye. Le peuple se porta vers le château, dans la disposition de le forcer; la bourgeoisie, qui n'avait pris aucune part à cette sédition, crut devoir, pour empêcher de plus grands désordres, se réunir au commandant de cette forteresse; elle prit les armes, se fit jour au milieu de la foule, et on parvint enfin à dissiper les mutins.

Juvénal des Ursins.

Le roi ayant appris cette révolte, s'était approché de la ville de Rouen, lorsqu'il reçut une députation des rouennais, chargés d'implorer sa clémence pour les égaremens de la populace, en promettant de mettre à la discrétion de sa majesté les plus coupables d'en-

tr'eux. Ils parvinrent à émouvoir la sensibilité du monarque, qui ne voulut cependant pas entrer dans la ville que préalablement les habitans n'eussent déposé leurs armes dans le château, que les chaînes qui barricadaient les rues n'eussent été enlevées, et qu'enfin la porte Martainville ne fût abattue.

An. 1381. Le roi tint tout ce que son indulgence avait promis aux députés; mais il chargea Jean de Vienne, amiral de France, d'informer contre les séditieux. Ce seigneur était normand et de l'humeur la plus douce et la plus pacifique; il se contenta de faire punir deux des plus mutins. La ville paya une amende au profit du roi, qui fit ensuite expédier des lettres de grâce aux habitans, sous la date du 5 avril 1383.

Les principales villes désarmées, on leur imposa une taxe extraordinaire: Paris, Rouen, Troyes et Orléans, la payèrent en proportion de leur aisance; on rachetait sa vie par des amendes, la cour n'épargnait le sang des hommes qu'avec de l'or, et cet or, les oncles du roi s'en emparaient.

An. 1382. La révolte des flamands contre leur comte, plus sérieuse encore que celle occasionnée par les impôts, fixa l'attention du conseil du roi. Le duc de Bourgogne (1) décida qu'on devait soumettre les Flamands; le roi voulut être de l'expédition: quoiqu'il n'eût encore que quinze ans, on n'osa s'opposer à sa volonté. Il prit l'oriflamme

Juven. des Ursins. Froissard.

(1) Ce prince avait épousé la fille du comte de Flandre.

à Saint-Denis, se rendit à Arras où il assembla son armée. Le connétable Olivier de Clisson et les maréchaux de Sancerre et de Blainville, qui conduisaient l'avant-garde, se trouvèrent arrêtés au pont de Commines, par dix mille hommes qui le gardaient. Le connétable les attaqua sans balancer; il les chargea si vigoureusement, que les flamands ne trouvèrent de salut que dans la fuite. Après l'avantage remporté au pont de Commines, Charles VI marcha contre l'armée des flamands qui avaient à leur tête Philippe d'Artevelle, fils du fameux Jacques d'Artevelle, chef d'une semblable révolte sous le règne de Philippe de Valois.

Les deux armées se rencontrèrent près de Rosebecq (1), dans une vaste plaine. D'Artevelle campa la sienne entre un ravin profond et un bois, ayant en tête un fossé revêtu d'un retranchement. Il était presqu'impossible de les forcer dans ce poste redoutable; mais ils se privèrent de cet avantage pour s'emparer d'une petite colline (2). Le connétable s'apperçut de ce mouvement; il donna aussitôt le signal du combat. Pierre de Villiers déploya l'oriflamme, les armées se battirent avec le courage qu'inspire d'un côté la rebellion, et de l'autre la vengeance: les trois corps de l'armée française attaquèrent en même temps.

Les flamands les reçurent avec une constance fière et terrible; ils se servaient de toutes sortes d'armes, et

An. 1382.

(1) Village à deux lieues de Courtray.

(2) Appelé le Mont-d'Or.

entr'autres de canons et de bombardes portatives ; ils n'observaient d'autre ordre dans la mêlée que de se tenir extrêmement serrés les uns contre les autres. Cette contenance et leur masse énorme firent pendant quelque temps balancer la victoire ; mais la valeur et l'expérience des armes l'emportèrent sur une multitude mal disciplinée. Ils ne cédèrent cependant le terrain que parce que s'étant trop serrés, n'ayant plus les mouvemens libres et ne pouvant plus agir, on les terrassa et massacra sans peine : leur défaite fut entière. Philippe d'Artevelle, blessé légèrement, fut étouffé dans la foule. Leur perte fut estimée par les uns à quarante mille hommes, par les autres à vingt-cinq mille.

Après la victoire, le duc de Bourgogne fit chercher le corps de Philippe d'Artevelle : le roi donna cent francs au valet qui le trouva parmi les morts ; il ordonna qu'il fût pendu à un arbre. Cette atroce et froide vengeance de Charles et du duc de Bourgogne, plus faite pour immortaliser la mémoire du mort que pour la déshonorer, fut blâmée de tous les seigneurs français qui accompagnaient le monarque. D'Artevelle, à la vérité, était le chef d'une rebellion, mais il s'était battu en brave ; il avait à-la-fois satisfait aux devoirs d'un soldat et à ceux d'un capitaine ; il avait même recommandé à toute son armée qu'on prît garde d'attenter aux jours du roi de France, qui n'avait pas la maturité nécessaire pour juger les torts du comte de Flandre envers eux. D'ailleurs, les flamands vaincus à-

Annales de France. Froissard.

Rosebecq, n'étaient pas soumis et pouvaient encore venger d'Artevelle. Les Anglais eux-mêmes qui avaient excité les flamands, furent indignés de cette atrocité; aussi verrons-nous bientôt la France payer chèrement la victoire de Rosebecq (1), où les Français eussent dû être à-la-fois moins cruels et moins présomptueux.

Cette victoire réveilla la jalousie des Anglais qui avaient donné des secours aux flamands (2) leurs alliés; mais ce n'était plus Edouard qui gouvernait, ce n'était plus son génie qui planait sur les destinées de l'Angleterre; c'était Richard II, son petit-fils, prince indigne de la royauté. Il irrita un peuple terrible dans sa révolte et qui ne s'appaisa point; il abdiqua lâchement, et lorsqu'il fut assassiné, on appella sa mort un acte de justice. Le conseil de France, voulant profiter des divisions intestines de ce royaume, résolut d'armer.

An. 1386.

On fit des préparatifs immenses; on acheta en Flandre, en Suède, en Danemarck, tout ce qui se trouva de navires. La flotte appareilla à l'Ecluse au commencement du mois de septembre : elle était forte de douze cent quatre-vingt-sept voiles, en comptant les vaisseaux de transport. Jamais armement plus formidable

---

(1) Ce fut à cette bataille où, pour la première fois, on fit usage de la poudre à canon. Elle eut lieu le 27 novembre 1382.

(2) Ils avaient promis deux mille lances et six mille archers; mais ce secours n'arriva pas assez tôt pour partager les hasards de cette journée.

n'avait été vu sur l'Océan. Les vents contraires s'opposèrent avec opiniâtreté à la sortie du port jusqu'au 30 novembre ; la saison étant alors trop avancée, cette grande entreprise fut remise au mois d'avril suivant.

Charles VI avait invité toutes ses provinces à concourir à ce grand armement. La noblesse de Normandie s'étant assemblée à Rouen, pour répondre à l'intention du monarque, on décida de former une armée qui serait commandée par le duc de Bourgogne, gouverneur de la province. On équipa une flotte à Honfleur pour aller rejoindre celle du roi à l'Ecluse.

L'entreprise ayant échoué, les Normands ne voulant pas perdre leurs préparatifs, ayant d'ailleurs à venger les torts que les Anglais faisaient à leur commerce, crurent de leur intérêt comme de leur honneur de faire la guerre à l'Angleterre : ils s'embarquèrent au nombre de trente mille hommes sur leur flotte, et attendirent celle des Anglais dans la rade d'Honfleur. Celle-ci, infiniment supérieure en hommes et en vaisseaux, était commandée par un amiral expérimenté (1) ; les Normands les mirent dans une déroute complète. Les Anglais perdirent un grand nombre de leurs vaisseaux, dont les uns furent coulés à fond et les autres pris ; l'amiral fut fait prisonnier et conduit dans le château de Rouen : ce combat naval et la victoire qui s'ensuivit, firent beaucoup d'honneur aux Normands.

(1) Hugues le Dépensier.

La France s'étant liée avec l'Écosse, elle y envoya l'amiral Jean de Vienne avec soixante vaisseaux. La flotte des Écossais l'ayant joint, ils débarquèrent ensemble sur les côtes du Cumberland, brûlèrent la ville de Penreth, et pillèrent le plat pays. Les troupes marchèrent ensuite sur Carlisle; mais on apprit que les milices du pays venaient à leur rencontre : ne se jugeant pas assez forts pour leur résister, ils se rembarquèrent. L'amiral français revint en France.

Les grands préparatifs maritimes faits à l'Ecluse furent le jouet de l'Océan ; les heureux destins de l'Angleterre prévalurent : elle vit tous les projets de vengeance échouer autour d'elle. Cet armement, qui avait coûté des sommes considérables, douloureusement exprimées des fortunes particulières, ne fut qu'une vaine parade d'ostentation et de puissance.

An. 1387.

Le roi conçut d'abord beaucoup de chagrin de cette perte ; mais il s'en consola bientôt par des mascarades, des bals, des tournois, des festins, des chasses, des courses de bagues où il excellait : il était né robuste et avait une adresse étonnante pour tous les exercices du corps. Sa jeunesse servait d'excuse à cet abandon. Sa physionomie, sa taille prévenaient en sa faveur, malgré qu'il eût quelque chose de brusque et d'impétueux dans le geste.

A cette époque mourut Charles I[er]., roi de Navarre et comte d'Evreux, surnommé *le Mauvais* à juste titre. Ce prince, en exécration à tous les Français, était de-

J. Juvenal des Ursins.

Annales de France. Histoire de Navarre.

puis long-temps affaibli par les débauches ; à peine pouvait-on le réchauffer : il semblait que sa chaleur naturelle l'abandonnait. Ses médecins imaginèrent, pour le ranimer, d'ordonner qu'on l'enveloppât dans des draps trempés dans l'eau-de-vie souffrée. Celui qui était chargé d'administrer ce remède et de l'envelopper, eut l'indiscrétion de brûler le fil dont il se servait avec une bougie ; le feu se communiqua sur-le-champ du fil au drap, sans qu'on tentât d'y apporter secours : ce mauvais prince souffrit horriblement avant d'être consumé. C'est ainsi qu'il termina, par un supplice affreux, son odieuse vie.

An. 1391.

La France et Paris étaient assez tranquilles. Charles avait nommé le connétable de Clisson chef de son conseil, et avait pourvu à toutes les charges éminentes de l'état. Pierre de Craon troubla cette tranquillité ; il avait eu la mal-adresse de se mettre mal avec le duc d'Orléans, frère du roi : celui-ci s'en plaignit. Pierre de Craon eut l'ordre de se retirer à sa terre de Sablé, en Anjou. Il crut que le connétable de Clisson, alors chef du conseil, était la cause de sa disgrace ; il voulut s'en venger : il gagna des assassins pour attenter à sa vie. Le connétable, en sortant le soir de chez le roi et retournant à son hôtel, fut attaqué par quarante coupe-jarrets, qui lui portèrent plusieurs coups étant tombé de cheval. Les assassins le crurent mort et s'enfuirent ; heureusement la cuirasse du connétable l'avait garanti, et ses blessures n'étaient pas mortelles. Trois

Argentré, ch. 17, liv. 9. Annales de France.

assassins furent pendus le lendemain ; les aveux qu'ils firent déterminèrent Pierre de Craon à prendre la fuite. On fit son procès, ses biens furent confisqués au profit du duc d'Orléans ; il se retira chez le duc de Bretagne : le roi lui demanda en vain qu'il lui livrât, il fut constamment refusé. Charles se décida à aller lui-même punir le duc de Bretagne de son obstination à garder le coupable Craon. Tandis qu'on s'occupait de réunir son armée, il prit les devans, s'avança jusqu'à Chartres ; de-là il se rendit au Mans, accompagné des ducs de Berri, de Bourgogne, de Bourbon ses oncles, du duc d'Orléans son frère.

An. 1392.

Le roi, en traversant la forêt du Mans le 5 août, vers les deux heures de l'après midi, par une chaleur excessive, un homme couvert de haillons s'élança sur la bride de son cheval, et lui cria d'un ton effrayant : *Roi, ne chevauche plus avant, ains retourne, car tu es trahi!* puis disparut dans la profondeur de la forêt. Deux pages suivaient Sa Majesté ; l'un portait sa lance et l'autre son casque. Le premier s'étant endormi, la lance tomba sur le casque. Ce bruit, à la vue d'une lance baissée, l'apparition du fantôme et ses menaces, firent frémir le roi. Son sang s'alluma, il devint furieux ; prenant pour des assassins tous ceux qui s'approchaient, il fondit sur eux l'épée à la main, tout le monde se dispersa. Le duc d'Orléans n'échappa à la mort qu'en prenant promptement la fuite ; le roi frappa jusqu'à ce que son épée se fût brisée dans ses mains ; déjà il avait

tué plusieurs personnes, ses forces épuisées, il tomba. On s'empressa de le désarmer, et on le transporta au Mans lié sur un charriot.

A ce premier accès de fureur succéda une léthargie qui dura deux jours entiers; il était sans mémoire, sans jugement; il ne connaissait pas même la reine, sa femme.

L'infortuné Charles VI, à quelque cause qu'on pût attribuer l'aliénation de son esprit, n'eut le reste de sa vie que des intervalles de bon sens, situation plus affreuse et plus déplorable pour le royaume qu'une folie continue. La nation ne s'occupa point du projet de le déposer, parce que les lueurs de jugement faisaient de temps à autre concevoir des espérances.

Annales et Chroniq. de France.

La démence du roi fut la source des malheurs qui désolèrent la France. Les ducs de Bourgogne et de Berri reprirent les rênes de l'état et gouvernèrent sous le nom du monarque : ils cachaient au peuple le déplorable état de leur pupile. Louis, duc d'Orléans, frère du roi, prétendit à la régence. Le duc de Bourgogne, sous prétexte de son jeune âge, l'en fit exclure : il avait d'ailleurs fait entendre en secret au roi, dans un de ses momens lucides, qu'il courait risque d'être déposé, si son frère avait une fois le pouvoir en main. Charles pleurait à cette seule idée. De-là naquit cette haine immortelle entre la maison d'Orléans et celle de Bourgogne. Les femmes de ces deux puissans adverversaires se haïssaient non moins que leurs maris; elles

rivalisaient en beauté, en ambition et en crédit. Le frère du roi ne se rebuta point ; il voulut conquérir, par les charmes de sa femme, l'autorité dont il était envieux ; la reine était dans ses intérêts. Charles ne tint pas aux complaisances de sa belle-sœur, ni aux prières de la reine ; et tandis que le duc de Bourgogne s'était absenté, le roi déclara son frère seul régent du royaume.

Cette déclaration fit monter la haine entre ces deux princes à son comble : on craignit qu'ils ne se disputassent la conduite de l'état dans une bataille. Le duc de Bourgogne était égal au roi en richesses, en puissance, et le plus grand terrien de son temps ; il aurait pu faire pencher la balance de son côté : il mourut. Son fils, plus ardent, plus adroit, plus ambitieux que son père, devint pour le duc d'Orléans un nouvel adversaire plus terrible, et qui voulait absolument commander ; il était dans sa trente-troisième année.

Il débuta par couvrir ses projets d'un zèle populaire ; tous ses discours tendaient au soulagement des peuples ; et, blâmant l'administration du duc d'Orléans, il le rendit odieux : il avait d'autant moins de peine à convaincre, que la dissipation des deniers publics l'avait déjà rendu tel. Il dépensait la plus grande partie des revenus de l'état à donner des fêtes et des présens à la reine. La démence du roi avait introduit à la cour une licencieuse liberté, qui jusques-là n'avait jamais eu lieu : les reines vivaient retirées dans l'enceinte du palais. La femme de Charles VI passait sa vie dans un

cercle de divertissemens non interrompus, tandis que son infortuné mari était relégué dans une chambre, gardé à vue par deux ou trois valets qui le traitaient fort rudement, et le liaient sur son fauteuil sans miséricorde, aux moindres accès de folie ou d'humeur. Bientôt la reine, oubliant sa dignité et ses devoirs, trahit ouvertement son mari, délaissa ses enfans manquant du nécessaire, et qui étaient comme leur père abandonnés à la valetaille : le roi le plus souvent manquait de linge.

La postérité sera toujours étonnée du silence des peuples et des grands dans des conjonctures aussi alarmantes. Les peuples gémissaient, mais ils espéraient, parce qu'on les trompait. Les grands étant partagés entre les deux factions régnantes, formaient un corps séparé qui suivait l'impulsion du chef auquel ses intérèts l'avait attaché. Ne reconnaissant ni le monarque ni la nation, étant opposés à tout ce qui pouvait contrarier leurs vues, ils assommaient les cultivateurs, méprisaient les bourgeois, désobéissaient au prince, vendaient tantôt leur liberté aux serfs de leurs domaines, tantôt au monarque les priviléges honorifiques qu'ils avaient usurpés et dont ils jouissaient. Plus les plaies de l'état augmentaient, plus elles étaient profondes; plus aussi la noblesse se frayait des chemins à la fortune, ne connaissant ni l'esprit de soumission, ni celui d'une indépendance absolue. Elle pesa tour-à-tour sur tous les ressorts du gouvernement, en s'isolant d'une

manière hautaine; elle était amie ou ennemie, selon que sa vanité ou son intérêt l'exigeait; voulant tous les emplois, toutes les charges, toutes les dignités; dédaignant toutes les idées qu'elle n'avait pas conçues; considérant enfin le royaume comme son patrimoine.

La noblesse se sépara de la magistrature au lieu d'en partager le poids honorable, et d'être l'organe du peuple près du trône.

L'université seule eut quelqu'énergie; elle était le dépôt des lumières; elle se fit entendre au milieu de ce silence universel, où la gloire et les intérêts de l'état étaient dans l'oubli. Elle reprocha au duc d'Orléans les vices et l'opprobre de son administration; mais ce corps n'avait d'autres pouvoirs que de rendre ses représentations respectables. Ses remontrances étaient sages et judicieuses; elles étaient dictées sur l'amour du bien public; il ne leur manquait que d'être étayées par une autorité qui en imposât. Ce corps s'acquitta d'un devoir qui était celui de la noblesse; mais celle-ci, vendue aux factieux, préféra les préparatifs d'une guerre civile.

La haine des deux chefs de faction s'accrut tellement, qu'ils publièrent hautement leurs projets de se perdre l'un et l'autre à force ouverte. Le duc d'Orléans, détesté des grands, était l'idole des peuples; le duc de Bourgogne, plus adroit, s'était concilié le tiers-état.

Le dimanche 20 novembre, ils avaient entendu la messe et communié ensemble; ils s'étaient juré une réconciliation parfaite, une bonne et fraternelle amitié. An. 1407.

Annales et Chroniq. de France. Dutillet.

Le mercredi suivant, 23 du même mois, le duc d'Orléans sortant vers les huit heures du soir de chez la reine, n'eut pas fait cent pas, qu'il fut enveloppé : Raoul d'Octeville, gentilhomme normand, lui porta le premier coup. Je suis le duc d'Orléans, s'écria le prince; tant mieux, *c'est ce que nous demandons*, reprirent ses meurtriers : ils lui fendirent la tête d'un coup de hache d'armes.

Le duc de Bourgogne, reconnu bientôt pour l'auteur du crime, l'avoua audacieusement en prétendant se justifier. Cependant, il sortit de Paris un instant; il y rentra huit jours après, soutenant qu'il n'avait rien fait que de légitime; que la mort du prince était nécessaire au bien de l'état. Ce qu'il y a de plus étonnant et ce qui prouve l'avilissement où étaient tombés les grands seigneurs, c'est que, loin de le punir, on ne songea même qu'à l'appaiser. Le duc de Berri, le duc d'Anjou, roi de Sicile, le duc de Bourbon, allèrent jusqu'à Amiens l'inviter, de la part du roi (dont il avait tué le frère), à reprendre, comme auparavant, les rênes du gouvernement.

Ce qui autorisait cet étrange et incroyable audace, c'était l'aveugle et entière affection du peuple, qui, dans toutes les rues de Paris, criait : *Vive le duc de Bourgogne!* en flétrissant la mémoire de sa victime. Un cordelier, nommé *Jean Petit*, docteur en théologie, jouissant d'une certaine réputation, se chargea, pour mériter les bonnes grâces de l'assassin, de justifier, dans

une harangue publique, l'assassinat du duc d'Orléans par le duc de Bourgogne : il osa avancer dans la chaire, destinée à n'annoncer aux fidèles que la douce morale du Christ, que la mort d'un tyran n'était qu'une action juste et méritoire.

Le duc d'Orléans laissa trois fils légitimes et un bâtard. Charles l'aîné fut père de Louis XII; Philippe mourut sans postérité; Jean, comte d'Angoulême, aïeul de François Ier.; et le bâtard fut le fameux Jean, comte de Dunois, tige de la maison de Longueville.

An. 1408, 1409. J. Juv. des Ursins. Annales de France.

Le crédit et la puissance du duc de Bourgogne étaient tellement élevés, que les fils du duc d'Orléans furent forcés de signer une réconciliation dans la cathédrale de Chartres, sur le maître-autel, en présence du roi. Leur mère, plus sensible, mourut de douleur et de honte de ce que la mort de son mari était restée impunie.

La lutte était ouverte; les Français, divisés sous le nom d'Orléanais et de Bourguignons, allaient s'égorger : le comte d'Armagnac était l'âme du parti orléanais. Cette horrible guerre, plus funeste qu'une guerre civile, n'avait aucun objet; elle servait de prétexte à la noblesse pour se vendre, en foulant aux pieds les intérêts de la patrie non moins avilie que le monarque.

L'université osa encore une fois élever la voix : elle fit de nouvelles remontrances au roi; elle lui exposa tous les désordres de cette guerre honteuse, et l'exhorta à choisir de nouveaux ministres, comme aussi à en exclure tous les princes à cause de leur avidité et de leurs prétentions.

Le roi étant dans une de ses lueurs de santé, qui lui permettait d'appercevoir les malheurs de son peuple, les représentations de l'université le frappèrent; et, après les avoir méditées, il déféra la régence à la reine et au dauphin. Ce prince n'avait que seize ans: débauché, violent et étourdi, il eut la mal-adresse de négocier secrètement avec la faction des Armagnacs, au lieu de se tenir à égale distance des deux partis. Le duc de Bourgogne, à qui on avait pris quelques villes, se hâta de se joindre aux Anglais, qui armaient par mer et par terre pour faire une descente en France. Les Armagnacs revinrent sur leurs pas, et rendirent au Bourguignon les places qu'ils lui avaient prises. La paix d'Arras réconcilia le duc de Bourgogne avec la faction d'Orléans, sans cependant avoir éteint leur animosité.

An. 1413. Annales de France.

Les troubles qui agitaient la France depuis la maladie de Charles VI, étaient favorables aux ennemis du royaume. La trêve avec l'Angleterre était expirée; Henri V avait succédé à son père : ce monarque avait vingt-huit ans. Rempli de valeur et de magnanimité, dédaignant tout ce qui ne pouvait contribuer à sa gloire, ne voulant cependant rien entreprendre d'injuste, il assembla tous les hommes instruits de ses états, pour avoir leur opinion sur ses droits à la couronne de France, sur ceux qu'il croyait tenir de ses pères pour les domaines de sa famille, situés au-delà des mers. Cette assemblée fut présidée par l'archevêque de Cantorbéri. On résolut qu'Henri avait des

An. 1414.

droits incontestables au trône français; qu'il en avait d'imprescriptibles sur l'héritage de ses ancêtres; mais qu'il devait, avant d'entreprendre une guerre pour obtenir ses demandes, envoyer des ambassadeurs en France, afin d'exposer les droits de ses réclamations.

Les ambassadeurs d'Henri V étaient le duc d'Excester, oncle du roi, deux évêques et milord Gray; ils arrivèrent à Paris lorsque la faction d'Orléans et celle de Bourgogne se réconciliaient. Ils demandèrent à Charles VI la couronne qu'il retenait, dirent-ils, au roi leur maître. On prétendit, et cela est assez vraisemblable, que leurs propositions se renfermaient dans la demande en mariage de la princesse Catherine, fille de Charles; et, pour sa dot, l'ancien patrimoine des princes normands; savoir: la Normandie, la Guienne, le Poitou, le Maine et la Touraine.

J. Juv. des Ursins. Polydor. P. Æmil. Annales de France.

Le conseil du roi fort embarrassé, craignant de voir se renouveller les funestes journées de Crécy et de Poitiers, n'osant accorder ni refuser, congédia les ambassadeurs, en leur promettant de charger incessamment des députés de porter à Henri V la réponse de la cour.

Les ambassadeurs français suivirent de près ceux d'Angleterre. C'étaient Louis de Bourbon, comte de Vendôme, l'archevêque de Bourges, l'évêque de Lisieux, les seigneurs d'Ivry et de Braquemont; l'archevêque porta la parole. Il dit que le roi leur maître agréait la proposition du mariage de la princesse sa fille, offrant pour sa dot huit cent mille florins d'or, quinze

villes dans la Guienne avec leur territoire et tout le Limousin. Henri dissimula en paraissant écouter ces propositions, mais il n'en continua pas moins ses préparatifs.

On traita les ambassadeurs français avec tous les égards dus à leur caractère. Ils furent fêtés avec magnificence; et, peu de jours après leur audience, l'archevêque de Cantorbéri leur dit, au nom et en présence de Henri et de son conseil : *Que si Charles, roi de France, lui donnait sa fille en mariage, et lui constituait en dot les duchés de Guienne, de Normandie, d'Anjou et de Touraine, avec les comtés de Poitou, du Maine, de Ponthieu, et de tout ce que ses prédécesseurs rois d'Angleterre avaient possédé en France par droit d'hoirie, il romprait son armée; que s'il refusait ces conditions, il continuerait son entreprise, et s'efforcerait de tout son pouvoir, non-seulement de reconquérir toutes ces seigneuries et rentrer en ses droits, mais aussi de lui ôter sa couronne par le droit des armes.*

Les ambassadeurs, offensés d'une réponse aussi orgueilleuse, y répondirent ainsi, par l'organe de l'archevêque de Bourges : *En quoi donc, ô roi! cuides-tu que ce soit pour crainte de tes armes que Charles, nostre très-chrétien et très-puissant monarque, soit entré en ces honnêtes offres que je t'ai ci-devant représentées? Non, tu te déçois grandement; ça été pour la seule considération d'épargner le sang de vos*

*sujets innocens, de vos querelles; mais puisque ton orgueil t'a inspiré cette croyance, que tu feras de grandes conquêtes en France, sache que si tu as la hardiesse de sortir de ton île, pour venir assaillir notre roi, il assemblera une si puissante armée et plusieurs, s'il en est besoin, que quand toutes les forces d'Angleterre passeraient la mer, elles ne seraient que le jouet de sa noblesse : sache, dy-je, ô roi insulaire! qu'il lui sera plus aisé de le faire qu'à moi de le dire.*

An. 1415.

Monstrel, c. 141, 142. Polydor.

Henri ne répliqua pas un mot à la hardiesse de ce discours, qui n'est d'un bout à l'autre qu'une rodomontade d'autant plus déplacée, que la France, à cette époque, était loin d'être en mesure pour s'opposer aux entreprises des ennemis. Le roi d'Angleterre ne voulant pas perdre un instant, fit mettre à la voile les quatorze vaisseaux qui étaient prêts dans ses ports, le 13 août, précisément le lendemain de l'expiration de la trève.

L'armée navale d'Angleterre, ayant le vent favorable, parut le 14 août à la vue des côtes de Normandie. La descente se fit le même jour à l'embouchure de la Seine : six mille hommes d'armes et trente mille archers mirent pied à terre. Henri, à la tête d'une si belle armée, se promettait bien de conquérir le royaume de France.

Il se présenta devant Harfleur, place alors importante, située près du lieu du débarquement. Cette ville n'avait que quatre cents hommes de garnison, commandés par le seigneur d'Étoutteville : ces braves gens, quoique sans espérance de résister long-temps

faute de munitions, firent des sorties vives et fréquentes. La poudre leur ayant manqué, n'espérant d'ailleurs aucuns secours, ils furent contraints de se rendre le 22 septembre. Ils sortirent vêtus de leurs simples pourpoints, sous leurs promesses de se rendre prisonniers à Calais, *si toutefois le roi d'Angleterre n'était combattu et défait avant que d'y arriver*. Les vainqueurs prirent possession de la ville, en permettant aux habitans de se retirer par-tout où ils le jugeraient bon, et d'emporter avec eux leurs meubles.

Henri resta quinze jours à Harfleur, après la reddition de cette place; il y laissa deux mille hommes de garnison, sous les ordres du comte de Dorset, qu'il nomma gouverneur. Il en partit le 8 octobre pour se rendre à Calais qui appartenait à l'Angleterre. Il traversa le pays de Caux et le comté d'Eu sans obstacle, entra dans la Picardie par le Vineux, arriva au gué de Blanquetaque, avec le projet d'y faire passer la Somme à son armée. Ce gué avait été hérissé de pieux; il fallut tenter un autre passage. Henri le trouva; il passa la rivière le 19 octobre, continua sa marche, et rencontra le 24 l'armée française campée dans les plaines d'Azincourt.

Monstrel, c. 145 et 146.

Henri ne se croyant pas en état de combattre contre une armée fraîche, infiniment supérieure en nombre à la sienne, fatiguée d'ailleurs par une marche longue et pénible, envoya offrir de rendre Harfleur, et de payer tout le dommage qu'il avait fait en France, pourvu qu'on lui laissât le passage libre pour se rendre à Calais. La

Mézerai.

seule réponse qu'il put obtenir fut qu'il se préparât au combat. On lui déclara qu'on allait l'attaquer ; on joignit l'outrage à la hauteur, en lui faisant demander combien il donnerait pour sa rançon. Ces insultes, qui n'émanent jamais de la vraie valeur, enflammèrent le courage d'Henri, qui se prépara à vaincre ou mourir. Le même enthousiasme anima son armée ; ses soldats jurèrent de venger leur monarque ; leur ardeur redoubla lorsqu'un officier, nommé *David Gance*, qu'on avait envoyé reconnaître la position de l'armée française, fut questionné sur ce qu'il en pensait. *Je pense*, répondit-il vivement, *qu'ils sont assez pour être tués, assez pour être faits prisonniers, assez pour prendre la fuite.* Cette réponse parut d'un bon augure. Le vendredi 25 octobre, dès que le soleil parut, Henri fit avancer ses troupes en un seul corps. Le premier choc fut terrible. Les Anglais culbutèrent la première et la seconde ligne. La troisième se replia ; mais la déroute des deux premières mit la confusion dans l'armée française. Il fut impossible de remédier à ce désordre ; la mêlée dura trois heures, sans qu'on pût remarquer de quel côté inclinait la victoire. La mort du connétable d'Albret fut le signal de la déroute ; son inhabileté avait engagé le combat sans avoir consulté la nature du terrain qui était tellement fangeux, que les chevaux des gendarmes pouvaient à peine se tirer ; ils y enfonçaient jusqu'au ventre.

J. Juv. des Ursins.

Tous les chefs voulaient combattre à l'avant-garde ;

il n'y avait ni plan arrêté, ni discipline, ni subordination. L'armée était trop resserrée; ses mouvemens étaient gênés : les archers anglais tiraient de très-près et à coup sûr. Henri se trouvait par-tout, montrait l'exemple à ses troupes, les encourageait, envoyait des renforts où le besoin l'exigeait. Il arriva près de son frère le duc de Glocester, au moment où il venait de tomber dangereusement blessé et baigné dans son sang; non loin de-là, le duc d'Yorck venait de perdre la vie. Ces deux coups partaient de la main du duc d'Alençon, qui cherchait le monarque anglais pour le tuer. Ces deux ennemis se furent bientôt joints. Le duc d'Alençon frappa la tête du roi de sa hache d'armes; la bonté de son casque lui sauva la vie. Henri, furieux, se fit jour au travers d'un gros d'ennemis, atteignit le duc d'Alençon qui périt de sa main. Les Anglais, animés par la valeur de leur chef, partageant son ressentiment de la mort du duc d'Yorck et des blessures du duc de Glocester, achevèrent de mettre en désordre les français, qui se renversèrent les uns sur les autres; le massacre devint affreux. Dix mille morts restèrent sur le champ de bataille; c'était le sang le plus pur de la nation qui avait coulé. Parmi eux, on comptait un duc d'Alençon, deux frères du duc de Bourgogne, un prince de la branche de Bourbon, un duc de Bar, un comte de Vaudemont, le connétable d'Albret et l'amiral (1). Parmi les prisonniers, dont le

Juven. des Urs., c. 148.

---

(1) Jean de Montaigu, archevêque de Sens, qui fut tué en

nombre s'élevait à quatorze mille, on mettait à la tête les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes de Vendôme, de Richemont et d'Eu, le maréchal de Boucicault.

Cette victoire coûta aux anglais sept cents hommes, parmi lesquels le duc d'Yorck, petit-fils d'Edouard III, et le comte de Suffolk : le nombre des blessés fut beaucoup plus considérable.

La folle conduite des français assura le succès d'Henri à Harfleur ainsi qu'à Azincourt. Conçoit-on que sa descente, près d'Harfleur, se fût effectuée sans obstacle ; qu'il eût assiégé cette ville sans qu'on eut daigné secourir la garnison ; qu'il eût traversé le pays de Caux, le comté d'Eu, la Picardie, sans rencontrer de troupes pour le harceler dans sa route, ni d'armée pour l'envelopper ; enfin, qu'on lui eût laissé passer tranquillement la Somme sans s'y opposer ? A Azincourt, au lieu d'aller au-devant de lui, on l'attendit imprudemment dans la plus mauvaise de toutes les positions ; mais aussi il y avait tant de généraux dans l'armée française que les soldats ne savaient auquel obéir. Tous faisaient parade d'une bravoure qui ne remplace jamais la discipline, et qui devient inutile à la patrie. On peut dire, avec vérité, que les mêmes fautes qui rendirent si funestes

---

combattant avec une valeur incroyable. « Il portait, dit un Auteur contemporain, au lieu de mître, un bassinet ; pour dalmatique, un haubergeon ; pour chasuble, la pièce d'acier ; et au lieu de crosse, une hache. »

les journées de Crécy et de Poitiers, firent également perdre la bataille d'Azincourt.

Pendant qu'on s'y battait, Charles était resté à Rouen avec le dauphin; ces deux princes voulaient se mettre à la tête des français. Le duc de Berri leur observa qu'il était plus à propos qu'ils restassent dans cette ville, que d'exposer leurs personnes au hasard d'une bataille; qu'on se souvenait douloureusement de celle de Poitiers et de la captivité du roi Jean. Il eut beaucoup de peine à les persuader; cependant son conseil était salutaire. Il évita de plus grands revers que la présence de Charles et de son fils n'aurait pu prévenir.

L'armée anglaise, trop affaiblie par le nombre de ses blessés et de ses malades, était hors d'état d'entreprendre de nouvelles conquêtes. Henri se borna à la prise d'Harfleur et au gain de la bataille; ces deux exploits étaient assez beaux pour satisfaire son ambition, se réservant à de nouveaux triomphes dans une autre campagne.

Vers la fin de l'année, le comte de Dorset qu'Henri avait nommé au gouvernement d'Harfleur, vint lui apapporter la nouvelle que les français étant venus faire des courses autour de la place, il leur avait fait huit cents prisonniers. Ce nouveau succès ajouta à la satisfaction du roi, qui créa ce gouverneur duc d'Excester.

La bataille d'Azincourt, dont l'issue alarma toute la

France, eut des suites fâcheuses. Les débris de l'armée se répandirent dans les campagnes, mettant tout en désordre et au pillage. Par-tout on prit les armes pour repousser la soldatesque effrénée; les villes même s'armèrent pour se préserver de leurs brigandages. Rouen, malgré la présence de Charles VI, ne put contenir le peuple qu'avec peine; dès que le roi fut parti, la sédition éclata. Le dauphin fut obligé d'y venir; mais on lui exposa les dommages qu'on avait éprouvés, les maux qu'on avait soufferts. Il en fut tellement touché, qu'il ne put sévir contre les coupables et qu'il leur pardonna.

La défaite des français à Azincourt donna lieu de craindre que le duc de Bourgogne ne s'alliât avec Henri; il avait armé à tout événement, et venait en hâte sur Paris pour s'en rendre maître. On eut recours à un expédient bien dangereux, qui prouvait l'abnégation du gouvernement; on chargea le comte d'Armagnac de la défense du royaume. On lui proposa, avec la dignité de connétable, la place de premier ministre. Il s'empara du pouvoir suprême, et apporta dans l'administration toute la hauteur et l'inflexibilité de son caractère. Sa faction triompha, mais on regretta bientôt le duc de Bourgogne. D'Armagnac se rendit tellement odieux à son parti, qu'il souleva contre lui la reine, auteur de son élévation.

Monstrel, c. 151, v. 1. Annales de France.

An. 1416.

Le comte d'Armagnac, pour se venger d'elle, l'accusa auprès du faible monarque d'entretenir un com-

merce scandaleux avec Boisbourdon, grand-maître d'hôtel de cette princesse. Boisbourdon avoua son crime, vaincu par la frayeur ; il fut étranglé au Châtelet, et précipité dans la Seine pendant la nuit, après qu'on l'eût enfermé dans un sac de cuir, sur lequel on mit cette inscription : *Laissez passer la justice du roi.*

La reine fut reléguée à Tours et rigoureusement surveillée. Cet affront lui fut d'autant plus sensible, que son fils était complice de la révélation de d'Armagnac, et avait servi d'espion et de délateur. Il était fort jeune, il est vrai ; il obéissait à l'ascendant que le comte avait pris sur son esprit. Cet état produisit entre le fils et la mère outragée une haine que le temps et les plus étonnantes catastrophes ne purent jamais fléchir ; elle songeait dès-lors à le priver de la couronne.

An. 1417.

Sur ces entrefaites, la France ayant le désir de venger la perte de la bataille d'Azincourt et de reprendre Harfleur, qui pouvait faciliter l'invasion de toute la Normandie, traita avec les génois d'un certain nombre de vaisseaux, qu'on nomme caraques. Ces vaisseaux furent confiés au bâtard de Bourbon, amiral du royaume ; il amena sa flotte à l'embouchure de la Seine, afin d'attaquer Harfleur par mer, pendant que les troupes françaises l'investiraient par terre. Ces deux attaques réunies faisaient espérer que la place ne pourrait tenir ; elle résista cependant jusqu'à ce que la flotte anglaise vint à son secours. Celle-ci partit au

commencement du printemps des ports d'Angleterre : un vent favorable la rendit bientôt entre Honfleur et Harfleur. A peine eut-on le loisir de part et d'autre de se ranger en bataille : le choc de la flotte anglaise se fit avec tant d'impétuosité, leurs vaisseaux manœuvraient avec tant d'agilité, que la pesanteur des caraques génoises nuisant aux évolutions, elles furent forcées d'abandonner le champ de bataille. L'amiral français dont les forces étaient d'autant diminuées, perdit la bataille avec la liberté : ce secours contraignit les troupes de terre à lever le siége et la ville fut délivrée.

Le duc d'Excester, après la retraite des assiégeans, sortit d'Harfleur avec une partie de sa garnison, dans l'intention de chasser les français du pays de Caux dont il ravagea les campagnes. Il vint jusqu'aux portes de Rouen. Le seigneur de Villequier désirant mettre un terme aux dégâts des anglais, assembla plusieurs gentilshommes et quelques gens de guerre, se mit à leur tête, poursuivit la troupe du gouverneur d'Harfleur, l'atteignit, et le combattit courageusement dans un champ clos de haies; mais la nuit étant survenue, le duc trouva le moyen de se retirer avec les siens après avoir perdu huit cents hommes. Le lendemain, Villequier voulant poursuivre sa victoire dès le point du jour, s'apperçut que la plupart de ses soldats l'avaient abandonné ; néanmoins, se croyant encore assez fort pour vaincre une troupe déjà effrayée par la catastrophe de la veille, il se mit en marche avec le peu

Annales de France.

de monde qui lui restait. Le duc s'était posté avantageusement, Villequier n'ayant pas eu la précaution de faire reconnaître la position de l'ennemi avant de l'attaquer, y perdit la vie avec deux cents des siens.

Pendant que la Normandie était menacée d'être envahie par les anglais, les intrigues des princes bouleversaient la France. La reine, ne pensant plus qu'à se venger du connétable, son délateur, malgré sa haine pour le duc de Bourgogne, depuis l'assassinat du duc d'Orléans qu'elle n'avait que trop aimé, elle surmonta son antipathie : elle écrivit à ce prince pour implorer son secours, se remettant entièrement à lui, et le priant d'embrasser sa querelle. Le duc accueillit avec transport ces propositions, appercevant l'avantage inattendu et considérable qu'il tirerait de son union avec la reine. Il publia sur-le-champ un manifeste, dans lequel il reprochait aux d'Armagnacs la mort précipitée des deux dauphins (1). Il redemandait la régence pour la reine, et il invitait le tiers-état, les villes et bourgs, de joindre leurs armes aux siennes pour tirer le roi et le dauphin de leur captivité (2). Il fit défense au connétable d'Armagnac de se mêler du gouvernement. Cette faction avait la force pour elle, Paris était dans sa dépendance, il leur fut aisé de braver ces menaces. Mais le duc de Bourgogne, à la tête

(1) Louis et Jean ; le premier mort en 1415 ; le second en 1416, mort empoisonné quinze mois après son frère.

(2) Le troisième dauphin, Charles VII.

de soixante mille hommes, venait d'être reçu en Champagne et en Picardie avec allégresse. La Normandie s'était déclarée en sa faveur, espérant obtenir des secours contre les anglais et contre les débris de l'armée française, qui, après la bataille d'Azincourt, s'étaient principalement réfugiés dans cette province, où, depuis cette époque, ils ravageaient les campagnes, y faisant un dégât tellement affreux, que toute la Haute-Normandie était en armes pour repousser la force par la force.

L'apparition du duc de Bourgogne aux portes de Paris fit bientôt changer la scène : la terreur remplaça l'audace. D'Armagnac étant généralement haï, le peuple se déclara pour les bourguignons ; il leur ouvrit les portes : le prince y entra sur le même char avec la reine. La populace tomba sur les d'Armagnacs ; on les fit prisonniers. Le connétable fut arrêté chez un maçon où il avait mendié un asyle. Le peuple, soulevé, regretta d'avoir manqué le dauphin, que le prévôt des marchands(1) avait fait évader fort à propos ; il aurait été mis en prison comme un d'Armagnac, et peut-être traité de même. Le duc de Bourgogne et la reine descendirent à l'hôtel de Saint-Pol, où ils trouvèrent Charles VI dans un tel état de stupidité, qu'il les remercia cordialement de ce qui s'était passé, en ajoutant

J. Juv. des Ursins.
Monstrel, c. 188.
P. Æmil.
Chron. de France.

(1) Veau de Bar, bailli d'Auxois, venait de remplacer Tanneguy-Duchâtel.

qu'il ne voulait plus se conduire que par leurs conseils.

Soit qu'on eut intention de sacrifier les d'Armagnacs, ou que le peuple crut qu'on voulait les rendre à la liberté, il se porta en foule à la conciergerie, dont il força les portes, conduisit le connétable et ses partisans dans la cour du palais où ils les massacrèrent.

A la prison du Châtelet, ils assommèrent plusieurs évêques du parti vaincu (1), précipitèrent du haut des tours des présidens du parlement, des maîtres des requêtes, des conseillers qui s'y étaient réfugiés; on recevait d'en-bas leurs corps sur des piques : le peuple se rassasiait, avec une volupté féroce, d'un sang qui lui était odieux. Le bourreau toucha publiquement dans la main du duc de Bourgogne, qui lui rendit aussitôt cette marque d'affection. Voilà comment la politique et l'ambition dégradent leurs favoris.

On voudrait ne pas souiller les pages de l'Histoire de ces épouvantables désordres, qui malheureusement n'instruisent pas les races qui succèdent, parce que les passions, toujours aveugles, ne laissent à l'homme que la cruelle jouissance qui les satisfait.

Ce vertige de la nation française était poussé trop loin pour que les anglais ne cherchassent pas à en profiter. L'empereur Sigismond, prince autant éclairé que généreux, touché des malheurs d'une monarchie

---

(1) Les évêques de Bayeux et de Coutances furent de ce nombre.

qui s'affaissait sous les crimes, vint en France dans le dessein de pacifier les troubles qui l'agitaient; mais il trouva tant de confusion, tant de passions opposées, tant d'immoralité parmi les grands, tant de fureur parmi le peuple, qu'il passa en Angleterre dans l'intention de prévenir au moins l'invasion de la France, en réconciliant ces deux puissances rivales. Les prétentions d'Henri lui parurent tellement disproportionnées avec la possibilité d'un accommodement, qu'il retourna dans ses états, sans avoir rien fait pour le bonheur des français.

An. 1417.

Henri ayant terminé tous ses préparatifs pour l'importante expédition qu'il méditait, laissa le duc de Bethford, gouverneur d'Angleterre, et s'embarqua le 28 juillet pour la France avec une flotte de quinze cents vaisseaux, portant son artillerie et ses troupes. La descente s'exécuta le 1er. août à l'embouchure de la rivière de Touques, sans qu'aucun obstacle s'y opposât. Touques était alors une place très-forte; elle subit la première le joug d'Henri. Caen et Honfleur furent ensuite ses premières conquêtes: Caen fut emporté d'assaut et livré au pillage. Les seigneurs de la Fayette et de Montenay défendirent le château pendant sept semaines après la prise de la ville; mais désespérant d'obtenir des secours du gouvernement, ils se rendirent vie et bagues sauves. Bientôt Bayeux, Coutances, Carentan, Lisieux, Falaise, Argentan et Alençon, tombèrent en son pouvoir; il s'empara en-

suite d'Harcourt, de Beaumont-le-Roger et d'Evreux. Cette marche rapide des anglais cesse d'étonner, quand on sait que toutes les garnisons de ces places avaient été retirées peu de temps auparavant par le connétable d'Armagnac, pour les opposer au duc de Bourgogne.

An. 1418.

On se flattait que Cherbourg, qui était une des villes les mieux fortifiées de la province, occuperait longtemps l'armée d'Henri, et que pendant cet intervalle la cour enverrait une armée en Normandie pour arrêter les progrès des anglais. La cour ne s'occupait que d'intrigues; et, à son exemple, le gouverneur de Cherbourg livra la place au roi d'Angleterre, moyennant une somme considérable, au bout de trois mois de siége, tandis qu'il aurait pu la défendre plus d'une année s'il l'eût voulu. Ce traître porta la peine due à sa trahison; il fut arrêté à Rouen après la prise de cette ville : Henri lui fit couper la tête.

Le printemps suivant Henri partit de Cherbourg; Condé, Vire et Domfront se soumirent au vainqueur: toute la Basse-Normandie fut conquise. Henri laissa reposer ses troupes, et ne s'achemina vers la Haute-Normandie que le 9 juin, dans l'intention de faire le siége de Rouen. Et aussi, pour se rendre maître du cours de la Seine, il crut essentiel d'avoir préalablement le Pont-de-l'Arche. Jean de Graville était gouverneur de cette ville; il la défendit valeureusement pendant trois semaines, et capitula en promettant de remettre la place

J. Juv. des Ursins. Monstrel.

dans la quinzaine suivante, si elle n'était secourue : ne l'ayant pas été, il la remit au roi d'Angleterre.

Il ne restait plus au victorieux Henri qu'à mettre sous sa puissance la capitale de la Normandie; son armée vint camper sous ses murs le 30 juillet. Rouen, prévenue de longue main du sort qui l'attendait, s'était préparée à cet événement : étant bien fortifiée et très-peuplée, elle avait réuni les munitions de bouche et de guerre qui lui étaient nécessaires pour faire une longue et vigoureuse résistance. L'invasion de Henri effraya davantage les factions qui désolaient l'état, parce que la Normandie soumise, les anglais se trouvaient bien près de Paris. Chacun pensa alors à sa sûreté particulière. Les animosités furent suspendues : le parti orléanais, qui avait en tête le dauphin, envoya le premier des ambassadeurs au camp devant Rouen : ils retournèrent sans avoir rien conclu.

Le duc de Bourgogne et la reine Isabelle négocièrent de leur côté par l'entremise du cardinal des Ursins, légat du pape, afin de rendre sa médiation plus efficace; le légat avait avec lui le portrait de la princesse Catherine, fille de Charles VI, l'une des plus belles personnes du monde, et dont les charmes avaient produit des impressions fortes sur le cœur du monarque anglais quatre années auparavant. Ces feux mal éteints se rallumèrent à la vue de ce portrait; mais écoutant de préférence la gloire de sa nation et se combattant lui-même, il ne voulut pas sacrifier aux

illusions de l'amour les fruits importans de la victoire. Rien ne pût l'obliger à se relâcher de ses prétentions. « Dieu, disait-il, m'a conduit ici comme par la main; » il n'y a plus de roi en France, tout y est en confu-» sion : c'est donc à moi de régner pour sauver un état » qui penche vers sa ruine ».

La cour de France vit alors qu'elle n'avait rien à espérer de ses intrigues, et qu'il devenait indispensable d'envoyer une puissante armée au secours de la Normandie. On l'organisa, mais avec une lenteur qui se ressentait de l'abattement où étaient les troupes et leurs chefs depuis la journée d'Azincourt. Les généraux, néanmoins, conduisirent leur armée à Beauvais avec le roi, mais elle y arriva lorsqu'il n'était plus temps de venir faire lever le siége de Rouen.

L'armée anglaise, divisée en six corps, occupait six postes différens pour battre la ville de tous côtés : le premier, commandé par Henri en personne, était vis-à-vis la porte Saint-Hilaire ; le second, par le duc de Clarence, était à Cauchoise ; le troisième, par le duc d'Excester (1), était en face de la porte de Beauvais (2); le quatrième, par le grand maréchal de Nottingham, vis-à-vis la porte de Martainville ; le cinquième par le comte de Warwick, sur la montagne de Sainte-Catherine ; et le sixième, commandé par les

(1) Le même qui avait défendu Harfleur sous le nom de comte de Dorset.

(2) Dite depuis porte Beauvoisine.

comtes de Salisbury et d'Huntington, occupait la rive gauche de la Seine, afin de prévenir toute surprise.

Ce dernier poste était séparé de l'armée, mais pour qu'on pût attendre de lui des secours, ou pour lui en donner et avoir une communication facile avec les autres corps, Henri fit construire un radeau assez solide pour que les fardeaux et les hommes pussent, sans danger, passer le fleuve. Ce radeau se soulevait ou se baissait selon la hauteur des eaux du flux et du reflux. Il fit protéger son radeau par trois grosses chaînes en fer, attachées à de fortes pièces de bois plantées des deux côtés de la Seine. La première de ces chaînes était suspendue dans le fleuve; la seconde à fleur d'eau, et la troisième à deux pieds d'élévation: ces chaînes avaient encore un autre avantage, c'était d'intercepter la navigation et conséquemment d'empêcher les vivres d'arriver aux assiégés.

Les places voisines auraient pu subvenir à la défense de la capitale, en faisant harceler les anglais par leurs garnisons, et faciliter, par ce moyen, les sorties des rouennais, qui alors auraient pu ravitailler leur ville; mais au lieu de cela, elles ne pensèrent qu'à prévenir l'ennemi, en faisant un traité avec lui, par lequel elles convinrent que toutes hostilités cesseraient de part et d'autre, tant que durerait le siége de Rouen; et que, si cette ville était secourue, elle resterait attachée à la France; mais que si elle était prise, elles passeraient sous la domination du vainqueur.

Toutes les ressources manquèrent à-la-fois aux assiégés ; n'en espérant ni du gouvernement, ni de leurs compatriotes, ils furent réduits à se nourrir d'animaux immondes. Cette disette devenait de jour en jour plus effrayante, sans qu'on parlât de se rendre. Le conseil de ville se flattait que le duc de Bourgógne enverrait des troupes ainsi qu'il l'avait promis. On se décida à envoyer six députés à Paris, mais il fallait sortir de la ville. Ils y parvinrent en trompant la vigilance des sentinelles anglaises, et ils se présentèrent devant Charles VI, qui était avec le duc de Bourgogne. Ils débutèrent par le détail de l'affreuse situation où étaient leurs concitoyens. L'un d'eux dit à sa majesté : » Très-» excellent monarque, il m'est enjoint par les habi-» tans de la ville de Rouen qui est vôtre, à crier con-» tre vous, et aussi contre vous, sire de Bourgogne, qui » avez le gouvernement du roi et de son royaume, *le* » *Grand-Harou*, lequel signifie l'oppression qu'ils ont » des anglais, et vous demandent de par moi, que si » faute de votre secours, il convient qu'ils soient sujets » au roi d'Angleterre, vous n'aurez en tout le monde » pires ennemis qu'eux ; et s'ils peuvent, ils détruiront » vous et votre génération. »

On leur répondit par de nouvelles promesses qui restèrent sans exécution. Les rouennais étaient réduits à se disputer les lambeaux dégoûtans des animaux les plus vils ; trente mille personnes avaient péri ou par la famine ou par les armes ; ce qui survivait était décidé à

subir le même sort, plutôt que de se rendre à discrétion, comme l'exigeait le roi d'Angleterre, qu'une résistance opiniâtre, depuis six mois, retenait aux pieds des murailles.

Les assiégés faisaient de fréquentes sorties qui nuisaient aux ennemis, interrompaient les travailleurs et tuaient un grand nombre d'Anglais. Un de ces derniers défia un capitaine de la bourgeoisie (1) qui accepta le combat ; l'anglais fut tué et rapporté dans la ville : le vainqueur reçut quatre nobles d'or pour remettre le corps aux anglais.

An. 1419.

Ces succès ne remédiaient pas aux maux des rouennais, épuisés par la faim et les fatigues ; ils prirent la résolution de mettre le feu aux quatre coins de la ville, d'en sortir par la brêche, hommes, femmes et enfans, en s'ouvrant un passage au milieu du camp des assiégeans. Gui-Lebouteiller, gouverneur de la place, fit savoir secrètement à Henri le projet des habitans.

Henri admira le courage des assiégés ; les maux qu'ils souffraient le touchèrent, et dans la crainte qu'ils missent à exécution leur fatal projet, il se contenta, pour le rachat de leurs biens et de leur vie, d'exiger une somme de 345,000 écus d'or ; mais il voulut qu'on lui livrât trois des principaux habitans, dont il disposerait à son gré. Il fallut, pour sauver les autres, choisir les

(1) Il se nommait l'Ange, bâtard d'Arly.

trois victimes. Robert Livet, vicaire général de l'archevêque; Jean Jourdain, capitaine d'artillerie, et Alain Blanchard, capitaine des bourgeois, qui s'étaient signalés par leur fermeté dans les conseils et leur valeur dans les combats, furent enfin désignés. Les deux premiers se rachetèrent par de grosses sommes. Blanchard, pauvre et redouté, trouva le roi d'Angleterre inexorable : il lui fit trancher la tête. En allant à la mort, ce brave homme disait : » Je n'ai pas de » biens, mais quand j'en aurais, je ne l'emploierais pas » pour empêcher un anglais de se déshonorer (1). »

Cette action ternit les lauriers d'Henri; il abusa de sa victoire en tyran. S'il eut pitié de l'affreuse misère des assiégés, s'il admira leur courage, il leur fit payer bien chère leur vertueuse défense; plus ces généreux normands s'étaient défendus, plus ils devaient être honorés du vainqueur, et moins ils le furent. Cependant, la capitulation confirma à cette grande ville tous ses privilèges.

Elle fut signée le 18 janvier. Le lendemain, le roi d'Angleterre fit son entrée dans Rouen, précédé d'un

(1) Il est surprenant que les Annales de France n'aient pas célébré la mémoire d'Alain Blanchard, autant que le méritait cet estimable citoyen; il ne l'est pas moins que la ville de Rouen, aussitôt qu'elle fut rentrée sous la domination de Charles VII, ne cherchât pas éterniser, par un monument public, la belle défense de la ville et la mort de ce héros, qui flétrit les lauriers du roi d'Angleterre.

page magnifiquement monté et qui portait au bout d'une lance, une queue de renard : c'était sans doute en honneur de Gui-Lebouteiller, qui avait trahi son prince et sa patrie, en instruisant le roi d'Angleterre de tout ce qui se passait dans la place. C'est ainsi que la Normandie rentra sous la domination de ses anciens souverains, deux cent quinze années après que Philippe-Auguste en avait dépouillé le malheureux Jean-sans-Terre.

La conquête de cette province était un grand pas de fait pour celle du royaume; aussi la cour craignant pour Paris et même pour toute la France, conçut-elle un projet de réconciliation entre le dauphin, la reine et le duc de Bourgogne. Les deux princes eurent une entrevue et s'embrassèrent à la tête de leur armée, promettant de se réunir pour chasser l'ennemi commun; ils convinrent ensuite d'une seconde entrevue sur le pont de Montereau, pour y terminer leurs anciens différends.

Le parti du dauphin était le plus faible; il égala ses forces par la trahison la plus noire ; il oublia les intérêts de la patrie pour se souiller d'un crime. Le dauphin n'avait ménagé cette conférence que pour avoir occasion de venger l'assassinat du duc d'Orléans. Cette vengeance était aussi atroce qu'absurde, dans la crise où était la France; elle précipitait le royaume vers sa ruine, comme elle aggravait les maux des deux partis sans en réparer aucun. Le dauphin n'avait que dix-huit

ans ; on l'avait fait entrer trop facilement dans cette conspiration, tramée par les gentilshommes qui avaient juré la mort du duc de Bourgogne.

Juvenal des Ursins assure qu'en allant à Montereau, un juif dit au duc de Bourgogne que s'il y allait, il y serait tué. Si le fait est vrai, c'est que le secret de la faction avait transpiré. Le conseil du prince avait également voulu le détourner d'y aller ; ce qui prouve que le prince n'aurait pas dû se livrer à la merci de ses ennemis, étant aussi bien prévenu de leur dessein. Il eut lui-même de la répugnance ; mais il n'écouta ni ces avis, ni des pressentimens. Il se rendit à l'heure convenue, traversa le pont et franchit la seconde barrière qui se referma aussitôt. Il apperçut alors le danger, il n'était plus temps ; mais il fit bonne contenance, et n'eût pas plutôt mis un genou en terre pour saluer le dauphin, que Tanneguy-Duchâtel et les autres conjurés l'enveloppèrent et le percèrent de coups, ainsi que Nouailles, frère du captal de Buch, le seul de sa suite qui eut osé franchir la barrière pour venir à son secours.

Ce meurtre, qu'on reprocha avec raison au dauphin, inspira plus d'horreur que celui du duc d'Orléans, par l'embûche jointe à l'atrocité et les paroles de paix qui le rendaient exécrable. Le duc de Bourgogne fut regretté du peuple à cause de ses qualités affables et populaires, il le fut également de la noblesse, parce qu'il était chef de parti et généreux.

An. 1420.

La reine, implacable dans sa haine contre son fils, envoya, de la part de Charles VI, une ambassade solemnelle à Rouen, pour proposer au roi d'Angleterre la couronne de France. Henri chargea ses plénipotentiaires, à la tête desquels était le comte de Warwick, de la rédaction du traité avec la cour de France. Ces envoyés ébauchèrent la besogne, mais la reine jugeant à propos que Henri fut présent pour y mettre la dernière main, ce monarque, doublement intéressé par l'ambition et par l'amour, après en avoir mûrement délibéré dans son conseil, partit de Rouen, suivi d'une armée de quatorze mille hommes. Il arriva à Troye vers la mi-mai.

Le traité fut conclu le 21 du même mois, dans l'église cathédrale de cette ville. Il portait en substance le mariage de Henri avec la princesse Catherine (1), que Charles VI reconnaissait pour son unique héritière; l'exhérédation du dauphin, la substitution d'Henri en sa place, et l'assurance de la couronne à sa postérité: qu'en attendant, il présiderait au gouvernement, en qualité de régent, et que Charles VI, en lui écrivant, emploierait la formule suivante: *A notre très-cher fils le roi d'Angleterre, héritier de France.* Qui dans cet acte pourra reconnaître un descendant de Charlemagne! Quelle guerre eût jamais pu être plus fatale à la France que la haine d'Isabelle de Bavière pour son fils!

(1) Après la mort d'Henri V, Catherine épousa Owen Tider, de qui elle eut Edmond, comte de Richemont, père d'Henri VII.

Le 23 décembre de la même année, le jeune duc de Bourgogne et sa mère demandèrent, dans un lit de justice tenu en la grande salle de l'hôtel Saint-Paul, la punition des coupables de l'assassinat de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, leur père et mari. L'arrêt fut rendu par Jean Leclerc, chancelier de France, en présence de Charles VI et d'Henri V; *les coupables furent déclarés criminels de lèse-majesté, et par conséquent indignes de toutes successions.*

Dans ce lit de justice, Charles VI qualifia le roi d'Angleterre de *son très-aimé fils, héritier et régent du royaume;* tandis qu'en parlant du dauphin, son propre fils, il ne le nomme *que Charles, soi-disant dauphin.*

Le dauphin, indirectement atteint dans cet arrêt, quoiqu'il n'y fut pas déclaré coupable (1), en appella à son épée; elle ne pouvait le servir que faiblement. Cependant toutes les provinces au-delà de la Loire reconnaissaient son autorité. Il transféra le parlement de Paris à Poitiers, ainsi que l'université; plusieurs membres de ces deux corps s'y rendirent, les autres demeurèrent dans la capitale.

Henri était dans l'intention de conserver ce qu'il

(1) C'est à tort qu'on a rapporté dans plusieurs Histoires de France que le dauphin avait été nommément impliqué dans cet arrêt : tout ce qui le concerne est absolument équivoque. Ceux qui ont avancé qu'il avait été cité à la table de marbre, sont également dans l'erreur.

possédait et de conquérir le surplus, afin de ne tenir la couronne de France que de son propre droit et de sa valeur, plutôt que de l'exhérédation du dauphin. Pour exécuter son plan et soutenir la guerre, il avait besoin d'argent, il eût été difficile qu'il en trouvât dans un royaume autant épuisé que l'était la France. Il se décida à retourner en Angleterre avec sa nouvelle épouse, qu'il était autant flatté de faire admirer aux anglais que les exploits dont elle était le prix.

Il établit son frère, le duc de Clarence, son lieutenant-général, pour gouverner les places et commander les armées; il prit ensuite congé de la cour de Charles VI, et vint à Rouen, où il convoqua un parlement composé d'anglais et de normands. Il y fit reconnaître le duc de Clarence pour son lieutenant-général en Normandie, et recommanda le soin et la police de la ville et du duché à toutes les personnes en qui il avait placé sa confiance. Il en partit dans les premiers jours de l'an, traversa la Picardie pour se rendre à Calais où son escadre l'attendait. Il s'embarqua avec un vent favorable et arriva le 1er. février à Douvres, d'où il continua sa route pour Londres. Le 14 du même mois, il fit couronner la reine à Westminster, avec les cérémonies ordinaires; il lui assigna dix mille marcs de revenu annuel pour douaire (1). Les fêtes et les plaisirs suivirent le couronnement, les Anglais y prirent

An. 1421.

(1) Quarante mille écus.

une part d'autant plus active, que toute la nation voyait avec une joie extrême les conquêtes d'Henri et la nouvelle couronne qu'il allait joindre à la sienne.

Henri, que le bonheur n'éblouissait pas, ne perdit pas de vue le motif de son voyage. Il convoqua le parlement d'Angleterre à Westminster. Avant l'ouverture des séances, il reçut la nouvelle de la mort du duc de Clarence qui l'affligea sensiblement. Il avait été tué dans un combat que lui avait livré le maréchal de la Fayette. Le duc de Clarence était allé en Anjou avec une armée de huit à dix mille hommes. Comme il revenait de cette expédition, il rencontra près de Baugé le maréchal de la Fayette et Jean Stuart, comte de Bucqham, avec ses écossais. La bataille fut sanglante; les anglais se défendirent avec une valeur incroyable, mais le maréchal de la Fayette avait embusqué une partie de son monde, qui, lorsque les deux armées étaient aux prises, mit les anglais entre deux feux; ceux-ci laissèrent deux mille morts sur le champ de bataille. Le duc de Clarence était du nombre, ainsi que le comte de Kent, milord Ross, milord Gray, comte de Tancarville, et plusieurs autres seigneurs. Cette bataille eut lieu le 22 mars. Quelque temps après les anglais ayant eu avis que l'armée du dauphin assiégeait Alençon, réunirent plusieurs garnisons du duché de Normandie, avec le projet de faire lever le siége. Les français épièrent leurs démarches, vinrent à leur rencontre; ils les trouvèrent entre Briosne et l'Abbaye-du-Bec où le combat s'engagea : les anglais

y perdirent deux cents hommes et bon nombre de prisonniers. Ces succès eussent rétabli les affaires du dauphin, si Henri ne s'était empressé de repasser la mer. Il tint cependant auparavant son parlement, dont il obtint tout ce qu'il pouvait désirer. L'évêque de Winchester, oncle du roi, fournit à lui seul et de son trésor particulier, vingt mille livres sterlings qu'il paya de suite. Henri, qui n'attendait que les secours en argent qu'il avait obtenus des anglais, se hâta de venir venger la mort de son frère le duc de Clarence, débarqua à Calais, et se mit à la tête de son armée afin de poursuivre les français du parti du dauphin, et les immoler aux mânes de son frère.

Le dauphin et son connétable Jean Stuart, comte de Douglas, avaient mis le siége devant Chartres; Henri, qu'animait autant l'ambition que la vengeance qu'il méditait, y courut; mais le dauphin, dont l'armée ne consistait qu'en six mille hommes d'armes, quatre mille archers et six mille arbalêtriers, crut ne pas devoir exposer ses droits au sort d'une bataille, contre une armée beaucoup plus forte que la sienne : il leva le siége et se retira vers la Touraine.

Le duc de Bourgogne ayant fait sa jonction avec Henri, ils se rendirent maîtres de Dreux et de toute la Beauce, pays attachés au parti du fils de Charles VI. Le duc, après cette expédition, se sépara du roi d'Angleterre pour aller en Picardie s'opposer aux courses des partisans du dauphin. Henri vint un instant se re-

poser à Paris ; et, quoique l'hiver eut de bonne heure fait sentir ses rigueurs, il entreprit le siége de Meaux où il n'y avait que mille hommes de garnison, tous gens d'élite, commandés par le bâtard de Vaurus. Plusieurs seigneurs du parti du dauphin y étaient également renfermés.

An. 1422.

Cette ville tint non-seulement tout l'hiver, mais même une partie du printemps ; elle ne se rendit que le 9 de mai. Sa reddition fut suivie de celle de Compiègne et de Crespy en Valois, les seules places qui tenaient encore pour le dauphin dans le voisinage de Paris.

Annales de de France.

Pendant le siége de Meaux, Henri reçut une députation d'Angleterre, chargée de lui annoncer l'heureux accouchement de son épouse, qui avait mis au monde, le 16 décembre 1421, un fils nommé Henri par le duc de Bethford et l'évêque de Winchester. La reine, après ses couches, vint à Vincennes où elle fut accueillie par son père Charles VI. Henri ne tarda pas à la rejoindre. Les plaisirs et les fêtes de tous genres célébrèrent leur réunion ; ils firent leur entrée solemnelle dans Paris. Le roi et la reine Isabelle se retirèrent à l'hôtel Saint-Pol, et abandonnèrent le Louvre au roi d'Angleterre, qui y tint, avec sa femme, *une cour plénière, ayant l'un et l'autre une couronne en tête.*

Henri ne se contenta pas de rétablir les impôts supprimés ; il en créa de nouveaux, fit mettre l'Isle-Adam,

maréchal, à la bastille, tint les conseils d'état sans daigner y appeler Charles VI, relégué dans son hôtel de Saint-Pol avec quelques vieux serviteurs. Le peuple murmura. Tous les bons français partageaient l'humiliation de leur infortuné monarque. Chacun oubliant l'assassinat du duc de Bourgogne sur le pont de Montereau, faisait des vœux pour le dauphin, dont les forces ne s'étaient encore que faiblement accrues. L'écossais Douglas lui avait amené six mille hommes. Il avait autour de lui son connétable, le vicomte de Narbonne, le maréchal de la Fayette, les seigneurs de la Tour-d'Auvergne, de Torsay et plusieurs autres vaillans capitaines.

Monstrel., c. 265, v. 1er. Paul Æmil. Annal. de France.

Le dauphin, avec les fidèles compagnons de sa fortune, tandis que Henri se faisait traiter en roi au centre de la capitale du royaume, s'avança vers les bords de la Loire; il prit d'emblée la Charité, assiégea Cosne, et battit cette place de manière que les assiégés entrèrent en capitulation, promettant de rendre la ville, si à une époque déterminée elle n'était puissamment secourue. Le duc de Bourgogne fit prévenir Henri qu'il avait besoin de son secours pour faire lever au dauphin le siége de Cosne. Le roi d'Angleterre n'hésita pas, quoique déjà fort affecté d'une indisposition fâcheuse qui ne lui permettait pas de monter à cheval; il se mit en route avec les ducs de Bethford et de Warwick; mais à peine pût-il gagner Melun, que son mal empira tellement, qu'il fut contraint de se

faire rapporter en litière à Vincennes, laissant le commandement de l'armée à ces deux seigneurs, qui allèrent joindre le duc de Bourgogne à Vezelay. Les deux armées réunies firent route vers Cosne, dans l'intention de livrer bataille au dauphin. Mais ce prince, imitant la sage prudence de son aïeul Charles V, ne voulut rien hasarder ; il mit une seconde fois la Loire entre lui et ses ennemis, qui firent mine de vouloir passer ce fleuve pour le poursuivre. Les français, revenus sur leurs pas et les attendant sur l'autre rive de la Loire, les forcèrent à abandonner leurs projets : ils reprirent la route de Troyes.

Henri, attaqué d'une fistule que les fatigues avaient aggravée, et dont la cure était alors ignorée, succomba le 31 août 1422, après avoir fait un testament par lequel il nomma le duc de Bethford régent du royaume de France, et le duc de Glocester à la régence d'Angleterre. Il confia l'éducation du prince son fils à l'évêque de Winchester et au duc d'Excester : il défendit qu'on mit en liberté les prisonniers faits à la bataille d'Azincourt. Il voulut qu'on conservât l'amitié du duc de Bourgogne, et, sur toutes choses, de ne jamais conclure de paix avec le dauphin que la Guienne et la Normandie ne demeurassent à l'Angleterre en toute souveraineté.

Son corps fut embaumé et conduit à Rouen. De cette capitale du duché, on le transporta à Calais, en grande pompe, d'où un vaissseau le

arriva le 10 de novembre : on le déposa dans le tombeau des rois aux pieds d'Edouard-le-Confesseur.

Henri V, avec l'habileté d'un grand roi et toutes les qualités qui font les héros, avait les vertus de l'honnête homme. Sa mort empêcha la réunion des deux couronnes; elle brisa la chaîne des nouveaux événemens, et interrompit les plus hautes destinées.

Cinquante jours après le trépas d'Henri V, Charles VI mourut d'une fièvre quarte, à l'hôtel Saint-Pol. La vie de ce prince ayant été funeste à la France, et sa mort terminant quarante années d'opprobre, il ne fut nullement regretté de ses sujets. Aussi délaissé au lit de mort que pendant son triste règne, il n'eut que son aumônier et quelques valets pour témoins de ses derniers instans. Vingt jours s'étaient écoulés depuis son trépas, que son corps était encore dans la chapelle de l'hôtel qu'il habitait. On attendit le retour du duc de Bethford, pour connaître ses intentions, tant le traité de Troyes était encore respecté.

Juven. des Ursins.

Le parlement, pour ne rien précipiter dans cette espèce d'interrègne, et observer une exacte neutralité, arrêta que les lettres de justice seraient dressées sans y faire mention du roi, et qu'on se servirait du scel de la prévôté de Paris.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'après les funérailles du monarque. Aucun prince de son sang n'y parut; il fallut que le duc de Bethford, qui venait de prendre le titre de régent, accompagnât le convoi;

point de fonds pour les frais funèbres. Le parlement fut dans la nécessité de vendre les meubles du palais pour procurer la somme nécessaire.

Dès que Charles fut inhumé, les hèraults d'armes de la maison de France rompirent leurs verges et les jetèrent dans la fosse. Aussitôt le hérault d'armes de Berri (1) s'écria : *Dieu veuille avoir pitié de très-haut et très-excellent prince Charles VI, notre naturel et souverain seigneur.* Puis il ajouta : *Dieu donne bonne vie à Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et d'Angleterre, notre souverain seigneur.*

Après cette publication, le duc de Bethford défendit la circulation des monnaies d'or et d'argent, marquées au coin du roi Charles ; il en fit frapper au coin d'Henri VI, écartelées, mi-partie de France et d'Angleterre.

Le dauphin était en Auvergne (2) lorsqu'il apprit la mort du roi son père ; il prit le deuil un jour seulement. Le lendemain, il parut en habit écarlate à la messe, où il fit lever une bannière de France. Tous les seigneurs présens crièrent *vive le roi !* et tous les bons français le reconnurent sous le nom de Char-

---

(1) Les hèraults, y compris le roi d'armes, étaient au nombre de trente ; ils avaient tous des noms particuliers qui les distinguaient. Mont-Joye Saint-Denis était le titre affecté au roi d'armes ; les autres portaient le nom des provinces de France.

(2) Il habitait le château des Pailly, appartenant à l'évêque du Puy.

les VII. Peu de jours après, il fit son entrée à la Rochelle ; il se rendit ensuite à Poitiers, où il se fit couronner roi de France, en attendant que les circonstances lui permissent de se faire couronner à Rheims.

Le royaume se trouvait alors partagé entre deux monarques ; l'un était au berceau, mais soutenu par un régent habile et plein de valeur ; il possédait la Normandie entièrement avec toutes les provinces, depuis l'Escaut jusqu'à la Loire et la Saône, la Guienne au-delà de la Loire, et il commandait dans la capitale.

Charles VII n'avait que les provinces de Languedoc, du Dauphiné et du Lyonnais ; quelques places en Champagne et dans l'Isle-de-France tenaient encore pour lui. Les anglais les lui enlevèrent en 1423. Il envoya une partie de son armée en Champagne, sous les ordres du connétable Stuart, qui, sur sa route, prit la petite ville de Cravan, près d'Auxerre. Le duc de Bethford s'y rendit promptement avec tout ce qu'il pût réunir de troupes. Charles, de son côté, envoya à son connétable un renfort sous les ordres du maréchal de Séverac, avec le comte de Vantadour, les sires Defontaines, de Belloy et de Gamaches. Les anglais forcèrent les français à lever le siége de Cravan ; mais ceux-ci s'étant campés dans une situation avantageuse, ils acceptèrent la bataille que les ennemis leur présentaient. Les uns et les autres combattirent vaillamment ; les anglais et les bourguignons rompirent le front des écossais. Les assiégés fondirent en même-temps sur les

An. 1423.

Annales de France.

Juven. des Ursins.

derrières. Les français furent défaits, ils perdirent huit cents hommes, le connétable Stuart, le comte de Vantadour furent faits prisonniers avec plusieurs autres seigneurs. Cette défaite détermina les villes de Coucy, de Compiègne et quelques autres encore, à se soumettre aux anglais.

Charles, affligé de la perte des siens, privé de son connétable et des seigneurs pris à Cravan, reçut, au moment où il s'y attendait le moins, un secours de six cents lances, et mille hommes de pied que lui envoya le duc de Milan. Peu de jours après Archambaud, comte de Douglas, et son gendre James Bucqham, lui amenèrent un renfort d'écossais. Le roi se voyait encore à la tête de dix-huit mille hommes réunis, commandés par le duc d'Alençon, les comtes d'Aumale, de Tonnerre, de Douglas, de Bucqham, du vicomte de Narbonne et du maréchal de la Fayette.

An. 1424.

Le duc de Bethford prit Ivry le 20 août 1424, après un siége opiniâtre ; le gouverneur ne rendit cependant cette place qu'après avoir attendu en vain l'armée française qui arriva, mais trop tard. La ville était prise: l'armée retourna sur ses pas, ayant la ferme résolution de se venger de la malheureuse affaire de Cravan; elle mit le siége devant Verneuil. Les anglais partirent aussitôt d'Ivry pour aller secourir cette place ; déjà les français s'en étaient rendus maîtres. Le duc de Bethford leur offrit la bataille. Les généraux français étaient d'avis de l'éviter. Le vicomte de Narbonne, seul, sou-

tenait qu'en la refusant ce serait relever la témérité des anglais et avilir les français : le combat fut engagé par le vicomte de Narbonne avec trop de précipitation. Chaque corps, entraîné par son exemple, combattit presque séparément. Le duc de Bethford, s'appercevant de ce désordre, les attendait de pied fermé ; il avait l'avantage du terrain. Les lombards plièrent ; les français et les écossais firent bonne contenance et se battirent vaillamment. La victoire, incertaine pendant plus de deux heures, se fixa enfin sous les étendards du duc de Bethford ; ce qui la détermina fut l'arrivée de deux mille archers anglais qui formaient un corps de réserve. Charles VII perdit dans cette journée quatre mille cinq cents hommes, la plupart écossais. Les comtes de Douglas, de Bucqham, d'Aumale, de Tonnerre, le vicomte de Narbonne, les seigneurs de Graville, de Rambouillet, de Belloy, de Gamaches, de Pierron, de Luppé, restèrent sur le champ de bataille. Le maréchal de la Fayette, le duc d'Alençon et beaucoup d'autres, furent faits prisonniers. Le seigneur de Rambures, que le roi avait fait gouverneur de Verneuil, fut obligé de rendre la place sans résistance. Tous les bagages de l'armée, ainsi que l'argent destiné aux troupes, étaient dans cette ville : sa reddition fut une double victoire pour les anglais.

L'infortuné monarque, dénué de troupes et d'argent, n'ayant plus rien de la royauté que le nom de roi, fut accablé par ce revers ; il le réduisit à un tel état d'infortune

qu'il se cachait pour prendre ses repas, tant sa table était chétive : la reine Marie d'Anjou fournissait à ses besoins les plus indispensables, en vendant ses bijoux. La vaisselle de sa chapelle lui fournissait le moyen de faire quelques légers présens à ceux qu'il fallait retenir ou attirer dans le parti du roi. La prudence et la fermeté de cette princesse ne furent pas d'un moindre secours, soit pour animer les capitaines, relever le courage des troupes, soit pour découvrir ou déconcerter les projets des ennemis, donner des conseils, et proposer des ressources qui furent souvent d'une grande utilité.

An. 1425, 1426.

Le parti du duc de Bethford commença cependant à s'affaiblir par la désertion du duc de Bretagne et de son frère le comte de Richemond, à qui Charles donna l'épée de connétable. Peu à peu il acquit d'excellens généraux, pleins de bravoure et de capacité ; il paya chèrement leurs services, en leur cédant une immense partie des domaines de la couronne. Ces récompenses anticipées le maintinrent sur le trône ; la noblesse, en faisant sa fortune, fit en même temps celle de son souverain.

Tous les efforts des partisans du monarque eussent été inutiles, et Charles eût été perdu sans ressource, si la mésintelligence ne se fût mise entre les généraux anglais et le duc de Bourgogne. La guerre languit heureusement. Le duc de Bethford était retourné en Angleterre pour y appaiser des troubles sérieux. Il ne se passa plus rien en France de considérable ; on se borna de part et d'autre à des escarmouches jusqu'au siége d'Orléans

qui devait décider du sort de la Normandie. Le comte de Salisbury l'entreprit le 12 octobre 1428, pendant que le régent observait à Paris les démarches du duc de Bourgogne et des français en général.

An. 1427, 1428.

L'armée du roi, dès l'an 1427, comptait au nombre de ses généraux le comte de Dunois, bâtard de Charles d'Orléans, Lahire et Xaintrailles.

Salisbury n'investit la ville d'Orléans qu'après s'être emparé de toutes celles qui eussent pu incommoder son camp. La défense fut aussi vigoureuse que l'attaque. Le célèbre comte de Dunois y fit des prodiges de valeur; mais, malgré son bras, les royalistes découragés par plusieurs revers, étaient à la veille de rendre la ville aux anglais; Charles lui-même était prêt à s'enfuir honteusement en Dauphiné pour y attendre, dans les montagnes de cette province, des circonstances plus favorables, quand un événement, d'un caractère absolument neuf dans l'Histoire, ranima le courage des Français, et attacha la victoire à leurs étendards.

Charles était à Chinon au milieu de sa petite cour. La reine, princesse au-dessus de son sexe et la belle Agnès Sorel, employaient tout ce que leurs charmes leur donnaient de pouvoir sur le roi pour ranimer son courage abattu, lorsqu'un être extraordinaire, et que le burin véridique de l'Histoire doit venger des ridicules que la poésie, dans sa légèreté plus qu'indiscrète, a tenté de répandre sur les vertus admirées dans un sexe où elles sont un devoir, et qui doivent l'être à plus forte raison

quand elles sont l'appanage d'une femme (1); lorsque, dis-je, un être extraordinaire, Jeanne-d'Arc, se présenta tout-à-coup pour changer les destinées de la France, et relever la splendeur des lis.

L'enthousiasme de la gloire, cette passion forte qui électrise peu d'âmes, la dominait. La brave Jeanne-

---

(1) Dans l'Histoire du 18e. siècle, par M. Delacretelle, tome 3e., page 72, on trouve ce passage concernant notre héroïne :

« C'était, dit-il, après avoir gémi sincèrement sur les maux
» de la société, que Voltaire, en bravant toutes les lois, en écri-
» vant le poëme de *la Pucelle*, attachait un opprobre ingrat
» et bisarre au nom d'une héroïne qui sauva la France. Ainsi
» Voltaire, à l'âge où tout homme chérit les freins de la morale
» et de la décence, exhalait les poisons dont sa jeunesse avait
» été infectée sous la régence. Les mœurs de ce temps-là con-
» servent leur empreinte dans le poëme de *la Pucelle*. Il est vrai
» que d'abord il ne songeait pas à le publier ; mais déjà il en avait
» répandu le scandale auprès d'amis trop complaisans. »

On peut ajouter aux judicieuses réflexions de M. Delacretelle, que l'Auteur du poëme, en livrant au ridicule et à l'outrage la mémoire d'une héroïne, est en contradiction avec lui-même. Il dit en parlant d'elle dans sa Henriade :

.......... Une illustre Amazone,
Vengeresse des lis et le soutien du trône.

Dans son Histoire générale, il n'en parle qu'avec respect ; il se récrie contre la cruauté de ses bourreaux.

Assurément, si le supplice de la courageuse Jeanne-d'Arc a flétri ceux qui y ont participé, que doit-on penser d'un écrivain français qui, au lieu de verser des larmes sur son bûcher, cherche à le couvrir de fange ? On entrevoit néanmoins que tout le plan du poëme est dirigé contre la religion ; ce qui jette plus d'odieux sur cette verve satyrique, impie et libertine. Ce n'est pas, au reste, [illegible]ère fois que la poésie en a imposé à la justice des siècles.

d'Arc (1), qui tout-à-la-fois sauva son pays et son roi, doit marcher de pair avec les héros les plus illustres. L'ignorance ou la frivolité peuvent seules, dans un siècle dégénéré, sourire de dédain à son nom.

Jeanne, toujours victorieuse et modeste, intrépide et tranquille, sage dans ses réponses, grande dans ses exploits, fut martyre dans sa patrie. Sa mort, au défaut d'une vie glorieuse, serait suffisante pour l'immortaliser et nous imprimer le plus profond respect.

Pleine du sentiment héroïque qui la transportait, elle parut avec cette confiance qui persuade ; elle dit au monarque que Dieu lui avait révélé que, sous son commandement, les troupes du roi feraient lever le siége d'Orléans : ce n'était qu'une de ces inspirations fortes qui appartiennent principalement aux sentimens profonds du courage. Elle étonna par son maintien et sa noble hardiesse ; mais c'était une simple villageoise, c'était une jeune fille : on se refusa à sa demande dans la crainte de paraître ridicule. Elle insista, elle fit parler un zèle patriotique qui toucha et qui bientôt entraîna, soutint les regards curieux sans audace et sans honte, et ré-

(1) Jeanne était née sur les rives de la Meuse, dans la paroisse de Dom-Remi, village du Barrois, à deux lieues de Neufchâteau et trois de Vaucouleurs, de parens pauvres, mais honnêtes. Elle en reçut une éducation conforme à la médiocrité de leur fortune. Son père se nommait Jacques d'Arc, et sa mère Isabelle Romé.

pondit à toutes les questions d'une manière simple, précise, et souvent sublime.

La cour de Charles, frappée d'étonnement et d'admiration, n'hésita plus : on lui donna l'épée qu'elle demandait. Elle la saisit avec empressement, et jura, sur cette épée, qu'elle deviendrait entre ses mains fatale aux anglais ; qu'elle les chasserait de la France, pour rendre ce royaume à son légitime souverain.

A la tête des troupes françaises, elle accomplit sans ostentation ses étonnantes promesses ; elle déploya sa bannière où flottait l'image du Rédempteur des hommes, unissant ainsi aux cérémonies guerrières les cérémonies religieuses, également pénétrée du pouvoir céleste et de celui de la valeur. Montée sur un cheval blanc, on la voyait la première aux attaques périlleuses. Le 4 mai, elle choisit un corps de troupes, se précipita sur les forts ennemis, les emporta après un assaut de quatre heures ; elle s'empara du boulevart et du fort des tourelles, où l'élite des anglais s'était cantonnée. Après avoir fait ses dispositions pendant la nuit, elle donna le signal au point du jour : on la suivit, on monta avec elle sur les brèches. On se battit avec ardeur ; on pressa, on enfonça, on culbuta l'ennemi qui se défendit avec courage ; blessée à la gorge, elle se retira pour mettre le premier appareil à sa blessure. On s'émeut de cet accident ; elle rassure les soldats. Elle leur crie : *Cette blessure est un coup de faveur.* Son absence éteignit néanmoins le courage du soldat. L'illusion guerrière qui ren-

An. 1429.

dait les français victorieux se dissipa ; chacun voulut se mettre en sûreté. Le brave Dunois partageait cet avis. Jeanne reparaît, elle court au pied du fort, y plante son étendard ; son intrépidité électrise le soldat : on redouble d'efforts, on oublie ses premières fatigues ; les anglais épouvantés reprennent la fuite : le boulevart est emporté.

Le lendemain, les vaincus se rangèrent en bataille du côté de la Beauce. Les français, animés par Jeanne, se présentèrent dans le même ordre, quoiqu'inférieurs en nombre, mais résolus de vaincre ou de mourir. Les anglais, naguères si fiers et si terribles, ne tinrent pas devant cette héroïne, toujours au-dessus de l'admiration qu'elle inspirait : ils s'éloignèrent précipitamment, abandonnèrent leurs malades, leurs bagages, leurs vivres, leur artillerie et laissèrent cinq mille morts. Ainsi fut délivrée la ville d'Orléans, le 8 mai, après un siège de sept mois.

Jeanne, accompagnée du comte de Dunois, fut à Chinon rendre ses hommages au roi ; elle reçut, avec une étonnante modestie, les témoignages de reconnaissance de toute la cour. Le monarque l'ennoblit, elle, ses frères et toute leur postérité, tant en ligne masculine que féminine (1). Elle déclara à ce prince que le premier objet de sa mission étant terminé par la levée du siége d'Orléans, il fallait remplir le second en le conduisant à Reims pour être sacré.

(1) Les lettres-patentes d'ennoblissement sont du 16 décembre 1429.

Afin de mettre à exécution ce dernier article de la mission de l'héroïne, il fallait traverser quarante lieues de pays occupé par les anglais. Jeanne promit de lever tous les obtacles. Accompagnée du duc d'Alençon, elle se mit à la tête d'un corps de six mille hommes, vint assiéger Jarjeau (1), où le comte de Suffolk et ses deux frères s'étaient enfermés avec douze cents hommes. D'abord, on emporta les faubourgs; on dressa des batteries; bientôt la brèche fut pratiquée. *Avant, gentil duc, à l'assaut,* dit alors la Pucelle au duc d'Alençon. Au même instant, suivis de leurs guerriers, ils livrèrent combat; les anglais firent des efforts incroyables pour les repousser. Jeanne les brava; sa voix et son exemple animèrent les français: *Ne craignez rien,* disait-elle au duc; *ne savez-vous pas la promesse que j'ai faite à votre épouse de vous ramener sain et sauf* (2). Les traits pleuvaient sur l'héroïne; sa bannière était déchirée; elle fut atteinte à la tête et renversée aux pieds des murailles. Devenue plus terrible par cette chûte, *or sus, amis! amis! sus! sus!* s'écria-t-elle; notre Seigneur a condamné *les anglais; ils sont à nous, bon courage!* Les français gagnèrent la brèche, culbutèrent les ennemis dans la ville, les poursuivirent,

(1) Petite ville à quatre lieues sud-est d'Orléans.

(2) Le duc d'Alençon revenait cette année d'Angleterre, où il était prisonnier depuis la bataille de Verneuil: il s'était racheté pour deux cent mille écus d'or.

en immolèrent onze cents, et firent Suffolk et un de ses frères prisonniers : les autres se rendirent avec la ville.

Mehun intimidé se rendit à la première sommation. Beaugenci, nouvellement fortifié par les anglais, fit une vive résistance ; mais le connétable de Richemond, humilié de ne pouvoir partager l'honneur des armes françaises, se mit en marche avec douze cents chevaux et deux mille hommes de pied, pour venir offrir ses services au monarque. La Trémouille, qui craignait la hauteur du connétable, voulait que le roi rejetât ses offres. Le bonheur de Charles lui fit éviter cette faute ; il accepta les services de Richemond ; son armée se joignit à celle du roi, et Beaugenci fut le prix de cette union.

Le duc de Bethford, déconcerté par les progrès rapides de l'armée royale, vint en Normandie rassembler toutes les garnisons de la province qu'il réunit à celles de l'Isle-de-France ; il en composa un corps d'environ cinq mille hommes, qu'il envoya sous les ordres de Rampston et du bâtard de Thien, rejoindre les débris échappés d'Orléans, de Mehun et de Beaugenci.

L'armée française se fortifiait de son côté, la noblesse accourait de toutes parts pour se ranger sous les drapeaux du roi. On fut d'avis d'aller au-devant des forces envoyées par le duc de Bethford. Instruit que déjà Talbot avait fait sa jonction avec ce secours au bourg de Patay (1), on se détermina à aller au-

(1) Petite ville de la Beauce, au diocèse de Chartres.

devant d'eux en ordre de bataille. Le connétable conduisait l'avant-garde avec le maréchal de Boussac, Lahire et Poton-de-Xaintrailles. Le duc d'Alençon, le comte de Dunois et le maréchal de Rieux, conduisaient le corps de bataille. Quatre-vingt hommes d'armes marchaient en avant à la découverte. Jeanne courait de rang en rang, encourageant au devoir, assurant que le ciel protégeait l'armée et donnerait la victoire.

L'armée anglaise reconnue, le duc d'Alençon consulta Jeanne sur l'événement du combat; elle répondit que les français eussent à se munir de bons éperons. *Comment Jeanne*, dit le duc, *est-ce que nous prendrons la fuite ?... Non, mais nous aurons besoin de nos éperons pour atteindre les ennemis. Au nom de Dieu, il faut combattre les anglais, fussent-ils pendus aux nues.* Elle dit, et au lever de l'aurore, elle donna le signal, n'accordant aux anglais ni le temps de se reconnaître, ni celui de se retrancher, comme c'était leur usage. Les français tombèrent sur eux comme la foudre; Talbot surpris, déconcerté, soutint d'abord avec intrépidité ce terrible choc : il disputa la victoire par des prodiges de courage. Il ne fit que retarder sa défaite et la rendre plus meurtrière. Environné de tous côtés, sans espoir de rétablir le combat, il se rendit à Xaintrailles, qui lui donna la liberté peu de jours après. Deux mille cinq cents anglais perdirent la vie dans la plaine de Patay, et douze cents prisonniers; on pour-

suivit les fuyards jusqu'à Yenville (1), dont le château se rendit le même jour, et où se trouva le bagage et l'artillerie des vaincus.

Le retour de la victoire rallia à la fortune de Charles VII la plupart des seigneurs que son adversité avait écartés. Louis III, roi de Sicile, frère de la reine, jeune prince qui s'était déjà signalé en Italie, y vint aussi à la tête d'un escadron de vaillans hommes. Tout pliait devant la bannière de l'amazone française. Auxerre, après un siége de quelque jours, Troie et Châlons lui ouvrirent les portes : elle arriva à Rheims sans obstacles. Charles y fut sacré le 17 juillet. Jeanne-d'Arc assista en habit de guerre à cette auguste cérémonie, et y tint l'épée victorieuse.

An 1429.

On a dit que les traits de valeur de Jeanne-d'Arc n'étaient qu'un stratagême de l'invention du comte de Dunois, pour ranimer le parti abattu du monarque ; il faut cependant convenir que la valeur héroïque de cette illustre fille, et le bonheur constant qui accompagna ses armes, n'appartiennent nullement aux ruses de la politique.

Quand la première fois elle parut sur la scène, et qu'on lui donna un habit d'homme avec une armure et un cheval, on fut très-surpris de son adresse à se vêtir et à manier ses armes. Ses mœurs étaient sans reproches ; elle ne donna jamais aucun soupçon sur sa

(1) Petite ville de l'Orléanais, près de Pithiviers.

vertu : le nom de pucelle lui est resté. Le respect accompagna par-tout ses pas, et l'on se prosternait sur son passage.

Quand, pour ses importans services, Charles la récompensa en l'ennoblissant, la noblesse, si jalouse de sa pureté originelle, lui refusa-t-elle l'entrée dans son corps? Ce n'était cependant qu'une servante d'hôtellerie ; témoignage incontestable de la juste et intacte célébrité de ses exploits.

Jeanne voulant se retirer, parce qu'elle avait rempli sa mission, en demanda la permission ; mais on la considérait comme l'ange tutélaire de la France ; on la pria de ne point abandonner l'armée : elle se rendit aux vœux de toute la noblesse.

An. 1430. En défendant Compiègne, qu'assiégeait le duc de Bourgogne, son cheval fut tué sous elle ; blessée elle-même, elle fut forcée de se rendre au bâtard de Vendôme, qui la remit à Jean de Luxembourg. Ce duc, au mépris de son rang, de sa naissance et du respect qu'un guerrier doit à la valeur, eut la bassesse de la vendre aux anglais dix mille francs comptant ; ils en firent des feux de joie en France et en Angleterre. Le *Te Deum* fut chanté dans Notre-Dame pour remercier Dieu de cette conquête. Les réjouissances publiques qui furent ordonnées, prouvèrent la terreur que son bras avait répandu ; et, en la qualifiant d'hérétique et de séditieuse, les anglais ne croyaient point à ces injures : ils étaient seulement humiliés d'avoir été battus par une simple

paysanne. Ce peuple, oubliant sa générosité ordinaire, se déshonora en voulant la punir du revers de ses armes.

Elle fut d'abord conduite au château de Beaurevoir, et enfin à Rouen, dans la grande tour du château de Bouvreuil. Cette héroïne, selon le droit des gens, aurait dû être jugée par un conseil de guerre, et non comme une criminelle. Le duc de Bethford se couvrit d'une tache ineffaçable en la livrant à des théologiens qui la firent *schismatique, sorcière, invocatrice des démons avec qui elle avait eu commerce;* et son bras avait vaincu les ennemis de son pays! et elle avait remis sur le trône de ses ancêtres leur légitime héritier! L'analyse de cette exécrable procédure démontre la rage frénétique de ses ennemis.

Le duc de Bethford choisit lui-même les docteurs en théologie pour établir l'information, après y avoir employé tout ce que la ruse peut suggérer de plus astucieux, et extorqué quelques réponses, qui ne prouvaient que la simplicité des mœurs de cette estimable créature. Ils l'accusèrent *du crime de lèze-majesté divine.* Cette accusation contenait deux chefs principaux: le premier, *qu'elle était magicienne et sorcière;* le second, *qu'elle était hérétique et schismatique.* Le premier chef était fondé sur ce que c'était d'après des révélations qu'elle était venue servir son roi, et sur ce qu'elle souffrait qu'on l'honorât comme sanctifiée. Le second chef, sur ce qu'elle ne reconnaissait que Dieu et ses

Saints, et ne déférait nullement à l'autorité du pape et de l'église ; et, pour preuve, c'est qu'elle portait un habit d'homme, qu'elle faisait le métier de la guerre et les fonctions de gendarme contre les saints décrets de l'église, et au scandale de tout le monde.

Ces accusations établies, on décida qu'elle devait être soumise à la jurisdiction ecclésiastique. Pierre Cauchon, anglais, nouvellement pourvu de l'évêché de Beauvais, fit les fonctions d'official ; Jean Majistri, celle de vice-gérant ; Jean Graverant, inquisiteur de la foi par autorité apostolique, et Guillaume Estivet, évêque de Bayeux, un des hommes les plus pervers de ce siècle, remplit celle de promoteur. Ils furent chargés de l'instruction *par territoire emprunté des doyen et chapitre, le siége archiépiscopal vacant.*

La malheureuse Jeanne, livrée à son innocence dans un cachot obscur, dénuée de conseils, et qu'on voulait faire varier dans ses réponses, subissait interrogatoires sur interrogatoires, plus captieux les uns que les autres, et à des reprises éloignées. Cette vertueuse fille, moins passionnée que les juges, naïve dans sa défense, répétant mot pour mot, et sans trouble, ce qu'elle avait déclaré dans les premiers interrogatoires, eût fait rougir ces infâmes commissaires, s'ils eussent été susceptibles de honte.

La conviction de son innocence ne suffisant pas pour désarmer ses bourreaux, elle voulut se dérober à leur fureur, et se laissa malheureusement tomber du

haut de la tour où elle était captive. Le bruit de sa chûte l'ayant trahi, ses gardes accoururent avant qu'elle eut repris ses sens, et la renfermèrent plus étroitement. Cet incident servit à l'accuser de suicide.

Ne pouvant la faire convenir des torts dont on voulait se faire des armes contre elle, on plaça d'autres greffiers derrière la tapisserie de la salle d'audience pour rédiger un faux procès-verbal, et n'y insérer que ce qui pouvait servir de prétexte à sa condamnation, en omettant ce qui tendait à sa justification. Le greffier qui signa ces actes se nommait *Jean Loiseleur.* Il se fit mettre en prison, se couvrant du manteau de la charité, pour suggérer tout ce qui pouvait nuire à son affaire.

Extrait du procès-verbal.

Quant à ses révélations, elle avoua en avoir eu, mais elle refusa constamment d'en rien révéler qu'à Charles, son roi légitime, niant au surplus qu'elle eût jamais désiré qu'on lui rendît aucuns honneurs, ou que personne lui en eut rendu de son consentement. Elle protesta qu'elle n'entendait rien aux subtilités théologiques; qu'elle se soumettait entièrement à la foi, à la croyance de l'église, et qu'elle reconnaissait l'autorité du pape comme chef d'icelle; avouant que si elle avait pris un habit d'homme, elle ne l'avait pris que par révélation divine, pour servir son roi dans les armées, où elle ne pouvait être ni décemment, ni sûrement en habit de femme.

Interrogée *si elle avait fait une escarmouche devant*

Extrait du procès-verbal.

*Paris en jour de fête*: elle l'accorde. *Si c'est bien fait?* passez outre. *Si elle est en état de grâce?* Elle répond très-sagement que c'est chose connue à Dieu; que si elle y est, elle supplie Sa Majesté divine de l'y maintenir; et si elle n'y est pas, de l'y mettre. Interrogée *si Dieu hait les anglais?* Elle répond qu'elle n'en sait rien, mais qu'elle sait bien en bref qu'ils seront chassés de France.

Exhortée *de quitter les habits d'homme*, elle répondit que, puisque tant de sages têtes le trouvaient bon, elle le ferait ainsi. Elle fit ensuite telle abjuration qu'on exigea; elle reprit les habits de femme.

Ire. Sent.

D'après cette information, et attendu ses soumissions et obéissances, elle fut déchargée du crime d'hérésie et de schisme; néanmoins, ses révélations ayant été déclarées inventions impies, pour abuser et séduire le peuple, on la condamna *à une prison perpétuelle pour y manger le pain de douleur*. Cette sentence fut prononcée dans la place de Saint-Ouen le 25 mai; on y avait dressé des théâtres où figuraient les juges. Guillaume Evrard, chanoine de la cathédrale de Rouen, l'un des fanatiques les plus ardens de son siècle, servit d'accusateur, et parla avec véhémence contre la Pucelle.

An. 1431.

L'Université de Paris consultée, *la jugea digne du dernier supplice* (1). Cet avis, dicté par le duc de Beth-

(1) Il est essentiel d'observer qu'une grande partie de l'Uni-

ford, qui était mécontent du premier jugement, autorisa l'adjonction d'autres juges aux premiers. Ces nouveaux furent Henri, cardinal de Saint-Eusèbe, anglais; Louis de Luxembourg, évêque de Térouane et chancelier d'Angleterre; Jean, évêque de Noyon; Guillaume, évêque de Warwick; Gilles, abbé de Fécamp; Nicolas, abbé de Jumiéges; Guillaume, abbé de Cormeilles; Pierre, prieur de Longueville; les docteurs Giffard, Boursier, Lefebvre et Maurice; Pierre Hocton, Nicolas Coupequesne, Thomas de Courcelles, Raoul Rousse, Jean Guérin, Nicolas de Vendères, Jean de Pinchon, Robert Barbier, André Marguerie, Jean-à-Lépée, et Jean d'Yvetot. Ces juges déclarèrent *Jeanne-d'Arc hérétique et relapse*; et, comme telle, ils la livrèrent au bras séculier pour la condamner à mort, l'église ne répandant le sang de personne. Le bailli de Rouen, qui était anglais, s'en empara et la condamna le 30 mai 1431 *à être brûlée vive*.

La sentence fut exécutée dès le jour même, dans la place du Vieux Marché (1). L'inquisition, dans sa fureur religieuse, n'immola jamais de victime plus inno-

versité, c'est-à-dire la partie saine, avait, d'après les ordres du dauphin, quitté Paris en 1420 pour se rendre à Poitiers. Il ne restait plus que des hommes vendus à la faction anglaise; ce qui rend moins étonnant l'odieux avis qu'ils donnèrent sur l'infâme procès de Jeanne-d'Arc.

(1) A cette époque, le lieu où est la statue érigée à Jeanne d'Arc, était compris dans le Vieux-Marché; il en a été séparé depuis et a pris un autre nom.

cente. Elle fut conduite au supplice par cent vingt archers, avec l'horrible appareil d'un autodafé. Elle pleura en y allant, mais elle ne se permit aucunes plaintes. Ces faiblesses de la nature la rendent plus intéressante encore.

Avant l'exécution, Nicolas Midi, maître en théologie, lui prononça un très-long, très-ennuyeux et très-absurde sermon, rempli d'horreurs contre elle, et d'injures grossières contre le roi Charles VII. Elle eut le courage d'entendre en silence tout ce qui la regardait personnellement; mais quand cet insensé en vint au roi, elle l'interrompit vivement, et lui dit : *Révérence gardée, je vous ose bien dire, et jurer sur peine de ma vie, que mon roi est plus noble chrétien de tous les chrétiens, et qui aime la foi et l'église, et n'est point tel que vous dites.*

Par un raffinement de barbarie atroce, on avait fait construire un échafaud de plâtre, tellement élevé, que les flammes ne pouvaient d'abord atteindre jusqu'à elle (1). Aussi fut-elle dévorée lentement : son supplice fut horrible et long. Elle invoqua Dieu jusqu'au dernier soupir. Le bourreau, plus sensible que

---

(1) Ce qui prouve combien son cruel supplice avait été médité de sang-froid, c'est que la sentence du 30 mai 1431 qui la condamnait ayant été exécutée le même jour, elle avait sûrement été préparée d'avance, puisqu'il en fallait plus d'un pour construire un échafaud en plâtre, fort élevé et assez solide pour résister à l'action du feu.

ses juges, dit *qu'il ne croyait pas que Dieu lui pardonnât jamais les tourmens qu'il lui avait fait souffrir.* Un secrétaire du roi d'Angleterre, nommé *Jean Terrasson*, s'écria tout haut après l'exécution, nous sommes tous perdus et déshonorés d'avoir fait cruellement mourir une héroïne. Un Dominicain, nommé *Pierre Bosquier*, osa blâmer publiquement toute la procédure, et faire l'éloge de la Pucelle; on l'obligea à se rétracter; et, de plus, on le condamna à une prison et à un jeûne de six mois au pain et à l'eau.

La rage fanatique des anglais n'étant pas rassasiée de l'horrible martyre qu'ils avaient fait souffrir à cette vertueuse fille, ils ordonnèrent au bourreau de jeter ses cendres à la Seine.... Froide et inutile vengeance, qui décèle l'atrocité de ses juges!

Le procès-verbal rapporte aussi que le bourreau, en jetant les cendres de cette innocente victime dans la rivière, trouva son cœur tout entier, et rempli de sang, qu'il l'avait également jeté à l'eau. Le poète Varon rendit cette circonstance en quatre vers latins:

> Postremò enituit pietas in morte puellæ:
> In cinerem cunctos dùm flamma resolverat artus
> Illæsas cor habet venas, mirabile dictu!
> Nec sinceri animi temerant incendia sedem.

Le pape Eugène IV (1) approuva et ratifia l'inique procédure et la condamnation de Jeanne-d'Arc.

(1) Gabriel Condolmerio, vénitien de la plus basse extraction.

On reproche à la mémoire de Charles VII de n'avoir pas tenté d'arracher Jeanne à une mort aussi cruelle qu'ignominieuse, et de n'avoir pas menacé les anglais d'user de représailles. Il est plus qu'invraisemblable, qu'après les services signalés de la Pucelle, Charles n'eut pas fait tout ce qui était en lui pour la sauver, si la chose eut été possible. Il connaissait l'inflexibilité du duc de Bethford, la fierté orgueilleuse des anglais, humiliés par leurs défaites; il les connaissait capables de tout sacrifier à leur féroce vengeance. Charles, jusqu'à la mort de Jeanne, avait-il manqué au devoir sacré de la reconnaissance? Il avait fait frapper une médaille en son honneur, représentant d'un côté l'effigie de cette héroïne; de l'autre, une main tenant une épée, ayant pour légende ces mots: *Consilio firmata Dei.* Il l'avait ennoblie, elle et les siens. Il leur avait donné des armoiries qui attestent à la postérité la grandeur des services qu'il en reçut. C'était un écu d'azur à deux fleurs de lis d'or, une épée d'argent à la garde dorée, la pointe en haut férue en une couronne d'or qu'elle soutient: il changea son nom d'Arc en celui du Lys (1). Il avait exempté le hameau où elle avait pris naissance de toutes tailles, aides et autres subsides, à perpétuité. Quand Charles put le faire, il donna des preuves authentiques de sa

(1) Les lettres-patentes datées de Melun, ont été vérifiées à la chambre des comptes, séante à Bourges, le 16 janvier 1430.

reconnaissance et de ses regrets, sur-tout en ordonnant la révision du procès de Jeanne-d'Arc.

Les commissaires nommés par le pape Calixte III (1), en sa bulle de 1454, pour réviser cette procédure, furent Jean Juvénal-des-Ursins, archevêque de Reims; Guillaume, évêque de Paris; Richard, évêque de Coutances; frère Jean Bréhal, de l'ordre des prédicateurs, docteur en théologie et inquisiteur de la foi en France; lesquels entendirent cent douze témoins de toutes qualités, dont le plus jeune avait trente-cinq ans, et le plus âgé quatre-vingt-dix.

Après avoir instruit de nouveau le procès et revu avec beaucoup de soins l'ancien, ils rendirent leur sentence définitive à Rouen, par laquelle ils déclarèrent et prononcèrent : « Que le procès fait à ladite Jeanne » défunte, et la sentence sur ce intervenue avec l'ab» juration y mentionnée, exécution et tout ce qui s'en » serait ensuivi, pleins de dol, calomnie et injustice, » contrariétés et erreur de fait et de droit; et néan» moins, en tant que de besoin, selon droit et raison, » les aurait cassés et annullés; déclarant ladite Jeanne, » demandeurs et parens, n'avoir encouru, par le moyen » que dessus, aucune note d'infamie, et déclarés purs » et innocens; ordonnant que leur sentence serait exé» cutée incontinent sans délay, et publiée solemnel-

(1) Calixte III fut un homme instruit, qui se distingua par sa science et son mérite.

» lement en deux endroits de la ville; à savoir, en la
» place de Saint-André, où serait fait procession géné-
» rale et y aurait sermon; et, le lendemain, au même
» lieu du Vieux-Marché, où ladite Jeanne avait été
» cruellement et injustement brûlée, serait faite pré-
» dication solemnelle, et y serait dressée une belle
» croix en mémoire perpétuelle et prière, pour l'âme
» de ladite défunte et autres trépassés; le surplus de
» ladite sentence, si le cas y écheoit, à eux réservé, et fut
» icelle sentence prononcée dans le palais archiépis-
» copal de Rouen, le 7 du mois de juillet 1456.
» *Signés*, J., arch. de Reims; Guil. de Paris; Rich.
» de Coutances; et F. Jean, inquisiteur de la foi. »

La ville d'Orléans reconnaissante érigea une statue à sa libératrice; celle de Rouen lui en éleva également une dans l'endroit où elle subit son supplice, et où était plantée la croix ordonnée par la sentence de réhabilitation. Le temps qui détruit tout, ayant altéré l'ancien monument, l'hôtel-de-ville de Rouen l'a fait renouveller en 1755 (1).

Tandis qu'on faisait le procès à l'infortunée Jeanne d'Arc, la fortune des anglais diminuait tous les jours. Le duc de Bethford, croyant entrevoir que, pour relever son parti, il devenait indispensable de faire sacrer son jeune pupile à Paris, le fit venir d'Angleterre; il

(1) Nous avons pensé que le premier monument expiatoire que fit élever à la Pucelle d'Orléans la ville de Rouen, ayant été détruit, il devait être restitué dans les Annales de cette cité.

le garda plusieurs jours à Rouen, afin d'intéresser à son jeune âge les normands, et que les seigneurs de la province prissent pour lui de l'affection, le servissent avec la même fidélité dont ils avaient donné tant de preuves à ses ancêtres. Il le conduisit en pompe à Paris, où il fit solemnellement son entrée vers la fin de novembre. Le cardinal de Winchester le sacra dans l'église cathédrale le 27 du même mois, en présence du duc de Bourgogne et des évêques de Beauvais et de Noyon, pairs de France.

Cette politique du tuteur d'Henri VI ne fut pas d'une grande ressource à son neveu. Charles, sacré à Reims, attirait tous les vœux des français, si toutefois on en excepte les partisans du duc de Bourgogne, encore occupés du siége de Compiègne. Le roi sachant que cette ville était réduite à une disette affreuse, y envoya des forces suffisantes sous les ordres du maréchal de Boussac, de Xaintrailles et autres vaillans capitaines, qui emportèrent les retranchemens des assiégeans et leur firent lever le siége.

Raoul de Gaucourt, gouverneur du Dauphiné, battit le prince d'Orange, lui tua beaucoup de monde, fit un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels on comptait huit cents gentilshommes.

Jean et Al. Chartier.

Pendant les fêtes qu'on donnait à Paris pour le sacre d'Henri VI, le duc de Bethford apprit que le peuple de Rouen s'était soulevé contre le comte d'Arundel, qui avait fait pendre le chevalier de Ricarville, et quatre-

vingts hommes venus de nuit surprendre une des portes du château et massacrer la garnison. Le duc revint aussitôt en Normandie, où il trouva la sédition tellement propagée, que toute la province se soulevait; il crut prudent de faire repasser la mer au jeune Henri VI. L'inclination des normands pour retourner sous la domination des rois de France, ne fut pas encore cette fois couronnée de succès, n'ayant ni chefs qui se fussent mis à leur tête, ni généraux de Charles VII qui eussent su profiter de leur favorable disposition.

An. 1432. Le duc de Bethford entreprit le siége de Lagny (1), ville alors importante, qu'il avait déjà manquée trois fois. Les maréchaux de Boussac et de Rais, le brave Dunois, Gaucourt, Xaintrailles et Villandras, rassemblèrent quelques troupes dans l'Orléanais, firent entrer un convoi dans Lagny, et forcèrent le duc à en lever le siège une quatrième fois. Néanmoins, il leur présenta la bataille que les français n'acceptèrent pas, parce qu'il y aurait eu de leur part de l'imprudence à s'y décider.

Ann. 1433, 1434. Ces deux années se passèrent sans hostilités importantes. Charles fut pris par le comte de Dunois. Quelques troubles en Normandie furent appaisés par le comte d'Arundel, qui sut occuper ailleurs les français, prévoyant bien que s'ils prêtaient du secours aux normands, ceux-ci auraient bientôt secoué le joug de l'Angleterre; mais l'année suivante, il fut défait auprès de Gerberoy par

(1) Sur la Marne, à quatre lieues de Meaux.

Lahire et Xaintrailles, qui n'avaient que cinq cents hommes contre douze cents, dont six à sept cents restèrent sur la place. Le comte d'Arundel y fut fait prisonnier et mourut quelques jours après de ses blessures.

An. 1435.

Les Anglais, dont les forces avaient reçu tant d'atteintes, eurent quelques avantages dans le courant de cette année. Jean de Luxembourg prit quelques forts en Champagne. Talbot s'empara de Beaumont-sur-Oise, de Crespy en Valois, de Creil, de Clermont en Beauvoisis. Vignoles, frère de Lahire, perdit la vie à la prise de Creil.

Charles, depuis son sacre, se reposait sur les services de ses généraux. Son cœur était livré à Agnès Sorel, qui se montrait plus jalouse que lui-même de sa gloire ; elle ne pût élever l'âme de ce monarque à l'héroïsme belliqueux dont tous les guerriers de son temps lui donnaient l'exemple. Charles semblait avoir la fortune à ses ordres, tant il faisait peu pour l'intérêt de son trône.

Dunois, toujours heureux, toujours adroit, le servait avec un zèle ardent; mais les avantages qu'obtenaient les généraux, étaient loin d'arracher de sitôt des mains des anglais toutes les possessions qu'ils avaient en France. L'événement le plus favorable à la cause du roi était de détacher le duc de Bourgogne du parti des anglais, mais comment y parvenir ? Ce prince avait toujours présent la mort de son père, assassiné sur le pont de Montereau, sous les yeux de Charles.

La plus juste vengeance céda aux intérêts politiques. La haine n'était pas personnelle au cœur du duc de Bourgogne, puisqu'il se rendit, après plusieurs conférences, aux propositions qui lui furent faites; il put s'y résoudre sans faiblesse et sans crime. On lui représenta que tous les meurtriers de son père étaient morts ou bannis; que la grande jeunesse où était le roi, lors de ce fatal moment, devait lui servir d'excuse; qu'après tant de sang versé, il devait accorder le repos à un royaume dont il était le premier feudataire, et qu'il devait enfin s'unir avec le chef de sa maison contre l'étranger prêt à tout envahir. Le duc consentit à la paix; il promit de se trouver à Arras, où le roi enverrait ses ambassadeurs. Cette assemblée fut indiquée au 6 août de cette année 1435. Comme elle devait mettre fin à une guerre qui durait depuis vingt ans, non-seulement toute la France s'intéressa à cet heureux événement, mais même tous les princes de l'Europe envoyèrent leurs ambassadeurs à Arras.

Jean et Al. Chartier. Monstrel. Meyer. Annales de France.

Ceux de Charles VII étaient au nombre de dix-sept; ils avaient à leur tête le connétable, les princes du sang, le chancelier, les maréchaux de Rieux et de la Fayette. Le roi d'Angleterre y envoya les cardinaux de Winchester et d'Yorck, les comtes de Warwick, de Suffolk et de Hutington. Le duc de Bourgogne y vint, accompagné du duc de Gueldres, des comtes de Nevers et de Vaudemont; l'évêque, prince de Liége, s'y rendit avec une suite de deux cents gentilshommes, les dé-

putés de Bâle et ceux du pape Eugène. L'empereur, les rois de Castille et d'Arragon, de Navarre, de Sicile, de Pologne, de Danemarck, y envoyèrent aussi leurs ambassadeurs.

On s'occupa d'abord de la réconciliation de la France avec l'Angleterre. Les plénipotentiaires français s'attendaient qu'on se bornerait, de la part du roi d'Angleterre, à exiger seulement les possessions perdues par Jean-sans-Terre : c'était sur-tout ce qu'avait recommandé Henri V au lit de la mort; il avait défendu qu'on fit la paix avec le dauphin, sans exiger que la Normandie et la Guienne restassent en toute souveraineté à l'Angleterre. Mais les ambassadeurs d'Henri VI voulaient que le titre *de roi de France* restât au monarque anglais; que la France fût divisée en deux parties égales, ne laissant à Charles que celle au-delà de la Loire. Des propositions aussi offensantes, aussi déraisonnables, furent rejetées avec indignation de la part des ambassadeurs français; ceux d'Angleterre sortirent d'Arras.

On traita ensuite de l'accommodement du roi avec le duc de Bourgogne. Ce prince n'oublia pas ce qu'il devait à la mémoire de son père; les principaux articles du traité furent : Que le roi désavouerait le meurtre du duc de Bourgogne; qu'il déclarerait en avoir une vraie douleur; qu'il livrerait au duc les complices de ce meurtre, ou les bannirait ne pouvant les lui livrer; qu'il fonderait une chapelle à Montereau, où se dirait une

messe haute pour le repos du défunt; et que sur le même pont où s'était commis l'assassinat, on élèverait une croix pour servir à perpétuité de témoignage d'une réparation authentique.

Par les autres articles du traité, Charles était obligé de céder au duc de Bourgogne toutes les villes de la rivière de Somme, comme Amiens, Abbeville, Saint-Quentin, Péronne; ce qui emportait toute la Picardie. Le duc reconnut Charles VII pour son légitime roi.

A ces conditions la paix fut jurée le 21 septembre suivant. Tel fut le traité d'Arras, contenant dix-sept articles; ce traité éleva la puissance du duc de Bourgogne à un tel point qu'elle égalait celle du roi.

Le parti du duc de Bourgogne ne manqua pas de relever avec ostentation que ce prince avait accordé la paix, par pitié, au roi, et qu'il avait la gloire de le rétablir dans son royaume, en faisant sentir qu'il pouvait le lui ôter entièrement. Il est constant que sans la paix d'Arras, l'anglais devenait dominateur absolu.

Le duc en parlait avec plus de modestie, quoique les discours de ses partisans ne lui déplussent pas : il ajouta à cette généreuse conduite celle de délivrer le duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt; il paya sa rançon qui fut d'un prix considérable.

Après la signature de la paix, le duc de Bourgogne se rendit dans ses états du Brabant, où il fit son entrée dans la ville de Gand : il vit avec plaisir, pour orne-

ment d'un arc de triomphe, *un Pompée relevant Tigrane, roi d'Arménie, qui était à ses pieds, et lui remettant le diadême sur le front*, avec ces belles paroles de Valère Maxime : *Æquè pulchrum esse judicans et vincere reges et facere.*

La réconciliation du monarque français avec le duc de Bourgogne acheva la ruine de la domination britannique par la mort imprévue du duc de Bethford, qui avait gouverné avec sagesse et modération, autant aimé des français que des anglais. Cet habile homme appercevait toutes les conséquences de cette paix; elle avait fait naître dans son cœur un mélange de douleur et de colère qui causa son trépas. La nation anglaise le regretta comme un héros et comme son défenseur; ennemi fier, vainqueur modéré, bon citoyen, bon parent, inviolablement attaché au roi son neveu, il aurait voulu pacifier la faction qui empêchait l'Angleterre d'être la maîtresse de la France.

Son corps fut porté à Rouen, comme celui de son souverain, et déposé dans un magnifique tombeau érigé dans l'église cathédrale, au côté de l'autel qui regarde le septentrion. Louis XI le considérant un jour avec recueillement, ses courtisans en prirent occasion de lui dire qu'il était honteux pour la France de souffrir son superbe ennemi dans son sein, et que ce cercueil qui rappellait des époques humiliantes, devrait disparaître, ou du moins aller au-delà des mers. Quoique Louis XI ne se piquât pas de générosité, il répondit qu'il serait

indigne de chasser, après sa mort, un si célèbre capitaine, que toutes les forces de la France n'avaient pu renvoyer de son vivant.

A la même époque, mourut la femme de Charles VI, Isabeau de Bavière, mère de Charles VII et aïeule d'Henri VI. Haïe des français à qui elle avait causé tant de désastres, et méprisée des Anglais qu'elle avait tant favorisés; maîtres encore de Paris, ils voulurent économiser les frais de ses funérailles, et chargèrent un batelier de transporter son corps par eau à Saint-Denis; on l'embarqua au port Saint-Landri, accompagné d'un seul valet qui avait une lettre pour enjoindre à l'abbé de Saint-Denis de le mettre dans le caveau sans aucune cérémonie. Pas un prélat ne se présenta pour faire les obsèques.

Cette mort fut la suite d'un saisissement de colère et de fureur qu'eut Isabeau des railleries outrageantes des seigneurs anglais, qui prenaient plaisir à lui répéter continuellement que Charles VII n'était pas fils de son mari. Le tombeau qu'on lui dressa dans la suite fut encore un outrage; on mit à ses pieds la figure d'une louve, comme symbole de la dureté de son cœur. Celui qu'on érigea à Charles VI, ce simulacre de souverain dont le nom n'avait servi qu'à autoriser toutes les injustices particulières, fut décoré du caractère du mensonge (1).

---

(1) Ce fut pour amuser ce monarque qu'on inventa le jeu de cartes. On ne peut disconvenir qu'il a contribué, dans son ori-

La face des affaires changea rapidement après la mort du duc de Bethford : la France, que ce régent avait su tenir soumise à Henri VI, n'eut pas la même vénération pour son successeur ; elle se détacha bientôt de l'obéissance d'un roi qu'elle regardait comme étranger.

An. 1436.

Les premiers exploits des français se firent en Normandie ; Dieppe fut leur première conquête. Le maréchal de Rieux et Charles Dumarais surprirent cette ville ; mais craignant que les anglais ne la reprissent, on y envoya quatre mille hommes d'armes, commandés par les seigneurs de Chabannes, de Blanchefort, de Poton-le-Bourguignon, de Pierre Renaut et de plusieurs autres capitaines. D'autres troupes arrivèrent successivement amenées par Poton de Xaintrailles, Jean d'Estoutteville et de Montreuil-Bellay. Les communes de Normandie fournirent six mille hommes conduits par le capitaine Carennier. Tous ces différens corps réunis,

---

gine, à étendre l'esprit de sociabilité, en rapprochant des états qui, quoique voisins, étaient séparés alors, par un orgueil bizarre et mal entendu. L'adoption presqu'universelle de ce jeu mit plus de rapport et d'égalité parmi les citoyens. Ce divertissement donna l'idée d'une société plus libre, plus douce, moins assujettie à de gênantes formalités ; mais dans la suite il dégénéra en passion funeste, en fureur épidémique. L'avarice a fait d'un simple amusement une occupation journalière, mais bien fastidieuse pour ceux qui cherchent dans leur récréation quelques sentimens de joie ou de plaisir : l'amour du gain est venu corrompre les doux momens de nos loisirs.

se mirent en campagne sous les ordres de leurs chefs et réduisirent, sous l'obéissance de Charles VII, les villes de Fécamp ; de Montivilliers, d'Harfleur, les forteresses du Bec-Crespin, de Tancarville, de Gonseville, des Loges, de Valmont, de Graville, de Longueville, de Neuville, de Lamberville, de Charles-Mesnil, d'Aumale, de Saint-Germain-sur-Cailly, de Fontaine-le-Bourg, de Préaux et de Blainville.

La réduction de Paris fut aussi un des premiers effets de la réconciliation du duc de Bourgogne avec son souverain. Les partisans du prince, sachant que son alliance avec l'Angleterre était rompue, conspirèrent contre les anglais et se réunirent aux royalistes. Le connétable instruit des dispositions des Parisiens, vint avec le comte de Dunois, les seigneurs de l'Isle-Adam, de Ternant et Simon Delalain, accompagnés de cinq à six mille combattans, mettre le siége devant Saint-Denis, qu'ils prirent et dont ils massacrèrent la garnison, qui n'était que de cinq à six cents hommes. Thomas de Beaumont sortit de Paris avec six cents anglais, pour secourir Saint-Denis ; trois cents des siens restèrent sur la place ; il fut fait prisonnier avec quatre-vingts autres.

Al. Chartier. Annales de France.

Cette défaite ne fut pas plutôt connue à Paris, que tous ceux de la faction de Bourgogne prirent les armes pour chasser les anglais, dont la conduite peu habile dans la prospérité leur avait déplu, ayant été traités en peuple asservi. Ils craignirent néanmoins en épou-

sant les intérêts de Charles VII, qu'il ne se ressouvint de leur rebellion ; mais le connétable de Richemont, cherchant à applanir tous les obstacles, fit publier un édit d'abolition et envoya même des otages aux Parisiens. Ce trait de politique lui concilia tous les esprits ; les Parisiens facilitèrent l'escalade aux troupes du comte de Dunois et de l'Isle-Adam, qui ouvrirent à l'armée les portes de la capitale.

Louis de Luxembourg, évêque de Térouane, chancelier de France pour Henri VI, roi d'Angleterre (le même qui, en 1431, fut un des juges qui condamnèrent Jeanne d'Arc à être brûlée vive); l'évêque de Lisieux, celui de Meaux et le seigneur de Villeby se réfugièrent à la Bastille, mais ils y furent assiégés : n'ayant aucune espérance de pouvoir s'y maintenir long-temps, ils la rendirent au connétable. Le peuple les conduisit hors de Paris avec des huées. Le connétable rétablit aussitôt dans cette capitale le parlement et la chambre des comptes.

Charles visitait le Languedoc, le Lyonnais et le Dauphiné, lorsqu'il apprit que les anglais étaient chassés de Paris. Le connétable, en l'absence de sa majesté, renvoya tous les officiers établis par les anglais, et les remplaça par ceux qui avaient servi les intérêts de Charles VII.

Le brave Lahire fit, dans ces entrefaites, des entreprises hardies ; il surprit la ville de Gisors sur les anglais ; mais avant qu'il eût pu se rendre maître du châ-

Monstrel.

teau, les garnisons de Rouen et des villes voisines se réunirent et le contraignirent à évacuer la place. Il fut plus heureux à Soissons, qu'il emporta d'emblée avec la forteresse.

Charles VII se réveillait par fois de sa voluptueuse langueur; honteux d'avoir été long-temps spectateur des exploits de ses généraux, il voulut se mettre à la tête de ses troupes avant de faire son entrée dans Paris, afin de cueillir quelques lauriers qui pussent détruire les impressions défavorables qu'on pouvait avoir conçues de lui. Le connétable ayant réuni toutes les forces de ce prince, il se trouva avoir dix mille hommes; il résolut de faire le siége de Montereau, place forte, et dont les habitans étaient aguerris. Le roi prit la conduite de ce siége, y paya de sa personne et y acquit quelque gloire, en montant un des premiers à l'assaut et combattant corps à corps les anglais, qui admirèrent son intrépidité: la ville fut prise ainsi que la citadelle.

An. 1437. Charles fit ensuite son entrée à Paris, après dix-neuf ans qu'il en était sorti. Cette entrée fut aussi brillante qu'elle put l'être, dans un siècle où on ne connaissait que les jongleries religieuses pour solemniser les grands événemens. Le peuple, au reste, témoigna de la joie de revoir son légitime souverain venir reprendre dans sa capitale les rênes de son gouvernement.

Le duc d'Yorck était toujours à Rouen avec la qualité de régent; il eut le désagrément de voir arriver le

duc de Sommerset avec le commandement des troupes que l'Angleterre envoyait cette année en Normandie pour reconquérir Harfleur, reprise sur les anglais avec plusieurs autres places du pays de Caux. Cette ville fut assiégée par terre et par mer; elle se défendit avec vigueur. Le sire d'Etoutteville était dans la ville avec six cents hommes de troupes d'élite; l'armée française commandée par les comtes d'Eu et de Dunois, accourut de la Picardie pour faire lever le siége aux anglais; mais ils étaient tellement bien retranchés, qu'on ne put les attaquer: l'armée fut obligée de faire sa retraite après quelques escarmouches insignifiantes, laissant Harfleur sans autre ressource que celle de capituler. La capitulation eut lieu quand il n'y eut plus moyen de tenir plus long-temps. La place fut remise au duc de Sommerset, qui y mit une bonne garnison.

Peu de temps après, milord Beauchamp, comte de Warwick, vint en Normandie pour remplacer le duc d'Yorck en qualité de régent; il descendit à Harfleur, et de là il se rendit à Rouen. Le duc d'Yorck en partit aussitôt pour retourner en Angleterre. La première expédition qui se fit par les ordres du nouveau régent, fut d'envoyer du secours à la forteresse de Crotoy dans le Ponthieu, assiégée par le duc de Bourgogne. Talbot, qui commandait les anglais, présenta en vain la bataille au duc; ce dernier craignant pour la ville d'Amiens, préféra s'y retirer. Le général anglais ravagea

An. 1438.

la province; il revint en Normandie chargé des dépouilles de ce malheureux pays.

Dès le mois de février, Pontoise qui était rentrée sous la domination du monarque français, fut encore surprise par Talbot. Les fossés de la ville étaient glacés et couverts de neige; Talbot fit approcher pendant la nuit ses plus braves gens; ils étaient couverts de draps blancs: à la faveur de ce stratagême, ils gagnèrent le haut des fortifications et se rendirent maîtres de la place. Le maréchal de l'Isle-Adam eut à peine le temps de faire rompre une poterne par laquelle il se sauva.

Le comte d'Eu, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, et retenu depuis lors en Angleterre, fut échangé avec le comte de Sommerset, prisonnier du duc de Bourbon; aussi avons-nous vu ce dernier paraître sur la scène aussitôt son échange.

An. 1439. Le premier événement de cette année fut la mort du comte de Warwick. Le duc d'Yorck revint pour la seconde fois à Rouen. A son arrivée, il se signala en Picardie, qu'il envoya ravager par Talbot; il revint en Normandie sans avoir éprouvé le moindre échec. Ce brave général rendait les armes anglaises redoutables; mais la guerre ayant ses succès et ses revers, il tenta en vain la même année de faire lever le siége de Meaux au connétable de Richemont. Cette place se rendit trois semaines après la retraite du général anglais, sous la condition que la garnison pourrait librement se rendre en Normandie.

Le connétable ne fut pas aussi heureux au siége d'Avranches en Basse-Normandie ; les anglais secoururent la place, y firent entrer des convois, battirent les Français, et leur enlevèrent leur artillerie, leurs bagages et toutes leurs munitions.

Les avantages remportés à Avranches firent concevoir aux anglais l'espoir de recouvrer les villes de Normandie qui étaient tombées sous les armes des français. Cependant Pontoise était toujours en leur pouvoir. Ce voisinage inquiétait autant le monarque que les habitans de la capitale ; la conquête de la Normandie, la seule que les anglais possédassent encore presqu'entièrement, étant essentiellement le but que se proposait le roi, il devenait essentiel de les déloger de Pontoise. Le duc d'Yorck, qui faisait sa résidence à Rouen, y était venu avant l'hiver avec son armée pour empêcher qu'on la prit. Deux fois il y offrit en vain la bataille aux français. Charles, avec raison, ne voulant pas compromettre le sort de la capitale au hasard d'une bataille, se retira à Poissy, et le duc d'Yorck revint passer la saison rigoureuse à Rouen, laissant à Talbot le soin de conserver Pontoise, place d'autant plus intéressante, que pour réaliser ses vues sur Paris à la première occasion favorable, il avait besoin d'y établir le centre de toutes ses forces.

An. 1440, 1441.

Le conseil du roi appréciant de son côté l'utilité de s'assurer de ce poste intermédiaire entre l'Isle-de-France et la Normandie, décida Charles à poursuivre le siége

Monstrel.

Al. et Jean Chartier. Annales de France.

avec chaleur; il ramena ses troupes et fit donner un assaut général à cette ville; il anima tellement, par son courage, les officiers et les soldats, que la ville fut emportée de vive force.

Les négociations pour parvenir à la paix furent reprises après la reddition de Pontoise, par l'entremise de la duchesse de Bourgogne et des légats du pape, qui firent tous leurs efforts pour réconcilier les deux souverains. L'entrevue de leurs députés eut lieu entre Gravelines et Calais; mais ces négociations furent sans succès, parce que les anglais s'en tenant toujours à la dernière volonté d'Henri V, voulurent conserver la Normandie et la Guienne, avec toutes leurs autres conquêtes, en toute souveraineté. Les français s'obstinèrent à ne les céder qu'à la charge de l'hommage, comme les ducs de Normandie les tenaient. On se sépara donc encore une fois sans avoir pu rien conclure.

Ces conférences rompues, les deux partis reprirent les armes; Charles entra avec son armée dans la Guienne, où il sauva Tartas qui avait déjà capitulé, prit Marmande, la Réole, Saint-Sever et Dax : les anglais reprirent les deux dernières.

An. 1442.

Le duc d'Yorck mit sur pied trois armées. La première, commandée par Willoughi, fit la guerre en Picardie; la seconde, commandée par le régent lui-même, parcourut l'Anjou, le Maine et la Bretagne; la troisième, par Talbot, forma le siége de Dieppe, où il ne fut pas plus heureux. Il trouva une telle rési-

tance, et la place si bien fournie de vivres et de munitions de toutes espèces, qu'il fut contraint de se retrancher dans son camp, de manière à ne pouvoir y être forcé. Après en avoir tracé le plan, il en laissa la conduite au chevalier Talbot, son fils naturel, et vint à Rouen pour hâter l'approvisionnement de son camp retranché. Les français, instruits de son absence, sachant que le dauphin arrivait avec quinze mille hommes de troupes d'élite, firent une sortie, se joignirent aux forces du dauphin, et se rendirent maîtres du Pollet qui dominait la ville. Le jeune Talbot accourut au secours du fort; il y fut complètement battu et fait prisonnier. Le reste pourvut à son salut par une retraite nocturne qui, dérobant sa marche, lui permit heureusement de gagner Rouen.

An. 1442, 1443.

Charles, après ses exploits dans le midi, était revenu près d'Agnès Sorel se délasser des fatigues de la guerre. Henri VI entrait dans sa vingt-troisième année; prince sans vices comme sans vertus, doux, tempérant, équitable; mais mou, paresseux, faible et peu fait pour gouverner. Ces deux monarques, disposés à la paix, quoique les intérêts les plus chers recommandassent au premier de recouvrer ses provinces envahies, et au second de les conserver; mais leurs peuples épuisés par les pertes sans cesse renouvelées, résultats indispensables des guerres longues et pénibles, avaient besoin du calme de la paix pour cicatriser leurs plaies. On se détermina encore de part et d'autre à entamer des né-

An. 1444, 1445.

gociations; Tours fut indiqué pour les conférences. Le comte de Suffolk était à la tête des plénipotentiaires d'Henri VI, et le duc d'Orléans à celle des ministres du roi de France. Les mêmes difficultés qui avaient rompu les conférences de 1441, pour la souveraineté de la Normandie et de la Guienne, toujours exigée par les anglais et refusée par les français, firent encore échouer une fois le traité de paix; voulant cependant, à quelque prix que ce fût, obtenir le repos dont on avait besoin, on convint, le 20 mai, d'une trève de dix-huit mois. La stagnation des hostilités parut tellement avantageuse aux deux partis, qu'elle fut prolongée jusqu'en 1449.

Pendant les conférences de Tours, on traita du mariage d'Henri VI avec Marguerite d'Anjou, fille de René, roi de Sicile, de Naples et de Jérusalem, princesse du sang le plus illustre, réunissant à la beauté une grandeur d'âme étonnante, mais trop hardie et trop entreprenante.

La solemnité des noces se fit à Tours, où le roi et la reine de France, les princes du sang et toute la cour, assistèrent; les fêtes se continuèrent jusques vers le printemps de cette année. A cette époque, la nouvelle reine d'Angleterre quitta la cour de Charles, traversa la Normandie, et s'embarqua à Dieppe le 20 avril.

An. 1446.

Son entrée à Londres eut quelque chose de remarquable, qui prouve que les anglais avaient l'espoir de conserver, avec les provinces de Normandie

et de Guienne, une paix qu'ils désiraient depuis long-temps.

Ils avaient, au milieu de tous les ornemens enrichis de devises, un bâtiment représentant l'arche de Noé flottant sur la Tamise, avec ces mots : *Jam non amplius irascar super terram* (1). Je ne me fâcherai plus contre les habitans de la terre. Cette allusion désignait que l'Angleterre, assurée par ce mariage, n'avait plus de guerre à redouter de la colère du Ciel, comme la terre n'avait plus de déluge à appréhender.

Le commandant des troupes anglaises en Basse-Normandie (2) détruisit bientôt l'illusion des habitans de Londres, en surprenant la ville de Fougères (3) dans la Haute-Bretagne. Cette irruption fut considérée par la France comme une violation de la trêve, dans laquelle le duc de Bretagne avait été compris, et qui en avait porté ses plaintes à Charles VII. Ce monarque envoya des ambassadeurs à Henri VI, pour lui en demander satisfaction.

Les ambassadeurs du roi de France furent favorablement écoutés ; on promit toutes les réparations que la France exigeait ; mais l'Angleterre tarda trop long-temps à exécuter ses promesses. Les français trouvèrent dans

---

(1) La Genèse, chap. 8, vers. 21.

(2) Le commandant s'appellait de Surienne, Arragonais, à la solde de l'Angleterre.

(3) Sur la rivière de Coesnon, à dix-huit lieues nord-est de Rennes.

ce retard un prétexte avantageux pour rompre une trève qui les empêchait de conquérir la Normandie. La conjoncture était favorable : Henri VI était un prince faible et sans expérience ; les divisions partageaient son royaume ; on employa cinq mois aux préparatifs de la guerre.

An. 1447, 1448.

Le comte de Dunois fut nommé généralissime, et le comte de Foix son lieutenant-général ; quatre armées entrèrent en Normandie. Dunois surprit d'abord le Pont-de-l'Arche et Conches. Les anglais se plaignirent amèrement de cette infraction aux articles de la trève. Les députés de part et d'autre en vinrent à une conférence. Les français offrirent de remettre tout au premier état, pourvu que les anglais en fissent autant en Bretagne, leur reprochant qu'ils avaient nouvellement fortifié Beuvron, saccagé Fougères, et pris les vaisseaux des rochellois, des dieppois et des autres sujets du roi de France.

Les anglais voulaient bien accepter la restitution des dernières conquètes des français, se refusant constamment à rendre Fougères, tellement que ces conférences furent aussi vaines que celles qui les avaient précédées. Les députés se séparèrent ; les français néanmoins prirent acte de leurs offres et des refus qu'ils avaient éprouvés.

Charles ayant prévu que ces conférences n'offriraient d'autres résultats que la guerre, rendit une ordonnance qui obligea chaque paroisse du royaume à lui fournir un homme qui serait tenu de servir lorsqu'il en serait re-

quis; que cet homme serait choisi par le bailli parmi les plus forts et les plus propres au service; et pour y attirer les plus courageux, il voulut en même temps que ces hommes fussent affranchis de toute taille, impôts et subsides, tant ordinaires qu'extraordinaires; aussi furent-ils appellés *francs archers*.

Il s'occupa de suite de l'armement complet des hommes d'armes, et de tout ce qui pouvait augmenter son artillerie; les apprêts de tous les genres furent l'unique objet de sa sollicitude, afin de pouvoir entrer en Normandie et en faire la conquête.

Il divisa les nouveaux *francs archers* dans les différens corps d'armée qui étaient entrés sur les frontières du duché. Verneuil fut la première place dont on s'empara cette année. Le maître d'un moulin, établi au pied des murailles de cette ville, conservant de la rancune contre les anglais, épia l'instant où ceux-ci faisaient la ronde sur les remparts de Verneuil, afin d'y introduire les français aussitôt que le service serait terminé. En effet, dès que les patrouilles furent rentrées, il avertit les français qui étaient cachés; ils placèrent leurs échelles, entrèrent dans la ville, et taillèrent en pièces la garnison. La tour fut obligée de se rendre quelques jours après. Talbot était venu pour les secourir; mais s'étant trouvé trop faible, il se replia sur Harcourt pendant la nuit, afin de gagner promptement Rouen.

An. 1449.

Le comte de Dunois entra de son côté en Normandie

et Charles du sien. Les conquêtes se succédèrent rapidement : Pont-Audemer, Beuvron, Lisieux, Mantes, Vernon, Vernonet, Gournay, Lessay, Fécamp, Harcourt, Neufchâtel, la Roche-Guyon, Touques, Hiesmes, Argentan, Château-Gaillard, Gisors, Nicourt, Thorigny et plusieurs autres places, suivirent de près l'exemple de Verneuil; Coutances, Saint-Lo et Alençon eurent le même sort.

Le comte de Dunois vint, dès les premiers jours d'octobre, faire le siége de Rouen, où Charles VII se trouva également. Le duc de Sommerset, le brave Talbot et plusieurs autres capitaines renommés, s'étaient enfermés dans la ville avec des troupes aguerries; mais la fortune, loin de les seconder, s'était déclarée pour les armes du roi : le bonheur de la France triompha de la valeur anglaise.

Les comtes de Dunois, d'Eu et de Saint-Pol, investirent la ville et firent sommer les habitans de se rendre. Les principaux citoyens qui étaient attachés au roi, promirent de livrer deux tours. Le comte de Dunois s'avança du côté de la porte des Chartreux, s'approcha des remparts, conduisit les siens à l'endroit indiqué; mais faute d'une assez grande quantité d'échelles, ils ne purent escalader en assez grand nombre. A peine en était-il parvenu quarante sur les remparts, que le fameux Talbot et le duc de Sommerset vinrent à la tête de trois cents hommes, massacrèrent la moitié des français, et forcèrent l'autre moitié à se pré-

cipiter dans les fossés. La réduction de la ville était réservée à l'amour des habitans pour leur légitime souverain, et à la haîne qu'ils portaient aux anglais.

Le peuple assemblé, leur archevêque à la tête (1), obligèrent le duc de Sommerset à songer à capituler. Le duc y consentit; mais les conditions ne lui paraissant pas telles qu'il les désirait, il rassembla ses troupes avec Talbot; et tous deux se saisirent du vieux-palais, du château du pont et de quelques autres postes; les habitans, de leur côté, prirent les armes. On se tint de part et d'autre pendant deux jours sur la défensive, jusqu'à ce que les anglais, ayant tenté de s'avancer dans la ville, furent vigoureusement repoussés dans leur retraite. Le comte de Dunois, ayant fait approcher de l'artillerie pour battre le fort Sainte-Catherine, les ennemis, au nombre de cent vingt hommes d'armes, se rendirent; en se retirant, ils rencontrèrent le roi, qui leur recommanda de ne commettre aucun désordre sur leur route, et de ne rien prendre sans payer. Ils répondirent à Sa Majesté qu'ils n'avaient point d'argent. Charles, touché de leur misère, leur fit donner cent francs pour acquitter leur dépense.

Maître du fort Sainte-Catherine, Dunois vint se mettre en bataille vis-à-vis la porte Martainville, où les bourgeois lui apportèrent les clefs de la ville. Il partagea ensuite ses troupes pour attaquer les postes où

(1) Rodolphe Roussel.

les anglais s'étaient retranchés ; ils furent bientôt emportés, à la réserve du vieux-palais que défendait le duc de Sommerset et Talbot, avec douze cents hommes de garnison. Le défaut de vivres, et l'artillerie des français prête à jouer, les obligèrent à capituler. Après plusieurs conférences, on conclut enfin un traité qui remettait au roi la ville de Rouen, celles d'Arques, de Caudebec, de Montivilliers, de Lillebonne, de Tancarville et d'Honfleur. Les anglais s'obligeaient, en outre, à payer au roi la somme de cinquante mille écus d'or, laissant pour ôtage Talbot et les plus grands seigneurs de l'armée. A ces conditions, le roi permit que le duc de Sommerset et les siens se retirassent à Harfleur, et de-là à Caen. Charles VII fit, le 10 novembre, son entrée triomphante dans cette capitale du duché, où il fut accueilli avec les témoignages de la joie la plus sincère.

Le roi séjourna à Rouen pendant tout le temps que ses généraux employèrent à la réduction du reste de la Normandie. Il donna aux habitans de cette grande ville des témoignages d'affection pour l'attachement qu'ils avaient montré pour sa personne pendant tous les troubles de la France, et, tout récemment, du zèle qu'ils avaient mis à contraindre les anglais à capituler. Il confirma leurs droits, priviléges, franchises, la coutume de Normandie, la charte aux normands, et l'échiquier du duché ordinairement tenu, ainsi qu'il en avait été mention dans la charte de réduction. Charles VII se plaisait tellement à Rouen, qu'il y vivait

avec autant de sécurité qu'un simple particulier, tant il avait, disait-il, de confiance dans les habitans de la bonne ville de son duché de Normandie.

Peu après la reddition de Rouen, et malgré les troubles qui agitaient l'Angleterre à cette époque, Henri VI envoya en Normandie trois mille combattans sous la conduite de Thomas Tyrel. Ils débarquèrent à Cherbourg, et se joignirent aussitôt aux garnisons renvoyées des villes conquises par les français; ils formèrent ensemble un corps de six à sept mille hommes, qui mirent le siége devant Valognes; cette ville se rendit à composition avant d'avoir pu être secourue.

Les places dont la restitution avait été stipulée dans les articles de la capitulation des forts de Rouen, se soumirent au roi, mais il fallut qu'il assiégeât Harfleur. Le comte de Dunois s'y présenta le 8 décembre 1449 avec un corps de dix mille hommes, tandis que vingt-cinq gros vaisseaux l'environnaient du côté du port. Jean Bureau, maître de l'artillerie de France, avait fait fondre de grosses bombardes d'un calibre extraordinaire. Le roi se rendit au siége pour voir l'effet de ces nouvelles machines; il y donna des preuves d'un courage héroïque; plusieurs fois on le vit dans les tranchées et dans les mines, la salade (1) en tête et son

(1) Espèce de casque léger, qu'on nommait encore Bourguignote; la salade était appellée Morion dans l'infanterie.

pavois à la main, s'exposer comme un simple soldat. La garnison anglaise était forte de deux mille hommes; le gouverneur fut forcé de capituler le 24 du même mois.

An. 1450.

Pendant que Charles VII et son fidèle Dunois prenaient Harfleur, le connétable de Richemont et le duc de Bretagne rencontrèrent à Fourmigny, entre Carentan et Bayeux, les troupes commandées par Thomas Tyrel. Les deux armées se trouvèrent en présence dans la plaine au-dessus de Fourmigny (1); on eut de part et d'autre une égale impatience d'en venir aux mains, et on combattit aussi avec une égale valeur. Le succès parut long-temps incertain; mais les français, secourus par un nouveau corps de troupes, remportèrent une victoire complète. Quatre mille sept cents anglais furent mis en pièces. Ils firent en outre quatorze cents prisonniers, parmi lesquels Thomas Tyrel, leur général, les seigneurs Drient, Kiqueby, Auberton, Arpel, Alengour, Vaquier, Calleville, et presque tous les autres capitaines et gentilshommes anglais. Les français ne perdirent que cinq cents hommes et pas un seul officier de marque.

Al. et Jean Chartier. Polydor. Annal. de France.

La journée de Fourmigny applanit les difficultés, en facilitant la conquête entière de la Normandie : elle mit la terreur dans toutes les places qu'occupaient les

(1) Fourmigny ou Formigny, *Forminiacum*, est situé entre Isigny et Bayeux.

anglais, comme elle inspira la joie la plus vive à toute la France; aussi fut-elle célébrée par des fêtes solemnelles et sur-tout à Paris (1).

Les villes de Bayeux, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Vire, de Falaise et de Domfront, n'hésitèrent pas à se soumettre aux armes du vainqueur. Caen, où s'était retiré le duc de Sommerset avec les plus braves capitaines de sa nation et quatre mille hommes de bonnes troupes, ayant des vivres, des munitions de guerre, un château très-fort, firent bonne contenance; mais lorsque les murs furent prêts à s'écrouler et que déjà la mine avait fait sauter une grosse tour, les habitans craignant que la ville ne fût emportée d'assaut, firent une composition honorable, par laquelle ils conservèrent leur vie, leurs biens et leurs privilèges. Le duc de Sommerset, qui s'était retiré dans le château, réduit à n'espérer aucun secours, se décida aussi à capituler (2). Il se rendit à

(1) On trouve dans les Annales de France l'anecdote suivante. « Après la victoire remportée à Fourmigny, on fit à Paris une » procession solemnelle; elle était composée de quatorze mille » enfans au-dessous de l'âge de quatorze ans: on voyait parmi » cette troupe innocente les enfans des mendians des quatre ordres » de Paris. » C'étaient sans doute les prosélytes que ces bons religieux, zélés pour la propagation de leurs ordres, choisissaient dès le berceau. Peut-être aussi.... Car dans ce siècle !..... Mais les Annales ne disent rien qui puisse écarter l'équivoque.

(2) Un boulet tombé dans la chambre de la duchesse de Sommerset, entre elle et ses enfans, quoiqu'il n'eut blessé personne, effraya tellement cette princesse, qu'elle courut où était son mari, et, lui embrassant les genoux, le conjura d'avoir pitié d'elle

condition d'emporter ce qu'il avait, et s'obligea de se rendre en Angleterre ou à Calais.

Les anglais ne possédaient plus en Normandie que la seule ville de Cherbourg; et la puissance formidable de cette nation rivale expirait enfin sur ses débris par la valeur victorieuse, ou plutôt par le bonheur constant de Charles VII. Le connétable de France vint, par ordre de ce monarque, assiéger les ennemis de la patrie dans leur dernier asile (1). Aux premières attaques, l'amiral Coëtivi fut emporté d'un coup de canon; les flots de la mer qui battent avec bruit les remparts de la ville, empêchèrent d'établir des batte-

---

et de sa famille, en ne l'exposant pas à la bouche du canon des ennemis pour défendre une place qui n'étant pas secourue serait forcée de se rendre au premier jour; que, puisqu'il ne pouvait la sauver, il sauvât au moins sa femme et ses enfans par une capitulation qu'il demanderait peut-être trop tard.

(1) Le chevalier Hall s'était sauvé de Caen pendant le siége, pour concerter avec le gouverneur de Cherbourg les moyens de défendre cette place; ils n'en trouvèrent pas d'autres que d'aller solliciter un secours en Angleterre. Le chevalier fit voile sur-le-champ pour l'Irlande où était le duc d'Yorck; il lui rendit compte du déplorable état de la nation, qui venait de perdre, en moins d'une année, toute cette grande province; qu'il le priait d'en sauver le reste et d'accourir à la défense de Cherbourg, afin de ramener la victoire et la fortune qui avaient abandonné le duc de Sommerset. Le duc d'Yorck fut inflexible, soit qu'il crût le mal sans remède, soit qu'il fût flatté de voir tout perdu pour soulever l'Angleterre contre le duc de Sommerset qui l'avait dépossédé de la régence de France. Hall n'ayant rien obtenu, remit à la voile et rentra dans Cherbourg assiégé avec cette triste nouvelle.

ries de ce côté. Jean Bureau et Gaspard son frère surmontèrent cet obstacle; ils choisirent, pour placer leur artillerie, le temps où le reflux laissait la grève à sec, en enveloppant avec soin les canons, les bombardes, les barils de poudre, ensorte que l'eau ne pouvait les endommager. Les assiégés qui du haut de leurs murs voyaient opérer les Français, se moquaient de leurs manœuvres; mais ils furent bien surpris quand, le lendemain, ils virent que les flots de la mer avaient respecté l'artillerie des assiégeans, et qu'ils étaient prêts à être foudroyés; ils demandèrent à capituler, et ouvrirent leurs portes le 12 août 1450, jour remarquable par l'entière expulsion des anglais de toutes les places de la Normandie, après trente années de possession.

Cette conquête honora d'autant plus les armes françaises et le monarque qui les dirigeait, que malgré les richesses des villes soumises ou prises de vive force, il n'y eut aucun pillage. Le roi considérant que les peuples étaient son patrimoine, ses sujets, ses enfans, venait moins pour les subjuguer que pour les affranchir d'une domination étrangère; il préférait leur bonheur à la cupidité de ses soldats.

L'exacte discipline que Charles faisait observer à ses troupes ne contribua pas peu à ses succès. Le danger de la patrie fit remettre entre les mains du monarque les compagnies de gens d'armes qui appartenaient aux chevaliers bannerets. Les troupes dès-lors furent éta-

blies sous le nom de compagnies d'ordonnance. Chaque village s'obligea à fournir un soldat et à l'équiper; ces milices vivaient chez les bourgeois des petites villes, et chez les paysans, sans leur causer aucun dommage. De sages ordonnances avaient prévenu les désordres et la licence. Les soldats devaient marcher au premier signal : de là, la guerre se fit avec suite et régularité; elle ne dépendit plus de ces anciennes troupes hautaines et indisciplinées, qui ne combattaient que par caprice, et qui, par un faux orgueil, rompaient souvent les mesures d'un général. Il y eut unité de forces, ce qu'on n'avait pas encore vu en France depuis la corruption du gouvernement féodal.

Charles eut le bonheur d'avoir des généraux habiles, de vaillans capitaines qui le secondaient avec autant de valeur que de zèle, pour recouvrer son royaume. Ceux de ces vaillans hommes qui servirent sous ses ordres à la conquête de la Normandie, doivent occuper une page de l'histoire de cette province.

Le roi de Sicile, le duc de Calabre son fils, le comte du Maine son frère, le duc d'Alençon, les comtes d'Eu, de Saint-Pol, de Clermont, de Nevers, le duc de Bretagne, Pierre son fils, le comte de Dunois, généralissime des armées royales, le comte de Richemont, connétable de France, Ferry et Jean de Lorraine frères, les comtes de Tancarville, de Castre, de Dammartin, de Laval, Jacques de Luxembourg frère, du comte de Saint-Pol, le seigneur de Loheac et Philippe de Culant

maréchaux de France; Charles de Culant, grand-maître d'hôtel du roi; Prigent de Coëtivi, amiral de France (tué devant Cherbourg), Poton de Xaintrailles, grand écuyer, le seigneur de Blainville, maître des arbalétriers, le vicomte de Lomagnes, les seigneurs de Montauban, maréchal de Bretagne, de Brézé, sénéchal du Poitou, de Beuil, bailli d'Evreux, de Graville, de Saveuses, de Roye, de Pressigny, de Brion, de Concursan, de Saint-Sever, de Malestroit, d'Étoutteville, de Gaucourt, de Montgason, de Baugy, de Malicornes, de Han en Champagne, de Mauny, de Mouy, de Rambures, de Pleumartin, Pierre de Beauvais, seigneur de la Baissière, Jacques Delarivière, bailli du Nivernais, Geofroi de Couvren, James de Tillaye, bailli du Vermandois, Robert de Harenville, Charles de la Fayette, Louis de la Rochette, Denis de Chally, Theroulde de Valpagne, bailli de Lyon, Pierre Louvain, Robert Comgau, Geoffroi de Saint-Belin, Brunet de Longchamps, Robinet d'Estampes, Jóachim Rouault, Pierre de Courcelles, Guillaume Cousinos, le bâtard Sourbier, Jean et Gaspard Bureau, l'un grand maître de l'artillerie, l'autre trésorier de France.

Annales de France.

La réunion de toute cette noblesse dans les camps du monarque, et la réforme des troupes opérée de son consentement, ne sont pas les événemens les moins prodigieux de l'heureux règne de Charles VII.

Les seigneurs ne voyaient que les anglais à éloigner de la France. Ils étaient loin de prévoir les conséquences des

réglemens qui allaient fonder la grandeur de la monarchie aux dépens de la leur. Contens de la propriété de leurs domaines, ils n'apperçurent pas qu'au moyen d'un corps de troupes réglées, entretenues par une imposition perpétuelle, leur union devenait désormais impossible, et que cette révolution dans le militaire en produirait une infaillible dans l'état. C'est donc de l'époque des conquêtes de Charles VII, que date réellement la supériorité des monarques français sur leurs vassaux, supériorité qui a fini par anéantir cette féodalité qui tendait toujours à ressusciter, sous divers noms, et qui se reproduisait en effet par les cessions que les rois avaient été obligés de faire, toutes les fois qu'ils avaient appellé les seigneurs à la défense du trône.

Si la conquête du duché de Normandie excita l'universel contentement des français, par le double motif de l'expulsion des Anglais et de la réunion de la plus riche province de la monarchie française, la perte de ce beau duché fut vivement sentie en Angleterre; elle perdait l'ancien patrimoine de ses rois depuis Guillaume-le-Conquérant, qui l'avait uni à cette couronne, perdu pendant cent trente-six années après, sous le règne de l'odieux Jean-Sans-Terre, l'un de ses descendans; reconquis par le victorieux Henri V et enlevé une seconde fois à la faiblesse d'Henri VI, par la division des princes de sa maison, et sur-tout par la trahison de la reine d'Angleterre et du duc de Suffolk, son premier ministre.

Ce dernier en fut accusé par le parlement, convoqué à Westminster la même année 1450. On l'envoya à la tour de Londres; mais la reine, par son empire sur l'esprit du faible Henri, sut l'en tirer un mois après. Cette protection mécontenta tellement les anglais, qu'il y eut par-tout des soulèvemens; il fallut, pour les appaiser, convoquer un nouveau parlement. Le favori de Marguerite d'Anjou eut la témérité d'y accompagner le roi et la reine; les communes en furent tellement irritées, qu'elles présentèrent une adresse pour qu'on lui fit son procès ainsi qu'à trente de ses complices; qu'on les déclarât coupables de trahison, pour avoir rendu la Normandie à la France, et qu'on les punît selon la rigueur des lois. Le roi leur abandonna quelques-uns des prévenus, mais voulant sauver le duc de Suffolk, il l'exila pour deux ans hors du royaume. Ce malheureux ministre ne put échapper à sa destinée: s'étant embarqué pour se réfugier en France, son vaisseau fut rencontré par un vaisseau de guerre anglais, dont le capitaine sauta à son bord; l'ayant apperçu, il se sentit transporté d'une telle colère à la vue de ce traître, qu'il lui coupa la tête.

His. d'Angleterre.

Cette victime n'appaisa pas la sédition : l'orage s'était formé en Irlande par les intrigues du duc d'Yorck, qui, voulant parvenir à la couronne, se servit de tous ses moyens pour faire réussir ses projets. On prit les armes, et on demanda hautement la punition des traîtres qui avaient fait périr le duc de Glocester, qui te-

naient le duc d'Yorck éloigné de la cour et qui avaient rendu la Normandie à la France.

An. 1451, 1452 et 1453.

Pendant que les anglais s'agitaient pour punir les traîtres qui avaient rendu la Normandie, Charles, dont les armées victorieuses la leur avait enlevée, voulant les expulser entièrement du territoire français, porta ses armes en Guienne. Cette province était depuis trois cent cinq ans réunie à la couronne d'Angleterre, c'est-à-dire, depuis que Louis-le-Jeune avait fait la faute de répudier Eléonore d'Aquitaine, lui rendant cette province qu'elle avait apportée en dot, et qu'elle avait donnée également en épousant Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie.

Toutes les forces de Charles passèrent en Guienne au printemps de l'année 1451; elles soumirent successivement toutes les places; Bordeaux ouvrit ses portes le 29 juin; le comte de Dunois y fit son entrée. Le roi confirma les privilèges de toutes les villes; mais les seigneurs de la Guienne firent une ligue avec les habitans de Bordeaux pour rappeller leurs anciens maîtres. Le brave Talbot arriva avec quatre mille hommes, se présenta devant Bordeaux qui lui ouvrit ses portes; il reprit en un mois toutes les places que les français avaient conquises. Charles voulant réparer ce malheur, fit rassembler tous les vaisseaux de la Normandie et des ports du Poitou, avec ordre d'aller s'emparer de l'embouchure de la Garonne; il joignit toutes les troupes de ces deux provinces à celles du duc de

Bretagne, avec lesquelles on investit Castillon sur la Dordogne, le 13 juillet 1452. Ce fut à ce siége qu'on fit des lignes pour la première fois. Talbot entreprit d'attaquer ces lignes; il mit d'abord en fuite un corps de francs archers, les poursuivit jusqu'aux retranchemens dont les fortifications l'étonnèrent. Il livra l'assaut, brava le feu des français, et quoiqu'à l'âge de quatre-vingts ans, il combatit encore en jeune homme. Un nouveau renfort de troupes françaises se joignit aux autres. Les anglais reculèrent deux fois; Talbot les ramena à la charge: deux fois il fut repoussé avec perte. Enfin accablé de tous côtés, et renversé d'un coup de coulevrine, prêt d'expirer, son fils accourut. *Retirez-vous, mon fils,* lui dit le généreux vieillard; *conservez vos jours pour une occasion plus utile à la patrie : je meurs en combattant pour elle, vivez pour la servir :* à peine eut-il prononcé ces mots qu'il expira. Le fils ne pouvant se résoudre à abandonner son père, fit à ses côtés des actions de valeur inouies, et tomba percé de coups près de l'auteur de ses jours.

La victoire de Castillon et la reddition de la place assiégée, entraîna la réduction de Bordeaux et de toute la Guienne. Charles VII y fit bâtir le château du Ha et le château Trompette. Le roi, au retour de ses conquêtes, trouva ses finances épuisées; c'était le résultat infaillible des dépenses qu'avaient occasionnées les guerres qu'il avait été forcé de soutenir pour reconquérir son royaume. Le peuple accusa le ministre d'avoir dilapidé

le trésor du roi. Il se nommait Jacques Cœur, natif de Bourges, homme d'un génie étendu, qui avait assuré les succès du monarque par ses conseils et ses secours pécuniaires. Cet étonnant ministre était négociant; par son travail et ses soins, il était devenu le plus riche particulier de l'Europe. Cette grande opulence partait d'une source pure; il négociait en Orient avec les turcs et les perses; en Afrique avec les sarrasins. Trois cents facteurs répandus en Europe, formaient sa vaste correspondance. Il était parvenu, par son mérite extraordinaire, à être surintendant des finances; il fit circuler l'argent du royaume avec le sien, mais pour le profit du royaume. On l'avait vu prêter deux cent mille écus d'or au roi, et loin de grossir son trésor, ses propres avances envers l'état étaient considérables.

L'envie, qui entoure toujours le trône des rois, lui suscita cette persécution, afin de partager ses dépouilles. Charles VII, par la faiblesse de son caractère, fut ingrat envers ce grand homme, qui l'avait servi avec une affection et une fidélité rares; il le laissa mettre en prison, et consentit qu'on lui fit son procès : on ne put trouver une accusation fondée; ses ennemis, qui étaient ses débiteurs, parvinrent à le faire condamner, *par arrêt du conseil*, au bannissement, à l'amende honorable et à la confiscation de tous ses biens : c'est ainsi qu'ils obtinrent leurs quittances.

Cette horrible vexation n'abattit pas son courage.

pauvre, il sut recommencer sa fortune avec la même intelligence et le même bonheur. Soixante de ses commis, par reconnaissance, lui offrirent quatre-vingt-dix mille écus; avec ces fonds, il se retira au royaume de Chypre, et le commerce lui rapporta les mêmes richesses qu'il avait perdues. Il remboursa les avances de ses facteurs, les combla de présens, fit des fondations utiles, et mourut loin de son ingrate patrie, dans laquelle il ne voulut jamais rentrer, malgré toutes les propositions qui lui furent faites. Le vertige passé, un arrêt du parlement déclara Jacques Cœur mal accusé et mal condamné. L'accusateur principal, qui avait obtenu une partie de la confiscation, fut déclaré criminel de lèze-majesté; mais la France avait perdu le grand homme et ses services (1).

Charles privé d'un ministre éclairé, eut encore la douleur de voir son fils se révolter contre lui; le jeune Louis haïssait son père, et s'ennuyait de ne pas régner. Il annonçait, à dix-sept ans, l'invincible dureté de ce caractère tyrannique qu'il déploya par la suite. Il s'était cantonné en Dauphiné, son apanage, d'où il menaçait de se venger un jour de son père et de son

(1) Si les lois punissaient les calomniateurs, si cette exécrable espèce d'hommes était bannie de la société, les rois ne seraient point exposés à gémir sur les injustices qu'on leur fait commettre, qui souvent sont irréparables, parce que l'innocence et la vérité se traînant lentement, n'arrivent jamais assez tôt au pied du trône et dans le sanctuaire de la justice.

roi, à l'occasion de quelques reproches qui lui avaient été faits, quand la belle Agnès mourut; ces reproches, quoique terribles, étaient justes. Tout le monde était convaincu qu'on avait avancé ses jours; les soupçons tombèrent généralement sur le dauphin, à qui les violences coûtaient peu, et qui était sorti de la cour à cause d'elle; il avait eu la brutalité de lui donner un soufflet.

Pendant que Charles était occupé de la conquête de la Normandie, Louis surprit quelques villes voisines du Dauphiné. Ayant eu un fils, il osa, sans l'aveu de son père, lui donner le titre de duc de Normandie, ce qui était une entreprise manifeste sur l'autorité du roi. Il chercha enfin à soulever le duc de Bourgogne; mais ce prince rejeta cette indigne proposition : il reçut, à la vérité, le dauphin, mais il ne céda en rien à ses desseins criminels. Charles VII disait, au sujet de cette retraite, *que le duc de Bourgogne nourrissait un renard, qui, dans la suite, mangerait ses poules.*

Charles fut donc malheureux par son père et par sa mère; et lorsque toutes les prospérités qui flattent les souverains environnèrent son trône, les chagrins domestiques empoisonnèrent encore les restes de sa vie. An. 1461. On l'avertit qu'on en voulait à ses jours; son imagination se troubla, il rejeta tous les mets, ne sachant plus de quelle main recevoir ses alimens avec sûreté. Dans ses alarmes, il s'abstint de manger pendant cinq à six jours, et quand, vaincu par les larmes de son second

fils le duc de Berri, il voulut prendre quelque nourriture, il n'était plus temps. Tous les conduits se trouvèrent resserrés, et ne purent reprendre leurs fonctions. La crainte de mourir par le poison le fit mourir de faim, et c'était son fils qui lui avait inspiré ce violent effroi ! Il mourut à Mehun, en Berri, le 22 juillet 1461, âgé de cinquante-huit ans, après en avoir régné trente-huit, s'étant acquis, à juste titre, le surnom *de victorieux et de restaurateur de la monarchie.*

Si on compare la conquête de la Normandie par Charles VII à celle de Philippe-Auguste, il est indubitable que l'une est infiniment plus glorieuse que l'autre. Philippe s'appuyait sur un jugement bizarre, et n'eut affaire qu'à un prince qui abandonnait lâchement le patrimoine de ses ancêtres. Charles VII revendiquait, par ses armes et son courage, une province enlevée également par la force des armes, et soutenue d'ailleurs par des généraux d'une habileté rare, et d'une valeur à toute épreuve.

## PRÉCIS SUR LES FIEFS DU DUCHÉ DE NORMANDIE.

### ALENÇON ET LE PERCHE.

Alençon était un fief du duché de Normandie. Le Perche relevait nuement de la couronne de France.

Dès l'an 940, un Ives de Bélème était comte d'Alençon, du Perche et de Mortagne. Ces deux comtés furent divisés l'an 1118. Robert II, comte de Bélême et d'Alençon, ayant fait la guerre à Henri Ier., roi d'Angleterre, fut fait prisonnier en 1111. Son fils Guillaume Talvas ne put recouvrer le comté de Bélême ou du Perche, qui fut donné à Godefroi, seigneur de Rotrou, gendre de Henri, et comte de Mortagne.

Les comtes du Perche et de Mortagne continuèrent, jusqu'à Guillaume, évêque de Châlons, qui avait succédé à son neveu, tué à la bataille de Lincoln en 1217, sans laisser de postérité.

Guillaume étant mort, Louis VIII s'empara du Perche en 1226. Quant au comté d'Alençon, il resta à la postérité de la maison de Bélême.

Hella en fit la donation à Philippe-Auguste, ainsi que nous l'avons prouvé en rapportant l'extrait de l'acte de 1220.

Philippe-le-Bel ajouta, en 1294, à l'apanage de son frère, Charles de Valois, les comtés d'Alençon et du

Perche. Charles II de Valois, frère puîné de Philippe de Valois, fut la tige de la branche d'Alençon.

En 1414, Charles VI érigea Alençon en duché pairie en faveur de Jean, comte d'Alençon.

Le dernier de cette branche fut Charles, duc d'Alençon, premier mari de Marguerite, sœur de François Ier., qui mourut en 1525, sans enfans : alors le duché fut réuni à la couronne.

Il fut donné ensuite en apanage en 1566, à François, frère de Charles IX; et à la mort de François, il fut de nouveau réuni.

### AUMALE.

EUDES, petit-fils d'Eudes II, comte de Champagne, épousa Adelise, sœur de Guillaume-le-Bâtard, et en eut le comté d'Aumale pour dot. Ce comté passa par mariage dans les maisons de Dammartin, de Ponthieu, de Harcourt et de Lorraine; il fut érigé, en 1547, en duché, en faveur de Claude de Lorraine, qui forma la branche d'Aumale, cadette de Guise.

Il passa ensuite aussi par mariage à la maison de Savoie, branche de Nemours, de qui le duc du Maine l'acheta sous Louis XIV.

### EU.

La ville d'Eu fut érigée en comté par Richard Ier., duc de Normandie, vers le milieu du dixième siècle, en faveur de Guillaume, son fils naturel.

Alix, qui en descendait, le porta sur la fin du douzième siècle à Raoul de Lusignan, dit d'Issoudun.

Il passa par mariage aux comtes de Nesle, de la maison de Brienne. Raoul IV (le connétable de Nesle), ayant eu la tête coupée pour crime de lèze-majesté, en 1351, la confiscation de ce comté fut donnée à Jean d'Artois, de la maison de France.

Il, appartint ensuite, par mariage encore, à la maison de Bourgogne, à celles de Nevers, de Clèves et de Guise.

Henri II de Guise, mort en 1664, le vendit à mademoiselle de Montpensier, qui le donna, en 1682, à Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine.

ÉVREUX.

Le comté d'Évreux fut un apanage des cadets des ducs de Normandie; le premier comte fut Robert, fils de Richard-le-Vieux, et frère du fameux Richard-sans-Peur. Il fut ensuite archevêque de Rouen, et mourut en 1037.

Son fils, nommé Richard, n'eut qu'une fille, Agnès, qui épousa Simon, seigneur de Montfort.

Un de leurs descendans, Amaulry IV, comte d'Évreux et de Glocester, céda son comté d'Évreux à Philippe-Auguste, par acte de l'an 1200.

Ce comté, avec celui de Beaumont-le-Roger, fut donné ensuite à Louis de France, troisième fils de Philippe-le-Hardi.

Philippe, fils de Louis, devint roi de Navarre en épousant Jeanne de France, reine de Navarre, et fille de Louis Hutin : de ce mariage vint Charles II, dit le Mauvais.

En 1404 le roi Charles VI érigea Némours en duché, et le donna à Charles III, dit le Noble, en échange du comté d'Évreux, et d'autres terres qu'il possédait en Normandie.

En l'an 1651, ce comté d'Évreux, avec ses dépendances, telles que tout le comté de Beaumont-le-Roger, la vicomté de Breteuil, et la seigneurie de Conches, fut cédée à la maison de Bouillon en échange de la principauté de Sédan.

### Mortain.

Il fut donné, avec le titre de comté, par Guillaume-le-Conquérant, à son frère utérin Robert.

Il rentra au pouvoir des ducs de Normandie ; et après avoir passé dans plusieurs maisons, François Ier. le donna en propriété à Louis de Bourbon, duc de Montpensier.

Il faisait une partie de la succession de mademoiselle de Montpensier, qui a fait son héritier universel Philippe de France, duc d'Orléans.

### Bretagne.

Charles-le-Simple, qui voulait acheter la paix avec Rollon, premier duc de Normandie, lui avait cédé la Bretagne, c'est-à-dire, le droit de la conquérir. En effet, les normands y firent souvent des incursions. Néanmoins les bretons maintinrent leur liberté ; mais leurs princes furent obligés de rendre hommage de la Bretagne aux ducs de Normandie.

## INFLUENCE DES RÈGNES DE LOUIS XI, CHARLES VIII ET LOUIS XII.

Louis XI était âgé de trente-neuf ans quand il monta sur le trône de son père, dont il avait empoisonné les derniers instans; il ne put déguiser la joie que lui occasionna la mort de Charles VII. Aussi comptait-il pour ennemis tous ceux qui étaient à la tête du gouvernement; il avait des pressentimens qui l'avertissaient de la haine qu'il avait inspiré. Il pria le duc de Bourgogne, son bienfaiteur et son défenseur, de l'accompagner jusqu'à Rheims, et de l'escorter ensuite jusqu'à Paris, où il fit son entrée au milieu de dix-huit mille hommes. Il congédia cette armée protectrice, parce que soupçonneux à l'excès, il redoutait le duc, homme bon et droit, qui n'avait agi qu'avec cordialité et franchise. En même temps que Louis l'accablait d'égards et de déférences étudiées, il méditait de le dépouiller.

Louis, en montant sur le trône, traita la France comme un pays conquis. Il se montra l'ennemi de tous ceux qui ne s'humilièrent point en esclaves, destitua les officiers de justice, de guerre et de finances, leva des troupes sans besoin, fatigua la noblesse par des recherches importunes, augmenta les impôts qu'il trouva

établis, et en mît de nouveaux sans consulter les états du royaume.

Il manqua de reconnaissance envers le duc de Bourgogne et le comte de Charolais, son fils, qui lui avaient donné un asile pour le soustraire à la juste indignation de son père : il projeta d'abaisser cette maison dont la puissance commençait à lui faire ombrage, mais il choisissait mal son ennemi : il aurait dû plutôt fixer ses regards sur l'Angleterre, à moitié humiliée, mais qui possédait encore Calais, passage toujours ouvert aux descentes qu'elle voulait faire : il aurait eu pour lui les vœux de la nation et les bras de ses vassaux qui avaient tous le même intérêt.

Opposé à-la-fois au duc de Bourgogne et au duc d'Orléans, affectant de mépriser celui-ci, il échoua dans tout ce qu'il entreprit contr'eux ; il avait maladroitement formé le projet de se saisir en même temps du duc de Bourgogne et de son fils : ses émissaires, devenus suspects, furent arrêtés. La violation du territoire, l'audace du projet, l'ingratitude de l'action, le rendirent odieux.

An. 1464.

Le comte de Charolais, poussé à bout par cette trahison, chargea l'évêque de Narbonne de dire au roi, de sa part, *qu'il avait parlé avec beaucoup de hauteur par son chancelier, mais qu'il l'en ferait bien repentir avant qu'il soit un an*, paroles qui furent fidèlement rapportées à Louis XI.

Le comte de Charolais tint parole au roi; il se ligua

avec tous les princes et seigneurs mécontens, qui étaient en grand nombre : il gagna facilement Charles, duc de Berri, frère unique du roi, âgé alors de vingt-huit ans. Le jeune prince était irrité de ce que Louis lui avait retranché une partie des pensions que le feu roi, son père, lui avait accordées pour son entretien. Il se rendit près du duc de Bourgogne; les seigneurs ligués l'y suivirent. Un manifeste foudroyant parut; on y déclarait que les amis, les serviteurs, les sauveurs de la patrie, ayant inutilement averti le roi de ses erreurs multipliées, et des maux qui en résultaient pour le gouvernement, s'étaient enfin unis pour remédier à de tels désordres, et qu'ils prenaient les armes pour la cause générale, ce qui fit donner à cette ligue le nom *du bien public.*

Les vieux officiers qui avaient servi sous Charles VII, s'étaient jetés dans ce formidable parti, qui était capable de le renverser du trône; la trame fut si bien conduite, que le danger seul avertit le monarque. Il fut longtemps à démêler qui était le chef de la conjuration; il regardait autour de lui et ne soupçonnait personne; enfin, il apprit avec un étonnement mêlé d'effroi que son frère, qu'il avait aliéné de ses intérêts, en était l'âme.

Louis, avare et hautain quand il croyait n'avoir rien à redouter, devenait souple et prodigue au moindre sujet de crainte : il écrivit aux grandes villes des lettres humbles et caressantes, mais l'orage qu'il voulait détourner allait grossissant. Pressé par le danger, il offrit une

double paie aux soldats et aux officiers. Ce moyen lui réussit mieux; il eut bientôt une armée considérable. Le grand sénéchal de Normandie (1) lui amena des troupes et des munitions. Toute la noblesse de cette province s'arma pour la cause de Louis, malgré les représentations du comte de Charolais, alors gouverneur de la Normandie.

Les confédérés mirent sur pied une armée de cent mille hommes. Les vœux de la nation entière étaient pour leur triomphe; ils étaient donc assez forts pour redresser les griefs dont ils se plaignaient, et obtenir tout ce qu'ils demandaient; mais leur force même fit leur faiblesse. La multitude de leurs généraux fit qu'ils n'en eurent aucuns; les batailles ne décidèrent rien; la perte d'hommes fut égale de part et d'autre, et chaque parti s'attribua la victoire.

An. 1146.

Après la bataille de Montlhéry, où l'épouvante fut si grande que les fuyards des deux armées firent plus de quarante lieues sans se reposer, annonçant sur leur route que tout était perdu, le roi vint en Normandie pour empêcher le soulèvement de cette grande province. Mais Paris étant à la veille de se rendre au duc de Berri, qui prenait déjà le titre de régent du royaume, le roi reprit le chemin de sa capitale, tellement peu rassuré sur la fidélité des parisiens, qu'il n'osait se flatter d'y être reçu; cependant les portes lui furent ouvertes,

Ph. de Commines.

(1) Pierre de Brézé. Il commandait l'avant-garde à la bataille de Montlhéri, où il fut tué ainsi que beaucoup de normands.

parce qu'il promit qu'à l'avenir il gouvernerait par le conseil de dix-huit personnes que la ville devait nommer. Cette proposition déplacée ne le fut pas envers Louis XI.

Sentant qu'il allait succomber s'il n'appellait la perfidie à son aide, il eut recours aux négociations; il se retrancha dans l'asile des promesses, des protestations et des sermens; mais comptant bien, dans le fond de son cœur, annuller par l'artifice tous les traités qu'il signerait. En effet, il n'en refusa aucun, parce qu'il ne voulait que du temps, sachant bien qu'il pourrait opprimer ses ennemis dans la suite quand ils seraient séparés.

Il avait une telle envie de terminer ces négociations qui traînaient en longueur, qu'il prit l'étonnante résolution d'aller lui-même trouver les princes assemblés à Conflans; il les harangua pour les disposer à la paix qu'il désirait plus que personne. Cette démarche était excessivement imprudente; la générosité des princes fit son salut; il accepta toutes les conditions; il accorda à quelques-uns plus même qu'ils n'avaient demandé.

L'exemple que venait de donner la province de Normandie, pendant la durée des négociations, ajoutait aux inquiétudes dont Louis XI était dévoré. Le grand sénéchal de cette province ayant été tué à la journée de Montlhéry, le roi avait conservé à ses enfans le gouvernement du château de Rouen, sous la tutelle de leur mère. Cette veuve, séduite par les promesses du comte de Charolais, reçut le duc de Bourbon dans la forteresse. Usant ensuite de son crédit sur les habitans, il fut reçu

dans la ville, et ensuite dans toutes les places de la province au nom du duc de Berri, qu'ils reconnurent duc de Normandie. Cette conduite des normands était fondée sur l'habitude où ils étaient d'être gouvernés par un duc particulier. D'ailleurs ils considéraient le frère du roi comme un prince puissant, dont la protection pouvait être d'un très-grand prix à la Normandie. Le roi, instruit le premier de cette nouvelle, et ne pouvant, au moment où les conférences allaient se terminer, y apporter remède, apprit au comte de Charolais ce qui s'était passé. Le comte ignorait encore ce succès de ses démarches. Louis ajouta : Puisque les normands ont tant d'inclination pour mon frère, je serais enchanté de lui donner la Normandie.

En effet, par l'article 3 du traité de Conflans, le duc de Berri eut pour apanage le riche duché de Normandie. Cet article est ainsi conçu : « Que Charles, frère » unique du roi, aurait en apanage le duché de Nor- » mandie, sous la foi et hommage de Sa Majesté, pour » en jouir tout ainsi qu'avaient fait les ducs de Nor- » mandie; et que dès-lors en avant les ducs de Bre- » tagne et d'Alençon, tiendraient leurs duchés du duc » de Normandie, comme ils avaient fait au temps » passé. »

Argentré, liv. 12, c. 8.

Par ce même traité, les autres mécontens rentrèrent dans les terres, charges, emplois et dignités dont on les avait dépouillés. Louis renvoya tous ceux qui en étaient pourvus, quoiqu'ils l'eussent servi avec zèle et fidélité.

Après avoir rendu hommage au roi, les princes prirent congé de Sa Majesté et se séparèrent; c'est ce que Louis attendait avec impatience. Les ducs de Bretagne et de Calabre accompagnèrent le duc de Berri à Rouen, où il vint faire son entrée en sa qualité de duc de Normandie.

Ils attendirent plusieurs jours au fort de Sainte-Catherine, afin qu'on eût le loisir de préparer la réception du nouveau duc.

Tandis qu'on faisait dans la ville les apprêts de la cérémonie, un différend s'éleva entre le duc de Normandie et le duc de Bretagne. Ce dernier demandait qu'on lui cédât quelques villes de la Basse-Normandie, sur les frontières de la Bretagne, que le duc lui avait promises, afin de le dédommager des frais qu'il avait faits pour lui lors des derniers troubles. Le breton n'espérant pas qu'on déférât à sa réclamation, fit, avec le comte de Dammartin, le projet d'enlever le nouveau duc de Normandie et de le traduire en Bretagne. Ce complot fut bientôt éventé. Le duc de Calabre entra dans Rouen, exposa aux principaux habitans l'indispensable nécessité qu'ils prissent les armes pour la sûreté de leur duc. Les rouennais se portèrent en force au Mont-Sainte-Catherine; les ducs de Bretagne et de Dammartin ne les attendirent pas; ils se retirèrent promptement, et reprirent la route de leurs états.

Ph. de Commines.

Le duc, satisfait du zèle et de l'affection des rouen-

nais, fit son entrée dans la ville, où il fut reçu avec toute la pompe et la magnificence possibles, quoiqu'à peine avait-on eu le temps de terminer les apprêts que la prise d'armes avait dérangés : il se rendit à l'hôtel-de-ville. Le maire (1), au nom des habitans de la province et de la ville, lui mit un anneau au doigt en signe d'alliance entre eux et leur seigneur.

Louis XI, que la brouillerie inopinée de son frère avec le duc de Bretagne étonna, saisit avidement cette circonstance pour violer la foi promise et jurée. Il commença par intéresser le duc de Bourbon à son projet, afin d'attaquer d'abord le plus faible, qu'il pouvait surprendre plus aisément. Il envoya le duc de Normandie avec des troupes, et le suivit, quelques jours après, avec une belle armée et une nombreuse artillerie. Il invita le duc de Bretagne à se trouver à Caen; ils firent ensemble un accord simulé, l'intention de Louis étant d'empêcher son frère de se réconcilier avec lui. En peu de jours, il réduisit toute la Normandie à son obéissance, et fit son entrée à Rouen le 10 janvier; mais il ne pardonna pas aux normands l'amour et le respect qu'ils témoignaient pour leur duc, le regret qu'ils avaient de sa douce et prudente administration. Il en coûta la vie à un grand nombre de personnes. Il envoya, sans aucune forme de procédure, tous les serviteurs de son frère au supplice; entr'autres, il fit noyer le seigneur d'Esternay,

An. 1466, 1467. Monstrel.

(1) Nicolas Daniel.

général de Normandie, homme d'un rare mérite, qui s'était rendu infiniment recommandable à toute la province.

Charles, qui avait rendu le duché de Berri au roi son frère en recevant celui de Normandie, se trouva sans apanage. Les princes confédérés, satisfaits des possessions que leur assurait le traité de Conflans, n'épousèrent plus sa défense. Ne sachant quel parti prendre dans l'état d'isolement où il était réduit, il se réfugia chez le duc de Bretagne, qui voyant de son côté que le roi n'aurait pas plus d'égards pour lui que pour Charles, se réconcilia avec ce malheureux prince.

An. 1468. Afin de colorer ces vexations publiques, Louis convoqua à Tours les états-généraux : ils ratifièrent l'usurpation du roi, et déclarèrent que la Normandie ne pouvait plus, sous aucun prétexte, être démembrée du domaine de la couronne. Les états agirent en sages conservateurs du royaume, dont la force réside dans l'unité ; mais cet objet était-il de la compétence des états-généraux ? Le monarque, en père de famille, n'avait-il pas le droit d'apanager les princes de son sang sans le consentement des états ? D'ailleurs, Louis avait tellement le talent de se faire obéir, qu'il était sûr d'avance de la décision qui interviendrait, quoique ce fût lui qui, par son gouvernement dur, bizarre et despotique, avait appellé et sollicité les troubles qu'il crut ensuite pouvoir appaiser par des perfidies.

Louis, après avoir porté atteinte à tous les engage-

mens qu'il avait contractés avec les princes à Conflans, donna imprudemment dans un piége mal ourdi par son ministre le cardinal de la Balue (1) : il se rendit à Péronne pour traiter avec le duc de Bourgogne, tandis que ses émissaires faisaient soulever les liégeois contre ce prince leur souverain. Celui-ci, outré de colère de la trahison du roi, le retint prisonnier dans la citadelle. Louis passa trois jours dans des transes mortelles, croyant à chaque instant voir le glaive tomber sur sa tête. Le duc se contenta d'exiger l'exécution des traités de Conflans et d'Arras, et marcha contre les liégeois.

P. Æmil. Phil. de Commines.

Ce dernier traité obligeait le roi, pour dédommager son frère du duché de Normandie qu'il lui avait enlevé, de le mettre en possession des comtés de Cham-

(1) Jean de la Ballue était fils d'un tailleur de Poitiers. Il s'attacha à Jean Juvénal des Ursins. Il eut la charge d'intendant des finances, fut évêque d'Evreux en 1465, puis d'Angers en 1467. Paul II le nomma cardinal, à la sollicitation de Louis XI, le 18 septembre 1467. La Ballue avait tant d'inclination pour le métier des armes, qu'il faisait la revue des troupes en camail et en rochet; ce qui donna lieu au comte de Dammartin, peu content de cette mascarade, de dire à Louis XI : *Sire, permettez que j'aille à Evreux faire l'examen des clercs et donner les ordres, car voilà l'évêque occupé à passer en revue les gens de guerre.* La Balluè fit chasser Jean de Beauveau, son bienfaiteur; il fut cause de la mort de Jean de Melun, et trahit le roi son maître. On le retint douze ans en prison, malgré les instances du pape; il eut la liberté en 1480, et se retira à Rome. Sixte IV l'envoya légat *à latere* en France, en 1484. Il mourut en 1491.

pagne et de Brie. Il tâcha de persuader à Charles de prendre en place le duché de Guienne; sa politique était de donner à ce prince des états éloignés du duc de Bourgogne, dans la crainte qu'ils ne se réunissent pour lui faire la loi.

Charles fut empoisonné quelque temps après; Louis XI fut soupçonné de ce crime. L'Histoire rapporte qu'un bénédictin, abbé de Saint-Jean-d'Angély (1), empoisonna une pêche superbe, et la présenta au prince, qui, l'ayant séparée, en mangea une moitié et donna l'autre à la dame de Monsoreau, veuve du seigneur d'Amboise, qu'il aimait extrêmement. La belle veuve ne put résister à la violence du poison, et mourut trois jours après. Le prince, d'un tempérament plus robuste, languit pendant six mois, et finit ses jours comme elle dans des convulsions horribles.

An. 1492. Louis, averti des progrès de la maladie, s'était approché de la Guienne; il y arriva à point nommé avec des troupes, et la réduisit tout entière en peu de jours. Le seigneur de Lescun s'était saisi du moine; et pour lui faire faire son procès avec plus de sûreté, il l'avait conduit en Bretagne. Mais comme Louis XI souhaitait que les preuves du crime périssent avec le criminel, le moine fut trouvé mort dans son cachot, le visage meurtri, la langue hors de la bouche et le corps

(1) Argentré nomme ce moine Jourdain Faure, dit Versois, natif de Die en Dauphiné, aumônier et favori du jeune prince.

tout noir. On publia, pour appaiser le peuple, que le diable avait prévenu la justice, et l'avait étranglé.

Le duc de Bourgogne n'abandonna jamais le projet de venger le duc de Guienne. Louis avait en lui l'ennemi le plus irréconciliable; mais par une suite d'événemens qui caractérisèrent le règne de ce monarque, la mort prit soin de le délivrer de tous ses ennemis, en les plongeant tour-à-tour au tombeau, et ce fut par ces coups du hasard que la France fut pacifiée.

Louis XI tomba dans un état à-peu-près semblable à celui de Charles VI. Il y avait un an ou deux qu'il avait des accès d'épilepsie, et plus il vieillissait, plus les attaques étaient fréquentes. La terreur de la mort s'empara profondément de son âme; il se déroba à tous les regards, comme s'il ne devait plus rencontrer que des assassins. Il se condamna, par frayeur, à une prison perpétuelle dans le château de Plessis-lès-Tours (1) où tout l'épouvantait; le moindre bruit lui semblait le signal d'une révolte. Quatre cents archers dans des guérites de fer, sentinelles assidues, veillaient autour de cette silencieuse et effrayante prison; dix-huit mille chausses-trapes furent semées dans la campagne pour en interdire l'accès à la cavalerie; les gibets furent dressés aux environs et dans toutes les avenues. Son satellite, le prévôt Tristan, exécuteur infatigable, cumula les victimes pour diminuer les soupçons et les craintes de son

(1) Maison royale, près de Tours, bâtie par Louis XI.

maître; et, tandis que ses ordres sanguinaires répandaient par-tout l'effroi, le triste monarque était soumis comme un esclave à son médecin. Il l'invoquait, en tremblant, il le suppliait de le faire vivre. Pour juger jusqu'à quel point cet affreux esculape outrageait à-la-fois la saine physique et l'humanité : *Humano sanguine, quem ex aliquot infantibus sumptium hausit, salutem comparare vehementer optabat.* Mais il crut vainement régénérer le sang du roi par cet exécrable moyen.

Gaguin, c. 53.

L'inefficacité des remèdes fit recourir aux reliques. Louis en demanda à tous les princes, même à l'empereur des Turcs; il ordonna des prières, des processions, des pélerinages : enfin, il fit des vœux. Rongé d'ennui autant que de maladie, on rassembla des villageois, qui, au son des instrumens, dansèrent à l'ombre des gibets qu'entouraient la formidable enceinte.

Jamais criminel n'éprouva plus de déchiremens aux approches de la mort, et ne fit plus de vœux pour l'écarter. Il expira dans les angoisses de la terreur et de la superstition, le 30 août 1483 (1).

Louis XI n'eut aucun talent pour gouverner : il reçut de son père un royaume florissant par la défection des anglais, par la réunion des plus belles provinces de la France à la couronne; il sacrifia la gloire et la grandeur de ses états à des intrigues basses, à des perfidies,

(1) Louis XI fut enterré dans l'église de Notre-Dame-de-Cléry, qu'il appellait ordinairement *Ma Bonne Dame.*

à la lâche satisfaction de tromper tous ceux qui avaient soutenu la France par leur valeur; il détruisit cet héroïque enthousiasme qui animait les grands, la noblesse et le peuple français. Perfide et lâche dans son ressentiment, tous ses arrêts de mort portèrent l'empreinte d'une barbarie froide et d'un raffinement de cruauté (1). Mauvais père, mauvais fils, mauvais mari, mauvais parent, pouvait-il être bon roi? Il fut ingrat par tempéramment, perfide par intérêt, soupçonneux parce qu'il était naturellement vicieux.

Si Louis XI réunit en sa personne tous les vices, il respecta du moins les magistrats, en écoutant sagement leurs remontrances. Il s'était proposé de faire rassembler toutes les lois et coutumes, afin d'en composer un code fixe, ouvrage long-temps attendu.

On doit à ce monarque l'établissement des postes. Ce fut l'Université, centre des lumières qui régnaient alors, qui en donna la première idée; ce qui étonne, c'est qu'il fut le protecteur de l'imprimerie et de la librairie.

Sous le règne de Louis XI, les états de Normandie furent assemblés à Caen en 1470. On y traita des levées qui se faisaient pour les droits de francs fiefs et nouveaux acquêts. Sur la requête des états, la taxe en fut modérée. Louis XI, conformément à la charte normande, déclara que les ecclésiastiques ayant joui

(1) Quand il prononça l'arrêt contre le duc de Nemours, il ordonna que ses jeunes enfans seraient placés sous l'échafaud, pour recevoir sur eux le sang de leur père.

Orig. de Caen.

de leurs fiefs acquis depuis trente ans, et les non-nobles depuis quarante, sans payer ces droits, avaient acquis leur libération par la possession; mais pour se procurer les mêmes fonds qu'il diminuait, il ennoblit sur-le-champ, moyennant finance, tous les roturiers possesseurs de fiefs-nobles.

An. 1483.

Charles VIII était majeur suivant les lois, lorsqu'il monta sur le trône; mais le jeune prince, à quatorze ans, ne savait pas encore lire. Enfermé dans le château d'Amboise (1), livré à des domestiques, on ne lui avait permis d'application que pour les jeux de l'enfance. Son père, par une de ces bisarreries qui lui étaient familières, avait défendu qu'on lui apprît autre chose que ces cinq mots latins : *Qui nescit dissimulare, nescit regnare.* Ces tristes paroles, qui sont le fruit tardif de l'infortune ou de l'expérience, ne devaient produire aucune impression dans l'âge de l'innocence et de la naïveté. Les heureuses dispositions que ce prince avait reçues de la nature le firent triompher de ces obstacles.

Louis XI avait séquestré son fils de la société des grands seigneurs, parce qu'il craignait que ses liaisons avec eux ne lui causassent autant de chagrin qu'il en avait causé lui-même à son père.

Le duc d'Orléans, premier prince du sang, préten-

(1) C'est dans ce château que Louis XI institua, en 1469, l'ordre de Saint-Michel.

dait que le royaume avait besoin d'un régent, et que c'était lui qu'on devait choisir. Le duc de Bourbon avait la même prétention. Le seul moyen qu'il eut pour la soutenir, afin d'en exclure son concurrent, était que, n'étant âgé que de vingt-quatre ans, le duc d'Orléans avait lui-même besoin d'un tuteur, et qu'il était encore sous la curatelle de sa mère.

Annales de France. Paul Æmil.

Les états-généraux décidèrent que le royaume n'avait pas besoin de régent; ils ordonnèrent qu'*Anne de France, femme de Pierre Bourbon, seigneur de Beaujeu et tante du roi, aurait le gouvernement de Sa Majesté, suivant la volonté du roi Louis XI son père; que le conseil-d'état serait composé de douze personnages signalés en extraction de vertu et suffisance, par l'avis desquels, sous le nom et autorité du roi, les affaires du royaume seraient conduites*. Cette assemblée avait de la vigueur. Elle n'abusa ni de son pouvoir ni de la jeunesse du monarque; elle accueillit les plaintes des grands, que les violences du dernier règne avaient courbés sous le joug du despote. Ils se relevèrent de leur abaissement; elle écouta également les réclamations des peuples contre les injustices multipliées du feu roi. L'assemblée cassa la plupart de ses ordonnances; elle déclara nulles ses excessives prodigalités à ses viles créatures; ils décidèrent même qu'on les poursuivrait et qu'on les punirait (1).

Annales de France. An. 1484.

(1) Cette assemblée des états-généraux fut convoquée à Tours.

On mit encore sous les yeux des états-généraux tout ce qu'avait souffert la maison d'Armagnac; ce tableau hideux et révoltant porta dans tous les cœurs la crainte salutaire de voir jamais renaître un pareil règne. Aussi vit-on les membres de cette mémorable assemblée, pénétrés d'une vive indignation, agiter avec noblesse et fermeté les questions les plus importantes, les plus utiles au bien public et aux générations futures.

Le tiers-état se montra le plus ferme, le plus courageux et même le plus éclairé. Il demanda qu'on rétablît *la naturelle franchise* de la France; qu'aucune taille, ni autres impositions, ne pussent être levées dans le royaume, sans la participation et le consentement libre des états-généraux. Ce tiers-état avait enfin proposé d'établir en France le système qui, depuis, a prévalu en Angleterre.

Après la tenue des états-généraux, Charles VIII vint à Rouen, accompagné du duc d'Orléans, du connétable, du duc de Lorraine, des comtes de Richemont, de Vendôme et d'Albret, du prince d'Orange et du chancelier, pour y tenir son lit de justice en l'échiquier de Normandie. Le roi y confirma les priviléges de la province et ceux particuliers de la ville de Rouen. Sa Majesté, s'étant fait rendre compte de l'assiduité des personnes qui composaient cette cour suprême, improuva qu'ils s'absentassent des séances; il condamna en l'amende le comte d'Eu pour ne s'y être pas trouvé,

An. 1485.

quoique son bailli, qui était présent à la séance royale avec les autres officiers du comté, l'eût excusé sur son grand âge et ses indispositions. Il fit en même temps défense de tenir aucune jurisdiction durant les échiquiers, ni même à Arques, pendant les plaids suivans.

Il y eut à cette séance des nobles et des ecclésiastiques de la province de Bretagne, qui devaient comparence à l'échiquier de Normandie. Ceux appellés à cette époque et dans les suivantes, furent les évêques de Saint-Brieux, de Saint-Malo et de Dol; pour la noblesse, les barons de Rieux, de Guémené et de Condé-sur-Noireau, le baron d'Erval-des-Landelles, le vicomte de Pomers, baron de Marée.

Les députés en l'échiquier, par ordre de bailliages du duché de Normandie, étaient au nombre de cent soixante et neuf;

SAVOIR :

*Bailliage de Rouen.* L'archevêque, l'évêque de Lisieux, l'abbé de Saint-Ouen, l'abbé du Béc, l'abbé de Jumiéges, le doyen de la cathédrale de Rouen, celui de la cathédrale de Lisieux, l'abbé de Sainte-Catherine-lès-Rouen (1); ceux de Préaux, de Gretin, de Cormeilles, de Jorres, de Bonport, de Corneville, de l'Isle-Dieu, de Saint-Victor; les prieurs de Saint-Lo de Rouen, du Mont-aux-Malades, du Bourg-Achard, de la Madeleine de Rouen, des Deux-Amans,

(1) Cette abbaye a été réunie à la Chartreuse de Gaillon.

de Beaulieu, de Beaupré, et le doyen de la Saussaye, près Elbeuf.

Pour la noblesse, le comte d'Harcourt, le vicomte de Roucheville, le baron d'Esneval, grand vidame de Normandie, le baron de Clères, le vicomte de Fauguernon, le baron de Becthomas, le baron de Mauny, le baron d'Acquigny, le baron de Beaufort et de Beuvron.

*Bailliage de Caux.* Les abbés de Fécamp, de Saint-Wandrille, d'Aumale, du Valasse, du Tréport, d'Eu, de Foucarmont, de Bellozane, de Beaubec; le prieur de Longueville, le trésorier de Charles-Mesnil.

Pour la noblesse, les comtes d'Eu, de Tancarville, grand chambellan de Normandie, d'Aumale, de Longueville, de Maulévrier, le sire et baron d'Etoutteville; le baron et sire de Grainville, le vicomte de Blosseville; les barons du Bec-Crespin, de Mainières, de Cleuville, de Cuverville, de Bocgeffroy, de Quermonville, du Besle, de Freuville et du Fresnay.

*Bailliage de Caen et de Gisors.* Les évêques de Bayeux et de Séez, les abbés de Saint-Etienne de Caen et de Mortemer, les doyens de Bayeux et de Séez, les abbés de Trouard, de Belle-Etoile, de Mondaye, d'Aulnay, de Longues, de Fontenay, du Val, de Saint-Sever, de Thorigny, de Saint-Pierre-sur-Dives, de Saint-Jean de Falaise, de Cerisay, d'Ardaine, de Barberie, de Sainte-Barbe-en-Auge, le prieur de la Sausseuse, le prieur de Saint-Laurent de

Lions, le doyen de Vernon, le doyen d'Andely, le doyen d'Ecouis, le chantre de Gaillon, le prieur de Saint-Vigor de Bayeux.

Pour la noblesse, les barons de Hugleville et de Baudemont, le vicomte de Fontenay, les barons de Courcy, d'Anebec, de Tournebu, de Creuilly près Bayeux, de la Mothe, de Crespon, de Coulonces, de Thorigny.

*Bailliage du Cotentin.* Les évêques d'Avranches et de Coutances, les abbés du Mont-Saint-Michel, de Montebourg, de Notre-Dame-de-Boz, les doyens d'Avranches et de Coutances; les abbés de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Hambie, de Savigny, de Montmorel, de la Luzerne, le chantre de Coutances, le prieur de Fromont, le prieur de Bohon.

Pour la noblesse, le comte de Mortain, les vicomtes de Saint-Sauveur et de Néhou, le sire et baron de Briquebec, connétable de Normandie; les barons du Homet, Hambie, de la Haye-Dupuis, de Varanguebec, de la Luthumière, de Moyon, de Marcey, de Saint-Pierre-du-Fayau, d'Orgloudes, de Briards, de Marigny et Remilly.

*Bailliage d'Evreux.* L'évêque d'Evreux, les abbés de Saint-Evroult et de Saint-Martin d'Evreux, le doyen d'Evreux, les abbés de Bernay, de Conches, de Lyre, de l'Estrée, du Breuil-Benoît, d'Ivry, de la Noë, de la Croix-Saint-Leufroy, le prieur de Beaumont-le-Roger, le prieur de Lierru.

Pour la noblesse, le comte d'Ivry, le baron de Ferrières, les barons de la Ferté, de Vilières, du Neufbourg, de Saint-Andrieu, de Gassey et de Damville.

*Bailliage d'Alençon.* Ce bailliage dépendant des trois évêchés de Séez, Evreux et Lisieux, les ecclésiastiques s'y trouvent compris.

Pour la noblesse, les barons de l'Aigle, de Montreuil, d'Echaufou, de Nonant, de Montgomery, du Theil, du Meslé-sur-Sarthe, de la Ferrière, de Corbiner, de Courtomer, de la Roche, de Persanes et de Mainières.

Ces membres de l'échiquier de Normandie n'avaient de préséance que l'ordre désigné ci-dessus : dans l'assemblée des états, ce même ordre était suivi. Nous verrons, sous le règne de Louis XII, les réglemens relatifs à cette cour suprême du duché.

Charles VIII présida encore en 1487 les états assemblés à Rouen, suivant les formes et usages suivis du temps des ducs de Normandie.

Les troubles et les intrigues se renouvellèrent à la cour de Charles VIII. On perdit de vue tous les débats importans de l'assemblée des états-généraux tenus à Tours. Les brouilleries entre le duc d'Orléans et la dame de Beaujeu, divisèrent les grands. Tous les projets conçus s'évanouirent au moment où on concevait les plus flatteuses espérances. Le duc d'Orléans fut le perturbateur d'un royaume qu'il devait gouverner dans la suite avec bonté. Il se retira en Bretagne. Sa re-

An. 1486, 1487 et 1488.

traite y attira les armes du roi, alors obéissantes à une femme irritée ; elles furent victorieuses sous la conduite de Louis de la Trémouille. Le duc d'Orléans et le prince d'Orange furent faits prisonniers à la bataille de Saint-Aubin (1). Le duc de Bretagne, atteint du même coup, fut contraint de s'humilier et de demander la paix à des conditions avantageuses à la France.

On fit renfermer le duc d'Orléans dans la tour de Bourges. Charles lui rendit la liberté aussitôt qu'il commença à régner par lui-même en 1490 ; et, l'année suivante, il lui donna le gouvernement de la Normandie. Ce prince, pendant se retraite en Bretagne, était épris des charmes d'Anne de Bretagne, dont le père était mort au commencement de l'année 1489, sans enfans mâles. Cette riche héritière fut recherchée de tous les souverains de l'Europe, parce qu'elle devait apporter en dot à son époux un grand fief équivalant à un royaume. Maximilien, roi des romains, l'avait épousée seulement par procureur. L'agent de Maximilien, pour rendre l'engagement plus fort, plus inviolable, et faire voir en quelque sorte que le mariage était consommé,

An. 1490.

Argentré.

(1) Saint-Aubin-du-Cormier, petite ville de Bretagne, à quatre lieues à l'est de Rennes. La bataille donnée le 28 juillet 1488 l'a rendue célèbre : le duc la perdit par la lâcheté de sa cavalerie, qui l'abandonna au fort de l'action. Ce prince, après s'être intrépidement battu à la tête de son infanterie, fut enveloppé de toutes parts.

avait mis une jambe et une cuisse nue dans le lit de la mariée, en présence de douze seigneurs et d'autant de femmes de qualité, témoins irrécusables.

Le roi des romains ne se hâtant pas de venir lui-même célébrer un mariage si avantageux, le jeune Charles le supplanta; il en fit faire la demande avec tout l'appareil de l'ancienne chevalerie; mais la duchesse se souvenant des maux que la maison de France avait faits à son père, ne pouvait se résoudre à rompre son mariage, pour en contracter un autre avec un ennemi qu'elle devait haïr, et à qui elle semblait ne devoir jamais pardonner.

An. 1491.

On prit pour médiateur le duc d'Orléans, amoureux lui-même de la princesse. Ce prince généreux, maître de lui-même, fit le sacrifice de sa passion à l'intérêt public; il partit pour la Bretagne, et détermina Anne à acorder sa main au roi. Le mariage se fit le 13 décembre.

An. 1492.
Annal. de France.

L'archiduc Maximilien, offensé de la perte de la duchesse de Bretagne, implora le secours de l'Espagne et de l'Angleterre; mais le roi d'Angleterre, ayant écouté les propositions de paix qui lui furent faites, reçut une somme d'argent et repassa la mer. Si la France, depuis Charles VII, se fût occupée de ses véritables intérêts, elle eût ôté à ses ennemis la facilité de faire à loisir des excursions sur ses terres, en lui enlevant Calais. Aussi le monarque anglais se vantait-il d'*avoir les clefs de la France pendues à sa cein-*

*ture*, expression à-la-fois triviale et orgueilleuse, mais qui était vraie.

Charles VIII voulut faire valoir ses prétentions sur le royaume de Naples, que Charles d'Anjou avait cédé à Louis XI. Cette conquête anima son courage ; elle enflamma la noblesse française. Les Alpes franchies, l'Italie traversée, Charles donna des lois à Rome, fit afficher ses ordonnances aux portes du palais pontifical : André Paléologue lui céda dans Rome ses droits sur l'empire d'Orient. La conquête de Constantinople fut projetée, et Naples enfin soumise; Charles s'y fit couronner au mois de février; il y prit le titre fastueux d'empereur d'Orient, et se prépara ensuite à revenir dans ses états. Mais le pape, l'empereur, le roi d'Arragon, le roi d'Angleterre, le duc de Milan et la république de Venise, se liguèrent pour lui intercepter le passage. Il fut attaqué à Fornoue, où il remporta une victoire signalée sur l'armée des ligués; la crainte avait tout soumis à Charles. Le mécontentement des peuples sur la mauvaise conduite des français, à leur égard, rendit tout à Ferdinand d'Arragon.

An. 1494.

An. 1495.

Charles VIII, après son retour en France, se livra aux mêmes amusemens dont il avait contracté la molle habitude; ils lui firent perdre le fruit de son expédition, qui, si elle eût été heureuse, aurait placé son nom auprès de celui de Charlemagne.

An. 1496, 1497.

Ce prince, dont la santé s'affaiblissait tous les jours, avait le projet de repasser les Alpes pour soumettre les

rebelles napolitains. Le duc d'Orléans refusa de commander les armées, s'appercevant qu'il était de son intérêt de ne pas s'éloigner de la cour, afin d'être à portée de recueillir un héritage que l'on n'abandonne point. En effet, Charles VIII mourut le 7 avril. En lui finit la ligne directe de Philippe de Valois.

An. 1498.

Le règne de ce monarque eût été un des plus heureux, s'il eut moins consulté d'hommes sans mérite; si, au lieu de s'occuper de conquêtes inutiles au bonheur de ses peuples, il eût saisi leurs véritables intérêts.

C'est sous son règne que la découverte subite du Nouveau-Monde étonna tous les esprits, et renversa tout-à-coup le dogme antique de ceux qui niaient obstinément les Antipodes, en ne voulant obéir qu'au témoignage des sens. Cette découverte répandit une lumière égale sur la géographie, la politique et la morale. Le génois Christophe Colomb avait deviné et pressenti l'Amérique; mais il eut le courage de la chercher, et la gloire de la toucher le premier. Il eut aussi bien des obstacles à vaincre; il s'adressa à sa patrie, qui le traita de visionnaire, à Charles VIII, qui ne l'écouta pas. Cependant Charles avait l'expérience des découvertes faites sous Charles VI, par Jean de Béthencourt, gentilhomme normand, chambellan du roi, et cousin de l'amiral de France; Béthencourt avait voyagé aux Isles Canaries, et s'en était fait souverain (1).

(1) Voyez le tome troisième.

Colomb s'adressa à Henri VII, qui le chassa; à Emmanuel de Portugal, qui voulut lui ravir sa gloire : enfin il eut recours à Isabelle et Ferdinand, dont les ministres le traitèrent avec cette hauteur insultante qu'affectent souvent les hommes en place avec ceux qui n'ont que du génie. Colomb ne se rebuta pas. Son enthousiasme le roidit contre les dédains de l'orgueilleuse ignorance; son âme forte et élevée triompha des obstacles. On lui confia trois petits bâtimens et quatre-vingt-dix hommes d'équipage; il mit à la voile le 3 août 1492 : il vogua six semaines entières sans rien découvrir; l'équipage révolté reprit contre lui les préjugés de l'Europe. Il allait mettre à mort le hardi navigateur, lorsqu'il toucha enfin le nouveau continent, qu'il ouvrit aux générations futures et aux arts, faits pour le peupler et l'embellir. Il revint, on lui donna des fers. Colomb ne voulut d'autre vengeance que de les emporter au tombeau, en laissant l'Univers juge de l'ingratitude.

Cette découverte, en aggrandissant le Monde, dessina, pour la première fois, le globe aux yeux de l'homme; les idées se développèrent, des navigateurs de toutes les nations suivirent le chemin frayé; et le commerce, en rapprochant les peuples, décupla leurs jouissances : il se fit, avec l'échange des productions, un échange mutuel d'opinions, de lois, de mœurs, d'usages, de vices et de vertus.

Les peuples de la Normandie, non moins indus-

trieux que ceux des autres nations, profitèrent de cette grande époque pour donner l'essor à leurs spéculations commerciales. Les navigateurs de Dieppe, dès le treizième siècle, avaient entrepris les voyages lointains, porté le pavillon normand au-delà du tropique, et s'étaient établis sur la côte d'Afrique, voisine de la ligne où ils construisirent le Petit-Dieppe (1) et plusieurs comptoirs, tels que ceux d'Acora et du Cormentin. Leurs vaisseaux y portaient non-seulement les productions du sol français, mais les sels de leurs salines, les harengs de leur pêche, les étoffes qu'on fabriquait depuis long-temps à Rouen, les ouvrages en verre qui plaisaient singulièrement aux africains. Ils en rapportaient de l'ivoire, que les ouvriers de Dieppe travaillaient avec une adresse et un goût uniques; de la gomme, de la poudre d'or, du poivre, d'autres épiceries, qui enrichirent à-la-fois et le spéculateur et le navigateur. On voit que les normands ont devancé dans leurs courses lointaines toutes les autres nations, puisque vers le milieu du treizième siècle leurs voyageurs formèrent des établissemens en Afrique. Ce sont encore des marins normands (2) qui découvrirent le Canada, et qui enrichirent l'Europe des pelleteries de ces contrées sauvages, pelleteries dont

(1) Le Petit-Dieppe est dans la Guinée, sur la côte de Maniguette.

(2) Auber et Varagnan.

la beauté éclipsa celles du nord de l'Europe; elles formèrent un commerce nouveau à la Normandie.

C'est un marin d'Harfleur qui découvrit, en 1503, une partie des Terres Australes ; on le nommait Gonneville. Cet honnête navigateur ne porta point, dans ces climats lointains, la désolation et la mort, à l'exemple des espagnols et des portugais; il y fut accueilli en ami : il s'en sépara de même, et ses échanges furent scellés par la probité la plus austère : il se fit tant estimer de ces peuples sauvages, qu'un de leurs chefs lui confia son fils pour le conduire en France.

Les frères Parmentier découvrirent, en 1520, l'île de Fernambourg, d'où ils rapportèrent de grandes richesses. Granville, Cherbourg, Honfleur, armèrent également pour le nord de l'Amérique et pour la pêche de la morue : les marins normands rivalisèrent avec les basques et les malouins.

An. 1498.

Charles VIII étant mort sans enfans(1), Louis d'Orléans, petit-fils du duc d'Orléans, que le duc de Bourgogne avait fait assassiner, et arrière-petit-fils du roi Charles V, lui succéda comme le plus proche de ses parens. Louis avait trente-deux ans quand il parvint au trône de ses ancêtres; c'était l'âge de la maturité et de l'expérience. Formé par l'infortune au milieu des orages de la cour, il y avait apperçu son rang et ses

(1) Il eut cependant d'Anne de Bretagne trois princes et une princesse, tous morts en bas-âge.

devoirs dans toute leur étendue, aussi n'en fut-il que plus disposé à la clémence. Il sentit ce que c'était que de priver les hommes de leur liberté pour des intérêts presque toujours imaginaires; il mit en pratique le généreux oubli des injures, mais sans ce faste et cette ostentation qui disent à l'Univers : *Je pardonne.*

En se rappellant les premiers jours du règne de Louis XI, on tremblait, on craignait que Louis XII ne se vengeât de madame de Beaujeu qui lui avait enlevé le gouvernement de l'état, qui l'avait emprisonné et lui avait ravi jusqu'au droit qu'il tenait par sa qualité de premier prince du sang. Il fit paraître une grandeur d'âme naturelle, et qui n'offrait rien d'un pardon orgueilleux. *Le roi de France*, dit-il, *ne venge pas les querelles du duc d'Orléans.* Tout ce qu'ont pu dire de mémorable les souverains de la terre, ne vaut pas ce mot sublime de Louis XII, que ce bon prince mit en pratique. Louis de la Trémouille l'avait vaincu à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier en 1488, et l'avait conduit à la tour de Bourges où il demeura trois années : il l'employa dès qu'il fut sur le trône, parce qu'il connaissait ses talens et qu'il les jugeait nécessaires à l'état. *Il a fait ce qu'il a dû*, disait ce bon prince à ceux que cette noble conduite étonnait.

Lorsqu'on lui remit la liste des personnes qui étaient en charge sous son prédécesseur, il marqua d'une croix ceux qui l'avaient offensé; ils en furent épouvantés :

ils prenaient des mesures pour s'expatrier lorsque le roi les fit appeller, et leur dit que la croix étant la marque du christianisme, elle signifiait que, selon les maximes divines, il pardonnait en chrétien à ses ennemis. L'âme se soulage à retracer de pareilles vertus.

Le premier soin du monarque fut de diminuer d'un dixième, puis ensuite d'un tiers, les tailles et autres impositions. Il supprima une multitude de droits qu'il ne rétablit jamais; il soulagea le peuple avec une tendresse ingénieuse; sa passion dominante était de le rendre heureux, passion rare, mais la seule qui puisse consoler les rois du malheur ou de la fatigue de régner. Il disait souvent : *Qu'un bon pasteur ne saurait trop engraisser son troupeau.* Cet excellent prince jouit de la récompense de ses vertus, c'est-à-dire, de l'amour et de la reconnaissance du peuple, qui toujours est sensible à la bienfaisance des rois; aussi lui attribua-t-il le surnom le plus glorieux, et le libelliste le plus effréné n'a jamais osé le contester.

Louis recueillait sur son passage les expressions de la joie, et ces bénédictions que le ciel répand, par l'organe des peuples, sur la tête des bons rois.

Les gendarmes, dans cette confiance qu'inspire une vie prodiguée, se croyaient en droit de maltraiter les cultivateurs qu'ils dédaignaient, et qu'ils voulaient soumettre à leurs fantaisies, soit par désœuvrement, soit par orgueil; Louis en fit punir de mort quatre ou cinq. Cette juste sévérité rendit la paix aux campagnes. La

Cl. Seyssel.

noblesse sentit alors l'équité de cette rigueur, et ne se fit plus une méprisable gloire d'humilier des hommes qui ne leur disputaient pas les titres dont elle jouissait, et qu'ils sont toujours prêts à respecter quand elle ne leur contestera point leurs droits légitimes et naturels.

Ce monarque avait pour la justice un respect profond et senti. Son amour pour l'équité le rendit célèbre dans toute l'Europe : il devint même un exemple qui força les autres princes à paraître justes. Il aurait voulu pouvoir imprimer dans le cœur des magistrats l'idée grande qu'il avait de l'importance et de la sainteté de leurs fonctions.

Louis XII, avant de monter sur le trône, avait été sept ans gouverneur du duché de Normandie. Il aimait cette province autant qu'il y était aimé. Il lui donna une preuve de son attachement, en confiant son gouvernement, dont naguère il était pourvu, à son ami le cardinal d'Amboise, archevêque de Rouen depuis 1494 (1). Ses bienfaits ne se bornèrent point à cette faveur; il voulut, par sa charte de l'année 1499, que l'échiquier de Normandie fût sédentaire (2); qu'il tînt

---

(1) Frère d'Aimery d'Amboise, grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui avait succédé à Pierre d'Aubusson le 10 juillet 1503, et qui gagna, en 1510, une fameuse bataille sur le Soudan d'Egypte. Aimery d'Amboise mourut le 13 novembre 1512 : il fut regretté de tous les chevaliers.

(2) C'est à tort que Chopin et Duchaillan prétendent que l'échiquier n'a été rendu sédentaire qu'en 1501.

des séances perpétuelles à l'instar des autres parlemens du royaume, afin que les peuples ne gémissent pas après une justice toujours trop tardive et souvent attendue en vain.

Le clergé et la noblesse tenaient à leurs usages, à leurs tribunaux, à leurs droits; il ne fallait rien moins que la haute vénération qu'on avait pour le monarque, et l'habileté de son célèbre ministre d'Amboise, pour que les états de la province, convoqués en 1498, déférassent au vœu du roi, après un mûr examen des convenances.

Cette charte « établit et constitue, par édit perpétuel » et irrévocable, après avoir pris sur ce l'avis et délibération des princes et seigneurs de notre sang et lignage, » des gens de notre conseil, la cour souveraine de l'échiquier de notre pays et duché de Normandie, pour » être dorénavant, et en notre nom et de nos successeurs » ducs de Normandie, tenue ordinairement et continuellement en notre palais de notre bonne ville et » cité de Rouen, capitale dudit pays, par le nombre de » quatre présidens et vingt-huit conseillers vertueux, » justes coutumiers, sachant, connaissant et entendant » les lois, coutumes et usages, styles et chartes dudit » pays; c'est à savoir : Le premier et tiers présidens » clercs, et le second et quart laïcs, treize conseillers » clercs et quinze laïcs, deux greffiers, l'un pour le » civil, l'autre pour le criminel; nos notaires et secré- » taires, six huissiers et un audiencier, avec nos deux

Cl. Seyssel.

» avocats et procureurs ordinaires dudit lieu de Rouen,
» et un receveur pour le paiement des gages desdits
» officiers (1). »

Cette charte ne contient pas seulement l'organisation de ce tribunal souverain du duché : Louis XII y fixa le réglement des procédures ; il voulut que les jugemens fussent rendus publiquement et par ordre des bailliages qui en ressortissent, se réservant, à lui, et à ses successeurs, le droit de pourvoir aux offices vacans. Il confirma également les priviléges, franchises et exemptions, et voulut que les présidens, conseillers et officiers de l'échiquier en jouissent de même que les présidens, conseillers et officiers du parlement de Paris. Il supprima aussi, par cette charte, la cour de la grande sénéchaussée de Normandie, constituée pour vider les matières chéant en provision.

Les changemens que cette charte apporta dans l'administration de la justice, sont un monument précieux de la sagesse et de la bienveillance de Louis XII pour les peuples de son duché. Cette loi, consentie par les trois ordres de la province, assemblés pour en peser l'utilité et les inconvéniens, consacra la possession qu'eurent toujours les états de Normandie, d'accepter ou rejeter les charges contributives de la province, et

---

(1) L'échiquier tint ses séances dans les salles du château de Rouen jusqu'au 1er. octobre 1506, qu'il commença à les tenir dans le Palais, dont la construction avait été commencée du côté de la grande chambre dès 1499.

dont le parlement, qui remplaça l'échiquier sous François Ier. en 1515, a joui jusqu'à sa suppression en 1790. Il résulte de cette charte de 1499, que le souverain, les barons, ainsi que les états du duché de Normandie, conférèrent à la nouvelle magistrature les grands pouvoirs et les droits que le clergé et les barons exerçaient en la cour souveraine de l'échiquier, sauf que les arrêts entre les particuliers étaient intitulés au nom du roi : les ordonnance et réglemens continuèrent depuis à l'être au nom de la cour.

Le droit de vérification, modification ou rejet des mandemens, déclarations et édits des rois, communiqués aux nouveaux magistrats par la même loi et pour le maintien à perpétuité des droits et priviléges du duché, fut encore confirmé par le mandement de Louis XII en 1507, ainsi qu'il appartenait aux barons et seigneurs des deux premiers ordres et aux chefs du peuple. Ce droit antérieur à l'élévation, ce droit imprescriptible, fut le garant de la liberté civile des citoyens, celui de leurs propriétés et de l'ordre public.

Après s'être occupé de la justice, Louis fit des réglemens sages pour la discipline des troupes, afin qu'elles fussent exactement payées, et qu'ayant de quoi l'entretenir, elles ne fussent plus à charge à son peuple.

Cl. Seyssel.

Il fit également de sages ordonnances pour la fabrication des monnaies, altérées sous ses prédécesseurs. Ces lois furent très-sévères, tant sur les valeurs des monnaies étrangères que sur les fausses mon-

naies qui, répandues dans le commerce, y mettaient des entraves continuelles et une défiance qui anéantissait les spéculations, comme elle énervait la classe industrieuse des ouvriers et des artisans.

Il travailla ensuite à faire fleurir le commerce. Il ordonna qu'on construisît des vaisseaux dans tous les ports de mer; les chantiers maritimes de la Normandie étaient remplis d'ouvriers; les bois de construction y abondaient: ils y arrivaient de toutes les parties boisées de cette riche province. Il établit des manufactures dans beaucoup d'endroits; il activa l'industrie des peuples, et mérita bien le nom de *Père du peuple*, que lui décernèrent ses contemporains.

Après avoir si bien réglé l'intérieur de ses états, cet excellent prince fut le jouet de ses alliés; il s'enchaîna par des traités que lui seul se piquait d'exécuter; et suivant le rayon de prospérité que la fortune avait fait luire sur les premiers jours de son règne, il céda à la dangereuse envie de conquérir Gênes, Naples et Milan. Il rouvrit la source des larmes qu'il avait taries, par des opérations étrangères au bonheur de ses sujets, à qui ses expéditions coûtèrent beaucoup de sang et d'argent; mais il faut que chaque siècle ait ses erreurs politiques, ses guerres, ses illusions chimériques.

An. 1499. Louis reprit les malheureux projets de son prédécesseur; il les poussa avec plus d'obstination encore, et les leçons du règne précédent furent infructueuses pour le successeur. Il commença la guerre avec les mêmes

Seyssel.

succès que Charles; elle finit plus malheureusement. Louis XII se trouva enveloppé dans une foule de traités subtiles, qui ne furent que des piéges tissus avec adresse. Il lui eût été bien difficile de trouver quelque point fixe; l'astuce italienne jeta tant de fils pour l'embarrasser dans sa marche et dans ses victoires, qu'il fallait être aveugle pour ne pas deviner que toutes ces négociations se termineraient par une trahison ouverte. La probité dont Louis faisait profession, ne lui eut pas permis de vivre tranquille, s'il n'eut pas exécuté ce que lui ou son prédécesseur avaient promis. Malgré les infractions de ceux qui avaient contracté avec eux, il n'appercevait ni l'élévation de la maison d'Autriche, ni ses véritables ennemis; cependant tout l'avertissait de ruiner le fondement de cette puissance naissante, qui allait s'aggrandir et occuper toutes les forces de la France. Jamais circonstances ne demandèrent plus de discernement; jamais on n'en eut moins. On souleva fort imprudemment les suisses, qui étaient et qui devaient être les amis de la France. Si Louis faisait la guerre, ses ennemis savaient qu'il désirait la paix; il pensait que l'honneur exigeait l'une et son devoir l'autre. Ces combats l'embarrassaient et l'empêchaient de rendre ses peuples véritablement heureux; il temporisa au lieu de brusquer tout-à-coup ou la défaite ou la victoire.

La douceur de son gouvernement ne répara pas suffisamment ses fautes; à la vérité, elle donna lieu aux français de s'appliquer aux arts et au commerce qui

enrichissent un état; mais l'industrie et ses résultats ne purent balancer les maux que produisaient à-la-fois les dépenses de la guerre et l'économie du monarque; économie outrée, déplacée dans de telles circonstances, parce qu'elle ne pouvait s'allier avec les querelles ruineuses qu'il fallait soutenir, et dont l'issue ne pouvait être indifférente à la nation française.

Louis XII fut humilié en Italie, qui pesa ensuite sur l'Europe par le double privilége du saint-siège et la force de ses alliés. La ligue de Cambrai, qui menaçait Venise, se tourna contre la France; et celle-ci eut l'Europe à combattre ou à craindre. Il ne fut pas plus heureux du côté des Pyrénées; les troupes qu'il y avait envoyées furent défaites par les espagnols. Une violente tempête fit rentrer dans les ports la flotte qui observait les côtes de la Catalogne.

Le monarque mit plus de prudence et fut plus heureux dans le gouvernement de ses états. La veuve de Charles VIII était rentrée en possession de la Bretagne; c'était une province importante à conserver, et qui cependant allait être à jamais perdue pour la France. Il avait été stipulé dans le contrat de mariage que si Charles VIII mourait sans enfans, sa veuve épouserait son successeur, clause fort étrange; mais Louis XII était marié à Jeanne, fille de Louis XI. Le mariage était consommé; le roi s'en était vanté; comment rompre un lien aussi fort? L'amour qu'il avait toujours conservé pour Anne de Bretagne, n'était pas un motif de di-

vorce. Les défauts corporels qu'on reprochait à la reine ne légitimaient pas la dissolution d'un lien sacré. La raison d'état qui subordonne et doit subordonner les intérêts particuliers à l'avantage de tout le corps social, put seule autoriser et justifier la démarche de Louis.

Il s'adressa à Alexandre VI pour répudier sa femme, et il fut écouté. Le bâtard du pontife (1), après avoir fait ses conditions, apporta la bulle de divorce. Il était stipulé que le roi lui donnerait le duché de Valentinois, une grosse pension, la sœur du roi de Navarre en mariage, et des troupes pour se rendre maître de la Romagne. Borgia quitta la pourpre pour devenir une espèce de souverain; et Alexandre VI récompensa d'Amboise, premier ministre et archevêque de Rouen, du chapeau de cardinal, parce qu'il avait disposé son maître à accéder à toutes les propositions du pape.

Jeanne, après son divorce, se retira sans murmurer à Bourges, où elle fonda l'ordre des Annonciades. Quelques prédicateurs prêchèrent à Paris en sa faveur, et déclamèrent de toutes leurs forces contre le roi.

---

(1) Alexandre VI, natif de Valence, en Espagne, avait eu, étant cardinal, quatre fils et une fille de Vanotia, dame romaine, femme de Dominique Arimono; le second de ses fils (César Borgia) fut cardinal, ensuite duc de Valentinois. Le pape avait tant d'affection pour lui, qu'il renversa toutes les lois divines et humaines pour l'élever; ce qui donna lieu au distique suivant :

> Vendit Alexander claves, altaria Christum;
> Vendere jure potest, emerat ille prius.

Louis les laissa dire, et quand ils virent leur éloquence dédaignée, ils se turent (1).

Anne de Bretagne gouverna entièrement le monarque qui venait une seconde fois l'associer à la couronne de France : elle avait plus d'esprit que son mari ; elle nuisit considérablement aux affaires d'Italie. Par des représentations aussi importantes qu'affligeantes, elle considérait la guerre qu'on faisait au pape comme impie et sacrilège ; elle détruisait de tout son pouvoir ce que Louis faisait pour le succès de ses armes. Il avait assez à combattre sans cette rébellion domestique qui neutralisait ses projets. Anne de Bretagne mourut le 9 janvier 1513, âgée de trente-six ans. Louis eut d'elle deux filles ; l'aînée épousa François, comte d'Angoulême ; la seconde, Hercule, duc de Ferrare. Louis XII, après la mort d'Anne de Bretagne, épousa la fille de Henri VIII, avec lequel il fit la paix, dont cette union fut le gage.

An. 1513.

An. 1514.

Deux ans auparavant, Louis avait nommé au gou-

(1) Jeanne mourut à Bourges, en 1504, trois ans après la fondation des Annonciades. Tous les ans on y prononce son panégyrique. Voici la division d'un de ces éloges qui est imprimé. » Jeanne était si laide, qu'elle fut répudiée par son mari : elle » était si belle, qu'elle devint l'épouse de J. C. La laideur et la » beauté de Jeanne, voilà les deux points de mon discours. »

Benoît XIV a confirmé, en 1742, le culte qu'on rendait à cette princesse depuis deux siècles ; il a permis d'en faire la fête le 4 février, jour de sa mort ; et pour que cette fête soit plus célèbre, il a accordé des indulgences.

vernement de Normandie François, comte d'Angoulême, premier prince du sang, et qui succéda à sa couronne sous le titre de François Ier. Louis était venu présider l'échiquier du duché le 24 octobre 1808 : il avait avec lui les principaux officiers de sa cour. Il rendit, à cette époque, une ordonnance qui priva les grands baillis de leur droit de voter dans les jugemens; mais les nobles ne perdirent pas la faculté de tenir leurs assises (1).

C'est lorsque ce monarque vint en Normandie, que sur les représentations qui lui furent faites que le port d'Harfleur s'encombrait de plus en plus, il se fit remettre les projets pour le placement d'un autre port à l'embouchure de la Seine ; il fit jeter les fondemens de la ville du Havre-de-Grâce.

Louis, après tant de désastres pacifiés par des traités inattendus, voulut encore réaliser ses projets avortés ; il se repaissait de l'idée de reprendre le Milanais ; voilà ce qui prouve que le malheur ne guérit pas de l'opiniâtreté. Lorsqu'il n'était que duc d'Orléans, il s'opposa à la seconde entreprise de son prédécesseur sur le royaume de Naples ; sur le trône, il changea d'avis, tant les idées trompeuses de gloire sont faites pour pervertir l'imagination des plus grands hommes.

La mort le surprit au milieu des préparatifs qu'il faisait pour réparer les pertes qu'il avait essuyées en

(1) Rouillé, sur le chap. IX du Grand-Coutumier, fol. 17.

An. 1515. Italie. Trop de complaisances pour sa jeune épouse altérèrent sa santé et le conduisirent au tombeau le 1er. janvier. Un deuil universel couvrit la France ; jamais roi ne fut plus regretté ; on n'entendait que ce cri lamentable : *Le bon roi est mort.*

Ce prince avait pris Trajan pour modèle ; et dans ce siècle peu éclairé, il aima avec transport les arts et les lettres. Les courtisans l'accusèrent d'avarice, parce qu'il ne leur prodiguait pas les trésors de l'état. Ils enhardirent les comédiens à le représenter sur le théâtre, portant à la bouche une coupe remplie de pièces d'or. Louis se reconnut ; mais tranquille avec sa conscience, il dit : *J'aime mieux voir mes courtisans rire de mon avarice, que de voir mon peuple pleurer sur mes dépenses.*

C'est à ce roi philosophe qu'on doit l'abolition des asiles, ou droits de franchises des églises, qui subsistaient encore. Si quelque chose étonne dans la conduite d'un homme aussi vertueux, c'est d'avoir favorisé l'abominable famille d'Alexandre VI ; mais il traitait de souverain à souverain.

Louis XII eut de grands hommes à la tête de ses troupes. Gaston de Foix son neveu (1), tué à vingt-trois ans à la bataille de Ravennes (2), avait donné

---

(1) Gaston de Foix, duc de Nemours, neveu du roi par sa mère Marie, sœur de Louis XII.

(2) En 1512.

tant de preuves de son courage et de sa prudence, que le monarque dit avec douleur : *Qu'il voudrait n'avoir plus un pouce de terre en Italie, et pouvoir à ce prix faire revivre son neveu et tous les hommes valeureux qui ont péri avec lui. Dieu nous garde de remporter jamais de pareilles victoires.* Le chevalier Bayard qui, sous Charles VIII, soutint seul sur le pont de Naples l'effort de deux cents chevaliers ; qui, après la prise de la Bresse, remit aux filles de son hôte deux mille pistoles que leur mère lui avait fait présenter pour se racheter du pillage de sa maison, ce héros servit sous Louis XII et sous François Ier. : ce monarque, après la bataille de Marignan, voulut être fait chevalier par lui (1).

Le cardinal d'Amboise fut l'ami et le principal ministre de Louis ; comme son maître, il avait l'extrême désir de faire le bien, mais comme lui ses vues étaient bornées ; il participa beaucoup à ses fautes (2).

---

(1) Jacques de Mailles a écrit la vie du chevalier Bayard.

(2) George d'Amboise avait été évêque de Montauban et archevêque de Narbonne ; il eût été élu pape si le cardinal de la Rovère n'eût, à force d'intrigues, empêché cette élection, pour se mettre lui-même la tiare sur la tête. Il fit de grands biens à la cathédrale de Rouen. L'énorme cloche qui portait son nom avait été donnée par lui ; elle fut fêlée en 1786, lors du passage du vertueux Louis XVI. C'est aussi le cardinal George d'Amboise qui fit construire le château de Gaillon, qui depuis servit toujours de maison de campagne aux archevêques de Rouen. Ce château n'existe plus depuis 1793. C'est à tort qu'un auteur de l'Histoire de Rouen a dit que le cardinal d'Amboise avait été grand-maître de l'ordre de Malte : cet auteur a confondu George d'Amboise avec Aimery d'Amboise

La découverte des Indes répandit en France tant d'or et tant d'argent, que les terres qui étaient alors affermées mille livres, furent portées à huit ou neuf mille (1). Cette progression subite, qui allait insensiblement bouleverser les fortunes, mérite d'être observée. La noblesse se croyant plus riche, se livra avec fureur à une dépense qui l'exila bientôt de ses propriétés personnelles; elle apprit le chemin de la cour et l'art d'implorer les grâces du souverain. La dépense en chevaux et en équipages de chasse était devenue une épidémie, et faisait dire à Louis XII : *Les gentilshommes de mon royaume sont comme Actéon et Diomède, mangés par leurs chevaux et par leurs chiens.*

La mort de Louis XII plongea non-seulement la

son frère, qui succéda à Pierre d'Aubusson le 10 juillet 1503, ainsi que nous l'avons vu précédemment. Ce qui honore le plus l'illustre cardinal d'Amboise, c'est qu'il fit de grands biens à la ville de Rouen, qu'il ne posséda jamais qu'un seul bénéfice dont les deux tiers du revenu étaient employés à la nourriture des pauvres. Entre ses belles actions, il ne faut pas omettre celle qui concerne un gentilhomme normand, qui lui offrait de lui vendre une terre à vil prix, pour pouvoir marier sa fille; le cardinal lui laissa sa terre, et lui donna gratuitement l'argent dont il avait besoin. Il mourut le 25 mai 1510, regretté des Normands qui lui étaient fort attachés.

(1) S'il est sorti des mines de l'Amérique huit fois plus d'or et d'argent qu'il n'y en avait dans toute l'Europe, en 1490, et si le prix des denrées a haussé de huit fois, on comprend aisément que malgré la masse de métal importé, les Européens n'en ont été ni plus riches ni plus pauvres.

Recherches sur les américains, t. 1er., p. 115.

France dans le deuil, mais elle laissa aux français la crainte d'une longue minorité. Avant que le comte d'Angoulême put mettre le pied sur les dégrés du trône, il fut indispensable de s'assurer si la reine veuve n'était point enceinte. Ce ne fut qu'après s'en être assuré que François Ier. prit le titre de roi.

La Normandie perdait dans Louis un protecteur qui l'affectionnait particulièrement. François avait, comme son prédécesseur, été gouverneur de cette belle province; elle plaça en lui toutes ses espérances.

## INFLUENCE DU RÈGNE DE FRANÇOIS I^er.

An. 1515. En effet, les premiers regards de ce monarque se portèrent vers la Normandie. A son avénement à la couronne, il confirma, par des lettres-patentes, la cour de l'échiquier dans tous ses priviléges; et, par d'autres lettres du mois de février suivant, il voulut que le nom d'*échiquier* fut changé en celui de *cour de parlement*.

An. 1517. Recueil des Arrêts de M. Frolard, 1re. partie, c. 11.

Le 2 août, François Ier. tint son lit de justice à Rouen; il était accompagné du chancelier Duprat et de plusieurs seigneurs et officiers de sa cour.

An. 1518. Au mois de janvier il accorda à ce parlement les mêmes priviléges dont jouissait celui de Paris; et par un autre édit du mois de février suivant, il l'exempta de l'arrière-ban.

Ce fut cette même année qu'on construisit la chambre de la Tournelle.

L'origine de la chancellerie établie près le parlement de Normandie est presqu'aussi ancienne que celle de l'échiquier du duché, créé par Rollon, premier duc; et quoiqu'il eut été réuni à la couronne dès l'an 1202, on s'y servait toujours du sceau particulier de l'échiquier de Normandie, suivant ce qui est dit dans les lettres de Charles VI, du 19 octobre 1406. Cela est d'autant plus remarquable, qu'il n'y avait point encore de chan-

celleries particulières établies près les parlemens et autres cours ; il n'y avait que *la grande chancellerie*, celles du Dauphiné, des grands jours de Champagne, de l'échiquier de Normandie et quelques autres sceaux.

Louis XII ayant érigé l'échiquier de Normandie en cour souveraine, et l'ayant rendu sédentaire à Rouen, établit, par l'édit de 1499, une chancellerie près l'échiquier, et l'office de garde des sceaux fut donné au cardinal d'Amboise, deuxième du nom, archevêque de Rouen.

Recueil des ordonnances de la 3e. race. Tessereau, Histoire de la chancellerie. Recueil des Arr. du Parl. de Norman., par M. Frolard, p. 73.

François Ier. en établissant l'échiquier en parlement, la chancellerie de l'échiquier devint celle du parlement.

Au mois d'octobre 1701, Louis XIV créa une chancellerie particulière près la Cour des Aides de Rouen; mais elle fut réunie à celle du parlement par un autre édit du mois de juin 1704.

François avait des qualités aimables et brillantes, mais toutes ses idées se portaient vers la gloire des armes. Ses courtisans voyaient avec ivresse qu'il ne respirait que la guerre ; ils vantaient sur-tout sa libéralité magnifique, qui ne savait rien refuser et qui contrastait avec la sévère économie de son sage prédécesseur. Ce monarque se fût acquis une gloire durable, s'il eût eu autant de prudence et de discernement qu'il avait de bravoure et d'affabilité. C'était le prince qu'il fallait à la noblesse, mais non à la nation, qui avait besoin d'un régime doux et continu. Le peuple qui s'éten-

dait par la culture, qui enrichissait l'état par le commerce et l'industrie, maudissait cette fougue perpétuelle qui ne convenait plus à la situation du royaume. D'ailleurs on n'avait plus l'anglais à chasser de la Normandie, ni de la Guienne; la Bretagne était réunie à la couronne, la faction bourguignone n'existait plus. Le propriétaire paisible ne voyait plus ses champs ravagés par des ennemis voisins. Que lui importait la conquête du Milanais? Les arts et le commerce commençaient à faire luire leurs avantages; la découverte de l'Amérique avait créé de nouvelles sources de richesses, qui ne dépendaient plus des dépouilles sanguinaires des batailles.

Louis XII avait protégé l'agriculture; il n'avait imposé à l'habitant des campagnes que des charges légères; il avait ouvert la France à une multitude d'habitans: la population était devenue abondante sur une terre heureuse. Le laboureur épris de la douceur du gouvernement, s'etait livré à étendre ses travaux.

Les anciennes plaies étaient presque cicatrisées par une génération nouvelle; la France touchait au dégré de bonheur où elle pouvait atteindre, sans la passion guerrière du monarque qui allait épuiser le sang de ses sujets et tarir les sources de leur aisance, sans qu'il put en résulter aucun avantage pour la nation.

Pour conquérir le duché de Milan, François Ier. qui avait dissipé en vaines profusions les trésors de son prédécesseur, avait besoin de trouver les fonds nécessaires à cette entreprise; il augmenta les impôts. Duprat lui

conseilla de vendre les charges de judicature. Cette vénalité honteuse devint universelle, et dura malheureusement jusque vers la fin du dix-huitième siècle.

La ligue de Léon X avec l'empereur, et les suisses, de leur côté, voulurent interdire à François l'entrée du Milanez. La bataille de Marignan, des 13 et 14 de septembre, où quinze mille suisses et huit à dix mille français restèrent sur la place, en justifiant les goûts belliqueux du monarque, ne confirma que trop les pressentimens du peuple, qui, las des guerres, ne respirait plus qu'après les douceurs de la paix. Le pape, craignant que le monarque ne voulut s'emparer des états ecclésiastiques, lui fit demander une entrevue à Boulogne. La politique rafinée du pontife dût avoir beaucoup d'avantage sur la jeunesse d'un roi guerrier, peu propre aux négociations. Il proposa d'abord d'abolir la pragmatique sanction, comme un ouvrage infernal, inventé pour restreindre le pouvoir des papes; il employa pour cela ce qu'il avait d'habileté et d'adresse : il promit au chancelier Duprat un chapeau de cardinal et des bénéfices. Duprat en imposa à son maître, en lui donnant l'idée d'un concordat qui serait substitué à la pragmatique sanction, et dont les avantages seraient compensés. Il enleva à l'église gallicane les plus beaux droits, celui d'élire ses pasteurs, en lui imposant l'obligation de faire passer à Rome les revenus d'une année de chaque bénéfice.

An. 1515.

An. 1517.

L'alliance avec les suisses fut mieux vue et infini-

ment plus utile ; ils s'obligèrent à ne jamais servir les ennemis du royaume. Ce traité coûta fort cher, mais il ne fut pas trop acheté, si on réfléchit à tous les avantages que depuis en a tiré la France.

François Ier., au milieu de ses conquêtes, ne perdit pas de vue la province de Normandie. Louis XII avait jeté les fondemens de la ville du Havre ; dès 1509, François y fit bâtir une très-grosse tour qui défend les jetées et la rade : il voulut même que la ville s'appellât *Franciscopolis*, François-Ville.

Tandis que François Ier., se considérant comme le prince le plus puissant de l'Europe, s'occupait des projets qu'il avait conçus de faire fleurir, dans sa patrie, les lettres, les arts et le commerce, un rival croissait, qui bientôt devait exciter sa jalousie et l'accabler du poids de sa grandeur : c'était Charles-Quint. Il venait de monter sur le trône d'Espagne, à la mort de Maximilien Ier. (1) Ces deux souverains prétendirent à l'empire et ne dissimulèrent pas leurs desseins ; les électeurs préférèrent le roi d'Espagne, petit-fils de Maximilien Ier. François sentit son orgueil humilié ; il ne put se tenir dans les bornes de la modération : sa jalousie se tourna en une animosité personnelle qui fit couler des flots de sang.

An. 1519. Martin du Bellay.

Charles-Quint, d'un caractère plus sage et plus calme, devina son ennemi, prévint ses projets, lui rendit la

(1) Maximilien Ier. mourut à Lens, en Artois, le 12 janvier 1519.

même haine : l'Europe entière fut menacée d'un bouleversement par la jalousie et la haine de ces deux rivaux. Les hostilités commencèrent par la Navarre. La Flandre devint le théâtre d'une guerre où François Ier. aurait pu, par une victoire éclatante, en imposer à son ennemi ; le défaut d'argent lui fit perdre cette belle occasion. Ses dissipations firent en partie le succès de Charles-Quint, et ôtèrent à François les avantages que la valeur de ses troupes semblait devoir lui assurer sur l'empereur. Les impôts nouveaux excitèrent les murmures du peuple, qui regrettait hautement la sage administration de Louis XII. Toujours les coffres étaient vides au moment des grandes entreprises ; l'or avait été employé à des dépenses vaines et frivoles. Enfin, ce prince dont les plaisirs et la gloire militaire étaient si onéreux à la France, fut réduit à enlever au tombeau de Saint-Martin-de-Tours, une grille d'argent massif, pesant sept mille marcs, dont on fit une petite monnaie. Quelle honteuse et pitoyable ressource !

Le roi eut recours en même temps aux subsides du clergé : il assembla celui de Normandie, à Rouen. Il présida lui-même cette assemblée, dont il tira vingt-quatre mille livres ; la répartition s'en fit selon l'étendue et les facultés de chaque diocèse. Celui de Coutances fut taxé à neuf mille six cent soixante-six livres treize sous quatre deniers : les autres remplirent le reste.

Bientôt le mécontentement devint général : la puérile conquête du Milanais, qu'on ne put conserver malgré tant de victoires, et la mort du célèbre Bayard (1) fit entrevoir l'abîme où s'engloutirent les finances du royaume. Le connétable de Bourbon, persécuté par la reine mère, quitta la France et prit le commandement des armées de Charles-Quint. Ce fut la faute de François Ier., qui ne sut appaiser un homme puissant et redoutable qu'il avait laissé accabler d'outrages, et dont il n'avait payé les services que par l'ingratitude.

An. 1525. François Ier., victorieux un instant, fut ébloui par ses succès. Croyant n'avoir plus rien à craindre, il divisa ses forces, envoya dix mille hommes à Naples, quatre mille à Gênes, se consumant lui-même infructueusement devant Pavie. Les impériaux, au contraire, rassemblèrent leurs troupes et lui présentèrent la bataille. Du Bellay. Un général prudent aurait levé le siége et évité le combat, c'était le sentiment de toute l'armée. On aurait insensiblement miné l'ennemi, dont les troupes mal soudoyées menaçaient de se révolter. Le roi, plein de l'esprit de la chevalerie, crut plus digne de sa grandeur de marcher au-devant des espagnols et de les combattre. La bataille, contre l'avis de tous les généraux (2), se donna le 24 de février. Si elle fit honneur

---

(1) Il fut tué à la retraite de Rebec, en 1524 ; il y reçut un coup de mousquet qui lui perça le corps.

(2) La Trémouille lui dit : « Sire, le véritable honneur à la » guerre est de réussir ; jamais on ne peut justifier une défaite

à la bravoure de François Ier., elle en fit fort peu à ses talens. Il fut fait prisonnier et se vit captif de son sujet, de ce même connétable qu'il avait traité avec trop de hauteur.

Il écrivit à la reine mère une lettre qui ne contenait que ces mots : » Madame, tout est perdu, fors l'honneur. « Vingt-cinq mille français couvraient le champ de bataille. Cette funeste catastrophe rappellait celles de Poitiers et d'Azincourt.

Transféré à Madrid, l'empereur refusa long-temps de le voir, sous prétexte que cette entrevue serait embarrassante pour tous deux. Cette conduite blessa le cœur de François Ier.; il en conçut un chagrin qui le rendit malade et mit sa vie en danger. Il remit à la duchesse d'Alençon, sa sœur, qui était venue le voir à Madrid, un acte par lequel il renonçait à la couronne et la remettait au dauphin, invitant sa famille et son peuple à le regarder comme s'il était mort.

Le parlement veilla à la sûreté de Paris; sa fermeté diminua la consternation où était toute la France après la bataille de Pavie.

La Normandie était menacée d'une invasion de la part d'Henri VIII, roi d'Angleterre. La régente et le conseil lui envoyèrent des ambassadeurs qui détournèrent l'orage, en faisant partager au monarque anglais

Martin du Bellay.

» par un combat. Vous risquez votre armée, votre personne, » votre royaume : vous ne risquez rien par la levée du siége. »

les alarmes de toute l'Europe pour la liberté publique, qui allait se trouver sans contre-poids par la puissance et l'ambition de Charles-Quint.

L'armée qui devait s'emparer de la Normandie était prête à s'embarquer à Douvres, où les vaisseaux l'attendaient pour cette expédition. Aussitôt après le départ des ambassadeurs de la régente, le roi d'Angleterre lui donna une autre destination, et la Normandie fut entièrement rassurée.

An. 1526. Après treize mois d'une détention indigne d'un souverain, Charles-Quint rendit la liberté à son prisonnier à des conditions plus onéreuses à la France que l'esclavage du monarque. Le traité de Madrid, signé le 14 janvier, portait la cession de la Bourgogne à l'empereur, et les droits du roi sur Milan, Naples et Gênes; le rétablissement du connétable de Bourbon dans ses biens, charges et dignités; en outre, deux millions d'écus d'or, le fils de François Ier. en ôtage, et si le roi ne pouvait tenir sa parole, qu'il retournerait en prison.

A son retour, le roi convoqua à Angoulême les notables du royaume et les états de Bourgogne. Les deux assemblées se refusèrent à l'exécution du traité de Madrid; les états de Bourgogne sur-tout insistèrent tellement pour sa nullité, qu'ils déclarèrent que la province ne passerait jamais sous la domination de l'empereur; que si la France voulait l'y contraindre, elle secouerait le joug de l'un et de l'autre. L'avidité de

Charles-Quint fût trompée pour avoir passé les bornes de la modération; mais les fils du roi furent néanmoins livrés à l'empereur. Cette condescendance au traité paraît d'autant plus ridicule, que, manquant au reste, il était moins dangereux de manquer à tout.

Les reproches de la part de l'empereur, les démentis du roi de France, les appels en combats singuliers, les acceptations de ces défis, ne furent que des pièces de théâtre, qui fournirent matière aux plaisanteries réciproques des français et des espagnols.

An. 1526. Le roi pourvut aux charges vacantes du royaume; il nomma Louis de Brézé au gouvernement de la province de Normandie, et le chargea de presser vivement les travaux de la ville du Havre, qui, le 15 janvier de l'année précédente, avaient été inondés par la mer d'une manière tellement violente, que presque tous les habitans avaient péri : vingt-huit navires pêcheurs furent portés jusques dans les fossés du château de Graville.

An. 1527. La guerre recommença; Charles-Quint saccagea Rome, fit le pape prisonnier, et rendit le roi de France responsable de ces dégâts. Les succès de l'empereur effrayèrent l'Europe, et unirent plus étroitement la France et l'Angleterre; Henri VIII prodigua l'argent à son allié, qui en était toujours affamé.

Tandis que Charles et François se faisaient la guerre en Italie, deux grandes princesses, Louise de Savoie, mère du roi de France; et Marguerite de Flandres, tante paternelle de l'empereur, cherchèrent les moyens

An. 1529.

de mettre un terme à la guerre. On fit la paix à Cambrai, qui fut appellée *la Paix des Dames*, parce qu'elle était le fruit des conférences de ces deux princesses. Les conditions furent que le roi paierait à l'empereur deux millions d'or pour sa rançon; qu'il quitterait la souveraineté de Flandres et d'Artois, et qu'il épouserait Eléonore, sœur de l'empereur; le tout fut exécuté (1).

François épousa Eléonore d'Autriche, et la fit couronner à Saint-Denis le 5 mars; le 16 du même mois, il fit son entrée solemnelle avec la reine dans Paris.

An. 1530.

Le roi nomma cette année son fils aîné François, dauphin de France, gouverneur de la Normandie, mais il ne le fut qu'un instant; le maréchal d'Annebaut lui succéda. Comme ce dernier était, en outre, amiral de France, le roi ayant besoin de ses services, il donna le gouvernement de cette province à Henri, son second fils, qui depuis fut roi sous le nom d'Henri II.

An. 1531.

Les sciences recueillirent les premiers fruits de la paix. François I^er^. reçut à cette époque le glorieux titre de *Père des Lettres*, qu'il se faisait honneur de porter. Il attira auprès de sa personne le plus de savans qu'il pût; il animait leurs travaux et les récompensait en

(1) Dans le traité de Cambrai, les alliés des deux monarques y furent presque comptés pour rien; ce qui fit dire à André Gritti, doge de Venise: « La ville de Cambrai est le purgatoire des vénitiens, où les empereurs et les rois de France leur font expier les fautes qu'ils ont faites en s'alliant avec eux »; parce que c'était encore à Cambrai que Louis XII et l'empereur Maximilien avaient fait une ligue pour le renversement de la république de Venise.

roi; il avait même contracté l'usage de faire quelques pas vers eux, par honneur, la première fois qu'ils lui étaient présentés. Il rassembla de toutes parts des manuscrits précieux dont il enrichit cette bibliothèque, le plus rare trésor des rois de France; il établit une imprimerie royale, fonda le collége royal, y mit des professeurs pour les langues, les mathématiques, la médecine; et ce ne fut plus une honte pour la noblesse de France de savoir autre chose que manier un cheval et des armes. François Ier. en France, Jules II à Rome, et les Médicis à Florence, eurent l'avantage d'accueillir les arts et les sciences exilés de la Grèce : ils partagèrent entre eux la gloire de les faire refleurir dans l'occident, et de fixer à jamais une époque mémorable (1).

Mézerai.

Henri VIII et François Ier. eurent une entrevue à Boulogne et ensuite à Calais, où ils firent un traité d'alliance pour s'opposer à tous ceux qui pourraient avoir l'intention de nuire à leurs intérêts réciproques. Cette

An. 1533.

(1) Un des savans qui fixa plus particulièrement les regards de François Ier., fut le célèbre Erasme. Dès les premières années du règne de ce prince, Etienne Poncher, évêque de Paris; Guillaume Petit, confesseur du roi; Guillaume Cop, premier médecin, et Guillaume Budé, furent les agens de la négociation. « Quelle gloire » pour vous, écrivait-on à Erasme, d'être recherché, à titre de » doctrine, par le plus grand des rois, par François Ier., ce prince » si aimable, si décent dans ses manières, si généreux! Il a dessein » d'immortaliser son nom par un établissement utile aux lettres. » Il s'entretient souvent avec nous des moyens de faire fleurir » les sciences. Il nous charge d'attirer dans ses états des hommes

alliance favorisa singulièrement le commerce maritime de la Normandie, qui, à cette brillante époque, prit un accroissement considérable. Déjà ses marins s'étaient formés aux courses lointaines; les succès de leur navigation enhardirent les spéculateurs, et les ports de cette province devinrent bientôt l'entrepôt du commerce d'importation et d'exportation. C'est sous le règne de François Ier. que la Normandie commença à prendre le rang que lui a mérité par la suite son industrie et la fertilité de son sol.

Une autre alliance, non moins importante, ajouta une nouvelle faveur aux spéculations des normands, par la facilité qu'accordèrent les Médicis au commerce des français, en faveur du mariage de Catherine de Médicis, fille unique et héritière de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, et de Madeleine de la Tour-d'Auvergne, nièce de Clément VII, avec Henri, fils puîné de François Ier. Ce mariage fut convenu à la suite d'une con-

» éminens en doctrine ; nous nous sommes flattés de vous ramener
» à Paris, où vous avez étudié si long-temps. Toute la cour vous
» souhaite, et le roi, peut-être, vous écrira lui-même. »

Guillaume Budé est auteur de cette lettre. Erasme mourut à Bâle, le 12 juillet 1536. Parmi les savans qu'honorait François Ier., on distinguait Adrien Turnèbe, né à Andely et non à Rouen, comme dit l'auteur de l'Histoire de Rouen.

Si quelque trait particulier caractérise le goût et la considération qu'avait François Ier. pour les savans, ce sont les marques d'estime qu'il prodigua au célèbre *Léonard de Vinci*, qui mourut entre les bras de ce monarque, en 1518, à soixante-quinze ans.

férence qu'eut à Marseille le roi de France, avec le pape Jules de Médicis (1).

Le roi de France, irrité contre François Sforce (rétabli duc de Milan par le traité de Cambray), de ce qu'il avait fait décapiter l'agent qu'il avait établi près de lui, se décida à faire revivre ses droits sur le Milanais. La guerre recommença; les troupes de l'empereur entrèrent en Provence: le maréchal de Montmorency fit une défense tellement habile et convenable aux circonstances, qu'il sauva Arles et Marseille qu'assiégeait Charles-Quint. François Ier. fut heureux que son intrépide noblesse versât son sang pour sauver son royaume, et le versât sans murmurer; à la vérité ce prince lui marquait tant d'estime, qu'il lui sacrifiait tous les autres ordres de l'état. Les projets de l'empereur sur la Provence échouèrent; il perdit la moitié de ses troupes, moissonnées par la faim et les maladies: il reprit tristement le chemin de l'Italie.

An. 1534.

Sur ces entrefaites le fils aîné du roi mourut empoisonné. On accusa de ce crime inutile un gentilhomme italien, qui, ayant été mis à la question, avoua qu'il avait glissé du poison dans un verre d'eau fraîche que le dauphin avait bue, et cela à la sollicitation de Ferdinand de Gonzague et d'Antoine de Leve, lieutenans-gé-

An. 1536. (Guill. du Bellay.)

(1) Il fut élu pape, après la mort d'Adrien VI, en 1523. Il se ligua avec les français et les vénitiens contre l'empereur Charles-Quint; il fut assiégé dans Rome par l'armée de ce prince, et contraint de se sauver *incognito*.

néraux de l'empereur. Quelques-uns attribuent ce crime à Catherine de Médicis.

Enfin, par la médiation de Paul III (1), pontife d'un génie étendu, les deux monarques eurent une entrevue à Nice. Le pape parvint, par son éloquence persuasive, à les faire convenir d'une trève de dix années. Pendant cette trève les gantais se révoltèrent contre l'empereur, qui, voulant les châtier, demanda au roi son passage par la France. François y consentit, et se piqua, encore une fois, d'une générosité stérile.

An. 1538.

Le chancelier Poyet ayant indisposé François Ier. contre le parlement de Normandie, Sa Majesté vint elle-même à Rouen; elle y fit son entrée solemnelle au mois d'août, et se rendit au parlement les chambres assemblées. Le chancelier y prononça l'interdiction de cette cour; le roi nomma un président et douze conseillers, qu'il envoya à Bayeux pour rendre la justice à ses sujets de la Basse-Normandie.

An 1540.

Le motif de la haine de Poyet contre le parlement, était l'improbation que tous les membres de cette cour souveraine avaient manifestée contre ce chancelier, pour sa conduite dans le procès de Philippe Chabot, seigneur de Brion, amiral de France, qu'il avait fait dégrader et déclarer incapable de posséder aucun office royal. Cet arrêt fut cassé en révision par un autre du 29 mars 1541.

(1) Alexandre Farnèse, mort en 1549, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

An. 1541.

L'amiral étant mort peu après sa réhabilitation, le chancelier Poyet fut dégradé en plein parlement, condamné en cent mille livres de dédommagement envers le roi, et enfermé dans la tour de Bourges pour ses vexations.

An. 1542.

La condamnation juste et authentique de Poyet éclairant François Ier. sur la démarche qu'il lui avait dictée envers le parlement de Normandie, il leva l'interdiction; et voulant donner aux officiers de cette cour une marque de la satisfaction qu'il avait de leur conduite, par un édit du mois de juin il leur accorda une exemption générale et perpétuelle de l'arrière-ban.

An. 1543.

Au mois de juillet le roi créa une cour des aides, pour juger souverainement en Normandie les procès relatifs à la perception des impôts.

An. 1544.

Charles-Quint ne tirant plus qu'avec peine les métaux du Nouveau-Monde, gêné par les priviléges de ses trop nombreux états, inquiété du côté des turcs, fatigué par les princes luthériens, ne se fiant qu'avec réserve à Henri VIII devenu nouvellement son allié, se ressouvenant de sa vaine entreprise sur la Provence, manquant de vivres en Champagne où il était entré, consentit à la paix, dont le traité fut signé à Crespy, en Valois, le 18 octobre.

An. 1545.

La guerre continuait toujours avec l'Angleterre. François faisait des préparatifs considérables par mer et par terre pour assiéger Boulogne; son armée navale se composait de cent cinquante gros vaisseaux, vingt-cinq galères

et huit ou dix caraques génoises : toutes ces forces étaient dans les ports de la Normandie.

Le roi vint au Havre pour visiter sa flotte et y faire embarquer ses troupes. Enchanté des dispositions de sa marine, il voulut procurer aux dames de la cour une partie de plaisir, en leur donnant un grand dîner à bord du vaisseau amiral, qui, dit-on, portait huit cents tonneaux (c'était alors la manière de calculer la grandeur et la force des vaisseaux de guerre). Les apprêts de cette fête exigèrent des préparatifs où on n'apporta pas vraisemblablement assez de précaution. Le feu prit et se communiqua promptement dans toutes les parties du vaisseau; chacun se sauva en se jetant à la mer : plusieurs personnes périrent, les autres furent accueillies par les marins de la flotte. Le trésor du roi, qui était sur ce vaisseau amiral, fut heureusement retiré avant que le feu ne se fût communiqué à l'artillerie, qui se composait de cent pièces de bronze de différens calibres, et dont l'explosion spontanée occasionna des dommages considérables à tout ce qui se trouva à portée. Ce fut néanmoins un très-grand bonheur que le roi et les dames de la cour n'y fussent pas encore entrés.

Malgré cet accident, la flotte mit à la voile; elle rencontra celle des anglais; mais ne pouvant la déterminer à accepter le combat, elle fit une descente dans l'île de Wight, dont elle se saisit. Le reste de la campagne n'ayant rien offert de décisif, le roi venant de perdre à-la-fois le duc d'Orléans, son troisième fils, et François

de Bourbon, comte d'Enghien, il en conçut tant de de chagrin, qu'il se détermina à traiter de la paix avec l'Angleterre. Il chargea l'amiral d'Annebaut et Pierre Raimond, premier président du parlement de Normandie, de traiter avec les plénipotentiaires anglais : la paix fut enfin conclue le 7 juin.

Martin du Bellay.
An. 1546.

Des trente années que dura la guerre, il en résulta que Charles-Quint, qui aspirait à la monarchie universelle, fut trompé dans son attente, et que François Ier. épuisa ses peuples dont il aurait pu faire le bonheur, s'il n'avait pas été plus téméraire que grand, plus emporté qu'actif, toujours dupe de son adversaire, malgré les fréquentes leçons qu'il en recevait. Remplaçant les connaissances qui lui manquaient par des excès de bravoure, il adorait le soldat pour oublier le reste de la France. Après la levée du siége de Landrecy, il récompensa tous les officiers, et donna aux soldats les priviléges de la noblesse pendant leur vie.

François Ier. mourut le 30 mars, âgé de cinquante-trois ans, à la suite d'une maladie secrète, qui, récemment apportée d'Amérique, n'avait pas encore été combattue par des remèdes efficaces : il en était tourmenté depuis neuf années, et l'art qui guérit, si connu aujourd'hui, ne fit qu'irriter ses maux.

An. 1547.

Le roi commençait à s'appliquer aux affaires, à rétablir l'ordre dans ses finances, lorsque la mort interrompit ses travaux. Ce monarque avait eu pendant sa vie des momens d'éclat et de longs intervalles de

sommeil et de langueur, ne sachant point mettre à profit les qualités qu'il avait reçues de la nature, ne communiquant à personne les affaires les plus graves et les plus importantes; c'est en cela sur-tout qu'il faisait maladroitement consister l'autorité souveraine.

Ce fut vers l'an 1517, sous le règne de ce monarque, que s'éleva le luthéranisme et le calvinisme. Ces dogmes nouveaux prirent naissance dans le cloître; et du fond de sa cellule, un moine arracha au souverain pontife la moitié de son empire, en le menaçant de lui faire perdre l'autre.

Le commerce des indulgences, établi par le pape Léon X (1), fut le germe de ces fatales divisions. Il voulait, par ce trafic honteux, que toute la chrétienté contribuât à l'érection de la superbe basilique de Saint-Pierre de Rome, et ce monument a coûté à l'univers des flots de sang.

François Ier., que les princes protestans cherchaient à séduire, opposa une barrière au torrent qui voulait l'entraîner. Sa sœur, la reine de Navarre, qu'il aimait tendrement, ne lui demandait autre chose que de donner audience à Melanchton (2), disciple de Luther.

(1) Fils de Laurent de Médicis et de Clarice des Ursins; il fut fait cardinal à l'âge de quatorze ans, par Innocent VIII, et pape le 11 mars 1513.

(2) Philippe Melanchton naquit à Bretten, dans le Palatinat du Rhin, le 16 février 1497, d'un père très-spirituel. Il fit tant de progrès dans la théologie, qu'il l'enseigna avec célébrité. Il dressa, en 1530, la Confession de Foi connue sous le nom de

Son éloquence douce et persuasive était encore plus favorable que celle de son maître pour entraîner les esprits : il passait, non sans raison, pour le plus beau génie qu'il y eût parmi les protestans. Le cardinal de Tournon, redoutant un tel orateur, sut si habilement détourner le coup, que Melanchton fut contremandé. François, qui n'envisageait que ses possessions en Italie, suivit l'impulsion du pontife romain, et publia contre les protestans des édits très-sévères.

On doit à ce monarque l'édit de Villers-Cotterets, donné en 1539, qui ordonna que tous les actes publics, qui jusqu'alors avaient toujours été écrits en latin, le fussent dorénavant en français. Cet abus avait singulièrement étendu le pouvoir des jurisdictions ecclésiastiques, parce que cette langue n'était pas entendue dans les autres tribunaux, encore moins des particuliers, ce qui était une absurdité.

---

*Confession d'Ausbourg*, parce qu'elle fut présentée à l'empereur à la diète de cette ville. Melanchton était un homme paisible et modeste, d'un esprit doux et tranquille, n'ayant rien du génie violent et impétueux de Luther et de Zuingle. Il haïssait les disputes de religion ; il n'y était entraîné que par l'exigence du rôle qu'il avait à soutenir dans le monde. Etant aux conférences de Spire, il alla voir sa mère à Bretten ; elle lui demanda ce qu'il fallait qu'elle crût au milieu de tant de disputes : *Continuez, lui répondit-il, de croire et de prier comme vous avez fait jusqu'à présent, et ne vous laissez point troubler par le conflit des disputes de religion.* Melanchton mourut à Wittemberg le 19 avril 1560, à soixante-quatre ans, et fut enterré proche Luther, dans le temple du château.

## INFLUENCE DES RÈGNES D'HENRI II, DE FRANÇOIS II, DE CHARLES IX ET D'HENRI III.

Henri II monta sur le trône à l'âge de vingt-neuf ans, le jour anniversaire de sa naissance. La face des affaires changea rapidement. Au commencement de ce règne, de nouveaux favoris chassèrent les anciens; et les conseils salutaires de François Ier., au lit de mort, furent bientôt oubliés par son fils. Les Guises étaient redoutés du père, ils s'élevèrent sous Henri; l'abaissement de la maison de Lorraine lui avait été spécialement recommandé, il n'eut rien de plus pressé que de la favoriser. Dissipateur autant que son prédécesseur, et non moins que lui livré aux plaisirs, mais beaucoup plus faible, il laissa les grands s'élever dans sa cour et y former des partis. Tandis que le connétable de Montmorency, les Guises et le maréchal de Saint-André s'emparaient de son esprit, la duchesse de Valentinois, qui avait été maîtresse de son père et qui était âgée de quarante ans, s'emparait de son cœur. Soumis à l'empire de cette femme dont la tendresse affectée n'était autre que de l'avidité, le monarque n'eut plus de génie, de caractère ni de volonté.

An. 1547.

L'abnégation totale de Henri laissa un champ libre à deux factions de s'emparer de son sceptre, attendu

que le gouvernement d'un état n'est jamais oisif; s'il n'est pas dans les mains qui doivent en tenir les rênes, les ambitieux, soit par force ou par adresse, savent toujours s'en saisir.

Les Guises, dont les talens et le caractère répondaient à la hauteur de leur génie, s'offrirent pour gouverner. Braves, courageux et utiles, ils furent les soutiens de l'état dans les circonstances difficiles; leurs noms éclipsèrent bientôt tous les autres, et jusqu'à celui du monarque même. L'un d'eux (François de Lorraine) avait fait lever le siége de Metz à l'empereur (1), et avait, par cette importante opération, préservé le royaume d'une redoutable invasion. Le titre de grand capitaine lui valut la reconnaissance publique, et lui confirma l'autorité que le roi ne pouvait plus lui enlever. Il se couvrit encore de gloire par la prise de Calais sur les anglais, qui possédaient cette ville depuis 1347; elle avait coûté à Edouard III onze mois de siége après la bataille de Crécy: le duc de Lorraine, au grand étonnement de toute l'Europe,

An. 1552.

An. 1558.

(1) Charles-Quint vint mettre le siége devant Metz avec une armée de cent mille fantassins, douze mille cavaliers et une nombreuse artillerie. Le duc de Lorraine s'y était renfermé avec deux princes de sa maison, trois princes du sang, cinquante seigneurs de la première qualité, cinq cents gentilshommes avec leur suite, et cinq mille hommes de la meilleure infanterie de France. Avec cette poignée d'illustres guerriers, il soutint soixante-cinq jours les efforts opiniâtres de l'empereur, et l'obligea à se retirer.

l'enleva en huit jours. Il chassa de la France les anglais qui se vantaient d'en tenir les clefs, et qui n'ont pu s'y rétablir même au fort des dissensions civiles.

La maison de Lorraine, autant orgueilleuse de ses succès que de son mérite, jetant un regard rétrograde sur la fortune des Pepins et des Hugues Capet, aspira au trône; pour s'en frayer le chemin, déjà elle faisait remonter son origine à Charlemagne. En vain Henri II, obsédé par sa maîtresse et ses favoris, se partageait entr'eux; le crédit des uns disparaissait auprès du mérite des autres, dont l'ascendant en imposait au trône et à la France entière.

La duchesse de Valentinois s'était rendue odieuse. La confiscation des biens des hérétiques lui étant dévolue, elle pressait les exécutions. Ces révoltantes cruautés n'échappèrent point à la multitude, malgré les égaremens où le fanatisme l'avait plongée. Henri s'oublia même jusqu'à assister une fois à ce barbare spectacle; mais il fut tellement ému des cris que jeta dans le bûcher un des malheureux (qui avait été son valet-de-chambre), qu'il frissonnait d'horreur chaque fois qu'il se rappellait cet horrible moment. Bientôt infidèle à cet instinct de la nature, il laissa un libre cours aux ordonnances les plus rigoureuses, parce que la duchesse héritait des dépouilles des victimes!

Le connétable de Montmorency et les Guises s'emparaient tour-à-tour du faible monarque. La cour, pleine de cabales, les seigneurs mécontens, les pro-

vinces agitées par le bouleversement des fortunes pendant le règne précédent ; les protestans qui cherchaient à se dérober à la tyrannie et aux bûchers ; les Guises, prêts à profiter des discordes, tout annonçait une secousse violente, qui devait guérir les convulsions de l'état.

Charles-Quint, moins guerrier qu'habile politique, mécontent de quelques revers, malheureux devant Metz, craignant que sa gloire passée ne s'éclipsât tout-à-fait, cherchait à rappeller la victoire et la paix.

La guerre déclarée avec l'Angleterre, on secourut les écossais ; Boulogne fut pris, mais la paix signée bientôt après le rendit à la France.

Henri, à l'exemple de Charles VIII et de Louis XII, établit une discipline sévère dans les tribunaux. Les gens du roi semonçaient (1) les magistrats, leur reprochaient leurs fautes, les rappellaient à la sainteté et à la pureté de leurs fonctions. A cette époque, le roi vint en Normandie ; il fit son entrée à Rouen le 1er. octobre. Le 9 du même mois, il se rendit au parlement, où il présida la chambre des vacations, accompagné des cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Châtillon, de Sombresse et de Vendôme, du roi de Navarre, du duc de Guise, du duc d'Enghien, du duc d'Aumale, du connétable de Montmorency, du grand amiral d'Annebaut, du maréchal de Saint-André et du chancelier.

An. 1550.

An. 1550.

Les causes appellées, on plaida celle de deux ecclé-

(1) Telle est l'origine des mercuriales.

siastiques nommés à un bénéfice, et dont la nomination, faite par Sa Majesté, était contestée par le duc de Montpensier. Le roi gagna : il était juge et partie.

Cette chambre des vacations avait été créée en 1547 par François Ier., et le réglement du 22 février de la même année porte : « Qu'à l'avenir la première séance » de cette chambre commencerait le lendemain du » jour de Notre-Dame de septembre, finirait le jour » de la veille de Saint-Martin, et qu'il serait fait rôle » du président et des conseillers pour leur servir de » *debentur*, et d'acquit au paiement des gages ».

Ce n'est aussi qu'en 1554 qu'il y eut des présidens et des conseillers *honoraires* au parlement de Normandie. Les premières lettres en ce genre furent accordées par Henri II, *à maître Nicolas le Roux, conseiller-clerc*, qui avait résigné son office *à maître Robert le Roux, son neveu.*

Ce fut pendant le séjour d'Henri II à Rouen qu'il donna des lettres-patentes aux cent quatre arquebusiers de Rouen, pour jouir des mêmes priviléges que les cinquante arbalêtriers, sous les conditions qu'ils seraient tenus d'*obéir au commandement du parlement, du bailli de Rouen et de ses lieutenans, en ce qui dépend de l'exercice des arrêts de ladite cour, et sentences dudit bailli et de ses lieutenans.*

L'entrée de Henri fut d'autant plus magnifique, et son séjour à Rouen tellement rempli de fêtes somptueuses, qu'il avait été douze ans gouverneur de la

province, et que les normands s'attachaient aux chefs qui les conduisaient avec douceur.

Charles-Quint, dont la sombre humeur et la vaste ambition avaient pesé sur les deux hémisphères, quitta le trône impérial pour se retirer au couvent de Saint-Just, de la province d'Estramadure. Ce prince s'abusa lui-même; l'orgueil vivait encore chez lui. Un ambitieux ne trouve ni repos, ni bonheur dans la retraite; aussi le chagrin s'empara de son âme au milieu de sa solitude, où, réduit à lui-même, il ne sut plus comment exister. Il mourut deux ans après son abdication, à l'âge de cinquante-neuf ans.

An. 1558.

Le faible Henri, délivré d'un puissant ennemi, s'engagea toujours imprudemment dans des guerres qu'il aurait pu éviter, signant des traités plus onéreux à la France que n'auraient pu l'être trente années de revers. La honteuse paix de Cateau-Cambresis, dont tout le monde sentit l'opprobre excepté le roi, fut l'ouvrage de la duchesse de Valentinois et du connétable, qui vendirent les intérêts de la France.

An. 1559.

Au commencement de cette année, Henri II voulut s'emparer, pour la première fois, en Normandie, des prisées et ventes; il adressa, à cet effet, une déclaration au parlement, qui, par ses modifications, en rendit l'exécution impossible.

Un tournoi fut imaginé pour distraire la cour des calamités qui désolaient les peuples, dans lequel Henri voulut rompre une lance avec le comte de Montgom-

mery, pour amuser les dames. Ils coururent l'un sur l'autre, leurs lances se brisèrent; Montgommery, emporté par son cheval, donna du tronçon qui lui restait à la main, dans l'œil droit du roi, qui avait la visière levée; le coup pénétra si avant, que son crâne en fut offensé; il en mourut onze jours après, ayant déclaré qu'il pardonnait au comte l'accident involontaire qui le mettait au tombeau. Mais Catherine de Médicis demanda la mort du comte de Montgommery avec autant d'instance que s'il eut commis un assassinat. Elle le poursuivit pendant quinze ans, et le fit mourir sur l'échafaud en 1574. Ce malheureux gentilhomme avait onze enfans, dont neuf garçons, tous vaillans capitaines, et deux filles : ils furent dégradés de noblesse par un arrêt aussi inique que le supplice de leur père (1).

La postérité, toujours juste envers les souverains, reproche à Henri II, qui était né doux, humain et affable, d'avoir donné l'édit sanguinaire qui condamna tous les hérétiques à mort; d'avoir fait arrêter et sacrifier Anne Dubourg, conseiller-clerc au parlement de Paris, parce aqu'il eut la fermeté de blâmer,

(1) Gabriel de Lorge, comte de Montgommery, s'était retiré en Angleterre; il revint en France pendant les guerres civiles. Il se signala par sa valeur dans le parti des calvinistes, et leur rendit des services très-importans; mais le maréchal de Matignon l'ayant fait prisonnier de guerre à Domfront, le remit à regret entre les mains de Catherine de Médicis.

en plein parlement (le roi présent), les cruautés dont on usait envers les sectaires, et avoir peint, avec autant de courage que d'éloquence, les abus de la cour de Rome. Henri fut excité contre ce magistrat par Gilles Lemaître, créature de la duchesse de Valentinois, qui était premier président, et qui dit, en présence du monarque: *Que le roi devait imiter Philippe-Auguste, de respectable mémoire, qui fit brûler six cents albigeois en un jour!* Il est essentiel de savoir que les présidens étaient tous de l'avis d'Anne Dubourg, et entr'autres Christophe de Harley, Pierre Séguier, Louis Dufour et Christophe Dethou. Le roi envoya Anne Dubourg à la Bastille: il fut brûlé vif en place de Grève, et préalablement dégradé de l'ordre de prêtrise. Cette exécution eut lieu vers la fin de 1557, sous le règne de François II. Eustache du Bellay, évêque de Paris, présida à cet inique jugement, qui ne manqua pas d'avoir les suites les plus cruelles.

Quel contraste avec la sage conduite de Louis XII, qui, traversant le Dauphiné pour porter la guerre en Italie, fut étonné des cris de haine et de fureur qui, de toutes parts, s'élevaient contre ces malheureux sectaires! Il fit examiner leur conduite par des gens de loi pleins d'intégrité, et leur rapport fut si favorable, que le vertueux monarque s'écria: *Ils sont meilleurs chrétiens que nous.* Il fit rendre aux proscrits les biens que la tyrannie leur avait enlevés, et ordonna qu'on jetât dans le Rhône toutes les procédures.

Le parlement d'Aix et son premier président, le baron d'Oppède, mirent le comble à toutes ces atrocités. Ce farouche magistrat, à la tête des satellites de ses fureurs, porta dans les asyles des religionnaires la terreur et la mort. Ces malheureux se réfugièrent avec précipitation dans les neiges éternelles de leurs montagnes; pendant ce temps-là, on brûlait leurs maisons, on violait leurs filles et leurs femmes. Mérindolles et Cabrières seront à jamais des monumens de la rage fanatique de ce monstre, contre lequel un cri d'indignation s'éleva de toutes parts. Les murmures de la France entière forcèrent le prince à faire arrêter d'Oppède et les magistrats ses complices; leur procès s'instruisit: il occupa cinquante audiences. Le parlement (1) ne trouva qu'un coupable, l'avocat-général Guérin, qu'il condamna à être pendu, et d'Oppède fut sauvé par le crédit du cardinal de Tournon (2); mais la haine des gens de bien a condamné sa mémoire et l'a couvert d'opprobre.

An. 1559. François II, à seize ans, succéda à son père. Ce prince inhabile passa facilement sous le joug des Guises et de Catherine de Médicis, qui, jusqu'alors, n'avait eu aucun crédit, et avait pendant vingt années dis-

---

(1) Le parlement de Paris.

(2) D'Oppède plaida sa défense avec autant de chaleur que d'éloquence; il commença son plaidoyer par ces mots: *Judica me, Deus, et discerne causam meam, de gente non sancta.*

simulé sa haine contre sa rivale ; elle s'unit aux princes lorrains qu'elle n'aimait pas, mais c'était le parti le plus fort : tous les princes du sang furent éloignés du faible monarque.

On vit paraître sur la scène des caractères vigoureux, des hommes d'une physionomie mâle : la religion devint entre les mains de ces politiques l'arme la plus redoutable. Ils persuadèrent au peuple, chacun de leur côté, qu'ils vengeaient les lois divines pour mieux rétablir les lois civiles.

Le parti calviniste, las des persécutions, crut qu'il était moins naturel de perdre la vie dans les supplices, que de la dévouer généreusement à la défense de la liberté. Les conjurés composèrent un corps nombreux, et choisirent pour chef le prince de Condé, frère du roi de Navarre ; la conspiration devait éclater à Amboise, elle fut découverte. Les Guises, que le nombre des conjurés n'effrayait pas, les dévouèrent à la mort. Tombés dans leur propre piége, à mesure qu'ils arrivaient par différens chemins au lieu indiqué, les uns furent taillés en pièces ; les autres, pendus aux créneaux du château, tous bottés et éperonnés. A quatre lieues à la ronde, on massacrait, sans forme de procès tous ceux que l'on rencontrait. Pour dérober ensuite l'horreur du carnage, on noyait ceux qui restaient, ensorte que la Loire fut couverte de corps morts. Les princes lorrains rassasièrent complètement leur vengeance. Il ne manquait, pour la satisfaire en-

An. 1561.
Belleforest.

tièrement, que le prince de Condé et le roi de Navarre tombassent sous leurs coups.

Le prince de Condé, sans s'épouvanter, demanda une audience publique pour se justifier du crime de rebellion. Il parla avec beaucoup d'éloquence et de fermeté en présence du roi, de toute la cour et des ambassadeurs étrangers; et jetant un de ses gants, suivant l'usage de l'ancienne chevalerie, il offrit le duel à quiconque l'accuserait d'infidélité envers le roi. Le duc de Guise, en politique habile, déclara qu'*il reconnaissait l'innocence du prince, et qu'il était prêt lui-même de combattre aussi ses accusateurs*.

Cette conspiration, quoiqu'étouffée dans le sang, alarmait encore la cour. Le chancelier de L'Hospital proposa de convoquer une assemblée extraordinaire, où tous les grands seigneurs seraient invités, afin de prévenir les guerres civiles.

Les Guises ne voulaient pas de ces assemblées, qui tendaient toujours à restreindre le pouvoir des gouvernans. L'amiral de Coligny vint se mettre aux genoux du roi; il lui présenta, les larmes aux yeux, une requête des calvinistes de Normandie, qui demandaient la liberté de conscience et l'expulsion des Guises, assurant qu'il y avait dans la France deux cent mille infortunés prêts à signer cette requête. Cette démarche fit impression. On convint que dorénavant on ne prononcerait la peine de mort que contre les protestans convaincus de violence ou de sédition. Il fut aussi question

de la convocation des états : leur tenue fût indiquée à Orléans.

La faction des Guises cherchant à éloigner cette assemblée, renouvella dans l'intervalle l'ancienne accusation contre le prince de Condé, à l'occasion de la conjuration d'Amboise. Ils accumulèrent tant de griefs, que le roi et sa mère écrivirent aux deux princes de se rendre aux états d'Orléans; c'était un piége grossier, mais par cela qu'il était tel, le prince y tomba. Le cardinal de Bourbon son frère, trompé lui-même, le conduisit dans le péril, sur lequel néanmoins ils avaient les yeux fixés sans l'appercevoir. A peine le prince de Condé avait-il salué le roi, qu'il fut arrêté; on nomma cinq commissaires pour suivre son procès. Le prince protesta vainement, demandant à être jugé dans la chambre des pairs. Les Guises triomphaient de voir cette grande victime prête à être immolée : il fut condamné par la commission à avoir la tête tranchée. Elle allait tomber sous la hache des bourreaux à l'ouverture des états, mais François II mourut subitement avant le jour marqué pour l'exécution.

Le prince de Condé fut rendis en liberté et renvoyé absous; mais il emportait avec lui le souvenir de l'affront qu'il avait essuyé, et du danger qu'il avait couru.

L'ouverture des états se fit sans nouvelle convocation, Charles IX ayant remplacé son frère, la loi disant que *le mort saisit le vif*, et que l'autorité ne meurt point.

Charles n'avait encore que dix ans environ lorsqu'il monta sur le trône. La régence fut déférée à Catherine de Médicis, malgré les prétentions du roi de Navarre, qui se contenta du titre de lieutenant-général du roi dans toute la France.

A l'ouverture des états, le chancelier fit un discours sur la situation du royaume. On mit ensuite sous les yeux de l'assemblée l'état des finances. Les dettes s'élevaient à trente-neuf millions cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-cinq livres.

La recette totale de l'année à douze millions deux cent cinquante-neuf mille neuf cent vingt-cinq livres; et la dépense à douze millions deux cent soixante mille huit cent vingt-neuf livres.

An. 1561.

La clôture des états-généraux se fit le 31 janvier. Le chancelier annonça qu'ils étaient ajournés à Pontoise pour le mois d'août suivant.

Le maréchal de Saint-André, le duc de Guise et le connétable de Montmorency, se liguèrent pour envahir l'autorité. On nomma cette union *le triumvirat*. La régente eut recours à ses finesses ordinaires; n'imaginant que de petites trahisons, elle ne savait pas juger les hommes qui l'entouraient; au lieu de choisir la faction qui devait donner au trône le plus de poids, elle fit naître tous les maux qu'elle voulait éviter. La tempête gronda, ébranlant à-la-fois toutes les parties de l'état, parce que Catherine fut incertaine, irrésolue, et qu'elle avait été trop timide pour affronter l'orage;

d'ailleurs, les armes de la politique s'émoussent contre le fanatisme. La religion étant le ressort le plus fort de la société, elle en détruit l'harmonie avec violence quand ce ressort cesse d'en resserrer les parties. Que répondre à des hommes qui aspirent à la palme du martyre et qui dédaignent les récompenses terrestres? Que dire à des ambitieux forcenés qui dirigent ces cerveaux exaltés par des fourberies artificieuses, ou par de petites ruses dictées par des intrigans qui n'ont que l'inquiétude ou la soif de l'or?

Catherine voulant régner et brouillant tout, fut cause du triumvirat qui décela son faux air de courage; et, toute alarmée de sa faute, elle traita avec l'amiral Coligny, qui avait un pouvoir respecté sur les calvinistes; alors parut l'édit qui portait défense de les inquiéter sur le fait de la religion.

La doctrine réformée faisait des progrès rapides dans toute la France; encore un pas de plus, et le calvinisme s'y établissait.

La Normandie étant la province la plus voisine du foyer où s'embrâsaient les cerveaux fanatiques, fut une des premières où les divisions religieuses étendirent leurs ravages. Déjà le parlement avait sévi en plusieurs occasions; mais ces exécutions, au lieu d'intimider, ne firent qu'animer davantage les deux partis. Le colloque de Poissy avait jeté la pomme de discorde. La guerre se déclara, non une guerre civile, mais une guerre de religion. Rouen, Dieppe, le Havre, Caen, Bayeux,

Falaise, Vire, Saint-Lo, Carentan et la plus grande partie des places de la province, furent surprises par les religionnaires. L'acharnement et la fureur multiplièrent les désordres dans ces villes surprises; l'ennemi qu'on combattait, on le traitait ou dans les prisons, ou sur le champ de bataille, comme l'ennemi de Dieu et des hommes. Tous les égaremens du fanatisme firent violer aux deux partis les principes d'une religion que, pour comble d'erreurs, ils croyaient défendre, et aux préceptes de laquelle ils comptaient obéir.

Le parlement de Normandie, après avoir épuisé tous les moyens d'appaiser les partis, voyant qu'il n'était plus écouté, et que ses représentations étaient aussi méprisées que ses menaces, sortit de cette capitale et se retira à Louviers. Le duc de Bouillon était alors gouverneur de la province; ses lieutenans, les sieurs de Bacqueville, de Clere, d'Auzeboc et d'Allègre, s'emparèrent de Caudebec et du Pont-de-l'Arche, afin d'intercepter les secours qui auraient pu arriver aux religionnaires. En même-temps Bacqueville informa la cour de la prise des forts et de la ville de Rouen par les protestans, ce qui avait forcé ses collègues et lui de s'emparer des passages.

Les protestans, de leur côté, instruisirent de leurs succès le prince de Condé, dont les forces s'étaient accrues par le secours des allemands que le prince palatin lui avait envoyé, et l'invitèrent à les soutenir. Le prince leur envoya Lannoi de Morvilliers, capitaine

renommé, pour les commander; il se rendit de Boulogne à Rouen.

An. 1562.

Jean de Ferrière, vidame de Chartres, était passé en Angleterre, de la part du prince de Condé et de tout son parti, pour demander à la reine Elisabeth un secours d'hommes et d'argent. La réponse de cette reine fut : Que la charité chrétienne l'obligeait, à la vérité, d'assister ceux de sa religion qu'on opprimait en France; mais qu'elle ne pouvait disposer de la vie ni des biens de ses sujets sans leur en rendre compte. La prudence d'Elisabeth la forçait de prendre ses sûretés, et elle ne les pouvait trouver à moins qu'on ne la saisît d'une place maritime où elle pût mettre garnison anglaise. Les confédérés ayant prévu cette objection, ils avaient chargé leur député de lui offrir Dieppe ou le Havre-de-Grace. Ainsi le traité fut conclu avec le vidame de Chartres, chargé de pouvoir du prince de Condé, du duc de Rohan et de l'amiral de Coligny, sous ces conditions (1). La reine, prenant ces chefs et ceux de leur parti sous sa protection, s'engagea à leur fournir trois cent mille écus d'or et six mille soldats qu'on débarquerait en Normandie; que trois mille seraient employés pour défendre les villes de Dieppe et de Rouen, qui seraient déclarées pour les protestans, et que les trois mille autres passeraient au Havre, pour garder cette ville maritime au nom de la reine, à qui les confédérés s'obli-

(1) Convention de Hamptoncourt.

géaient de la remettre, et qui lui tiendrait lieu d'équivalent de Calais, jusqu'à ce que la France lui eût restitué cette place, suivant le traité du Cateau-Cambresis.

Le jour de la signature du traité, Elisabeth fit publier une déclaration, en forme de manifeste, des motifs qui l'y avaient engagé; elle était conçue en ces termes:

Hist. d'Angleterre.

« Qu'elle n'envoyait point une armée en Normandie
» pour reconquérir cette province, l'ancien patrimoine
» des rois d'Angleterre, possédée à tort ou à droit par
» les français, mais pour la conserver, au contraire, à
» leur jeune roi, opprimé par la tyrannie des Guises;
» que c'était contre ces perturbateurs du repos de leur
» patrie, aussi bien que de celui de leurs voisins,
» qu'elle faisait marcher ses troupes pour faire cesser
» leurs cruautés contre ses frères, les protestans de
» France, pour recouvrer Calais dont ils empêchaient
» la restitution, et pour s'opposer enfin à leur ambi-
» tion qui n'avait point de bornes. Déjà maîtres d'une
» partie des places maritimes de la Normandie, et
» prêts à voler de-là en Angleterre si elle ne les pré-
» venait, qu'elle ne pouvait demeurer simple specta-
» trice de leurs tragédies, et leur voir renverser tout
» ce qui faisait obstacle à leur grandeur sans manquer
» à ce qu'elle devait au roi mineur, son allié, et à ses
» sujets persécutés, à la tranquillité de la république
» chrétienne, à la défense de sa religion, à sa propre
» sûreté et à celle de ses peuples. »

L'ambassadeur de France (1) qui résidait auprès de la reine d'Angleterre, traita les confédérés de rebelles, et demanda qu'on lui livrât le vidame de Chartres comme un traître à sa patrie, suivant un article du Cateau-Cambresis, qui ordonnait de part et d'autre la remise des criminels d'état aux princes qui les réclameraient; mais la reine s'en excusa. Elle en écrivit même au roi de France et rejeta le crime sur les Guises, les accusant d'être les auteurs des guerres funestes et sanguinaires qu'ils avaient commencé à allumer sous Henri II, et dans lesquelles ils avaient dessein de faire périr toute la famille royale.

Les six mille hommes d'infanterie et les trois cents chevaux promis par Elisabeth, débarquèrent vers la fin du mois de septembre dans les ports de Dieppe et du Havre, sous le commandement de Poining et de Warwich (2). Ils étaient chargés de remettre au prince de Condé cent mille écus d'or, par forme de prêt, pour les frais de la guerre, aux termes du traité conclu avec le vidame.

Les trois mille hommes furent reçus au Havre-de-Grace, que les protestans avaient enlevé quelque temps auparavant au roi de France. Ils y restèrent en garnison et renvoyèrent les français, cette ville devant être, aux termes du traité, leur place de sûreté; mille

(1) Paul de Foix, archevêque de Toulouse, mort à Rome en 1584.

(2) Ambroise Dudley, comte de Warwich.

hommes restèrent à Dieppe, et deux mille hommes se jetèrent dans Rouen.

L'armée royale venait de prendre Bourges, et le conseil du roi était d'avis qu'on allât faire le siége d'Orléans; mais la descente des anglais en Normandie et la perte du Havre, leur firent changer d'opinion. Ils se décidèrent à venir faire le siége de Rouen, dans la crainte que l'ennemi ne s'emparât de nouveau de cette belle et riche province, depuis long-temps le théâtre des guerres civiles.

Le duc d'Aumale, Jean de la Brosse, duc d'Etampes, et le sieur de Matignon, y commandaient pour le roi; Gabriel de Lorges, comte de Montgommery, pour le prince de Condé. Le duc de Bouillon et le gouverneur protégeaient les religionnaires, à cause de la haine qu'il avait pour les Montmorency; sa conduite était en toutes occasions le résultat de cette haine, ce qui lui faisait outrer ses mesures, ou les rendre incomplètes.

Le commerce était totalement interrompu dans cette province, où tout se dirigeait par la fureur des deux partis. La violence et l'avidité du soldat ôtaient aux commerçans et aux marchands la possibilité de trafiquer; l'ouvrier était sans ouvrage, l'agriculture abandonnée; le parlement, retiré à Louviers, ne rendait la justice qu'aux habitans de cette ville et à ceux des environs; le culte catholique était sans exercice, et toute la population dans la cruelle alternative de périr au milieu des dissensions civiles, ou de fuir la patrie.

Le duc d'Aumale vint faire le siége de Rouen ; mais ayant été repoussé avec perte, il conduisit ses troupes sous les murs de Pont-Audemer, qu'il prit et livra au pillage ; les bourgeois et la garnison furent presqu'entièrement massacrés : cette cruauté fit trembler la ville d'Honfleur, que ses habitans abandonnèrent au vainqueur, cherchant leur salut dans la fuite.

## SIÉGE DE ROUEN PAR LE ROI DE NAVARRE.

Tandis que le duc d'Aumale exerçait ses vengeances sur les troupes des protestans et sur les protestans eux-mêmes, l'armée royale, sous les ordres d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre et lieutenant-général du royaume, entrait en Normandie. Charles IX y était, la reine Catherine de Médicis et ses filles d'honneur; c'était pour cette cour une partie de plaisir d'assister au siége d'une des villes de France les plus industrieuses et les plus opulentes : elle se promettait d'assister aux assauts de cette place, d'être présente au pillage. Ce fut le 24 septembre 1562 que les forts de Sainte-Catherine et de Saint-Michel furent emportés d'assaut. Le premier, par le connétable, et le second, par le duc de Guise (1). Les garnisons furent passées au fil de l'épée.

(1) Le duc de Guise, allant d'un de ces forts à l'autre pour les visiter, rencontra un gentilhomme angevin, qui, depuis long-temps, préméditait de l'assassiner. (La reine mère l'avait prévenu du complot formé contre ses jours). Il fit approcher ce gentilhomme, lui dévoilà sa trame odieuse; celui-ci, par sa contenance embarrassée et ses alarmes, décela ses criminelles intentions : il avoua ses complices et implora la miséricorde du duc. Ce généreux seigneur lui demanda par quel motif il voulait sa mort, le gentilhomme lui répondit : Qu'on lui avait persuadé que c'était pour délivrer sa religion de son plus puissant ennemi. Le prince lui dit ces paroles remarquables : *Voyez combien*

Le 28, on poussa les attaques sur la ville avec beaucoup d'ardeur: le 23 octobre, l'assaut fut donné; mais la résistance des protestans, non moins courageuse, rendit les efforts des assaillans infructueux; il fallut le renouveler le lendemain : on fut encore repoussé avec une perte considérable.

Antoine de Bourbon ordonna un troisième assaut le 26 octobre. Après cinq semaines de siége, la ville fut emportée et livrée au pillage pendant huit jours : le butin fut considérable. Il périt à ce siége quatre mille hommes, tant d'une part que de l'autre. Le roi de Navarre, allant visiter la tranchée, pressé par un besoin naturel qu'il se hâtait de satisfaire (1), reçut dans l'épaule gauche un coup d'arquebuse dont il mourut le 17 novembre suivant. Malgré sa blessure, il voulut

Annales de France. Hist. des Batailles. Mémoires de Condé.

*ma religion est plus douce ; la vôtre vous a conseillé de me tuer sans m'ouïr, la mienne me commande de vous pardonner.*

Ce généreux pardon du duc de Guise est parfaitement rendu dans la dernière scène d'*Alzire*, lorsque Gusman dit à Zamore:

Des Dieux que nous servons, connais la différence :
Les tiens t'ont commandé le meurtre et la vengeance;
Et le mien, quand ton bras vient de m'assassiner,
M'ordonne de te plaindre et de te pardonner.

(1) L'anecdote d'Antoine, roi de Navarre, donna lieu à cette épitaphe satyrique :

Ami français, le prince ici gissant,
Vécut sans gloire et mourut en pissant.

avoir la satisfaction d'entrer dans la ville, par la brèche, à la tête des français, porté sur une litière par les suisses. On regretta aussi le seigneur d'Audouis, béarnais; Charles de la Rochefoucault, seigneur de Rendan, colonel-général de l'infanterie française, qui avait été blessé au siége de Bourges; Sainte-Colombe, gentilhomme béarnais, qui le premier sauta dans la ville au dernier assaut; les deux seigneurs qui le suivirent étaient Gaspard de la Châtre et Richelieu; tous deux furent blessés. Montgommery avait eu la précaution de faire tenir un bateau prêt sous les murs du vieux-palais, où il se réfugia avec quelques-uns des siens; mais vis-à-vis de Croisset, on avait fait tendre une chaine d'une rive à l'autre de la Seine, afin que personne ne put échapper. Ceux qui montaient le bateau se portèrent alternativement de la poupe à la proue; et, par cette manœuvre, ils parvinrent à franchir l'obstacle qui les arrêtait. Montgommery suivit le cours de la Seine, et se réfugia au Havre que tenaient les anglais (1).

(1) François de Civile, gentilhomme et capitaine d'infanterie, reçut un coup qui le renversa sans connaissance sur le rempart de Saint-Hilaire. Confondu parmi les morts et prêt à être enterré, son fidèle domestique le chercha pour lui procurer une sépulture honorable; il trouva que son maître respirait encore, il le chargea sur ses épaules, et le porta à l'hôpital des blessés où les chirurgiens le considérèrent comme mort. Ils tardèrent à lui donner des soins pendant quatre jours; enfin, on soigna sa plaie et il fut rendu à la vie.

Après la prise de la ville, Civile était encore gissant sur son

Le retour du parlement, après la prise de Rouen, fut malheureusement signalé par des exécutions. Dix des principaux habitans furent condamnés à mort, parmi lesquels se trouvait un ministre protestant. Ces exécutions indignèrent les ministres qui résidaient à Orléans auprès du prince de Condé, qu'ils sommèrent d'user de représailles; elles coûtèrent, en effet, la vie au sieur Sapin, conseiller au parlement de Paris, neveu du premier président le Maître, et à Jean de Troyes, abbé de Gastines. Le troisième était Odet de Selves, ambassadeur de France à Madrid, tous trois prisonniers. Ce dernier obtint sa grâce du prince de Condé; mais il fut si troublé de sa condamnation, qu'il mourut peu de jours après.

Les religionnaires qui s'étaient renfermés dans Dieppe, prévoyant bien qu'ils succomberaient sous les armes du monarque, lui remirent la ville, mais bientôt après ils égorgèrent les chefs que le roi leur avait donné.

Après le siége de Rouen, le prince de Condé qui n'avait pu empêcher la prise de cette ville importante,

lit; la soldatesque le prit et le jeta par la fenêtre. Il tomba sur un fumier où il resta trois jours; un de ses parens l'enleva pendant la nuit. Civile revint en santé, et vécut encore quarante ans après ces événemens. M. de Civile mourut plus qu'octogénaire. On lui fit l'épitaphe suivante :

> Ci-gît, qui deux fois dût périr,
> Et deux fois revint à la vie ;
> Et que d'amoureuse folie,
> Dans sa vieillesse on vit mourir.

se décida à conduire, le 30 novembre 1562, son armée devant Paris ; mais ne pouvant y faire subsister ses troupes, il décampa le 10 de décembre, dans l'intention de diriger sa marche sur la Normandie, pour faire sa jonction avec les anglais qui étaient au Havre, et aussi pour toucher les cent mille écus d'or qu'Elisabeth lui avait promis. Ces fonds lui étaient d'autant plus nécessaires, que les allemands qu'il avait à sa solde commençaient à se mutiner pour être payés.

Le connétable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André, ayant fait observer les démarches du prince de Condé, lui interceptèrent le passage près la ville de Dreux : les armées se rencontrèrent dans les plaines de Dreux le 19 décembre 1562. L'armée du prince se composait de quatre mille chevaux et huit mille hommes d'infanterie ; l'amiral de Coligny commandait l'avant-garde ; le prince était au centre, et d'Andelot au corps de réserve.

Hist. des Batailles.

L'armée royale consistait en treize mille fantassins et trois mille cavaliers (1). On en vint aux mains : le combat dura plus de cinq heures ; l'honneur de la vic-

(1) Avant de livrer la bataille, les généraux de l'armée royale voulurent avoir un ordre de la cour. Leur envoyé se présenta au lever de Catherine de Médicis, qui, pour toute réponse, se tourna vers la nourrice du roi et lui dit d'un ton ironique, mêlé d'indignation : « Nourrice, voilà des généraux d'armée qui consultent » une femme et un enfant pour savoir s'ils donneront bataille ; » qu'en pensez-vous ? »

toire demeura aux catholiques avec le champ de bataille et quatorze cents prisonniers, parmi lesquels était le prince de Condé, qui rendit les armes à Damville. Le connétable de Montmorency avait été pris par les protestans dans le premier choc qui mit en fuite toute son infanterie. La nouvelle de cette première défaite arriva à la cour avant celle du gain de la bataille. La reine mère dit, en l'apprenant : « Eh bien ! il faudra » donc prier Dieu en français ? »

L'armée royale perdit des hommes précieux par leur habileté et leur valeur, entr'autres le maréchal de Saint-André (1), les seigneurs de Monbron, d'Annebaut, de la Brosse père et fils, Gilbert de Beaucaire. Le duc de Nevers fut tué d'un coup de pistolet, lâché par un des siens et sans dessein, quelques instans avant la bataille ; le duc d'Aumale fut foulé aux pieds des chevaux et faillit périr ; mais s'étant relevé, il donna à la seconde charge avec plus de fureur. Les protestans perdirent moins d'hommes de marque ; ils n'eurent à regretter que les sieurs d'Arpajon, de Liancourt, de Chaudieu, de Lignières et sur-tout beaucoup de capitaines allemands.

Le conseil du roi décida qu'on ferait le siége d'Orléans, malgré l'avis des généraux, qui voulaient profiter de la défaite de Dreux pour anéantir l'armée des

(1) Jacques d'Albon, marquis de Fronsac, maréchal de Saint-André, fut tué d'un coup de pistolet que lui tira Bobigny de Mézières, dont il avait fait confisquer les biens à son profit.

protestans. L'armée royale s'avança jusqu'à Etampes, qu'elle prit sans coup férir ; le seigneur de Duras ayant abandonné cette place qui pouvait tenir, les troupes se trouvèrent le 6 de février devant Orléans. Une double attaque rendit le duc de Guise maître du faubourg du Portereau et du boulevart qui le protégeait ; ensuite on s'empara du pont et l'on s'approcha des tourelles. Les batteries ne cessèrent de foudroyer cette importante forteresse, qui ne pouvait plus tenir long-temps, lorsque le duc se flattant d'un prompt succès, un gentilhomme nommé Jean Poltrot, seigneur de Mery, calviniste fanatique, le blessa d'un coup de pistolet. Le duc de Guise ne survécut pas long-temps ; son assassin fut écartelé.

Tandis qu'on était occupé au siége d'Orléans, l'amiral de Coligny qui commandait l'armée des protestans, affaiblie par la perte de la bataille de Dreux, voulant s'éloigner de l'armée royale pour réparer les échecs qu'avaient reçus les siens, conduisit sa petite armée en Normandie, où elle se renforça de cinq compagnies d'infanterie anglaise et de deux de protestans français. Il reçut les trois cent mille écus d'or que lui compta Trochmorton, ambassadeur d'Elisabeth, sous les murs du château de Caen, dont l'amiral faisait le siége. La ville lui ayant été livrée par les habitans, ce ne fut pas le seul secours qu'il reçut : l'armée anglaise lui fournit une somme au moins aussi considérable, ce qui lui facilita les moyens de continuer la guerre avec suc-

cès. Il s'empara de la caisse royale de Caen et des richesses de toutes les églises, et il se rendit maître de Bernay, d'Honfleur, de Bayeux, de Saint-Lo, d'Avranches, de Vire, de Mortagne et de toutes les places de la Basse-Normandie.

Ces succès étaient d'autant plus avantageux, qu'il ralliait sous ses enseignes les protestans de la Normandie où ils étaient très-nombreux, et que des dépouilles il récompensait ses troupes et s'attachait les allemands que Catherine de Médicis avait tenté plusieurs fois de détacher des intérêts des protestans. Le sieur de Matignon, lieutenant du roi en cette province, n'ayant pas de force pour empêcher ou entraver la marche de l'amiral, ne recevant de la cour aucun ordre, fut contraint d'en être spectateur oisif.

La perte du duc de Guise, l'envahissement d'une grande partie de la Normandie, l'occupation de ses ports maritimes par les anglais, la protection ouverte de la reine d'Angleterre qui chargea ses ambassadeurs auprès des princes protestans d'Allemagne de secourir le prince de Condé et l'amiral de Coligny, toutes ces circonstances donnèrent lieu à une trève, et Catherine de Médicis, que de tels événemens rendaient maîtresse absolue, fit travailler à la paix.

Les conférences eurent lieu dès le 7 mars 1563, et le traité de paix fut signé à Amboise le 19 du même mois, en forme d'édit, contenant sept articles. L'édit fut vérifié dans tous les parlemens; celui de Provence

trouvant que les protestans étaient trop favorisés, n'enregistra qu'en vertu des lettres de jussion de Sa Majesté.

La paix entre les royalistes et les réformés ayant été publiée, il importait à la France de reprendre aux anglais les ports maritimes de la Normandie, et sur-tout le Havre-de-Grace, cette ville entourée de murs, de tours et de bastions, bâtie et fortifiée par François I^er^. pour protéger l'embouchure de la Seine, où elle est assise; mais le comte de Warwich qui y commandait avec six mille hommes de troupes était dans l'intention de la défendre, soutenu par les secours qu'il espérait d'Angleterre et par la flotte anglaise qui mouillait vis-à-vis le Havre: il comptait également sur l'assistance des confédérés.

La France employa toutes ses troupes pour recouvrer cette ville. Le maréchal de Cossé de Brissac en commença le siége le 5 de juillet, après qu'un héraut eût passé la mer pour déclarer la guerre à Elisabeth. Quinze jours après, le connétable vint au camp et fut suivi de tous les braves qu'il avait sous ses enseignes, tant protestans que catholiques; le prince de Condé y vint lui-même, et donna en cette occasion une preuve évidente de son patriotisme. Il servait dans l'armée comme volontaire; il visita la tranchée très-souvent et contribua plus que personne à l'avancement des travaux. Il n'y eût que l'amiral de Coligny et son frère d'Andelot qui ne s'y trouvèrent pas, croyant leur honneur compromis s'ils s'y présentaient, attendu que c'eût

été de leur part un trait d'ingratitude envers une princesse qui avait si généreusement épousé leurs intérêts ; mais ils y envoyèrent leurs troupes, ne pouvant se dispenser d'en agir autrement pour ne pas s'exposer aux soupçons et au ressentiment de leurs ennemis. C'est ainsi que les circonstances politiques nécessitent les hommes à tenir souvent une conduite irrégulière et contraire à leurs principes.

Mezérai. Varillas. Dethou.

La mésintelligence qui régnait entre le maréchal de Brissac et d'Estrée, grand maître de l'artillerie, avait jusques-là été favorable aux assiégés ; mais la peste les désolait, la garnison était réduite de moitié. Ils furent privés du secours que leur amenait le chevalier Finch, qui fit naufrage avec deux cents hommes d'élite, au nombre desquels étaient deux fils de milord Weatworth.

L'armée de Charles IX, au contraire, se renforçait tous les jours de troupes fraîches, qui se renouvelaient à la tranchée, et qui d'ailleurs étaient dans l'abondance ; mais ce qui nuisit le plus aux assiégés, fut de n'avoir pu recevoir aucun secours de la flotte anglaise qui défendait l'approche du Havre, du côté de la mer, parce que l'artillerie des assiégeans était placée sur la hauteur qui domine la rade, de manière qu'il devenait très-périlleux à cette flotte d'approcher de la ville.

Le grand maître de l'artillerie conseilla un dernier moyen pour réduire les anglais et les forcer à capituler ; on fit détourner les conduits qui portaient l'eau

douce dans la ville, et il n'y eut plus d'eau potable. Les assiégés eurent beau creuser de toutes parts, ils n'eurent que de l'eau salée, ce qui rendait leur position très-critique; cependant ils se défendaient courageusement et comme des hommes déterminés à s'ensévelir sous les ruines de la place. Ce fut la réponse qu'ils firent au connétable, lorsqu'après avoir fait écouler les eaux douces, il leur représenta le danger où ils étaient et les engageait à accepter les conditions avantageuses qu'il leur offrait.

Le connétable n'avait pas envoyé seul le trompette chargé de sa missive au comte de Warwich; il était accompagné de plusieurs officiers français, entr'autres d'un capitaine protestant qui avait servi avec les an-anglais à la défense de Rouen. Les capitaines anglais le reconnurent et lui demandèrent comment il pouvait se résoudre à combattre pour les ennemis de sa religion, contre une nation qui n'était venue en France que pour la défendre. Monneins (c'était le nom de ce protestant), répondit que le traité de paix ayant fait cesser les querelles de religion, les français se réunissaient lorsqu'il s'agissait de défendre la patrie contre des étrangers. On se sépara après s'être fait des honnêtetés réciproquement, mais avec l'intention, les uns, de pousser vigoureusement le siége, et les autres, de le soutenir jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

L'ambassadeur de la reine d'Angleterre voulut donner des avis aux assiégés. Le secrétaire qui portait ses

lettres tenta en vain tous les moyens d'entrer dans la place ; il fut arrêté et conduit au camp des français. Quoique les lettres dont il était porteur ne continssent autre chose que des conseils d'en venir à un accommodement honorable, soit prévention contre l'envoyé, soit la certitude où on était que la place ne pouvait tenir long-temps, on s'assura de lui en lui donnant des gardes, et on refusa d'entrer en négociation.

Les assiégeans gagnaient tous les jours du terrain ; déjà ils avaient emporté le boulevart, les deux tours du quai et la palissade qui était derrière ; on était au pied du rempart, et la brêche étant faite, on se préparait à donner l'assaut : il fut enfin prévenu par une capitulation. Warwich ayant reçu des ordres de la reine d'Angleterre de sauver, par une capitulation honorable, le reste de ses troupes, qui d'ailleurs n'auraient pu défendre la brêche faite aux remparts, à cause de la la faiblesse où étaient les soldats ; elle était telle qu'il fallut que les gens de la flotte les portassent sur leurs épaules pour les embarquer.

Aussitôt que les ordres d'Elisabeth furent parvenus, le comte de Warwich envoya quatre députés au camp des français, avec pouvoir de conclure le traité. Le connétable dicta les articles de la capitulation. On convint d'abord que la place serait remise au roi de France avec toute l'artillerie, munitions, provisions et tout ce qui se trouverait appartenir à la France : on stipula qu'on rendrait tous les navires dont s'était em-

parée la flotte anglaise, ainsi que toutes les marchandises appartenant aux négocians français ; que les anglais sortiraient du Havre dans l'espace de six jours, si les vents ne contrariaient cette évacuation ; qu'ils pourraient emporter avec eux tout ce qui appartenait à la reine d'Angleterre et à eux-mêmes, comme armes et bagages. Ce traité fut signé et religieusement exécuté de part et d'autre ; il fut suivi d'une trêve faite quelques mois après, et enfin d'une paix conclue le 15 d'avril 1564.

Les anglais perdirent au siége du Havre plus de trois mille soldats et vingt officiers de distinction, et d'une expérience distinguée. L'Histoire doit faire mention d'un trait de courage et de dévouement au-dessus de tout éloge. Le colonel Edouard Randolphe ne voulut sortir de la place que le dernier et qu'après avoir vu embarquer tous les soldats ; il en porta plusieurs sur ses épaules pour les embarquer, quoiqu'infectés de la peste et ne pouvant se soutenir, courant les risques de gagner lui-même cette maladie contagieuse, dont presque tous moururent, et qui devint funeste à la ville de Londres, où plus de vingt mille personnes perdirent la vie après le débarquement de ce reste infortuné de la garnison du Havre. La reine Elisabeth, pour honorer le courage de ses troupes, ordonna d'élever des monumens publics, afin de perpétuer la mémoire de la défense du Havre.

Cambden.

Les seigneurs français qui se distinguèrent particu-

lièrement à ce siége, devenu très-meurtrier, furent Charry, Sarlabout et Richelieu : ce dernier y reçut une blessure à l'assaut d'une tour.

La France, de son côté, témoigna autant de satisfaction de la reprise de cette ville, qu'elle en avait eu pour celle de Calais cinq ans auparavant. Le Havre n'était cependant à cette époque qu'une place très-médiocre; mais sa situation et son port offraient des ressources qui se sont successivement réalisées. La France, d'ailleurs, considérait comme une chose fort importante l'expulsion des anglais de son territoire. On fit chanter un *Te Deum* dans toutes les églises de France, et ce succès fut l'article le plus pompeux du discours du chancelier à la majorité du roi, dont la solemnité eut lieu quelques jours après.

A son retour du Havre, Charles IX fit à Rouen son entrée solemnelle le 12 août. Il se rendit le 14 au parlement, où il tint un lit de justice. Le chancelier de L'Hospital y déclara que, conformément à l'édit de Charles V, d'heureuse mémoire, Sa Majesté ayant atteint l'âge de treize ans et un jour, elle entendait prendre en main les rênes du gouvernement (1). Aussitôt la reine mère (2) vint au pied du trône, s'y prosterna et baisa la main du jeune monarque; elle fut suivie du

(1) Charles IX avait réellement treize ans un mois et dix-sept jours, étant né le 27 juin 1550.

(2) Elle avait accompagné son fils au siége du Havre, où elle avait emmené toutes ses dames.

duc d'Anjou, depuis roi sous le nom d'Henri III; du prince de Navarre, depuis Henri IV; de Charles, cardinal de Bourbon; du prince de Condé, du prince Louis de Montpensier, de François son fils, dauphin d'Auvergne; de Charles de la Roche-sur-Yon. Les cardinaux de Lorraine et Adet de Châtillon, frère de l'amiral, suivirent les princes. Après les cardinaux, se présenta Eléonore de Longueville, descendant du fameux Dunois; ensuite vint le connétable de Montmorency, l'épée nue à la main; le chancelier Michel de L'Hospital suivit le connétable, et précéda les maréchaux de Brissac, de Montmorency et de Bourdillon, le grand écuyer : le marquis de Goufier de Boisi parut après les maréchaux de France.

La déclaration de Sa Majesté, faite par l'organe de son chancelier, fut de suite vérifiée et enregistrée par le parlement de Normandie, séance tenante, et envoyée au parlement de Paris par le marquis de Saint-Gelais de Lansac. Cette cour s'offensa de ce qu'on ne lui avait pas présenté cette déclaration avant de l'avoir faite au parlement séant à Rouen, fondée sur ce que le parlement de Paris était le plus ancien des parlemens, et, de plus, la cour des pairs du royaume. Ils députèrent vers le roi pour lui porter leurs remontrances. Sa Majesté répondit : « Que sa volonté était telle; qu'elle » n'était point obligée d'envoyer ses édits plutôt à un » parlement qu'à un autre; que les rois n'avaient » commis aux parlemens que la fonction de la justice, » et qu'elle n'entendait pas que le parlement de Paris

» fût son tuteur, ni protecteur du royaume, ni conser-
» vateur de sa bonne ville de Paris, comme il se l'é-
» tait imaginé jusqu'à cette heure. »

La paix d'Amboise ne rétablit pas le calme parmi les esprits, parce que la reine mère avait, après la majorité de son fils, conservé, avec le titre de surintendante, la même autorité qu'avant; elle crut devoir redouter les protestans, après les avoir comblés de caresses et leur avoir prodigué les graces, sur-tout lorsque ces mêmes réformés la pressèrent d'accomplir la promesse faite au prince de Condé, de le nommer lieutenant-général de l'état. Les articles du traité de paix ne furent pas exécutés. Ils eurent beau réclamer, on les maltraita sans qu'ils pussent obtenir justice.

Catherine de Médicis, fertile en ruses de toutes espèces, pour satisfaire à-la-fois sa haine et son esprit dominateur, prétexta le désir d'embrasser sa fille, la reine d'Espagne, sur la frontière du royaume; mais elle avait pour but principal d'exciter le roi à se venger des protestans, en lui faisant parcourir les provinces du royaume où ces religionnaires, poussés à bout par les mauvais traitemens, avaient aboli la messe et laissé des marques de leur mécontentement et de leur vengeance.

An. 1564. *

Pendant l'entrevue des frontières, où se trouva le cruel duc d'Albe (1), ministre de Philippe II, Cathe-

* Cette année est celle de la mort de Calvin. Il mourut le 27 mai, âgé de 55 ans.

(1) Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe, s'était distingué

rine médita et concerta avec ce monstre toute la série des événemens épouvantables qui éclatèrent depuis. Là fut décidé l'extinction de l'hérésie par des moyens violens et sanguinaires, parce que cette nouvelle religion nuisait beaucoup au despotisme du roi d'Espagne, et disposait les esprits à réagir puissamment contre les cruautés exercées dans les Pays-Bas.

Le prince de Condé et l'amiral de Coligny étaient tellement convaincus que les conférences de ces deux âmes sombres et dissimulées n'avaient d'autre objet en vue que la trahison et le carnage, qu'ils renouèrent leurs liaisons avec la reine d'Angleterre et les protestans d'Allemagne. Leur défiance était juste et fondée, puisque bientôt six mille suisses entrèrent dans le royaume, tandis que le duc d'Albe, d'un autre côté, côtoyait avec une armée les frontières de Champagne et de Picardie. Le prince de Condé et l'amiral, au moment d'être enveloppés et de porter leurs têtes sur l'échafaud, virent bien qu'ils n'avaient plus rien à ménager, et qu'il n'y avait de leur part qu'un coup hardi qui pût les sauver. Ils conçurent le projet de surprendre et d'enlever le roi, parce qu'étant maîtres de sa personne, ils

à la bataille de Pavie. Envoyé dans les Pays-Bas sous Philippe II, il fit bâtir la citadelle d'Anvers, établit un conseil appellé de *sang*, dont il était le président. Il condamna à mort le prince d'Orange avec ses frères, et plusieurs autres seigneurs. Il fit exécuter publiquement les comtes d'Egmont et de Horn. Ces supplices augmentèrent les divisions et soulevèrent le peuple.

tourneraient aisément son autorité contre leurs ennemis; sept ou huit cents gentilshommes se rangèrent autour d'eux pour l'exécution de ce coup de main.

Les chefs, quoique prévenus par les trahisons précédentes, écoutèrent encore les insidieuses propositions de Catherine. Les lenteurs, toujours funestes dans ces crises importantes, leur firent manquer l'occasion. La cour était à Mouçeaux, maison royale à une lieue et demie de Meaux : elle se retira dans cette dernière ville, d'où les suisses, animés par le colonel Pfyffer, se chargèrent de conduire le roi à Paris, jurant qu'ils mourraient tous plutôt que de le voir échapper de leurs mains. Ils formèrent un bataillon impénétrable qui renfermait toute la cour comme dans une forte citadelle; ils partirent le 27 septembre, à trois heures du matin. Le prince de Condé attaqua inutilement les suisses avec sa cavalerie; ils se montrèrent intrépides: il ne put ni les enfoncer, ni les entamer. Ils décidèrent seuls du sort de l'état dans cette retraite mémorable; ils raffermirent le catholicisme qui ne fut jamais sur une pente plus dangereuse.

Le prince de Condé n'ayant pu parvenir à prendre le roi, ni à Mouçeaux, ni dans sa retraite de Meaux à Paris, tenta de réparer cette faute par un coup hardi. Il eut la témérité et l'adresse de bloquer Paris; il se saisit de Montereau, de Lagny, de Saint-Denis, et vint brûler les moulins entre la porte du Temple et celle de Saint-Honoré. Catherine voulut encore essayer ses

armes ordinaires et tenter la voie des négociations; mais le prince de Condé, ferme dans sa résolution, exigeait l'observance exacte des édits de pacification : on ne pût se mettre d'accord, et la guerre recommença.

La disette se faisant vivement sentir dans Paris, les cris impérieux du peuple démontrèrent la nécessité d'en faire lever le blocus, et d'en venir à une bataille décisive. Le connétable, forcé par les clameurs d'une grande population affamée, fut obligé de marcher contre le prince de Condé. L'inégalité des deux armées était prodigieuse; les catholiques étaient au nombre de douze mille hommes, deux mille cinq cents chevaux et quatorze pièces de canon; celle des calvinistes n'était que de douze cents chevaux, de dix-huit cents fantassins et point d'artillerie. Malgré cette énorme disproportion de forces, les protestans engagèrent le combat, tant le fanatisme religieux leur prêtait de courage; il fallait que l'habileté et la valeur du prince et de l'amiral suppléassent au nombre. La bataille se donna dans la plaine de Saint-Denis, le 10 novembre; le combat dura trois heures et fut opiniâtre; le champ de bataille resta aux catholiques, et les réformés eurent tout l'honneur de cette journée. Le connétable, Anne de Montmorency, homme vertueux et qui croyait à la possibilité de la paix, fut mortellement blessé par un anglais nommé *Robert Stuart*, le même qui l'avait fait prisonnier à la bataille de Dreux. La reine mère lui fit faire des funérailles dont la pompe égalait celle des

An. 1567.

souverains. Pour juger de l'indigne caractère de cette princesse, il suffit de rapporter ce qu'elle dit lorsqu'elle apprit la mort du connétable : « J'ai deux » grandes obligations au Ciel; l'une, que le connétable ait vengé le roi de ses ennemis; l'autre, que » les ennemis du roi l'aient défait du connétable (1). »

Le prince de Condé et l'amiral ne furent ni déconcertés, ni accablés de la perte de cette bataille : ils rassemblèrent les débris de leur armée, ranimèrent le courage des protestans, par la promesse des secours nouveaux qu'ils attendaient d'Angleterre et d'Allemagne. L'attitude fière de ces deux grands hommes produisit un nouveau traité, et la cour, intimidée quoique victorieuse, accorda aux protestans l'exercice de leur religion, conformément à l'édit de pacification de 1562, et sans aucune restriction de temps, de lieu et de personne. Cette paix fut appellée *la Paix le Lonjumeau*; elle ne dura que six mois.

An. 1568.

La cour signa le traité avec facilité, étant bien décidée à le rompre : elle fit aussitôt après donner des ordres secrets qui firent mettre à mort dans les provinces plus de deux mille protestans. Cette lâche cruauté fit voir avec effroi aux religionnaires qu'il n'y avait point de trève avec la perfidie d'une cour toujours prompte

(1) Le connétable, au lit de mort, était importuné des exhortations d'un cordelier; il lui dit avec douceur : « Je n'ai pas » vécu près de quatre-vingts ans sans avoir appris à mourir un » quart-d'heure. »

à engager sa parole et plus prompte encore à la rompre: ils songèrent à se donner un chef et à se séparer entièrement du trône qui les écrâsait.

On leur avait donné quatre places de sûreté; la Rochelle, Montauban et Cognac : c'est à cette époque qu'on vit paraître de la monnaie d'argent au coin du prince de Condé. L'écu de France, d'un côté; de l'autre, l'effigie du prince avec cette légende: *Ludovicus XIII, Francorum rex primus christianus. Louis XIII, premier, roi chrétien des français.* Cette dénomination de premier roi chrétien annonçait une régénération dans l'église comme dans l'état; ce qui était une imprudence extraordinaire, qui ne pouvait se justifier que par le succès.

On n'eut pas de peine à convaincre le roi que les protestans en voulaient à sa vie et à sa couronne; la terreur le rendit plus crédule encore.

La troisième guerre civile éclata; les chefs des protestans se réfugièrent à la Rochelle, où Elisabeth leur envoya de grosses sommes, du canon et des munitions. Le duc d'Anjou, depuis Henri III, venait d'être nommé lieutenant-général du royaume, à quinze ans, ayant pour conseil les ducs de Nemours et de Longueville, le maréchal de Cossé, les seigneurs de Tavannes, de Martigues, de Lasse et de Carnavalet.

Le prince de Condé et l'amiral, afin de traîner la guerre en longueur, et être à portée de recevoir des secours des princes étrangers, cherchaient à éviter la

An. 1569.

rencontre du duc d'Anjou; mais celui-ci, impatient de se signaler, força le prince de Condé à accepter la bataille le 13 mars 1569, auprès du bourg de Jarnac, à deux lieues de Cognac, dans l'Angoumois. Le prince de Condé, peu avant l'action, avait eu la jambe cassée d'un coup de pied de cheval: il avait le bras en écharpe, et pensait à se retirer pour se faire panser, lorsqu'on l'avertit que les ennemis chargeaient. Malgré ses blessures, il se précipita dans la mêlée. Cet effort de courage extraordinaire augmentant l'intrépidité de ses troupes, quoique d'un quart moins nombreuses que celles des royalistes, elles vendirent cher leur défaite; lui-même, bientôt enveloppé, fut contraint de présenter le gantelet à d'Argence et à Saint-Jean des Roches. Ces deux gentilshommes voyant que le prince ne pouvait se soutenir, le portèrent sur leurs bras et et l'assirent au pied d'un buisson; le bruit s'en étant répandu, survint le capitaine des gardes du duc d'Anjou (1), qui, l'approchant par derrière, lui cassa la tête d'un coup de pistolet. Cette action brutale et lâche excita l'horreur et l'indignation de toute l'armée; c'était un véritable assassinat. On dit qu'il fut commis par ordre du duc d'Anjou, qui haïssait mortellement ce prince. Ce meurtrier avait un nom qu'il flétrit; le corps du prince de Condé fut rendu à sa famille, et inhumé à Vendôme, dans le tombeau de sa maison.

(1) Il s'appellait le baron de Montesquiou.

L'amiral de Coligny eut besoin des prodigieuses ressources de son génie pour rendre moins amère, à son parti humilié, la perte récente de son collègue : il déploya en cette occasion ses rares talens. Aussi industrieux que brave, il fit succéder au prince de Condé un autre prince du sang, qui devait ranimer le courage et les espérances des protestans. C'était le jeune prince de Béarn qui n'avait que seize ans, et si connu sous le nom *d'Henri IV*. La reine de Navarre sa mère fit frapper une médaille avec cette légende : *Pax incerta, victoria integra, mors honesta.*

L'intrépide d'Andelot, qui mérite de partager la gloire de l'amiral, fit tant par ses soins et son intelligence, que les secours des protestans étrangers arrivèrent. Dans l'intervalle, la tête de l'amiral fut mise à prix : on promit cinquante mille écus à l'assassin qui en délivrerait la cour. Elle n'était pas délicate sur le choix des moyens ; le parlement, de son côté, le condamna à mort. Coligny, jaloux de la liberté civile et religieuse de son parti, ferme dans ses principes, brava le poignard de la trahison ainsi que les forces de l'autorité royale ; mais, toujours malheureux dans les batailles, il perdit encore celle de Moncontour contre le duc d'Anjou, le 3 octobre 1569. Si l'avis du jeune Henri, prince de Béarn, eût été suivi, la victoire eût appartenu à l'armée des protestans. L'amiral perdit la moitié de ses troupes, une partie des bagages et toute son artillerie : il ne lui restait que son courage, mais il était

T. Ag. Aubigné.

inébranlable. Blessé, vaincu, dépouillé de tout, il fit une retraite aussi glorieuse qu'une victoire : il rétablit ses affaires désespérées ; il opposa un parti non moins redoutable après la perte de quatre batailles qui semblaient décisives : de tels hommes sont bien rares.

Catherine de Médicis sentit que le succès des batailles était insuffisant avec de semblables caractères : elle détermina le conseil du roi à accorder aux protestans une troisième paix, toute aussi trompeuse que les précédentes. L'amiral s'y opposa d'abord. Instruit par les événemens passés, il était décidé à continuer la guerre et à la pousser jusqu'à la dernière extrémité ; mais, vaincu par les représentations multipliées de ses collègues et de ses amis, il consentit, en soupirant, à un traité qui, quoiqu'avantageux à son parti, devait l'affaiblir, puisqu'en posant les armes, il paralysait l'enthousiasme dont la chaleur n'est pas toujours égale.

An. 1570.

Une trame artificieuse, pour faire tomber les protestans dans le piége, avait un autre motif qui déterminait Catherine. La division s'était glissée dans la famille royale, et aurait augmenté si la guerre eût continué. Charles IX, jaloux de la gloire acquise par le duc d'Anjou depuis deux années, voulait ôter à son frère le commandement des armées, et le titre plus pompeux encore *de lieutenant-général dans toute l'étendue du royaume*, affront que la reine mère prévint en faisant la paix. Coligny oublia sa fermeté, préférant le bien public à ses propres vues. D'ailleurs, on lui fit entendre

que le parti protestant devait encore donner l'exemple de la modération : il céda parce qu'il ne s'en rapportait pas à ses propres lumières, quoiqu'elles fussent supérieures; il signa enfin, par cet éloignement qu'il avait pour l'effusion du sang. Ses amis et ses compagnons ne tardèrent pas à se repentir des conseils qu'ils lui avaient donnés, et virent bien que l'amiral avait mieux lu qu'eux dans l'avenir.

La paix fut conclue à Saint-Germain-en-Laye, le 11 août 1570; le traité contenait douze articles.

Le premier portait abolition du passé en faveur des princes de Navarre, de Condé et de l'amiral.

Par le second, Sa Majesté approuva et ratifia l'enlèvement de ses deniers faits du mandement desdits princes; défenses à tous ses officiers d'en faire aucune poursuite

Le troisième accordait liberté de conscience à tous ceux de la religion prétendue réformée, de laquelle ils pouvaient faire exercer publiquement ès lieux où le presche se faisait, le 1er. jour d'août 1670, la cour royale et banlieue de Paris toujours exceptés.

Le quatrième accordait à la reine de Navarre un lieu pour y faire prêcher.

Le cinquième admettait les religionnaires aux offices et charges publiques, aux colléges et hôpitaux indifféremment, avec les catholiques.

Le sixième remit les prisonniers de guerre en liberté sans rançon.

Par le septième, tous procès et procédures criminelles, faits pendant la guerre, furent cassés et an-

nullés ; la mémoire des condamnés réhabilitée, et toute ignominie ôtée.

Le huitième décida qu'en matières civiles, la prescription ne courrait point pendant les guerres.

Le neuvième permit aux réformés de récuser trois juges, sans expression de causes, en chaque chambre des parlemens de Rouen, de Dijon, d'Aix, de Bretagne et de Grenoble ; quatre en celui de Bordeaux : le parlement de Toulouse interdit en toutes leurs causes, lesquelles étaient renvoyées en un autre parlement ou aux requêtes de l'hôtel de Sa Majesté.

Le dixième rétablissait toutes personnes en leurs maisons, biens, héritages, offices et meubles qui se trouvèrent exister.

Le onzième accordait quatre villes de sûreté aux réformés ; savoir : la Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité.

Par le douzième, le duc de Deux-Ponts, le prince d'Orange et le comte de Nassau furent compris dans ce traité, ainsi que tous les autres étrangers qui avaient suivi les princes.

Quoique ce traité eut été vérifié dans tous les parlemens, et publié dans tous les camps, l'ambassadeur d'Espagne fit tous ses efforts pour le faire rompre, et proposa, au nom de son maître, de grands avantages au roi s'il voulait continuer la guerre contre les protestans ; mais la France, inondée du sang de ses peuples, avait besoin de la paix et de la tranquillité.

La Normandie avait beaucoup souffert des guerres civiles et des massacres ordonnés par la cour. Le diocèse de Rouen en fut préservé plus que le reste de la province, par la sagesse et la douceur du cardinal de Bourbon, son archevêque. Ce vertueux prélat, pénétré des vrais principes de la saine morale, loin de favoriser l'affreux scandale que donnait à l'Europe chrétienne la perfide Catherine de Médicis, exhortait à la douceur tous les habitans de son diocèse. Il disait hautement : *Que les protestans n'étaient que des brebis égarées qu'un berger sage ne doit pas massacrer, mais qu'il doit tâcher doucement de ramener au bercail.* Il accueillait indifféremment les catholiques et les réformés ; les uns et les autres avaient des droits à sa bienfaisance : il cherchait à convaincre, et non à forcer les opinions. Il rattacha à la religion, dont il était le pontife, une multitude de protestans. Si la cour, si les évêques de France, si le souverain pontife eussent adopté le précieux exemple de ce sage prélat (1), la terre n'eût pas été ensanglantée, et les pages de l'Histoire ne seraient pas souillées des crimes qui déshonorent et flétrissent à jamais les règnes des fils d'Henri II.

Le parlement de Rouen cherchait dans la vaste

(1) Le cardinal Charles de Bourbon, premier du nom, avait été membre du conseil de François II ; il le fut aussi du conseil de tutelle de Charles IX. Ce fut lui qui maria le prince de Béarn à Marguerite de France ; ce fut également lui que la ligue nomma roi après la mort d'Henri III, et qu'elle fit battre monnaie à son coin.

étendue de sa jurisdiction à imiter l'exemple du cardinal, mais sa prépondérance ne pouvait produire les mêmes résultats ; il n'avait que la sévérité pour arme, et le prélat la persuasion. La première, aliénait les esprits, tandis que l'autre les conciliait, et que les supplices augmentent les martyrs, parce que l'homme veut qu'on parle à son cœur[1], au lieu qu'en cherchant à l'effrayer, on fait éclorre dans son âme le fanatisme, source de tous les crimes et de tous les maux qui ont affligé la France.

Le complot sanguinaire contre le parti des princes du sang et des religionnaires fût formé aux conférences de Bayonne, en 1565, entre Charles IX, sa mère Catherine de Médicis et le féroce duc d'Albe, où chacun avait opiné, d'après son odieux caractère ; conférences tenues à la sollicitation du pape qui y avait ses émissaires. On y délibéra sur les moyens de délivrer la France des protestans, et on se rangea de l'avis monstrueux du duc d'Albe, qui répétait sans cesse les paroles favorites de Philippe II : Qu'*il fallait abattre les plus hautes têtes, et imiter les vêpres siciliennes.*

Charles IX et sa mère, à qui cependant les crimes étaient familiers, furent épouvantés de cet horrible projet et ne purent l'un et l'autre s'empêcher de se récrier. Le duc d'Albe, pour les persuader et amortir leurs remords, se servit de cet apologue : *Une tête de saumon vaut mieux que mille têtes de grenouilles.* On médita, pen-

dant sept années, le massacre de la Saint-Barthélemy, entre la cour de Charles IX et celle de Philippe II.

Le plus embarrassant était de tromper l'amiral, doué d'une prévoyance difficile à aveugler, gémissant d'avoir remis l'épée dans le fourreau. Comment tranquilliser l'esprit des religionnaires, tant de fois abusés par de vaines paroles, toujours inquiets, toujours attentifs aux mouvemens de la cour? Charles IX, quoique né farouche, emporté et violent, devint, à l'école de sa mère, le plus caressant, le plus dissimulé des hommes. Il témoigna à l'amiral une grande estime; comme elle était générale, il n'était en cela que l'écho de l'opinion publique. Il montra une sorte de penchant pour les réformés, leur témoigna combien il avait de regrets des persécutions qu'ils avaient essuyées. Leur doctrine, qui avait séduit plusieurs princes, rendait ces dehors probables; et, pour comble de la dissimulation, il osa les flatter de la perspective prochaine d'une guerre contre les espagnols. Ce dernier trait leur plût infiniment et acheva de les aveugler, parce qu'ils n'avaient pas de désir plus sincère que de secourir leurs frères opprimés en Flandres, et de réprimer l'intolérance barbare de Philippe II.

Charles IX, sous la dictée de sa mère, écrivit à l'amiral une lettre qui avait toutes les apparences de la sincérité; il lui marquait beaucoup d'empressement de le voir, et de le consulter sur cette guerre contre l'Espagne. Ces artifices, voilés des témoignages de

l'amitié la plus franche, amenèrent l'amiral à la cour : c'est ce qu'elle attendait de son artificieuse conduite.

Le roi accueillit l'amiral en l'appellant mon père, l'embrassa trois fois, lui serrant les mains en lui disant : *Nous vous tenons cette fois, vous ne nous échapperez pas quand vous voudrez.* Il lui donna le revenu d'une année des bénéfices que possédait le cardinal de Châtillon, son frère, y ajouta une somme de cent mille livres qu'il fit tirer de ses coffres pour meubler son château de Châtillon. Il l'engagea à hâter le mariage du prince Henri de Navarre avec Marguerite de France, sa sœur.

An. 1571.

Quand les protestans virent ces liens solemnels, consacrés à la face des autels, toute crainte cessa parmi eux ; ils rendirent grâces au ciel d'avoir touché le cœur du monarque. La sagesse et la prudence de l'amiral furent enchaînés ; tous les soupçons s'évanouirent, parce qu'il était trop vertueux pour craindre la trahison et le crime au milieu des apparences de cette paix auguste. Il en versait des larmes de joie. On lui fit cependant des représentations sur des faveurs aussi inattendues, après tant de haines et d'animosités (1). Il répondit, avec cette grandeur d'âme qui constitue l'hé-

(1) Un capitaine huguenot, nommé Langoiran, vint lui dire un jour qu'il s'en allait dans la province ; l'amiral lui en demanda le motif. « C'est qu'on nous fait ici trop de carresses, répondit le gen- » tilhomme ; et j'aime mieux me sauver avec les fous, que de » périr avec ceux qui se croient trop sages. »

roïsme : Qu'*il préférait mourir plutôt que de se défier des paroles qu'on lui avait données à la face de la nation ; qu'il désirait la paix, qu'il n'appellait point une nouvelle guerre civile, après tant de marques publiques de réconciliation, et qu'il se jugerait coupable, s'il infirmait un traité propre à affermir une union solide et fraternelle.*

Voici une anecdote essentielle à recueillir pour connaître le caractère de Charles IX : toute la journée, faisant mentir ses yeux, ses gestes et ses paroles, il demandait le soir à sa mère, en riant : *S'il avait bien joué son rôlet ?* Et c'était à vingt ans que ce monarque savait si bien se contrefaire pour tromper les politiques du siècle, aigris si long-temps par la vengeance ! C'était à cet âge, dont la loyauté et la franchise sont les attributs, qu'il invitait les caresses par les siennes pour fasciner les yeux ! Ceux qui étaient le plus sur leurs gardes, déposèrent leur crainte devant cet air affable et ouvert ; cependant, il voilait le massacre, opprobre éternel de nos annales.

An. 1572.

Rien ne pouvait troubler la sécurité des protestans ; la mort subite de la reine de Navarre (1) ne les éclaira pas. Les fêtes à l'occasion du mariage du prince de Navarre avec Marguerite, sœur du roi, se succédaient

(1) Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mourut en cinq jours d'une fièvre violente, à l'âge de quarante-quatre ans. On dit qu'elle fut empoisonnée par un parfumeur, nommé Antoine René, natif de Milan.

avec rapidité ; personne n'avait de défiance, parce qu'on croyait les anciennes discordes éteintes. Charles IX, Catherine de Médicis, le duc d'Anjou, le comte de Tavannes, Birague, garde-des-sceaux, retirés dans le Louvre, délibéraient secrètement sur les moyens d'égorger les malheureuses victimes qui dansaient à ces fêtes. On mit Guise dans la confidence relativement au meurtre de l'amiral de Coligny, sans lui parler du reste, et on décida qu'il fallait d'abord frapper la tête du parti, parce qu'on redoutait, non sans raison, la présence d'esprit, les ressources et le courage de l'amiral.

Guise, dont on caressait la haîne, chercha un assassin ; *Maurevel*, nommé publiquement *le tueur du roi*, se présenta. Maurevel, croyant tuer l'amiral sortant du Louvre ; comblé de caresses ordinaires, lui tira un coup d'arquebuse par la fenêtre d'une salle basse, voilée d'un rideau (1). De deux balles dont l'arme était chargée, une lui brisa entièrement l'index de la main droite, et l'autre lui fit une grande blessure au bras gauche (2).

L'amiral, sans la plus légère émotion, indiqua à ses amis qui l'accompagnaient la maison d'où le coup était parti. Ils brisèrent les portes, et trouvèrent dans

(1) Le coup partit d'une maison du cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, occupée par Pierre Depile, sieur Devillemur, qui avait été précepteur des Guises.

(2) Le 22 août 1572.

une chambre basse une servante, un laquais et une arquebuse; l'assassin avait pris la fuite par une porte de derrière, et avait gagné la porte Saint-Antoine où il avait trouvé un cheval frais qui l'attendait pour protéger son évasion.

Charles IX, à cette nouvelle, feignit une colère qui effraya ceux qui l'entouraient; il se récria sur l'énormité du crime, jurant que le meurtrier et ses complices seraient sévèrement punis. Il demanda ensuite tout bas à Catherine de Médicis si l'amiral était mort, et comme elle lui dit que non, sa fureur redoubla en proférant des juremens effroyables.

Cet événement imprévu fit frémir tout le parti des protestans: on conçut les plus vives alarmes; on cessa de croire à la réconciliation, on forma même le dessein d'enlever l'amiral et de sortir précipitamment de Paris. L'avis était sage; il eut probablement prévenu et empêché le massacre. Charles IX et toute sa cour allèrent visiter le blessé. Le roi, penché sur son lit, l'embrassa cordialement à plusieurs reprises, et dit tout haut: Que *si Coligny avait reçu la blessure, c'était lui, Charles, qui l'avait sentie.* Catherine continua sur le même ton. Le vertueux amiral, croyant difficilement au crime, fut tellement ébloui par ces paroles, que l'idée de quitter Paris et la cour ne lui revint plus; il en dissuada même ses amis et les princes, qui furent convaincus par l'assurance qu'il montrait. Charles IX lui donna des gardes pour la sûreté de sa personne, à

ce qu'il disait, mais en effet pour empêcher qu'il ne fut enlevé. Le bandeau resta sur les yeux des victimes, ce qui prouve jusqu'à quel point ils étaient fascinés.

Après ces embrassemens, ces larmes feintes, ces protestations, Charles IX et sa cruelle mère chargèrent le duc de Guise de la plus horrible exécution. Le roi posta lui-même ses troupes, qui devaient égorger ses sujets, distribuant les poignards, ordonnant le massacre de tous les chefs protestans enfermés dans Paris, se réservant, lui, d'exterminer tous ceux qui étaient dans les provinces, mettant en délibération si le roi de Navarre, son beau-frère, et le prince de Condé seraient exceptés du carnage; indiquant le signal de la cloche du palais, défendant toute pitié, ivre d'une fureur atroce, et n'attendant que le moment de répandre le sang dont il était altéré.

L'heure était arrivée, on n'attendait que l'ordre du roi pour donner l'affreux signal. Le monarque, épouvanté, donna des signes de trouble et d'irrésolution. Catherine l'encouragea; elle le taxa de lâcheté et de faiblesse envers la cause de Dieu, qui lui remettait en main le pouvoir de perdre ses ennemis. Le roi céda à l'impatience de cette horrible femme, et le signal fut donné peu après minuit, le dimanche vingt-quatrième jour du mois d'août, fête de Saint-Barthélemy.

Le duc de Guise, accompagné du duc d'Aumale son frère, du chevalier d'Angoulême, de Causseins, de Sarlabous, de Gohas et d'Attin, se rendirent au logis

de l'amiral, tous armés de cuirasses. Ils avaient avec eux une partie des gardes du roi, toutes celles du duc d'Anjou, et le nommé Besmes, allemand, domestique du duc de Guise. L'amiral, qui ne pouvait dormir à cause de ses blessures, se faisait lire les Commentaires de Calvin, sur Job. Au premier coup de hache qui força son asyle, il jugea qu'on en voulait à sa vie. Il sortit de son lit et se mit en prière contre la muraille; l'un d'eux (Besmes), lui dit : *N'est-tu pas l'amiral? Oui*, lui répondit-il; *jeune homme, tu devrais respecter mes cheveux blancs; mais fais ce que tu voudras, tu ne peux abréger ma vie que de fort peu de jours*. On le frappa au visage et on le perça de vingt coups d'épée; il reçut la mort tranquillement. Guise, qui était demeuré dans la cour, demanda si cela était fini : *oui*, lui cria-t-on, et on précipita le cadavre par la fenêtre. Guise fit approcher des flambeaux, essuya avec un linge le sang dont le visage de l'amiral était couvert; et, après s'être bien assuré que celui qu'il voyait était Coligny, il foula la tête sous son pied, et sortit avec son cortège, en disant, camarades, continuons, le roi le veut, le roi l'ordonne.

La tête de Coligny fut portée à Catherine de Médicis, qui la fit embaumer et l'envoya à Rome. Ce cadeau était digne de celle qui le faisait et de celui qui le recevait : il éclaire d'ailleurs sur les auteurs de cette barbarie. Le cadavre, traîné par les rues, fut ensuite pendu au gibet de Montfaucon. Le duc de

Montmorency, son cousin germain, le fit retirer la nuit suivante et porter en sa chapelle de Chantilly, où il fut inhumé.

Après cet horrible sacrifice du plus excellent capitaine de ce siècle, le duc de Montpensier, le duc de Rais et le maréchal de Tavanne, accompagnés des catholiques, les uns par fanatisme, les autres par vengeance, la plupart tigres obéissans à la voix des chefs qui les encourageaient, se mêlèrent aux soldats et se répandirent, le fer et la torche à la main, par toute la ville, surprenant dans le sommeil un peuple désarmé et immense. On les anima au carnage en criant que la religion l'ordonnait; les prêtres donnèrent à ces exhortations un pathétique qui redoubla la rage universelle: ils encouragèrent ceux dont l'humanité suspendait encore les coups.

Des gémissemens lamentables perçaient le silence de la nuit; les coups se confondaient dans les ténèbres. Les bourreaux ne se reconnaissaient qu'à la croix blanche qui leur servait de ralliement: ils n'épargnèrent ni les vieillards, ni les enfans, ni les femmes enceintes; la fureur augmenta à mesure que les crimes se multipliaient, et les assassins, dans leur démence sanguinaire, se rassasiaient de carnage, en croyant mériter les récompenses célestes.

Que de vengeances particulières se signalèrent dans cette horrible nuit! Que de catholiques enveloppés dans le massacre! Le fanatisme seul ordonna tous ces

forfaits : on assassinait son ennemi, son antagoniste, son rival; l'avide héritier poignardait son parent ou l'auteur de ses jours : toutes les passions dénaturées s'enhardirent de cet épouvantable désordre.

Charles IX contemplait d'une fenêtre cette scène révoltante, et criait qu'on ne laissât échapper personne. Bientôt se mêlant à la foule des bourreaux, il tira avec son frère du haut d'un balcon, sur ses sujets désarmés, qui venaient les bras tendus implorer sa pitié aux portes du Louvre, croyant y trouver un asyle contre le poignard qui les poursuivait. La ville n'était plus qu'un spectacle d'horreur; les places, les rues regorgeaient de morts; les hurlemens et les cris forcenés se mêlaient aux gémissemens des victimes, qui s'écriaient en tombant : *Est-ce donc là cette parole que le roi nous avait donnée; ces promesses, cette paix qu'il nous a jurée? Grand Dieu! prenez la défense des opprimés; vengez un jour une perfidie* et *une cruauté si détestables!*

La qualité de prince du sang sauva la vie au prince de Condé et au roi de Navarre, mais Charles IX les fit venir en sa présence. Il leur déclara que sa volonté était qu'ils changeassent de religion; le roi de Navarre ne répondit rien; mais le prince de Condé eut le courage de représenter à Charles IX que son autorité ne s'étendait pas jusqu'aux consciences (1). Le monarque,

(1) Le prince de Condé n'avait alors que dix-huit ans.

leur lançant un regard féroce, leur cria ces trois mots : *Messe, mort ou bastille.*

Cette incroyable boucherie dura sept jours. Le meurtre et le pillage se succédèrent ; il fut difficile d'arrêter le peuple, encouragé par son roi et enflammé par tous les crimes dont il s'était souillé (1).

La cour avait envoyé des courriers dans toutes les provinces pour ordonner aux gouverneurs de faire main-basse sur tous les protestans, preuve certaine que le massacre avait été médité, et qu'il était l'effet d'une longue et froide conspiration. Ces ordres sanguinaires furent exécutés dans les principales villes du royaume, telles que Lyon, Rouen, Bordeaux, Meaux, Troyes, Bourges, Toulouse, Orléans, Angers, etc., etc., etc.

La Normandie avait à cette époque des chefs sages, qui évitèrent beaucoup d'assassinats ; il y en eut eu moins encore si les sévérités du parlement, pour prévenir les désordres antérieurs à la journée de la Saint-

(1) Le jeune baron de Rosny (Sully), âgé de douze ans, élevé dans la religion protestante, échappa ainsi au massacre. Eveillé vers les trois heures du matin par le son des cloches et les cris du peuple ; instruit de la cause du tumulte, il prit le parti de se réfugier au collége de Bourgogne où il faisait ses études. Par une précaution admirable, il mit sous son bras un gros livre d'église à l'usage des catholiques, et précipita ses pas vers son collége ; il fut arrêté trois fois dans les corps de garde ; enfin il arriva : on lui refusa la porte. Le principal, informé du danger où il était exposé, vint le prendre et l'enferma sous la clef dans un cabinet écarté.

Barthélemy, n'avaient animé les catholiques et les protestans. Le peuple aurait suivi l'exemple de la modération qui lui était donné; mais cette rigueur que le parlement avait jugée salutaire ayant laissé des germes de vengeance, les catholiques crurent l'occasion favorable pour exercer leur haine impunément. Ils massacrèrent les protestans, croyant peut-être moins mériter des récompenses célestes que satisfaire leur animosité, n'étant point sur-tout excités par le cardinal de Bourbon qui cherchait plutôt à les calmer. D'ailleurs, la proximité de Paris, où la plupart des protestans s'étaient rendus, attirés par les fêtes de la paix et celles du mariage du roi de Navarre; malgré cette émigration et la sagesse du prélat, le massacre fut considérable.

La France n'a pu oublier ce que dans cette abominable crise elle dût à l'illustre famille de Montmorency, dont l'humanité sauva un très-grand nombre de proscrits; elle leur envoya des vêtemens et des alimens par-tout où elle savait qu'ils se réfugiaient. Les seigneurs de cette maison, sincèrement attachés à la religion catholique, étaient loin de croire qu'il fallut égorger les hommes dont les opinions différaient de celles qu'ils professaient.

Le diocèse de Lisieux fut garanti et jouit d'un bonheur inappréciable, entièrement dû à la religion éclairée et à la fermeté de *Jean Hennuyer*, son évêque. Le lieutenant de roi communiqua à ce vertueux prélat

les ordres qu'il avait reçus de la cour. *Vous ne les exécuterez pas*, dit-il; *ceux qu'on veut faire égorger sont mes ouailles ; je travaille à les faire rentrer dans le sein de l'église ; et je n'ai pas vu dans l'évangile que le pasteur doive laisser répandre le sang de ses brebis : j'y lis, au contraire, qu'il doit verser le sien pour elles.* Il ajouta : *Qu'on avait surpris la religion du roi; qu'il ne doutait pas que ce prince n'approuvât son refus, et que s'il fallait une victime, il en servirait.* Le lieutenant de roi aussi enclin que l'évêque à ne pas donner de suite à l'ordre abominable qu'il avait reçu, fortifié d'ailleurs par la constante résolution de ce prélat, les protestans de ce diocèse ne grossirent pas la liste des victimes.

Le vertueux dévoûment de Jean Hennuyer doit passer à la postérité la plus reculée : il honore à-la-fois la religion, l'humanité, et doit occuper une place distinguée dans les Fastes de la province de Normandie.

L'honorable Sigognes, gouverneur de Dieppe, ne se conduisit pas avec moins de délicatesse et d'humanité; aussitôt que les ordres de la cour lui parvinrent, il réunit les chefs civils, fit rassembler tous les habitans sans distinction de culte, et leur fit ce discours :

« Messieurs, l'ordre que j'ai reçu du roi ne peut concerner que les calvinistes rebelles et séditieux ; mais, grâce à l'Éternel, il n'en reste plus dans Dieppe. Nous lisons dans l'évangile que l'amour de Dieu et celui du prochain doivent être, pour les chrétiens

» la loi et les prophètes. Profitons de cette leçon qui
» nous est donnée par Jésus-Christ lui-même; en-
» fans du même Dieu, vivons en frères, et ayons les
» uns pour les autres la charité du Samaritain. Tels
» sont mes sentimens; j'espère que vous les parta-
» gerez; ce sont eux qui m'ont persuadé qu'il n'y
» avait dans cette ville aucun citoyen qui fût indigne
» de vivre. »

Quoiqu'en disent plusieurs auteurs, les massacres furent plus considérables dans cette partie de la France qu'ils ne l'ont cru : s'ils avaient consulté les cahiers de doléances des bailliages de Normandie, lors de la tenue des états de Blois et les états mis sous les yeux d'Henri III, ils eussent eu une idée de la plaie faite à la population de cette province. Mais comme ce détail ne peut être désuni de l'ensemble, nous l'insérerons en entier sous le règne qui va suivre, afin de ne pas perdre de vue la série des événemens qui ont influencé l'état et la province de Normandie.

Des gouverneurs de province, à qui l'ordre de massacrer les protestans était parvenu comme aux autres, se signalèrent dans cette crise affreuse. Le comte de Tende, gouverneur de la Provence, allégua qu'il avait reçu du roi un ordre contraire quatre jours auparavant; et que, dans l'embarras du choix, il se croyait obligé de suivre le plus doux, parce qu'il épargnerait le sang des français.

Le chevalier de Gordes, lieutenant de roi en Dau-

phiné, observa que les huguenots étaient si puissans dans sa province, qu'on ne pouvait les exterminer sans exposer les sujets catholiques, et qu'il était à craindre, si on les violentait, qu'ils ne s'érigeassent en république avec l'assistance des suisses leurs voisins.

Saint-Héran, gouverneur d'Auvergne, ne chercha aucun détour : il dit que, pour exécuter un ordre aussi sanguinaire, il voudrait le recevoir de la bouche du roi. De Gordes, en Dauphiné; Chabot Charni, en Bourgogne; la Guiche, à Mâcon, imitèrent cet exemple, et restèrent fidèles à l'honneur et à l'humanité.

Le vicomte d'Orthe, qui était à Bayonne, écrivit cette lettre :

« Sire, j'ai communiqué le commandement de Votre
» Majesté à ses fidèles habitans et gens de guerre de la
» garnison; je n'y ai trouvé que bons citoyens et
» fermes soldats, mais pas un bourreau. C'est pour-
» quoi eux et moi supplions très-humblement Votre-
» dite Majesté vouloir employer en choses possibles,
» quelles que hasardeuses qu'elles soient, nos bras et
» vies, comme étant, autant qu'elles dureront, vos
» très-humbles, etc. » Peu de jours après, le vicomte d'Orthe mourut empoisonné, ainsi que plusieurs autres commandans qui s'étaient illustrés par une noble désobéissance.

Charles IX désavoua le massacre pendant deux jours. Le troisième, il chercha à faire retomber sur les Guises toute la haine de cet attentat; ce qui indiquait

combien la cour avait envie de se défaire de ces seigneurs, qui se déshonorèrent à jamais en servant la haîne du monarque et de sa mère. Bientôt le roi ne rougit plus d'avouer, par un acte authentique, que tout ce qui s'était passé pendant le tumulte, ne l'avait été que par ses ordres. Ce fut sur son lit de justice, en plein parlement, qu'il eut la hardiesse de supposer une conjuration contre la maison royale; ce fut à ce lit de justice qu'on eut l'impudence de vouloir flétrir la mémoire du brave et vertueux Coligny; enfin, on y ordonna que tous les ans il y aurait, à pareil jour, une procession solemnelle, pour remercier la Providence d'avoir sauvé la France, menacée dans la personne de Charles IX. La frénésie ne pouvait aller plus loin; elle s'arrêta par son propre excès.

Rome et l'Espagne firent retentir des cris d'allégresse. Philippe II, le fléau de ses peuples et de l'Europe, embrassa le courrier qui lui apportait la nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy et le récompensa magnifiquement.

Après la tenue du lit de justice, on publia un jubilé. Le roi et toute la cour y allèrent, accompagnés d'une grande affluence du peuple, faire leurs stations, et remplir tous les actes de piété usités en pareilles circonstances.

Le poignard des assassins n'ayant pas tari le sang des protestans, les religionnaires, échappés au massacre, s'emparèrent des plus fortes places du royaume,

et, soutenus par l'invincible désespoir, ils se défendirent mieux que jamais.

Charles envoya trois armées contre ce peuple révolté sans pouvoir le soumettre, tant la vengeance fournit de ressources contre la cruauté. Les siéges de Sancerre et de Sommières en sont des exemples mémorables. Deux mille protestans moururent de faim plutôt que de se rendre; un père eut l'horrible douleur de se nourrir de la chair de sa fille pour éviter la tyrannie et conserver la liberté de conscience.

Le siége de la Rochelle fut encore plus remarquable. Le duc d'Anjou, depuis Henri III, comptait dans son armée toute la fleur de la noblesse française et les premières têtes du royaume; le duc d'Alençon, son frère, le roi de Navarre, le prince de Condé, le duc de Montpensier, tous les princes de la maison de Guise, le duc de Nevers et le maréchal de Cossé. La ville essuya trente-cinq mille coups de canon, neuf grands assauts et vingt attaques, qui toutes furent inutiles et coûtèrent la vie au duc d'Aumale. Le comte de Montmorency tenta de secourir la ville avec une flotte anglaise: il fut repoussé et forcé de renoncer à son entreprise. Les Rochellois, abandonnés des défenseurs du dehors, n'en continuèrent pas moins à signaler leur valeur par la plus intrépide résistance. Le duc d'Anjou fut obligé d'accepter pour conditions qu'il n'entrerait pas dans la ville, et que tous les édits en faveur des protestans seraient confirmés de nouveau.

An. 1573.

Les religionnaires du Quercy, du Languedoc et de la Provence, plus ulcérés des événemens qui avaient répandu à torrens le sang de leurs frères, se déclarèrent contre la capitulation de la Rochelle : ils envoyèrent dans cette ville de nouveaux renforts, ainsi que dans toutes les places dont ils étaient les maîtres. Cette réunion de forces serait devenue tellement formidable, que jamais la France n'aurait vu plus d'ennemis dans son sein, si, après la conspiration de Paris et des grandes villes du royaume, la majeure partie des protestans n'avait cherché asyle ailleurs. Les bretons, les normands et les picards, se rendirent en Angleterre, où Élisabeth les accueillit. Les champenois, les bourguignons, les lyonnais, les dauphinois et les provençaux, s'établirent dans la Suisse et en Allemagne. Genève sur-tout servit de retraite aux protestans, et notamment aux deux fils de l'amiral de Coligny, à sa fille, veuve de Teligny, et au comte de Laval, fils aîné d'Andelot.

Ceux qui s'étaient renfermés dans leurs places de sûreté, demandèrent au roi qu'il leur fût permis d'y avoir des garnisons, attendu qu'il s'agissait de leur sûreté personnelle. Ce qui s'était passé autorisait cette demande, qui épouvanta la cour, croyant le parti noyé dans son sang. On soupçonna qu'ils étaient secondés ; on leur supposa des forces qu'ils n'avaient pas : ils continuèrent leurs assemblées sans qu'on osât les troubler, tant ils inspiraient d'effroi à leurs adversaires. Quel

avantage fut donc à l'autorité ce sang versé à grands flots?

Pendant que la terreur s'emparait de la cour, le duc d'Anjou fut élu roi de Pologne. Cette circonstance changea la face des affaires, enleva aux religionnaires un ennemi implacable, et au roi un frère dont il était tellement jaloux, qu'il ne pouvait plus le souffrir. Le nouveau roi de Pologne, considérant sa royauté comme un exil, ne se pressait pas d'aller prendre possession de ses états. Charles, impatienté de ces délais, dit un jour avec humeur : *Que son frère ou lui sortirait bientôt du royaume.*

Catherine de Médicis, dont la tendresse pour le duc d'Anjou était connue du roi, se décida à presser le départ de ce fils chéri; aussi imprudente dans la douleur que dans la joie : *Allez,* dit-elle en pleurant, *allez prendre possession de votre royaume, mon fils; vous n'y demeurerez pas long-temps.* Ces paroles recueillies laissèrent des impressions vraies ou fausses, mais que l'événement semble justifier.

Le jour que le duc d'Anjou partit pour la Pologne, Charles IX tomba malade. Il languissait depuis long-temps; son état devint tous les jours de plus en plus critique. Son sang lui sortait par tous les pores; avant la crise, il tombait dans des accès de frénésie. Il fut dans cet état près de sept à huit mois.

Pendant la maladie du roi, les réformés firent des demandes à la cour, dont ils reçurent des réponses in-

sidieuses; ils s'y attendaient: elles devinrent autant de nouveaux prétextes pour prendre les armes. La reine mère fit arrêter le duc d'Alençon son fils et le roi de Navarre. Le prince de Condé, qui s'attendait à partager le même sort, se réfugia en Allemagne; la Guyenne et le Poitou devinrent le théâtre de la guerre ainsi que la Normandie, où le comte de Montgommery, accompagné des sieurs de Lorges et de Gallardon ses fils, se saisit de Saint-Lo, de Carentan, de Valognes et de Domfront. Catherine de Médicis, qui de sa vie n'avait su pardonner, même aux offenses involontaires, avait juré sa perte à cause de la mort d'Henri II son mari, que Montgommery avait tué involontairement dans un tournoi (ainsi que nous l'avons dit ci-devant). Les seigneurs de Matignon et de Fervaques furent envoyés avec ordre de bloquer le comte dans quelque place de la Normandie qu'il fût; elle fit à cet effet réunir toutes les garnisons de cette province, celles de la Bretagne, du Perche et du Maine.

An. 1574. Montgommery s'était enfermé dans Domfront, place peu fortifiée, et dans laquelle il n'avait que soixante chevaux et quatre-vingt arquebusiers. Matignon et Fervaques investirent la place, leur armée s'était accrue des troupes et de l'artillerie que leur avaient amené Laverdin, Lussan, Sainte-Colombe, Lucé et quelques autres colonels. Les assiégés effrayés des forces qui les menaçaient, abandonnèrent Montgommery pour se réfugier dans le camp des assiégeans. Le malheu-

reux comte, contraint de se retirer avec les siens dans le château, fut obligé de capituler; il sortit avec l'épée et la dague, sous la condition qu'il resterait quelque temps entre les mains de Matignon. Cette dernière clause de la capitulation laissant toute la latitude au vainqueur de disposer du vaincu, Montgommery qui avait été un zélé partisan et un puissant appui des protestans, craignit avec raison pour ses jours. La régente donna ordre qu'on le conduisît à Paris avec une forte escorte. Matignon n'obéit qu'à regret à l'ordre de Catherine, dont il connaissait l'atroce caractère. Le prisonnier lui fut livré; elle lui fit faire son procès. On le condamna à avoir la tête tranchée en place de Grève. Cet arrêt reçut son exécution le 26 juin 1574 (1).

Charles IX était mort au château de Vincennes le 30 mai précédent, au milieu des souffrances les plus cruelles. Il sentit dans ces derniers instans les remords

(1) Le bruit courut qu'on avait violé la foi donnée à Montgommery, et que Vassé, baron de la Roche-Mabille, à qui il s'était rendu, lui avait promis qu'il n'aurait rien à craindre pour sa vie. Vassé fit afficher à la porte du Louvre: « Que les indignes calom-» niateurs qui disaient qu'il avait fait des promesses au malheu-» reux Montgommery, n'oseraient venir le lui dire à lui-même. » Si je lui avais donné quelque parole, ajoutait-il, et que la cour » ne l'eût pas tenue, je me serais coupé la main qui reçut son » épée, et je l'aurais portée et fait attacher vis-à-vis du trône. »

Tous ceux qui le connaissaient ne révoquèrent pas en doute qu'il n'eût été capable de cette action.

tardifs d'une vie coupable, et déclara Catherine de Médicis régente jusqu'au retour du roi de Pologne, son frère et son successeur.

Parmi toutes les horreurs du règne de Charles IX, un bienfait est pourtant émané du trône ; à la vérité, le monarque n'eût d'autre effort à faire que d'apposer sa signature. La réformation de la justice fût l'ouvrage du chancelier de L'Hospital (1). Il fit sortir du cahos, né à la dissolution du gouvernement féodal, un plan régulier ; il imprima aux lois une certaine raison ; il ouvrit la voie qui pouvait conduire à une législation encore moins imparfaite : c'était un grand pas dans un siècle marqué par tous les désordres de la barbarie et par les erreurs monstrueuses de l'esprit humain (2).

---

(1) Michel de L'Hospital joignait à beaucoup d'éloquence infiniment de délicatesse et d'intégrité. Il fut conseiller au parlement, chancelier de la princesse Marguerite, sœur d'Henri II, et chancelier de France sous François II, en 1560. Cet illustre magistrat n'eut jamais en vue que le bien du royaume et les véritables intérêts du roi. Il empêcha l'inquisition de s'introduire en France, en consentant à l'édit de Romorantin, publié en 1560, contre les protestans. Il fit tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher les guerres civiles dans sa patrie. Ses vues pacifiques le firent exclure du conseil de guerre, et contribuèrent à sa disgrâce. Il se retira de lui-même en 1568. Il mourut en sa terre de Vignay, dans la Beauce, le 13 mars 1573, à l'âge de soixante-huit ans.

(2) On se persuade aujourd'hui assez difficilement qu'au milieu des troubles du règne de Charles IX, les vivres n'avaient pas la cherté qu'ils ont eue depuis dans des temps plus tranquilles. La subsistance était facile et appartenait au pauvre comme au riche. On taxa le plus haut prix du plus gros chapon à sept sous, de la

Ce fut aussi sous le règne de ce prince que le clergé, en 1567, arrêta pour la première fois que l'assemblée du clergé de France se tiendrait dorénavant de cinq en cinq ans, et que la première aurait lieu au mois de septembre 1573. Le roi en fit expédier l'ordre, et l'assemblée eut lieu depuis tous les cinq ans. On arrêta en même temps qu'il n'y aurait qu'un ou tout au plus deux députés de chaque province.

Henri III, à l'âge de vingt-quatre ans, monta sur le trône de France, après y avoir vu régner deux de ses frères, et après avoir lui-même occupé celui de Pologne qu'il quitta en fugitif ; ce qui fut un spectacle d'autant plus nouveau, qu'on vit les Polonais courir après leur roi sans pouvoir l'atteindre. Henri rentra en France n'offrant plus le vainqueur de Jarnac. Sa noblesse et sa conduite efféminée firent disparaître toute idée de son ancienne bravoure ; les espérances qu'on avait conçues de lui s'évanouirent. Tout à fait inhabile aux affaires, il se reposait du gouvernement de l'état sur sa mère, sur cette femme dangereuse, pour qui l'abâtardissement de ses enfans était une jouissance précieuse, qui satisfaisait son invincible penchant à dominer, et qui n'en avait pas le talent.

---

meilleure poule à vingt deniers, du pigeon à douze deniers, de la perdrix à cinq sous, et du canard sauvage à quatre sous. Tel était le prix des denrées au milieu de la guerre civile et de l'avidité des traitans italiens. Le peuple vivait dans une sorte d'aisance, et la population était très-florissante.

La question la plus importante qui se présenta à son avénement à la couronne, fut de décider si on recommencerait la guerre contre les protestans, ou si on ferait avec eux une paix solide et durable, en rejetant l'horreur des massacres sur Charles IX, en chargeant sa mémoire des anathêmes de la postérité : presque tout le conseil était de cet avis. Catherine n'en fut pas. Elle crut, à son ordinaire, qu'en brouillant encore les affaires, elle se rendrait plus nécessaire et sortirait triomphante de l'orage qu'elle aurait excité (1).

An. 1575. La confédération avait acquis de nouvelles forces, la ligue des Pays-Bas, les secours de l'électeur Palatin, une armée de plus de trente mille hommes opposée à l'armée royale, décelèrent tout à coup les forces des protestans, et firent voir à la cour et à Catherine, alarmée, combien elle s'était trompée dans ses chimériques projets. Elle fut la première troublée ; elle eut

(1) Cette année 1575, Henri III ayant demandé à Charles de La Rochefoucault l'état de ses services, ce seigneur le lui remit. « Mais, dit le roi, je ne vois là que les siéges et les batailles où » vous vous êtes trouvé sous les règnes de mon père et de mon » grand-père. » Sire, répondit La Rochefoucault, nous combattions alors contre des espagnols et des anglais. Contre qui avons-nous combattu depuis ? Quelles batailles, quels ennemis ? A Saint-Denis, à Dreux, à Jarnac, à Moncontour ? J'ai vu quatre-vingt mille français, séparés en deux armées, sous les plus braves et les plus habiles chefs de l'Europe, se lancer les uns contre les autres et s'égorger. Peut-on mettre au nombre de ses services le massacre de ses parens, de ses amis et de ses compatriotes ?

recours à des propositions de paix tellement avantageuses, qu'elles furent acceptées malgré la violation des derniers traités : jamais la souveraineté n'avait parcouru si rapidement les deux extrêmes. Il fallut donner au duc d'Alençon le Berri, le Maine et l'Anjou en augmentation d'apanage ; au roi de Navarre, des pensions ; au prince de Condé, la ville de Péronne et le gouvernement du reste de la Picardie ; aux religionnaires, huit places de sûreté, des temples, des cimetières à part, de l'argent pour payer leurs troupes, l'entrée aux charges et aux honneurs des chambres mi-parties en chaque parlement (1) ; enfin, pleine amnistie du passé, et de plus une déclaration qui désavouait tous les massacres, qui promettait qu'en temps et lieu on en punirait les auteurs, et qu'on réhabiliterait la mémoire de l'amiral.

An. 1576.

Voilà ce que coûta à la cour l'avis de Catherine de Médicis dans le conseil, et ce qu'obtinrent les protestans les armes à la main, ayant devant les yeux les horribles scènes de la Saint-Barthélemy.

Tandis qu'on publiait par toute la France l'édit de

---

(1) Ce fut à cette époque que, pour honorer les parlemens, le roi accorda à Messieurs les présidens la toque ou bonnet, appellé *mortier*. Cet ornement a été la coiffure des empereurs de Constantinople. Nos rois de la première, de la seconde et quelques-uns de la troisième race s'en servirent. Charles VI est représenté en la grande chambre avec le mortier sur la tête.

Les premiers présidens portaient le mortier de velours noir, bordé de deux galons ; les présidens n'avaient qu'un seul galon.

pacification, le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, à qui la douceur de son administration avait acquis l'estime et la considération des protestans, se persuada qu'il parviendrait à leur faire abjurer leur erreur. Il se rendit au temple où les religionnaires s'assemblaient, monta dans la chaire du ministre, précédé de la croix, et commença son discours par ces mots: *Ego sum pastor bonus*. Le ministre et ses auditeurs craignant une émeute populaire, laissèrent seul le bon archevêque. On rapporta cette anecdote à Henri III, de manière à lui faire croire que la croix avait chassé les huguenots de leur temple. Il répondit que si la croix ne suffisait pas pour les autres, il fallait y joindre le bénitier.

Histoire de France.

Les catholiques, jaloux des avantages qu'assurait ce traité aux protestans qui se faisaient obéir dans toutes leurs demandes, témoignèrent des regrets de n'y avoir point de part. Les Guises entrevirent que ce parti s'opposait à leur ambition; ils projetèrent une union dont le pape se déclarerait le chef. C'était évidemment armer la catholicité pour soutenir leur cause particulière. Ce projet médité et accueilli de leurs partisans, ils parlèrent bientôt d'élire en France un autre chef défenseur de la religion, capable de la faire triompher, et indépendant du roi: ce chef devait être choisi dans la maison qui avait conçu le plan et qui avait lié son sort à la religion catholique. Cet acte, seulement en remplissant leurs vues, les mettait à la tête du catho-

licisme et affaiblissait l'autorité royale à son insu, paraissant même la défendre.

Henri III crut qu'en accédant au projet et s'en déclarant le chef, il pourrait à son gré diriger ou détruire la ligue et empêcher les ligueurs de placer à leur tête le duc de Guise. Mais le génie de celui-ci était plus fécond en ressources : ses liaisons secrètes avec le pape et le roi d'Espagne, le plus ardent des catholiques, devaient lui assurer tous les avantages sur un monarque irrésolu et flottant, devenant tous les jours plus méprisable par ses faiblesses.

Le plan de la ligue ne tendait à rien moins qu'à renverser l'édifice politique; on devait réformer les abus, modérer les impôts, en régler la levée et l'emploi, faire des lois nouvelles pour l'administration de la justice, la discipline des troupes, la liberté du commerce. Cette réformation générale ayant été annoncée avec emphase par la sainte union, on ne doit pas être surpris des progrès rapides de cette grande entreprise, la religion devant être le seul bouclier qui protégeât les citoyens contre les attentats de la force et du pouvoir. Derrière ces remparts sacrés se cachaient encore quelques apparences des anciennes immunités. Les orateurs déclamaient contre les dépenses d'Henri III, sur ce que les trésors de l'état étaient livrés à ses mignons, sur ses profusions insensées pour des goûts tour à tour abominables et frivoles : ces murmures malheureusement étaient fondés. Ce faible monarque semblait vou-

loir immoler le royaume à ses fantaisies. La perspective d'une amélioration prochaine entraîna les esprits à saisir ce secours offert au nom de la religion. Les hommes de probité les plus éclairés, qui connaissaient la cour, signèrent la ligue par attachement à la sainte morale. Les provinces, les villes et presque toutes celles de Normandie s'affilièrent à ce plan de régénération, ce qui donna à la ligue une consistance réelle et la rendit bientôt formidable.

A la vérité jamais homme n'eût une conduite plus insensée que le roi; son luxe était un gouffre que rien ne pouvait remplir, quelques sommes que l'on tirât des affaires extraordinaires et des revenus de la couronne; encore manquait-il souvent de fonds pour l'entretien de sa table et de sa musique, employant les revenus de l'état à des futilités qu'il faisait venir à grands frais de l'étranger. Les médecins assuraient publiquement que s'il ne mourait pas bientôt, il perdrait insensiblement l'esprit.

An. 1577, 1578 et 1579.

L'insouciance d'Henri fut enfin troublée par les ligueurs, qui le forcèrent à prendre les armes, sous prétexte qu'il ne défendait pas la religion catholique avec assez de chaleur et conformément à ses promesses les plus authentiques. Ils se rendirent maîtres des meilleures villes de Picardie, du Poitou, de la Bourgogne, du Dauphiné, et menacèrent de faire déposer le roi, qui sortit effrayé de sa léthargie. Sa mère également épouvantée, alla trouver les ligueurs avec pouvoir de

leur offrir au-delà de leurs demandes : Henri fut donc dès les premiers pas forcé de traiter avec les ligueurs, défenseurs de la foi catholique. On révoqua tous les édits faits en faveur des protestans ; on convint que le duc de Guise et son frère le duc de Mayenne auraient le commandement des armées royales.

Le grand intérêt des Guises, qui avaient attiré à eux la majeure partie des français, était d'écarter du trône le roi de Navarre, le légitime héritier de la couronne. On arrêta donc par la sainte ligue, et comme premier et principal article, que les navarrois seraient exclus du trône ; qu'à la mort d'Henri III on proclamerait l'oncle à la place du neveu : c'était le vieux cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen.

Les protestans, de leur côté, firent une contre-ligue et publièrent un manifeste qui tendait à prouver que les Guises ne prenaient les armes que pour se saisir de la couronne : et ces avis ne désabusèrent point Henri. Satisfait de sa vie licencieuse, il oubliait le lendemain le danger de la veille. Le duc de Guise, surnommé le Balafré, faisait mouvoir les ressorts de cette ligue formidable. Les protestans levèrent des troupes nombreuses, et la France fut tout à coup en proie à neuf armées divisées d'intérêt, et enfantées par la guerre civile. Le monarque seul s'en étonna. Il se persuadait être dans une paix profonde, parce qu'il avait signé tout ce qu'on avait exigé de lui (1).

An. 1580, 1581, 1582 et 1583.

(1) Au milieu de ces dissensions, il se tint, en 1581, un concile

An. 1584. La mort du duc d'Anjou (1) échauffa encore l'ambition du duc de Guise. Il n'avait plus d'obstacle que le roi de Navarre ; lui seul pouvait légitimement prétendre à la couronne ; mais le duc se flattait de pouvoir le déposséder comme calviniste. Il continua ses négociations avec le roi d'Espagne.

An. 1585, 1586. Le roi de Navarre qui depuis long-temps avait démêlé les intentions du duc de Guise, n'ayant pour lui que son intrépidité, chef révéré des protestans, héritier du trône, quoiqu'excommunié par Sixte-Quint (2). Il avait fait afficher aux portes du Vatican *que ce pape en avait menti ;* ce qui lui concilia l'estime de Sixte-Quint lui-même. Il fut obligé de prendre les armes et de combattre l'audacieux adversaire d'Henri III, qui ne voulant pas appercevoir les Guises se frayer un chemin au trône, par la destruction de la maison

---

à Rouen, qui ordonna aux chapitres des cathédrales d'observer le temps que leur évêque serait absent du diocèse, et d'en écrire au métropolitain, ou si le siége métropolitain était vacant, au plus ancien évêque de la province, ou au concile provincial. Le but de ce concile avait été de faire recevoir en France le Concile de Trente.

(1) A l'avénement de Henri III à la couronne de France, son frère, le duc d'Alençon, avait pris le titre de duc d'Anjou.

(2) Fils de François Peretti, pauvre villageois du village des Grottes, près du château de Montalte. Sixte V fut un homme célèbre, de telle manière qu'on l'envisage, soit relativement à son élévation au pontificat, soit relativement aux affaires qu'il eut à démêler avec les princes contemporains, et au gouvernement de l'état ecclésiastique.

royale, laissa les deux partis se livrer à leur animosité, et fort imprudemment se détermina contre le roi de Navarre, méconnaissant son véritable allié et oubliant ses plus chers intérêts.

Son favori Joyeuse, qui croyait avoir acquis à l'ombre des faveurs de son maître les talens d'un habile général, parce qu'on lui en avait déféré le titre, se présenta pour combattre le roi de Navarre, dont les vieux capitaines, couverts de bures, formaient un étrange contraste avec le luxe des troupes du favori qui étaient couvertes d'or. Le combat ne dura pas une heure; les vieux soldats de Jarnac et de Moncontour en firent un carnage effroyable : Joyeuse, pris dans la mêlée, offrit dix mille écus pour sa rançon. Trois coups de pistolet furent la réponse à sa proposition. La bataille de Coutras aurait eu les suites les plus funestes pour le parti catholique, si le roi de Navarre n'eût pas commis la faute de congédier ses troupes après la victoire; sa passion pour les femmes l'emporta, et le catholicisme se raffermit, parce que le héros était amoureux.

La faute du roi de Navarre fut suivie d'une perfidie révoltante du duc de Guise, qui fit massacrer dans Annau (1), les suisses, les reitres et les lansquenets, qui auraient marché vers la capitale, et qui s'endormirent sur la foi d'une convention insidieuse. Cet assassinat, que le fanatisme appella une victoire dans toutes les

(1) Bourg du pays Chartrain, avec un vieux château.

chaires de Paris, fit comparer le duc de Guise à Gédéon; il avait sauvé l'Arche-Sainte.

Les chefs de la ligue et les princes de la maison de Guise, assemblés à Nancy, adressèrent au roi un mémoire respectueux, pour le prier d'éloigner de la cour les personnes suspectes, et d'abandonner au chef de la sainte ligue, conservatrice du royaume, les places d'importance; qu'elle lui épargnerait la peine de les fortifier et de les défendre. Henri, malgré son indifférence, sentit le coup qu'on lui portait; il résolut de s'en venger sur les seize qui étaient à sa disposition.

Ces seize formaient les agens les plus déterminés de la ligue, et les conducteurs les plus zélés du parti catholique : ils étaient répandus dans les seize quartiers de Paris, d'où ils donnaient l'impulsion à la capitale et au reste du royaume. Leur projet était de s'emparer de la bastille, d'égorger le premier président et les membres du parlement qui tenaient pour le roi, de composer un nouveau sénat qui fût dévoué à la ligue. Cette conspiration, qui pouvait réussir, échoua au moyen d'un espion qui s'affilia à la ligue, et qui rapporta tout à Henri III (1). Ce prince avait pris ses mesures; il était prêt à les exécuter; mais les seize, avertis à temps, écrivirent au duc de Guise, leur protecteur, de venir les secourir.

An. 1588. Le duc, malgré la défense qui lui était faite de venir,

(1) Cet espion s'appellait Nicolas Poulain.

à Paris sans une permission de Sa Majesté, y vint accompagné de sept hommes seulement, alla descendre chez la reine mère, et de chez elle se rendit au Louvre. Revenu sur son passage, les acclamations de la multitude se faisaient entendre jusques dans les appartemens du monarque, où on délibérait alors si, quand le duc y serait entré, on le mettrait à mort : cinq à six cents gentilshommes arrivant sur ses traces déconcertèrent les assassins.

Le duc, avec une constance assurée et affectant une soumission respectueuse, se présenta devant le roi, s'excusant sur ce qu'il n'avait pas reçu la lettre qui lui faisait défense de venir à Paris; et, après avoir donné à l'audace ce que les circonstances exigeaient, il se retira avec lenteur, mais avec prudence.

Henri, mal conseillé, fit entrer six mille hommes armés dans la ville, sous prétexte de précaution; ce fut celui d'une entière révolte. En moins de cinq ou six heures, toutes les avenues de Paris se trouvèrent fermées par des chaînes tendues, et l'on forma des barricades avec de grosses pièces de bois et des tonneaux remplis de terre, de sorte que les six mille hommes de troupes ne pouvant ni se retirer, ni se communiquer, furent exposés au danger d'être assommés par les pavés qu'on jetait sur eux des fenêtres.

Le roi, qui aurait dû prévoir que tous les esprits étant soulevés, on n'attendait que le moment favorable pour la rebellion, fut obligé, ainsi que la reine mère,

afin de réparer cette imprudente démarche, d'implorer le crédit du duc de Guise pour dégager les troupes royales qu'on commençait à égorger. A la voix du duc, les chemins furent détendus et les bourgeois mirent bas les armes. Après cette complaisante modération, la cour devait craindre que le duc, aspirant à la couronne, ne fît le roi prisonnier et ne le livrât à la ligue, dont il avait médité de sacrifier tous les chefs. Il manqua l'instant favorable à son ambition, quoiqu'on ne reconnût, dans Paris même, d'autre autorité que la sienne, et qu'il se fût emparé de la bastille, de l'arsenal, des châtelets, du temple et de l'hôtel-de-ville. Le roi quitta Paris pour se rendre à Chartres, où une députation du parlement, en forme de procession grotesque, arriva au pied du trône, poussant des gémissemens lamentables. Cette ridicule démarche n'avait été imaginée que pour sauver en apparence l'honneur du monarque, afin qu'il parût que ce qu'on lui arrachait par la force n'était dû qu'à sa bonté. Le faible Henri avait déjà signé le traité de réunion; la crainte qu'il avait d'être détrôné lui dictait des bassesses qui le rendaient indigne du trône, baissant la tête sous le joug du mépris, en voulant éviter un écueil dans lequel il tombait.

Henri ayant conclu à Orléans ce traité en forme d'édit, vint à Rouen pour contenir cette grande ville; il y fit enregistrer l'édit de pacification, qui le fut deux jours après au parlement de Paris, à la grande

satisfaction de toute la ligue et de ses adhérens, qui s'empressèrent de faire le serment dont le roi avait donné l'exemple, en jurant solemnellement l'observation de l'édit dans l'église cathédrale de Rouen. Ce fut dans cette église que le pusillanime monarque jura de faire la guerre à outrance aux protestans, et qu'il déclara incapables de jamais régner ceux qui seraient de cette secte, ou qui la défendraient. Ce fut aux pieds des autels de cette cathédrale qu'il se prononça contre l'unique et légitime héritier de la couronne de France; contre le seul prince qui pouvait rassurer son trône ébranlé.

Henri passa l'été à Rouen, et son séjour y fanatisa les esprits, non-seulement des habitans de cette ville, mais même de toute la Normandie : ils furent bientôt à l'unisson des parisiens, grâce à la conduite inconsidérée du roi, qui ne partit de la Normandie que pour se rendre à Blois vers la fin de juillet 1588, où il avait convoqué les états-généraux du royaume, malgré la frayeur qu'il en avait. Là, il devait ratifier, en face de la nation, tout ce qu'il avait promis au duc de Guise. Celui-ci avait pour lui la plus grande partie de la noblesse, du clergé et du tiers-état; on le considérait comme devant régénérer le royaume.

La plupart des députés étaient ligueurs. Ils proposèrent d'arrêter que toutes leurs résolutions seraient des lois involables, et qu'on eût désormais à se passer de l'approbation royale, comme d'un pouvoir superflu,

Malgré qu'ils outrageassent les droits du souverain, ils ne mirent pas en oubli les intérêts du peuple, dont ils ambitionnaient le suffrage. Ils décrétèrent qu'on ne pourrait dorénavant établir de nouveaux subsides sans leur attache; que les anciens impôts seraient réduits; que toutes les charges onéreuses à l'état seraient supprimées; qu'on ferait le procès à tous les traitans coupables de vexations; qu'on punirait les mignons, et qu'Henri serait obligé de révoquer les dons scandaleux dont il les avait comblés.

L'apparence du bien public se mêlait aux tentatives de l'ambition. Le projet de mettre Henri III dans un cloître et d'élever le duc de Guise sur le trône, n'était qu'un projet timide, enveloppé des ombres du mystère; c'était le vœu de la ligue et d'une partie de la nation. Le peuple, outre son idolâtrie pour le duc de Guise, considérait, dans l'assemblée des états-généraux, les dépositaires immortels des pouvoirs de l'état.

Les conspirateurs avaient la ferme intention de sauver le roi, pourvu qu'il ne se mêlât d'aucune affaire, tant la guerre civile de ces temps-là rejetait au milieu de ses atrocités la noire trahison. Le fanatisme lui-même ne songea au poignard que quand le roi eût donné l'exemple du meurtre.

Le duc de Guise, dont on méditait la mort depuis long-temps, pouvait être difficilement atteint. Sans cesse entouré d'une foule de gentilshommes aguerris, au milieu desquels il était impossible de l'attaquer, se

trouvant au conseil parmi un grand nombre d'amis, il n'y avait que le cabinet du monarque où on pouvait le frapper impunément ; ce lieu était inaccessible à son parti : on décida qu'on l'y assassinerait.

Ses amis le prévinrent du danger qui le menaçait ; il trouva même sur son assiette un billet qui l'avertissait que le roi voulait le faire tuer. Il prit un crayon, mit au-dessous de l'écriture ces deux mots : *Il n'oserait*, jeta le billet sous la table et dîna tranquillement.

Le lendemain, le duc étant au conseil, on vint lui dire que le roi avait une affaire importante à lui communiquer, qui ne permettait aucun délai. Il se livra sans crainte, salua, sortit de la salle du conseil, et entra dans la chambre du roi. Neuf assassins, postés pour l'égorger, le saisirent, le désarmèrent ; et, le frappant à la tête et au ventre, il se débattit, traîna, secoua les assassins avec un si grand bruit, que son frère le cardinal, qui était au conseil, se leva et voulut courir à son secours ; il n'était plus temps. Le duc était tombé, après avoir rougi de son sang les murailles que plusieurs lorrains ont long-temps visitées avec une consternation mêlée de respect (1). On arrêta

(1) Henri de Lorraine, duc de Guise, était fils aîné de François de Lorraine, duc de Guise, et d'Anne d'Est. Il naquit le 31 décembre 1550. Il épousa Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, fille de François de Clèves, duc de Nevers. Il fut assassiné la trente-huitième année de son âge. C'était le prince le mieux fait, le plus spirituel et un des hommes les plus éloquens et les plus courageux de son siècle. Il fut surnommé *le Balafré*, à cause d'une

le cardinal, qu'on fit aussi assassiner le lendemain (1).

Henri vengé descendit aussitôt chez Catherine sa mère. *Le roi n'est plus*, lui dit-il en entrant, *et je suis souverain désormais*. La reine mère épouvantée, lui dit en soupirant : *C'est bien coupé, mon fils; mais il faut savoir coudre. Dieu veuille que cette mort ne vous rende pas roi de rien.* Elle appercevait la vengeance nationale qui allait lui redemander compte du sang de cet orgueilleux sujet.

La mère des Guises demanda les corps de ses fils assassinés, pour les faire enterrer; mais Henri les refusa, dans la crainte que le peuple n'en fît des reliques : on fit consommer la chair par la chaux vive et l'on brûla les os.

Toute la France se souleva à la nouvelle de l'assassinat des Guises; le peuple en poussa des cris de douleur

---

blessure qu'il reçut à la joue, dans un combat près de Château-Thierry, en 1575. On voit à la ville d'Eu son mausolée avec sa statue, et celle de son épouse. Dans le bloc de marbre choisi pour la statue de la duchesse, il se trouva une veine qui représentait une balafre sur la joue, et qui aurait produit l'effet le plus heureux, si le bloc eût été destiné pour la statue du duc : le sculpteur en fut malade de chagrin.

(1) Il y eut trois cardinaux de ce nom. Le premier était frère de François de Lorraine, duc de Guise; il naquit en 1527, fut évêque de Troyes, d'Alby, de Sens et enfin de Metz. Le second était neveu du précédent et fils de François de Guise, tué au siége d'Orléans par Poltrot; il fut archevêque de Reims et assassiné à Blois le 23 décembre 1588. Le troisième était fils de Henri de Lorraine, tué à Blois : il fut aussi archevêque de Reims

et de rage; les larmes, les sanglots, les gémissemens éclatèrent comme dans une calamité affreuse et universelle. Les temples se remplirent; on se prosterna au pied des autels, pour y demander la mort *du tyran*. Il n'eut plus d'autre nom; ses portraits furent déchirés, ses statues brisées, ses armoiries traînées dans la fange: la douleur du peuple n'était pas un stupide étonnement, mais une fureur concentrée qui ne cherchait qu'à s'exhaler. Ce meurtre fit horreur aux protestans mêmes. On le jugea horrible, parce qu'il avait été commis pendant la tenue des états et contre la foi publique, parce que la paix avait été confirmée par un serment fait à la face des autels, lorsque, quinze jours auparavant, le roi et le duc avaient communié de la même hostie.

Henri fit arrêter le cardinal de Bourbon, qui s'intitulait premier prince du sang, ou plutôt à qui on déférait ce titre. Les rouennais, vivement affectés de l'assassinat des Guises, le furent encore davantage en apprenant que leur archevêque était dans les fers. Les ducs d'Elbeuf et de Nemours, Charles, fils aîné du duc de Guise, Anne d'Est, petite-fille du roi Louis XII, et mère des ducs de Guise et de Nemours; le comte de Brissac et le sieur de Bois-Dauphin, maréchaux de France, furent également arrêtés. Le roi envoya Alphonse d'Ornano à Lyon, pour faire arrêter le duc de Mayenne; mais celui-ci, prévenu à temps, se retira à Châlons, où il s'empara de la citadelle.

Tous les corps se répandirent en imprécations. La

An 1589. faculté de théologie déclara les français exempts du serment de fidélité, et de toute obéissance envers Henri de Valois : elle permit de s'armer contre lui, et elle ne faisait qu'obéir à l'indignation publique ; elle ne donna point l'impulsion, elle la reçut. On fit des processions extraordinaires où chacun portait des cierges allumés ; à la fin on les éteignit, en criant, les yeux tournés vers le ciel : *Ainsi soit éteinte la vie du tyran Henri de Valois !*

Le parlement ne partageant pas ces excès, devint prisonnier de seize hommes populaires, qui, de jour en jour, devenaient plus formidables à l'autorité. Les présidens et les conseillers furent enfermés à la bastille. Un nouveau parlement confirma la ligue et l'appella *nécessaire* : l'on y publia et enregistra le fameux décret par lequel le duc de Mayenne était établi lieutenant-général de l'état et couronne de France. On exposa publiquement son portrait ayant une couronne fermée (1) : on reporta sur lui l'affection qu'on avait pour ses frères ; on lui offrit le nom *de roi*. Il n'osa le prendre, se contentant du pouvoir. Le sceau qu'on lui donna portait, d'un côté, les armes de France ; et de l'autre, un trône vide, avec cette inscription : *Le sceau du royaume de France.*

(1) Avant François Ier., la couronne des rois de France était un cercle de huit fleurs de lis. Ce monarque ne voulant céder en rien à Charles-Quint ni à Henri VIII roi d'Angleterre, prit la couronne formée par six diadèmes cintrés, qui portent au-dessus une double fleur de lis qui est le cimier de France.

Ce nouveau chef de la ligue, qui, par ses manières douces et affables s'était attiré l'attachement, se vit bientôt maître d'une armée tellement considérable, qu'il put mettre des garnisons dans toutes les villes du royaume, qui, presque toutes, à l'exemple de la capitale, s'étaient révoltées.

Le comte de Brissac, chassé d'Angers, passa en Normandie, pour attirer cette grande province à l'union, à l'exemple de Rouen sa capitale. Il trouva dans toutes les villes, bourgs et villages, des dispositions telles, que le peuple, au moindre signal, s'assemblait animé d'un saint zèle pour la religion, et au nom de laquelle il se livrait au pillage et à tous les désordres du fanatisme. Ces rassemblemens prirent le nom *de Gautier*, du chef qui les conduisait. Le marquis de Villars fut fait gouverneur de la Normandie par la ligue, en même-temps que le duc de Montpensier fut envoyé par la cour contre les rebelles; aidé de la noblesse normande, il en tailla en pièces plus de trois mille.

Henri III voyant son trône prêt à se renverser, et Tours où il était sur le point d'être investi, fut contraint, malgré son aversion pour les protestans, d'appeller à son secours le roi de Navarre, leur général. La postérité sera toujours étonnée que le prince qui avait conseillé la Saint-Barthélemy, qui avait poursuivi et persécuté les protestans, eut recherché leur alliance et invité Henri de Bourbon, déchu du trône par une loi signée de sa main, à venir défendre sa couronne.

Le roi de Navarre, que cette proposition étonna, trembla d'abord pour sa vie, à laquelle il crut qu'on avait le projet d'attenter. Mais rejetant cette timidité, et sentant qu'en l'acceptant il se frayait un chemin au trône, il se rendit à l'invitation du monarque français. La ligue, que cette union rendit plus furieuse, déclara Henri de Valois l'ennemi le plus perfide de l'église, de la religion catholique et de tous les droits et privilèges qu'elle semblait conserver à la nation. On ordonna à Mayenne de marcher promptement à Tours. Quelques lenteurs lui firent manquer l'occasion certaine d'enlever Henri III dans un des faubourgs de Tours. Le roi en était sorti pour aller à la messe à l'abbaye de Marmoutier. Comme il allait donner dans l'avant-garde du duc de Mayenne, qu'il ne soupçonnait pas si près de lui, un meûnier dit à la troupe du roi que l'armée de la ligue venait droit à eux, et que si le roi était sorti, ils feraient bien de le reconduire dans la ville.

Tandis qu'Henri III échappait à Mayenne, les chaires retentissaient de la clameur des prêtres contre lui et contre le roi de Navarre, également détestés comme hérétiques, puisqu'ils avaient uni leurs armes malgré la cour de Rome. Les mêmes anathêmes étaient par-tout lancés contre eux. Henri III, que le meurtre du duc de Guise n'avait point effrayé, trembla d'un monitoire fulminé contre lui; il demanda au pape l'absolution. Henri de Bourbon, cherchant à le rassurer, lui

disait en souriant : *Soyons victorieux et nous serons absous.*

L'armée royale s'approcha de Paris. Henri III, fier de l'appui de son beau-frère, avait passé subitement de son lâche désespoir à une joie triomphante et cruelle. Des hauteurs de Saint-Cloud, il menaçait Paris d'une ruine entière; il avait soif de la vengeance, et voulait l'éteindre sur la foule des citoyens innocens que renfermait cette immense cité. La disette commençait à s'y faire sentir, les secours qu'on attendait n'arrivaient pas. Mayenne ne pouvant calmer les terreurs qu'offrait l'avenir, forma le projet de sortir de Paris, en se frayant un passage à travers le camp des deux rois; à ce dessein périlleux en succéda bientôt un autre beaucoup moins glorieux.

Toutes les têtes étaient exaltées par les prédicateurs, de manière à tout se promettre de l'excès du fanatisme où ils avaient insensiblement conduit la multitude. La mère et la veuve du duc de Guise, dans le plus grand deuil, se montraient tous les jours au peuple, afin de l'émouvoir et de nourrir son indignation; ses regrets étaient plus vifs par le sentiment des maux qui venaient l'accabler. Parmi cette foule d'hommes maîtrisés par une imagination ardente, on cherchait un instrument docile.

Frère Jacques Clément, jeune jacobin aussi ignorant que fanatique, disposé dans le cloître à une obéissance passive, où on lui avait peint le ciel ouvert et la

palme du martyre s'il délivrait la France de son persécuteur, se fit un devoir religieux de porter sa main parricide sur son roi. Il était dans l'âge où les passions agissent fortement sur l'ame; et, de plus, il était libertin. On dit que la duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise, espèce de furie qui se signala par ses emportemens contre Henri III, lui prodigua ses caresses et l'encouragea au meurtre. Tandis que la volupté s'emparait de ses facultés, la voix de ses supérieurs applaudissait à son dessein, et l'exhortait à mériter une place distinguée parmi les victimes de la foi, qui n'avaient perdu la vie que pour renaître à une gloire immortelle.

Comment une tête faible et jeune n'aurait-elle pas été échauffée par tant de séductions? Elle était dirigée au nom de ce qu'il y a de plus sacré sur la terre : on qualifiait son horrible attentat d'excès de courage; il prit pour une inspiration particulière les fanatiques idées dont on l'enivrait.

Muni des sacremens, de passe-ports, de lettres de créance, Jacques Clément se rendit à Saint-Cloud. Il affecta un air simple et pénitent : il se disait envoyé par les fidèles serviteurs du monarque, pour lui communiquer des choses importantes à son service, mais qu'il ne pouvait s'en ouvrir qu'à Sa Majesté elle-même. Il aurait voulu, dès le soir même, lui parler; on le remit au lendemain. Il soupa gaîment, et dormit si profondément qu'on eût peine à l'éveiller.

Introduit dans la chambre du roi vers les sept heures du matin, le 1er. août 1589, il lui parlait à l'écart près d'une fenêtre, et le roi l'écoutait attentivement. Il lui présenta une lettre de créance probablement fausse; et sitôt qu'il le vit occupé à la lire, il tira de sa manche un couteau fort long et fort large, et le lui plongea dans le bas-ventre. Henri blessé retira lui-même le couteau et en frappa le monstre au visage; aussitôt quelques gardes accoururent au bruit, et le percèrent sur la place de mille coups (1).

Le zèle inconsidéré de ces gardes, leur coupable précipitation, annonçaient le désir d'étouffer, dans le sang du meurtrier, la connaissance de ses complices. On ne fit aucune poursuite contre ces gardes. Henri de Bourbon, qui condamna le corps du moine à être écartelé et brûlé, oublia de faire faire le procès à ces satellites, qui avaient couvert d'un voile impénétrable les secrets les plus importans au trône, qui s'étaient arrogés le droit de punir un crime, dont la seule vengeance appartient aux lois; ce qui fait croire que ces secrets étaient d'une nature fort étrange.

La plaie fut bientôt reconnue mortelle. Henri ne tint aucun des discours qu'on lui prêta; les syncopes qu'il avait ne l'eussent pas permis; à peine eût-il le loisir de se confesser, d'appeller le roi de Navarre et de le déclarer

(1) Le sieur de Bellegarde, grand écuyer; Laguesle, procureur-général au parlement de Paris, et Duhalde, étaient présens.

L'assemblée tenue à Rouen offrit un état de quarante-cinq mille deux cent neuf personnes tuées dans les guerres civiles, exécutées pour opinions religieuses, ou massacrées dans le diocèse de Rouen, et trois cent soixante-dix maisons détruites ou brûlées.

L'assemblée du bailliage de Caen présenta également un tableau nominatif de vingt-six mille cent cinquante-six personnes, non compris les massacrées, l'état n'ayant pu être formé. Ce tableau présenta aussi trois villages brûlés, dont le plus faible était de quarante feux, et en outre cent quarante-neuf maisons détruites ou brûlées.

L'assemblée du bailliage d'Alençon fournit un état de onze mille neuf cent vingt-sept personnes tuées, exécutées pendant les troubles, le nombre des hommes et des femmes massacrés à la Saint-Barthélemy n'ayant pu être encore arrêté; en outre, six villages brûlés et deux cent vingt-quatre maisons.

L'assemblée du diocèse d'Évreux remit un état de onze mille cent quatre-vingt-quatre personnes, non compris celles massacrées au jour de la Saint-Barthélemy, dont on n'avait pu constater le nombre, et huit cents maisons détruites ou brûlées.

L'assemblée du diocèse de Bayeux présenta un état de dix mille cent soixante-cinq personnes tuées ou exécutées, non compris celles massacrées le jour de la Saint-Barthélemy, et sept cents maisons détruites ou brûlées.

L'assemblée du diocèse de Séez présenta l'état des personnes tuées ou exécutées, qui s'élevait à huit mille cent quatre-vingt-trois personnes, non compris les massacrées à la Saint-Barthélemy, l'état n'ayant pu être dressé non plus que celui des villages et maisons détruites.

L'assemblée du diocèse de Coutances présenta treize mille cinq cent vingt-trois personnes tuées, exécutées et massacrées le jour de la Saint-Barthélemy, l'état des maisons brûlées n'ayant pu être rédigé.

L'assemblée du diocèse d'Avranches présenta un état de quatorze mille cinq cent vingt-six personnes tuées et exécutées, ne pouvant encore fournir celui des habitans massacrés, ni l'état des maisons brûlées.

Ainsi, ces huit états arrêtés dans chaque assemblée par les députés ecclésiastiques, ceux de la noblesse et du tiers-état ne présentant pas d'équivoques, offrirent ensemble cent quarante-un mille cinq cent soixante-treize mille victimes des troubles de ces malheureux temps, dans la Normandie seulement. Il faut encore observer que le diocèse de Lisieux n'y est pas compris, parce qu'il fut, comme nous l'avons dit, préservé par la sagesse de son prélat et du lieutenant de roi, qui refusèrent d'exécuter les ordres de la cour. Mais il faudrait ajouter au nombre des victimes les six états manquans des personnes massacrées dans les bailliages de Caen et d'Alençon, dans le diocèse d'Évreux, dans celui de Bayeux, dans ceux de Séez et d'Avranches.

La population de cette vaste province s'élevait à cette époque à un million quatre cent soixante-six mille cent cinquante habitans. Ainsi, plus d'un dixième de cette population a été sacrifié dans les troubles civils, sans ce que l'émigration lui a encore coûté.

Les mêmes cahiers de doléance offraient le détail des taxes ou subsides de tous genres supportés par la Normandie, depuis l'avénement d'Henri II au trône des français, c'est-à-dire, depuis l'année 1547 jusques y compris l'année 1580, comparés avec les taxes ou subsides levés par Louis XII d'heureuse mémoire; observant néanmoins que le règne de Louis n'a duré que dix-sept ans, tandis qu'il s'en est écoulé trente-trois depuis l'époque dont on est parti jusqu'en 1580.

La totalité des sommes versées dans les coffres du roi par la province de Normandie, y compris le produit des domaines aliénés, la perte sur les monnaies, les rançons, étapes et impositions de toute espèce; aussi les sommes levées par la cour de Rome, à cause des annates, expéditions de bulles, indults, dispenses, pardons, jubilés et indulgences, s'élèvent à quatre cent quatre-vingt-onze millions quatre cent quatre-vingt mille livres tournois. Celles payées pendant les dix-sept années du règne de Louis XII, ne s'élevaient qu'à quarante millions six cent quatre-vingt-six mille trois cent seize livres tournois.

Le rapprochement des charges sous Louis XII avec les premières, démontre évidemment les désordres

dont les normands furent les victimes, puisqu'en doublant les sommes perçues pendant les dix-sept années du règne de ce prince, afin d'égaler la durée des autres règnes jusqu'en 1580, il en résulte que les surtaxes s'élevaient à la somme exhorbitante de quatre cent deux millions cent sept mille trois cent soixante-huit livres tournois.

Ces cahiers, ainsi que tous ceux du royaume, furent remis le 4 janvier 1589 à Henri III, qui assigna la séance des états au 15 du même mois, pour entendre les harangues des députés des trois ordres. Renault de Beaunes, archevêque de Bourges, parla pour le clergé; Charles de Cossé, comte de Brissac, pour la noblesse; et Étienne Bernard, pour le tiers-état.

Le monarque répondit éloquemment, fit beaucoup de promesses, caressa les députés, qui néanmoins se séparèrent sans espérance de voir finir les désordres qui affligeaient la France; ils ne se trompèrent pas.

Ce fut sous ces règnes qu'on aliéna le plus de domaines; aussi le parlement opposa-t-il l'antique loi des normands à l'édit de 1566, en défendant que tous les articles attentatoires à cette loi fussent lus : il opposa même des modifications à l'édit des domaines de 1575, et fit de vigoureuses représentations sur la dévastation des forêts domaniales du duché.

Des lois sages émanèrent cependant du conseil de ces monarques, si funestes à leur patrie; elles furent, comme nous l'avons dit ci-dessus, l'ouvrage du célèbre chance-

lier de L'Hospital. Si ce magistrat ne mît pas la main dans la plaie profonde et secrète de l'état ; si son plan de réformation ne fut ni plus ferme ni plus étendu, c'est que les troubles politiques, qui ordinairement facilitent les innovations salutaires, ébranlaient tellement l'état, qu'à peine ce ministre éclairé pouvait, au milieu de ces secousses continuelles, asseoir les bases de l'édifice qu'il voulait établir.

C'est à ses soins que la Normandie a dû la rédaction de ses coutumes. Il fit nommer par le roi, en 1577, des commissaires pour cet important travail, qui dura six années. Outre les commissaires du roi, les bailliages de la Normandie députèrent à cette assemblée générale de la province, afin d'assurer une jurisprudence uniforme par un vœu unanime. A la fin de 1582, la nouvelle coutume fut rédigée ; les points sur lesquels Messieurs les commissaires ne purent être d'accord, furent renvoyés au parlement. Enfin, en 1585, Henri III ratifia et approuva cette coutume (1).

(1) On tient communément que l'ancienne Coutume de Normandie a été la première qui ait été rédigée en langue vulgaire.

Si on a appellé la Coutume de Normandie, *la sage Coutume*, c'est, dit le Journal du Palais, tome 1er., page 663, parce qu'il n'y a guère de cas important qu'elle n'ait prévu. Mais il est plus juste de croire que cette épithète lui a été donnée, parce que la majeure partie de ses dispositions sont puisées dans les lois romaines, telles que celles qui concernent la dot, les paraphernaux, l'obligation des femmes mariées pour le bénéfice d'inventaire, les prescriptions, etc., etc., etc. Enfin, c'était une Coutume savante, et la plus renommée de toute la France.

Ce fut également à ce prince que la Normandie dut sa chambre des comptes, qu'il créa au milieu de la fermentation générale, afin d'avoir l'appurement des comptes des différens receveurs du duché, la vérification et l'enregistrement des lettres de dons, les réceptions de foi et hommage, et la super-intendance de la Normandie. Il chargea Charles de Bauquemare, de Bourg-Denis, premier président du parlement, de l'installation de cette cour, et de lui dresser des statuts et réglemens.

Il créa des conseillers assesseurs des bailliages et vicomtés; il attribua aux élus la répartition de l'impôt décimal, et érigea en jurisdictions royales les tribunaux subalternes, en permettant, par ses lettres-patentes de 1579, aux vicomtes et à leurs lieutenans de se qualifier à l'avenir de conseillers du roi.

Si quelques institutions furent établies, si quelques prérogatives furent conservées à cet ancien duché pendant les guerres civiles et pendant les règnes des fils d'Henri II, il ne faut pas non plus s'étonner que les impôts eussent monté à des sommes exhorbitantes, parce que si les dissensions civiles n'empêchèrent pas la tenue ordinaire des états du duché, ils ne purent empêcher, à cette époque, les vexations ni les désordres qui se commettaient à main armée. Au surplus, ces états étaient dans l'usage de s'assembler tous les ans, pour délibérer sur la demande du roi des sommes à lever dans la Normandie. Cet usage a été inviolablement

gardé par les états de la province, jusqu'au moment où Louis XIV envahit tous les droits et tous les privilèges.

~~~~~~~~
~~~~~~~~

## INFLUENCE DU RÈGNE D'HENRI IV.

Henri de Bourbon, descendant de Robert de France, comte de Clermont, seigneur de Bourbon, cinquième et dernier fils du roi Saint-Louis (1), héritier présomptif de la couronne de France, quoiqu'il ne fut parent d'Henri III qu'au vingt-deuxième dégré, lui succéda, Henri III n'ayant point eu d'enfans de Louise de Lorraine qu'il avait épousée en 1575.

A la mort d'Henri III le désordre était tel, que la monarchie, prête à s'écrouler, allait entraîner sous ses ruines les loix fondamentales de la succession à la couronne. Henri IV se trouva dans le plus grand embarras; cinquante années de fanatisme avaient détaché les peuples du monarque; les ligueurs et les catholiques pouvaient s'unir et lui fermer à jamais le chemin du trône; le plus grand nombre d'entre eux se refusait à le reconnaître, malgré son droit inconstestable. Ceux des catholiques qui inclinaient à conserver à Henri de Bourbon ses droits au trône, le considérant moins comme leur roi que comme leur général, attendaient, pour se décider, que les états-généraux eussent prononcé.

(1) Robert de France avait épousé l'héritière de Bourbon. Il était frère puîné de Philippe III, surnommé le Hardi, successeur de Saint-Louis.

Ce prince se voyait sans argent, sans crédit, et aux prises avec la ligue, qui prétendait l'exclure de son droit à la couronne parce qu'il était huguenot. Il fit venir le maréchal de Biron, et lui dit en l'embrassant : « C'est à cette heure qu'il faut que vous mettiez la » main droite à ma couronne ; ni mon honneur, ni le » vôtre ne veulent pas que je vous anime par discours » pour commencer nos affaires. Je vous prie, en pen- » sant à ce qui se présente sur nos bras, allez tirer le » serment des suisses, comme vous entendez qu'il » faut, et puis me venir servir de père et d'ami contre » ces gens qui n'aiment ni vous ni moi. — Sire, ré- » pond le maréchal, c'est à ce coup que vous connaîtrez » les gens de bien ; nous parlerons du reste à loisir ; je » ne vais point essayer, mais vous quérir ce que vous » demandez (1). »

Trois seigneurs seulement lui jurèrent fidélité : le maréchal d'Aumont, Giri et d'Humières ; les autres cherchaient à se vendre et marchandèrent long-temps. Les uns demandaient des provinces en toute souveraineté ; les autres, moins ambitieux, voulaient des villes. L'ancien gouvernement féodal était prêt à se régénérer. D'un autre côté, les seize bourgeois, qui commandaient dans Paris, reçurent le projet d'une union entre les grandes villes du royaume, en formant de cette association une

(1) M. de Sancy avait déjà engagé les suisses à suivre Henri IV, et à le servir pendant trois mois, sans demander aucune paie.

république fédérative semblable à celle des suisses, dont le bonheur et l'exemple intéressaient toute l'Europe. Un aussi vaste projet avait besoin, pour reussir, de génies plus fermes que ceux qui l'avaient enfanté.

Les partisans du duc de Mayenne voulaient qu'il prît le titre de roi; il n'osa, et se contenta de celui de lieutenant-général de la couronne. Mais sachant que le duc de Lorraine voulait mettre cette couronne sur la tête de son fils, il fit proclamer roi le vieux cardinal Charles de Bourbon, frère d'Antoine de Bourbon, plus proche d'un dégré qu'Henri IV son neveu, fils d'Antoine. D'ailleurs, Henri protestant, son hérésie semblait l'exclure à jamais du trône; sa religion et non sa personne était un obstacle à la réunion des vœux en sa faveur.

Les actes publics se firent sous l'autorité du cardinal roi, qui, malgré sa royauté, était prisonnier; car le neveu détenait l'oncle à Chinon, dans une forte prison; c'était même ce qui avait déterminé le duc de Mayenne à faire ce choix, parce que, sous un roi prisonnier, il exercerait un pouvoir absolu. On fabriqua de la monnaie en son nom, et on frappa des médailles où le cardinal archevêque de Rouen était représenté avec la couronne royale et cette légende : *Carolus X, Dei gratiâ francorum rex.*

Henri, malgré sa bravoure, son activité, sa vigilance, semblait désespérer de sa fortune; il voulait, pour sa sûreté, se retirer vers la Loire, afin de retenir

dans son parti les provinces qui sont au-delà de ce fleuve. Les seigneurs qui l'entouraient le firent changer d'avis; il se déclara pour les combats, et imprima à sa cause cet ascendant que donne le courage. Cependant, son propre parti se refusait à le reconnaître roi qu'il ne fût catholique. Il jura de conserver dans le royaume *la religion catholique, apostolique et romaine*, et de se faire instruire au plutôt. Alors son armée répondit à ce serment solemnel par celui de sa fidélité.

Plusieurs considérations forcèrent le roi à quitter les environs de Paris. Les grandes forces réunies dans cette capitale, la disette de vivres occasionnée par les troubles, et la nécessité de diviser les forces de la ligue, le déterminèrent à faire passer la Seine à son armée, et à se rapprocher de la Normandie pour être plus à portée du secours qu'il attendait de la reine Elisabeth. Il se rendit à Pontoise, d'où il envoya le corps du feu roi à Compiègne, accompagné par les ducs d'Epernon et de Bellegarde, afin de le préserver de l'outrage des ligueurs, et le faire ensuite déposer avec ses ancêtres à Saint-Denis, lorsque les circonstances le permettraient (1).

Il se rendit maître de Crœil, de Meulan, de Gisors et de Clermont en Beauvoisis, afin de mettre entre lui

(1) Il resta déposé à Compiègne jusqu'en 1610, qu'il fut porté à Saint-Denis vingt années après sa mort.

et les ligueurs une barrière qui pût arrêter ces derniers, et le laisser ranger sous son obéissance l'importante province de Normandie, dont les ports lui ouvraient une communication libre avec l'Angleterre.

Il divisa son armée en trois corps. Il confia le premier au duc de Longueville, gouverneur de Picardie ; le second, au maréchal d'Aumont, qu'il envoya en Champagne pour s'y opposer à la ligue qui y était très-puissante, se réservant le troisième corps, consistant en douze cents chevaux et deux mille hommes d'infanterie française. Il avait pour lieutenans-généraux le prince de Conti, le comte d'Auvergne, les ducs de Montbazon et de Rohan, le maréchal de Biron, les sieurs de Châtillon et de Canisy.

Le duc de Montpensier, gouverneur de la province de Normandie, vint au-devant d'Henri IV avec deux mille hommes de pied et six cents chevaux montés par la noblesse normande. Aveo ces forces il s'avança vers Dieppe, que le sieur Dechastes, qui en était gouverneur, lui remit, faisant offre de ses services, et prêtant serment de fidélité. Le seigneur Deverane en fit autant pour la ville et le château de Caen ; le sieur de Raulet, pour le Pont-de-l'Arche. Ce dernier y mit tant de dévouement et de respect pour le nouveau monarque qui lui proposait des récompenses, qu'il fit sortir la garnison de cette ville pour recevoir Sa Majesté, disant qu'un sujet ne traitait pas avec son roi, et que son unique intention était l'obéissance.

Neufchâtel se préparait à la défense, attendant des secours de la ligue ; mais ayant appris que les capitaines Guitry et Hallot avaient taillé en pièces les troupes envoyées par les ligueurs, elle ouvrit ses portes à l'armée royale.

L'accroissement des forces de Henri, la soumission des villes qui le mettaient à portée d'établir ses communications, relevèrent ses espérances. Le roi vint camper à Darnétal (1), bourg considérable à demi-lieue de Rouen, faisant publier qu'à l'arrivée des anglais qu'il attendait, son intention était de mettre le siége devant cette capitale de la province. Le duc d'Aumale et le comte de Brissac ne pouvant calmer les inquiétudes de cette grande cité, elle appella à son secours le duc de Mayenne.

Henri IV jugeant ses forces insuffisantes pour former le siége de cette ville, projeta de s'emparer des ports de mer, afin que les troupes que lui envoyait Elisabeth ne trouvassent point d'obstacles à leur débarquement. Cependant la garnison de Rouen fit plusieurs sorties où elle éprouva toujours des échecs. Vignolles fut blessé dans une, et le comte d'Auvergne et Biron défirent un corps de trois cents lanciers.

(1) La maison où logea ce prince, l'idole des français, a été démolie en 1809, au grand regret de tous ceux à qui la mémoire de ce héros est chère, et qui aiment à considérer tous les endroits qu'il a habités.

Mayenne, instruit que le roi avait divisé ses forces, et que malgré cela il menaçait Rouen, partit de Paris avec quinze mille hommes d'infanterie et quinze cents chevaux, ayant la confiance que son armée augmenterait en chemin. A son départ, il assura aux parisiens que dans peu de jours il leur amènerait le Béarnais prisonnier; il avait écrit au pape et au roi d'Espagne qu'il ne pouvait lui échapper, à moins que de sauter dans la mer. Les bourgeois de la rue Saint-Denis louèrent leurs fenêtres chèrement pour voir passer Henri pieds et mains liés, quand Mayenne, vainqueur, ferait son entrée dans Paris.

Le duc entra dans la Normandie par Gournay, qu'il prit, ainsi que Neufchâtel et Eu; ses forces s'accrurent de très-grands renforts de reitres et de lansquenets, sous la conduite de Bassompierre. Le marquis de Pont lui amena des lorrains, Balagny arriva avec des troupes du Cambresis, de manière qu'il avait trente mille combattans sous ses ordres.

Le roi, qui était toujours à Darnétal, voyant approcher le duc de Mayenne avec des forces aussi considérables, écrivit au duc de Longueville et au maréchal d'Aumont de venir le rejoindre promptement avec leurs troupes. Craignant ensuite de se trouver engagé entre l'armée du duc et la ville de Rouen, au couchant, ayant la Seine au midi, et pour unique retraite le chemin de Paris, il abandonna Darnétal, prit la route de Dieppe, afin d'avoir une retraite assurée. Ses partisans

tremblaient ; on mit en délibération si le roi ne s'embarquerait pas pour se sauver en Angleterre. Il aurait pris ce malheureux parti, sans les remontrances du maréchal de Biron, qui le lui fit rejeter. *Sortir de la France en cette conjoncture, lui dit ce brave homme, ne fût-ce que pour vingt-quatre heures, c'est vous en bannir pour toujours.*

Le roi ayant considéré la situation du château d'Arques (1), comme très-avantageuse pour y attendre les rebelles, garnit ce fort d'hommes et d'artillerie, fit faire des retranchemens sur toutes les avenues du bourg, y distribua ses troupes, et plaça huit cents hommes dans une maladrerie située à mille pas environ, seul passage par où l'ennemi pouvait attaquer Arques. Les retranchemens du roi étaient de sept à huit pieds de hauteur, défendus d'un côté par la rivière ; de l'autre, par le château, et couverts par un bois taillis fort épais.

Le duc de Mayenne ayant fait ses reconnaissances et jugé le campement d'Henri IV, n'osa l'attaquer de vive force par le chemin ordinaire et le plus court. Il

(1) Cette forteresse, située à une demi-lieue sud-est de Dieppe, est assise au sommet du côteau qui domine la vallée où est le bourg d'Arques, arrosé par une rivière qui porte son nom, et prend sa source à Omonville, au-dessus de Saint-Saëns, se réunissant peu après aux eaux de la Béthune, pour se rendre à la mer par le port de Dieppe. Cette dernière a sa source entre Gaillefontaine et Haucourt.

passa le 13 septembre la rivière d'Eaulne (1), et campa son armée à Martin-Eglise, entre Arques et Dieppe, sur le côteau opposé; tandis qu'avec les forces qu'il avait, il aurait pu bloquer le roi dans ses retranchemens. Etant demeuré dans cette position pendant trois jours, il prit le parti d'assiéger le faubourg de Dieppe, appelé *le Pollet*, afin d'emporter plus facilement la ville, ôter toute retraite à Henri, et sur tout tâcher de l'exciter à diviser ses forces en dégarnissant la position d'Arques pour secourir Dieppe.

Henri apperçut aisément l'intention de l'ennemi. Il laissa le maréchal de Biron à la défense de ses tranchées, devança avec une partie de ses forces le duc de Mayenne, fit dresser des barricades sur toutes les avenues du Pollet, et des tranchées dans lesquelles fut enfermé un moulin qui dominait le faubourg; il y plaça ensuite Guitry et Châtillon avec cinq cents hommes d'élite, outre les habitans, qui presque tous étaient protestans, et conséquemment ennemis nés des ligueurs.

Mayenne attaqua le 16 septembre les retranchemens du Pollet, avec une partie de son armée, tandis que l'autre qu'il avait laissée dans son camp de Martin-

(1) La rivière d'Eaulne prend sa source à Mortemer, arrose Londinières et Envermeu, se jète dans la rivière d'Arques, après que celle-ci a reçu les eaux de la Béthune.

Eglise, attaquait Biron dans ceux d'Arques. Les échecs qu'il éprouva de l'un et l'autre côté, le déterminèrent à rétrograder pour réunir ses forces, et attaquer de nouveau la position d'Arques ; mais le comte d'Auvergne et les sieurs de Richelieu, du Pont-de-Pane, Marcilly et Pluvinel, avaient, dans une rencontre, mis en déroute trois mille hommes, dont cinq cents étaient restés sur le champ de bataille, outre un grand nombre de prisonniers, parmi lesquels étaient dix-sept capitaines.

Le 21, à la pointe du jour, l'armée du duc de Mayenne partit de Martin-Eglise, passa de nouveau la rivière d'Eaulne, afin d'assaillir à-la-fois le bourg d'Arques et la maladrerie. L'assaut fut donné en plusieurs endroits ; Mayenne encourageait les siens par son exemple, et s'exposait courageusement. Henri avait l'œil par-tout, il remplissait le devoir de soldat et de général. Il ne se contenta pas de la défensive, il choisit trois compagnies d'ordonnance et trois escadrons de chevau-légers, afin d'attaquer l'ennemi, protégeant cette attaque par l'artillerie du fort qui incommodait déjà les assaillans. Il ordonna en même-temps aux princes de Condé et de Conti de soutenir ce détachement avec quelques compagnies françaises et suisses. Les compagnies d'ordonnance et de chevau-légers que commandait le comte d'Auvergne, attaquèrent si brusquement les ligueurs, qu'ils renversèrent tout ce qui s'opposait à leur passage ; ils parvinrent jusqu'à la cor-

nette blanche du duc de Mayenne, faisant un carnage affreux. Le duc, pour s'opposer à cet impétueux torrent, fit replier l'aile droite de son armée; le détachement royal allait être enveloppé, mais le comte d'Auvergne s'étant apperçu du mouvement, fit une retraite aussi glorieuse que son attaque.

Un incident imprévu pensa détruire toutes les espérances de Henri. Quatre à cinq mille lansquenets, de l'armée des ligueurs, pénétrèrent au travers le bois taillis qui couvrait les retranchemens d'Arques; Richelieu, avec quarante chevaux, s'opposa à ceux qui parurent les premiers. Le défaut d'ordre, résultat infaillible à la sortie d'un taillis épais, assura au petit escadron de Richelieu beaucoup d'avantages sur ces lansquenets. La confusion augmentant parmi eux à mesure qu'ils débouchaient du bois, soit intention préméditée de leur part, soit qu'ils eussent été intimidés, demandèrent à se rendre à Sa Majesté.

Henri appercevant de loin ce tumulte près de ses retranchemens, craignant que les ennemis n'y fussent entrés, accourut à toute bride; mais voyant qu'à son arrivée ils avaient mis bas les armes, le roi chargea le maréchal de Biron de les recevoir et de stipuler les conditions, leur assurant le paiement de la solde qui leur était due par le duc de Mayenne. Après leur soumission, ils furent reçus dans les retranchemens. Dès qu'ils se virent au milieu des troupes du roi, ils tournèrent leurs armes contre elles, chargèrent le régi-

ment de Brigneux et le firent reculer, taillèrent en pièces deux compagnies suisses et une de lansquenets royaux, enlevèrent leurs drapeaux, et donnèrent entrée aux ligueurs dans les retranchemens du roi, tellement que les troupes de Henri furent contraintes de les leur abandonner.

Le duc de Montpensier, d'un côté, et Châtillon de l'autre, accoururent pour arrêter le succès de ces traîtres; il se fit un combat sanglant. Le roi fit conduire sur-le-champ deux pièces de canon sur le bord de la tranchée, qui firent un dégât épouvantable dans les bataillons des ligueurs, qui se retirèrent en désordre. Gaspard Galaty, colonel suisse, développa autant d'habileté que de courage dans cette périlleuse circonstance. Henri IV lui conserva toute sa vie une estime particulière.

Mayenne comptant toujours sur la supériorité du nombre, rallia plusieurs fois ses troupes pour revenir à la charge avec les plus déterminés ligueurs; chaque fois aussi il fut repoussé avec perte. Désespérant enfin de la victoire, il fit sonner la retraite, repassa la rivière de nouveau, et campa entre Arques et Dieppe. Henri l'y suivit avec l'élite des siens, et se plaça entre lui et la ville. Les escarmouches recommencèrent pendant quelques jours: les batteries du roi, placées avantageusement, endommagèrent les ligueurs. Le duc, espérant trouver moins de résistance à Arques, puisque le roi l'avait quitté avec une partie de ses forces,

y revint de nouveau livrer assaut aux tranchées. Le sieur de la Garde, à qui Henri IV en avait laissé le commandement, le poussa si vigoureusement, qu'il ne songea plus qu'à la retraite. Il la fit d'autant plus promptement, qu'il fut informé de l'arrivée sur les côtes de France du secours qu'Elisabeth envoyait à Sa Majesté.

Pour ne pas laisser totalement abattre le courage des ligueurs, Mayenne feignit de vouloir aller au-devant du duc de Longueville et du maréchal d'Aumont, afin qu'en détruisant leurs armées, il put avoir meilleur marché de celle du monarque; ce n'était qu'un prétexte pour colorer le dessein qu'il avait d'aller en Flandres traiter avec le duc de Parme.

La perte des ligueurs fut triple de celle de l'armée royale, qui eut néanmoins à regretter le comte de la Rochefoucault et le sieur de Bacqueville, gentilhomme normand, dont les terres étaient à quelque distance d'Arques.

Le gain de la bataille d'Arques fut le commencement des victoires qui firent triompher Henri IV de ses ennemis, et qui lui ouvrirent le chemin à la paisible possession du trône. Ce fut après cette journée qu'il écrivit à son cher Crillon : « Pends-toi, brave » Crillon, nous avons vaincu à Arques, et tu n'y étais » pas. Adieu, brave Crillon, je t'aime à tort et à tra- » vers ».

Pendant qu'Henri IV battait l'armée du duc de

Mayenne à Arques, les parlemens de Toulouse et de Rouen donnèrent au peuple le signal de la rebellion; le premier, en déclarant : « Henri de Bourbon, soi-di-» sant roi de France, indigne et incapable de la cou-» ronne française, à cause des manifestes crimes con-» tenus en la bulle d'excommunication du pape Sixte-» Quint, condamnant la mémoire d'Henri III, et or-» donnant une procession solennelle et annuelle pour » célébrer son assassinat par frère Jacques Clément, » jacobin ».

Celui de Rouen, par arrêt du 23 septembre 1589 : « Enjoignit à la noblesse et à tous ceux en état de por-» ter les armes, de les prendre pour la sainte union et » défense de la religion catholique, apostolique et ro-» maine, déclarant criminels de lèse-majesté divine et » humaine ceux qui s'y refuseraient, privant de leurs » charges, offices et dignités tous ceux sortis de la ville » par attachement aux intérêts d'Henri IV (1) ».

A cette époque deux capitaines de la bourgeoisie de cette capitale de Normandie, les sieurs Cavey et Louis, s'emparèrent du château au nom du roi, et écrivirent à Sa Majesté leur entreprise, l'invitant à leur envoyer du secours. Henri, occupé à Arques avec les ligueurs, ne put détacher assez promptement de son armée le

(1) Lorsque cet arrêt fut rendu, Claude Groulard était premier président; Jean Duvivier, procureur général; et Jérôme Vauquelin de Mélendin, avocat-général.

secours qu'ils réclamaient. Ces deux braves royalistes soutinrent pendant quatre jours un siége dirigé par le chevalier de Bigars de la Londe, commandant pour la ligue en Normandie, et le chevalier d'Aumale. Le château fut forcé avant l'arrivée du secours; les sieurs Cavey et Louis furent pendus, les autres eurent la vie sauve.

Le parlement d'Aix et les consuls de la même ville, à qui le roi avait écrit, n'eurent aucun égard à l'invitation que leur faisait Henri IV de se soumettre à son obéissance.

Celui de Bordeaux se conduisit avec beaucoup plus de sagesse. Pressé par le maréchal de Matignon de reconnaître Henri pour légitime roi de France, il différa, pour éviter d'exciter les mécontens à la révolte; mais quelque temps après ils députèrent vers le roi le premier président d'Affis, d'Alesme, Sessac et Montagne, conseillers; le sieur Desaigues, procureur-général, pour lui rendre obéissance et l'inviter à se faire instruire dans la religion catholique. Sa Majesté leur témoigna sa reconnaissance ainsi qu'au parlement, dont ils étaient les représentans.

Peu de jours après le combat d'Arques, la flotte anglaise débarqua sur les côtes de la Normandie quatre mille hommes bien armés, commandés par mylord Willoughby : Elisabeth joignit à cet envoi vingt-deux mille livres sterlings en or. Ce secours vint à propos à Henri, pour le mettre à portée de profiter des avantages de sa victoire, et payer à ses troupes, presque tou-

tes étrangères, la solde qui leur était due, et après laquelle elles attendaient non sans murmurer.

Avec ce renfort, Henri IV fut au-devant du comte de Soissons, échappé de sa prison, du duc de Longueville et du duc d'Aumont. Le comte de Soissons amenait avec lui le baron de Biron, les sieurs de Boisse et de Saint-Angel, avec leurs régimens; le roi les accueillit avec joie, et conduisit son armée, enseignes déployées, devant Paris, d'où Corbinelly (1), qui y servait chaudement ses intérêts, lui avait écrit de venir.

Il partagea ses forces en trois divisions, livra l'assaut aux faubourgs qu'il emporta de vive force en trois heures, faisant un grand carnage des ligueurs qui les défendaient: Paris était consterné. Le duc de Mayenne y arriva avec sa cavalerie, son infanterie le suivant de près; sa présence rassura les parisiens.

Henri IV, jugeant qu'il lui serait impossible de réduire cette grande ville, ni de l'investir de tous côtés avec son armée, réunit ses troupes dans la plaine de Mont-Rouge, où il les rangea en bataille, s'attendant que l'ennemi se présenterait pour combattre. Henri eut

(1) Corbinelly était italien, d'une des plus anciennes et des plus nobles maisons de Florence. Il s'était réfugié en France après la conjuration de *Pandolfo puccio*, dont il était le complice. C'était un homme d'un mérite rare, ayant des connaissances fort étendues: il avait été attaché à Henri III, et l'avait suivi en Pologne.

tort de lever le siége de Paris ; il recula, par cette imprudence, l'époque de sa grandeur et du bonheur de la France.

Cependant personne ne se présentant, il feignit de vouloir fuir, afin d'attirer le duc de Mayenne en rase campagne. Il prit le chemin d'Etampes (1), dont il entreprit le siége ; mais Castelnau, comte de Clermont, qui n'avait avec lui que cinquante gentilshommes et très-peu de troupes, ne prévoyant pas pouvoir, avec si peu de monde, soutenir un siége dans une place mal fortifiée, la rendit à la première sommation.

Henri se saisit de plusieurs autres places de la Beauce, se rendit à Tours où il reçut une députation de la république de Venise, qui le reconnaissait roi de France. Jean Mocenic, qui avait été ci-devant ambassadeur des vénitiens auprès d'Henri III, lui présenta ses lettres de créance, qui le confirmait auprès de lui dans les mêmes fonctions. Les suisses firent savoir à Henri

---

(1) Ce fut pendant le séjour de Henri IV à Etampes que la reine Louise de Lorraine, veuve de Henri III, demanda au roi justice du parricide commis sur son époux. Sa Majesté ordonna à son parlement, séant à Tours, d'instruire la procédure, toute affaire cessante. On la commença par la punition d'*Edmont-Bourgoin*, prieur des jacobins de Paris, fait prisonnier à l'assaut des faubourgs de cette ville, convaincu d'avoir *en chaire fait le panégyrique de Jacques Clément*. Il fut condamné à être tiré par quatre chevaux, et fut exécuté le 26 janvier 1590. Deux autres chefs séditieux furent pendus.

qu'ils étaient prêts à lui fournir des troupes. Le premier président du Harlay le reçut au parlement, et le harangua au nom de cette compagnie.

Pendant le séjour du roi à Tours, son armée se saisit du Mans. La reddition de cette ville entraîna celles de Beaumont, de Château-Gontier, de Sablé, de Château-Briant, de Mayenne, de Laval, d'Alençon, d'Argentan, de Domfront et de Falaise, que le comte de Brissac rendit aux armes de Sa Majesté, après un combat long et sanguinaire. Les villes de Lisieux, de Pont-Audemer, de Bayeux, d'Honfleur, de Pont-l'Evêque et toutes les autres petites places de moindre importance, se soumirent au vainqueur.

Mayenne voyant le roi éloigné et ses forces divisées, songea à sortir de Paris avec une forte armée, prit le château de Vincennes et Pontoise, marcha droit à Meulan, où Bérengreville commandait pour Henri IV. La vigoureuse défense de ce brave commandant contraignit le duc à lever le siége le 2 mars 1590, après une perte d'hommes considérable et des dépenses inutiles.

La capitale était en proie aux factions de Philippe II. Ses ambassadeurs, auprès de la ligue, étaient sur le point d'obtenir que le roi d'Espagne fut déclaré protecteur du royaume, lorsque Mayenne, de retour de sa honteuse expédition de Meulan, fit remettre la décision à l'arrivée du légat qu'envoyait Sixte-Quint pour appuyer et fortifier la ligue, espérant qu'un tel per-

sonnage conserverait à la France l'intégrité de sa monarchie, et ne permettrait pas que l'Espagne s'emparât de ce beau royaume. D'ailleurs, il ne cherchait qu'à gagner du temps, afin que le secours qu'il attendait du duc de Parme put arriver pour livrer bataille au roi, envisageant que les propositions de l'Espagne, pour affermir ses projets, lui étaient infiniment plus désavantageuses que celles que lui ferait le roi, dans le cas prévu qu'il serait vaincu par lui. Ce fut cette réflexion qui lui fit précipiter la bataille d'Ivry.

Henri IV, ayant emporté d'assaut Nonancourt (1), alla mettre le siége devant Dreux, le dernier jour de février. Il battit le château le cinq mars; mais, instruit que le duc de Mayenne, fortifié de douze cents lances et de six mille hommes d'infanterie sous la conduite du comte d'Egmont, était dans l'intention de venir lui faire lever ce siége ou lui livrer bataille, il expédia sur-le-champ des courriers à tous les chefs de son parti pour qu'ils vinssent se réunir à son armée. Sancy fut le premier qui arriva; le comte d'Auvergne, Givry, le duc de Longueville, la Trémouille et autres, arrivèrent successivement.

Le duc de Mayenne s'étant avancé pour reconnaître l'armée du roi, le comte d'Egmont le suivit de près, criant: *Bataille!* et assurant qu'avec ses seules troupes il

(1) Petite ville de Normandie, au diocèse d'Evreux, sur la rivière d'Aure.

combattrait le roi, quand bien même le duc se refuserait à en venir aux mains. Le duc de Nemours, voyant l'impatience du jeune comte d'Egmont, passa un des premiers la rivière d'Eure; les troupes le suivirent en désordre.

Henri IV ayant su par ses espions que les ennemis venaient à lui, leva le siége de Dreux, en disant : *Qu'il levait avec plaisir un petit siége pour une grande bataille.* Il se mit en marche et arriva le 12 mars dans la plaine entre Saint-André et Nonancourt, ayant à sa droite la vallée baignée par les eaux de la rivière d'Eure, sur la rive gauche de laquelle est assis le bourg d'Ivry. Le baron de Biron et de Vic furent chargés de ranger l'armée en bataille, suivant l'ordre et le plan que Sa Majesté elle-même en avait dressé. Toute la cavalerie fut divisée en six escadrons, et rangée en deux lignes de trois escadrons chaque, indépendamment du corps de réserve, de manière que la gauche de cette position était plus étendue que la droite, par cela que la plaine de Saint-André, qui est immense, offrait toute la facilité pour s'étendre, et que la réserve augmentait l'aîle au nord-ouest. Chaque escadron était soutenu, de droite et de gauche, par un corps d'infanterie. Le maréchal d'Aumont commandait la première division; le duc de Montpensier la seconde; le comte d'Auvergne et Givry la troisième où était toute la cavalerie légère; le baron de Biron, la quatrième; le roi lui-même, la cinquième; les reitres formaient la sixième.

Chaque division était de cent cinquante chevaux, excepté celle du comte d'Auvergne qui en avait six cents. Celle du roi en avait autant, et cinq rangs chacun de cent vingt maîtres, tous princes, seigneurs et gentilshommes, la plupart volontaires. Elle était appuyée par six régimens; un de suisses, un de grisons et quatre de français; savoir : Celui des gardes, celui de Vignolles, ceux de Brigneux et de Saint-Jean. Le maréchal de Biron commandait le corps de réserve, composé de deux cent cinquante chevaux et deux régimens français. Le canon était placé entre la troisième et la quatrième division. L'armée du roi consistait en deux mille cinq cents chevaux et douze mille hommes de pied. Avant la bataille, il arriva des différentes garnisons cinq cents chevaux et douze cents hommes d'infanterie.

Le roi tint son armée dans cette position depuis deux heures de relevée jusqu'à quatre, sans que l'ennemi sortît de ses lignes; alors il la fit retirer, en attendant le lendemain avec impatience.

Mayenne, pressé par les lettres du légat et par le conseil de la ligue autant que par l'impétuosité du comte d'Egmont, ne différa la bataille jusqu'au lendemain que pour avoir le loisir de considérer l'ordonnance de l'armée royale, et reconnaître ses forces et sa situation. Le lendemain, dès l'aube du jour, il choisit son terrein, s'empara des positions qui parurent avantageuses.

Henri IV jugeant, par les dispositions du duc de Mayenne, que son intention était d'en venir au combat, ordonna de ranger ses troupes dans le même ordre que la veille. Le duc de Mayenne observa la même distribution; il se chargea du commandement de la division qu'il destinait à combattre celle du roi. Il y plaça les hommes d'élite et dix-huit cents chevaux; il confia les autres divisions aux ducs de Nemours et d'Aumale, au comte d'Egmont, à de Rosne et à Tavannes. Toute sa cavalerie consistait en quatre mille cinq cents chevaux, et son infanterie en quatorze mille hommes.

Le duc de Mayenne avait bien pris l'avantage du soleil et du vent, mais il fit une faute capitale en ne conduisant pas les siens au combat. Il attendit que l'armée royale attaquât. Celle-ci avait le vent contraire et le soleil dans les yeux; aussi Henri, à qui, dit-on, un financier fit remarquer ces désavantages, ordonna sur-le-champ une demi-conversion. Dans le moment de cette manœuvre, on vint lui dire que les sieurs d'Humières et de Mong étaient à une lieue de-là avec deux cents maîtres, et venaient promptement pour se trouver à la bataille. Le maréchal de Biron lui conseilla de les attendre; mais Sa Majesté craignant que le courage de ses soldats ne se refroidît, donna le signal de l'attaque, après avoir exhorté les siens à bien faire, avec un visage gai et un accent hardi, heureux présage de la victoire.

Mayenne et le comte d'Egmont exhortèrent pareil-

lement leurs troupes; la prière se fit de part et d'autre : d'Amour la fit à l'armée royale, et un cordelier à celle de la ligue.

Celle d'Henri IV, au moment d'attaquer les ligueurs, doit passer à la postérité. Levant les yeux au ciel : « Seigneur, s'écria-t-il, ôtez-moi la vie avec la couronne, » si je dois être du nombre de ces rois que tu donnes » en ta colère; agrée que je sois aujourd'hui la victime » de tes saintes volontés; fais que ma mort délivre la » France des calamités de la guerre, et que mon sang » soit le dernier qui soit répandu en cette querelle. »

L'action commença par l'artillerie royale que commandait la Guiche. Il eut le temps de faire neuf décharges avant que celle de l'ennemi lui eût répondu, la cavalerie donnant aussitôt à la faveur de la fumée. Le comte d'Egmont fut au-devant d'elle, renversant tout sur son passage; mais ses lanciers ne purent manœuvrer avec avantage. Le comte d'Egmont fut tué dans cette première charge, ce qui répandit l'épouvante parmi les siens.

La cavalerie légère du roi, qui avait donné avec impétuosité dans l'armée ennemie, se trouvant enveloppée par la multitude, le maréchal de Biron accourut à son secours avec sa réserve et la dégagea. Le comte d'Auvergne, la Trémouille et Guitry, secoururent ensuite le maréchal d'Aumont, également accablé par le grand nombre. Tous se rangèrent ensuite auprès du roi, qui encourageait si bien les siens par son exemple,

qu'enfin il fixa la victoire sous ses étendards, après avoir taillé en pièces la cavalerie wallonne qui voulait l'envelopper : il revint bientôt à son armée, qui était dans la plus grande inquiétude sur sa destinée. Le maître des cérémonies qui portait la cornette blanche du roi, ayant été tué au plus fort de la mêlée, Henri IV dit aux siens : *Ne perdez pas de vue mon panache blanc; il vous servira de cornette; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la victoire.* Le maréchal de Biron voyant le roi revenir l'épée à la main, teinte de sang, ses armes toutes froissées et hors d'haleine, lui dit avec esprit : *Cela n'est pas juste, Sire; vous avez fait aujourd'hui ce que devait faire le maréchal de Biron, et le maréchal a fait ce que devait faire le roi.*

Le duc de Mayenne combattit aussi avec tant de courage, qu'à peine lui restait-il trente chevaux autour de lui qu'il résistait encore, afin de rallier les siens; mais ce fut en vain. Voyant une déroute générale, il abandonna lui-même le champ de bataille et prit la fuite vers Mantes. L'infanterie du duc de Mayenne ne fit aucune résistance dès que la cavalerie eut été rompue et défaite. Les suisses mirent bas les armes; Sa Majesté daigna les leur rendre ainsi que leurs drapeaux. Il fit également grace aux français; mais tous les lansquenets furent passés au fil de l'épée, en punition de leur trahison à Arques. Ce carnage se fit dans la vallée d'Ivry, auprès du pont qu'avait fait couper le duc de Mayenne, après l'avoir passé.

Le roi avait perdu du temps pour recevoir les suisses à composition, et pour aller passer l'Eure au guet d'Anet; il arriva néanmoins à nuit close aux portes de Mantes. Il fut coucher à Rosny, chez le duc de Sully.

Richelieu, qui avait eu l'ordre de se tenir en un lieu élevé, pour aller au secours de ceux qui en avaient besoin, remarquant que le roi était mal accompagné, suivit Sa Majesté jusqu'à Rosny, et entra le lendemain le premier dans la ville de Mantes, où le roi fit le même jour son entrée.

La victoire remportée à Ivry par Henri IV fit perdre à la ligue huit cents hommes à cheval et deux mille hommes de pied. Parmi les morts furent les comtes d'Egmont, de Brunswick et la Chastenerai; parmi les les prisonniers se trouvèrent le comte d'Amfrise, Bois-Dauphin, blessé à la tête; Cigogne, Mesdavy, Fontaine-Martel, Falandré, Treuzay, Disimieux, la Chastelière, Longchamps, Heinguissan et plusieurs autres gentilshommes, jusqu'au nombre de cinq cents.

L'armée royale eut à regretter le colonel Tische ou Titus Schomberg (1), Clermont, d'Entragues, Rhodes,

---

(1) Cet officier commandait quelques compagnies de reitres, soldats mutins, mais intrépides. Ils obligèrent Tische à aller la veille de la bataille demander au roi la solde qui leur était due. Henri, de mauvaise humeur, répondit à Schomberg : *Comment, colonel Tische, est-ce le fait d'un homme d'honneur, de demander de l'argent quand il faut prendre les ordres pour combattre?* Le colonel se retira confus, et pénétré de sa disgrace. Le roi se ressouvint de son apostrophe, voulant réparer

Cernay, Feuquières, Loneauray-Normand, Montpoulain et Bausseron. Le marquis de Nesles, qui portait des armes semblables à celles du roi, ayant été pris pour Sa Majesté, fut chargé à outrance et mourut peu de jours après de ses blessures. M. de Sully eut deux chevaux tués sous lui; il reçut sept blessures et resta pour mort. Revenu à lui, il se fit transporter à Rosny où était le roi. D'aussi loin que ce prince l'apperçut, il alla au-devant de lui : *Brave soldat et vaillant chevalier*, dit-il, *j'avais toujours eu bonne opinion de votre courage, et conçu de bonnes espérances de votre vertu; mais vos actions signalées et votre réponse modeste ont surpassé mon attente; et, partant, en présence de ces princes, capitaines et grands chevaliers qui sont ici près de moi, vous veux-je embrasser des deux bras.* Sully avait dit au roi, en l'abordant : *Qu'il s'estimait heureux d'avoir souffert pour un si bon maître.*

Tous les canons, les drapeaux et le bagage de l'armée ennemie, furent la proie du vainqueur. Les forces de la ligue, épuisées dans les plaines d'Ivry, laissaient un

---

l'injure qu'il avait faite à Schomberg, courut à lui au moment où la bataille allait se donner, et lui dit : *Colonel, nous voici dans l'occasion ; il se peut faire que j'y demeurerai, il n'est pas juste que j'emporte l'honneur d'un brave gentilhomme comme vous. Je déclare que je vous reconnais pour homme de bien et incapable de faire une lâcheté ;* en disant ces mots, il l'embrassa avec bonté. *Ah sire ! s'écria le colonel, en me rendant l'honneur, vous m'ôtez la vie : si j'en avais mille, je les sacrifierais aujourd'hui.*

champ vaste à parcourir au monarque. Il ne profita pas de sa victoire habilement. S'il s'était sur-le-champ présenté aux portes de Paris, elles lui eussent été ouvertes. Il laissa au fanatisme le temps de raffermir les esprits ébranlés, et ne vint mettre le siége devant cette capitale qu'alors qu'il n'en était plus temps.

Les prédicateurs, dans leurs sermons, contre-balançaient ces victoires, et ces exhortations rendaient infructueuses ses batailles. La multitude s'y portait en foule; elle donnait son sang et son or pour la cause de la religion. Elle seule, d'après l'opinion générale, devait éloigner la tyrannie, et un prince hérétique pouvait-il être autre chose qu'un tyran? C'était ainsi que raisonnait un peuple subjugué par le fanatisme, et aveuglé par l'impulsion générale qui entraînait les meilleurs esprits du siècle.

Henri IV n'avait pas les mêmes ressources que la Sorbonne et les moines, pour échauffer le peuple; il ne pouvait lui offrir que la palme du martyr, et ses vertus ne pouvaient être devinées. Comment aurait-on su qu'il était généreux, humain, magnanime, alors qu'il ne se montrait que le vengeur d'Henri III, dont la mémoire était en exécration, et lorsqu'on l'accusait de vouloir détruire les priviléges de l'église, conservateurs de ceux de l'état?

Quand Henri se fit instruire des devoirs de la religion, quand il fut prêt à remplir ses sermens et faire abjuration, le légat du pape sentant toutes les con-

quences de cette soumission à l'église, songea à battre en ruine cette nouvelle démarche. Il assura publiquement dans Paris que tout ce qui se ferait serait nul, et que la conversion du roi serait toujours réputée fausse par le saint-siége. Le duc de Mayenne et les partisans de l'Espagne convinrent qu'on ne considérerait le roi catholique que quand le pape l'aurait déclaré tel, ce qui remettait les droits de Henri à la disposition de la cour de Rome.

Le duc de Mayenne quitta Paris pour aller en Flandres hâter l'arrivée du secours promis par le duc de Parme : il obtint deux régimens et trois cents chevaux. Le roi, averti de son retour, fut au-devant de lui avec cinq cents hommes; mais le duc s'enferma dans la ville de Laon, faisant filer, d'un autre côté, son renfort sous la conduite de Saint-Pol.

Dans cet intervalle mourut à Fontenai en Poitou, le 9 mai 1590, Charles, cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, âgé de soixante-sept ans, et déclaré roi par la ligue, sous le nom de Charles X. Cette mort déconcerta à-la-fois les ligueurs et le duc de Mayenne lui-même. Un écrivain contemporain a remarqué que vers le temps où ce cardinal fut déclaré roi, il envoya de sa prison son chambellan à Henri IV, avec une lettre par laquelle il le reconnaissait pour son roi légitime.

Journal de Henri IV, t. 4, p. 310.

Henri mit enfin le siége devant Paris, après avoir vu son armée s'augmenter des troupes que le prince de Conti et le duc de Nevers, et sur-tout le vicomte de

Turenne, lui avaient amenées : il avait vingt-quatre mille hommes d'infanterie et cinq mille chevaux, qu'il se détermina à loger dans les faubourgs de la ville. Ce projet s'exécuta le 24 juin. Le maréchal d'Aumont occupa le faubourg de Saint-Germain et celui de Saint-Michel; le baron de Salignac, celui de Saint-Jacques, avec trois régimens gascons; Châtillon, ceux de Saint-Marcel et de Saint-Victor; Crillon, avec le régiment des gardes, à Saint-Honoré et aux Tuileries; Saint-Luc, à Montmartre; le baron de Biron, à Saint-Denis; et Fervaques, au faubourg Saint-Martin.

Les assiégés étaient au nombre de deux cent mille. Quoiqu'ils eussent fait sortir de la ville toutes les bouches inutiles, la disette et la misère devinrent affreuses, tellement qu'elles furent suivies d'une mortalité presque générale. Enfin, le duc de Parme arriva à la tête de quinze mille hommes. A cette nouvelle le roi leva le siège, et réunit son armée dans la plaine de Bondy; il envoya un hérault défier le duc de Parme, qui ne jugea pas à propos d'accepter le défi; et, après avoir reconnu les forces du roi, il se retrancha dans son camp avec plus de précaution, voulant absolument éviter un combat. Le roi et ses capitaines firent encore, dans cette circonstance, une faute grave, en n'attaquant pas le duc de Parme avant qu'il se fût retranché, alors qu'il était sur la route de Chelles.

Henri divisa ses forces; il mit des garnisons dans Senlis, Mantes, Meulan, Saint-Denis, Corbeil et au-

tres petites places. Le prince de Conti mena ses troupes dans le Maine, l'Anjou et la Touraine; le duc de Montpensier conduisit les siennes en Normandie; le duc de Nevers, en Bourgogne; le duc de Longueville, en Champagne; le maréchal d'Aumont, en Picardie. Sa Majesté retint près d'elle des forces suffisantes et des capitaines distingués, parmi lesquels étaient la Trémouille, le maréchal de Biron, le baron son fils, les vicomtes de Turenne et d'Aubeterre.

Le roi harcela le camp retranché du duc de Parme, qui brûlait de retourner dans les Pays-Bas, où ses affaires exigeaient sa présence. Sa retraite fut une suite continuelle d'escarmouches, Henri ne cessant d'assaillir ses derrières, jusqu'à ce qu'enfin il fût sorti du royaume.

An. 1591. La ligue s'agitait en tout sens pour l'élection d'un roi. Son parlement, la faction des seize, le légat, le duc de Mayenne, le jeune duc de Guise et le cardinal Bourbon, neveu de celui mort à Fontenai, avaient tous ou des prétentions à la royauté, ou le désir de placer sur le trône celui qui le mieux pouvait servir leurs divers intérêts, favoriser le fanatisme ou les vengeances personnelles. Le pape, le roi d'Espagne, influençaient, de leur côté, par des vues opposées. Paris et la France entière étaient dans un bouleversement général. On vit la faction des seize s'ériger en tribunal suprême, faire pendre le président Brisson, l'Archer, conseiller au parlement, et Tardif conseiller au châtelet. Toutes ces familles, alarmées de la fureur et de la cruauté de

ces scélérats, s'en plaignirent au duc de Mayenne, qui accourut promptement à Paris, convoqua une assemblée où les principaux des seize se trouvèrent. Il les écouta sans montrer le plus léger mécontentement; mais cependant la nuit il fit arrêter trois des plus furieux ainsi que le commissaire Touchart. On les conduisit au Louvre, où ils furent pendus à une solive dans une salle basse; il fit grâce aux autres, avec défense de tenir aucune assemblée.

Le maréchal de Biron continuait la guerre en Normandie. Il se rendit maître successivement de Caudebec, d'Harfleur, de Fécamp et de quelques autres places dans le pays de Caux. Il préparait à Henri la conquête de cette belle et opulente province, dont la capitale tenait encore pour le parti de la ligue.

Le fort de Fécamp ayant été pris par le maréchal de Biron, le poids de cette perte parut accabler les calvinistes, excepté *Bois-Rosé*, qui, en sortant de la place, conçut le hardi projet de la rendre à son parti. Voici comment *les Mémoires de Sully* rapportent cet acte de bravoure, comparable à tout ce que l'antiquité nous offre de plus extraordinaire:

« Le côté du fort qui donne sur la mer est un rocher » de six cents pieds de haut, coupé en précipices. La mer » en lave continuellement la base, à la hauteur d'en- » viron douze pieds, excepté quatre ou cinq jours » de l'année, où la mer le laisse à sec l'espace de trois » ou quatre heures. Bois-Rosé, à qui toute autre voie

» était fermée pour surprendre une garnison attentive
» à la garde d'une place nouvellement prise, ne douta
» point que, s'il pouvait aborder par cet endroit re-
» gardé comme inaccessible, il ne vînt à bout de son
» dessein; il ne s'agissait plus que de rendre la chose
» possible. Il avait gagné, pour cet effet, deux soldats
» de la garnison, et l'un d'eux se tenait tout le temps
» de la basse marée sur le haut du rocher, où il atten-
» dait le signal convenu. Bois-Rosé ayant pris le temps
» d'une nuit fort obscure, aborda, avec cinquante
» hommes choisis et deux chaloupes, au pied du ro-
» cher. Il s'était muni d'un gros câble, égal en lon-
» gueur à la hauteur du roc, et il y avait fait, de dis-
» tance en distance, des nœuds et passé de courts
» bâtons pour appuyer les mains et les pieds. Le soldat
» qui était en faction n'eut pas plutôt reçu le signal,
» qu'il jeta, du haut du précipice, un cordeau auquel
» ceux d'en bas lièrent le câble, qui fut guindé en
» haut par ce moyen, et attaché à l'entre-deux d'une
» embrâsure, avec un fort levier passé par une agraffe
» de fer faite à dessein. Bois-Rosé fit prendre les de-
» vans à deux sergens dont il connaissait la résolu-
» tion, et ordonna aux cinquante soldats de s'attacher
» de même à cette espèce d'échelle, les armes liées
» autour de leurs corps et de suivre à la file, se met-
» tant lui-même le dernier de tous, pour ôter à ceux qui
» pourraient tenter d'être lâches tout espoir de retour.
» La chose devint d'ailleurs impossible, car, avant qu'ils

» fussent seulement à moitié chemin, la marée était
» montée de plus de six pieds, avait emporté les cha-
» loupes et fait flotter le câble. Qu'on s'arrête ici un
» moment pour se représenter ces cinquante hommes
» suspendus entre le ciel et la mer, au milieu des té-
» nèbres, ne tenant qu'à une machine si peu sûre,
» qu'un léger défaut de précaution, la trahison d'un
» soldat mercenaire ou la moindre peur pouvait pré-
» cipiter dans les abîmes de la mer, ou écraser sur
» les rochers; qu'on y joigne le bruit des vagues, la
» hauteur du rocher, la lassitude et l'épuisement, il
» y avait dans tout cela de quoi faire tourner la tête
» au plus assuré de la troupe, comme elle commença, en
» effet, à tourner à celui-là même qui la conduisait. Ce
» sergent dit à ceux qui le suivaient, qu'il ne pouvait
» plus monter, que le cœur lui défaillait. Bois-Rosé, à
» qui ce discours était passé de bouche en bouche et
» qui s'en appercevait parce qu'on n'avançait plus,
» prit son parti sans balancer. Il passa par-dessus le
» corps de tous les cinquante qui le précédaient, en les
» avertissant de se tenir fermes; il arriva jusqu'au
» premier, qu'il essaya d'abord de ranimer. Voyant
» qu'il n'en pouvait venir à bout par la douceur, il l'o-
» bligea, le poignard dans les reins, de monter. Enfin,
» avec toute la peine et le travail qu'on s'imagine, la
» troupe se trouva au haut du rocher avant la pointe
» du jour, et fut introduite par les deux soldats dans
» le château, où elle commença par massacrer, sans

» miséricorde, le corps-de-garde et les sentinelles. Le
» sommeil livra presque tout le reste de la garnison
» à la merci de l'ennemi, qui fit main-basse sur tout
» ce qui résista, et s'empara du fort. »

Henri, malgré ses succès, ses victoires et toute sa valeur, ne se dissimulait pas le nombre de ses ennemis et les secours qu'ils recevaient de l'Espagne, du duc de Parme et du pape Grégoire XIV (1). Il eut recours à Elisabeth, qui lui envoya trois mille hommes, dont cinq cents sous les ordres du chevalier Roger Williams débarquèrent à Dieppe, menacé d'un siége. Le surplus fut conduit en Bretagne, sous les ordres du général Norris, afin de s'opposer aux Espagnols qui s'étaient emparés des villes maritimes de cette province.

Les ennemis ravageant les environs de Dieppe, Emar de Chastes, gouverneur de cette ville pour le roi, proposa au chevalier Williams d'aller chercher les ennemis en campagne ; ils sortirent ensemble à la tête de leurs troupes, rencontrèrent ceux qu'ils cherchaient. Après un combat très-opiniâtre, ils les taillèrent en

(1) Sixte-Quint étant mort, Urbain VIII le remplaça, mais il ne resta sur le trône pontifical que treize jours : il eut pour successeur Nicolas Sfrondate, appellé le cardinal de Crémone, qui prit le nom de Grégoire XIV. Ce pape embrassa avec fureur le parti de la ligue ; il employa les trésors amassés par Sixte-Quint à lever une armée, qu'il envoya en France, sous le commandement de son neveu Hercule Sfrondate. Il le chargea d'y apporter la bulle qui excommuniait les prélats qui accompagnaient Henri IV.

pièces ; le reste trouva son salut dans la fuite. Cette action parut si belle à Henri IV, à qui de Chastes en rendit compte, que ce monarque en écrivit à Elisabeth, rejetant l'honneur de cette affaire sur le colonel Williams.

Dans l'intervalle, le jeune duc de Guise s'était évadé du château de Tours, où il était prisonnier depuis le massacre de Blois. Henri savait que c'était l'idole du peuple, et que malgré la jalousie du duc de Mayenne, il aurait un parti considérable ; il sollicita un nouveau renfort de troupes de la reine d'Angleterre. Il lui envoya Antoine Demont, seigneur des Réaux, en qualité d'ambassadeur, afin de lui exposer l'état des affaires et lui faire sentir que sans ce secours il ne pouvait entreprendre le siége de Rouen, ni celui du Havre-de-Grace, les deux plus importantes places de la Normandie, à cause de la grandeur et de la richesse de la première, qui en est la capitale, et le port de la seconde, situé à l'embouchure de la Seine. Elisabeth qui redoutait autant que le roi de France les entreprises des espagnols, dont le voisinage lui déplaisait, conclut un traité avec l'ambassadeur, et l'exécution suivit de près la signature.

Milord d'Evreux, comte d'Essex (1), débarqua bien-

(1) Robert d'Evreux, comte d'Essex, descendait des anciens comtes d'Evreux de Normandie, qui avaient suivi Guillaume-le-Conquérant. Cette famille devait ses immenses richesses à celle de Bouchier, dont l'héritière épousa un des auteurs de Robert d'Evreux. Ce

tôt à Dieppe avec quatre mille anglais, deux cents cavaliers, quantité de pionniers et un grand nombre de gentilshommes volontaires qui avaient sollicité la reine de leur laisser prendre part à cette expédition.

Aussitôt son arrivée, le comte d'Essex engagea Henri IV, de la part de la reine Elisabeth, d'employer ses forces à la réduction de Rouen et de toute la Normandie, afin qu'on put incessamment rétablir les relations commerciales entre la France et l'Angleterre.

En attendant, le comte et ses anglais se retranchèrent à Arques. Henri IV étant en Picardie où il attendait des secours d'Allemagne, ne put faire sa jonction avec le général anglais, qui se plaignit à sa souveraine de son inactivité. Ne voyant aucun moyen prompt d'acquérir de la gloire, il se détermina, de son propre mouvement, sans l'aveu du roi, sans celui de sa cour, de venir insulter Rouen, ne pouvant l'investir avec sa petite troupe. Cette démarche inconsidérée lui coûta des regrets sensibles. Son neveu Walter, d'Evreux, y fut blessé d'un coup de mousquet, dont il mourut bientôt après (1). Indépendamment de la peine qu'il

---

seigneur périt sur l'échafaud en 1601, pour crime de lèse-majesté. Il est difficile, d'après les informations de son procès, de croire que le comte d'Essex fut coupable. Il est certain du moins que sa fierté lui avait fait bien des ennemis; ses richesses, beaucoup d'envieux; son crédit à la cour, des jaloux, et qu'on chercha à le perdre. (Voyez le Tome 3e.)

(1) Les anglais réservèrent à Walter d'Evreux, qui était colonel de leur infanterie, une pompe funèbre bien digne de la cheva-

éprouva de cette perte, il eut de la part d'Elisabeth de vifs reproches, pour avoir quitté son poste et s'être, par une folle vanité, indigne d'un général, avancé jusqu'aux portes de Rouen. Il eut besoin de toute sa faveur pour appaiser Elisabeth, qui daigna pardonner cette inconséquence à sa jeunesse.

Peu de jours après, il conduisit ses troupes au siége de Gournay, que faisait le maréchal de Biron. La prise de cette place fut autant due à la valeur des troupes anglaises qu'à celle des soldats français. Henri IV l'invita, après le siége de Gournay, de repasser en Angleterre, afin de solliciter d'Elisabeth encore quelques troupes pour faire tête au duc de Parme. Son séjour n'y fut pas long; le désir d'acquérir de la gloire le ramena de suite en France.

Le roi, instruit que les allemands approchaient des frontières, se rendit promptement en Champagne pour les recevoir; en même temps il fut à Sédan honorer de sa présence le mariage de Charlotte de la Marck avec le vicomte de Turenne. Cette alliance déplut singulièrement aux ducs de Lorraine et de Nevers, qui

---

lerie ancienne, dont l'esprit se conserva long-temps dans cette nation. Ils mirent son corps dans un cercueil de plomb, et le conservèrent jusqu'à leur départ, dans le dessein, comme ils le disaient eux-mêmes, de le faire entrer dans la ville par la brèche, si l'occasion de donner un assaut se présentait, voulant le transporter par un chemin où il les aurait conduits, si la mort ne l'en eût empêché; mais n'ayant pu rendre à leur chef cet honneur militaire, ils remportèrent son corps en Angleterre.

Histoire de Thou, c. 11, p. 203.

l'un et l'autre désiraient avoir cette riche héritière pour leurs fils aînés ; mais le roi qui avait le premier pour ennemi déclaré, et n'aimait pas infiniment le second, en qui il n'avait nulle espèce de confiance, préféra Henri de la Tour, vicomte de Turenne, attaché à ses intérêts (1).

Après la jonction des allemands, Henri se proposait une entreprise digne des forces qu'il réunissait et qui pouvaient être évaluées à vingt-cinq mille hommes d'infanterie et quatorze mille de cavalerie, parmi lesquels on comptait cinq à six mille gentilshommes.

Il paraissait sans doute plus convenable aux intérêts du roi qu'il portât ses armes contre la capitale de son royaume, que contre celle d'une de ses provinces ; mais Elisabeth qui désirait voir son allié en possession des ports qui pouvaient l'inquiéter, n'avait consenti à envoyer le comté d'Essex et ses anglais en France que sous l'expresse condition qu'on reprendrait Rouen et le Havre sur les ligueurs, dans un bref délai. Cette considération l'emporta.

Le roi commença par se rendre maître de Louviers, dont la situation pouvait lui être d'une grande utilité pour le siége de Rouen ; il donna le gouvernement de

(1) Henri de la Tour n'eut pas d'enfans de son mariage avec Charlotte de la Marck. Après la mort de sa femme, il garda la dot et se nomma duc de Bouillon. Frédéric Maurice, père du maréchal de Turenne, céda cette principauté à Louis XIII, contre d'autres terres.

Louviers à Raulet, qui, par son zèle, avait contribué à la prompte reddition de cette ville.

Henri donna ensuite l'ordre au maréchal de Biron, de conduire l'armée royale sous les murs de Rouen. Il avait sous ses ordres les seigneurs de Vignolles, de Belfons, de Pile et de Boisse : l'armée campa devant Rouen le 11 novembre 1591.

Le duc de Mayenne avait prévu depuis long-temps que le roi devait assiéger cette place. André de Brancas, sieur de Villars, gouverneur du Havre, eut le commandement en chef de Rouen, où Mayenne avait envoyé son fils aîné Henri de Lorraine, depuis duc d'Aiguillon, non pour y commander étant encore trop jeune, mais pour que ce gage de sa confiance dans les habitans de Rouen lui fût un sûr garant de leur dévouement à défendre la ville. La garnison consistait en douze cents hommes de pied et six cents chevaux, qu'on plaça tant au fort de Sainte-Catherine qu'au vieux Château et à la porte Saint-Hilaire. Les habitans furent distribués dans les différens quartiers de la ville, sous la conduite de capitaines expérimentés. Le sieur Dejessan était colonel de l'infanterie ; les chevaliers Grillon, Picard, Boniface et Joanne, mestres de camp. Laurent Anquetil commandait les vaisseaux, et Siniofe, napolitain, l'artillerie. Villars ordonna la démolition des faubourgs, pour n'être pas obligé de les défendre et pouvoir concentrer ses forces dans la ville. Les processions et les prières ne furent pas oubliées. Les prédicateurs ne mi-

rent pas moins de zèle que ceux de Paris, pour exalter la multitude en se répandant en injures contre le roi, qu'ils soutenaient indigne de la couronne, étant excommunié par les décrets des derniers pontifes romains.

Les assiégés se défendirent avec opiniâtreté ; ils firent des sorties fréquentes, tant de jour que de nuit, remportant souvent l'avantage. Les anglais s'y signalèrent, mais toujours avec perte, ce qui excita la fureur du comte d'Essex : il envoya sommer Villars de combattre corps à corps entre le camp et la ville. Le chevalier Picard s'étant présenté pour répondre à son défi, l'anglais répondit que c'était Villars qu'il voulait combattre ; mais Villars, gouverneur d'une place assiégée, ne pouvait s'exposer à un duel pendant le siége.

Le roi, qui n'avait pu s'y rendre, vint cependant à Vernon, d'où il écrivit aux échevins de Rouen la lettre suivante :

» Je vous exhorte avec une affection paternelle, de
» vous remettre au devoir, comme je suis disposé à
» vous faire éprouver ma clémence, à l'exemple des
» autres villes qui se sont remises à mon obéissance, et
» de ne pas vous laisser décevoir par les persuasions des
» pensionnaires d'Espagne ; si vous vous obstinez plus
» longuement en vertu de la rebellion, je serai con-
» traint, à mon grand regret, d'y apporter la force à la
» ruine et désolation de votre ville. »

Les échevins lui répondirent : » Qu'ils ne redoutaient

» point ses menaces, s'assurant que Dieu, protecteur
» de son église, les défendrait contre l'oppression des
» hérétiques; qu'il ne devait alléguer par jactance les
» exemples de sa clémence, en ayant donné souvent
» de cruauté (1) et même naguères à Louviers. Au
» surplus, qu'il n'avait pas de raison de leur repro-
» cher le commerce avec les espagnols, vu que la plu-
» part de son armée était composée d'allemands et
» d'anglais, tous hérétiques, ennemis de la France. »

Henri, après cette exhortation aux habitans de Rouen, se rendit au camp pour accélérer le siége; il fit dresser des batteries en plusieurs endroits et faire des mines. Les assiégés réparaient les brèches, contre-minaient; encouragés par le duc de Mayenne qui leur promettait de prompts secours, ils redoublèrent de courage, firent des sorties plus fréquentes. Le seigneur de Vignolles, l'un des lieutenans-généraux du maréchal de Birón, les repoussa vigoureusement. Dans une autre qu'ils firent par la porte Saint-Hilaire, le roi observant du haut de la montagne de Sainte-Catherine les mouvemens des assiégés et des assiégeans, il apperçut que les siens n'étaient pas au nombre de cent contre deux mille. Jugeant la partie trop inégale, il poussa vivement son cheval par la pente nord-est de la montagne, comme s'il eût été en plaine, suivi seule-

(1) Ils voulaient rappeller au roi le massacre des lansquenets au pont d'Ivry. Au surplus, cette réponse, autant impolie qu'impolitique, n'a pu être dictée que par des cerveaux fanatisés.

ment d'un gendarme et de d'Aubigné (1) (qui raconte ce fait dans ses écrits), traversant ensuite la rivière d'Aubette (2), où il courut tellement le risque d'y périr, que d'Aubigné et le gendarme n'osèrent le suivre, et qu'ils cherchèrent un autre passage. Henri arriva dans la vallée qui conduit de Rouen à Darnétal, où il rejoignit les anglais et les empêcha de combattre cette multitude. Ceux-ci que la présence du monarque étonna, ne pouvant se persuader qu'il ne fut accompagné, soupçonnant une embuscade, se décidèrent, malgré tous les avantages qu'ils avaient, à se retirer sans combattre (3).

An. 1592.

Déjà trois mois s'étaient écoulés depuis le commencement du siége, lorsque le duc de Parme, accom-

(1) Théodore Agrippa d'Aubigné fut maréchal de France; il se distingua autant par ses écrits que par sa valeur. Il mourut dans la religion protestante à Genève, en 1630, âgé de quatre-vingts ans.

(2) Le cours de celle de Robec avait été détourné. On avait tenté la même opération sur celle d'Aubette, mais on ne put y parvenir. Il est plus que vraisemblable que les eaux de Robec avaient été conduites dans le lit de l'Aubette, ce qui rendit celle-ci périlleuse à Henri IV.

(3) Le 1er. janvier de cette année 1592, le maréchal de Biron, en sa qualité de plus ancien chevalier, fit la première promotion de l'Ordre du Saint-Esprit, dans l'église de Darnétal, près Rouen. Le père Anselme, et après lui Expilly, page 524, disent que cette promotion se fit à Mantes. Ils se sont trompés l'un et l'autre. Voyez l'Histoire de l'Ordre du Saint-Esprit, par M. de Saint-Foix, tom. 3e. pag. 3.

pagné des ducs de Guise, de Mayenne et d'Aumale, d'Hercule Sfrondate, neveu du pape et général de ses troupes ; des sieurs de Chaligny, de Balagny, de la Chaste, de Bois-Dauphin, de Bassompierre, de la Mothe et autres capitaines de la ligue, approchaient de Rouen avec une armée de seize mille hommes d'infanterie et quatre mille de cavalerie.

Le roi, prévenu que cette armée était déjà sur les bords de l'Epte, laissa le maréchal de Biron dans son camp pour continuer le siége ; il prit avec lui le baron de Biron, Bellegarde, grand écuyer de France, Lavardin, Rambures, Praslin, Chaulivaut, Montigny, tous les volontaires avec l'élite de son armée, et trois mille hommes de cavalerie, moitié française, moitié reitres, choisis par le prince d'Anhalt ; il fut au-devant de l'ennemi, qu'il rencontra au-delà d'Aumale, où Sa Majesté laissa garnison, afin de favoriser sa retraite dans le cas où elle y serait forcée.

L'ordonnance de l'armée du duc de Parme offrait un quarré long, fermé de chaque côté par une file de charriots. La cavalerie occupait le front, les deux ailes et fermait la marche ; le duc de Guise conduisait l'avant-garde. Les ducs de Parme, de Mayenne et de Monte-Marciano, le corps de bataille ; le duc d'Aumale, le comte de Chaligny, l'arrière-garde ; Bassompierre, les suisses, et de la Mothe, l'artillerie.

Henri IV dépêcha Givry, avec quelques maîtres, pour reconnaître les ennemis ; sur le rapport qu'ils

approchaient en bon ordre, aussi-tôt il assembla ses troupes. Voyant qu'il avait trop peu de monde pour en venir à une action générale, et beaucoup trop pour un coup de main, il renvoya toute sa cavalerie du côté de Neufchâtel, ne gardant avec lui que quatre cents gentilshommes, et cinq cents arquebusiers à cheval. Avec cette faible escorte, le roi s'avança dans la plaine pour reconnaître exactement l'armée du duc de Parme à quelque distance d'Aumale. Il monta sur un côteau, suivi de ses neuf cents cavaliers : un brouillard fort épais l'empêcha, pendant plus de deux heures, de rien découvrir. S'étant néanmoins un peu éclairci, il apperçut Givry qui lui apprit que les ennemis étaient si près, qu'on entendait aisément le bruit des tambours et des trompettes. Il se hâta de l'examiner; alors convaincu qu'il était impossible de l'approcher, il jugea qu'il avait encore trop de monde et il ne conserva avec lui que cent cavaliers de son escadron, ordonna aux autres de se placer sur le penchant de la colline d'Aumale pour le secourir en cas de besoin. Il envoya Lavardin avec cinq cents arquebusiers dans le vallon qui bordait le chemin, afin d'arrêter ceux des ennemis qui s'avanceraient trop.

Les capitaines qui accompagnaient le monarque engagèrent Sully à lui observer le danger auquel il s'exposait. Voilà, dit le roi, *un discours de gens qui ont peur, je n'eusse jamais attendu cela de vous*. Sully lui observa que si on avait des craintes, c'était unique-

ment pour la personne de Sa Majesté. *J'en suis persuadé*, répliqua Henri, mais, ajouta-t-il froidement, avec un air qui fit entendre qu'il était inutile de lui en parler davantage : *Croyez aussi que je ne suis pas si étourdi que vous l'imaginez, que je crains autant pour ma peau qu'un autre, et que je me retirerai si à propos, qu'il n'arrivera aucun inconvénient.*

Le duc de Parme ne pouvant concevoir la hardiesse de la manœuvre qu'il appercevait, ne la considérait que comme un piége qu'on lui tendait, afin d'attirer la cavalerie en pleine campagne où il croyait celle du roi supérieure à la sienne et beaucoup meilleure. Il fit faire halte, et s'étant assuré par le rapport de sa cavalerie légère qu'il n'y avait réellement que cent chevaux; que s'il y en avait davantage, elle ne pouvait être que fort éloignée, il fit attaquer le roi si brusquement et de tant de côtés à-la-fois, qu'il fut repoussé jusqu'au vallon où il comptait trouver ses cinq cents arquebusiers. Mais soit la peur ou l'envie de choisir un terrain plus convenable, ils s'étaient retirés plus bas. Henri croyant qu'ils étaient à l'endroit qu'il avait désigné, cria de toutes ses forces : *Charge, charge.* A cet ordre, les ennemis soupçonnant quelqu'embuscade, s'arrêtèrent; mais voyant que ce cri n'était suivi que d'une cinquantaine de coups d'arquebuse, ils fondirent sur la petite escorte avec plus de fureur; mais elle ne céda le terrain que pied à pied, se défendant à coups d'épée et de pistolet. Henri,

maître de lui au milieu du carnage, ne songea qu'à sauver ses braves. Il les fit défiler, non sans péril, vers le dernier pont où il reçut un coup de feu au défaut de la cuirasse, mais la balle ne fit qu'effleurer la peau. Cette blessure ne l'empêcha pas de combattre au-delà du pont, en gagnant toujours le côteau où les cavaliers qu'il y avait placés avant l'action firent si bonne contenance, que le duc de Parme, persuadé plus que jamais qu'on cherchait à l'attirer au combat, défendit aux siens de s'avancer et les fit tous rejoindre.

Le bruit se répandit que Sa Majesté avait été blessée; le duc de Parme en fut instruit, et, sous le prétexte de l'échange des prisonniers, il envoya un trompette pour s'en informer. Henri ordonna de le lui amener. Il lui dit: *Je sais bien pourquoi vous êtes envoyé; dites à votre maître que vous m'avez vu frais et gaillard, et bien préparé à le recevoir quand il voudra venir.* Le roi remonta sur-le-champ à cheval, et ne cessa de harceler l'ennemi jusqu'à Pont-Dormy, où le duc de Parme repassa la Somme avec tant de précipitation, qu'il ne pût être entamé dans sa retraite.

Henri perdit à la journée d'Aumale cent de ses gentilshommes. Il laissa, en revenant, une bonne garnison dans Neufchâtel, sous le commandement de Givry, afin que si les ennemis voulaient venir faire lever le siége de Rouen, celui de cette ville pût les occuper.

L'armée combinée vint en effet assiéger Neufchâtel.

Une batterie que fit établir le duc de Parme ayant fait une brèche considérable aux murailles, Givry fut contraint de capituler au bout de sept heures de siége. Le duc de Parme le traita avec beaucoup d'égards, se ressouvenant du procédé qu'avait eu ce brave officier après la journée d'Ivry, de lui renvoyer l'ordre de la toison d'or, dont le comte d'Egmont était décoré lorsqu'il avait été tué à cette fameuse bataille, et une autre fois, deux mulets du bagage du duc de Parme.

Un mestre de camp, nommé Fabien Rebours, ayant refusé d'être compris dans la capitulation de Givry, se retira dans le château où commandait le sieur Porcheux, espérant arrêter l'ennemi pendant un mois pour la belle défense qu'il se proposait d'y faire. Il en fut tout autrement. Les ennemis assaillirent le château avec tant de force et de valeur, que le commandant fut obligé de capituler; Fabien n'ayant pas été nommément compris dans la capitulation, il s'éleva sur ce point une difficulté; les vainqueurs voulaient l'avoir à discrétion; les royalistes prétendaient que, s'il n'avait pas été compris nommément en sa qualité de mestre de camp, c'est qu'il n'avait aucun commandement dans le fort, qu'il n'y était qu'en qualité de volontaire; conséquemment, qu'il était de droit compris sous les termes généraux, et ils avaient parfaitement raison. Le duc de Parme en remit la décision au roi lui-même, qui prononça conformément à l'avis des capitaines de son armée en faveur de Fabien Rebours.

Neufchâtel, emporté en un jour contre l'attente de Henri, Sa Majesté mit désormais tout son espoir dans la force. Il fit plusieurs charges avec succès contre l'ennemi. Dans une, entr'autres, ses troupes forcèrent le quartier du duc de Guise, et enlevèrent la cornette de sa compagnie attachée au chevet de son lit. Dans une autre, Chicot, bouffon du roi, mais d'ailleurs homme de courage, se trouvant attaqué par le comte de Chaligny, celui-ci lui porta à la tête un coup mortel. Chicot voyant ensuite Chaligny terrassé et blessé, le fit lâcher, le secourut, et l'emmena prisonnier à Henri IV. Chicot alla mourir de ses blessures au Pont-de-l'Arche. Ce trait de générosité lui fit pour le moins autant d'honneur que sa valeur. Chaligny fut échangé avec la duchesse de Longueville et ses filles, arrêtées à Amiens par la ligue.

Le maréchal de Biron continuait le siége de Rouen, détruisant continuellement, par le moyen des mines, les murailles de la ville; les assiégés les réparaient aussitôt. Encouragés d'ailleurs par les promesses du duc de Parme de leur envoyer des secours, Henri IV était allé à Dieppe où les ligueurs avaient excité des troubles. Pendant cette absence du monarque, ils firent le 25 février 1592 une sortie dans laquelle ils chargèrent si furieusement les assiégeans, qu'ils leur enlevèrent trois pièces de canon dans l'embrâsure de leurs batteries, enclouèrent les autres, comblèrent les mines, tuèrent plus de cinq cents hommes, une quantité

de pionniers, et mirent le désordre dans le camp. Le maréchal de Biron ayant eu le temps de réunir autour de lui la noblesse de son armée, chargea les assiégés et les contraignit à rentrer dans la ville; il reçut, dans cette affaire, un coup d'arquebuse dans la cuisse: l'Archant, Belzunce et le jeune Depiles y furent tués.

Villars, dont cet exploit flattait l'amour-propre, craignant que le secours promis par le duc de Parme ne lui ravit la gloire d'avoir sauvé la ville, écrivit au duc de Mayenne qu'il pouvait se passer du secours d'hommes, mais qu'il avait essentiellement besoin d'argent pour la solde de la garnison; qu'avec cette seule assistance il lui tiendrait bon compte de la ville, l'assurant que bientôt l'ennemi lèverait honteusement le siége. Mayenne, également jaloux du prince italien, sachant que son projet était de faire déclarer l'infante d'Espagne héritière de la couronne de France, et craignant qu'ayant des forces suffisantes, il ne retint cette grande ville sous la puissance de Philippe II, publia la lettre de Villars, afin d'engager le prince à abandonner son projet.

Cette rivalité sauva la France. Le duc de Parme, mécontent d'être contrarié, prévoyant que le duc de Mayenne s'opposerait à ses vues, nuirait à sa gloire, prit le parti de repasser la Somme, emmenant avec lui son armée en Flandres.

Les rouennais espérant chaque jour voir partir le maréchal de Biron, et être délivrés d'un siége qui épui-

sait leur population, énervait leur commerce et ne pouvait leur faire envisager qu'une horrible misère, rendaient déjà des grâces à Dieu, faisaient des processions publiques, lorsque tout-à-coup ils virent le canal de la Seine occupé par quarante-cinq vaisseaux hollandais qu'Henri avait reçus des Provinces-Unies (1). Le blocus étant aussi plus resserré du côté de terre, cette embarrassante position changea leur joie en craintes et en alarmes. Villars eut la satisfaction de les calmer, en recevant huit cents hommes d'élite que le duc de Mayenne lui envoya : ils entrèrent dans la ville le 8 de mars. Avec ce secours, le gouverneur tenta deux sorties, dans lesquelles il repoussa vigoureusement les assiégeans. Ces tentatives lui réussissant, il s'avisa, pour braver l'armée française, d'établir une course de bague hors la porte de Saint-Hilaire, en présence de l'ennemi, avec autant d'aisance et de sérénité que si la ville n'était pas assiégée.

Depuis que les batteries et les mines ébranlaient les murs de la ville, la solidité de certaines portions de ces murailles menaçaient ruines; elles s'écroulèrent dans deux endroits à-la-fois, laissant à découvert deux brèches, l'une de cent cinquante pieds, et l'autre de

(1) Les hollandais avaient secoué le joug des espagnols; Elisabeth les avait puissamment protégés. La conformité de leur religion avec celle de Henri IV, et le besoin qu'ils avaient eux-mêmes de s'allier aux souverains de l'Europe, les déterminèrent à fournir des secours à l'héritier de la France.

soixante-quinze à quatre-vingt, ce qui donna beaucoup d'inquiétudes aux assiégés. La réparation en devenait aussi urgente que périlleuse, l'artillerie foudroyant continuellement les travailleurs qui étaient à découvert.

Ces travaux, aussi pénibles que dangereux, n'empêchèrent pas les sorties et les escarmouches, ce qui affaiblissait de plus en plus et la garnison et la bourgeoisie. La disette commençait à se faire sentir d'une manière violente ; elle amortit un peu la jactance de Villars, et le détermina, le 8 avril, à écrire au duc de Mayenne et au duc de Parme que si, le 14 du même mois, il n'était pas secouru en hommes et en vivres, il traiterait avec le roi, étant bien déterminé à ne pas attendre que la misère fût à son comble, parce qu'alors on serait contraint de faire des capitulations déshonorantes.

Le duc de Parme espérant tirer avantage de l'urgence des circonstances, se mit sur-le-champ en route avec son armée; il fit en quatre journées ce qu'il n'avait fait qu'en vingt la fois précédente. Pour accélérer sa marche, il laissa son artillerie à Hesdin (1), passa la Somme entre le Crotoy et Saint-Valery, au gué de Blanquetaque, si connu par le passage des anglais avant la bataille de Crecy, sous Philippe de Valois, en 1346.

Henri IV, étonné des poursuites de ce grand capi-

(1) Ville de l'Artois, sur les confins de la Picardie.

taine, écrivit à tous ses généraux de venir le rejoindre toutes affaires cessantes. Il leva le siége de Rouen le 20 avril 1592, et marcha avec toutes ses forces à la rencontre de l'ennemi. Il ordonna au vicomte de Turenne de garder les derrières avec huit cents chevaux, pour repousser les assiégés dans le cas où ils chercheraient à inquiéter son armée, ou qu'ils voulussent opérer leur jonction avec celle du duc de Parme.

La levée du siége de Rouen faisant présumer à l'ennemi que l'armée du roi devait être en désordre et considérablement affaiblie, il se décida à aller au-devant d'elle pour la charger sans relâche. Mayenne, toujours envieux du général italien, redoutant sans cesse les projets de la cour d'Espagne, tâcha de le détourner de son dessein, qui néanmoins, s'il eût été exécuté, aurait fort embarrassé le roi, qui se trouvait avoir en front une armée plus forte que la sienne, et sur ses derrières une grande ville remplie de troupes aguerries. Cette conduite de la part du duc de Mayenne laissa au monarque le temps convenable pour l'arrivée des secours qu'il attendait, et fit perdre au duc de Parme une occasion favorable que désormais il ne retrouva plus.

Par les conseils du duc de Mayenne, l'armée du prince italien se dirigea sur Caudebec, ville située sur la rive droite de la Seine, au pied d'une montagne boisée, entourée de campagnes fertiles, offrant aux troupes les ressources en vivres qu'elles pouvaient désirer, à portée de ravitailler Rouen. Ce furent des avan-

tages qu'on fit entrevoir au duc de Parme; ils étaient constans, mais ils ne l'éloignaient pas moins du véritable but qu'il s'était proposé, et dont la réussite n'était presque pas équivoque.

Caudebec, qui n'avait qu'une garnison de trois cents hommes, ne vit pas plutôt les batteries de l'ennemi, qu'il fit sa capitulation à des conditions raisonnables, et moyennant que toutes les provisions de la ville y seraient laissées. La première chose à laquelle on manqua fut celle-là; tous les vivres furent envoyés à Rouen.

Le duc de Parme, en faisant sa reconnaissance de Caudebec, reçut un coup d'arquebuse à l'avant-bras, précisément au-dessous du coude. Cette blessure ne l'empêcha point de vouloir continuer, mais la perte de son sang exigea qu'il se fît panser.

Pendant que les ennemis s'emparaient de Caudebec, Henri IV voyait à chaque instant ses forces s'accroître de troupes fraîches, le duc de Montpensier, les sieurs d'Humières, de Souvré (1), de Sourdis et autres capitaines renommés, avec quantité de noblesse, vinrent se ranger autour du monarque, dont l'armée se trouva composée de quinze mille hommes d'infanterie, de huit mille cavaliers. On comptait parmi ces derniers trois mille gentilshommes; avec ces forces, Sa Majesté

(1) Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux, d'une ancienne famille du Perche, fut gouverneur du dauphin, depuis Louis XIII qui le fit, en 1615, maréchal de France.

se détermina à combattre les ennemis. Il se présenta devant Yvetot, où une partie de leur armée était sous les ordres du duc de Guise. Les escarmouches devinrent aussi fréquentes qu'elles étaient sanglantes. Dans l'une d'elles la déroute fut telle, que Raynuce, fils du duc de Parme, eut son cheval tué sous lui. Louis de la Châtre, fils de Claude de la Châtre, maréchal de camp de l'armée de la ligue (1), fut fait prisonnier avec plusieurs autres seigneurs de son parti. Le duc de Guise fit heureusement sa retraite avec une vingtaine de chevaux qui lui restèrent.

Le roi ne pouvant attirer les ennemis à une bataille rangée, les harcela jour et nuit jusque dans leur camp; il leur interceptait les vivres de tous côtés, de manière qu'ils commençaient à éprouver une disette extrême. Le roi les enveloppa dans le village de Louvetot (2) au nombre de trois mille, commandés par le sieur de la Bourlotte, qui fut fait prisonnier après avoir vu tailler en pièces deux mille des siens.

La blessure qu'avait reçue, sous les murs de Caudebec, le duc de Parme, l'empêchait de veiller à la conservation

(1) La maison de la Châtre tire son nom d'un grand bourg de Berri. Claude de la Châtre s'étant saisi du Berri, au nom de la ligue, remit ensuite cette province au roi Henri IV, qui lui conserva la qualité de maréchal de France. Il mourut le 18 décembre 1614, à soixante-dix-huit ans.

(2) Entre la forêt de Maulévrier et le Boshimont, une lieue au nord de Caudebec.

de son armée. Le duc de Mayenne était retenu au lit par une maladie invétérée, suite de son incontinence; tellement que la destinée des forces de la ligue en Normandie était confiée à Raynuce, prince généreux, rempli de courage, mais dont la jeunesse ne permettait pas qu'on eût beaucoup de confiance en lui ni en ses talens. Les capitaines et les soldats murmuraient de la disette des vivres et du défaut d'argent. Tant de circonstances alarmantes, jointes à des pertes récentes et vivement senties, déterminèrent les deux généraux à une conférence, dans laquelle ils arrêtèrent que pour éviter un soulèvement qui deviendrait funeste dans la crise où ils se trouvaient, il fallait passer la Seine, et mettre ce fleuve entre eux et l'armée du roi. Aussitôt les ordres furent donnés pour réunir les bateaux nécessaires afin d'exécuter le passage; en ayant réuni un bon nombre, on les attacha les uns aux autres avec des câbles, de manière qu'ils formaient réellement un pont sur lequel trois cents chevaux passèrent à-la-fois. Le duc de Parme et Mayenne passèrent les premiers avec cinq mille hommes de pied, ensuite la cavalerie française; l'artillerie suivit avec les bagages. Le reste de l'armée fila entre la Seine et la côte, et se rendit à Rouen par Duclair et la forêt de Roumare, sans aucun empêchement. Raynuce resta le dernier avec une troupe d'élite, afin de protéger la retraite de l'armée du duc de Parme son père. Il se conduisit dans ce poste d'honneur en général expérimenté, ayant con-

tinuellement à se défendre contre les troupes du roi, qu'il repoussa plusieurs fois.

Cette retraite fut tellement prompte et cachée, qu'Henri n'en fut pas averti assez tôt pour l'empêcher; car il eût pu envoyer sa cavalerie passer la Seine au Pont-de-l'Arche, de-là venir au-devant des ennemis et les tailler en pièces. Souvré prit bien ce parti, mais trop tard: il ne rencontra que des malades qui n'avaient pu suivre leurs enseignes. Ces malheureux se rendirent à discrétion; mais, après avoir été désarmés, ils périrent en route ou de misère, ou de maladie.

Les ducs de Parme et de Mayenne firent une telle diligence pour s'éloigner d'Henri IV, qu'ils arrivèrent en deux jours à Saint-Cloud; Mayenne se retira à Paris, et le duc de Parme à Château-Thierry.

Henri ayant perdu l'occasion de combattre ses ennemis au passage de Caudebec, alla se délasser des fatigues de la guerre près de Gabrielle d'Étrées, laissant en Normandie son armée affaiblie sous les ordres du maréchal de Biron, qui la laissa se rétablir de ses longs et pénibles travaux.

Le roi avait donné le commandement de Quillebeuf (1) au sieur Dufaïe, en l'absence de Bellegarde qui en était le gouverneur. Il avait deux régimens sous ses ordres pour fortifier cette place, qui avant n'était

(1) Petit port sur la Seine, dans le Roumois.

qu'un bourg sans défense, mais d'une grande importance pour faciliter ou intercepter la navigation de la Seine, sur la rive gauche de laquelle elle est située. L'intention du monarque, en ordonnant qu'on entourât Quillebeuf de fortifications, était de rendre ce port une des plus fortes places de la province de Normandie. Villars, qui, mieux que tout autre, pouvait apprécier l'utilité des vues du roi sur Quillebeuf, prévint le duc de Mayenne, l'engagea à venir le seconder, pour détruire les travaux commencés et se rendre maîtres de cette place. Tous deux arrivèrent avec huit mille hommes et une grande quantité de canons; mais Bellegarde s'étant jeté dans la place avec de vaillans hommes, fit échouer cette entreprise.

Les batteries du duc de Mayenne ayant fait différentes brèches aux nouvelles fortifications, il ordonna l'assaut à ses troupes; par-tout elles furent repoussées avec perte. Plus irrités qu'humiliés de la résistance des assiégés, ils retournèrent plus ardens à l'assaut. Bellegarde les reçut avec tant de courage et de hardiesse, qu'enfin il les repoussa hors des fortifications; ils y laissèrent cinq à six cents hommes. Le duc, perdant tout espoir de réussite, leva honteusement le siége. Henri IV, instruit de cette belle défense, s'en fit rendre compte par le brave Bellegarde lui-même, qui en arrivant près de Sa Majesté, reçut d'elle une couronne de chêne. Le roi, en la lui posant lui-même sur la tête, lui dit : *Qu'elle était telle, faute de lauriers.*

Villars ayant échoué devant les fortifications naissantes de Quillebeuf, prit, en s'en retournant, le Pont-Audemer par trahison. Le Pont-de-l'Arche tomba également au pouvoir des ligueurs, par la perfidie de la garnison de la citadelle où étaient détenus la Châtre et du Cluseau. Ces deux prisonniers, ayant la double intention de regagner une ville à leur parti et leur liberté, séduisirent les soldats qui gardaient leur fort et leur personne.

Après la défaite de l'armée d'Anjou par le duc de Mercœur et la retraite des princes de Dombes et de Conty, qui la commandaient au siége de Craon, chacun chercha son salut dans la fuite. Après cette déroute, le duc de Montpensier, gouverneur de la Normandie, mourut à Lisieux le 15 juin 1592. Le prince de Dombes, son fils, qui prit le nom de son père, obtint du roi son gouvernement, dont il se mit sur-le-champ en possession (1).

Les anglais qu'Elisabeth avait envoyés pour soutenir les intérêts du roi en Bretagne, s'étant sauvés à la retraite de Craon, se mirent en route pour servir en Norman-

(1) Le père et le fils s'étant succédés dans le gouvernement de cette province, on est surpris de ne trouver dans une *Histoire de la Ville de Rouen*, imprimée en 1775, qu'un seul gouverneur du nom de Montpensier. Pour rectifier cette erreur, il est indispensable de remarquer que le père, mort à Lisieux en 1592, avait succédé au duc d'Epernon en 1589; que le second du nom de Montpensier succéda à son père la même année qu'il mourut, et qu'il eut pour successeur, en 1610, le comte de Scissons.

die sous les ordres du nouveau duc de Montpensier; mais avant d'arriver à Mayenne, ils rencontrèrent Bois-Dauphin qui les tailla en pièces.

Le maréchal de Biron, qui s'était signalé pour le service du roi en Normandie, fut tué d'un coup de canon au siége d'Epernay. Cette perte ne fut pas moins sensible à Henri IV que celle de François de Bourbon, duc de Montpensier, son proche parent. Il donna au baron de Biron la charge de grand amiral de France, en reconnaissance des signalés services du père. Sa Majesté eut encore à regretter cette année Jean de Chaumont, seigneur de Guitry, l'un des plus vaillans capitaines de son temps : il mourut à Gournay, à son retour de Savoie.

Si Henri IV perdit de braves capitaines, l'Espagne et la ligue durent à leur tour donner des larmes au duc de Parme, qui mourut à Arras le 11 décembre 1592, à l'âge de quarante-sept ans, des blessures qu'il avait reçues sous les murs de Caudebec. Il mourut au milieu des préparatifs qu'il faisait pour une descente en Bretagne; il avait gouverné les Pays-Bas pour l'Espagne pendant quatorze années, avec beaucoup de sagesse. Sa science militaire était portée au plus haut dégré; son dévoûment à la ligue n'était pas seulement une soumission aux ordres de Philippe II, c'était un penchant à l'exaltation pour la cause de la religion. La dernière qu'il en fournit est une de ses dispositions testamentaires, par laquelle il ordonna que son corps fût porté à Parme, pour y être en-

terré en habit de capucin, près de la duchesse Marie, son épouse.

La bulle du pape, apportée en France par Sfrondate, ordonnait à tous les catholiques du royaume de France de procéder à l'élection d'un roi catholique. L'Espagne voulait qu'en dérogeant à la loi salique, on donnât la couronne à l'infante d'Espagne. Les princes lorrains songeaient à la faire passer dans leur maison; les bons français soutenaient la légitimité des droits d'Henri IV, mais tous exigeaient un roi catholique.

Pour décider toutes ces prétentions et procéder à l'élection d'un roi, on se disposa à convoquer une assemblée à Paris. Mayenne, dont les vues ne se conciliaient pas tout-à-fait avec celles de l'Espagne, cédant à la nécessité, donna avis à toute la France, par une déclaration, que son intention était d'ouvrir à Paris, le 17 janvier 1593, une assemblée, afin de trouver remède aux maux qui affligeaient le royaume, et mettre la religion catholique en sûreté.

Henri IV n'apprit qu'avec chagrin la convocation des états-généraux du royaume, indiqués par le duc de Mayenne pour le commencement de l'année suivante. « Gardez-vous, lui dit le vertueux Sully, de traiter » avec vos ennemis, en les unissant ensemble en forme » d'associés, ni leur donner à poursuivre de communs » intérêts qui puissent les lier; leur donner une tête, » des bras et des jambes, pour les faire agir et aller » du même branle...... De tant de diverses têtes ca-

» précieuses, humeurs, avidités, fantaisies, il s'engen-
» gendrera tant d'ennemis, jalousies, haines, dé-
» sirs, desseins, prétentions si contraires qui s'en-
» trechoqueront tellement, qu'étant impossible de
» les concilier, mal contens les uns des autres et déses-
» pérés, ils se jeteront entre vos bras; que si vous vou-
» lez vous faire catholique, la chose en sera encore
plus sûre. » Ce conseil que suivit le roi, lui procura tous
les avantages qu'il était possible d'en espérer.

Ces prétendus états-généraux furent précédés d'une procession solemnelle; le cardinal de Pellevé (1) fit l'office, et Jean Boucher, docteur de Sorbonne, y prêcha avec toute la fureur d'un fanatique outré contre Henri IV. An. 1593.

Le discours de l'oüverture des états fut prononcé par le cardinal de Pellevé; il était autant ridicule que mal débité : il mécontenta à-peu-près tous les partis, mais il laissa un riche sujet à la satyre Ménippée (2).

(1) Nicolas de Pellevé ou Pelvé, naquit en 1518 d'une famille noble de Normandie. Il fut évêque d'Amiens. Pie V le fit cardinal, il devint l'un des premiers chefs de la ligue, succéda au cardinal de Lorraine à l'archevêché de Reims, en 1588, et mourut à Paris le 28 mars 1594, à soixante-seize ans.

(2) La satyre Ménippée fit beaucoup de bruit du temps de la ligue; depuis, elle a toujours été recherchée des curieux. Cet ouvrage est un composé de deux autres; de celui qu'on nomma *Catholicon d'Espagne*, qui parut en 1593, et de *l'Abrégé des États de la Ligue*, imprimé en 1594.

L'auteur du *Catholicon* fut l'abbé Leroi, aumônier du jeune cardinal de Bourbon, et depuis chanoine de la cathédrale de

Le trouble commença à diviser les députés sur l'admission des princes, des officiers de la couronne, des députés du parlement et de la chambre des comptes. Il était difficile que cela fût autrement, lorsqu'à une assemblée délibérante on admettait à-la-fois le cardinal de Plaisance, légat du pape, dont les prétentions exagérées ne pouvaient être adoptées que par des fanatiques. Laurent Suarez Figueroa, duc de Feria, ambassadeur d'Espagne, faisant valoir dans un ennuyeux discours latin les droits de l'infante à la couronne de France, et

---

Rouen. Quant à *l'Abrégé des Etats*, Passerat, fameux professeur d'éloquence au Collége Royal à Paris, et l'un des plus polis écrivains de son siècle, et Nicolas Rapin, prévôt des maréchaux de France sous Henri III, en composèrent les vers. Gillot, conseiller au parlement de Paris, qui a donné l'éloge de Calvin en latin, fit la harangue du cardinal-légat. Florent Chrétien, qui fut précepteur de Henri IV et qui l'éleva dans la religion prétendue réformée, composa la harangue du cardinal de Pellevé. Pierre Pithou, auteur d'un Traité des libertés de l'Eglise gallicane, qui sert de fondement à tout ce qu'on a écrit depuis sur ce sujet, fit la harangue de M. Aubrai. Rapin fit aussi la harangue de l'archevêque de Lyon et celle du docteur Rose, grand-maître du Collége de Navarre et évêque de Senlis.

La satyre Ménippée déversa tant de ridicules sur les personnages qui jouaient un rôle important aux états-généraux de la ligue, qu'il est passé pour constant qu'elle rendit à Henri IV autant de services pour le moins que ses succès à Arques et dans les plaines d'Ivry. Cette satyre, qui peignait au naturel les ligueurs dans d'ingénieux portraits, prouve que la nation française a toujours eu un goût inné pour la plaisanterie, jusque dans l'excès même de ses malheurs.

les prodigalités de son maître envers la ligue; et enfin le duc de Mayenne, dont les intérêts étaient opposés à-la-fois par ceux du roi de France, du pape et de l'infante.

Dès la seconde séance, le légat osa proposer qu'on s'engageât par serment à ne se réconcilier jamais avec le roi de Navarre, quand bien même il se ferait catholique. Sa perfide proposition fut rejetée à une très-grande majorité; le duc de Mayenne en fut indigné. Sur ces entrefaites, Henri IV envoya par un trompette une déclaration au gouverneur de Paris, par laquelle les catholiques du parti du roi invitaient ceux de l'assemblée à une conférence.

Tout se passait dans l'assemblée avec beaucoup d'aigreur de part et d'autre; cependant, on décida que la conférence demandée par les catholiques aurait lieu à Surenne.

Henri IV, pressé par les catholiques de son parti de s'expliquer positivement sur l'article de sa conversion, après leur avoir détaillé les motifs de ses délais, promit que dans trois mois il assemblerait plusieurs évêques de France, afin de pouvoir les satisfaire à cet égard.

Les curés de Saint-Eustache, de Saint-Sulpice, de Saint-Méry, travaillaient à l'instruction du prince ( le légat du pape traitait ces curés d'apostats ). Les ministres de la religion protestante, consultés par le roi, l'assurèrent qu'on pouvait se sauver en suivant la religion romaine. En ce cas, dit le roi : « Puisque vous » convenez que je puis me sauver dans la religion ro-

» maine, et que les catholiques assurent que je ne puis
» point faire mon salut dans la vôtre, il est de la pru-
» dence que je suive le parti le plus sûr. »

Enfin, les conférences de Suresne eurent lieu le 29 avril, où se trouvèrent du parti d'Henri IV l'archevêque de Bourges, les sieurs de Chavigny, de Bellièvre, de Rambouillet, de Schomberg, de Pontcarré, de Thou et de Revol; de la part des princes et des états de la ligue, l'archevêque de Lyon, l'évêque d'Avranches, l'abbé de Saint-Vincent de Laon, le sieur de Villars, qui avait soutenu le siége de Rouen; le comte de Belin, le président Janin, le baron de Talme, les sieurs de Montigny, de Montholon, le président le Maître, Bernard, avocat au parlement de Dijon; du Laurens, avocat-général au parlement d'Aix. Le sieur Deviq, sans avoir été nommé par le roi, y fut admis avec sa permission.

Le roi ne fit plus de mystère de ses sentimens. L'archevêque de Bourges annonça les intentions de Sa Majesté à l'assemblée, et déclara aux députés de la ligue que la conversion du roi était une chose positive; et afin qu'on ne pût soupçonner ce qu'il annonçait, il ajouta qu'il consentait que rien de tout ce qui devait être réglé ne serait mis à exécution qu'après que ce prince se serait réuni à l'église.

Les protestans furent autant étonnés qu'embarrassés de cette prochaine conversion; leurs ministres en parlèrent à Henri IV, qui les rassura et leur promit toutes

les sûretés qu'ils pourraient exiger. Il invita même les seigneurs catholiques à les assurer qu'il ne se ferait rien dans les conférences de Suresne qui pût leur porter préjudice ; qu'ils jouiraient des priviléges qui leur avaient été concédés par les rois ses prédécesseurs.

Henri IV voyant que les députés traînaient les choses en longueur, dans l'intention de fournir Paris de vivres, résolut de faire le siége de Dreux, espérant que la consternation que ferait éprouver la prise d'une ville voisine de la capitale, disposerait les esprits à la crainte ou à une conclusion. Il commença ce siége le 7 juin, la ville fut emportée le 18. Ce succès acheva de consterner les ligueurs ; mais les Espagnols suivaient toujours leurs plans. Ils pressaient l'élection d'un roi ; Mayenne neutralisait leurs efforts, contrariait leurs projets : tout cela excitait de grands mouvemens dans la capitale. Les provinces ne prenaient pas moins de part à toutes ces divisions. Henri eut une conférence avec les archevêques de Bourges, les évêques de Nantes, du Mans, de Chartres et d'Évreux (1). Ce prince leur exposa sa foi sur la présence réelle et sur quelques au-

(1) Jacques d'Avy Duperron naquit dans le canton de Berne, de parens calvinistes, d'une maison noble et ancienne de Basse-Normandie. Il fut élevé dans la religion protestante, qu'il abjura pour embrasser l'état ecclésiastique. Il contribua beaucoup à la conversion de Henri IV, fut évêque d'Evreux, cardinal en 1604 et archevêque de Sens. On a de lui plusieurs ouvrages, où les éditeurs ont inséré des puérilités indignes de cet homme célèbre, l'un des plus étonnans génies de son siècle.

tres points de la religion, sur lesquels roulaient ses scrupules. Ces prélats dissipèrent ces doutes, et le jour de la cérémonie de son abjuration fut fixé.

Le roi se rendit à Saint-Denis le 25 juillet 1593, vêtu d'un habit de satin blanc, avec un manteau noir par-dessus, accompagné des princes, des officiers de la couronne et de sa garde. Arrivé à la porte de l'église, au milieu des acclamations de la multitude et des cris *de vive le roi!* l'archevêque de Bourges, en-dedans de l'église à peu de distance de la porte, assis sur une chaise et revêtu de ses habits pontificaux, lui demanda *qui il était? Je suis le roi. Que demandez-vous*, reprit le prélat? *Je demande*, dit le roi, *d'être reçu au giron de l'église catholique, apostolique et romaine. Le voulez-vous*, reprit l'archevêque? *Oui, je le veux et je le désire*, répondit Henri; s'étant mis à genoux, il fit sa profession de foi en ces termes : *Je proteste et jure, devant la face de Dieu tout-puissant, de vivre et de mourir en la religion catholique, apostolique et romaine.* Il mit cette formule par écrit entre les mains du prélat, qui lui présenta son anneau à baiser, lui donna sa bénédiction, et l'absolution des censures encourues pour l'hérésie.

Après cette cérémonie, le roi envoya des ambassadeurs (1) au pape Clément VIII (2), et le fit savoir à tous

(1) Le duc de Nevers, Claude d'Anginnes, évêque du Mans, et Louis Séguier, doyen de Notre-Dame de Paris.

(2) Hippolyte Aldobrandin.

les archevêques et évêques de France. La conversion authentique du monarque fit qu'on n'osa plus parler de l'élection d'un roi dans l'assemblée de Paris; le duc de Mayenne ne travailla pas moins à affermir son parti.

Cette conversion n'eut point les suites heureuses dont on s'était flatté. On attribuait l'abjuration du prince au désir qu'il avait d'épouser Gabrielle d'Estrées qu'il aimait éperduement, parce que son mariage contracté vingt années auparavant, à ce qu'on lui fit entendre, ne pouvait être cassé que par le pape.

An. 1594.

La ligue, cette hydre à plusieurs têtes et jouet de ses propres fureurs, touchant à son déclin, faisait encore agir ses ressorts cachés; mais le découragement qui s'était répandu souvent parmi les troupes du roi, lorsqu'elles manquaient d'argent, d'habits et de nourriture, avait fait place à la confiance et au courage le plus prononcé.

Henri ne pouvant se faire sacrer à Reims, ainsi que l'avaient fait les rois ses prédécesseurs, à cause que cette ville était encore au pouvoir des ligueurs, de l'avis des prélats et de son conseil, il fut sacré à Chartres. La cérémonie eut lieu le 27 février 1594; il reçut le même jour l'ordre du Saint-Esprit, institué par Henri III, des mains de l'évêque de Chartres. Le roi revint ensuite à Saint-Cloud, où on s'occupa sérieusement de faire rentrer toute la France sous la domination de son légitime souverain.

Les négociations secrètes avec les gouverneurs des places les plus importantes, parurent être la voie la plus sûre et la meilleure : elles achevèrent en effet, plus que les armes, le triomphe d'Henri IV.

La Normandie, dont l'importance a fixé dans tous les temps l'attention des rois de France et d'Angleterre, n'avait pu échapper à l'œil attentif du monarque; il s'y était signalé par ses premiers exploits, afin de reconquérir cette province sur ses ennemis : elle était encore sous la domination des ligueurs. Villars, après sa belle défense au siége de Rouen, retenait sous sa puissance cette grande ville. M. de Rosny, l'ami et le confident d'Henri, se chargea de négocier avec cet habile homme. Il vint secrètement le trouver dans le fort Saint-Catherine, où on le reçut avec les égards dus à l'envoyé du roi; il y resta cinq jours, pendant lesquels il eut de longues et fréquentes conférences avec Villars. Il employa près de lui tout ce que son attachement à la cause qu'il servait pouvait lui suggérer, afin de dissiper ou les craintes, ou les doutes qu'il pouvait avoir sur les intentions du monarque.

La réduction de Paris devant nécessairement entraîner les autres places, Sa Majesté y entra le 22 mars, par le moyen du comte de Brissac qui en était le gouverneur, aidé des sieurs de Vic, de Belin, du président le Maître, de Molé, de l'Huillier, prévôt des marchands et échevins : il donna sur-le-champ le bâton de maréchal de France à Brissac.

La duchesse de Montpensier écrivit au duc de Mayenne, son frère, et au duc de Guise, son neveu, qu'elle leur « conseillait de s'accommoder prompte-
» ment avec Henri, s'ils ne voulaient demeurer tous
» seuls, étant impossible, vu la façon dont il agissait
» avec ses plus cruels ennemis, que tout le monde
» ne les quittât et ne se donnât à lui (1). »

M. de Rosny revint une seconde fois à Rouen : il y entra publiquement. Villars lui donna une escorte de sa garde pour l'accompagner; on lui témoigna dans la ville la plus haute considération. Ses conférences avec le gouverneur donnèrent lieu à des altercations assez vives. Villars exigeait, argent comptant et sans vouloir rien en rabattre, douze cent mille francs, soixante mille livres de pension et la charge de grand amiral de France. M. de Rosny, effrayé d'une pareille avidité, lui qui servait son héros aux dépens de sa fortune (2), en rendit compte au roi, qui l'autorisa à

(1) La duchesse de Montpensier se trouvait à Paris lorsque le roi y fit son entrée; elle croyait avoir tout à craindre. Henri lui fit une visite, lui parla avec la même bonté que si elle se fût toujours déclarée pour lui et lui demanda la collation. Il s'apperçut qu'elle voulait faire elle-même l'essai de tous les mets avant qu'il n'y touchât : il s'y opposa, en lui disant *qu'elle était d'un sang qui n'avait jamais empoisonné personne, et qui savait bien d'autres moyens pour se venger de ses ennemis.*

(2) M. le baron de Rosny avait soutenu la nécessité d'un chef unique en France, contre les chefs calvinistes, qui voulaient un état républicain. Henri IV le tira à part et lui dit: *M. le baron de Rosny, ce n'est pas tout de bien dire, il*

traiter avec Villars de manière à ce que celui-ci fût satisfait. Le traité d'accommodement fut signé. M. de Rosny, en prévenant Sa Majesté de l'issue de sa négociation, l'invita à envoyer sur-le-champ quelqu'un muni de ses pouvoirs pour le rétablissement du parlement, qui revint de Caen dans le courant du mois de mai 1594, à la grande satisfaction de toute la province de Normandie et de la ville Rouen, à qui ce retour présageait les douceurs d'une administration exempte d'orage. (Le parlement de Normandie avait été transféré à Caen par un édit de février 1589.) M. de Rosny fit un séjour assez long à Rouen où il se plaisait; la rentrée des cours souveraines avait répandu la joie et le contentement. Tous les habitans à l'envi cherchaient à procurer à ce vertueux ami du meilleur des rois, tout ce qui pouvait le flatter; aussi rendit-il un compte fidèle à son prince des témoignages d'attachement qu'il avait reçus des rouennais,

---

*faut encore bien faire. N'êtes-vous pas résolu que nous mourrions ensemble ? Il n'est plus temps d'être bon ménager; il faut que tous les gens d'honneur emploient la moitié de leurs biens pour sauver l'autre : je m'assure que vous serez des premiers à m'assister. Non, non sire,* répondit Sully, *je ne veux point que nous mourrions ensemble, mais que nous vivions et que nous cassions la tête à tous nos ennemis. J'ai encore pour cent mille francs de bois à vendre, que j'emploierai à cela. Eh bien, mon ami,* reprend Sa Majesté, *retournez chez vous ; faites diligence et me venez retrouver au plutôt, avec le plus de vos amis que vous pourrez, et n'oubliez pas vos bois de haute futaie.*

et entr'autres des services signalés que lui avait rendus, dans ses négociations avec M. de Villars, le sieur Thomas du Fossé, maître des comptes.

La ville de Neufchâtel fut une des premières de la Normandie qui se soumit à l'obéissance du roi. François Martel, sieur de Fontaine, qui en était gouverneur, décida les habitans et la garnison; aussi Henri IV confirma-t-il, dans le gouvernement de cette ville, le sieur de Fontaine.

La soumission de Rouen entraîna celles des villes du Havre, de Harfleur, de Montivilliers, de Pont-Audemer et de Verneuil. Sa Majesté désirant qu'une ville aussi populeuse que Rouen, et qui, depuis l'origine de la monarchie avait eu une prépondérance marquée, fût distinguée par une solemnité qui annonçât à toute la France sa soumission, chargea M. de Rosny de se rendre de nouveau dans cette capitale, pour en prendre solemnellement possession en son nom, ne pouvant s'y rendre lui-même. Il arriva, en effet, avec une suite nombreuse. Le lendemain, il fut rendre une visite à M. de Villars; après s'être embrassés, il lui demanda s'il tenait encore à la ligue? Villars répondit : *Que la seule ligue qu'il connaissait était celle de tous les français, pour aimer et servir leur roi*. A cette réponse, M. de Rosny lui passa l'écharpe blanche, signe distinctif des royalistes et de leur ralliement autour du trône. Aussitôt toutes les batteries du fort et de la ville, les cloches de la principale église, du beffroi et

des paroisses, annoncèrent la circonstance. On se rendit ensuite à la cathédrale, où le *Te Deum* fut chanté.

Après avoir rendu grâce à la Divinité au pied des autels, M. de Rosny termina la cérémonie en déclarant, au nom de Sa Majesté, M. de Villars grand amiral de France, et lieutenant-général, pour le roi, des gouvernemens de Rouen, de Caux et de Fécamp (1); tous deux furent couverts d'applaudisse-

(1) *Bois-Rozé* allant se plaindre à la cour de ce qu'on lui avait ôté le gouvernement de Fécamp, arriva à Louviers dans la même auberge où le baron de Rosny était descendu en retournant de Rouen à Paris. Il apperçut dans la cour des équipages et des valets; il s'informa à qui ils pouvaient appartenir. On lui dit qu'un seigneur de la cour, fort puissant auprès du roi, venait d'arriver, mais qu'on ignorait son nom. Bois-Rozé fut le trouver et implora son crédit. Le baron lui répondit qu'il se faisait un plaisir d'obliger tous les honnêtes gens, et qu'il était à son service. « Ma principale » affaire, reprend Bois-Rozé, est contre M. de Rosny; qu'au » diable soit-il donné, tant il m'a fait de mal, sans l'avoir en rien » offensé. Je m'appelle Bois-Rozé, gouverneur de Fécamp: il m'a » fait perdre mon gouvernement, et a fait bien pis encore à MM. » de Montpensier et de Biron, tant il abuse de son pouvoir et de » son crédit aux dépens des bons serviteurs du roi. Mais, dit-il, » en jurant, il pourra tant faire qu'il s'en repentira, et que » quelqu'un, aussi étourdi que lui, pourrait lui jouer un mauvais » tour. » Le baron, charmé de l'aventure, répondit *qu'il pouvait venir le trouver à la cour, et qu'il serait content.* Bois-Rozé se retira et apprit d'un page que c'était au baron de Rosny qu'il venait de parler. Il quitta l'auberge, partit le lendemain à la pointe du jour afin de prévenir le roi sur ce que M. de Rosny pourrait dire et faire contre lui. Cette aventure tourna à son avantage. M. de Rosny lui fit obtenir une bonne pension, et

mens : M. de Villars reçut les félicitations de toute la ville (1).

Les échevins de Rouen, qui se rappellaient à regret leur réponse insolente à la lettre qu'Henri IV leur avait écrit de Vernon en 1591, pour les engager à se soumettre à leur roi légitime, désirant faire oublier leur tort et lui donner en même temps un témoignage de leur reconnaissance, prièrent M. de Rosny d'accepter un service en vermeil. Ce vertueux chambellan (2) d'Henri IV fit étaler la munificence de la ville dans la chambre du roi, et ne voulut remporter ce présent qu'alors que Sa Majesté lui en eut fait le don par écrit.

Peu après la prise de possession de la province par M. de Rosny, le diocèse et la ville de Rouen perdirent le cardinal Charles-Antoine de Bourbon, deuxième du nom, archevêque de Rouen. Il mourut de chagrin pour s'être déclaré chef du tiers parti qui fut étouffé à sa naissance ; il en eut tant de regret, que la fièvre ne le

---

quand il fut grand maître de l'artillerie, il le nomma son lieutenant en Normandie.

(1) On ignorait les articles secrets du traité fait avec Villars, et la basse avidité de ce gentilhomme.

(2) M. de Rosny n'était encore que chambellan du roi, quand il vint à Rouen la troisième fois. Il fut nommé grand voyer de France en 1597 ; surintendant des finances l'année suivante, quoiqu'il n'eut pas encore quarante ans. Il fut ensuite fait duc de Sully, pair, grand maître de l'artillerie, maréchal de France, prince souverain d'Enrichemont et de Bois-Belle.

quitta plus et qu'il succomba le 27 juin 1594, à l'âge de trente-deux ans. Il fut enterré à la Chartreuse de Gaillon auprès du cardinal de Bourbon, son oncle, qui avait fondé ce monastère.

Presque tous les gouverneurs firent des traités avec le roi, ou exigèrent des sommes considérables. Henri avait tant d'intérêt à les gagner, qu'il n'osait rien refuser. Il promit beaucoup et plus qu'il ne put tenir dans la suite, ce qui le fit accuser d'ingratitude; mais pouvait-il exécuter ses promesses? L'espèce de violence qu'il avait éprouvée les annullait. Dans sa détresse, il avait engagé plus de la moitié du royaume pour s'attirer des partisans, c'était la seule monnaie qu'il pouvait offrir, la soumission des gouverneurs lui ayant coûté trente-quatre millions qu'il eut la politique de payer sans se plaindre.

Tandis que le roi s'occupait des moyens de purger la France de ses ennemis, un assassin, formé à l'école du fanatisme, disposé au crime comme tous les enthousiastes de son espèce, se glissa le 26 décembre à l'hôtel Schomberg, où le roi entrait avec sa suite; au moment où il se penchait pour embrasser un seigneur qui le saluait profondément, il fut blessé d'un coup de couteau à la lèvre, par un jeune homme âgé de dix-huit ans, appellé *Jean Châtel*, fils d'un drapier de Paris: la blessure ne fut point dangereuse. On arrêta l'assassin qui, se croyant un martyr, souffrit les plus affreuses tortures avec une constance qui ne lui permit

ni faiblesse, ni repentir. De pareils hommes sont le fléau des rois. Comment intimider un fanatique qui apperçoit le ciel ouvert et qui soupire après l'instant du trépas? Il n'y a pas de rempart contre cette démence.

Le parlement le condamna à être écartelé, fit raser la maison du père après l'avoir banni, et ordonna aux jésuites de sortir du royaume comme corrupteurs de la jeunesse et ennemis du roi et de l'état. Le père Guignard, chez qui on trouva des écrits séditieux, fut pendu. Ces actes de justice et de sévérité ne pouvaient émaner que d'un corps qui semblait voué principalement à la défense du trône, et qui faisait profession de la plus rigoureuse vigilance sur l'avenir.

An. 1595.

Henri avait obtenu son absolution de la cour de Rome. MM. d'Ossat et Duperron y avaient beaucoup contribué par leurs talens dans la négociation; l'un et l'autre en furent récompensés par le chapeau de cardinal. Cette réconciliation avec le chef de l'église semblait devoir applanir tous les obstacles qui nuisaient au bonheur du roi. Mais Philippe II ne cessait de souffler le feu de la discorde et d'entretenir les ligueurs dans la révolte. Henri, contraint de faire la guerre à l'Espagne, marcha en Bourgogne à la tête d'un gros corps de troupes, pour soumettre cette province. Velasco, connétable de Castille, et le duc de Mayenne qui avait laissé échapper l'occasion favorable d'une réconciliation avec le monarque, y soutenait encore les restes expirans de la

ligue. Le roi les joignit près de Fontaine-Française. S'étant avancé avec cinq cents chevaux pour reconnaître les ennemis, il rencontra leur avant-garde commandée par le duc de Mayenne ; l'attaquer, l'enfoncer, la mettre en fuite fut l'affaire d'un moment. Mais il courut les plus grands risques ; aussi disait-il *que dans toutes les autres occasions où il s'était trouvé, il avait combattu pour la victoire, mais que dans celle-ci il avait combattu pour la vie*. Mayenne ayant inutilement fait ses efforts pour rallier ses troupes, fut obligé de se réfugier près de Velasco, le priant de venir arrêter le roi victorieux. *Ne sais-je pas ce que je dois faire*, répondit gravement l'espagnol ? Et, pour le lui prouver, il ne fit faire aucun mouvement à son armée. Henri, qui poursuivait les fuyards, parut dans ce moment ; Velasco ne pouvant se persuader que le roi osât s'exposer sans être soutenu de toute sa cavalerie, décampa et laissa Henri maître de toute la Bourgogne.

An. 1596. Après la journée de Fontaine-Française, il y eut bientôt une suspension d'armes et une trève avec le duc de Mayenne, qui s'accommoda ensuite avec le roi, dans les premiers jours de l'année, par un traité de paix. Les espagnols continuaient la guerre en Flandre et en Picardie ; les protestans, de leur côté, donnaient beaucoup d'embarras à Sa Majesté. Les promesses ne les contentaient pas, et la guerre contre l'Espagne épuisait toutes ses ressources. Ne voulant pas exiger de contributions de ses sujets de sa propre autorité, il

convoqua à Rouen une assemblée des notables des trois ordres du royaume, en forme d'états-généraux, afin de leur exposer l'état des finances, la nécessité urgente de subvenir aux frais d'une guerre à soutenir contre l'Espagne.

Henri IV se rendit à Rouen avec toute sa cour; il fit son entrée solemnelle le 16 octobre. Les habitans de cette capitale le reçurent avec toute la magnificence que permettaient les malheurs, qui naguères avaient assiégé cette grande cité (1), flattés de ce que le monarque avait accordé à la province l'honneur de l'y voir au milieu des députés de toute la France. Comme sa réception rappellera à la postérité les honneurs qu'on lui a rendus, j'estime qu'on sera flatté d'en trouver ici les détails.

De Paris, Henri se rendit à Gaillon; Sa Majesté y reçut une députation de l'hôtel-de-ville de Rouen, composée de deux échevins et d'un quartenier; il leur indiqua le 16 octobre pour son entrée solemnelle dans leur ville.

Il vint de Gaillon au prieuré de Sainte-Catherine de Grammont, de là, vis-à-vis le monastère des Dames-Emmurées, où la ville avait fait ériger un monument spacieux dans les appartemens duquel le roi reçut l'hommage de tous les corps ecclésiastiques, civils et militaires.

---

(1) La dépense de cette entrée coûta plus d'un million à la ville.

Le cortège commençait par les religieux mendians, les bénédictins de Saint-Ouen, les génovéfins de Saint-Lo et de la Madeleine. Suivaient les douze compagnies bourgeoises, chacune de quatre cents hommes, commandées par douze capitaines. Les porteurs et mesureurs de sel, les courtiers, les auneurs de draps et de toiles, les crieurs de poisson, les priseurs de vin, les officiers de la monnaie, les prieurs et consuls, les officiers de la foraine, ceux du grenier à sel et les élus, le vicomte de l'eau, les officiers de la vicomté, le lieutenant criminel, les conseillers et officiers du bailliage et siége présidial.

Le corps de ville, précédé de la compagnie des cent quatre arquebusiers et des cinquante hommes d'armes avec leurs capitaines et lieutenans, des sergens royaux et des six trompettes de la ville; ensuite MM. de la chambre des comptes, leurs présidens et gens du roi; après eux les présidens et conseillers, clercs et laïcs du parlement avec leurs greffiers et huissiers.

Après les gens de justice, suivaient trois compagnies d'honneur, richement vêtues et armées à l'antique; une autre compagnie de trente beaux hommes superbement montés, leurs chevaux caparaçonnés de velours vert, galonné et frangé d'argent.

La maison du roi défila incontinent après; savoir: 1°. les suisses de la garde, les rois et héraults d'armes avec leurs masses. Les gentilshommes, barons, comtes, capitaines et autres seigneurs, en très-grand nombre, suivaient les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit,

les maréchaux de France, le grand amiral, le grand écuyer; après ceux-ci, M. le duc de Montmorency, pair et connétable de France.

Le roi parut à cheval, accompagné du duc de Montpensier, gouverneur du duché de Normandie, et des autres princes du sang qu'entouraient les gardes du corps.

Un portique était élevé à l'entrée du pont sur la rive gauche de la Seine, avec des figures allégoriques réédifiant des ruines, avec cette inscription : *Gallicarum urbium restitutori*; sur le côté droit était écrit : *Mœnia Thebarum cantante Amphione surgunt*; sur celui de gauche : *Henrico gallum reparabitur auspice regnum.*

A l'autre bout du pont, sur le pont-levis de la première porte du Grand-Pont, était un arc de triomphe, composé de douze colonnes d'ordre ionique, surmontées dans le milieu d'un bas relief représentant une femme appuyée sur deux léopards et assise sur des ruines, tendant la main à Henri qui semblait vouloir la relever.

La porte de la ville, connue sous le nom de porte Grand-Pont, offrait le spectacle d'une superbe décoration également allégorique; la ville y figurait, sous l'emblême de deux agneaux, offerts par une belle femme, avec ces mots en lettres d'or sur un marbre noir : *Obedientes usque ad mortem.*

Les quatre premiers échevins y attendaient Henri avec un dais de velours violet, brodé en fleurs de lis d'or, ayant d'un côté les armes de France et de Navarre; de l'autre, celles de la Normandie, qui sont deux

léopards. Le roi, à cheval sous ce dais, fit son entrée par la rue Grand-Pont; la musique se fit entendre pendant la traversée du monarque, la rue était bordée de chaque côté d'une haie de soldats, toutes les maisons étaient décorées de superbes tapisseries.

Près de la rue aux Ours s'élevait un obélisque sur lequel étaient figurés les travaux d'Hercule; ce monument était surmonté d'une fleur de lis sous un soleil couronné de la lettre initiale du nom du roi avec la couronne de France; au-dessous était écrit : *Hercules gallicas.*

Le cortége suivit la rue aux Ours; le roi trouva vis-à-vis le portail de Saint-André deux statues colossales, l'une portant une couronne et une palme; l'autre, une épée et une balance : on traversa la rue du Merrier pour entrer dans celle de la Grosse-Horloge. En face de la première s'élevait une colonne de vingt-quatre pieds, surmontée de la Renommée embouchant sa trompette de la main droite, et portant de la gauche une *H* couronnée; au bas, était l'Histoire ouvrant son livre, en indiquant du doigt la place que devait occuper le héros français; sur le soubassement, on voyait deux figures représentant la guerre et la paix, tenant enchaînée la Discorde.

Henri passa sous la voûte de la Grosse-Horloge, dont les sculptures avaient été rafraîchies. La façade de l'hôtel-de-ville était ornée depuis la voûte dont nous venons de parler, par des arbrisseaux en fleurs qui formaient un berceau et des portiques de feuillages avec une

colonnade d'ordre corinthien qui l'environnait et supportait un dôme élégamment placé. La haie de verdure se continuait jusqu'au parvis de Notre-Dame, où un dernier arc de triomphe était placé. Au-dessus de la corniche, un globe terrestre, surmonté de la statue du roi couronnée par la force et la clémence, produisait l'effet le plus majestueux; au-dessus de la corniche était une table de marbre noir, portant l'inscription suivante :

S. R. Majestati
Henrici IIII. D. G. Francorum
Atque Navar. piiss. fortiss.
Fortunatissimiq. Regis bono
Christianæ R. P. nati populor
Oppidor. Q. ad sertoris
Clementiss. atq. adeo
Vere incomparabilis
Principis sui
Civitas Rotomagensis
Et virtut. et veritat. ergo
B. M. P.

Le roi fit son entrée dans l'église métropolitaine où les doyens, chanoines et chapitre, le reçurent avec les cérémonies accoutumées. Après le *Te Deum*, le roi monta en voiture, se rendit à l'abbaye de Saint-Ouen, où les échevins et le conseil de ville l'attendaient et le haranguèrent. Après le souper de Sa Majesté, les échevins lui présentèrent les clefs de la ville, et deux jours après ils offrirent au roi un service en vermeil parfaitement cizelé. Le roi daigna, le 24 octobre, accepter un

repas à l'hôtel-de-ville, après avoir vu un combat naval sur la Seine.

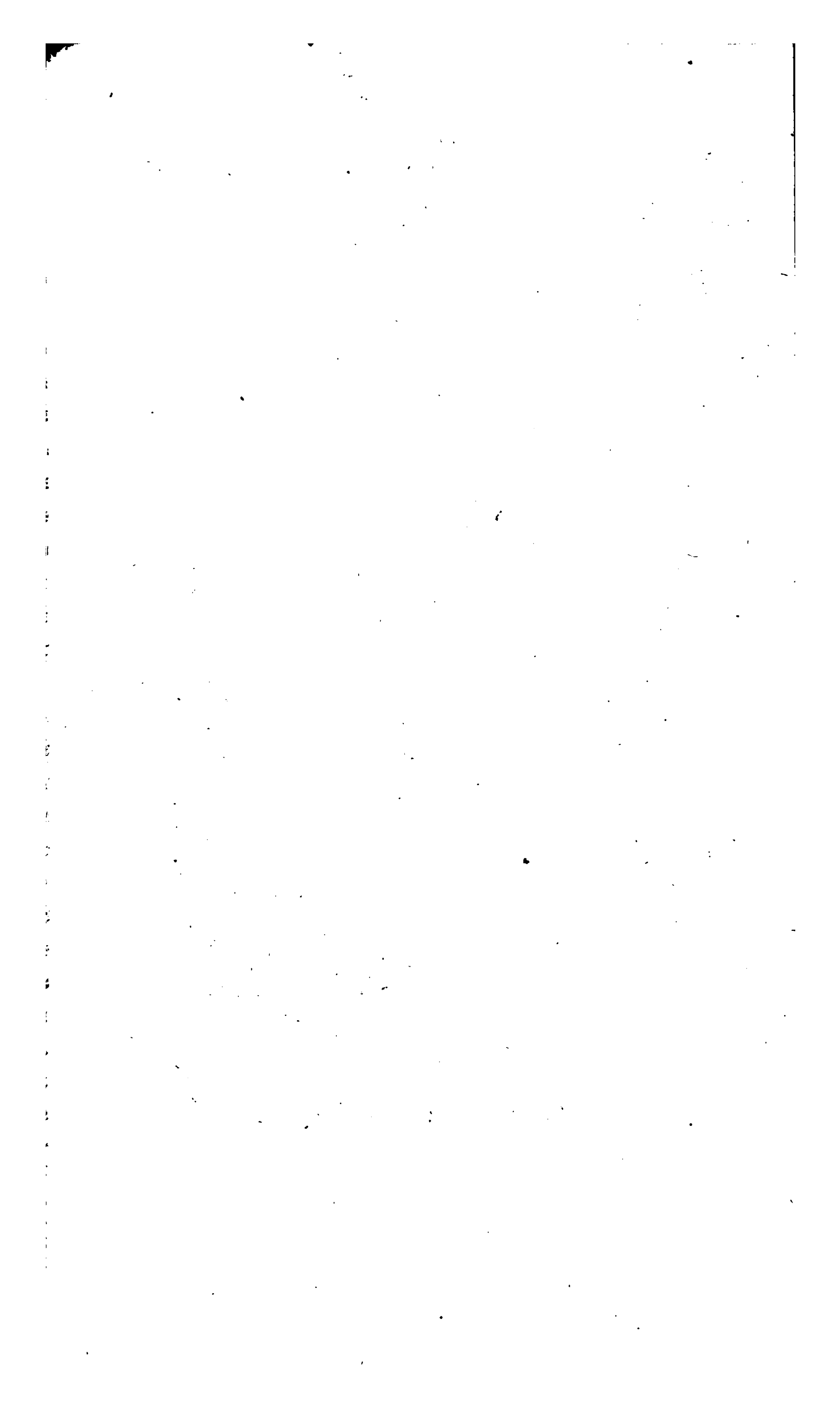
Pendant le séjour du roi, madame la princesse de Navarre arriva à Rouen avec toutes les personnes de sa suite. Sa Majesté voulut également qu'on célébrât, le 2 décembre, l'entrée du cardinal de Florence, légat du Saint-Siége, dont le séjour à Rouen fut signalé par l'abjuration qu'il reçut de madame la princesse de Condé dans l'église de Saint-Michel, qui eut lieu le 26 décembre en présence du roi et de toute la cour.

Le 6 janvier, le roi tint un chapitre de l'ordre du Saint-Esprit, où il conféra cet ordre à plusieurs grands seigneurs dans l'abbaye de Saint-Ouen.

Le séjour de Sa Majesté à Rouen dura depuis le 16 octobre jusqu'au 6 février suivant, jour de son départ. Les échevins l'accompagnèrent jusqu'à la banlieue avec les cinquante hommes d'armes, les arquebusiers et tout ce que la bourgeoisie avait de plus notables hommes.

L'ouverture des états se fit le 5 de novembre par Sa Majesté, dans la grande salle de l'abbaye de Saint-Ouen, où le roi était assis sur son trône. Au-dessous de lui étaient à droite et à gauche les princes du sang, le connétable Henri de Montmorency, duc et pair de France; il n'y avait que deux autres ducs, d'Epernon et Albert de Gondi avec Jacques de Matignon, maréchal de France (1); les quatre secrétaires d'état étaient

(1) Il y eut à ces états une dispute de préséance entre MM. de





Assemblée des Etats Généraux convoqué par Henri IV, dans la Grande sale des Bénédictins de St. Ouen.

J. A. M. Lemoine Del. Adr. Godefroy Sculp.

derrière eux. Le légat avait un siége vis-à-vis le trône du roi; il était entouré d'un grand nombre d'évêques; on eut cru voir un autre roi qui tenait sa cour devant celle d'Henri IV. Au-dessous de ces évêques, était Achille de Harlai, premier président du parlement de Paris, et Pierre Séguier, président à mortier. Ils n'auraient point cédé aux évêques, mais le cardinal légat leur en imposait. Un président du parlement de Toulouse, un président de celui de Bordeaux, les présidens à mortier des parlemens de Rouen et de Bretagne, des maîtres des comptes, des conseillers des cours des aides, des trésoriers de France, des juges, le maire et les échevins de Rouen, les maires de provinces, étaient en très-grand nombre rangés sur les mêmes bancs, dont Achille de Harlai occupait le milieu. (1)

La harangue d'Henri IV à l'assemblée était conçue en ces termes : » Si je voulais acquérir le titre d'orateur, j'aurais appris quelque belle harangue et je la » prononcerais avec assez de gravité ; mais, mes-

...ouse et de Luxembourg; ce qui fit qu'ils ne s'y trouvèrent...

(1) Il avait été jusques-là en usage de réunir l'assemblée des notables dans le ressort du parlement de Paris, afin que s'il se passait quelque chose contre les lois de l'état, ce sénat pût interposer son autorité. Mais Paris étant à cette époque affligé d'une maladie épidémique, qui en avait éloigné les officiers du parlement, et qui faisait craindre que les députés de province ne voulussent se hasarder à être atteints de la contagion, Sa Majesté avait assigné Rouen, comme la plus grande ville de France qui avoisinât Paris.

» sieurs, mon désir tient à des titres bien plus glo-
» rieux, qui sont de m'appeller *le libérateur et le res-*
» *taurateur de cet état.* Pour à quoi parvenir, je vous
» ai assemblés. Vous savez à vos dépens, comme moi
» aux miens, que lorsque Dieu m'a appellé à cette cou-
» ronne, j'ai trouvé la France quasi ruinée, mais pres-
» que perdue pour les français. Par grâce divine, par
» les prières, par les bons conseils de mes serviteurs
» qui font profession des armes, par l'épée de ma
» brave et généreuse noblesse ( de laquelle je ne dis-
» tingue pas mes princes pour être notre plus beau ti-
» tre foi de gentilhomme), par mes peines et mes la-
» beurs, je l'ai sauvée de perte. Sauvons-là, à cette
» heure, de ruine : participez, mes sujets, à cette se-
» conde gloire avec moi, comme vous avez fait à la
» première. Je ne vous ai point appellé comme fai-
» saient mes prédécesseurs pour vous faire approuver
» mes volontés : Je vous ai fait assembler pour rece-
» voir vos conseils, pour les croire, pour les suivre;
» bref, pour me mettre en tutelle entre vos mains,
» envie qui ne prend guère aux rois, aux bar-
» bes grises et aux victorieux. Mais le violent amour
» que je porte à mes sujets, l'extrême désir que j'ai
» d'ajouter deux beaux titres à celui de roi, me font
» trouver tout aisé et honorable. Mon chancelier vous
» fera entendre plus amplement ma volonté. (1) »

(1) Gabrielle d'Estrées assistait à l'ouverture de l'assemblée,

Cette assemblée établit d'excellens principes, qui tous furent approuvés, mais on n'en tira aucun des avantages dont on s'était flatté. Quant aux finances, le seul fruit qu'en eut le roi, ce fut le sol pour livre de toutes les impositions. On proposa *la pancarte* ou subside sur toutes les denrées qui entraient et sortaient des villes, mais cette proposition fut sans succès; il ne s'y fit aucuns réglemens pour la répression des désordres.

Henri IV, jaloux de rendre ses peuples heureux, ne voulant rien négliger pour y parvenir, s'attacha constamment, pendant tout le temps que les états étaient réunis, à tous les objets d'administration intérieure; et ne voulant pas même en être distrait en aucune manière, il envoya le maréchal de Biron en Artois, avec quatre mille cinq cents hommes d'infan- An. 1597.

---

derrière une tapisserie; elle entendit le discours du roi, qui voulant savoir ce qu'elle en pensait. Elle lui avoua *qu'elle n'avait jamais ouï mieux dire; mais qu'elle était étonnée de ce qu'il avait parlé de se mettre en tutelle. Ventre-saint-gris*, reprit le roi, *il est vrai; mais je l'entends avec mon épée au côté.*

Le même jour, à son dîner, on parla du sieur Langlois, prévôt des marchands, qui avait été chargé de haranguer Sa Majesté pour le tiers-état, et qui avait été tellement embarrassé pour prononcer son discours, que l'avocat Talon, alors échevin, avait été obligé de prendre la parole pour lui, ce qu'il fit vertueusement, dit le journal de Henri IV. Le roi lui dit en riant: « Si » mon prévôt a la langue au talon, il n'en est pas moins honnête » homme, et je ne l'en l'estime pas moins. »

terie et six cents chevaux, pour s'opposer aux progrès que faisaient les ennemis de la France.

Pendant qu'il était à Rouen, il reçut les députés de la religion prétendue réformée. On tint des conférences sur ce qui les intéressait; on leur accorda l'exercice de leur religion dans tous les lieux où il s'était fait depuis le premier jour de 1597; on leur permit d'avoir un prêche dans chaque bailliage, où, par l'édit de Poitiers, ils en avaient déjà un; on leur accorda une chambre de l'édit dans chaque parlement; mais ils ne voulurent pas se contenter de ces concessions, et menacèrent indirectement de prendre les armes. Le duc de Bouillon fomentait sous main cette nouvelle faction.

Ce fut encore pendant son séjour à Rouen qu'Henri reçut l'ambassadeur d'Elisabeth; ce dernier lui apportait, de la part de sa souveraine, l'ordre de la Jarretière (1). La reine d'Angleterre le lui envoyait à l'issue du traité conclu entre les Provinces-Unies, la France et l'Angleterre, le 31 octobre 1596.

Le roi voulant asseoir la monarchie sur une base réelle, sur l'autorité des lois, rendit aux parlemens

(1) Cet ordre avait été institué par Edouard III. Les uns disent que son établissement n'eut pour principe qu'une histoire de galanterie relative à la comtesse de Salisbury; les autres, que le roi d'Angleterre l'institua en mémoire de la victoire remportée à Crécy, en 1346. Quelqu'en ait été le motif, c'est un des plus anciens ordres militaires. Les chevaliers portent à la jambe gauche une jarretière garnie de perles et de pierres précieuses, avec cette devise : *Honni soit, qui mal y pense.*

toute leur splendeur. Ceux-ci s'attachèrent, de leur côté, aux intérêts du trône. Ce fût à cette époque que commença vraiment le système monarchique. Les magistrats déclarèrent nuls tous les arrêts, décrets et sermens rendus ou faits depuis 1588, qui se trouvaient préjudiciables à l'autorité royale.

Henri IV, dans l'exercice de son pouvoir, se gardait de heurter les lois, qui sont à-la-fois la garantie du souverain et celle de ses sujets; il ne voulait pas même choquer le fanatisme. Quelques corps religieux ayant refusé de réciter les prières usitées pour la conservation du roi, on lui fit appercevoir ce manquement de respect à Sa Majesté souveraine. Henri répondit : *Il faut les laisser faire; ils sont encore fâchés*. On voit dans cette réponse le grand homme cédant à la rigueur des temps et des circonstances.

Cependant, le roi avait dédaigné quelques ligueurs, ou vraisemblablement il avait été dans l'impuissance de les gagner. Le désespoir les porta à briguer l'estime des espagnols. De ce nombre était le colonel Rosne, grand homme de guerre, à qui la ligue avait donné le bâton de maréchal de France. Le roi refusa de le confirmer dans ce grade et il en fut blâmé, parce qu'il y mit plus d'humeur que de raison : rien ne fait plus de tort aux monarques que les actions déterminées par l'humeur. Henri avait accueilli d'autres ligueurs d'un mérite bien inférieur. Rosne se retira en Flandres, et fit à l'état tous les maux possibles pour se venger du dédain qu'il éprouvait.

A la suite des attaques multipliées de Rosne au siége d'Amiens, cette ville fut surprise par les espagnols. Henri ne s'y attendait pas. Il sortait du bal, las d'y avoir dansé ; il dit alors ce mot devenu si célèbre : *Allons, c'est assez faire le roi de France, il est temps de faire le roi de Navarre.* Il le fit si bien, qu'il reprit la ville.

Le duc de Mayenne se distingua sous les ordres du monarque qu'il avait été sur le point de détrôner. La noblesse, le peuple, les ligueurs, prodiguèrent leur sang dans cette guerre contre l'Espagne. Les magistrats y prenaient part en se taxant eux-mêmes. La France porta sans murmurer le fardeau des impôts; chacun se fit honneur d'y contribuer. Qui eût prédit cette métamorphose quelques années auparavant? La nation était dans toute sa force, et l'ardeur qui avait produit la rébellion enfanta le patriotisme. Le courage national contribua beaucoup à la paix ; elle fut conclue à Verviers (1) le 2 mai 1598.

An. 1598.

Henri n'ayant pas osé faire monter avec lui le protestantisme sur le trône, accorda du moins aux calvinistes, ses anciens amis, le fameux édit de Nantes (2)

---

(1) Petite ville de la haute Picardie, sur la rivière de Serre.

(2) On l'appella Edit de Nantes, parce qu'il avait été rédigé à Nantes le 13 avril 1598, en présence du roi, et lui-même présidant son conseil. La vérification au parlement fut différée jusqu'après le départ du légat du pape, afin qu'il ne prît aucun ombrage de ce que les calvinistes étaient traités aussi favorablement que les ca-

en quatre-vingt-onze articles, indépendamment de cinquante-six articles secrets, ne dérogeant nullement aux premiers.

L'article trentième de l'édit, qui attribue les causes des réformés aux chambres de l'édit à ériger dans chaque parlement du royaume, ordonne provisoirement que toutes celles du ressort du parlement de Normandie seront portées à la chambre déjà établie au parlement de Paris, jusqu'à ce que le parlement de Normandie ait une chambre organisée, ainsi qu'il est ordonné.

L'article trente-troisième, que, pour ces évocations provisoires au parlement de Paris, les normands et les bretons ne seront tenus de prendre lettres d'évocation, ni autres provisoires, qu'en la chancellerie de Paris.

Le roi, pour que son édit sage et paternel inspire de la confiance à ses sujets protestans, débuta, même avant l'enregistrement des cours souveraines, par donner la surintendance des finances à Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, calviniste obstiné, grand homme

---

tholiques. Le clergé fit des remontrances, le parlement montra de la résistance à l'enregistrement. Mais Sa Majesté ayant réuni au Louvre les principaux officiers du parlement, il leur fit entendre que la paix intérieure du royaume exigeait que cet édit fut vérifié sans modification. Il le fut en effet le 25 février 1599. Le président de Thou et Calignon, chancelier de Navarre, dressèrent les Mémoires sur lesquels fut fait cet Edit; MM. de Schomberg et de Jeannin y travaillèrent. Ce fut M. Forget, secrétaire-d'état sous Henri III, qui rédigea ce célèbre Edit.

d'état, Henri se reposant sur ce vertueux ministre du soin du trésor public, qui ne pouvait être dans des mains plus pures.

L'édit de Nantes étouffa les semences de la rébellion, empêcha la scission de l'état, en prévenant de nouveaux troubles. Si la religion est le plus précieux des biens, comment Henri aurait-il pu en priver ses sujets, violenter leur conscience, leur commander des parjures, leur ôter l'exercice du culte qui élevait leur âme, et les disposer ensuite aux vertus patriotiques?

Le clergé, la sorbonne, l'université, mûs par des intérêts particuliers et concentrés, n'envisagèrent qu'avec effroi cette liberté accordée à la religion réformée. Mais le législateur, dont le génie doit embrasser le présent et l'avenir, avait vu, dans la paix intérieure du royaume, une réunion de forces imposantes à opposer aux ennemis du dehors : il avait sagement combiné que les haines éteintes, l'agriculture, le commerce, la navigation, l'industrie, prenant leur essor, la prospérité nationale, compagne de sa gloire immortelle, rendrait ses peuples fortunés (1).

An. 1599.

(1) En effet, dès cette même année, le Normand Chauvin, excellent homme de mer, s'étant associé avec Pongravé et Demons pour faire des établissemens dans l'Amérique septentrionale, entra dans le fleuve Saint-Laurent qu'il remonta l'espace de cent quatre-vingt-dix lieues. Il fit à Tadoussac un trafic avantageux de pelleteries et de castors; mais ce qui lui donna sur-tout de grandes espérances pour l'avenir, c'est qu'il trouva les sauvages de cette contrée doux et traitables. Pongravé, jugeant par cet essai des

La Normandie éprouva l'heureuse influence de cette salutaire mesure. Elle renfermait dans son sein beaucoup de protestans, dont les guerres civiles et l'horrible proscription des régens précédens avaient énervé le courage et éteint l'industrie, forcés, pour sauver leurs jours, ou de se réunir aux armées qui défendaient leur culte et leur vie, ou de s'expatrier. Elisabeth leur

---

avantages qu'on pourrait retirer de cette découverte, sollicita et obtint du gouvernement le privilége exclusif du commerce de cette contrée, en s'obligeant d'y faire un établissement capable d'assurer celui qu'on y pourrait faire. Les intéressés firent en effet tous les préparatifs nécessaires pour y établir une colonie; mais le choix du lieu, pour lequel ils se décidèrent, ne s'étant pas trouvé capable de remplir leurs vues, arrêta un peu les progrès dont ils s'étaient flattés. Chauvin mourut avant d'avoir pu donner à son établissement une consistance un peu solide, et une position plus avantageuse pour les progrès du commerce ouvert avec les sauvages.

En 1603, le commandeur de la Châtre, gouverneur de Dieppe, s'étant associé avec plusieurs gentilshommes du pays de Caux et de Pongravé, qui avait été des expéditions de Chauvin et de Champlain, fit un armement qui poussa ses découvertes dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'au fort Saint-Louis. La mort du commandeur de la Châtre suspendit ses projets. Pongravé les reprit, Demons obtint le privilége exclusif; l'intrigue le lui enleva et décida sa ruine complètement. Il céda sa propriété à un gentilhomme nommé Jean de Biancourt, sieur de Poutrincourt, qui, quelques années après, s'associa avec la marquise de Guercheville (*) pour le commerce des pelleteries.

(*) C'était cette marquise de Guercheville que Henri IV avait aimée sans succès; il la fit dame d'honneur de la reine Marie de Médicis, en lui disant : « Puisque vous êtes dame d'honneur, » soyez-là de ma femme. »

offrit un asyle. Le socle de la charrue, l'atelier de l'artisan, le comptoir du négociant, tout était abandonné..... Tout reprit une nouvelle vigueur sous l'égide du tolérant et sage monarque !

Rouen, Elbeuf, Louviers, Bernay, Lisieux, Bolbec et Yvetot, virent bientôt leur population s'accroître; leurs fabriques fournirent à la consommation intérieure et extérieure. Les protestans, qui avaient quitté leur patrie, revinrent respirer sur le sol natal. La paix avec l'Espagne, le traité avec l'Angleterre et les Provinces-Unies, donnèrent des développemens au commerce maritime; les belles forêts de cette province alimentèrent les chantiers de construction; l'abondance partout remplaça l'affreux déchirement du fanatisme, parce qu'à son tour le délire fit enfin place à la saine raison, et ces succès préparèrent de longue main ceux du siècle appellé de Louis XIV.

Henri, en faisant le bonheur de la France, voulut aussi que sa postérité présidât à la destinée de son royaume : il n'avait pas d'enfans de son mariage avec Marguerite de France, dont il s'était séparé pour cause d'inconduite; il ne fit pas valoir ce motif (1).

Ceux de leur parenté et la différence de leur religion étaient plus que suffisans pour que le pape con-

(1) Elle avait eu deux fils pendant son éloignement du roi; le premier du sieur de Chauvalon; l'autre, du sieur d'Aubiac. Le fils de Chauvalon se fit capucin, sous le nom de père Ange; celui du sieur d'Aubiac mourut sans faire parler de lui.

firmât la sentence des commissaires qui déclarèrent nul le mariage du roi; il épousa, l'année suivante, Marie de Médicis, fille de François, duc de Toscane.

M. Duperron, de retour en France de sa mission à Rome, ayant vu le livre de du Plessis-Mornay (1) contre l'eucharistie, y apperçut plus de cinquante fautes, qu'il s'engagea de prouver quand on le jugerait à propos. Le roi était à Fontainebleau pour rétablir sa santé, et le seigneur du Plessis, qui y était également, se plaignit au monarque de la censure de son ouvrage. Henri autorisa qu'il y eût une conférence à Fontainebleau, entre l'évêque d'Évreux et du Plessis-Mornay, l'un et l'autre de familles normandes. Le roi nomma des commissaires et voulut y assister lui-même, accompagné du chancelier, des officiers de la couronne et de plusieurs évêques; quelques ministres protestans eurent la permission d'y entrer. Du Plessis parla le premier, et dit qu'il brûlerait lui-même son livre, s'il s'était

An. 1560.

(1) Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, gouverneur de Saumur, célèbre protestant et un des meilleurs capitaines de France, était né à Bully, en Normandie, le 5 novembre 1549, d'une famille noble et ancienne, féconde en hommes illustres; il eut, avant d'Aubigné et le duc de Sully, toute la confiance de Henri IV; il la méritait. Ce fut lui qui porta à Londres un blanc-seing, en vertu duquel il traita avec la fameuse Elisabeth. Il réussit, mais il ne pardonna jamais à son maître, après la réduction de Paris, d'avoir changé de religion; ce fut le seul tort qu'on lui connût. On l'appella le pape des huguenots, et il mourut sans repentir.

mépris sur les passages dont il s'était autorisé. M. du Perron fit sentir à tous les auditeurs les erreurs de Mornay, en ce qu'il avait pris l'objection des théologiens pour leur assertion. Mornay fut tellement déconcerté, qu'il n'osa tenter une seconde conférence et se retira secrètement à Saumur. La défaite fut telle, que ceux mêmes de sa religion ne pouvaient en disconvenir. Le baron de Rosny, tout protestant qu'il était, déclara que l'évêque d'Évreux avait remporté la victoire. La manière dont s'expliqua M. de Sully est utile à connaître. « Le sieur du Plessis, dit-il, se
» défendit si faiblement, qu'il faisait rire les uns,
» mettait les autres en colère et leur faisait pitié; ce
» que voyant le roi, il vint me demander : Hé bien,
» que vous en semble de votre pape? Il me semble,
» répondis-je, qu'il est plus pape que vous ne pensez;
» car ne voyez-vous pas qu'il donne un chapeau
» rouge à M. d'Évreux? Mais au fond, je ne vis
» jamais homme si étonné, ni qui se défendit si mal. Si
» notre religion n'avait un meilleur fondement que ses
» jambes et ses bras en croix (car il les tenait ainsi),
» je la quitterais aujourd'hui plutôt que demain ».

An. 1601. Henri eut cette année un héritier de sa couronne dans Louis, né le 27 septembre; il eut successivement plusieurs enfans : le duc d'Orléans, qui ne vécut que quatre ans; après sa mort, Gaston, duc d'Anjou, prit le titre de duc d'Orléans; Elisabeth, mariée à Philippe IV, roi d'Espagne; Christine, mariée à Victor

Amédée, prince de Piémont; Henriette-Marie, femme de Charles Ier., roi d'Angleterre.

Les années suivantes furent signalées par le procès du maréchal de Biron, qui porta sa tête sur l'échafaud; par la conspiration du comte d'Auvergne, de la marquise de Verneuil et de d'Antragues, son père, dont le roi commua la peine.

Henri-le-Grand mourut assassiné le 15 mars 1610 (1) par Ravaillac; les circonstances de cet horrible crime sont détaillées par tous les historiens. L'affliction du peuple, et sur-tout des habitans de la campagne, fut profonde et sincère. On sentit, dès le règne suivant, la vérité de ce qu'avait dit Henri : *Quand je n'y serai plus, on verra ce que je vaux.* Les grands partagèrent peu ces regrets, si toutefois on en excepte le vertueux Sully, qui eut à-la-fois à pleurer un maître et un ami.

L'éloge de ce prince est placé dans les regrets universels qui l'honorent de nos jours et l'honoreront éternellement; tout autre éloge affaiblirait le juste respect qu'on doit à la mémoire de ce monarque, qui devrait être à jamais le modèle de tous les souverains.

Une anecdote digne de remarque, c'est qu'on plaça la statue équestre de ce bon prince sur le Pont-Neuf, le 23 avril 1614, et qu'on ordonna son rétablissement en 1814, deux cents ans après.

---

(1) Vingt années auparavant, il avait gagné, à pareil jour, la bataille d'Ivry sur les ligueurs.

La première fut fondue en Toscane par Jean de Boulogne, excellent sculpteur. Le vaisseau qui l'apportait en France échoua contre un banc de sable avant d'arriver au Havre. L'équipage se sauva; mais il fallut repêcher la statue qui était enfoncée dans la vase. Ce fut le premier en ce genre qu'on érigea dans Paris à la gloire de nos rois.

## INFLUENCE DU RÈGNE DE LOUIS XIII.

An. 1610.

LA mort d'Henri IV remplit de regrets la vaste province de Normandie, dès long-temps témoin des victoires qui avaient fait recouvrer à ce héros chéri le trône de ses ancêtres. Accoutumé à sa générosité, à sa grandeur d'âme, le peuple, sous l'égide de ce monarque, goûtait les douceurs d'une paix achetée par tant de sacrifices, qu'il craignit de voir se renouveller, sous la régence de Marie de Médicis, les mêmes horreurs dont il avait été accablé sous celle de Catherine. Un monarque, âgé de neuf ans, lui laissait entrevoir les essais effrayans d'une administration orageuse. Marie de Médicis conserva, pour elle, le gouvernement de Normandie, et par commission d'elle, successivement Fervaques, Rohan et le maréchal d'Ancre. Les craintes des normands augmentèrent, comme celles de toute la France, à mesure que l'excessive puissance du maréchal d'Ancre étendait son empire sur le royaume. Les protestans, effrayés de la mort de Henri, ne furent pas rassurés par la déclaration de la régente, qui confirmait les dispositions de l'édit de Nantes. Leurs regards se fixèrent sur des chefs, afin d'avoir recours à la puissance des armées. Les ducs de Rohan et de Bouillon furent les chefs choisis par eux. Des conférences eurent lieu; elles furent alternativement rompues et ré-

An. 1614. prises ; elles hâtèrent la paix de Sainte-Menehoult, du 15 mai. On donna Amboise au prince de Condé, et une somme d'argent au duc de Bouillon. La régente annonçait, par ce traité, la faiblesse de son gouvernement.

Louis XIII ayant atteint sa quatorzième année, fit assembler un lit de justice au parlement, le 2 octobre, pour y déclarer sa majorité. Les états-généraux, qu'on s'était obligé de convoquer par le traité de Sainte-Menehoult, furent indiqués au 27 octobre.

L'archevêque de Lyon porta la parole à Sa Majesté pour le clergé, le baron de Pont-Saint-Pierre pour la noblesse, et Robert de Miron, prévôt des marchands et président aux requêtes du palais pour le tiers-état.

Les trois ordres, divisés sur plusieurs objets, se réunirent pour demander unanimement l'établissement d'une chambre chargée de faire la recherche des dilapidations commises dans les finances de l'état ; mais on sut adroitement éluder cette demande.

Le tiers-état demanda ensuite que, pour arrêter le cours d'une doctrine pernicieuse qui s'était répandue depuis quelque temps, tendante à attaquer l'indépendance des rois relativement à leur temporel, Sa Majesté serait suppliée de faire arrêter, en l'assemblée des états-généraux, comme une loi inviolable et fondamentale du royaume, que le roi étant reconnu souverain en France, et ne tenant son autorité que de Dieu seul, il n'y avait

sur la terre aucune puissance spirituelle ni temporelle qui eut droit de le priver de son royaume, ni de dispenser ou d'absoudre ses sujets, pour quelque cause que ce fût, de la fidélité et de l'obéissance qu'ils lui devaient.

Les partisans de la doctrine pernicieuse que cet article avait pour objet de condamner, se donnèrent tant de mouvemens, qu'ils engagèrent les députés du clergé et de la noblesse à s'opposer à la reception de cet article, sous différens prétextes frivoles, prétendant qu'on aurait l'air d'avoir, jusqu'à présent, révoqué en doute cette proposition, que cela pouvait donner atteinte à l'union et produire un schisme.

Le cardinal Duperron, évêque d'Evreux, fut chargé par le clergé de débattre cet article à la chambre du tiers-état.

Le parlement intervint dans ces débats, et les divisions que l'affaire occasionna, firent passer la présentation des cahiers, afin de rompre l'assemblée. La clôture en fut faite le 23 février avec la même pompe qu'à l'ouverture.

An. 1615.

Ce qui avait excité les réclamations des états-généraux sur les finances, c'est qu'elles étaient dévorées par les favoris de la reine-mère. Pour étouffer ces clameurs, ils associèrent à leurs brigandages ceux des mécontens dont la voix prédominait, et le mal, au lieu de diminuer, devint effrayant.

Le gouvernement, qui s'était affermi sous une main vigilante et paternelle, fut livré au démembrement,

qui, pour ne point ramener l'ancien partage des domaines fut encore plus funeste à la patrie, la cupidité attaquant l'humble propriété du pauvre, et sappant le germe de sa subsistance. Les italiens donnèrent les idées de ce plan financier qui ruina l'agriculture, et jusqu'aux ressources obscures des ouvriers.

On vit les grands provoquer les impositions, en calculer le revenu, s'associer avec les partisans, donner des projets concussionnaires, s'occuper de péages, d'octrois, s'en appliquer le produit, et c'étaient des princes du sang, des ducs et pairs, des maréchaux de France !

Tout l'argent amassé par Henri IV, et mis en dépôt à la Bastille, n'avait servi qu'à soudoyer la jalouse avidité des prétendans. Ils osèrent soutenir n'avoir pas été payés de leur soumission au feu roi, et demandèrent des sommes nouvelles, comme si l'état eut été leur patrimoine : ils s'éloignèrent de la cour après l'épuisement du trésor royal. Le prétexte était la haute faveur de Concini, et l'insolence de ce favori puissant; le motif réel était qu'il leur refusait ce qu'il appliquait à lui-même.

Les doléances des provinces, les cahiers des états-généraux, les remontrances des parlemens, rien ne fut écouté. La reine prenait grand soin d'éviter que ces vérités ne parvinssent jusqu'au jeune roi. Le parlement de Paris insista, en annonçant qu'il ne cesserait jamais le travail des remontrances. Vainement

voulut-on leur interdire ce faible dédommagement; il jugea que le gouvernement étant sans forces, les réformés sans courage, il devait profiter de la faiblesse générale pour se rendre puissant. La cour lui fit défense de se mêler des affaires d'état. Les magistrats, se voyant humiliés, n'en furent que plus fermes dans leurs décisions. Le combat allait s'engager vivement entre la cour et le parlement, lorsqu'une conciliation adroite calma les esprits.

Le prince de Condé voyant que le parlement s'était prudemment retiré de la lutte, se joignit aux calvinistes, toujours ardens lorsqu'il s'agissait de combattre une cour dont ils se défiaient sans cesse, et non sans raison. Ils se plaignirent de ce qu'on n'avait pas recherché avec soin les complices de la mort du feu roi, qu'on avait environné la procédure des ombres les plus épaisses. La reine, transportée de fureur, prit la résolution de ne garder aucun ménagement.

Il y avait, dans le parlement de Paris, beaucoup de membres attachés aux confédérés. La cour fit enlever le premier président. Le parlement le réclama en vain; il se repentit alors de n'avoir pas été plus loin, et il fit des vœux secrets pour les armes du prince de Condé, que publiquement il était forcé de déclarer criminel de lèze-majesté.

Louis XIII alla recevoir son épouse sur la frontière, à la tête d'une armée. Les protestans épiaient toutes les occasions de forcer la cour à renvoyer ses minis-

tres, c'était le vœu général de toute la France; on ne voulait pas en venir aux mains. Cependant le monarque, en revenant de la frontière où le mariage s'était célébré avec une grande pompe, pensa être enveloppé avec toute sa cour. La reine-mère connût la frayeur, et son effroi fut si grand qu'elle offrit précipitamment aux uns et aux autres plus qu'ils n'auraient osé désirer.

An. 1616. La paix fut signée à Loudun.

Le prince de Condé, victorieux sans avoir tiré l'épée, fut maître des conditions; il obtint cinq villes de sûreté des gouverneurs, et des charges pour ses adhérens. Tous les édits concernant les calvinistes furent confirmés; le roi déclara même que le prince n'avait pris les armes que pour le bien public.

Condé, ébloui du succès, n'apperçut pas le piége qu'on lui tendait; il ne fut pas plutôt désarmé et revenu à la cour qu'on l'arrêta. Le peuple s'en prit au maréchal d'Ancre; on pilla son hôtel; mais n'ayant pas de chef, il fut contraint de se soumettre: le crédit du maréchal en devint plus considérable. Enivré de sa fortune, il dédaigna les cris publics; et, sous le nom de Marie de Médicis, il usa de son pouvoir avec une telle indiscrétion, que le roi était son premier esclave, et n'osait sortir ni aller à la chasse que sous son bon plaisir. Louis souffrait avec impatience que cet insolent favori le tint en captivité, n'osant s'en plaindre à sa mère, qui lui inspirait une sorte de frayeur. Il s'en plaignit à un gentilhomme, nommé de Luynes; ce dernier

avait été page d'Henri III, et paraissait un homme sans conséquence. Tous les soirs, au chevet du lit du roi, il recevait ses plaintes, et mettait la conduite du maréchal d'Ancre sous les yeux du jeune monarque. Il vint à bout de lui persuader qu'il serait impossible de lui faire faire son procès, parce qu'il avait une protectrice trop décidée à le soutenir, et lui fit entendre que le plus court expédient serait de prendre un parti violent, mais propre à épouvanter à jamais la reine-mère, et à l'éloigner du moins par la crainte de la connaissance des affaires.

Ces insinuations aigrirent le caractère ombrageux de Louis, défiant, soupçonneux à l'excès, et la mort du maréchal d'Ancre fut résolue. Le lundi 24 avril, le maréchal entrait au Louvre pour le conseil. Vitry, capitaine des gardes-du-corps, lui demanda son épée. Comme il y portait la main, soit pour obéir, soit pour se défendre, il fut assassiné sur le pont-levis par trois coups de pistolet. Le roi parut aussitôt sur un balcon : sa présence disait assez qu'on n'avait agi que par ses ordres. Il entendit les félicitations du peuple; il apperçut l'allégresse universelle, chacun se réjouit de la mort de cet homme déteste.

An. 1617.

Dans l'intervalle, on avait désarmé les gardes de Marie de Médicis, on lui avait donné ceux de son fils; on avait rompu toute communication entre eux; les portes de son appartement à celui du roi furent mûrées; enfin, la femme du maréchal, qui obsédait l'esprit de la reine, fut arrêtée.

La reine-mère fut exilée à Blois ; c'est là qu'elle apprit bientôt que sa favorite, élevée avec elle, l'objet constant de ses plus chères complaisances, par une suite de cette haine universelle, avait été condamnée et exécutée.

De Luynes concentra à lui seul toute l'autorité. La reine-mère fut exilée, Condé resta prisonnier ; et Louis, né pour être asservi toute la vie par ses ministres, pour les craindre, les détester et leur obéir, devint plus méfiant que jamais.

Néanmoins Louis désirant régler l'administration intérieure du royaume, considérant, avec son conseil, que les derniers états-généraux n'avaient rien produit, se décida à ne convoquer qu'une assemblée de notables : il la fixa au 24 novembre de la même année, en la ville de Rouen. L'ouverture en fut faite par le roi lui-même, le 4 décembre, dans la grande salle de l'archevêché. Le chancelier expliqua les intentions de Sa Majesté. Monsieur, frère unique du roi, y présida depuis, assisté des cardinaux Duperron et de la Rochefoucauld, du duc de Montbason et du comte de Brissac, maréchal de France.

Quelques discussions sur les préséances entre la noblesse et les parlemens occupèrent les quatre premiers jours les députés ; le roi trancha les difficultés en faveur de la noblesse.

L'arrêté pris par les notables se composait de vingt articles. Il était recommandé, par le premier, que

les affaires secrettes de l'état ne seraient communiquées dorénavant qu'aux personnes discrètes, et dont la fidélité et prudence seraient connues, afin qu'elles ne fussent point divulguées.

2°. Que pour éviter la chicane, les affaires portées aux conseils du roi seraient, sur-le-champ, renvoyées aux cours souveraines.

3°. Que Sa Majesté serait invitée de réduire la dépense de sa maison ainsi que des gens de guerre.

4°. De la réduction des pensions.

5°. De régler les dons et récompenses faits en argent.

6°. De révoquer les exemptions des tailles, et les lettres d'ennoblissement prodiguées au tiers-état.

7°. Qu'il serait défendu de vendre les charges de la maison du roi, celles de la guerre et les gouvernemens.

8°. De ne donner aucune survivance de charge, office et bénéfice, parce que cela privait Sa Majesté de les donner au mérite, et décourageait ceux qui en étaient dignes.

9°. De révoquer les coadjutoreries, par les mêmes motifs qu'en l'article précédent.

10°. De ne donner les abbayes qu'à des religieux du même ordre.

11°. Que les prieurés ruraux et simples fussent réunis aux monastères dont ils dépendaient, afin que le revenu fût employé aux écoles, séminaires et autres établissemens pieux.

12°. Suppression du droit annuel.

13°. Suppression de la vénalité des offices.

Les sept autres articles concernaient l'artillerie, la marine, la réformation des abus qui se commettaient dans l'exercice de la justice.

La clôture de l'assemblée eut lieu le 26 décembre 1617.

An. 1618. L'assemblée des notables ne fut pas plutôt terminée, que le roi, par son édit du 25 février, autorisa les jésuites à ouvrir leurs colléges, et y enseigner publiquement les lettres et les sciences.

Marie de Médicis se plaignit de son exil aux plus grands seigneurs. Le duc d'Epernon, gouverneur de Metz, qui aimait les actions d'éclat, entreprit sa défense. Il s'avança vers Blois, à la tête d'un corps de troupes, dont il sut habilement cacher la marche. Étroitement gardée dans le château, la reine-mère fut forcée de

An. 1619. descendre, au milieu de la nuit, par une fenêtre fort élevée, à l'aide d'une échelle de cordes, courant les risques de perdre la vie dans les fossés profonds qu'elle fut obligée de franchir.

Cette évasion ne répondit pas à l'attente dont on s'était flatté. Un accommodement pacifia tout; ce fut du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon (1), qui fut

(1) Armand-Jean du Plessis de Richelieu fut sacré à Rome, par le cardinal de Givry, à l'âge de 22 ans, le 17 avril 1607. Il était né le 5 septembre 1585, de François du Plessis, seigneur de Richelieu, d'une famille noble et ancienne.

l'entremetteur, ce fut aussi l'origine de sa grande élévation. On donna à la reine le gouvernement d'Anjou. Le duc d'Épernon rentra en grâce et conserva toutes ses places.

Le roi, en donnant le gouvernement d'Anjou à sa mère, lui retira celui de Normandie, dont elle jouissait depuis 1612. Ce fut Marossan que Louis chargea de demander à la reine Marie de Médicis la démission du gouvernement de cette province; elle y consentit sans répugnance, pourvu que le roi lui fît remettre les provisions des gouvernemens des trois places que Sa Majesté lui avait accordées.

Louis donna le gouvernement de Normandie à de Luynes, qui l'échangea bientôt après, de l'agrément du monarque, avec le duc de Longueville, pour celui de Picardie, recevant d'ailleurs pour cet échange une indemnité très-forte.

Louis XIII avait abandonné le gouvernement à de Luynes, qui était au faîte des grandeurs. La terre de Maillé, en Touraine, fut érigée pour lui en duché-pairie; son frère cadet fut fait maréchal de France: une fortune aussi prodigieuse excita la jalousie des courtisans. De Luynes craignit quelques mouvemens en faveur de la reine mère; il lui fit proposer de revenir à la cour, mais elle s'y refusa. Déjà son parti commença à être inquiétant: il se composait des princes et seigneurs mécontens, tels que les ducs de Longueville et de Vendôme, le comte de Soissons, le grand prieur, etc., etc. La

reine avait Angers et le Pont-de-Cé, passage important sur la Loire; toute la noblesse de la province s'était déclarée pour elle. La cour, pour dissiper ce parti, employa la négociation et la force.

An. 1620.

On décida qu'on commencerait par la Normandie. Au sortir du conseil, où on venait de prendre cette décision, le sieur Roullet, grand prévôt de cette province, vint dire au roi qu'il n'était pas à propos que Sa Majesté s'y rendît en personne, *parce qu'elle n'y trouverait que révolte et désagrémens.*

*Vous n'êtes pas de bon conseil*, répondit Louis; *j'en ai pris un plus généreux. Sachez que quand les chemins seraient tous pavés d'armes, je passerai sur le ventre de mes ennemis, puisqu'ils n'ont nul sujet de se déclarer contre moi qui n'ai offensé personne; vous aurez le plaisir de le voir; je sais que vous avez trop bien servi mon père pour ne pas vous en réjouir.* Le roi partit en effet le 7 juillet, accompagné de Monsieur, frère de Sa Majesté, du prince de Condé, du cardinal de Retz et autres ducs et pairs de France, des officiers de la couronne et de beaucoup de noblesse; les régimens des gardes françaises et suisses l'accompagnèrent, ainsi que huit cents chevaux.

Il donna ordre au maréchal de Bassompierre de descendre les bords de la Loire vers Angers, avec dix mille hommes d'infanterie et mille chevaux.

Sa Majesté alla coucher la première journée à Pontoise, où il reçut une députation de la ville de Caen,

*qui venait l'instruire du mauvais état de leur ville, dans le château de laquelle le grand prieur de France avait mis une forte garnison sous le commandement de Prudent, qui menaçait les habitans d'une extrême désolation, s'ils ne demeuraient de bonne intelligence avec lui pour le service du grand prieur et du duc de Longueville; que ne faisant pas mention du service du roi, ils jugeaient par-là et par tous les déportemens, qu'il y avait faction contraire en laquelle ils ne tremperaient jamais, ayant tous juré de conserver la ville en l'obéissance de Sa Majesté, aux depens de tous leurs moyens et leurs vies.*

Le roi accueillit ces députés honorablement; il les exhorta à persévérer dans les bonnes dispositions où ils étaient, leur promettant qu'il serait sous peu de jours à Caen. Il leur donna le marquis de Mauny pour commander leur ville, avec ordre au maréchal de Praslin et au seigneur de Créqui d'investir le château avec dix compagnies des gardes et trois cents suisses, en attendant son arrivée.

Le 10 du mois de juillet Sa Majesté vint à Rouen. Il ne voulut pas qu'on lui fît d'entrée solemnelle; cependant toute la bourgeoisie était sous les armes et formait la haie jusqu'à l'abbaye de Saint-Ouen où le roi logea. Il donna audience à tous les habitans indistinctement, et leur témoigna sa satisfaction du bon esprit qui régnait parmi eux. Le lendemain il se rendit au parlement, où il fit exposer, par son garde des sceaux, les motifs de son

voyage. Ce ministre ajouta que le roi était instruit *que, deux jours auparavant, le duc de Longueville était venu, au milieu de cette compagnie, exposer ses mécontentemens, dont il rejetait les causes sur le duc de Luynes, lequel ayant toute la faveur du roi, n'avait d'autre projet que de lui rendre odieux les princes, pour établir puissamment son autorité et avancer sa fortune, ce qui l'obligeait à mettre en sûreté sa personne, et le déterminait à se retirer à Dieppe.*

Le duc de Longueville, dans le dessein de s'opposer à la cour et de soulever la province de Normandie pour la cause de la reine-mère et des mécontens, avait introduit beaucoup d'étrangers dans les villes fortifiées de son gouvernement. Déjà il y avait à Rouen trois cents gentilshommes et beaucoup de gens de guerre, afin d'exciter la ville à se révolter; mais au bruit de l'arrivée du roi et de la retraite du duc, la plupart d'entre eux quittèrent cette capitale; ceux qui restèrent jurèrent obéissance à Sa Majesté. La même chose arriva dans toutes les villes de Normandie où passa Louis XIII.

Le garde des sceaux Duvair, après avoir exposé les griefs de Louis contre sa mère et les imprudences de Marie de Médicis en se retirant à Angoulême pour y lever l'étendard de la révolte, défendit, au nom du roi, de reconnaître le duc de Longueville pour gouverneur, jusqu'à ce qu'il se fût présenté à Sa Majesté pour se justifier. Il interdit également le sieur du Bourgtheroulde, second président au parlement, et son fils,

lieutenant-général du bailliage de Rouen, pour avoir suivi le duc de Longueville dans sa retraite.

Le roi prit la route de Caen, où il arriva le 15 juillet. Il trouva le château investi par le duc de Créqui et les compagnies de ses gardes, campées sur les glacis, sous les ordres des sieurs Drouet, de la Sale, de Castelnau et de Muz, tous capitaines aux gardes; Prudent se défendait courageusement. Déjà Arnaut, mestre de camp des carabiniers, était blessé au bras; Charles Auger de Serignac, sieur de Belmont, lieutenant aux gardes et premier capitaine au régiment de Chappes, y reçut un coup de mousquet à la jambe. Le roi chargea Modène d'aller les visiter de sa part, et de leur porter à chacun mille écus et un brevet de pension de deux mille livres.

Louis voulut ensuite visiter la tranchée, malgré les instantes supplications de toute sa cour. Il y fut reçu par une décharge de mousqueterie, qui ne l'empêcha pas de continuer froidement, riant aux dépens de ceux qui témoignaient quelque frayeur. Après être rentré dans la ville, il chargea Galateau, son valet-de-chambre, de se faire accompagner d'un trompette et d'aller sommer Prudent de lui remettre le château. Le commandant répondit qu'il ne pouvait remettre la place à personne que par ordre du grand prieur de France, qui la lui avait confiée. Galateau alors annonça hautement que le roi donnerait dix mille écus à quiconque se saisirait de Prudent et le lui emmènerait.

Cette promesse, qui pouvait tenter aussi bien la garnison du château que les troupes qui l'assiégeaient, mit Prudent au désespoir et lui fit perdre courage. Il invita le duc de Créquy à une conférence et le pria de lui dire si, en effet, il était vrai que Sa Majesté fût dans la ville? Créquy l'en ayant assuré, Prudent lui dit, que par respect pour Sa Majesté, il protestait qu'il aimait mieux mourir que d'empêcher les premières armes du roi de triompher, et qu'il était prêt à lui ouvrir les portes du château sans capitulation. Le roi accepta sa soumission, lui pardonna sa rebellion, et fit payer à la garnison la solde qui lui était due.

Prudent sortit du château avec tous les siens, et Créquy l'y remplaça avec deux compagnies des gardes et une des gardes suisses. Le roi voulut visiter le château, qui était alors un des plus forts et des plus grands du royaume. Les princes et les capitaines de l'armée qui accompagnaient Sa Majesté, considérant l'assiette de de cette place, ses fortifications et la quantité de munitions dont elle était pourvue, en imputèrent à la lâcheté la reddition subite. Prudent répondit que la présence du roi l'avait déterminé; que, sans cela, il n'aurait jamais rendu le château que du consentement du grand prieur.

On conseilla à Louis XIII de faire raser cette citadelle par reconnaissance de ce que les habitans de Caen lui avaient donné une preuve éclatante de leur fidélité; mais le roi considérant que cette place était voi-

sine des rivages de la mer, qu'elle pouvait être en état d'arrêter les anglais, si l'envie leur prenait de faire des descentes en France par la Normandie, ordonna que non-seulement le château serait conservé, mais qu'on entretiendrait soigneusement les fortifications en bon état de réparation. Il ennoblit ensuite plusieurs bourgeois de Caen qui avaient montré le plus de zèle pour ses intérêts, et déchargea la ville de divers impôts.

La prise de la citadelle de Caen effraya tous les commandans qui tenaient des forteresses pour les princes. Alençon, Verneuil, la Ferté-Bernard, Vendôme et la Flèche, furent abandonnés ; les autres se rendirent à la première sommation qui leur fut faite de la part de Sa Majesté.

En quittant la ville de Caen, l'intention du monarque était d'aller droit à Angers, afin de parvenir à dégager sa mère de la ligue des princes, et donner à cette princesse toutes les satisfactions qui dépendraient de lui, pardonnant même à tous ceux qui lui étaient attachés, pourvu toutefois qu'ils se soumissent à son obéissance. Sa Majesté se rendit à Argence (1), ensuite à Lisieux, Orbec, l'Aigle et Belême ; elle se trouva le 28 juillet à Mortain (2), où elle fit une déclaration par laquelle il était dit : *Que tous les princes, ducs et pairs de France, officiers de la couronne, seigneurs, gentils-*

(1) Bourg à quatre lieues de Caen et cinq de Falaise.

(2) Situé sur les frontières de la Normandie, aux confins du Maine, sur la petite rivière de Lance, à huit lieues d'Avranches.

*hommes et autres, qui, sous quelque prétexte que ce fût, auraient pris les armes malgré les défenses du roi, seraient déclarés criminels de lèze-majesté, si, dans un mois, ils ne déposaient les armes et ne se rendaient près du roi, ce que faisant il leur accorderait abolition du passé, et grâce de leur rébellion.*

L'évêque de Luçon profita de ces dissensions pour se rendre une seconde fois utile au roi et à la reine-mère ; leur réconciliation étant son ouvrage, Sa Majesté le nomma cardinal. Exilé depuis à Avignon où le pape ne le souffrait qu'à regret, parce qu'il le considérait comme un intrigant dangereux, de Luynes eut besoin de lui et l'employa. Il réussit parfaitement ; de nouvelles négociations le mirent en crédit.

La reine-mère le fit entrer au conseil malgré Louis XIII, qui disait souvent à Marie de Médicis: *Vous ne le connaissez pas, madame; c'est un homme d'une ambition démesurée.* La reine-mère insista opiniâtrément ; elle était loin de prévoir qu'elle allait se donner un maître. Le roi avait une extrême répugnance pour le cardinal; il le savait lié avec sa mère. Il ne se rappellait qu'avec effroi les temps du maréchal d'Ancre, qui le retenait dans une espèce de servitude ; un mot eut suffit pour éloigner à jamais Richelieu : celui-ci triompha de ses craintes. Le roi n'eut pas la fermeté de congédier l'homme qui forçait, pour ainsi dire, la porte du conseil, et qui s'établissait ministre malgré ses volontés.

Décrié par ses galanteries, qui choquaient un prince dévot; dépeint comme le plus souple et le plus dangereux des courtisans; redouté de tous ceux qui avaient apperçu la supériorité de ses lumières, il fut admis au ministère parce qu'il affecta de dédaigner cette place. Sa mauvaise santé, disait-il, l'éloignait de l'examen difficile des affaires d'état. Il ne voulait d'abord donner que son timide apperçu. Le roi le prétendait bien ainsi, et voulut même que son suffrage fût inutile; il ne devait même entrer au conseil que de temps en temps, uniquement par condescendance pour la reine-mère, et quelques années après toute l'autorité royale se trouva concentrée dans ses mains.

De Luynes était mort de chagrin de n'avoir pu se rendre maître de Montauban, ayant été taxé d'incapacité à la guerre. Celle qu'on faisait aux protestans exigeait des généraux entendus, afin de pouvoir lutter, avec avantage, contre Rohan et Soubise, deux frères recommandables par leur naissance et leur valeur, hommes incorruptibles et sur-tout zélés pour leur culte.

Le roi attaqua Soubise et le défit; il gagna des villes dans le Languedoc. Montpellier se soumit devant ses armes victorieuses, le 20 octobre. Si on peut dire avec vérité que Louis XIII manquait de vigueur pour régir un vaste empire, il avait le courage nécessaire pour les combats : il s'exposa plusieurs fois aux dangers, et affronta la mort en héros. Comment allier cette intrépidité à tant de faiblesse ?

Le courage du monarque ne pouvait vaincre le vaste génie du prince de Rohan, il rendit aux protestans les priviléges de l'édit de Nantes, et les désarma de cette manière.

An. 1623. Richelieu se plaça à la tête des affaires. Supérieur aux difficultés comme aux dangers, il étouffa par sa sévérité toutes les semences de troubles et de divisions; n'envisageant que l'autorité toute puissante du prince, il créa un gouvernement nouveau. Cet homme, né pour les grandes choses, ne fut ni assez loué, ni assez blâmé. Sans être très-utile à sa patrie, il la sauva du cahos où la faiblesse du roi et l'avidité coupable des grands allaient la plonger; et ce despote terrible reçut la physionomie d'un libérateur. Son génie fit les plus grands maux, et il aurait pu faire le plus grand de tous les biens; ces maux ont passé, le bien est resté.

Pour assurer à Louis un pouvoir presque sans bornes, il eut besoin de combattre jusqu'à son maître, qui, toujours inquiet et ombrageux, pouvait d'un mot briser le hardi soutien de sa couronne; mais Louis XIII, tout en détestant le ministre qui l'asservissait, sentit qu'il travaillait réellement pour l'autorité royale, et qu'il allait monter la puissance des rois de France à un dégré jusqu'alors inconnu.

Une ligue, à la tête de laquelle était Gaston, frère An. 1626. du roi, pour perdre le cardinal, servit au contraire à affermir son autorité, parce qu'il sut habilement s'en prévaloir auprès de Louis, à qui il fit entrevoir que

l'attentat ne se bornait pas à la personne de son ministre, mais s'étendait jusqu'à lui-même ; le roi devait la vie à Richelieu, et le soutint avec une énergie dont on ne le croyait pas capable.

Richelieu se flattait d'avoir éloigné la guerre du centre de la France ; cependant quelques revers en Picardie, et la prise de Corbie qui en fût la suite, alarmèrent la capitale. Le monarque, épouvanté du tumulte de Paris, croyait la monarchie à son dernier terme ; il tremblait pour son trône qu'il croyait prêt à s'écrouler. Le ministre, il est vrai, avait manqué d'une sorte de prévoyance ; mais le propre des grands hommes est de réparer avantageusement leurs fautes ; il déploya en même-temps d'étonnantes ressources, qui changèrent une digrace passagère en triomphes éclatans.

An. 1636.

Le cardinal-ministre abusa de sa supériorité avec toute la hauteur d'un homme devenu nécessaire ; il semblait vouloir punir à-la-fois son maître de sa faiblesse et de son ingratitude. Sa politique se couvrit d'ombres ténébreuses ; il respecta moins le sang des peuples, parce qu'il eut la faiblesse de voir par-tout des ennemis ; il appellait crimes d'état et punissait comme tels toutes les actions qui tendaient à diminuer son pouvoir ou à offenser son amour-propre.

On imputa injustement une partie des cruautés du cardinal au père Joseph, capucin (1), qui, sous cette

(1) Le père Joseph était fils de Jean le Clerc, président aux

robe fut un ardent négociateur, et qu'on vit au milieu de toutes les cours étrangères, sans qu'on remarquât cette singularité. Ce capucin était né pour les affaires, avait du courage, de la fermeté et un génie politique analogue à celui du cardinal qui lui était fort attaché. Après la mort de l'éminence Grise, car c'est ainsi qu'on l'appellait, Richelieu se montra plus inexorable encore : sa sévérité même fût toujours croissant. Ce qui en est la preuve, c'est le procès intenté au duc de Lavalette qu'il rendit responsable de la levée du siége de Fontarabie (1). Tout son crime était d'avoir déplu au cardinal. On intimida, on violenta les juges; le roi, par sa présence, força l'arrêt de condamnation; spectacle étonnant de voir un roi de France présider au jugement d'un de ses sujets, et interdire la liberté des opinions! Les usages de l'Asie n'offrent rien de plus révoltant; on n'observa aucune formalité de justice. Le duc fut condamné et exécuté heureusement en

---

requêtes du palais, et de Marie de Lafayette; il fit plusieurs campagnes sous le nom de baron de Maflée. Il donnait à sa famille les plus grandes espérances, lorsque, contre le vœu de ses parens, il se fit capucin en 1599. La cour le chargea de commissions importantes. Louis XIII, pour le récompenser de ses services, l'avait nommé cardinal; mais il mourut à Ruel, avant que d'avoir reçu cette dignité, le 18 décembre 1638, à soixante-un ans. Le parlement en corps assista à ses obsèques.

(1) Petite ville d'Espagne, dans la province de Guipuscoa, en Biscaye; elle était considérée comme la clef de l'Espagne, à neuf lieues de Bayonne.

effigie. Cette monstrueuse sentence fut cassée sous le commencement du règne de Louis XIV.

An. 1639.

Le parlement de Rouen n'ayant pu parvenir à étouffer une sédition populaire, occasionnée par des édits bursaux, des exécutions militaires vinrent interdire cette cour (1), que l'inflexible Richelieu voulait rendre responsable des désordres que lui-même avait excités, par les vexations dont il avait usé pour extorquer l'argent des particuliers. On commit en sa place des commissaires du parlement de Paris.

An. 1641.

Cet état de choses dura une année; il fut rétabli par un édit du roi du mois de janvier, et fut alors rendu sémestre; ce ne fut qu'en 1649 qu'on le remit sur le pied ordinaire.

L'archevêque de Harlay et le duc de Longueville, à qui Louis XIII avait rendu le gouvernement de Normandie, adoucirent l'un et l'autre la sévérité du cardinal, en plaidant la cause du peuple auprès des commissaires de la cour, qui n'ajoutèrent rien aux peines qu'avait infligé le parlement avant son interdiction.

An. 1642.

Richelieu mourut le 4 décembre de cette année, dans la cinquante-huitième année de son âge, et la dix-huitième de sa toute-puissance. Pendant son agonie, on vit sourire le roi comme s'il eût hérité à sa mort de la souveraineté. Il apperçut, sans doute, et

(1) Le maréchal de Gassion fut chargé de cette expédition avec des troupes; le chancelier Séguier le suivit.

sans beaucoup de regrets, le terme de cette longue et étonnante domination, la plus étrange qu'offre l'histoire. Jamais ministre n'eut une politique plus hardie, un génie plus vif, plus pénétrant, un jugement plus net et plus solide; vaste et secret dans ses desseins, prévoyant, adroit, vigilant, d'une conduite ferme et égale; mais il lui manqua tout ce qui fait les grands hommes, les vertus et les lumières.

Insatiable de grandeur et de renommée, il voulait être compté parmi les écrivains célèbres. Après avoir fait des livres de controverse, il fit des ouvrages dramatiques. Jaloux de Corneille, dont le génie indépendant avait chagriné le sien, il ordonna la critique du *Cid* dans le temps où il avait sur les bras toutes les affaires de l'Europe. Il la voulut sévère, et se fit une joie secrète d'interrompre ce concert d'acclamations publiques qu'il aurait voulu reporter sur une de ses pièces; mais ce triomphe n'était pas au pouvoir de l'autorité.

Son testament distribua des legs magnifiques; il fit présent à Louis XIII d'un million, dernier acte de fierté et d'ostentation.

Après lui s'ouvrirent les prisons; la Bastille, Vincennes, les forts, les citadelles, vomirent les victimes qu'avait enchaînées sa politique ou sa vengeance.

Le roi ne lui survécut que de cinq mois et dix jours. Son autorité, regagnée par la mort du cardinal, lui pe-

An. 1643.

sait de nouveau. Attaqué d'une maladie de langueur, en proie à la mélancolie, tous les chagrins l'obsédaient au terme de sa carrière. Il mourut le 14 mai à quarante-trois ans, le même jour et presqu'à la même heure que son père Henri IV, et à pareil jour de son avénement à la couronne (1).

Sous le règne de ce monarque, ou plutôt sous celui de son orgueilleux ministre, la Normandie, courbée sous le joug, eut néanmoins des avantages qui donnèrent à son industrie et à son commerce des développemens étendus. La Hollande, alliée de la France contre l'Espagne, et les divisions intestines de la Grande-Bretagne laissant à la navigation beaucoup de liberté, cette province en eut habilement profité, si

(1) Pierre Corneille, pour se venger de la critique du *Cid*, fit le sonnet suivant après la mort de Louis XIII, comme devant lui servir d'épitaphe.

Sous ce marbre repose un monarque français,
Que ne saurait l'envie accuser d'aucun vice ;
Il fut et le plus juste et le meilleur des rois :
Son règne fut pourtant celui de l'injustice.

Sage en tout, il ne fit jamais qu'un mauvais choix,
Dont long-temps nous et lui portâmes le supplice ;
L'orgueil, l'ambition, l'intérêt, l'avarice,
Revêtus de son nom nous donnèrent des lois.

Vainqueur de toutes parts, esclave dans sa cour,
Son tyran et le nôtre à peine sort du jour,
Que dans la tombe même, il l'oblige à le suivre.

Jamais pareils malheurs furent-ils entendus !
Après trente et trois ans sur le trône perdus,
Commençant de régner, il a cessé de vivre.

Richelieu, par ses vexations, n'en eut pas sans cesse absorbé les résultats. Ce ministre humiliait la liberté nationale. Toujours outré dans ses vues, il était loin du système paternel de Colbert, soit qu'il manquât de lumières, soit qu'il détestât tout ce qui n'était pas relatif à l'aggrandissement de son pouvoir. Il tarissait les sources de l'industrie, croyant augmenter la puissance de l'état et la sienne. Il y a loin de là aux encouragemens et à la protection qui vivifient les canaux de l'abondance; et, les parlemens humiliés, tremblant sous sa puissance absolue, n'osaient porter aux pieds de son éminence les gémissemens du peuple, qui, n'ayant plus de défenseurs, subissait tristement sa destinée, faisant des vœux pour un autre ordre de choses.

La noblesse, cantonnée dans ses terres, opprimait les habitans laborieux des campagnes; les villes sans police, l'état sans argent et sans crédit, Richelieu mourait au milieu d'un faste insolent, léguant fièrement à son maître les dépouilles de ses sujets!

~~~~~
~~~~~

## INFLUENCE DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

An. 1643.

Louis XIV succéda à son père à l'âge de cinq ans. Une longue minorité n'effraya pas cette fois la nation française. Par arrêt du parlement, du 18 mai, la régence fut déférée à Anne d'Autriche, dont la politique fut conforme à la tranquillité et au bonheur de la France. Elle s'attacha malheureusement au cardinal Mazarin (1), qu'elle fit le maître de la France et le sien, et pour qui d'abord elle avait de l'éloignement. Ce rusé sicilien sut captiver sa fierté; mais en s'éloignant

(1) Jules Mazarin naquit à Piscina, bourg de l'Abruzze, le 14 juillet 1602, d'une ancienne famille de Sicile; fils de Pierre Mazarin et d'Hortense Bufalini, il s'attacha au cardinal Sacchetti. Il arrêta les deux armées, française et espagnole, prêtes à se charger auprès de Casal, et fit conclure la paix de Quérasque en 1631. Vice-légat à Avignon, et nonce extraordinaire en France en 1634, il appaisa les troubles de Savoie, en 1640, en qualité d'ambassadeur extraordinaire du roi. Cardinal en 1641, à la recommandation de Louis XIII, entièrement attaché à la France depuis cette époque, il fut admis au conseil en 1642, sous le nom de spécial conseiller; il y prit place au-dessus du chancelier. Il fut ensuite déclaré seul conseiller de la reine régente par le testament de Louis XIII, parrain de Louis XIV avec la princesse de Condé Montmorency. Il se désista d'abord de la préséance sur les princes du sang, mais il précédait les maisons de Vendôme et de Longueville. Il n'eut point de lettres-patentes de premier ministre, mais il en fit les fonctions.

des plans de son protecteur Richelieu, il n'en fut pas moins funeste par sa conduite versatile et embrouillée, par ses ruses stériles et sur-tout par son avarice insatiable. Insensible aux offenses comme aux services, et content d'amasser deux cents millions, il parut n'avoir ni plan, ni vue, ni dessein arrêtés. La France fut troublée sans faire un pas de plus vers une meilleure administration; les besoins de l'état augmentèrent de l'opulence odieuse du ministre. Richelieu fût plus craint, mais beaucoup moins détesté.

Les princes excités par les plaintes du public et eux-mêmes mécontens du cardinal, s'unirent aux frondeurs pour le perdre. Le prince de Condé le somma d'exécuter la promesse qu'il lui avait faite de donner le gouvernement du Pont-de-l'Arche au duc de Longueville, son beau-frère. Le ministre avait déjà prévenu la reine de cette demande; cette princesse se rendit très-difficile, néanmoins la crainte que son refus n'excitât de nouveaux troubles, fit qu'elle y consentit; mais le prince ne tarda pas à braver la reine et son ministre. Les choses furent même portées à un tel point, que l'on conseilla à la régente de faire arrêter le prince de Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville. Le cardinal les attira au Palais-Royal le même jour et à la même heure, sous différens prétextes. Ils furent arrêtés par Guitaut, capitaine des gardes, conduits d'abord à Vincennes et quelque temps après au Havre-de-Grace.

An. 1650.

La duchesse de Longueville, craignant le même sort que son mari, partit de nuit pour la Normandie, avec l'espoir de soulever cette province où le duc jouissait de l'estime générale; mais Anne d'Autriche, instruite du mal qu'elle pouvait y faire en excitant le peuple à la rébellion, se décida à y amener le jeune roi, afin d'intéresser en sa faveur. La reine partit le 1er. février avec quelques troupes, commandées par le comte d'Harcourt. Elle fit son entrée à Rouen le 6 février. Louis XIV, âgé de douze ans, était entouré de toute la cour et d'une escorte nombreuse. La duchesse de Longueville, que cette arrivée déconcerta, quitta sur-le-champ la Normandie; elle se réfugia en Hollande, d'où elle revint bientôt à Stenai, où le maréchal de Turenne s'était retiré: ils y firent ensemble un traité avec les espagnols.

An. 1651.

Cette année, les troubles continuant, le parlement s'étant ouvertement prononcé contre le cardinal-ministre, Anne d'Autriche crut que le seul moyen de rétablir le calme, était de rendre la liberté aux illustres prisonniers. La reine en effet donna l'ordre de faire sortir les princes de prison, et le cardinal comptant se faire un grand mérite auprès d'eux, n'attendit pas l'expédition de cet ordre, il se rendit sur-le-champ au Havre faire ouvrir leur prison. Les princes ne lui tinrent aucun compte de sa démarche; il en fut même fort mal reçu, ce qui le détermina à sortir de France pour se retirer à Liége.

Les princes rentrèrent dans Paris le 16 de février, accompagnés du duc d'Orléans.

Il se forma, à cette époque, une nouvelle compagnie, qui fut subrogée aux droits de celle de Rouen établie en 1643, pour aller faire des établissemens à Cayenne. Cette nouvelle compagnie, facilitée par l'étendue de ses capitaux, avait rassemblé dans Paris même sept à huit cents colons, qui furent embarqués sur la Seine pour descendre au Havre. Malheureusement pour elle, le vertueux abbé de Marivault, qui était l'âme de l'entreprise, périt à Paris, et se noya en mettant le pied sur son bateau. Roiville, gentilhomme normand, qui était nommé gouverneur général, fut assassiné dans la traversée, de manière que cette entreprise fut sans succès.

Le maréchal de Turenne, invité par une lettre du roi, quitta le service des espagnols, revint à la cour où le contrat d'échange pour Sédan, conclu dès 1642, fut signé et enregistré au parlement en 1652.

Mazarin rentra en France. Pendant les huit années qui s'écoulèrent depuis son retour jusqu'à sa mort, il ne fit rien de glorieux. Louis XIV était entièrement soumis à ses volontés, malgré son impatience de régner, voyant d'ailleurs à regret le faste royal de l'insolent ministre, qui, même au lit de mort, fit au monarque la donation entière de ses biens (1), con-

An. 1661.

(1) Le cardinal Mazarin, depuis son retour, se faisait donner,

vaincu que le roi les lui rendrait, ainsi que cela eut lieu trois jours après; enfin, il mourut et le roi seul parut sensible à sa perte.

Après la mort du cardinal, Louis régna par lui-même, mit de l'ordre dans le conseil, dans les finances; il rétablit la discipline militaire, protégea les arts, les encouragea, les fit servir à sa gloire et à celle de la France. Il eut l'heureux et rare talent de s'entourer de ministres éclairés : il ne fut pas moins habile dans le choix de ses généraux.

M. de Colbert, à qui la Normandie est redevable d'une partie de ses manufactures, forma une compagnie des Indes occidentales; la même année il établit celle des Grandes-Indes. Il engagea Louis XIV à donner six millions pour cette importante entreprise. Il enleva à l'Angleterre et à la Hollande l'art de fabriquer les draps fins; à Venise, celui de faire des glaces; à la Perse, à la Turquie, celui des tapisseries. En multipliant ainsi les ressources de l'état, il eut le talent d'occuper la classe nombreuse du peuple, d'enrichir

---

par le surintendant Fouquet, vingt-trois millions par an pour les dépenses secrètes. Il achetait à vil prix de vieux billets décriés et se faisait payer la somme entière. Ce fut ce qui perdit Fouquet, dont tout le monde faisait l'éloge et qu'on aimait généralement. Il fut jugé par une commission, condamné et enfermé à Pignerol, à la fin de 1664, où il finit ses jours en 1680. Son troisième fils épousa Catherine Agnès de Levi, en 1684. De ce mariage fut issu Louis-Charles-Auguste Fouquet, maréchal de Belle-Isle, duc et pair de France.

le commerce, de faire fleurir la navigation et de fournir aux dépenses énormes de la guerre. Il s'appliqua encore à seconder le goût du monarque pour l'architecture, pour les jardins, pour la sculpture. On travailla à achever le Louvre; on fit venir de Rome, à grands frais, le chevalier Bernin; mais dès qu'il eut vu le dessein de la grande façade du Louvre, par Claude Perrault (1), il comprit qu'on pouvait se passer de lui.

Tout semblait devoir concourir au bonheur de la France, qui n'avait plus qu'un maître et des sujets. Il n'existait plus de traces des factions qui avaient désolé le royaume depuis Henri IV. Les conquêtes rapides de la Flandre et de la Franche-Comté amenèrent la paix d'Aix-la-Chapelle avec l'Espagne, en 1668.

La Normandie avait tenu ses états en 1654 et 1666; ce furent les derniers de cette province qui eurent lieu. Le despotisme ministériel déployant sa redoutable énergie, envahissant tous les droits, tous les priviléges, anéantit les anciennes constitutions, pour s'élever sur leurs débris. Tout ce qui pouvait faire ressouvenir les peuples de leurs immunités primitives, ne

(1) Claude Perrault était fils d'un avocat de Paris, originaire de Tours. Il fut médecin de la faculté de Paris; il abandonna cette profession pour se livrer à l'étude de l'architecture, où il fit des progrès étonnans, et où il s'est acquis une réputation immortelle. Il a laissé plusieurs ouvrages, beaucoup de Mémoires et des dessins précieux. Il était de l'Académie des sciences, et mourut à Paris en 1688.

fut pas épargné ; on défendit aux cours souveraines de recevoir aucunes oppositions à l'enregistrement des ordonnances, édits, déclarations et lettres-patentes concernant les affaires publiques, émanées de l'autorité et du propre mouvement du roi.

Les états de Normandie n'étant plus convoqués, ne purent réclamer contre cette prohibition. Ces états avaient été assemblés sous Rollon et sous ses successeurs jusqu'à la conquête de Philippe-Auguste, et depuis ce monarque jusqu'en 1654, c'est-à-dire l'espace de plus de sept siècles; le parlement qui seul pouvait réclamer contre cette usurpation, qui avait à faire valoir la confirmation des privilèges de la province par Philippe-Auguste et par tous les rois ses successeurs, enregistra les intentions du monarque purement et simplement, tant il redoutait la puissance absolue de Louis XIV. Cette révolution des choses en avait fait une dans les idées et dans les mœurs; elle était préparée dès le ministère de Richelieu par la création des intendans, spécialement chargés de l'exécution de tous les édits bursaux qu'il plut aux ministres du roi de faire publier. On vit successivement paraître les impôts de la capitation, du contrôle des actes, et du dixième des revenus, que les états de la province avaient constamment défendus contre les attaques de la fiscalité.

Le parlement de Normandie, après la mort de Louis XIV, sollicita inutilement du régent la convoca-

tion des états du duché, afin de ramener l'ancien ordre et les anciennes maximes : il rapella tous les droits de la province, les engagemens des rois, les traités, les convocations; il ne fut pas écouté. Ainsi la noblesse oublia qu'elle était intermédiaire entre le roi et ses peuples; ainsi le clergé, isolé de ses concitoyens, perdit sa plus belle prérogative; ainsi le peuple, comme les deux autres ordres de l'état, perdit son influence avec tous ses droits, et tout fut paisible.

Une seule conjuration eut lieu en 1674; c'était celle de la Truaumont, gentilhomme normand, perdu de débauches, accablé de dettes. Il associa à sa lâche trahison le chevalier de Préaux son neveu, et un homme attaché à la maison de Rohan : ils avaient intention de vendre et livrer Quillebeuf aux hollandais, et introduire les ennemis en Normandie. Le supplice des coupables fut le juste prix de leur crime autant absurde qu'inutile.

Louis XIV, l'effroi de ses voisins, l'idole de sa cour, n'avait à redouter ni les ennemis du dehors, ni rébellion dans ses états, sauf l'orgueil sacerdotal qui n'abandonnait pas le plan qu'il avait formé de détruire le calvinisme. Rome, protectrice de l'ambition du clergé de France, obsédait le trône du monarque de ses calomnieuses remontrances. L'imposture alarma le souverain; on le fit vouloir que les protestans abjurassent leur religion et se fissent catholiques. Mais Louis, en jetant un regard sur le passé, n'aurait-il pas du frémir du sang

inutilement versé sous ses prédécesseurs, et craindre de voir se renouveller ces scènes désastreuses qui affermissent plutôt les opinions religieuses qu'elles ne font de prosélytes? Trois cent mille familles protestantes, paisibles par devoir et par intérêt, servaient l'état, contribuaient à sa gloire et à sa puissance. Déjà l'édit du 21 janvier 1669 avait supprimé les chambres de l'édit dans tous les parlemens du royaume, ce qui annonçait les intentions du roi sur le sort et la destinée des protestans. Toutes les absurdités du fanatisme furent mises à exécution; les temples des protestans fermés; ceux qui avaient des charges ou des emplois, forcés d'y renoncer ou à leur croyance. Une déclaration du conseil voulut que les enfans de sept ans renonçassent à la foi de leurs pères; on voulait les soustraire à l'autorité de leurs parens : des soldats les enlevèrent de la maison paternelle et s'installèrent à leur place. Des cris de douleur retentirent d'un bout du royaume à l'autre. Des familles entières désertèrent leurs foyers. Les puissances, rivales de la France, leur offrirent des asyles. Toutes les provinces se dépeuplèrent; les galères se remplirent d'artisans et de matelots fugitifs; toutes ces horreurs n'éclairèrent pas le monarque. Il prononça, le 22 octobre, la fatale révocation de l'édit de Nantes.

An. 1681.

An. 1685.

La Normandie se vit enlever une population nombreuse d'hommes précieux et utiles à sa marine, à son commerce, à ses manufactures, à l'agriculture : elle vit porter son industrie et ses talens chez l'étranger.

Cette irréparable perte lui porta le coup le plus funeste. Bientôt les ateliers de l'Angleterre, de la Hollande, de Prusse, du Danemarck, du Palatinat, se mirent au niveau des siens, et lui enlevèrent tous les avantages dont elle jouissait. Si on en cherche la cause, on la trouvera facilement dans la passion qu'avait alors toute l'Europe pour les modes de France : elle offrit aux réfugiés des travaux et des débouchés immenses et très-avantageux. Cette même passion s'accrut encore de ce que chaque nation trouvait moins d'inconvénient à enrichir les établissemens de leur patrie que ceux des étrangers.

La Normandie vit à-la-fois ses matelots franchir les mers pour d'autres nations ; ses cultivateurs défricher des sols plus ingrats que le leur, mais où la tolérance au moins permettait à leur culte un libre essor vers la Divinité.

La population de cette belle province s'était considérablement accrue depuis l'édit de Nantes ; elle s'élevait à un million six cent quatre-vingt mille habitans. Les états dressés en 1690 n'en offrirent plus qu'un million quatre cent quinze mille neuf cent soixante-quinze. L'émigration des religionnaires fut évaluée à plus de cent quatre-vingt-quatre mille. Il y eut plus de vingt-six mille habitations désertes ; aussi ne faut-il pas être étonné qu'à la fin du dix-huitième siècle, plus de cent ans après cette fatale époque, les intendans des trois généralités de la Normandie, avaient encore les portes

de leurs hôtels placardées d'affiches, annonçant les biens des religionnaires fugitifs à vendre.

Cette impolitique et horrible persécution non-seulement détruisit les temples protestans, mit à mort leurs ministres, et fit fuir de la France des hommes paisibles et industrieux ; mais elle fit évanouir les richesses qui étaient en circulation : elle frappa à-la-fois sur toutes les sources de la prospérité publique.

C'est à l'âge de quarante-sept ans, époque où l'homme est aidé de son expérience, que son jugement est dans toute sa force ; c'est dans un siècle comparé à ceux d'Alexandre et d'Auguste, que la pusillanimité du monarque rouvrit la plaie qu'avait cicatrisée son aïeul Henri IV, de glorieuse mémoire.

La France entière, consternée du malheur de ces infortunées victimes, qui aimaient leur patrie par toutes les causes morales qui attachent les hommes au sol qui les a vu naître, par les liaisons du sang et de l'amitié, eut encore la douleur d'être en bute à l'Europe entière par la hauteur de Louis XIV, qui, voulant humilier toutes les puissances, se les attira toutes sur les bras. La Normandie eut particulièrement à gémir du fléau de la guerre. Milord Barclay, dont les efforts avaient échoué devant Brest, par les précautions ingénieuses du célèbre Vauban, voulant se venger de son peu de succès, conduisit sa flotte devant Dieppe, et bombarda cette ville impitoyablement : toutes les maisons de cette ville furent renversées et incendiées. Ces affligeans désastres ne

An. 1694.

tombaient que sur d'innocentes victimes, qui se trouvèrent sans ressources et sans asyles. Le trésor royal, épuisé par des guerres ruineuses, ne pouvait soulager la misère des habitans de cette malheureuse cité. Ce ne fut qu'avec bien de la peine et après la paix de Riswick, en 1697, qu'elle commença à se relever de ses ruines.

La flotte anglaise, après cet exploit, vint mouiller dans les eaux du Havre-de-Grace. Elle bombarda cette place, qui en fut quitte pour vingt maisons écrâsées et brûlées par les bombes; mais les fortifications de son port furent renversées.

Pendant ce bombardement, les habitans du Havre détournèrent pendant la nuit les coups dont ils étaient menacés : ils allumèrent successivement des feux de distance en distance sur le rivage; l'incendie s'accrut et devint général. L'ennemi, trompé par les flammes dont toute la mer était éclairée, dirigea de leur côté toutes ses bombes dont il croyait voir les funestes effets, et ne douta pas que la ville ne fût un monceau de cendres; mais au lever du soleil, il la vit avec surprise dans le même état que la veille.

Lord Barclay, continuant son affreux système de faire la guerre, tenta encore le bombardement de Dunkerque; mais ayant échoué devant ce port, il reconduisit sa flotte en Angleterre, et rendit compte de ses exploits à la reine Marie (1). Cette bonne et sage

(1) La reine Marie, épouse de Guillaume III, était une femme

princesse lui répondit : « Je suis bien éloignée de
» trouver de la satisfaction dans la destruction des
» villes et dans la mort de tant d'innocens qui se
» trouvent ensévelis sous les ruines de leurs maisons;
» et plût à Dieu n'être pas obligée à ces fâcheuses re-
» présailles contre les inventeurs de ces odieuses ma-
» nières de faire la guerre, et qui s'en sont servi les
» premiers dans le temps même d'une profonde paix,
» pour faire des états de leurs voisins des masures et
» des bûchers ! J'ai une véritable douleur que la guerre
» rende ces hostilités nécessaires; j'espère que de telles
» pratiques deviendront odieuses à ceux qui les ont
» commencées; qu'ils se repentiront d'y avoir contraint
» les autres pour les en punir et les en venger, et
» que la guerre se fera à l'avenir sans supercheries et
» sans cruautés, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de
» donner la paix à l'Europe : c'est ce que je souhaite
» de tout mon cœur. »

La Normandie vit donc, à la révocation de l'édit de Nantes, s'anéantir tout le bien que lui avait procuré la sage administration du vertueux Colbert. Ses regrets, autant inutiles que longs, furent partagés par tous les ordres de la province. Des familles nobles, des com-

aussi vertueuse que belle. Elle était fille aînée de Jacques II, roi d'Angleterre, et de sa première femme. Elle mourut de la petite-vérole à l'âge de trente-trois ans, dans le palais de Kensington, le 28 décembre 1695, amèrement pleurée des anglais et des hollandais.

merçans, des artisans, passèrent chez l'étranger, où ces familles furent séparées sans espoir de se réunir jamais. Louis XIV n'apprécia l'énormité de sa faute qu'à la révolution d'Angleterre, où les réfugiés français se signalèrent dans les siéges et les combats, où ils contribuèrent à soutenir, à relever même le crédit de la Grande-Bretagne, en mettant deux millions de livres sterlings dans les fonds publics; aussi cette nation reconnaissante cessa de les regarder comme étrangers. La reine Anne (1) sollicita un acte du parlement, par lequel les réfugiés français furent naturalisés et déclarés habiles à posséder les emplois, les charges civiles, et à être membres du parlement (2).

L'aveuglement de Louis était d'autant plus grand, que Messieurs de Port-Royal, qui avaient composé des ouvrages pleins de force et de lumières, lui avaient donné l'espoir de ramener les hérétiques par la douceur. Ce moyen étant plus conforme à l'esprit de la religion, ils avaient déjà obtenu d'heureux résultats; il ne fallait que de la patience et du temps. Mais le roi eut la faiblesse d'écouter les remontrances de l'assemblée du clergé, qui cherchait plutôt à se venger des ministres de la religion réformée qu'à faire des prosélytes. Obsédé enfin par ces ecclésiastiques, il adopta la fatale mesure qu'ils lui indiquèrent. A la vérité il eut la pré-

(1) Sœur de la reine Marie.

(2) L'acte authentique, revêtu de toutes les formalités, est de l'année 1709.

caution de défendre à tous les protestans non-seulement de sortir du royaume, mais même de transporter leurs biens et leurs effets, sous peine de galère pour les hommes, et de confiscation de corps et de biens pour les femmes : la tyrannie asiatique n'aurait pas mieux fait. Après tous ses revers, la France allait devenir la proie de ses ennemis, lorsque Villars prenant congé du roi et partant pour la Flandres, Louis lui dit : « Cherchez l'ennemi et donnez bataille. » Mais, Sire, c'est votre dernière armée. La réponse du monarque fut celle d'un désespoir présomptueux. Sans la révocation de l'édit de Nantes, il n'eût jamais été réduit à l'observation de Villars; sans la révocation de cet édit, il n'eût pas eu autant d'ennemis, et il y aurait eu beaucoup moins d'épuisement dans ses finances et beaucoup plus de ressources.

Tous les malheurs accablèrent la vieillesse de Louis XIV. Le trône d'Espagne, où son petit-fils le duc d'Anjou venait d'être appellé par le testament de Charles II, excita la jalousie de toutes les grandes puissances de l'Europe. La guerre se ralluma en Italie, en Flandres et en Alsace. Les protestans profitèrent de cette circonstance pour se soulever. Le maréchal de Mont-Revel (1) les poursuivit avec le fer et le feu. Le

(1) Nicolas-Auguste de la Baume, marquis de Mont-Revel, était d'une ancienne maison de la Bresse. Pierre de la Baume, archevêque de Besançon, avait été évêque de Genève en 1523. Ayant opposé son zèle aux calvinistes, il fut chassé deux fois

maréchal de Villars fut envoyé contre eux; il les apaisa par la voie de la négociation, ce qui prouve que l'issue heureuse ou malheureuse de toutes les affaires dépend de celui qui les dirige.

Marlborough et le prince Eugène remportèrent une victoire à Hocstet sur les français et les bavarois. M. de la Feuillade en dédommagea son maître en Italie; M. de Vendôme, au combat de Cassano et à Calcinato. Villars, rappellé des Cévennes, força les lignes de Wissembourg, et soutenait en Allemagne l'honneur des armes françaises. Villeroy perdit la bataille de Ramilies. La levée du siége de Turin, par le duc d'Orléans, fut cause de la perte du Mantouan, du Milanais et du royaume de Naples. Les succès balançaient alternativement les échecs. L'hiver rigoureux de 1709 avait désolé toute l'Europe. La France, épuisée de toutes les manières, était aux abois, lorsque Villars, blessé à Malplaquet, laissa l'honneur du champ de bataille à Marlborough. Cette bataille, l'une des plus meurtrières qu'il y ait eu jusqu'alors, combla le chagrin du vieux monarque. Il fit d'itératives démarches pour obtenir la paix; on le traita avec hauteur. La guerre se con-

de cette ville. Claude de la Baume, son neveu, lui ayant succédé à Besançon, il y fit recevoir le concile de Trente, et fit chasser tous les protestans de la Bourgogne. Louis XIV ne pouvait mieux choisir que dans cette maison pour l'anéantissement des camisards des Cévennes. Elle avait à la fois ses opinions à défendre, et l'injure de Pierre de la Baume à venger.

tinua au milieu des calamités qui en sont toujours la suite inévitable. Le roi perdit successivement M. le dauphin, son fils unique, le duc de Bourgogne, la dauphine Marie-Adélaïde de Savoie et le duc de Bretagne, qui les précéda au tombeau. Les malheurs de la France relevèrent le courage des ennemis; mais la paix se négociait en Angleterre, et Villars, vainqueur à Denain, hâta sa conclusion. Les plénipotentiaires de Louis XIV au congrès d'Utrecht furent le maréchal d'Uxelles, l'abbé de Polignac et M. Mesnager (1).

An. 1711, 1712.

An. 1713.

L'empereur n'intervint pas à ce congrès; il s'obstina à vouloir faire la guerre : il ne retira aucun fruit de sa résistance. Le maréchal de Villars, après s'être rendu maître de Worms, de Keiserlautern et de Spire, prit Fribourg le 16 novembre. L'empereur, désespérant des secours qu'il avait demandés aux cercles de l'empire, se décida à la paix : elle fut conclue à Rastadt, entre le maréchal de Villars et le prince Eugène, le 6 mars.

Louis ne jouit pas long-temps de la tranquillité qu'aurait dû lui procurer le calme de la paix. Il perdit, deux mois après, le duc de Berry; et, l'année suivante, il fut

(1) Nicolas Mesnager est né à Rouen en 1658, avocat au parlement et secrétaire du roi. Député du commerce de cette ville, il s'acquit la confiance du ministre qui le fit connaître au roi. On l'employa dans diverses négociations. Il fut successivement envoyé en Hollande et en Angleterre, où il arrêta, avec la reine Anne, les huit articles sur lesquels elle entendait qu'on traitât de la paix. Louis XIV le décora du cordon de Saint-Michel, avec une pension de dix mille livres. Il mourut en 1714.

lui-même attaqué d'une maladie qui le conduisit au tombeau, à l'âge de soixante-dix-sept ans, le 1er. septembre.

An. 1715.

Pendant soixante-douze ans que Louis XIV occupa le trône, il y en eut quarante-six employés à faire la guerre aux puissances voisines de la France et cinq années de guerres civiles; ainsi, dans ce long espace de temps, les français n'eurent que vingt et une années de paix à sept intervalles différens.

La Normandie, plus que les provinces du centre, se ressentit des calamités de son règne. Si, sous l'administration de Colbert, elle éprouva des prospérités, elle eut aussi bien des entraves, bien des privations, bien des orages. Sa population fut excessivement diminuée par l'émigration des religionnaires; son industrie appauvrie et portée chez les nations rivales; son commerce anéanti; elle éprouva tous les désastres de la guerre civile et ceux de la guerre avec l'Angleterre.

Aux époques où cette province aurait pu jouir des avantages de sa navigation et de son commerce maritime, Louis XIV, envieux de toute espèce de gloire, croyant qu'il manquerait quelque chose à l'éclat de son règne si les forces de sa marine n'égalaient pas celles combinées de la marine anglaise et hollandaise, enleva au commerce de Normandie tous ses matelots; les ports devinrent déserts, ainsi que les comptoirs des négocians. Louis obtint des succès, ses marins portèrent la terreur de son nom aux extrémités du globe.

La Normandie contribua à cette gloire, mais cette gloire épuisa ses ressources et ses facultés.

Les objets d'ostentation, ceux de plaisirs et d'agrément où se développa si grandement la magnificence de ce monarque, finirent par absorber les revenus publics, tarir les sources de l'abondance et des fortunes particulières.

Néanmoins, au milieu des orages qui sans cesse environnèrent la France sous le règne de Louis XIV, la philosophie commençait à renaître parmi les hommes; les écrits des nombreux savans qui illustrèrent ce siècle étonnant, se répandirent; ils adoucirent les mœurs; ils dirigèrent les esprits vers les arts utiles et agréables; enfin, ils firent sentir à l'espèce humaine qu'il existait une autre gloire, une gloire plus précieuse que celle de la soif du sang. Aussi, après la paix d'Utrecht, l'univers respira; la moisson du laboureur ne fut plus ravagée, le navigateur fit flotter son pavillon sur toutes les mers; les larmes des familles se tarirent, les mères n'eurent plus à gémir sur le sort de leurs enfans.

Si, comme Auguste, Louis sut immortaliser son siècle, si l'enthousiasme qu'il inspira enfanta tant de merveilles en exaltant les âmes, c'est que la nature, avare de grands hommes dans ceux qui l'avaient précédé, en fut prodigue dans le sien, et que les savans profitèrent des lumières acquises pour perfectionner les sciences et les arts; avantages que n'eurent ni le premier âge

de Périclès, de Démosthènes, ni celui de Virgile et d'Horace. Louis eut l'heureux talent de savoir choisir et s'attacher les hommes d'un mérite distingué; aussi dut-il les succès de son administration aux Colbert et aux Louvois. S'il éleva de superbes monumens, il eut François Mansard, Hardouin Mansard son neveu, Bouchardon, Perrault, Laquintinie, Girardon, Puget, Sarasin, les Coisevaux, les Coustoux, qui contribuèrent à ces chefs-d'œuvre. Si la peinture fit autant de progrès, c'est que Lesueur, Nicolas Poussin, Lebrun, Mignard, Claude Lorrain, Jouvenet, Vateau, Lemoine, Rigaud de Troies, Santerre, naquirent sous son règne avec tous les dons que peut dispenser la nature. Si les sciences s'élevèrent à un si haut dégré de splendeur, si le bon goût s'introduisit en France, c'est que Bossuet, Fénélon, Boileau, Bourdaloue, Chaulieu, la Bruyère, Racine, Corneille, Molière, Descartes, Destouches, Fléchier, La Fontaine, Grécourt, Fontenelle, Massillon, Mascaron, Mallebranche, Montfaucon, Quinault, Régnard, la Rochefoucault, Rollin, Montesquieu, Jean-Baptiste Rousseau, Saint-Evremont, Ségrais et une multitude d'autres savans distingués, enrichirent son siècle des productions de leur génie. La gloire des armes ne lui fut pas entièrement réservée. Si la victoire se rangea souvent sous ses étendards, si l'Europe conjurée contre son heureuse étoile céda enfin à son influence, Fabert, Condé, Turenne, Luxembourg, Catinat, Vendôme,

Berwick, Vauban, Villars, Schomberg, Tourville, Duquesne, Duguay-Trouin et tant d'autres illustres capitaines ne méritèrent-ils pas de partager les lauriers qui furent cueillis?

Quel siècle a réuni plus de grands hommes à-la-fois et dans tous les genres? Louis sut utilement employer leurs talens; mais la postérité reconnaissante ne peut, en faisant l'éloge mérité d'un souverain, mettre en oubli les services de ceux qui ont si puissamment contribué à sa grandeur.

En ne dissimulant ni la gloire, ni les faiblesses de ce monarque, son orgueil et son amour-propre, il n'est pas moins vrai que la France lui doit un tribut d'éloges pour ce qu'il a fait de grand, pour ses libéralités envers tous les savans et les artistes distingués de l'Europe; ce qui donna beaucoup d'éclat à son règne, encouragea et attira les talens dans ses états. La postérité connaît ce qu'ont produit les honorables récompenses déversées sur Racine, Despréaux, Quinault et Lulli. Tout le monde se souvient de l'inscription, qu'à Florence, fit mettre sur sa maison le fameux mathématicien Viviani, l'élève de Galilée: *Ædes à Deo datæ*, faisant allusion au surnom *de Dieu-Donné*, dont la voix publique avait nommé ce prince à sa naissance.

La législation française doit notamment à Louis XIV les ordonnances civiles du mois d'avril 1667, des eaux et forêts de 1669, de la marine de 1671 et

## INFLUENCE DU RÈGNE DE LOUIS XV.

An. 1515. Louis XV, à l'âge de cinq ans et demi, succéda à son bisaïeul; il était le troisième fils de Louis, duc de Bourgogne, fils de Louis, dauphin, et le seul rejeton de la nombreuse postérité de Louis XIV, Philippe, duc d'Anjou, second fils de M. le dauphin, étant roi d'Espagne.

Le parlement, le lendemain de la mort de Louis XIV, cassa le testament de ce monarque, comme il avait cassé celui de Louis XIII. Le duc d'Orléans, petit-fils de France, fut nommé seul régent du royaume, excluant même le duc du Maine du commandement des troupes de la maison du roi et de la garde de sa personne sacrée, déclarant que ces fonctions appartenaient seules au premier.

La régence du duc d'Orléans offrit cela de remarquable, qu'étant héritier présomptif de la couronne, il était en son pouvoir de franchir aisément les degrés du trône; et ce qui justifie le choix du parlement, c'est qu'il y maintint son pupille, et que sa longue administration ne fut pas orageuse. Malgré l'édit qui défendait d'avoir chez soi plus de cinq cents francs d'argent comptant, il n'excita pas le moindre mouvement. Le peuple se portait en foule pour échanger, contre quelques monnaies nécessaires à la vie, les billets de la banque

An. 1716.

de Law (1). Elle devint la banque du gouvernement, mais bientôt l'équilibre du papier avec le numéraire de la France fut rompu. On évalua que l'émission des billets de la banque avait été de six milliards. Cet énorme crédit surpassait de plus des deux tiers toutes les espèces et matières d'or et d'argent qui pouvaient être alors dans le royaume.

An. 1718.

An. 1719.

La chûte du système de Law entraîna la ruine des particuliers. Le commerce de la Normandie se ressentit du discrédit de ces effets publics; presque toute la noblesse de cette grande province éprouva des pertes considérables, et le peuple y périssait de misère son papier à la main (2).

Après la ruine du système, on pensa à réformer l'état. On récensa les fortunes des citoyens; on établit des bureaux de liquidation, et le trésor public se chargea du paiement de cent trente-un millions de numéraire effectif.

(1) Il se prononce *Lass*. Il était écossais, fils d'un courtier de change, réunissant toutes les affections du régent; aussi fut-il par lui nommé contrôleur général des finances. Après avoir échoué dans son détestable projet, il fut congédié à petit bruit et mourut à Venise dans la misère.

(2) Dès le début du système, et pour l'accréditer, Law acheta du comte d'Evreux, pour huit cent mille livres, le comté de Tancarville, en Normandie. Il avait offert au marquis de Beuvron cinq cent mille livres de sa terre de Lillebonne, dans la même province, au pays de Caux; et au duc de Sully un million sept cent mille livres du marquisat de Rosny.

Louis XIV avait eu l'intention de rétablir sur le trône d'Angleterre le prétendant, plus connu sous le nom de chevalier de Saint-Georges. Ce prince s'efforçait, sous la régence du duc d'Orléans, de fortifier son parti chancelant; mais la France n'étant ni dans la situation, ni dans la disposition de le secourir, son unique ressource était dans le zèle et la fidélité des régimens irlandais et écossais attachés au service de la France. Mais cette ressource lui échappa par la vigilance du comte de Stairs, ambassadeur du roi Georges à Paris. Ce ministre anglais pressa si vivement le régent de donner des ordres dans tous les ports, qu'il fut défendu aux officiers de quitter le royaume sans une permission expresse, et le chevalier de Saint-Georges fut prié de se retirer des terres de la domination française. Stairs, informé que le prince se disposait à partir, résolut de le faire assassiner. Pour exécuter cet attentat, il se servit d'un colonel irlandais nommé *Douglas*, depuis long-temps à la solde de la France. Celui-ci, instruit que le chevalier de Saint-Georges était caché chez le duc de Lauzun, et devait prendre la route de Bretagne, vint s'embusquer, avec trois autres anglais, à Nonancourt. Arrivés dans cette petite ville de la Normandie, ils questionnèrent vivement la maîtresse des postes (madame Lhopital), pour savoir si la chaise qu'ils attendaient n'était point passée. Leur accent étranger, leur air de mystère et leurs regards sinistres, inquiétèrent cette femme; elle devina bientôt qu'ils menaçaient

le prétendant. Il n'est pas étonnant que le danger de ce prince s'offrit à sa pensée ; depuis qu'on le savait sorti de Bar, où le duc de Lorraine lui avait donné un asyle, il était l'objet de tous les entretiens. Elle résolut de le sauver ; elle y mit le zèle, la sagacité et la présence d'esprit qui distinguent les femmes dans de telles occasions : elle fit aux anglais des réponses qui les rendirent incertains sur le parti qu'ils avaient à prendre. Douglas et l'un de ses agens se portèrent en avant sur la route de Bretagne ; les autres assassins restèrent à Nonancourt pour attendre la chaise de poste. Déjà madame Lhopital avait envoyé au-devant du prince pour l'avertir de retourner chez une de ses amies qui logeait à peu de distance. Elle reçut les deux anglais chez elle, les enivra, les enferma sous clef, et les fit arrêter par la maréchaussée. Elle fut ensuite trouver le chevalier de Saint-Georges dans l'asyle qu'elle lui avait fait indiquer et où il était arrivé. En effet, elle arrangea ensuite le plan de sa fuite en Bretagne, et lui fit prendre un habit d'ecclésiastique pour qu'il pût échapper à de nouveaux complots. Le prince, en se séparant de sa bienfaitrice, lui donna son portrait, le seul présent que sa détresse lui permit de faire, et le seul aussi que madame Lhopital eût voulu accepter.

Le prétendant arriva en Bretagne sans faire de découvertes fâcheuses ; mais s'y trouvant trop surveillé, il gagna Dunkerque, où il s'embarqua avec six mille hommes de sa suite.

Douglas évita le sort de ses infâmes agens et vint retrouver à Paris le lord Stairs, qui eut la hardiesse de réclamer les scélérats qu'il avait fait apposter à Nonancourt. Le régent lui fit sentir quels motifs devaient l'engager au silence. Stairs insista, et obtint la liberté des deux anglais.

Le ministère du cardinal Dubois fut un scandale pour la France. Son élévation au cardinalat et à l'archevêché de Cambrai en fut un pour l'église. Dubois était le fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde, dans le fond du Limousin. Il avait commencé par être instituteur du duc d'Orléans, et en servant son élève dans les plaisirs, il en acquit la confiance. Promu à l'âge de soixante ans au ministère, il se fraya un chemin rapide. Ambassadeur à la Haye, en 1717; secrétaire de la chambre et du cabinet à son retour; ambassadeur à Londres en 1718, il y conclut le fameux traité de la pacification de l'Europe: on lui confia le ministère des affaires étrangères, l'archevêché de Cambrai en 1720. Massillon le sacra. Innocent XIII (1) mit le nouvel archevêque au rang des cardinaux, en l'honorant de la pourpre; enfin, le régent déclara le cardinal Dubois premier ministre. Il fut reçu la même année de l'académie française, et de celle des sciences et belles-lettres.

An. 1722.

Le cardinal Dubois mourut à Versailles le 19 août,

(1) Michel-Ange Conti, fils de Charles Conti, duc de Poli. Il était le huitième pape de la famille de Conti.

d'une suite de ses débauches. Son ministère fut remarquable par le rétablissement du droit annuel connu, dans le principe, sous le nom *de Paulette*, par celui du contrôle et insinuation des actes notariés. Ces impositions furent tellement avantageuses au trésor royal, qu'elles ont toujours été conservées depuis. Il fit en outre entrer beaucoup d'argent dans les coffres du roi, et cela d'une manière tellement adroite, qu'elle plut généralement. Il mit une taxe sur les particuliers qui avaient fait des fortunes au système, sous le nom de capitation extraordinaire (1), en ménageant néanmoins leur amour-propre et leur laissant en quelque sorte l'honneur de cette subvention, comme volontaire et patriotique. Enfin, il fit rendre différens arrêts tendant à anéantir le papier et à en faire perdre, s'il eût été possible, la mémoire.

An. 1723.

Il remit en vigueur le formulaire inventé sous Louis XIV. Ce formulaire consistait à condamner les cinq

---

(1) Il y eut sept cent trente et une familles taxées en huit rôles différens et un supplément. Le montant de ces taxes s'éleva à cent soixante-quatre millions cinq cent quarante mille sept cent soixante et huit livres. Dans le nombre se trouvèrent Louis Hérault, riche marchand de bois de Rouen, père de Réné Hérault, maître des requêtes, intendant de Tours, puis lieutenant de police à Paris, taxé à deux cent mille livres. Goujon de Gasville, maître des requêtes, intendant de Rouen, taxé à un million trois cent quarante-neuf mille cinq cent soixante-douze livres; Pierre Goujon, taxé à soixante-six mille livres; et Jean Oursin, fils d'un chandelier de Caen, dont la fille épousa M. Chauvelin, intendant d'Amiens, taxé à deux millions six cent mille livres.

propositions de Jansénius. Il ne négligea rien pour rétablir l'harmonie entre les princes et les différens corps, relativement aux contestations restées indécises jusqu'à la majorité de Louis XV.

An. 1723. Le roi étant devenu majeur, il tint son lit de justice au parlement, le 22 février de cette année. Le duc d'Orléans cessant d'être régent, il succéda au ministère de son favori et suivit les mêmes erremens; mais il ne lui survécut que très-peu de temps et mourut subitement le 2 décembre 1723. Ce prince avait hérité de la valeur d'Henri IV, auquel il ressemblait infiniment; il en avait la bonté, l'indulgence, la franchise et la gaieté. Le duc de Bourbon-Condé lui succéda et fut remplacé par le cardinal de Fleury, évêque de Fréjus.

Pendant la minorité de Louis XV, les manufactures de toiles et de siamoises s'étant considérablement accrues dans la généralité de Rouen, tous les ouvriers quittèrent la culture des terres, par l'appât d'un bénéfice plus considérable. La récolte des grains n'ayant pu se faire, il en était résulté des inconvéniens tellement graves, que la cour crut devoir ordonner la réduction de ces manufactures; elle excepta seulement de ce travail celles de la ville et des faubourgs de Rouen, ordonnant que toutes les autres suspendraient dorénavant leurs travaux depuis le 1er. juillet jusqu'au 15 septembre. Cette sage ordonnance a depuis toujours été observée dans la province.

La sagesse du ministère du cardinal de Fleury, la conduite de ce prélat, son esprit, son amabilité, sa circonspection, rendirent son administration chère à toute la France. Le bien de l'état s'accorda parfaitement avec son désintéressement. Le royaume avait besoin de la paix qu'il aimait. En effet, le peuple français long-temps tranquille répara ses pertes, et s'enrichit par un commerce immense. On ne vit point d'innovation; la France, sous ce modeste ministre, se rétablit insensiblement et oublia bientôt ses calamités passées.

Ce fut sous le ministère bienfaisant du cardinal de Fleury qu'on commença à ouvrir les grands chemins, qui, s'étendant de la capitale aux frontières, ont fait disparaître les marais impraticables, les rochers escarpés et les affreux précipices. Alors aussi s'établirent les communications entre les provinces et les villes, entre celles-ci et les bourgs un peu considérables; de manière que les français semblèrent ne former qu'une grande famille dans une vaste étendue.

La Normandie fut plus redevable qu'aucune autre province aux vues pacifiques du cardinal de Fleury, qui avait eu la sage politique d'empêcher l'Angleterre et la Hollande de prendre aucune part à la guerre d'Italie contre la maison d'Autriche. Robert Walpole, ministre du roi d'Angleterre, ayant les mêmes intentions pacifiques que le ministre de France, la marine commerçante jouit sous leur ministère des avan-

tages inappréciables d'une paix qui ne fut point troublée. L'industrie des nombreuses fabriques de la Normandie, les pêches et le commerce de cette province prirent avec les colonies un essor étonnant. Bientôt la prospérité qui s'était éclipsée à la révocation de l'édit de Nantes, sous Louis XIV, reparut avec éclat.

La dernière année du précieux ministère du cardinal de Fleury est remarquable par la loi sur les testamens, et celle qui fixa la forme dans laquelle on doit tenir les registres des baptêmes, mariages, sépultures, professions religieuses, ainsi que les extraits qui doivent en être expédiés pour assurer l'état des citoyens.

S'il y a jamais eu quelqu'un d'heureux sur la terre, dit M. de Voltaire dans son siècle de Louis XV, c'était sans doute le cardinal de Fleury. On le regarda comme un homme des plus aimables et de la société la plus délicieuse jusqu'à l'âge de soixante-treize ans; et lorsqu'à cet âge où tant de vieillards se retirent du monde, il eut pris en main le gouvernement, il fut regardé comme un des plus sages. Depuis 1726 jusqu'à 1742, tout lui prospéra. Il conserva jusqu'à près de quatre-vingt-dix ans une tête saine, libre et capable d'affaire.

Le comte de Saxe que le roi honora du bâton de maréchal de France, dont il était si digne, fut mis à la tête des troupes de Sa Majesté, après être convenu de porter la guerre en Flandre. Louis XV annonça avec toute la simplicité de son caractère qu'il

An. 1744.

se rendrait dans les Pays-Bas : il partit le 3 mai avec ses ministres, et arriva le 12 à Lille. Le maréchal de Noailles était à la tête de quatre-vingt mille hommes, et le maréchal de Saxe commandait un corps séparé de quarante mille. La conquête des Pays-Bas illustra cette campagne. Les anglais avaient négligé d'entrer sur les frontières avant l'arrivée de l'armée française, ils s'y présentèrent quand il n'était plus temps.

L'Alsace fut menacée par une armée autrichienne de quatre-vingt mille hommes, qui envoyait des partis porter l'épouvante vers la Lorraine, ce qui força le roi Stanislas de s'éloigner avec sa cour. Cette diversion détermina Louis XV à interrompre le cours de ses conquêtes des Pays-Bas, et à aller en personne au secours de l'Alsace avec le maréchal de Noailles, vingt-six bataillons et trente-trois escadrons, laissant le maréchal de Saxe avec quarante-cinq mille hommes pour conserver ce qu'il avait pris.

Le roi arriva le 4 août à Metz, où il avait assigné le rendez-vous de ses troupes. Sa Majesté, dont le sang desséché par l'usage immodéré du vin et des liqueurs fortes, s'était enflammé par les fatigues de la campagne et la brûlante ardeur du soleil qu'elle avait eu long-temps sur la tête, fut atteinte le 8 août d'une fièvre violente qui dégénéra bientôt en fièvre maligne et putride à-la-fois; dès le 14, elle fut à toute extrémité. Le peuple alarmé remplissait les temples de la capitale et des provinces; ses vœux, ses prières à l'Eternel

duit à errer dans les montagnes de l'Ecosse, et vint se réfugier en France, où pour combler la mesure de ses malheurs, il fut arrêté, garotté, mis en prison et conduit hors du royaume.

An. 1746. Le 4 mai, Louis XV fit son entrée à Bruxelles, qui s'était rendu au maréchal de Saxe; le 4 juin, il entra à Anvers. Après la prise de possession de ces deux capitales du Pays-Bas, Sa Majesté revint à Versailles pour les couches de madame la dauphine, et laissa le commandement de l'armée à M. le maréchal de Saxe, qui battit le prince Charles à Raucoux : il lui tua douze mille hommes et fit trois mille prisonniers.

Louis XV fit une quatrième campagne, et gagna en personne la bataille de Lawfeld contre le duc de Cumberland : on emmena prisonnier à Sa Majesté le général Ligonier. (1) Ce bon prince lui dit : *Ne vaudrait-il pas mieux, M. le général, songer sérieusement à la paix que de faire périr tant de braves gens ?*

La prise de Berg-op-Zoom par le maréchal de Lowendhal fut le fruit de cette victoire, et les conférences d'Aix-la-Chapelle furent reprises le 18 septembre.

An. 1748. La campagne, cette année, fut ouverte le 18 avril par les préparatifs du siége de Maëstrick, qui fut investi par

(1) Ce général des troupes anglaises était né français, et conséquemment sujet de Louis XV. Le roi le fit manger à sa table et le combla d'égards, tant il honorait le mérite et les talens, même dans ses ennemis.

une des plus belles manœuvres de guerre qui aient été imaginées. Le maréchal de Saxe exécuta cet habile projet avec le concours de deux hommes uniques dans leur genre, M. de Cremilles, maréchal-général-des-logis de l'armée, et M. Pâris du Verney, aussi célèbre dans l'art des subsistances que le premier dans l'ordonnance de ses marches. Le siége de cette place importante fut poussé avec vivacité. Le baron d'Aylva, gouverneur de la ville, et le comte de Marschall, commandant de la garnison autrichienne, déployèrent vainement toute leur habileté pour repousser et rebuter les assiégeans : ils allaient être contraints de subir la loi du plus fort, lorsqu'un courrier dépêché par le duc de Cumberland, qui, quoiqu'à la tête de plus de quatre vingt mille hommes, ne pouvait remuer en faveur de Maëstrick, vint annoncer la cessation des hostilités, et vérifier le mot du maréchal de Saxe (1).

La paix fut signée à Aix-la-Chapelle au mois d'octobre. Louis XV ne voulut rien pour lui, mais il fit tout pour ses alliés. Il rétablit Gênes dans toutes ses possessions, le duc de Modène dans ses états, l'infant don Philippe eut les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla. En montrant ainsi à l'Europe son excessive modération, il crut faire assez pour la France que de lui rendre la paix. Cependant, ses provinces maritimes,

(1) Quand le maréchal de Saxe eut médité avec M. de Crémilles le siége de cette ville, il dit hautement que la paix serait dans Maëstrick.

la Bretagne, la Normandie ainsi que celles du Midi, avaient fait des pertes immenses. Le commerce y était anéanti; leurs vaisseaux marchands avaient été la proie des anglais et des hollandais; plus de six mille marins, normands et bretons, étaient prisonniers en Angleterre et en Hollande. Les plénipotentiaires adhérèrent à ce que les fortifications de Dunkerque resteraient dans l'état où elles étaient, ainsi qu'à l'expulsion du prince Edouard du territoire français.

Ce traité de paix déplut généralement aux français, et plus encore aux provinces maritimes. On fut indigné de la conduite qu'on tint envers ce malheureux prince anglais; aussi cette époque honteuse fut celle où le peuple censura amèrement le monarque et sa maîtresse; bientôt le mont Saint-Michel, la bastille furent remplis de prisonniers.

An. 1749. Soit le repos de la paix ou l'habitude de voyager, Louis tomba dans une sorte de mélancolie, dans une espèce d'affaiblissement dont madame de Pompadour sentit le besoin de le tirer. Elle suggéra, vers la fin de septembre, à Sa Majesté, le projet d'aller visiter le Havre, qui est un des arsenaux de la marine. Ce voyage aurait pu être de la plus grande utilité, mais il ne fut qu'un voyage de plaisir, aussi frivole que celle qui enfanta ce projet, et coûta beaucoup d'argent sans aucun avantage.

An. 1750. Louis XV supprima les anciennes vicomtés de Normandie. L'édit de sa suppression laissait entrevoir que

le but de cette mesure était d'abréger les dégrés de juridiction, et, par une conséquence toute naturelle, les dépenses des plaideurs.

Le parlement n'apperçut pas d'abord les conséquences de cette suppression. Il ne vit pas que le but véritable était de restreindre la liberté des peuples, en anéantissant les anciens tribunaux de la province, à l'effet de les fondre tous désormais dans un seul tribunal royal. Au moyen de cette mesure, on faisait disparaître, d'une manière insensible, les franchises et libertés dont la Normandie avait toujours joui, et que ses états particuliers avaient défendus, se fondant sur la maxime : « Que plus il y a de dégrés de jurisdiction, » plus la liberté des citoyens est sous une sauve-garde » assurée. »

Si, en effet, le but de la suppression des vicomtés eût été d'alléger les dépenses des plaideurs, il eût été beaucoup plus simple de supprimer toutes les formes inutiles qui commencent par les ruiner.

Une loi des plus importantes et des plus sages du règne de Louis XV, est celle qui concerne les main-mortes. L'esprit philosophique avait gagné jusques dans le ministère. On commençait à sentir les inconvéniens qui résultaient de la multiplication des établissemens des gens de main-morte, et de la facilité qui leur avait toujours été laissée de pouvoir acquérir des fonds sans pouvoir jamais les aliéner, facilité qui tendait à faire passer insensiblement dans leurs mains la plus grande

partie des fonds territoriaux de l'état, et tout à la fois nuisible à la subsistance et à la conservation des familles. Il était absolument nécessaire de réformer ce vice du gouvernement, dû aux principes superstitieux dont il avait été infecté dès l'origine. On était devenu trop éclairé pour laisser absorber tous les biens temporels par des cénobites, ne devant rechercher que ceux de l'autre monde. On songeait sérieusement à remédier à cet abus dans sa source, en sappant par les fondemens cette foule de monastères dont la France était couverte; mais cette destruction ne pouvait, ne devait du moins s'opérer que lentement. On s'en tint, pour le moment, à défendre, par un édit, aucun nouvel établissement de chapitre, collége, séminaire, maison religieuse ou hôpital, sans permission expresse et lettres-patentes expédiées et enregistrées dans les cours souveraines. Il révoquait, en outre, tous les établissemens de cette espèce, existans sans cette autorisation juridique; il interdisait à tous les gens de main-morte d'acquérir, recevoir ou posséder à l'avenir aucuns fonds, maisons ou rentes, sans autorisation légale, précédée d'une information de l'utilité ou inutilité de la chose.

Cette loi fut reçue avec des acclamations unanimes. Il n'osa s'élever contre un seul contradicteur, et le clergé, en frémissant, fut obligé d'y souscrire, prévoyant bien qu'elle devait lui être funeste un jour; mais il ne put se soustraire à l'empire de cette raison lumineuse qui en avait dicté les dispositions.

La province de Normandie, où les établissemens de ce genre étaient très-multipliés et très-riches, éprouva bientôt les effets de cette loi salutaire. Les richesses foncières furent dorénavant assurées aux familles, sans que l'absence de la raison, dans les derniers instans de la vie, pût en disposer et en priver des héritiers légitimes.

M. Rouillé, parvenu au ministère de la marine, songea à rétablir cette partie essentielle (1). Il forma des matelots par le commerce, par la pêche, par la compagnie des Indes, par des voyages dans les mers du Nord; en un mot, par les moyens les meilleurs, les plus prompts et les plus multipliés. Cette mesure était d'autant plus essentielle, que cette classe d'hommes était détruite, et qu'on prévoyait en avoir bientôt un besoin indispensable, la paix ne devant pas être de longue durée, et les momens étant infiniment précieux pour se mettre en état de faire face aux événemens qui se préparaient.

An. 1756.

M. Rouillé voulant établir un centre de communication de toutes les lumières, créa une académie de marine. Ce nouvel établissement sembla ridicule; on se demandait ce que feraient à cette académie des officiers dont la plupart savaient à peine lire et signer leur nom. C'était un chef-lieu d'émulation où se formèrent

(1) Il fut puissamment aidé par M. de Mezy, intendant à Rochefort, l'homme le plus propre à le guider et à le soutenir dans le genre d'opérations qu'il avait à faire.

des généraux, des administrateurs, des officiers de port, des constructeurs, et tous ceux qui ont des fonctions à remplir dans les arsenaux de la marine. La partie de la construction était fort négligée; cet art n'était absolument qu'une routine; bientôt tous les ports de la France furent pourvus d'excellens hommes dans tous ces genres. La Normandie eut à s'applaudir de cet établissement; ses chantiers maritimes s'enrichirent des connaissances puisées dans les nouvelles académies. La construction des navires de commerce eut des développemens avantageux, sur-tout pour ceux destinés aux voyages lointains.

Six années de paix avaient ramené l'abondance avec le commerce; toutes les nations se communiquaient; les beaux arts étaient par-tout en honneur; les Gobelins et la Savonnerie enfantèrent des prodiges dans leurs superbes tapis qui font l'admiration de l'Europe. On perfectionna l'art d'appliquer l'émail sur l'or. On vit, cette année, s'élever la première chambre d'assurance (1), dont les premiers fonds furent de douze millions. Cet établissement utile était d'autant plus essentiel, que le commerce enrichissait auparavant l'étranger, chez qui il trouvait la garantie des fortunes

An. 1754.

(1) L'origine des assurances vient des juifs; ils en furent les inventeurs, lorsque, chassés de France en 1182, sous Philippe-Auguste, ils voulurent faciliter le transport de leurs effets. Ils en renouvellèrent l'usage en 1321, sous Philippe le Long, époque à laquelle ils furent encore chassés de la France.

qu'il livrait à l'inconstance des élémens. Bientôt Rouen, le Havre, Dieppe, Granville et toutes les autres villes maritimes de la Normandie, eurent dans leur sein non-seulement une, mais plusieurs chambres d'assurance.

Les grandes routes commencées dès l'enfance de Louis XV, s'étaient étendues considérablement. Les communications s'ouvrirent au commerce dans toute la France. On doit au zèle infatigable de M. de Trudaine, la perfection qu'elles ont acquises depuis.

La liberté du commerce des grains dans l'intérieur du royaume fut un bienfait important; quelques provinces eurent la faculté indéfinie de l'exportation à l'étranger. L'agriculture, encouragée par l'arrêt important qui autorisait ce commerce, prit un essor qui fit connaître les ressources et les richesses territoriales de la France.

La science de la médecine fit aussi de grands progrès et prit une nouvelle face. Le savoir fut substitué à la pédanterie, l'expérience à la routine, les découvertes aux préjugés, les grâces et l'aménité au ridicule et à l'orgueil.

L'établissement de l'académie royale de chirurgie fut aussi l'époque de l'illustration de cet art précieux à l'humanité, et dont l'Europe est pour ainsi dire redevable à la France et au célèbre la Peyronie, dont Louis XV avait été à portée d'apprécier les talens après les batailles de Fontenoy et de Laufeld.

Le roi, à qui on rendit compte des talens du chi-

rurgien de l'hôtel-Dieu de Rouen, lui accorda une pension de deux mille livres; et, quelques années après, des lettres de noblesse (1).

Les beaux jours de la paix, ceux du savoir et des lumières, ne purent prévenir le deuil qui couvrit toute la France par la mort du maréchal de Saxe, à l'âge de cinquante-quatre ans. Ses facultés s'étaient affaiblies depuis deux ans; mais cet état de dépérissement n'avait rien ôté à la liberté de son esprit : son âme avait conservé toute son énergie. Louis XV ne pouvant, à cause

(1) Claude-Nicolas LECAT, né à Blérancourt, près de Noyon, fut un des grands physiciens de France, dont les ouvrages sont considérables. Il établit à Rouen une école publique d'anatomie et de chirurgie en 1736; fit éclorre une société littéraire perpétuelle : il mourut en 1768.

M. Lecat était physicien et anatomiste; il a beaucoup écrit. Ses ouvrages sont mêlés d'hypothèses et de faits; ce qu'il a fait de mieux, c'est le traité sur l'*oreille*, dont les planches sont bonnes. Cependant M. Lecat ne sut pas trouver les deux communications du nerf ptérigoïdien avec l'intercostal et le nerf dur. Le traité des *sens* est enrichi de plusieurs phénomènes optiques, et de la découverte de la membrane qui tapisse la face intérieure de la sclérotique; deux écrits sur les nerfs et les muscles, pleins d'hypothèses. M. Lecat place le sentiment dans les méninges : il voudrait soutenir la communication de la dure-mère sur toute la longueur des nerfs. Après quelques expériences et beaucoup de raisonnemens contre l'insensibilité des tendons et des membranes, on voit que M. Lecat a trouvé lui-même ces parties insensibles. Les Mémoires sur la couleur noire des nègres, et sur la cause de l'évacuation périodique sont entièrement fondés sur des hypothèses.

de la religion du maréchal de Saxe, lui fixer une place, ainsi qu'à Turenne, dans le tombeau des rois, se chargea de faire les frais de son transport et de son inhumation à Strasbourg. Le sieur Pigal fut chargé de lui élever un mausolée de marbre, monument et dernière récompense des services du maréchal.

Cette année vit s'évanouir la félicité dont jouissait le royaume. Les termes ambigus du traité d'Utrecht, qu'on pouvait interpréter à son gré sur les limites de l'Acadie, fut le prétexte d'une guerre que Louis XV cherchait à éviter, et que ne purent prévenir ses négociateurs. La France avait d'autant plus d'intérêt à maintenir la paix, que le principe secret de sa modération était de donner à sa marine l'étendue et la consistance dont elle avait besoin. Ses forces maritimes consistaient en soixante-sept vaisseaux de guerre, trente-une frégates, dix flûtes, deux barques armées, quatre chébecs et cinq corvettes.

An. 1756.

La Grande-Bretagne avait cent trente-un vaisseaux de ligne et cent douze autres bâtimens armés. On songea néanmoins à la défense du Canada; on arma deux divisions sous les ordres de M. de Macnemara; l'une à Brest, l'autre à Rochefort; en tout vingt vaisseaux de ligne et cinq frégates.

De fausses mesures rendirent vains les efforts du gouvernement, et les ordres qu'il donna de se saisir des vaisseaux marchands appartenant aux anglais.

Trois cents navires appartenant au commerce des

français furent pris par les ennemis, et conduits en Angleterre avant la déclaration de guerre.

Les ports de la Normandie éprouvèrent à cette époque des dommages considérables. Le Havre perdit vingt-sept navires richement chargés; Honfleur en perdit dix-sept; Granville, neuf; Dieppe, trois; Rouen, un; et Saint-Valery en Caux, deux; en tout cinquante-neuf navires, dont une partie allait ou revenait de la Martinique, de Saint-Domingue, de la Guadeloupe ou de Terre-Neuve. Dans ce nombre ne furent pas compris les petits bâtimens faisant le cabotage, ni ceux occupés à la pêche des côtes, et qui n'offrirent pas moins d'avantages aux anglais, par le grand nombre de marins qu'ils firent prisonniers.

Le nombre des navires pris au commerce de la Normandie forma à-peu-près le cinquième de ce que perdit, dans cette circonstance, le commerce maritime de la France. Ce doit être, en effet, le commerce de cette province qui eut le plus à souffrir de la guerre avec l'Angleterre, la situation de ses ports dans la Manche n'offrant d'asyle à ses navigateurs qu'autant que la marée en facilite l'entrée, tandis que les bâtimens ennemis avaient le précieux avantage de pouvoir en tout temps se réfugier dans leurs ports.

An. 1758. Le lord Anson, avec vingt-deux vaisseaux de ligne, mouilla dans la baie de Cancale près Saint-Malo, y débarqua avec quinze bataillons de troupes légères et d'artillerie. Les anglais campèrent devant la ville, brû-

lèrent trois frégates du roi, vingt-quatre corsaires, soixante-dix navires marchands, quarante petits bâtimens, les magasins de chanvre, goudron, etc., etc. Les ravages causés par cette descente furent estimés à plus de douze millions de perte en effets de marine seulement.

Une seconde expédition plus funeste encore, et dont les traces furent plus durables dans la province de Normandie, s'exécuta sous les ordres du commodore Howe, qui commençait déjà à se signaler, et sous ceux du général Bligh. Cherbourg fut le lieu qu'on résolut d'attaquer et de détruire. Ce port, dont on s'occupait de creuser et d'aggrandir le bassin, pouvait un jour devenir, par sa position dans la Manche, le plus grand fléau de la Grande-Bretagne. La France n'en avait encore aucun capable de recevoir des vaisseaux de roi et des escadres, et celui-ci étant vaste et commode, réunissait une foule d'avantages qui l'auraient rendu bien supérieur au port de Dunkerque, si vanté par l'Angleterre.

Le 6 août, l'escadre anglaise parut devant Cherbourg; le 7, la garnison s'étant retirée de la place, hors d'état de défense, l'ennemi en resta maître et s'y conduisit avec sa discipline ordinaire, se contenta de lever de fortes contributions dans le pays, de démolir les travaux, et de réduire le port dans l'état le plus déplorable. Il y brûla vingt-sept navires, encloua cent soixante-treize pièces de canon et trois mortiers de-

fer. Vingt-deux superbes canons et deux mortiers de fonte furent envoyés en Angleterre avec les drapeaux enlevés dans cette expédition; spectacle nouveau pour la génération actuelle, puisque c'était la première entreprise sur les côtes de France depuis plusieurs siècles qui lui eut porté un dommage essentiel, et qui put faire honneur à l'intelligence et à la capacité de ses généraux.

Sur une des écluses on lisait diverses inscriptions, entr'autres celle qui venge un peu la mémoire du cardinal de Fleury, et prouve que la marine ne lui était pas aussi indifférente :

> Ludovici XV jussu
> Floriæ consilio,
> Asfeldi ductu
> In ævum offert hæc moles.
> Ars, naturæ victrix, aquarum impetum
> Refrenat, facilem navibus tempestate actis
> Aditum dat, tutelam asserit, copiam invenit,
> Gloriam perpetuat, simulque principem,
> Sapientem, heroa, posteritati commendat.

Les dépouilles de la France, les trophées militaires enlevés lors de cette descente, furent huit jours après promenés en triomphe dans Londres et conduits à la tour.

Cette guerre, qui s'étendait au continent et qui allait embrâser l'Europe, autorisa Louis XV à demander de nouveaux subsides; la consternation fut universelle. Les provinces maritimes sentirent doublement cette ca-

lamité. La Normandie, malgré les pertes immenses qu'elle venait d'éprouver, fut encore opprimée par ces nouveaux impôts.

Une escadre anglaise vint mouiller, le 12 juillet 1762, à l'entrée de la nuit, dans la rivière d'Orne qui a son embouchure dans la baie de Caen, avec l'intention de détruire ou d'intercepter quinze vaisseaux français, chargés de bois de construction pour Brest. Cette expédition était d'autant plus facile, que la côte était dégarnie de troupes. Deux coups de canon, tirés par les anglais, jetèrent l'alarme dans les environs. Michel Cabieux, sergent des milices gardes-côtes, ne s'effraya point quoiqu'il se vit seul. Il se porta sur le rivage accompagné d'un tambour qui bientôt le quitta, se dirigeant vers un endroit où l'on ne pût l'appercevoir. Il découvrit la troupe anglaise, et cria : *Qui vive!* Il tira sur-le-champ son coup de fusil. Il gagna ainsi plusieurs postes le long de la côte, et parvint à intimider l'escadre à la faveur de la nuit et d'un brouillard fort épais. Arrivé à la hauteur d'un canal et d'un petit pont, il prit le ton d'un commandant. *Silence*, s'écria-t-il : *C'est à tout le bataillon que je parle.* Il ordonna à sa troupe de faire un feu de file ; les anglais se jetèrent ventre à terre. Alors il employa un autre stratagême. Il ordonna à son aide-major de prendre cent hommes, et de tourner le village sur la gauche pour gagner le port et attaquer l'ennemi en queue, tandis qu'il le chargerait en tête. L'ennemi intimidé se releva et se détermina à la

retraite, mais elle ne fut pas assez prompte au gré de Cabieux. Il prit la caisse que le tambour avait laissée près de lui, battit la marche; et, frappant à coups redoublés sur un petit pont de bois, il imita, par le mouvement rapide de ses pieds, celui d'une troupe nombreuse qui se serait précipitée sur son passage. Les anglais hâtèrent leur retraite. Dès que le jour parut, Cabieux fut reconnaître le terrain; il rencontra un officier anglais blessé, l'emporta chez lui, et parvint à rendre à la vie son prisonnier. Il fut surnommé dans le pays *le général Cabieux*.

La France et l'Autriche, après trois cents années de discordes, s'unirent contre le roi de Prusse. Ce traité fut l'ouvrage de l'abbé de Bernis. Six armées formidables dévorèrent l'Allemagne. Le maréchal d'Estrées avait gagné, le 29 juillet 1757, la bataille d'Hastembeek contre le duc de Cumberland. Le prince de Soubise perdit, le 5 novembre suivant, celle de Rosback contre le roi de Prusse. Le comte de Clermont fut battu à la journée de Crevelt, le 23 juin 1758. Le 13 avril 1759, M. de Broglie battit à Berghen le prince Ferdinand de Brunswick. Le 1er. août 1759, le maréchal de Contades perdit celle de Minden, contre ce même prince Ferdinand. Le 31 juillet 1760, le chevalier du Muy perdit la bataille de Warbourg contre le prince héréditaire de Brunswick.

An. 1763.

Cette continuelle alternative de bons et de mauvais succès et les pertes faites dans l'Inde, déterminèrent le duc de Choiseul, ministre de la guerre, à entamer

des négociations qui furent suivies d'un traité de paix en 1763. La France perdit pour toujours le Canada, et n'obtint qu'avec beaucoup de peine le droit de pêcher sur Terre-Neuve et l'île Miquelon, pour y sécher la morue, sans pouvoir y faire le moindre établissement. Elle fut exclue dans l'Inde de ses établissemens sur le Gange, céda ses possessions du Sénégal, et fut contrainte de démolir les fortifications maritimes de Dunkerque.

Si la guerre avait épuisé les finances, la paix n'affaiblissait pas moins l'état par les sacrifices faits pour l'obtenir. Le monarque eut recours à de nouveaux impôts; les maux s'appésantirent sur le peuple. Les parlemens résistèrent; celui de Normandie fit, le 16 juillet 1763, des remontrances au sujet des édits et de la déclaration enregistrés par le duc d'Harcourt, porteur des ordres du roi. Ces remontrances, d'un style mâle, éloquent et vrai, réunissaient tout ce que le zèle pour le soulagement du peuple pût enfanter de plus beau, de plus solide et de plus touchant.

Louis XV appaisa les parlemens; il rappella de l'exil celui de Besançon, prit un contrôleur-général parmi les officiers de celui de Paris (1), et les impôts furent enrégistrés et perçus.

L'expulsion des jésuites et la faillite du père de la Va-

(1) M. de Laverdy, janséniste fougueux, un des plus ardens adversaires des jésuites.

lette occupèrent tous les esprits. Le procès des canadiens, celui du comte de Lally, fixèrent ensuite l'attention de la France entière.

Le duc de Choiseul, qui connaissait l'aversion du roi pour la guerre, assura au-dehors la tranquillité de la France. On s'occupa de l'agriculture et du commerce, qui sont de nécessité première et les plus intéressantes de toutes pour le soutien et la puissance d'un grand empire. On institua, dans diverses provinces du royaume, des compagnies occupées à porter ces sciences au dégré de perfection dont elles sont susceptibles.

An. 1770. Louis XV avait abandonné à ses ministres le poids de sa royauté, dont il était fatigué. Une nouvelle maîtresse captiva toute son attention, et fit de la cour du monarque un véritable lieu de scandale. L'exil des ducs de Choiseul et de Praslin, celui plus rigoureux du parlement de Paris remplacé par les créatures du chancelier Maupeou, remplirent la France de consternation. Tous les parlemens de province accumulèrent les arrêts les plus méprisans contre ce nouvel ordre de choses. Le parlement de Normandie se servit, dans son arrêt du 15 avril, des qualifications *d'intrus, de parjures, de violateurs de leur serment*, déclarant d'avance nuls tous actes émanés d'eux.

An. 1771. Le chancelier, par son opération, avait obéré le fisc public de quatorze ou quinze millions, dont il avait disposé pour séduire et corrompre, sur-tout pour payer

une armée de délateurs et d'espions qu'il avait à ses gages : il fallut d'ailleurs soudoyer tous les suppôts affamés dont il avait composé les tribunaux.

Pour rendre la justice gratuite, on força les tailles dans toutes les provinces; on mit un dixième sur les rentes perpétuelles, un quinzième sur celles viagères; on doubla, tripla, quadrupla le marc d'or; on créa un centième denier sur les offices; on fit payer une seconde fois la noblesse à ceux qui l'avaient acquise : on étendit les sous pour livres jusqu'à huit. On porta dans un jour jusqu'à quatorze édits bursaux au palais, ce qui fit dire que Louis XV avait mis à lui seul plus d'impôts que ses soixante-cinq prédécesseurs ensemble.

La Normandie, malgré ses capitulations, ses chartes, ses priviléges; malgré l'antique usage qu'elle avait d'avoir son échiquier, son parlement, était réduite à deux conseils supérieurs; l'un à Rouen, l'autre à Bayeux, composés en partie d'étrangers, s'intéressant peu au sort de cette grande province, et n'étant munis d'aucun titre pour soutenir ses immunités. Ses magistrats furent exilés dans leurs terres le 27 du même mois de septembre; et, le 4 octobre suivant, la cour des comptes, aides et finances, subit le même sort.

Le 18 novembre parut le fameux *Manifeste aux Normands*. Cet écrit violent, mais fort de raisonnemens et de citations, était une espèce de tocsin pour annoncer à cette nation que les fondemens de toutes les propriétés normandes étaient attaqués. « Mais

» n'appartenant à la France que par le fameux pacte
» de 1204, la violation réfléchie de ce traité mutuel
» par une des parties contractantes le détruit, rend la
» province à son premier état et redevient partie de
» l'Angleterre, sa première patrie, ou bien libre d'en
» choisir une nouvelle.

» Outre ce contrat d'union, les normands ont à ré-
» clamer le fameux Code intitulé *la Charte aux Nor-*
» *mands*. Il renferme trois dispositions principales.

» Par la première, la coutume du pays et ses usages
» ne peuvent, sous aucun prétexte et en aucuns
» temps, être changés.

» Par la seconde, le duché doit être maintenu dans
» la possession de son antique tribunal ou échiquier
» souverain, où ressortissent définitivement *toutes les*
» *causes de ce duché*, en sorte qu'aucun ne puisse être
» ajourné devant les juges d'un autre pays.

» Par la troisième, les rois, ducs de Normandie, ne
» peuvent ni ne doivent, en aucun cas et sous aucun
» prétexte, mettre des impositions de quelqu'espèce
» qu'elles soient, sur la province, sans un besoin pres-
» sant et évident, jugé tel par les trois états assemblés.

» Tel était le pacte, disait l'écrivain de la nation
» normande, lorsqu'elle reconnut pour ducs les rois de
» France. Sa soumission tient donc à l'accomplisse-
» ment du contrat qui y met le prix; toutes les na-
» tions sont par nature vengeresses du droit des gens
» violé, et protectrices du peuple opprimé. »

La lettre écrite au roi le 17 novembre de cette année, par la noblesse de Normandie, est noble, ferme et respectueuse. Elle y expose, dans toute son étendue, l'infraction des droits de la province, l'excès du despotisme sous lequel elle gémit, et qui s'appésantissait journellement sur la tête des citoyens. Mais elle rejette toute l'iniquité de ces mesures sur les abus d'un ministère oppressif, et sur l'obsession où il tient le monarque. C'est donc à sa justice éclairée qu'elle a recours pour remédier à ses maux; elle n'invoque que Sa Majesté contre Sa Majesté elle-même. An. 1772.

L'article de l'exil des princes y est traité fort adroitement et de façon à devoir les intéresser à concourir à cette requête par de nouvelles instances qu'ils auraient faites par écrit; sorte de moyen pour parvenir au trône qui ne leur est pas interdit (1).

Toutes ces tentatives furent infructueuses. La suppression des parlemens fit sentir à toutes les provinces une autorité qui n'avait plus de contre-poids. Cet état de choses finit avec le règne de Louis XV. Ce monarque n'avait pas prévenu le danger mortel de la petite vé- An. 1774.

---

(1) Ces représentations de la noblesse de Normandie, dont le but était aussi légitime que naturel, furent traitées avec un tel mépris, qu'un nommé Chenon, commissaire au Châtelet de Paris, et le sieur d'Emmery, exempt de police, si fameux pour les captures, furent envoyés seuls, et sans autre appareil de magistrats et de défense, de château en château, forcer chaque gentilhomme à se rétracter, ou sinon ils lui signifiaient une lettre de cachet qui l'exilait.

role, en se faisant inoculer. Sur la fin d'avril, il en fut attaqué de la manière la plus funeste. Louis XV mourut la nuit du 10 mai, à l'âge de soixante-quatre ans quatre mois moins cinq jours, après un règne de cinquante-neuf ans. Ce prince, beaucoup moins regretté qu'il n'avait été aimé des français, conserva le surnom de *Bien-Aimé*, que l'usage, bien plutôt que l'amour, lui confirma dans les dernières années de son règne.

---

## INFLUENCE DU RÈGNE DE LOUIS XVI.

Ce petit-fils de Louis XV monta sur le trône à l'âge de vingt ans. Ne trouvant que des ministres complices des égaremens de la vieillesse déplorable de son aïeul, ne voyant autour de lui personne en qui il put déposer sa peine et les embarras où le mettaient les devoirs de la royauté, il écrivit à M. de Maurepas le 11 mai la lettre suivante (1) :

An. 1774.

« Dans la juste douleur qui m'accable, et que je » partage avec tout le royaume, j'ai de grands de» voirs à remplir. Je suis roi, et ce nom renferme » toutes mes obligations ; mais je n'ai que vingt ans, » et je n'ai pas toutes les connaissances qui me sont » nécessaires. De plus, je ne puis voir aucuns minis» tres, tous ayant vu le roi dans sa dernière maladie. » La certitude que j'ai de votre probité et de votre » connaissance profonde des affaires, m'engage à vous » prier de m'aider de vos conseils ; venez donc le

(1) M. le comte de Maurepas était un seigneur de beaucoup d'esprit. Né en 1701, il fut secrétaire d'état en 1725, et entra au conseil avant d'être majeur. Il était homme de plaisir et de toutes les parties de Louis XV. Ces plaisirs consistaient en fêtes de table, en galanteries ; c'était le goût général de la France. M. de Maurepas fut disgracié pour avoir chansonné madame de Pompadour.

» plutôt qu'il vous sera possible, et vous me ferez
» grand plaisir ».

Louis XVI, guidé par une droiture qui, jusqu'à sa mort, fut toujours compagne de toutes ses actions, commença son règne par rendre à ses peuples ses anciens tribunaux. Les parlemens furent rappellés à leurs fonctions. Le duc d'Harcourt, gouverneur de la province de Normandie, fut chargé par Sa Majesté d'installer le parlement et la cour des comptes et aides de cette province, à la grande satisfaction des habitans. La ville de Rouen, pour témoigner à Monsieur le garde des sceaux sa vive reconnaissance du rétablissement du parlement, arrêta qu'il serait placé dans le sanctuaire de la justice l'effigie en marbre de M. de Miroménil, représenté en pied. Les principaux habitans se cotisèrent sur-le-champ pour contribuer aux frais de ce monument, et, par cet empressement, enlevèrent au plus grand nombre la liberté et le plaisir de le faire.

Le jeune monarque, après avoir satisfait au vœu de toute la France en lui rendant ses magistrats, s'occupa des moyens de rendre le commerce florissant par l'achèvement du canal de Picardie. Ce projet avait déjà été exécuté en partie sous la direction de M. Laurent, par la construction d'un canal sur la rive gauche de la Somme, qui, se réunissant avec elle dans ses parties navigables, produisit une navigation de trente-quatre lieues sur cette rivière, et une communication directe avec la mer.

Mais cette navigation particulière à la Picardie devint, par l'entreprise la plus hardie de l'industrie humaine, un point nouveau de réunion des principaux fleuves de la France, et de tous les canaux qui s'y joignent. La Somme, placée entre l'Oise et l'Escaut, communique avec la première par l'ancien canal de Picardie, connu sous le nom de canal de la Fère; sa jonction avec l'Escaut ne pouvait se faire que par un canal de quatorze lieues de longueur au moins, en prenant la Somme dans l'endroit où elle est navigable près de Saint-Quentin, et en perçant ce canal en ligne droite pour réunir les deux fleuves au-dessous de Cambray. Mais la nature semblait avoir mis à ce projet des obstacles insurmontables par des chaînes de montagnes ou des élévations que l'on ne pouvait éviter que par un détour de huit à neuf lieues, qui aurait entraîné des travaux immenses, enlevé à l'agriculture beaucoup de terres précieuses, et qui aurait exigé la construction et l'entretien d'un grand nombre d'écluses pour former un niveau de communication entre les deux rivières, dont les hauteurs ont soixante pieds de différence.

M. Laurent, après avoir sondé les profondeurs, reconnu la qualité du terrain, mesuré les pentes des deux rivières, calculé les difficultés, a démontré la possibilité de percer ces élévations en ligne droite, par un canal souterrain propre à la navigation. Sa longueur est de sept mille toises, sous des masses de plus de

deux cents pieds dans quelques endroits. L'exécution heureuse de cet ouvrage confirma la justesse de ses combinaisons et en assura le succès.

Le canal entre sous terre près de Hesdin, à une lieue au nord de Saint-Quentin; il reçoit l'air et la lumière par des puits creusés de cent toises en cent toises, qui servent en même-temps à l'extraction du débris des fouilles. La voûte est taillée en plein cintre dans les couches pierreuses à travers lesquelles on pénètre. Elles ont toute la solidité nécessaire dans la plus grande partie des terrains où les excavations sont faites; mais dans ceux où l'on craindrait les éboulemens, la voûte est soutenue par des arcs de maçonnerie. Sa hauteur est de vingt pieds et sa largeur de seize, indépendamment des banquettes ou trotoirs ménagés au-dessus du niveau de l'eau, pour servir de chemin aux haleurs ou tireurs de bateaux.

L'entrée et la sortie de ce canal souterrain sont décorées de deux portes triomphales, élevées à la gloire du roi.

L'utilité de cet ouvrage consiste à former la jonction de l'Escaut et des canaux par lesquels ce fleuve prend sa navigation dans toute la Flandre, la Hollande, les Pays-Bas avec la Somme, l'Oise, la Seine, la Loire et l'Yonne, qui communiquent à ce grand nombre de riches provinces qu'elles parcourent, tous les avantages d'un commerce si général, et de leur débouché dans la mer.

Ce canal, tant utile à toute la France, l'est infiniment au commerce et aux manufactures de Normandie pour l'extraction des charbons du Hainaut.

An. 1775.

Le 11 juin, Louis XVI fut sacré à Reims, où le comte d'Artois représenta le duc de Normandie, l'un des anciens pairs de France.

Cette même année la guerre éclata entre les colonies anglaises de l'Amérique et la mère-patrie. Louis XVI se refusa long-temps à prendre une part active à cet événement, mais les succès des américains le décidèrent à reconnaître l'indépendance des Etats-Unis : les préliminaires d'un traité d'amitié et de commerce furent signés le 16 décembre 1777.

Avant le début de la guerre maritime, tous les ports de France, et notamment ceux de la Normandie, expédiaient pour les colonies anglaises de l'Amérique, des draps, des armes et des munitions de toute espèce ; le commerce était très-florissant. Mais les négocians se rappellaient que dans les deux précédentes guerres, ils avaient perdu cent millions. Ce souvenir douloureux aurait dû éveiller l'attention des ministres sur la protection qu'ils devaient aux riches convois de nos colonies ; ils furent encore la proie des anglais, faute d'avoir établi des croisières pour les protéger. Les pertes récentes furent évaluées quarante-cinq millions. Quelques succès dans l'autre hémisphère ne dédommagèrent pas le commerce de la France, qui avait en vain épuisé tous les moyens d'exciter le ministre de la

marine à envoyer des frégates pour croiser dans la Manche. On lui démontra que les petites escadres anglaises y narguaient le pavillon français, y interrompaient le commerce du cabotage, craignant peu de compromettre les vaisseaux de leur roi, en prouvant insolemment qu'on ne périt pas pour naviguer dans la Manche, à notre porte, au milieu de nos rochers.

Si les anglais osent tout, disaient les chambres du commerce, c'est qu'on ne leur oppose rien ; c'est que toutes les forces maritimes sont concentrées dans le port de Brest, et n'en sortent que pour faire des processions aussi vaines que ridicules.

Les anglais, depuis le commencement du dix-huitième siècle, s'étaient arrogé un droit qui leur rendait les guerres maritimes plus avantageuses que la paix même, en soumettant les navires des puissances neutres à un droit de visite, et les confisquant sous les prétextes les plus frivoles.

L'invasion des possessions hollandaises dans l'Inde devenant le signal de la guerre de cette république avec l'Angleterre, les puissances de la Baltique pouvant seules naviguer sur les mers, le commerce de la France devint à-peu-près nul, et sur-tout celui de la province de Normandie. Ses ports, étant plus voisins de l'Angleterre, et conséquemment plus susceptibles d'être inquiétés, éprouvèrent une stagnation ruineuse, d'autant que les anglais avaient un grand in-

térêt de surveiller les côtes de cette province où on avait établi des camps dans l'intention de faire une descente en Angleterre, ou du moins de l'effrayer par des menaces qui ne se réalisèrent pas.

Cependant les victoires navales remportées par le comte d'Estaing, le comte de Guichen, le bailli de Suffren et celle que le comte de Grasse enleva au général Cornwallis, en illustrant la marine française, amenèrent l'Angleterre à faire à-la-fois sa paix avec les Etats-Unis, la France, l'Espagne et la Hollande. Cette paix, signée les 20 et 21 janvier 1783, et publiée seulement le 25 novembre de la même année, ne tarda pas à développer mille germes de prospérité dans toutes les colonies. Saint-Domingue et la Martinique firent de continuels prodiges de culture. Le commerce se releva insensiblement; les ports de la Normandie reprirent leur activité; ils redevinrent l'entrepôt des denrées coloniales de tout le nord de la France et du midi de l'Allemagne. Les manufactures, à leur tour, eurent de nouveaux débouchés, tout présageait les momens les plus heureux, lorsqu'en 1785 un traité de commerce fut conclu entre la France et l'Angleterre. Les manufactures souffrirent beaucoup de ce traité; en revanche, elles reçurent une impulsion vers la perfection des arts mécaniques, qui les dédommagea amplement de la stagnation qu'elles éprouvèrent, et qui les mit à portée de rivaliser avec succès, à la paix, l'industrie des anglais.

An. 1785.

Néanmoins, le commerce maritime des ports de Normandie avec les colonies éprouva des inquiétudes, et fut menacé d'une concurrence qui tendait à l'anéantir entièrement. Par un arrêt du conseil du 30 août 1784, qui admettait les étrangers à l'approvisionnement des colonies, cette autorisation fut d'abord surprise au ministre en 1761 et 1762.

Le roi, par sa déclaration du 18 avril 1763, avait permis l'importation, par tous les ports des Colonies, de bestiaux, de toutes sortes de légumes, fruits verts, bois de toute espèce, roues et voitures, et l'exportation du sirop et du tafia.

Le duc de Choiseul, alors ministre de la marine, éclairé par les représentations de quelques chambres du commerce, fit révoquer le 15 août suivant cette déclaration; cependant, l'entrepôt à Sainte-Lucie resta.

En 1765, les ennemis du commerce français firent des tentatives nouvelles. Un rapport fait par M. de Montaran père, en présence de tous les ministres, et qui dura toute la journée du 9 septembre 1765, convainquit tous les esprits de la nécessité rigoureuse des lois prohibitives. Il fut décidé que toute tolérance, à cet égard, même passagère, était pernicieuse, et l'on reconnut que le commerce de France était en état d'approvisionner complètement les colonies. Cette décision, pour avoir tous ses effets, devait être prise en considération au conseil royal du commerce. Après plusieurs délais, le conseil assemblé allait prononcer, lors-

que la maladie et la mort de M. le dauphin le dispersèrent.

Depuis, intervint l'arrêt du 29 juillet 1767, ajoutant un nouvel entrepôt au môle Saint-Nicolas, d'où s'ensuivit une fraude si considérable, qu'en une seule année on vit arriver à Amsterdam plus de sucre des colonies françaises du Vent que tous les ports de la métropole ensemble ne purent y en fournir. Cette quantité s'élevait à vingt-six mille barriques, et entraînait une perte pour l'état de plus de dix millions.

Un ouragan, en 1772, fit de grands ravages dans certaines parties de Saint-Domingue; les administrateurs ordonnèrent que tous bâtimens étrangers seraient admis dans tous les ports pendant l'espace d'un an. On compta au mois d'avril 1773 qu'il y avait à-la-fois cent soixante-trois navires de cette espèce répandus dans la colonie, y introduisant toute espèce de marchandises et durant toute l'année, dont le nombre fut estimé à environ cinq cents, qui, n'eussent-ils pris l'un dans l'autre que pour 30,000 livres de denrées coloniales, enlevaient plus de quinze millions à la balance du commerce de la métropole; de plus, ils y introduisirent une quantité très-considérable de monnaies fausses ou altérées.

Sous le nouveau règne, *M. de Sartines* attira des négocians de chacun des ports, pour discuter cette grande question. C'était à la fin de 1775. Il se tint vingt-deux conférences à ce sujet, auxquelles

le ministre présida. Les représentans des colonies y parurent comme interlocuteurs ; ils furent forcés de reconnaître la sagesse des principes prohibitifs et de demander eux-mêmes qu'ils fussent rigoureusement observés. Mais la suppression des ports d'entrepôt de Sainte-Lucie et du môle fut renvoyée au terme de dix-huit mois. Heureusement la guerre allumée entre les anglais et leurs sujets américains ne permettait guère ni aux uns ni aux autres de gêner le commerce de la France. Ce fut donc pour lui une époque brillante, qui dura même pendant la guerre, d'abord désastreuse pour ses intérêts faute de protection ; ensuite celle-ci fit prendre une marche rapide comme si on eût été dans une paix profonde ; cette prospérité fut courte. Les neutres admis dans tous les ports des colonies, pour suppléer le commerce national, dont la protection n'était plus assurée, lui opposèrent une concurrence si supérieure, si dévorante, qu'il touchait à son extinction totale, lorsque la paix vint à son secours. Les négocians espéraient un nouvel ordre de choses, lorsque des bruits sourds se répandirent du crédit que prenait le système de leurs ennemis, qui se trouvèrent réalisés par l'arrêt du 30 août 1784. (1)

Les négocians du Havre donnèrent un mémoire ainsi que ceux de Nantes et de Bordeaux ; ils envisa-

(1) Ce résumé historique est extrait du Mémoire des directeurs du commerce de la province de Guyenne.

gèrent la chose plus en grand et l'approfondirent davantage sous certains rapports. Par exemple, ils démontrèrent aux colons que leur intérêt bien entendu serait de rejeter eux-mêmes la liberté qu'on leur accordait de commercer avec l'étranger; liberté funeste, qui tend tôt ou tard aux vexations de l'Europe.

Entr'autres faits précieux, on remarque dans ce mémoire ceux-ci :

» Le commerce des français se borne à un faible cabotage à Cadix, à Lisbonne, dans le nord et le levant; il consiste en une pêche à Terre-Neuve, peu digne d'un grand empire et sous l'inspection d'une flotte anglaise, destinée à faire toujours observer les traités avec la dernière rigueur. Sans compagnie des Indes, la navigation nationale est tournée particulièrement vers l'Amérique et la côte de Guinée.

» Le commerce d'Amérique occupait seul sept cents navires et faisait peut-être la moitié de notre navigation; il pouvait être de grande ressource pour les opérations de guerre.

» Oléron, Saint-Malo, Granville et Dieppe, fournirent en 1778, à la marine royale, la plus grande partie des matelots qu'elle emploie. Ces ports, destinés spécialement aux pêcheries, ne forment plus une aussi grande quantité de matelots.

» La servitude des classes, d'ailleurs si utile à l'état, n'engage que trop souvent nos matelots à passer chez l'étranger : il y en a un grand nombre de passés sous le

pavillon des Etats-Unis, et les matelots sont rares pour les armemens et très-chers.

» Si avec ce désavantage le gouvernement, par ses opérations, diminue la navigation nationale, que deviendrons-nous dans une guerre future ? »

Le 2 mai 1785, le parlement de Rouen prit fait et cause pour les négocians de son ressort dans ce grand procès du commerce contre les américains, et il fit des remontrances au roi dans le genre de celles de Bordeaux.

Le rapport de M. de la Coste au conseil, sur cette importante affaire, fut considéré un chef-d'œuvre, qui convainquit le ministère de la nécessité d'annuller l'arrêt du conseil du 30 août 1784.

Ce ne fut que vers la fin de 1787 que les manufactures de Normandie, qui, depuis le traité de commerce avec l'Angleterre avaient éprouvé des diminutions sensibles, s'apperçurent que les anglais tiraient de cette province les cotons pour les manufacturer et nous les revendre ensuite ; elles se récrièrent amèrement contre ce traité de M. de Vergennes, dont elles maudissaient la mémoire. Elles se plaignirent de ce que les étoffes anglaises étaient les seules recherchées ; de ce qu'on ne voulait que des meubles et des ustensiles de fabrique anglaise ; ces plaintes étaient telles, qu'on ne formait, en Normandie, que des vœux pour la guerre, afin de sortir de ces entraves alarmantes. (1)

(1) Ne serait-il pas plus convenable de se récrier contre le peu

Le ministère aurait pu appercevoir tout le désavantage que le commerce national éprouvait, parce que depuis le 29 mars 1785, un arrêt du conseil avait nommé deux commissaires chargés de rassembler les résumés des états d'exportation et d'importation, afin d'établir la balance du commerce ; ils devaient même transmettre leurs observations sur les gênes qu'il éprouvait et sur les accroissemens dont il était susceptible.

Louis XVI s'intéressait néanmoins au sort de la Normandie, qu'il avait prise en affection dans le voyage qu'il fit en 1786, et dont les détails appartiennent à l'Histoire de cette province.

Sa Majesté partit de Rambouillet le 21 juin à cinq heures du matin. Elle avait dans son carosse *le prince de Poix*, son capitaine des gardes; *le duc de Villequier*, son premier gentilhomme de la chambre; le duc de Coigni, son premier écuyer. Sa Majesté prit de plus à Harcourt le duc de ce nom, gouverneur général et commandant de la province. Dans un second carosse étaient deux officiers des gardes-du-corps et deux écuyers. Dans un troisième, deux valets de

---

de patriotisme des français, qui autrefois donnaient le ton des modes à toutes les nations, et qui, depuis trente ans, ne trouvent ni rien de bien fait ni de beau que ce qu'ils puisent dans les manufactures et les modes étrangères. Ils auraient dû, au lieu d'imiter les anglais jusques dans leurs ridicules, imiter leur patriotisme ; nos manufactures alors n'auraient point à se plaindre de leur inactivité.

chambre, deux valets de garde-robe et un valet de chambre barbier; puis une voiture de suite en cas de besoin. Un petit nombre de gardes-du-corps couraient; tel était à-peu-près tout son cortège.

Sa Majesté fut conduite par ses chevaux jusqu'à Houdan, où elle prit des chevaux de poste. Là, étant descendue pour donner le temps d'arranger quelque chose dans la voiture, une femme se jeta à ses pieds (c'était, dit-on, la femme du chirurgien du lieu), et lui témoigna la satisfaction d'avoir le bonheur de voir un aussi bon roi. Le monarque la releva avec bonté. Ivre de joie, elle embrassa Sa Majesté, qui, sensible à cette marque de tendresse, l'embrassa à son tour. Le peuple applaudit par des acclamations unanimes. Le roi demanda à cette femme ce qu'elle désirait. Elle ne voulut rien pour elle; mais elle recommanda à Sa Majesté une voisine qui avait douze enfans. Le roi promit de faire quelque chose pour cette bonne mère de famille.

Ce jour-là le roi coucha à Harcourt, où il fut reçu par la duchesse. Au souper étaient six femmes de la cour et dix-huit seigneurs.

Le lendemain Sa Majesté passa par Caen, où elle arriva à dix heures du matin; sa voiture s'y arrêta sur la place. Le maire, à la tête des échevins, lui présenta les clefs de la ville. On lisait sur l'une ces mots : *Cordibus apertis inutiles.* Pour premier acte de bienfaisance, Sa Majesté fit publier un pardon pour les déserteurs du régiment d'Artois en garnison dans la ville.

Ensuite elle fit traverser son carrosse à petit pas, sans suite, sans faste, n'ayant que deux gardes qui l'escortaient, et voulant qu'on laissât approcher tout le monde. *Ce sont mes enfans*, disait le roi; il avertissait seulement la foule de ne point approcher du côté des roues.

La route de Sa Majesté s'étant dirigée vers Saint-Lo, attendu la difficulté et les dangers du Vey, attestés par les nombreux accidens qui se renouvellaient alors souvent, il ordonna à l'ingénieur en chef, M. Lefevre, de mettre la dernière main aux plans qu'il avait précédemment dressés pour construire un pont sur le passage du Vey, ensemble les digues nécessaires pour dessécher un espace de plus de vingt-cinq mille arpens que la mer inonde, afin de rendre ces terreins à l'agriculture, et encore la salubrité de l'air à ce canton que les eaux basses de la mer imprègnent de vapeurs contagieuses une grande partie de l'année.

Le roi arriva à Cherbourg le jeudi 22 juin, à onze heures du soir. Les premiers commis de la guerre et de la marine y étaient dès le samedi 17, et les maréchaux de Ségur et de Castries le 19.

Le temps paraissant favorable pour placer un cône, le lendemain vendredi 23, Sa Majesté en donna l'ordre. La marée fixait le départ de ce cône vers quatre heures du matin; elle s'y rendit auparavant pour en suivre l'opération.

Lorsque ce cône fut à flot, le roi s'embarqua et le

suivit quelque temps, après quoi Sa Majesté fut voir la disposition dans laquelle l'escadre d'évolution, commandée par le comte d'Albert de Rioms, était mouillée. Elle monta sur le vaisseau *le Patriote*, se fit rendre compte de tous les objets qui parurent intéresser son service; et, après les avoir tous examinés, elle se rembarqua pour aller s'asseoir sur le cône le plus voisin de l'emplacement destiné à celui qui allait être établi. Sa Majesté vit de-là toute l'opération, qui fut exécutée avec la plus exacte précision. Elle fut au fort de l'île Pelée; après l'avoir examiné dans le plus grand détail, le roi se rembarqua pour l'abbaye auprès de Cherbourg, où Sa Majesté était logée. Elle trouva, lors de son débarquement, toute la plage couverte de peuple; elle y fut reçue aux acclamations les plus vives, et accompagnée ainsi jusques à son logement.

On observa sur-tout deux choses : l'une, que le roi était parfaitement instruit de tout ce qui concerne la marine, et ne parut étranger ni à la construction, ni à l'équipement, ni à la manœuvre des vaisseaux; les termes même de cette langue barbare ne lui étaient point nouveaux, et il la parla comme un marin.

L'autre, que le roi interpella chaque officier de la marine qui lui fut présenté, lui rappella les actions auxquelles il avait participé durant la guerre; il flatta singulièrement ces Messieurs par un souvenir aussi précieux.

Les officiers en surent un gré infini à M. le maréchal

de Castries, qui n'avait pas manqué de servir la mémoire de Sa Majesté en cette occasion.

Pendant la manœuvre du cône lancé à Cherbourg, qui était le huitième depuis le commencement de l'opération, un homme avait péri. Le roi donna une pension de six cents francs à la veuve. Plusieurs autres furent blessés grièvement. Sa Majesté l'ayant appris, et voyant un de ses chirurgiens qui négligeait d'aller au secours de ces malheureux, l'en réprimanda vertement et en termes énergiques, indices de l'excès de sa sensibilité.

Tandis que l'escadre simulait un combat, le roi fut surpris de voir que le vaisseau *le Patriote*, à bord duquel était Sa Majesté, ne fît pas feu. M. d'Albert de Rioms lui répondit : Que l'étiquette ne permettait pas qu'il y eût ni feu, ni poudre dans un bâtiment honoré de sa présence. Sa Majesté le dispensa de la règle, et voulut voir l'effet du ricochet des boulets sur la mer. On tira à boulet, et les forts et l'escadre prirent ces coups de canon pour le signal du salut. Aussitôt toutes les batteries firent une triple salve.

On tenta aussi, en présence du roi, l'expérience d'une nouvelle manière de chauffer les boulets. Ce procédé, qui les rougit en moins de huit minutes, et les met en état d'incandescence nécessaire pour être lancés avec succès, est dû à M. Meunier, officier du génie et de l'académie des sciences. Sa Majesté parut satisfaite de cette invention.

Dans la distribution des croix de Saint-Louis que

Sa Majesté donna pendant son séjour à quelques officiers de la marine, le roi s'en était réservé une. Le maréchal de Castries fit observer à Sa Majesté qu'elle avait oublié M. d'Orvilliers, neveu de l'ancien général, auquel elle était destinée. « Oh que non! je ne l'oublie » pas, dit le roi; mais je veux la lui aller porter moi- » même à son bord. »

Du reste on a vu, pendant le séjour du roi à Cherbourg, combien il aimait la marine, car il fut beaucoup plus long-temps sur l'eau que sur terre. Il était tellement enchanté, qu'il a dit que le jour de son sacre, et celui de son arrivée à Cherbourg, avaient été les deux plus beaux jours de sa vie; mais ce que les habitans oublièrent encore moins, c'est qu'aux cris de *vive le roi!* retentissant souvent à ses oreilles, il répondit aussi souvent: *Vive mon peuple!*

Le marquis de la Fayette s'étant trouvé à Cherbourg lors du voyage du roi, Sa Majesté le prit dans son carosse pour son retour, ainsi que les maréchaux de Castries, de Ségur et le duc de Liancourt, grand-maître de la garde-robe de Sa Majesté.

Malgré les instances de la reine, pour que le roi ne traversât point le bras de la Seine assez considérable qui sépare Honfleur du Havre, le roi voulut s'embarquer sur une corvette qui lui était destinée. C'était M. de la Touche qui avait l'honneur de la commander. L'équipage était formé d'officiers de la marine marchande. La traversée fut un peu orageuse; et la ma-

nœuvre ne s'exécutant pas aussi bien que le commandant le désirait, il se mit à jurer; puis, s'appercevant qu'il était en présence du roi, il en demanda pardon à Sa Majesté, qui lui répondit en riant : « Il n'y a point » de mal, c'est la langue du métier; j'en aurais bien » fait autant. »

Le sieur Ruillan, armateur de la corvette à bord de laquelle le roi était passé d'Honfleur au Havre, reçut en don et comme une marque de la satisfaction de Sa Majesté, une superbe boîte en or. Le roi voulut bien ajouter à cette grace celle de nommer la corvette *le Passage du Roi*, d'approuver qu'elle portât une fleur de lis rouge dans son pavillon de poupe. Sa Majesté décida en même-temps que ce bâtiment serait exempt à l'avenir du droit de bassin, tant au Havre qu'à Honfleur.

Le roi répandit des grâces sans nombre. Il reçut lui-même chevaliers de Saint-Louis sept officiers de la marine, auxquels il ne manquait que quelques mois de service. Il nomma lieutenant de vaisseau le premier élève de la première classe à bord du *Patriote*; il distribua plus de 12,000 livres de gratification aux équipages de ce vaisseau et au reste de l'escadre, et fit des présens à tous les chefs. Enfin, il donna 600 livres au curé de Cherbourg, et il le chargea d'annoncer à ses paroissiens combien il avait été touché des marques d'attachement et d'affection de son peuple.

A Caen, Sa Majesté se rendit à pied aux casernes qu'on y construisait pour son régiment d'infanterie; elle y posa la première pierre; accorda la grâce de six déserteurs, donna 8,000 livres pour l'hôpital, et dota une orpheline que le corps de ville lui avait présentée.

Le roi était parti de Cherbourg le lundi 26 juin, après trois jours de séjour dans cette ville. Il arriva le 27 à Honfleur, où il vit encore son escadre d'évolution, et où il s'embarqua pour le Havre. Il coucha dans cette dernière ville, et, le lendemain mercredi, arriva à Rouen, devant l'arc de triomphe élevé par les ordres de la ville, aux acclamations d'un peuple immense, et au bruit du canon du vieux palais, des navires ornés de leurs flammes et pavillons, et au son de toutes les cloches.

Le roi fit arrêter sa voiture et reçut les clefs de la ville, qui lui furent présentées par le duc d'Harcourt, auquel les avait remis le premier échevin. Le corps-de-ville était composé du maire, de six échevins et du procureur du roi.

Après cette cérémonie, escorté par cinquante jeunes gens de la ville, en uniforme rouge et à cheval, qui avaient demandé la faveur d'aller au-devant de lui, le roi descendit à l'archevêché.

De là, Sa Majesté se rendit à la cathédrale entre une file de bourgeois ayant la droite, et une autre file du régiment de Turenne. Le chapitre, en chappes,

l'attendait au bas de la nef, où M. l'abbé d'Osmont (1), chanoine, présenta un carreau à Sa Majesté qui s'y agenouilla. Le cardinal archevêque lui donna l'eau bénite et lui fit baiser la croix. M. d'Avoult, grand-chantre, malgré son âge et ses infirmités, voulut, dans cette pompeuse cérémonie, remplir toutes les fonctions de sa place.

On se rendit au chœur processionnellement; Sa Majesté, marchant au milieu du clergé, se mit à genoux sous le dais qui lui avait été préparé, et pria Dieu pendant qu'on chantait le *Domine salvum fac regem.* Les oraisons furent récitées par M. le doyen, et le roi rentra à l'archevêché, où le cardinal présenta à Sa Majesté Messieurs du chapitre. M. l'abbé de Saint-Gervais, haut-doyen, porta la parole. Son discours élégant et court parut plaire au monarque et aux auditeurs. Les chanoines offrirent six pains et douze bouteilles de vin, suivant l'usage. Les cours souveraines furent présentées par M. le duc d'Harcourt et le maréchal de Castries. Le roi mangea dans une salle à une table de vingt couverts; trois autres tables de seize couverts chacune avaient été dressées dans la salle des états. Les vicaires-généraux du cardinal-archevêque en firent les honneurs. Tous les citoyens eurent la liberté d'entrer, et inondèrent les salles du palais archié-

(1) D'une ancienne famille descendue d'un des compagnons d'armes de Rollon.

épiscopal. Après dîner, le roi, pour satisfaire le peuple, descendit à pied la rue Grand-Pont ; il fut ainsi sous la tente qui lui avait été dressée sur le pont, dont on fit l'ouverture, et un navire passa en présence de Sa Majesté. Sur les huit heures et demie du soir, le roi remonta en voiture pour aller coucher à Gaillon, maison de plaisance de l'archevêque, qui, afin d'éluder le maigre et le jeûne de la veille de Saint-Pierre, ne fit servir à souper qu'à minuit sonné. Une nouvelle salve d'artillerie avait annoncé le départ de Sa Majesté de Rouen.

Les habitans et les négocians de cette capitale de la Normandie sollicitaient depuis long-temps l'extinction d'un droit sur la cire et le sucre, très-onéreux et très-injuste. Ce droit avait été établi, en 1638, à la réquisition des habitans, afin de payer une taxe qu'on leur avait imposée pour la subsistance des gens de guerre. Cette taxe, montant à cent mille livres, levée et payée, le droit avait toujours subsisté sous différens prétextes : il était devenu indestructible.

Le 28 juin, le roi leur avait annoncé lui-même qu'ayant égard à leurs représentations, et voulant leur donner une preuve de sa bienfaisance ainsi que de la protection qu'il accordait à leur commerce, dont il avait vu avec satisfaction l'activité, il était résolu d'éteindre et de supprimer ce droit. En effet, il le supprima à dater de ce jour mémorable.

Tel est le précis historique du voyage de Louis XVI en Normandie (1).

Le mois d'octobre suivant, le roi qui, dans ce voyage, avait été à portée de connaître plus particulièrement le duc d'Harcourt, le nomma gouverneur de M. le dauphin; il était connu à la cour comme un honnête homme, essentiellement bon, mais sans le génie nécessaire pour occuper une pareille place.

Au commencement de l'année 1787, tous les esprits s'occupèrent du projet conçu par le gouvernement d'assurer l'état civil des protestans, qui, en Normandie comme dans beaucoup d'autres provinces, formaient une partie très-industrieuse de la population.

Le discours prononcé aux chambres assemblées du parlement de Paris, par M. Robert de Saint-Vincent, fit époque. On y trouva un historique précieux de la conduite du ministère envers les protestans, et les opinions diverses qui avaient agité l'administration depuis qu'on s'était occupé de cette matière, ou plutôt depuis la fameuse déclaration du 8 mai 1715, où l'on fit supposer à Louis XIV qu'il n'y avait plus de protestans en France. Le célèbre d'Aguesseau, consulté sur cette loi, son premier mot fut : » Que la supposition qu'il n'y » avait plus de protestans en France, était un système » insoutenable. »

---

(1) La présentation de la chambre du Commerce de Rouen à Louis XVI a été parfaitement rendue dans un tableau de M. Lemonnier, peintre célèbre, natif de Rouen.

Les divisions des protestans avec les évêques de Languedoc avaient fait naître l'édit de 1724, qui prononçait les peines les plus graves contre les religionnaires et contre leurs ministres.

Dès 1726 toutes ces lois avaient produit si peu d'effet, qu'il existait toujours un nombre considérable de protestans. Les guerres de 1733 et 1740, laissèrent les choses indécises. Les conférences recommencèrent en 1749, et donnèrent lieu à l'ordonnance du 17 janvier 1760. Son résultat fût de maintenir le principe qu'il n'y avait point de protestans en France.

En 1764, l'évêque de Poitiers, dans un mémoire déposé au greffe, assura que le nombre des protestans était très-considérable dans son diocèse.

Le tolérantisme, à cette époque, ayant fait des progrès en raison des lumières acquises, le parlement crut le moment favorable pour renouveller le vœu qu'il manifesta en 1778 en faveur des protestans, ce que M. Robert de Saint-Vincent fit sentir avec force dans son discours, qui fût imprimé. La province de Normandie, une des plus intéressées au sort des protestans, qui formaient une partie considérable de sa population, applaudit aux vérités consacrées dans ce discours, où l'orateur déploya avec éloquence les maux que l'intolérance avait faits à la France. Il prouva que le désir insensé de régner sur les opinions par la force, et de maintenir par des supplices la pureté d'une religion de paix, avait couvert le royaume de sang et de

bûchers. « Quel français, disait-il, peut arrêter sa vue sans horreur sur ce siècle entier de combats, depuis le tumulte d'Amboise jusqu'au siége de la Rochelle; sur cette suite non interrompue de carnage, depuis le premier massacre de Mérindol, le seul qui, grâces à la justice et au courage du parlement de Paris, ne soit pas resté impuni jusqu'au massacre de la Saint-Barthélemy; sur cette horrible liste de supplices cruels, depuis la mort du conseiller Anne Dubourg jusqu'à celle du ministre Chamier; sur cette foule de meurtres qui, dans une seule pacification, obligèrent le roi d'accorder à des assassins quatre mille lettres de grâces? Dans l'intervalle de vingt ans, deux rois de France, accusés de favoriser les protestans, tombèrent sous le poignard des fanatiques.

» Henri IV fut immolé au milieu d'un peuple qu'il voulait rendre heureux, et dont il se préparait à venger les injures. Il n'y a point de villes dont les habitans ne puissent montrer la place où l'on a élevé des bûchers, les rues que les deux partis ont inondées de sang; point de familles qui n'eut à déplorer les meurtres, le supplice ou les crimes de quelques-uns de ses ancêtres; et, grâces aux lumières de ce siècle, nous ne reverrons plus les mêmes violences dont les jésuites ont souillé le règne de Louis XIV, ces cruautés dont ils arrachèrent l'ordre à la conscience trompée d'un roi naturellement humain. Les verrions-nous subsister encore, tandis qu'une souveraine (l'impératrice-reine), qui

édifie sa cour par sa piété, nous donne l'exemple d'une législation où les droits de la religion et ceux de l'humanité sont également respectés ; tandis qu'une nation sensible, éclairée, pleure sur les maux de ses concitoyens, les appelle au partage de ses droits, et crie à ses princes de daigner augmenter le nombre de leurs enfans ? L'ombre des jésuites aura-t-elle donc plus de crédit que la nation ? Les protestans ne pourront-ils être ni citoyens, ni maris, ni pères sous le règne de Louis XVI, parce que le jésuite Layné a avancé, au colloque de Poissy, sous le règne de Charles IX, qu'ils étaient des renards et des loups qu'on devait renvoyer au jugement du concile.

» Plus on persécute la religion, plus il y a d'hommes sans religion. Les pays où l'inquisition est en vigueur, sont remplis d'athées ; dans les pays de tolérance, il n'y a que des chrétiens. »

Telle est l'analyse succincte du Mémoire de M. Robert de Saint-Vincent.

Tous les parlemens se rangèrent de l'opinion du parlement de Paris, par cela qu'on sentait mieux que jamais tous les maux que la révocation de l'édit de Nantes avait faits à la France.

En conséquence, le 9 février, le parlement de Paris chargea M. le premier président de se retirer par-devers le roi, à l'effet de supplier ledit seigneur-roi de peser dans sa sagesse les moyens les plus sûrs de donner aux protestans un état civil.

L'intention du parlement était d'engager Sa Majesté à soumettre cette importante question à l'assemblée des notables.

Cette assemblée se réunit le 22 février de la même année; mais le but de cette réunion étant de parvenir aux moyens de faire balancer la recette et la dépense des finances, de trouver les ressources nécessaires pour suppléer au déficit, elle s'en occupa exclusivement; cependant les premiers mois se passèrent dans l'agitation. Le contrôleur-général fut renvoyé. L'assemblée eut une autre attitude; elle arrêta que l'impôt territorial serait établi sans aucun égard pour les anciens priviléges. On vota ensuite l'impôt du timbre, dont le résultat devait produire un bénéfice de trente millions: le roi et les princes furent invités à faire de grandes réductions dans leurs maisons et leurs dépenses.

Le roi, dans la séance du 25 mai, qui fut la clôture de l'assemblée des notables, la remercia des mesures qu'elle avait adoptées; le garde des sceaux fit un résumé des travaux, et annonça que tout serait réparé sans aucune secousse.

Les notables de la province de Normandie, députés à l'assemblée de l'année de 1787, étaient:

MM. Duperré-du-Veneur, maire de la ville de Rouen.

Laurent-de-Villedeuil, intendant de la généralité de Rouen.

Camus-de-Pontcarré, premier président du parlement.

Godard de Belbeuf, procureur-général du parlement.

Le comte de Vandœuvre, maire de Caen.

Toute la France s'attendait à un lit de justice où le roi ferait enregistrer les édits importans qui devaient combler le déficit des recettes; au lieu de profiter de l'enthousiasme où on était à la clôture de l'assemblée des notables, on laissa refroidir le patriotisme, et ce ne fut que le 19 juin qu'on présenta aux chambres assemblées une partie du résultat des plans du nouveau conseil des finances et du commerce, d'après les délibérations de l'assemblée des notables. Ils consistaient en six objets :

1°. Etablissement des assemblées provinciales.

2°. Abolition du droit d'ancrage en faveur de l'amiral.

3°. Impôt du timbre.

4°. Etablissement d'une prestation en argent pour les corvées.

5°. La libre exportation des grains hors du royaume.

6°. Augmentation de six millions sur les tailles pour gage de l'emprunt en viager, impôt qui devait diminuer en proportion que les rentes s'éteindraient.

Le parlement enregistra cet édit, et arrêta que les princes et pairs seraient invités de venir prendre leurs places en la cour, tant pour aviser à l'enregistrement des lois proposées, que pour avoir des lumières plus précises de ceux qui furent de l'assemblée des notables.

La séance fut remise au vendredi 22 juin. Dans celle-ci, le parlement enregistra l'édit portant création des assemblées provinciales, précédé d'un préambule court qui annonçait l'établissement conforme au voeu unanime des notables, d'après les essais faits depuis quelques années dans les provinces de la Haute-Guyenne et du Berry; il ne contenait que peu de dispositions assez vagues. La séance fut renvoyée au 2 juillet. Dans celle-ci, plusieurs membres opinèrent avec beaucoup de force, entr'autres MM. Freteau, d'Éprémesnil, Robert de Saint-Vincent. Un dernier enfin prétendit que ni les notables, ni le parlement, ni la cour des pairs, ne pouvaient consentir les impôts, et qu'il fallait une assemblée des états-généraux.

Le résultat fut que l'édit du timbre, extrêmement diffus, compliqué et détaillé, ayant une foule d'articles très-longs et très-fatigans à concevoir, méritait une discussion sérieuse et particulière; que ce soin devait être confié à des commissaires. La discussion fut renvoyée au vendredi 6. La cour arrêta, ce jour, une supplication au roi, *pour obtenir l'état des recettes et dépenses, afin de constater la nécessité des moyens avec les besoins réels de l'état.*

La réponse du monarque fut un refus de communiquer l'état des recettes et dépenses, étant un objet étranger aux fonctions confiées au parlement.

Le 9, cette cour arrêta qu'elle ferait d'itératives remontrances; mais elles n'eurent aucunes suites. Le roi

ordonna qu'il fut procédé, sans délai, à l'enregistrement de sa déclaration relative à l'impôt du timbre. Nouvel arrêté du 16 juillet pour présenter de nouvelles supplications au roi, afin qu'il retirât la déclaration sur le timbre, cet impôt étant entièrement inadmissible. Un autre arrêté du 24 du même mois tendait à prouver que l'impôt du timbre était de tous les impôts le plus désastreux, et concluait à la convocation des états-généraux, qui seuls peuvent donner à un impôt perpétuel un consentement nécessaire. La réponse du roi, sous la date du 29 juillet, annonça au parlement qu'il avait donné ordre qu'on lui présentât le lendemain l'édit sur la subvention territoriale, et qu'il comptait sur la fidélité et le zèle de son parlement pour procéder, sans délai, à l'enregistrement de son édit.

Enfin, le lundi 30 juillet, les chambres assemblées délibérèrent sur la réponse du roi; il fut arrêté que la cour ne pourrait enregistrer aucun impôt sans l'assemblée préalable des états-généraux.

Déjà le parlement de Normandie et celui de Bordeaux avaient déclaré qu'ils n'enregistreraient l'édit portant création des assemblées provinciales, que lorsque Sa Majesté leur enverrait en même-temps les divers réglemens qu'elle y annonçait.

Le roi fit notifier au parlement, le 5 août, par un maître des cérémonies, une lettre-de-cachet pour se rendre à Versailles, le jour même, à onze heures du matin, en corps de cour.

Le parlement sur-le-champ arrêta d'obtempérer à l'ordre du roi, en protestant de nullité sur tout ce qui pourrait se passer au lit de justice, notamment sur les édits du timbre et de l'impôt territorial à enregistrer.

Le 13 août, le parlement persistant dans ses arrêtés, déclara la distribution *clandestine* des édits et déclarations nulle et illégale, comme étant faite par suite d'une transcription également déclarée nulle et illégale; lesdits édits et déclarations, incapables de priver la nation d'aucuns de ses droits et d'autoriser une perception contraire à tous les principes, maximes et usages du royaume; se réservant, ladite cour, à délibérer au 27 de ce mois sur la suite du présent arrêté.

La nuit du 15 août il fut distribué à tous les membres du parlement une lettre-de-cachet conçue en ces termes : « Monsieur, je vous fais cette lettre pour » vous ordonner de sortir, dans le jour, de ma bonne » ville de Paris, et de vous rendre à Troyes dans le » délai de quatre jours pour y attendre mes ordres : » vous défendant de sortir de votre maison avant » votre départ, à peine de désobéissance. Sur ce, etc. » A Versailles, le 15 août 1787. *Signé* Louis; et » plus bas, le baron DE BRETEUIL ».

C'était un officier aux gardes qui portait ces lettres, accompagné d'un sergent aux gardes; celui-ci restait à la porte de la chambre.

La cour des comptes et celle des aides ont rendu des arrêtés analogues à ceux du parlement de Paris.

Les parlemens de Normandie, de Grenoble, de Bretagne prirent également des arrêtés relatifs aux circonstances ; celui de Besançon se distingua particulièrement par l'énergie de ses remontrances.

Au milieu des troubles occasionnés par le désordre des finances et des réclamations des cours souveraines, le parlement de Rouen arrêta, le 8 août 1787, des remontrances ; elles portaient sur les concessions des terres prétendues vaines et vagues, illégalement ordonnées et exécutées en vertu d'arrêts du conseil, des 25 juin 1785 et 10 septembre 1786, et de nouveau confirmés avec évocation par deux autres arrêts du conseil, du 7 juin dernier.

Par arrêt du 28 mars précédent, le parlement, après avoir posé les principes les plus incontestables sur le fait des domaines, avait ordonné l'exécution des lois sur cette matière. Le ministre considéra cette démarche comme attentatoire à l'autorité et tendant à rendre illusoires les dispositions des lois.

De là deux arrêts du conseil du 7 juin, que le parlement fut obligé de discuter et de pulvériser. Il prouva :

1°. Que le premier n'était fondé que sur des principes diamétralement opposés aux lois mêmes qu'il invoquait, sur des motifs légers et immérités.

2°. Que l'exécution qu'avait reçu cet arrêt, tendait

à renverser la subordination qui liait les jurisdictions inférieures aux tribunaux supérieurs;

3°. Que le second arrêt du conseil, du même jour, impliquait contradiction et choquait ouvertement les priviléges les plus avoués de la province de Normandie.

Ces remontrances prouvaient que les motifs, les dispositions et les résultats des deux arrêts du conseil, étaient en opposition avec les intérêts propres des droits de Sa Majesté, et avec ceux de ses sujets dont ils troublaient la tranquillité.

La lutte des parlemens contre l'autorité royale, au sujet de la subvention territoriale et de l'impôt du timbre cessa bientôt; le ministre ne parla plus de ces édits, que le roi retira malgré qu'il eût annoncé lui être absolument indispensable pour balancer la recette et la dépense. En revanche, le parlement enregistra à Troyes la prorogation du second vingtième, et revint solemnellement à Paris.

Le roi se rendit au parlement le 19 novembre; il y prit l'engagement de convoquer les états-généraux dans l'année 1792, et son garde des sceaux présenta deux édits: l'un créait des emprunts successifs de quatre cent vingt millions dans le cours de quatre années, et l'autre rendait aux protestans les droits de citoyen.

Le roi s'attendait à n'éprouver aucune contradiction, sur-tout après avoir retiré ses deux édits; mais

le duc d'Orléans donna au parlement l'exemple de la désobéissance ; il fut exilé à Villers-Cotterets. Freteau et l'abbé Sabatier furent conduits dans des prisons d'état.

Le parlement réclama contre ces actes d'autorité ; il adressa au roi des supplications fortes et vigoureuses ; toutes les autres cours répétèrent le même langage.

Pendant l'exil du prince, le parlement de Paris discutait l'édit sur les protestans. Le public s'étonnait que cet édit put être sujet à des discussions. Il n'y eut de véritable opposant que d'Eprémesnil ; néanmoins l'édit fut enregistré.

Les ministres, fatigués de l'opposition des cours souveraines à leurs projets de finances, méditèrent leur suppression et l'établissement des grands bailliages et d'une cour plénière. Ce plan, tel secret qu'ils y mirent, fut découvert par d'Eprémesnil, qui sut se procurer une copie des édits qui allaient être proclamés dans un lit de justice ; il les dénonça aux chambres et aux pairs assemblés. Cette cour prit un arrêté où elle rappella les lois fondamentales de la monarchie, les principes qui la caractérisent ; ce qui fut le premier signal donné aux français pour attenter à la puissance royale.

L'ordre fut donné au marquis d'Agoust, capitaine des gardes françaises, d'arrêter MM. d'Eprémesnil et Goislard de Monsabert : ils le furent au milieu du sénat. D'Eprémesnil fut conduit aux isles Sainte-Marguerite, et Monsabert au fort de Pierre-en-Cise.

Le surlendemain, le parlement fut mandé et se rendit à Versailles, où le roi tint un lit de justice et fit enregistrer les édits, ainsi que celui pour la réforme de la procédure criminelle : tout s'y passa dans un morne silence.

Le roi déclara tous les parlemens du royaume en vacance, afin d'établir sans opposition les grands bailliages. Les magistrats des jurisdictions subalternes refusèrent les dépouilles des parlemens ; il n'y eut plus que confusion et désordre dans toutes les administrations : toutes les provinces étaient agitées depuis la clôture des parlemens. Le clergé de France lui-même réclama la parole du monarque pour la convocation des états-généraux.

Enfin, le roi renonça à l'établissement d'une cour plénière et promit les états-généraux pour le premier mai 1789.

Necker fut rappellé au timon des finances, dont les dernières ressources avaient été épuisées par Brienne. Le roi supprima les grands bailliages, rappella les parlemens, et on s'occupa de la formation des états-généraux. Le parlement réclama les formes de ceux tenus en 1614, au moment de la majorité de Louis XIII. La fermentation devint générale ; la noblesse et le tiers-état avaient des prétentions ; Necker crut pacifier leurs différends en convoquant une seconde assemblée des notables. Le roi en fit l'ouverture le 9 novembre 1788. Ils furent divisés, comme précédemment, en six

bureaux, présidés par les princes. On soumit à cette assemblée une série de questions relatives à l'organisation des états-généraux. Le seul bureau de Monsieur se déclara pour la double représentation du tiers-état. L'assemblée fut close le 12 décembre 1788. Le 27 décembre, le roi fit paraître une déclaration qui, malgré l'avis des notables, décida que les députés du tiers-état seraient égaux en nombre aux députés des deux premiers ordres réunis. Il déclarait en même temps qu'il n'entendait rien changer à l'institution des trois ordres, appellés à délibérer séparément.

On s'occupa bientôt dans toute la France de l'élection des députés aux états-généraux. Les premières assemblées nommaient les électeurs, et ceux-ci les députés.

Ceux de la Normandie furent, pour le bailliage *de Rouen :*

MM.

Le cardinal de la Rochefoucauld.

Lebrun, curé de Lions-la-Forêt.

De Grieu, prieur commandataire de Saint-Himer.

Dom Davoult, prieur claustral de l'abbaye de Saint-Ouen.

Le marquis de Mortemart.

Le comte de Trie, ancien lieutenant-colonel de cavalerie.

Le président Lambert de Frondeville.

De Belbeuf, avocat-général au parlement de Rouen.

MM.

VILLE.
Thouret, avocat au parlement de Rouen.
Lecouteulx de Canteleu, premier échevin.
Defontenay, ancien échevin.

BAILLIAGE.
Lefort, propriétaire à Canteleu.
Lefebvre du Chailly, propriétaire à Gamaches-en-Vexin.
Lereffait, propriétaire.
Molline, propriétaire à Mesnil-aur-Blangy.
Decrétot, fabricant de draps à Louviers.

Pour le bailliage *de Caux* :

MM. Eudes, curé d'Angerville-l'Orcher.
Rozé, curé de Malleville.
L'abbé de Pradt, vicaire-général de Rouen.
Le marquis de Cairon.
De Bouville.
Le marquis de Thiboutot.
Bourdon, procureur du roi au bailliage d'Arques.
Simon, cultivateur, élu en l'élection de Neufchâtel.
Lasnon, cultivateur.
Fleurye, procureur du roi au bailliage de Montivilliers.
Cherfils, procureur du roi au bailliage de Cany.
Begouen, écuyer, négociant au Havre.

BAILLIAGE D'ÉVREUX.

MM. Delalande, curé d'Illiers-l'Évêque.

MM. Lindet, curé de Sainte-Croix de Bernay.

Le comte de Bonneville.

Le marquis de Chambray.

Buschey-des-Noës, conseiller au bailliage de Bernay.

Lemareschal, négociant à Rugles.

Beauperrey, propriétaire à la Chapelle-Mongenouil, près Gacé.

Buzot, avocat à Évreux.

BAILLIAGE DE CAEN.

MM. Lefrançois, curé de Mutrecy.

Lévêque, curé de Tracy.

Letellier, curé de Bonœuil.

Le comte Louis de Vassy.

Le baron de Wimpfen.

Delaunay, avocat de Bayeux.

Poulain de Beauchesne, ancien lieutenant de la grande louveterie.

Lamy, négociant de Caen.

Pain, conseiller assesseur au bailliage de Thorigny.

Decussy, ancien directeur de la monnaie de Caen.

BAILLIAGE DE COUTANCES.

MM. Lelubois, curé de Fontenay.

Bécherel, curé de Saint-Loup.

Lerouvillois, curé de Carantilly.

L'évêque de Coutances.

MM. Achard, de Bonvouloir.
Debeaudrap.
Le comte Artur de Villarmoy.
Le baron de Juigné.
Lesachet de la Palière, avocat au bailliage de Mortain.
Burdelot, vicomte et maire de Pontorson.
Vieillard fils, avocat au bailliage de Saint-Lo.
Besnard Duchesne, lieutenant particulier au bailliage de Valognes.
Perrée Duhamel, négociant.
Dumesnil Desplanques, maire de Carentan.
Pouret Roquerie, procureur du roi au bailliage de Perrier.
Ango, bailli de longue-robe, de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Bailliage d'Alençon.

MM. Leclerc, curé de la Cambe.
Dufresne, curé de Mesnil-Durand.
Le marquis de Vrigny, grand bailli.
Lecarpentier de Chailloué, conseiller au parlement.
Belsey de Courmesnil, procureur du roi en l'élection.
Goupil de Préfeln, ancien magistrat.
Colombel du Boisaulard, ancien négociant.
Lebigot de Beauregard, maire de Domfront, ancien gendarme de la garde.

Les événemens qui, pendant vingt-quatre années, se succédèrent rapidement depuis la réunion des états-généraux, appartiennent à l'Histoire de la révolution. Celle de l'ancienne Normandie se termine à l'époque où un décret de cette assemblée, sanctionné par le roi, en date 26 février 1790, divisa la France en quatre-vingt-trois départemens. La province de Normandie fut partagée en cinq, savoir : celui de la Seine-Inférieure, dont le chef-lieu est Rouen; celui du Calvados, dont le chef-lieu est Caen; celui de l'Orne, dont le chef-lieu est Alençon; celui de l'Eure, dont le chef-lieu est Évreux; et celui de la Manche, dont le chef-lieu est Coutances.

## CHRONOLOGIE DES DUCS SOUVERAINS DE NORMANDIE.

| | Ère vulgaire. |
|---|---|
| Rhou ou Rollon, chef des Normands, conquérant de la Neustrie, devint duc de Normandie par le traité de Saint-Clair-sur-Epte, entre lui et Charles-le-Simple, moyennant l'hommage de ce duché à la couronne de France. . . . . . . . . . . . | 912 |
| Guillaume Ier., surnommé Longue-Epée. . . | 917 |
| Richard Ier., surnommé Sans-Peur. . . . . | 943 |
| Richard II, ou l'Intrépide. . . . . . . . . . | 996 |
| Richard III. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1026 |
| Robert Ier. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1028 |
| Guillaume II, dit le Bâtard et le Conquérant, roi d'Angleterre. . . . . . . . . . . | 1035 |
| Robert II. . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1081 |
| Henri Ier., roi d'Angleterre. . . . . . . . . | 1106 |
| Mathilde, veuve de l'empereur Henri Ier. . . | 1135 |
| Eustache, fils du roi Etienne de Blois. . . . | 1137 |
| Henri II, roi d'Angleterre. . . . . . . . . . | 1154 |
| Richard IV, surnommé Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre. . . . . . . . . . . . . . . . | 1188 |
| Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre (1). . . . | 1199 |

(1) Tandis que la Normandie faisait partie du domaine des

Ère vulgaire.

Philippe-Auguste réunit la Normandie à la couronne. . . . . . . . . . . . . . . . . . 1204

Ce duché devint, à cinq époques différentes, l'apanage des princes de la maison de France; mais Louis XI en fit pour jamais le domaine de la couronne.

---

rois d'Angleterre, leurs fils aînés portaient le titre de *Duc de Normandie*; ce ne fut que sous le règne de Henri III qu'ils eurent celui de Prince de Galles, avec la principauté de ce nom; jusques-là, ils étaient appellés *Lords princes*.

## DUCS DE NORMANDIE DE LA MAISON DE FRANCE.

Ère vulgaire.

Louis, fils aîné de Philippe-le-Long, mort au berceau. . . . . . . . . . . . . . . . . 1318

Jean, fils aîné de Philippe-de-Valois, depuis roi de France. . . . . . . . . . . . . . . . 1331

Charles, fils aîné de Jean, dauphin, puis roi de France sous le nom de Charles V. . . 1351

Charles, quatrième fils de Charles VII, successivement duc de Berri, de Normandie et de Guyenne. . . . . . . . . . . . . . . 1465

Louis-Charles de France, deuxième fils de Louis XVI, duc de Normandie, depuis dauphin. . . . . . . . . . . . . . . . . 1785

## CHRONOLOGIE DES COMTES D'ÉVREUX.

| | Ère vulgaire. |
|---|---|
| Robert, second fils de Richard Ier., duc de Normandie, qui devint dans la suite archevêque de Rouen, est le premier comte d'Évreux. | 998 |
| Richard, fils de Robert, qui épousa Agnès, dame de Montfort. | 1037 |
| Guillaume, fils de Richard. | 1050 |
| Amauri Ier., de Montfort. | 1070 |
| Amauri II, fils d'Amauri de Montfort. | 1100 |
| Amauri III, second fils d'Amauri Ier. | 1126 |
| Simon, dit le Chauve, troisième fils d'Amauri Ier. | 1140 |
| Amauri IV, fils du précédent. | 1181 |
| Ce prince, qui fut père du fameux Simon de Montfort, vendit son comté à Philippe-Auguste. | 1200 |

## COMTES D'ÉVREUX DE LA MAISON DE FRANCE.

Louis de France, fils de Philippe-le-Hardi. 1285

Philippe-le-Bon ou le Sage succéda à Louis son père . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1319

Charles Ier., dit le Mauvais, succéda à Philippe . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1343

Charles II, dit le Noble, succéda à Charles-le-Mauvais . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1386

L'an 1569, le roi Charles IX donna le comté d'Evreux à François, son frère, duc d'Alençon, à la mort duquel, en 1584, il rentra au domaine de la couronne. Il en fut détaché de nouveau l'an 1642, et donné avec d'autres domaines par le roi Louis XIII à Frédéric Maurice de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon, en échange de la principauté de Sedan. Mais ce monarque étant mort avant la consommation du traité, ce fut Louis XIV qui y mit la dernière main, et le fit exécuter par ses lettres de ratification du mois d'avril 1651. Frédéric Maurice ne jouit pas long-temps de cet échange, étant mort à Pontoise un an après; ce prince fut enterré en l'abbaye de Saint-Thaurin d'Evreux.

Godefroi Maurice succéda à son père Frédéric Maurice.

Emmanuel Théodose, son second fils, lui succéda.

Charles Godefroi succéda à Emmanuel Théodose son père.

Godefroi, Charles Henri, fils de Charles Godefroi, succéda en 1771 à son père Charles Godefroi; il épousa le 27 novembre 1743 Louise-Henriette-Gabrielle, fille de Louis, prince de Lorraine, sire de Pons.

Charles Léopold, Charles Godefroi de la Tour-d'Auvergne, succéda à son père; il mourut sans enfans.

## CHRONOLOGIE DES COMTES D'ALENÇON.

Yves de Bellesme, Ier. comte d'Alençon . . . 936
Guillaume Ier. . . . . . . . . . . . . . . . . 954
Robert, deuxième fils de Guillaume premier, comte du Perche . . . . . . . . . . . . . . . 1000
Guillaume Ier. succéda à son fils la même année.
Arnoul. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1005
Yves, évêque de Séez. . . . . . . . . . . . . 1032
Mabile, sœur d'Arnoul. . . . . . . . . . . . 1040
Robert II. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1099
Guillaume II, aussi comte de Poitiers. . . . 1111
Jean Ier. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1171
Robert III. . . . . . . . . . . . . . . . . . 1180
Elise, sœur de Robert III. . . . . . . . . . 1190
Cette princesse vendit son comté au roi Philippe-Auguste, qui le réunit à la couronne. . . 1195
Pierre de France, troisième fils de Saint-Louis, eut pendant sa vie ce comté en apanage. . . . . 1268
Charles de France, comte de Valois, troisième fils de Philippe-le-Hardi, obtint ce fief. (C'est par ce prince que la branche de Valois monta sur le trône de France). . . . . . . . . 1286
Charles II. . . . . . . . . . . . . . . . . . 1325
Charles III, qui se fit jacobin, et devint archevêque de Lyon. . . . . . . . . . . . . . . . 1346

Pierre. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1355

Jean II. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1404

Jean III ou le Bon. . . . . . . . . . . . . . 1415

René. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1476

Charles III. . . . . . . . . . . . . . . . . . 1492

Réunion à la couronne. . . . . . . . . . . . 1525

François d'Alençon obtint de Charles IX, son frère, le comté d'Alençon, à titre de duché. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1566

Nouvelle réunion. . . . . . . . . . . . . . . 1584

Charles de France, duc de Berri, eut le duché d'Alençon en apanage. . . . . . . . . 1710

Réunion stable et permanente à la couronne. 1714

## CHRONOLOGIE DES COMTES D'EU.

Godefroi, fils naturel de Richard Ier., duc de Normandie.

Gilbert, fils de Godefroi.

Guillaume Ier., frère naturel du duc Richard II.

Robert, fils aîné du précédent.

Guillaume II, fils de Robert.

Henri Ier., fils de Guillaume II.

Jean, fils d'Henri.

Henri II, fils de Jean.

Raoul Ier., fils d'Henri II.

Alix, sœur de Raoul, avec Raoul de Lusignan son époux.

Raoul de Lusignan, fils d'Alix.

Marie d'Issoudun, qui porta ce comté dans la maison de Brienne, par son mariage avec Alphonse de Brienne.

Jean de Brienne Ier.

Jean de Brienne II.

Raoul de Brienne Ier.

Raoul de Brienne II, décapité par ordre du roi Jean.

Jean d'Artois, dit Sans-Terre.

Robert II d'Artois.

Philippe d'Artois.

Charles d'Artois.

Jean de Bourgogne, neveu de Charles d'Artois.

Engilbert de Clèves, petit-fils du précédent.

Charles de Clèves, son fils.

François Ier. de Clèves.

François II de Clèves.

Jacques de Clèves.

Catherine de Clèves.

Charles de Lorraine, fils d'Henri Ier., duc de Guise, et de Catherine de Clèves.

Henri de Lorraine vendit le comté d'Eu la somme de deux millions cinq cent mille livres, à Marie-Louise d'Orléans, fille de Gaston Jean-Baptiste de France, duc du Maine, en faveur duquel Louis XIV, son père, réunit le titre de pairie au comté d'Eu, par lettres-patentes du 5 mai 1694.

Voyez Joinville.

## CHRONOLOGIE DES COMTES PUIS DUCS D'AUMALE.

Eudes, fils du comte de Champagne, premier comte d'Aumale.

Etienne, fils d'Eudes.

Guillaume, fils d'Etienne.

Havoise, fille de Guillaume Ier., et Guillaume de Mandeville, son époux.

Simon de Dammartin.

Jeanne, fille aînée de Simon.

Ferdinand de Castille, fils de Jeanne de Dammartin.

Jean Ier., fils de Ferdinand.

Jean II, fils de Jean Ier.

Blanche de Castille, fille de Jean II, épousa Jean de Harcourt, cinquième du nom.

Jean IV, comte de Harcourt, sixième de son nom, succéda à sa mère.

Jean V, fils aîné du précédent.

Jean VI, fils de Jean V.

Marie, fille aînée de Jean V, épouse d'Antoine de Lorraine, comte de Vaudemont.

René, duc de Lorraine, succéda à Marie de Harcourt, son aïeule.

## DUCS D'AUMALE.

CLAUDE Ier. de Lorraine.

Claude II, troisième fils de Claude Ier.

Charles de Lorraine, fils de Claude II.

Anne de Lorraine, fille de Charles, lui succéda avec son mari Henri de Savoie, premier du nom, duc de Nemours.

Louis de Savoie, fils aîné d'Anne de Lorraine.

Charles-Amédée de Savoie, deuxième fils d'Henri de Savoie.

Henri II de Savoie, troisième fils d'Henri Ier., succéda à son frère Charles-Amédée.

Marie-Jeanne de Savoie au duc Henri II, et vendit le duché d'Aumale à Louis-Auguste de Bourbon, prince légitimé de France en 1675.

## PRÉCIS DES TITRES ET CHARTES DU DUCHÉ DE NORMANDIE.

1204. Capitulation de la ville de Rouen. Philippe reçut les clefs de la ville de Rouen, *aux conditions qu'il maintiendrait non-seulement cette ville, mais encore la province entière dans ses lois et coutumes, et dans ses franchises et libertés.*

Masseville, 2e. partie, p. 141.

De cette confirmation des priviléges, des lois, coutumes, franchises et libertés, il en résulta que la cour souveraine de l'échiquier, les droits des trois ordres en icelle, l'étendue indivisible de son ressort dans tout le duché, furent maintenus et rendus plus que jamais inviolables.

Les rois de France ne devinrent que ducs de Normandie. La sanction du droit des gens donna une autorité éternelle à leurs traités. Ils ont souffert bien des dérogations jusqu'à nos jours; mais ces dérogations même rendent hommage au pacte, et en constatent la valeur existante.

La Normandie, comme l'Angleterre, avait sa grande charte *magna carta*, et son échiquier composé de membres de tous les ordres de la province.

1499. Louis XII, vu les inconvéniens de la rareté des tenues, à cause de la multitude des affaires *et la prière des gens des trois ordres de la province*, fit publier l'édit suivant :

« Louis, etc. Par ces présentes, ordonnons » la cour souveraine de l'échiquier de notredit » pays et duché de Normandie, à être doréna- » vant *et à toujours*, en notre nom *et de nos* » *successeurs ducs de Normandie*, tenue ordi- » nairement *et continuellement* en notre palais » de *notre bonne ville de Rouen, capitale du* » *pays*; et, en attendant que le lieu pour ce né- » cessaire y soit dressé et approprié, soit tenue » en la grande salle de notre château dudit » lieu..... Nous voulons que dès-lors que ladite » cour commencera à tenir la cour de la grande » sénéchaussée, qui par-devant avait été ordon- » née pour vider les matières échéantes en pro- » vision, en attendant la tenue de l'échiquier, » soient supprimés.... Et sera et demeurera icelle » cour en aussi grand pouvoir et prééminence, » sans en rien réserver, qu'était par ci-devant la » cour de l'échiquier. Donné aux Montils-lès- » Bois, au mois d'avril 1499. *Signé* Louis. Par » le roi, MM. le cardinal d'Amboise, le duc » de Lorraine, etc. présens. »

Ce fut le 1er. jour d'octobre de la même année que se fit l'ouverture *du parlement ou échiquier*

*perpétuel;* et, le 10 décembre suivant, *en l'assemblée générale faite dans l'hôtel commun de la ville, il fut dit tout d'une voix qu'il fallait députer vers le roi, à son retour de Milan, pour le remercier de l'affection qu'il portait à la ville, d'avoir institué la cour de l'échiquier pour toujours.*

Les députés de l'échiquier furent Geofroy Hébert, évêque de Coutances; MM. de Saint-Quentin et Duval; l'évêque de Coutances porta la parole.

Farin, ch. 26.

L'échiquier perpétuel demeura au château l'espace de sept années, et l'an 1506, le premier jour d'octobre, il fut tenu dans le palais qui, à cette époque, était encore imparfait; il ne fut même achevé que long-temps après.

1508. Le mardi, 24e. jour d'octobre, Louis XII, étant accompagné d'un grand nombre de seigneurs, vint au palais à Rouen, qu'on bâtissait encore, pour la séance ordinaire de l'échiquier, et s'assit sur un trône magnifique qu'on avait préparé.

Farin, ch. 26.

1515. François Ier. changea le nom d'échiquier conservé par Louis XII, et donna celui de parlement, reconnaissant et confirmant les droits, prérogatives du tribunal et du duché.

1516. Le 27 mai, le roi ayant demandé à Rouen le droit des francs-fiefs et nouveaux acquêts, *Mes-*

*sieurs de ville députèrent vers le roi*, qui pour lors était à Lyon. Il reçut les députés avec honneur, *confirma la charte normande*, et exempta de ces mêmes francs-fiefs et nouveaux acquêts, non-seulement la ville de Rouen, mais aussi toute la Normandie.

Me. Artus Filon, chanoine de l'église de Rouen et curé de Saint-Maclou, était le premier député et porta la parole.

1540. Les officiers du parlement furent calomniés auprès de leur souverain. Le roi vint à Rouen avec la reine et toute sa cour; il logea à Saint-Ouen, où il demeura six semaines. Ce fut là où, de l'avis du chancelier Poyet, il interdit le parlement.

L'archevêque Georges d'Amboise éclaira le prince, et parvint à faire rétablir la cour.

1640. Le parlement fut encore interdit sous Louis XIII. Il reprit ses fonctions en 1641.

1764. Cette cour, pressée pour enregistrer un édit d'impôts, fit sa démission unanime; elle fut réunie en 1765.

Dans toutes les circonstances, la charte aux normands fut défendue par les magistrats et par les trois ordres de la province, parce qu'elle avait été conservée par la foi des traités, sans lesquels la Normandie serait restée attachée à l'Angleterre.

Ce titre fameux est plus cité que connu; il est l'ouvrage de plusieurs rois; il remonte aux ducs de Normandie. La première capitulation est de 1204. Louis X, en 1315, développa les privi-viléges. Charles VI, en 1380, les confirma. Charles VIII, en 1458, Louis XI, en 1460, en reconnurent l'inviolable autorité, et firent une loi aux normands de la défendre, et aux rois de la respecter.

## LA CHARTE AUX NORMANDS ET CONFIRMATION D'ICELLE.

*Extrait des registres de la Cour souveraine de l'Echiquier de Normandie, tenue à Rouen au terme de Pâques mil quatre cent soixante-deux.*

**Le huitième jour de mai, audit an, la deuxième année du règne de Louis XI, auquel jour furent lues et publiées, à l'audience de la cour, ces lettres originales, confirmatives de la charte aux normands, faites par le roi, scellées en lacs de soie et cire verte, saines et entières, en scel et écritures, desquelles la teneur en suit :**

Louis (1), par la grace de Dieu, roi de France, pour perpétuelle mémoire de la chose, il est de notre sublimité royale de combler de nos abondantes faveurs les peuples nos sujets, qui, de notre connaissance, se distinguent naturellement par leurs vertus et leur habileté, de telle manière que l'éclat de leurs services contribue sous notre règne, et dans tous les temps à venir, à leur gloire et à leur tranquillité, et qu'ils demeurent dans une jouissance inébranlable des choses qui leur ont été bénignement accordées par la libéralité de nos prédécesseurs. Ayant donc connu de plus en plus, et en différentes manières, la fidélité, la sin-

(1) Louis XI.

cère et religieuse obéissance de nos bien âmés les prélats, seigneurs, citoyens et habitans de notre pays et duché de Normandie, tant envers nous qu'envers les rois de France nos prédécesseurs; en vue de quoi, nosdits prédécesseurs ont accordé plusieurs libertés, droits et priviléges aux mêmes normands, par une certaine charte appellée vulgairement *la charte aux normands*. Après que les susdits prélats, seigneurs, citoyens et habitans, nous ont fait exhibition respectueuse de la susdite charte, nous demandant humblement que sa confirmation leur en fût accordée, de laquelle charte et de ses confirmations la teneur suit :

Charles (1), par la grace de Dieu, roi de France, pour la perpétuelle mémoire de la chose, comme par la faveur de la Providence divine, il est arrivé qu'après les longs malheurs des guerres, nous tenions en paix le gouvernement de notre royaume, il est juste et convenable de favoriser spécialement les peuples qu'une fureur ennemie et barbare a cruellement vexés, et presque réduits à la dernière pauvreté, et qui, au milieu des impétuosités ennemies, ont toujours conservé en entier leur fidélité. Certes, nos biens âmés et fidèles sujets, les habitans de notre pays et duché de Normandie, nous ont fait de grandes et graves complaintes de ce qu'au préjudice des droits, priviléges, libertés et coutumes dudit duché, à eux accordés par Louis de

(1) Charles VII, 7 avril 1458.

bienheureuse mémoire, Philippe, Jean et Charles, nos aïeux et nos prédécesseurs, plusieurs torts, griefs et nouveautés leur sont faits et causés contre la teneur desdits priviléges et libertés, et en totale dérogation de la charte nommée vulgairement *la Charte aux Normands*, de laquelle charte et de ses confirmations les teneurs en suivent mot à mot :

Charles (1), par la grâce de Dieu, roi de France, savoir faisons à tous présens et à venir, que, sur l'humble supplication des prélats, nobles et bourgeois des bonnes villes de notre duché de Normandie, nous avons fait diligemment examiner et revoir les priviléges accordés par Philippe et Louis, roi de France, d'heureuse mémoire, nos prédécesseurs, et par le roi Jean, notre aïeul, pour lui et ses successeurs, dans le temps qu'il tenait son duché; desquels priviléges la teneur en suit de mot à mot et elle est telle :

Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France; le soin du gouvernement royal qui nous est confié par le ciel, anime et porte nos esprits à faire que, dans dans notre royaume, à la dignité duquel nous présidons par la grace du Seigneur, les choses qui procurent la paix à nos sujets, nourrissent la modestie et assurent à un chacun ce qui lui appartient, soient de notre temps conservées dans une solide stabilité, répriment et anéantissent la matière de toutes querelles sur le bannissement

(1) Charles VI, 1380.

des divisions ; sachent donc, tous présens et à venir, que, quoique par notre dignité royale nous soyons tenus de rendre à un chacun de nos sujets, selon ses mérites, une faveur pleine de bienveillance, cependant nous portons à bon droit un amour et une affection plus spéciale à nos biens âmés et féaux les prélats et personnes ecclésiastiques, les barons, les guerriers, les nobles et les citoyens et habitans des villes, et commun peuple du pays et duché de Normandie ; d'autant que nous le savons par expérience, lesdits barons, les guerriers, et autres citoyens et habitans et commun peuple, imitent non-seulement unanimement et avec beaucoup d'ardeur les actions mémorables de leurs ancêtres ; mais même, comme nous le voyons évidemment, les surpassent de beaucoup par la vertu de leurs hauts mérites ; car ils s'élèvent avec force pour la ruine de nos rivaux et la défense du royaume contre les ennemis de cedit royaume, sans s'embarrasser de la perte de leur vie, ni de celle de leurs biens, se montrant en toute occasion comme de zélés défenseurs dudit royaume et du bonheur de notre état ; considérant donc les choses susdites, et les méditant sérieusement dans la tendresse et le fond de notre cœur, nous croyons qu'il est digne et juste que la nation normande sente les effets de la clémence royale, non-seulement dans ce qui se demande comme juste, mais encore comme une grâce. Ainsi, comme il nous a été exposé, de la part des prélats et autres personnes ecclésiastiques, barons, chevaliers

et autres nobles, citoyens et habitans des villes et commun peuple du susdit duché et pays, que plusieurs torts et griefs, oppressions, nouveautés indues leur avaient été causés et leur étaient fréquemment faits, à eux et aux leurs, par nos gens, officiaux, ministres, serviteurs et leurs subalternes, contre et au préjudice de la coutume de Normandie, et contre les franchises, libertés et louables usages conservés de tout temps dans ledit pays; et ce, par l'infraction de leurs chartes, privilèges, lettres, et sur-tout celles que Louis, roi de de France, notre seigneur et parent, leur a jadis accordées. Après avoir entendu leurs plaintes, et en ayant mûrement délibéré dans notre *conseil plénier*, voulant réformer les torts et griefs susdits, et délivrer les plaintifs de nouvelles oppressions, les préserver de nouveautés indues, en vues et causes des agréables services de la fidélité qu'ils nous ont rendus, ainsi qu'à nos prédécesseurs, dans les temps passés, et qu'ils nous rendent à présent, de telle sorte sur-tout que lesdits prélats, barons et autres personnes dudit pays, qui se sont comportés fidèlement, avec une ferme constance envers nos prédécesseurs, doivent de même sans cesse continuer envers nous et nos successeurs; et que, par succession, leur intégrité puisse accroître de plus en plus et passer à leurs descendans, nous leurs avons accordé et accordons qu'ils tiennent et conservent, *fassent tenir, conserver et confirmer le contenu audit registre coutumier, leurs louables usages, coutumes*

*anciennes, franchises, libertés, confirmations* d'icelles faites par le susdit roi Louis, en ses lettres scellées en cire verte, et celles accordées par les autres rois nos prédécesseurs, touchant tant le clergé du susdit pays, que les barons, les nobles, le commun peuple et les villes, nonobstant tout attentat ou fait contraire dans le temps passé, ce que nous ne voulons leur préjudicier en rien pour l'avenir; desquelles lettres de notredit seigneur et parent, le roi Louis, la teneur suit :

Louis (1), par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous nos féaux, nos justiciers, salut et paix. Nous avons reçu la griève et grande plainte des prélats, personnes d'église, des barons, des chevaliers, et même du peuple du duché de Normandie, contenant que, depuis le temps du bienheureux Louis, notre bisaïeul, beaucoup de griefs et de nouveautés leur avaient été faits et causés; savoir : *Tailles, subventions et diverses impositions contre la coutume du pays et contre les droits et franchises du pays;* desquelles choses, grands scandales menaçaient, et tant à eux qu'à leurs successeurs, causaient des dommages infinis; pourquoi ils nous ont supplié de vouloir bien apporter remède aux susdits griefs qu'ils nous ont exposés sérieusement, tant envers eux et nos autres sujets, débiteurs de la justice; voulant, et non sans raison, avoir égard à leur requête, après en avoir dé-

(1) Louis X, dit Hutin, 1315.

libéré solemnellement avec notre conseil, nous avons cru devoir statuer et ordonner ce qui suit :

Premièrement, à eux et à leurs hoirs et successeurs, accordons, statuons et même ordonnons que nous et nos successeurs dans ledit duché de Normandie, dorénavant (ne ferons) autre monnaie que tournois et parisis, et de gros tournois et de maille blanche du poids de la valeur qu'ils étaient au temps de notre bisaïeul, et ne ferons qu'aucune autre monnaie ait cours en aucune manière, vu que pour ce, nous recevons d'ancienneté, de trois en trois ans, des rentes dans ledit duché.

*Item.* Que nous ne ferons lever et ne souffrirons lever, en aucune manière, les rentes qui nous sont dues, pour ne muer ou changer ladite monnaie, ce qui est appellé monéage ou fouage dans ledit duché, *sinon comme il est contenu au registre de la coutume de Normandie, nonobstant* quelqu'autre usage à ce contraire.

*Item.* Que iceux nobles et non nobles, qui, à nous et à nos successeurs, en nos guerres et armées doivent certains services, iceux services achevés et rendus, demeurent quittes et francs, sans que par nous ni par nos successeurs ils puissent être contraints à autre service, si ce n'est dans le cas où se devrait faire l'arrière-ban, raisonnablement et pour cause pressante.

*Item.* Que les hommes dudit duché qui ne sont tenus envers nous à aucuns services certains, ne puissent être contraints à nous rendre aucuns services d'ar-

mées, et à nous payer aucune finance, si ce n'est dans le cas susdit et dernièrement déclaré.

*Item.* Que les hommes de notre duché de Normandie nous auront payé les services qu'ils nous doivent à raison de notre armée ou autrement, nous ne pourrons et ne devrons réclamer, ou en aucune manière avoir aucune chose, dorénavant aux aides ou services dus à iceux par leurs soutenans, sauf notre droit en cas d'arrière-ban.

*Item.* Si nous ou nos successeurs voulons en temps à venir acquérir, ou dire à nous appartenir aucun droit ou possession qui ait été possédé par quelqu'un de notredit duché, par an et jour, paisiblement, nous voulons que la cause ou négoce soit terminée dorénavant *selon la coutume du pays*, la possession demeurant franchement en la main des possesseurs, nonobstant l'usage au contraire.

*Item.* Si l'on est en doute de savoir si le possesseur a possédé par an et jour la chose requise, la question d'icelle possession pendante, icelle même chose sera séquestrée en notre main comme en main du souverain, jusqu'à ce qu'il ait été connu et même jugé d'icelle possession, et s'il est trouvé définitivement que le possesseur a joui paisiblement de la chose dont il s'agit, an et jour, la possession lui demeurera paisible et le jugement de la propriété sera rendu comme devant est dit.

*Item. Que dorénavant par nous ou nos successeurs*

*audit duché, ne pourront et ne devront être imposées et levées sur les personnes y demeurantes aucunes tailles, subventions, impositions ou exactions quelconques*, outre les rentes et aides chevels qui nous sont dus, *sans une évidente utilité et une urgente nécessité.*

*Item.* Que dorénavant aucuns de nos sergens d'épée ou autre notre officier de quelque condition qu'il soit, ne puisse louer son service ou l'office qui lui est octroyé à aucun, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de la perte de son office ou de son service.

*Item.* Qu'aucun n'obéisse à ceux qui en notre nom auront voulu prendre denrées quelconques pour nos garnisons et nécessités, s'ils n'apportent lettres-patentes scellées de notre scel, ou de celui du maître de notre hôtel, et quoiqu'ils aient apporté nos lettres ou celles dudit maître, voulons qu'ils soient tenus appeller la justice dudit lieu, et qu'ils paient le prix taxé avant qu'ils emportent lesdites denrées; voulons que qui fera le contraire soit arrêté par le juge du lieu, ou celui à qui appartiendra le droit de correction.

*Item.* Qu'aucun au duché de Normandie, de quelque condition qu'il soit, ne soit tenu dorénavant de nous juger, ni à autre, en notre nom, tiers ni dangers de morts bois, c'est à savoir: *De saulx, de marsaulx, d'espine, seur, aulne, genest et ronces;* ni qu'aucuns pour raison du tiers et dangers pour lesdits morts bois, puissent dorénavant être molestés, nonobstant tout usage contraire.

*Item.* Si quelqu'un dit que les bois aient été plantés d'ancienneté, et que, pour ce, n'est dû ni tiers ni danger, qu'alors le bailli dans le bailliage duquel les bois sont situés ou les maîtres de nos forêts ou l'un d'iceux, se rende au plutôt auxdits bois, et qu'ayant appellé des hommes dignes de foi, hors de soupçon, et expérimentés en telles matières, il s'informe le plus diligemment, comme il conviendra faire au plutôt de la vérité, et que par toutes les circonstances ou présomptions qui peuvent servir, tant pour nous que pour la la patrie, s'il juge la question sans délai, pour nous ou contre nous, à moins que d'ailleurs la question ne lui paraisse si douteuse et obscure qu'il soit besoin de la renvoyer *à notre échiquier de Rouen ;* auquel cas celui qui aura fait information et enquête sur icelle question, aura soin, après avoir mis le tout sous son scel, de le renvoyer *à notre suivant et prochain échiquier*, afin qu'on juge promptement ce qu'il faut faire sur telles choses.

*Item.* En quelque lieu que nos gens ou leurs députés aient fait levée d'argent pour la construction des ponts, réparation ou entretien d'iceux, nous voulons que cet argent, par loyal et bon compte, soit employé à l'usage susdit, et que s'il en reste quelque chose, ou qu'il arrive que dans la suite la levée soit faite, voulons qu'elle soit entièrement et prudemment employée aux usages susdits.

*Item.* Que par-tout où nous avons coutume de toute

ancienneté de faire, refaire ou tenir en état les ponts à nos frais et dépens, aucun de nos sujets ne soit tenu y contribuer en quelque façon.

*Item.* Que chacun noble ou autre quelconque à raison de la dignité de son fief qu'il tient au duché de Normandie, perçoive dorénavant, en intégrité, le droit de varech, ainsi que les choses gayves en sa terre, *suivant la coutume de Normandie*, nonobstant tout usage contraire.

*Item.* Que dorénavant en notre duché de Normandie, nous et nos successeurs seront tenus d'envoyer enquêteurs suffisans et idoines de trois ans en trois, pour réformer, corriger et punir les excès de nos officiers, quels qu'ils soient, qui auront exercé nos offices dans notre duché de Normandie.

*Item.* Que dans le duché de Normandie, aucun homme franc et libre ne soit dorénavant mis à question ou à la gêne, si présomptions et conjectures vraisemblables ne le rendent fortement suspect de crime capital, et dans le cas où il devra être mis à la question, qu'elle soit telle et si modérée que la mort ou mutilation de quelque membre ne s'ensuive pas en quelque façon.

*Item.* Qu'aucun avocat, pour la plus grande cause (à plaider ou instruire), ne reçoive pour son salaire plus de trente livres tournois; et que dans les moindres causes, les salaires soient taxés aux avocats, selon la qualité de la cause, la coutume du barreau, le pouvoir

du client, l'habileté de l'avocat, et que lesdits avocats soient astreints à ces choses tous les ans par leur serment, et que celui qui fera le contraire soit grièvement puni.

*Item.* Comme les causes du duché de Normandie doivent être terminées selon la coutume du pays, et que depuis qu'elles auront été terminées et finies par quelques voies que ce soit, en notre échiquier à Rouen, dorénavant elles ne puissent être portées ou évoquées ou à nous ou à notre parlement (de Paris), ni qu'aucune puisse, pour les causes dudit duché, être ajournée en notredit parlement.

*Item:* Que la prescription de quarante ans en Normandie, serve dorénavant à chacun de titre valable et compétent, soit que l'on plaide en haute et basse justice, soit qu'il s'agisse de quelque article appartenant de quelque manière que ce puisse être à l'un des deux, soit de toute autre chose quelconque; et, si aucun du duché de Normandie, de quelque état et condition qu'il soit, a possédé pendant quarante ans quelques-unes des choses susdites paisiblement, que sur ce il ne soit inquiété ni permis par nos justiciers être inquiété en aucune manière que soit, et que celui qui voudra agir au contraire ne soit nullement écouté, quoique le droit, la coutume et l'ordonnance dudit roi Louis notre bisaïeul, soient évidemment contraires à ces choses; nonobstant tout usage contraire, sans cependant vouloir porter préjudice, soit à nous ou à au-

tres, dans les causes du droit de patronage. Nous voulons, au contraire, que l'*ordonnance et la coutume, sur ce fait, soient inviolablement observées.*

*Item.* Que dorénavant l'héritage de quiconque qui doit être réuni à notre domaine par défauts de paiement des deniers qui nous sont dûs, n'y soient réunis qu'après l'estimation de ce que peut valoir cet héritage en dix ans, sur le témoignage d'hommes loyaux et fidèles, et qu'au moyen de cette estimation et non moindre prix sans préjudice d'autrui, ledit héritage soit uni à notre domaine.

*Item.* Si l'héritage de quelqu'un nous écheoit ou à nos successeurs, faute du paiement des deniers qui nous sont dûs, nous voulons que dans l'an auquel ledit héritage nous sera ainsi venu, les lignagers de celui à qui il appartenait, ou le seigneur de qui relève l'héritage, à leur défaut, soient dorénavant reçus à retraire ledit héritage, sans aucune difficulté, la coutume du pays en cette partie gardée, qui est jusqu'ici observée entre nos sujets, nonobstant tout usage au contraire.

*Item.* Que aucun ne soit adjourné devant aucun juge étranger, ni en un lieu lointain, pour quelque vente ou aliénation quelconque des biens appartenant à notre domaine, faite ou à faire par nous ou nos successeurs, ni qu'aucun soit tenu de comparaître et répondre devant lesdits juges, non plus qu'il y était tenu ci-devant, afin que par-là nos sujets du duché de Normandie n'en souffrent aucun préjudice. N'entendons en outre

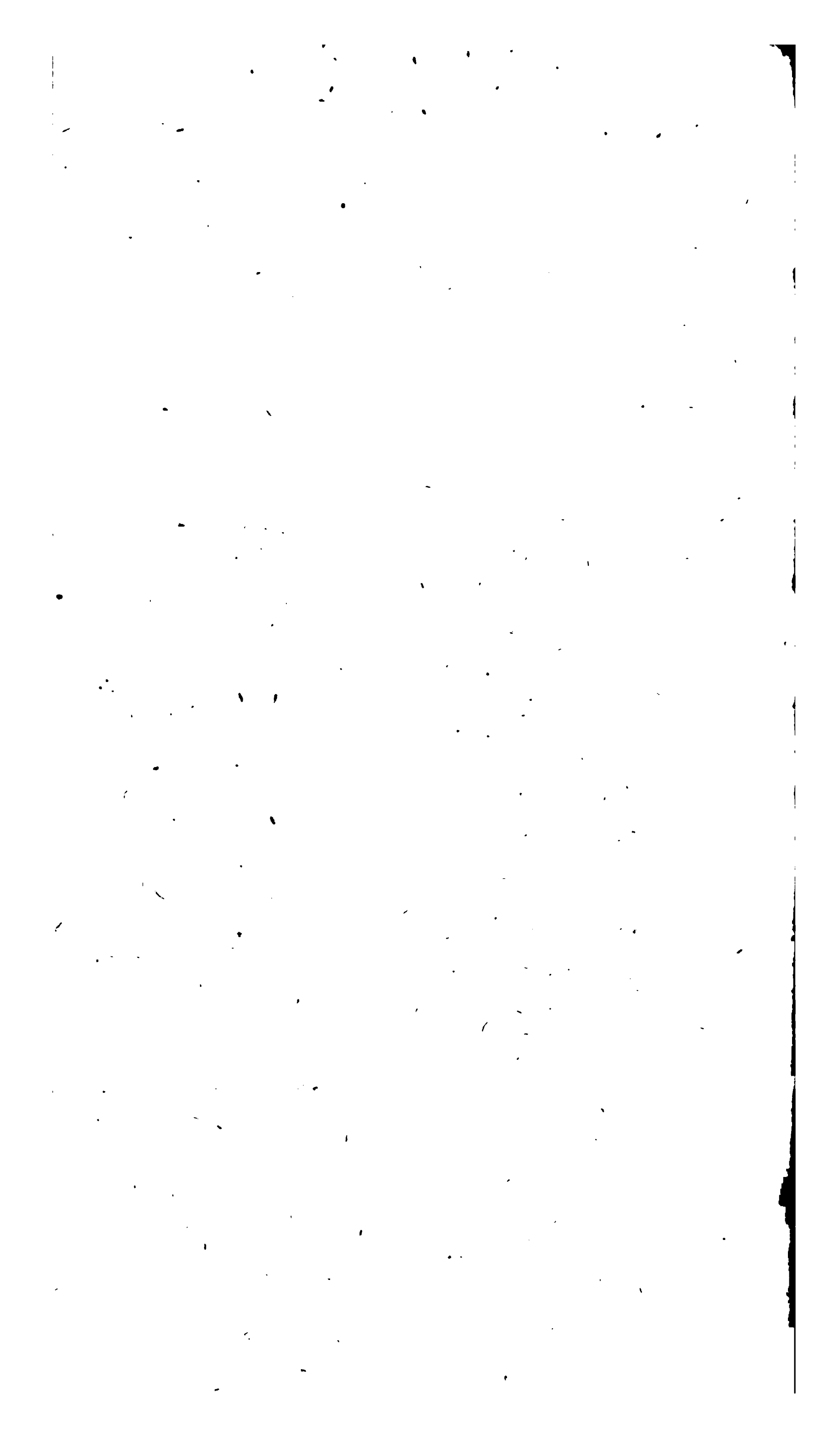
aucunement, par les choses susdites ou quelques autres d'icelles, changer en quelque manière que ce soit à l'égard de nos sujets la coutume du pays.

*Item.* Que sur l'exécution des lettres d'obligation faites devant nos juges, les parties ne seront mises en aucune manière en procès ; et, si le contraire se fait, qu'il ne tienne pas de droit, à moins que de la part du débiteur le paiement ne soit allégué, auquel cas notre main garnie du montant de la dette demandée, que les preuves ne soient admises de la part du débiteur.

*Item.* Que dans aucun cas dans le marché de bourse, le querellé ne soit tenu à répondre, s'il ne possède le marché, dans le cas même que nous nous efforcerons de retraire ledit marché.

Pour cela, et pour perpétuelle mémoire, nous avons accordé et accordons, et par autorité royale confirmons toutes et une chacune les choses des susdites à tous nos sujets du duché de Normandie, et ordonnons qu'elles soient perpétuellement et inviolablement observées par tous nos justiciers.

Donné à Vincennes, sous notre scel, l'an du Seigneur 1315, au mois de juillet.



# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES EN CE SECOND VOLUME.



# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES EN CE SECOND VOLUME.

FIN DU SECOND VOLUME.

## TOME DEUXIÈME.

### ERRATA.

Page 29, ligne 4, *au lieu de* plus obligé que son père Henri III, *lisez* plus obligé que son père. Henri III.

Page 77, ligne 24, *au lieu de* allégant, *lisez* alléguant.

Page 118, ligne 23, *au lieu de* si la cour, *lisez* si la tour.

Page 177, ligne 1re., *au lieu de* maréchal de France; à la bastille, *lisez* maréchal, à la bastille.

Page 206, ligne 21, *au lieu de* Charles fut pris, *lisez* Chartres fut pris.

Page 252, ligne 4, *au lieu de* La Rochelle, Montauban, *lisez* La Rochelle, la Charité, Montauban.

Page 398, note (1), avant-dernière ligne, *au lieu de* couronne formée, *lisez* couronne fermée.

Page 407, ligne 18, *au lieu de* treize mille victimes, *lisez* treize victimes.

Page 503, ligne 4, *au lieu* des régens précédens, *lisez* des règnes précédens.

Page 561, ligne 18, *au lieu de* où il était arrivé. En effet, *lisez* où il était arrivé en effet.

